

**JOUTER SUR LES MOTS : TYPOLOGIE ET ÉTUDE COMBINATOIRE
D'ARGUMENTS DES CONTROVERSES LEXICALES DANS LES MÉDIAS
FRANCOPHONES**

HÉLÈNE LABELLE

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme
de doctorat en lettres françaises

Département de français
Faculté des arts
Université d'Ottawa

RÉSUMÉ

Cette thèse propose une analyse globale des arguments mettant en jeu le vocabulaire au sein de controverses médiatiques francophones. Fondée sur un corpus de 1 254 articles et textes d'opinion publiés dans la presse francophone, la recherche caractérise 25 ensembles d'arguments dont elle examine le fonctionnement au regard d'une double approche liant analyse du discours (Calabrese, 2015 ; Paveau, 2006) et modélisation de l'adéquation sociocognitive (Labasse, 2017 ; v. aussi Sperber et Wilson, 1986).

L'analyse de ces groupes d'arguments vise à comprendre leurs spécificités et leurs répartitions dans le discours social. Elle montre que trois moyens dialectiques reviennent constamment dans les métadiscours portant sur la légitimité et la condamnation d'emplois de vocables : un locuteur, peu importe son statut ou sa provenance, comparera avant tout ses schémas personnels à l'état du monde évoqué, explicitera le contenu des traits définitoires du mot litigieux et aura recours à des instances de légitimation pour confirmer ou infirmer l'usage problématique.

En étudiant plus spécifiquement la nature de l'objet de la controverse, d'autres arguments prennent de l'importance, sans toutefois outrepasser les trois modalités précédentes. À titre d'exemples, pour discuter de bouleversements sociaux et de sujets liés à la violence, ce sont le registre affectif des destinataires et le savoir encyclopédique qui seront souvent sollicités ; pour parler de la santé et de l'environnement, c'est plutôt le caractère monosémique et polysémique des mots, ainsi que leurs appartenances à des champs qui reviendront couramment.

En raison de leur prépondérance dans le corpus médiatique analysé, les attitudes discursives des locuteurs canadiens et français ont également été étudiées ; des différences apparaissent dans la fréquence des ressources mobilisées en fonction de l'objet d'argumentation ; par exemple, lorsqu'il est question de discuter des inégalités sociales, les Canadiens soulignent beaucoup plus la polarité des mots et les règles de convenance comme arguments que les Français.

REMERCIEMENTS

Un immense merci au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour la bourse Joseph-Armand-Bombardier qui m'a permis de commencer ce doctorat, ainsi qu'au Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario qui m'a encouragée à le terminer. Je remercie également le support financier de l'Université d'Ottawa pour leur Bourse d'excellence annuelle. Votre appui m'a permis de traverser ce doctorat sans frais de scolarité et sans inquiétude financière.

Formuler des remerciements à son directeur de thèse lorsque ce dernier est un as de rédaction n'est pas une tâche aisée. Bertrand Labasse, les mots me manquent pour exprimer toute ma gratitude envers votre direction, phénomène surprenant vu ma capacité à écrire et discourir sans fin. Un incommensurable merci pour votre disponibilité et vos cours théoriques personnalisés, tout comme pour m'avoir introduite à ce nouvel horizon de recherche nommé l'adéquation sociocognitive ; malgré mes réticences initiales, j'en ressors « disciple ».

Je remercie mes examinatrices et mon examinateur d'avoir pris le temps d'évaluer cette thèse dans ce monde académique aux horaires toujours plus surchargés : Professeure Mawry Bouchard, professeure Geneviève Boucher, professeur Kyle Conway et professeure Marie-Josée Goulet, merci mille fois pour vos commentaires et pour le temps que vous m'avez accordé.

J'ai eu le plaisir de continuer à travailler au laboratoire Polyphonies du français où j'ai gagné en expertise et en responsabilités : merci à France Martineau (dir.) de m'avoir accordé sa confiance et son mentorat durant ces dernières années. Une pensée particulière pour mes collègues Anne, Marie-Claude, Mélissa, Jade, Geneviève et Simon-Pier avec qui j'ai partagé plusieurs après-midis ponctués de rires et d'anecdotes lexicographiques.

Les enjeux du doctorat peuvent parfois paraître insurmontables : merci au groupe *Thèsez-vous*, à ses coordinatrices, bénévoles comme aux participant.e.s, pour m'avoir insufflé de la motivation dans mes moments d'abattement. Je songe de même à tous mes confrères et consœurs du 302 qui ont su me faire sourire lors de mes passages à Ottawa.

Traverser ces années doctorales n'aurait pas été aussi aisé sans l'appui constant de mes plus vieilles connaissances qui ne m'ont jamais reproché mes absences. Je pense à vous, Agnès et Benoît, que l'Acad a mis sur mon chemin, il y a de ça plusieurs lunes. La région d'Ottawa-Gatineau m'a aussi permis de faire des rencontres fantastiques. Mon inspirante Emma, partager à tes côtés l'aventure de la maîtrise a été un plaisir ; t'avoir comme si bonne amie est aujourd'hui un privilège. Merci d'avoir été ma relectrice pour cette thèse ! Ma belle Camille, merci pour ton écoute attentive et ton optimiste contagieux : tu ensoleilles mes journées à chaque rencontre. Merci à vous deux de m'avoir offert le gîte quand je passais dans le coin, sans jamais me faire sentir de trop. Et je n'oublie pas ma chère Léa, aux mille intérêts culturels : merci de m'avoir accueillie aussi chaleureusement à mon arrivée en 2013, et de m'avoir fait découvrir les bières de microbrasserie et le journalisme universitaire. Je remercie toutes les autres âmes extraordinaires mises sur mon chemin qui m'ont soutenue, de proche ou de loin, à travers cette aventure doctorale.

Je n'oublie pas ma mère et mon père, qui m'ont toujours encouragée à me dépasser sur le plan académique.

Philippe, merci pour ton aide lors du classement de mes données quantitatives et de m'avoir introduite à la programmation. La persévérance, ça se joue apparemment en famille.

Un énorme merci à Marie-France, pour ses encouragements assidus : avoir sa sœur comme meilleure amie est un cadeau venu du ciel. Merci pour toutes les gâteries offertes et les belles sorties qui ont parsemé ces quatre dernières années. Tu es mon roc.

Enfin, le dernier remerciement va à « mon blond », Richard. Ton aide et ta présence au quotidien ont fait que ce doctorat a passé à toute vitesse. Merci pour ta capacité à dédramatiser mes appréhensions, pour tous tes petits plats et pour ton soutien immuable à travers ces années.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I Répartition des documents par vocables, classés par agrégat	62
Tableau II Répartition des documents par pays	64
Tableau III Répartition des sources par année et par pays	65
Tableau IV Répartition générale des énoncés argumentatifs	67
Tableau V Répartition des énoncés argumentatifs par agrégat	68
Tableau VI Répartition des énoncés argumentatifs par pays	69
Tableau VII Répartition des énoncés argumentatifs par année	70
Tableau VIII Répartition des locuteurs par catégorie	80
Tableau IX Répartition du nombre d'énoncés argumentatifs par catégorie de locuteurs	82
Tableau X Classification des ensembles d'arguments	88
Tableau XI Répartition des énoncés argumentatifs de polarité.....	144
Tableau XII Répartition des énoncés argumentatifs de polarité négative.....	144
Tableau XIII Répartition des énoncés argumentatifs de polarité positive	145
Tableau XIV Échelle d'intensité du conflictuel.....	155
Tableau XV Répartition des énoncés argumentatifs des traits définitoires	167
Tableau XVI Répartition des énoncés argumentatifs des traits définitoires lexicaux.....	168
Tableau XVII Répartition des énoncés argumentatifs des traits définitoires non lexicaux	171
Tableau XVIII Répartition des énoncés argumentatifs de vision polysème	181
Tableau XIX Répartition générale des ensembles	284
Tableau XX Affinités entre ensembles : Quatre premiers rangs.....	287
Tableau XXI Duos d'arguments les plus fréquemment utilisés.....	291
Tableau XXII Trios d'arguments les plus fréquemment utilisés	293
Tableau XXIII Répartition des ensembles par agrégat	295
Tableau XXIV Duos d'arguments les plus fréquemment utilisés par agrégat	298
Tableau XXV Trios d'arguments les plus fréquemment utilisés par agrégat	300
Tableau XXVI Répartition des ensembles d'arguments par objectif (légitimation, condamnation, neutre).....	303
Tableau XXVII Répartition générale des locuteurs en fonction des agrégats	309
Tableau XXVIII Répartition des agrégats en France, au Canada et à l'international	313
Tableau XXIX Répartition des énoncés argumentatifs par locuteur dans l'agrégat « Animosité, agression et bouleversement ».....	315
Tableau XXX Répartition des énoncés argumentatifs par locuteur dans l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance ».....	317
Tableau XXXI Répartition des énoncés argumentatifs par locuteur dans l'agrégat « Santé et environnement »	319
Tableau XXXII Répartition des énoncés argumentatifs par locuteur dans l'agrégat « Économie »	320
Tableau XXXIII Répartition des locuteurs en fonction de leur vision monosème/polysème.....	324

Tableau XXXIV Répartition des locuteurs français et canadiens en fonction de leur vision monosème/polysème	326
Tableau XXXV Répartition des locuteurs en fonction de leur position conservatrice/progressiste	328
Tableau XXXVI Répartition des locuteurs français et canadiens en fonction de leur position conservatrice/progressiste	330
Tableau XXXVII Répartition des locuteurs en fonction de leur posture, lorsque disponible	332
Tableau XXXVIII Arguments les plus utilisés par catégorie des locuteurs	339
Tableau XXXIX Arguments les plus utilisés par les professionnels des médias.....	340
Tableau XL Arguments les plus utilisés par les locuteurs notoires	341
Tableau XLI Arguments les plus utilisés par la société civile	343
Tableau XLII Arguments les plus utilisés par les références textuelles	344
Tableau XLIII Prédispositions argumentaires des locuteurs.....	345
Tableau XLIV Répartition des arguments principaux, par agrégat et par pays	348
Tableau XLV Arguments majoritaires des professionnels des médias en France et au Canada, par agrégat	351
Tableau XLVI Arguments majoritaires des locuteurs notoires, en France et au Canada, par agrégat	355
Tableau XLVII Arguments majoritaires de la société civile, en France et au Canada, par agrégat	357

LISTE DES FIGURES

Figure A Les principales composantes de l'effort cognitif.....	47
Figure B Les principales composantes de l'effet cognitif.....	48
Figure C Facteurs de l'adéquation discursive	272

À la mémoire de Hugo Coulombe-Tanguay

Zoé et Jacob

*Pour votre père, la persévérance était la clé de la réussite, quel que soit l'objectif à atteindre.
Ses encouragements sont derrière chaque étape de mes études supérieures.*

INTRODUCTION

- Lorsque j'utilise un mot, dit Humpty Dumpty avec mépris, il signifie exactement ce que je choisis qu'il signifie — ni plus, ni moins.
 — La question est de savoir si vous pouvez faire signifier aux mots autant de choses différentes, dit Alice.
 — La question est de savoir qui est le maître, et rien d'autre, dit Humpty Dumpty.

Lewis Carroll : *De l'autre côté du miroir*

Entre ce que je pense, ce que je veux dire, ce que je crois dire, ce que je dis, ce que vous voulez entendre, ce que vous entendez, ce que vous croyez en comprendre, ce que vous voulez comprendre, et ce que vous comprenez, il y a au moins neuf possibilités de ne pas se comprendre.

Bernard Werber : *L'Encyclopédie du savoir relatif et absolu*

1. PROBLÉMATIQUE¹

Les litiges métalinguistiques sont constants dans tout le spectre du discours social²; ils jalonnent l'histoire littéraire occidentale, que l'on pense aux réflexions sur les nominations dans la Genèse ou aux disputes engendrées par le vocabulaire familial employé dans *Hernani*. Plus près de nous, les controverses lexicales restent omniprésentes ; elles sont entre autres repérées dans les médias, comme en témoignent les dénominations polémiques dans la couverture du conflit israélo-palestinien, les querelles sur l'extension du mot « mariage » aux unions homosexuelles, ou encore les oppositions sémantiques entre « migrants » et « réfugiés ».

En observant plus attentivement les interventions des différents locuteurs et leurs prises de position sur l'emploi d'un mot litigieux, on constate que les arguments touchant les vocables eux-mêmes se répètent de controverses lexicales en controverses lexicales : tantôt fait-on appel à

¹ Cette thèse respecte les rectifications de l'orthographe de 1990 du Conseil supérieur de la langue française. Les citations conservent néanmoins leur orthographe d'origine.

² Le discours social peut être défini comme « tout ce qui se dit et s'écrit dans un état de société », ou encore « les systèmes génériques, les répertoires topiques, les règles d'enchaînement d'énoncés qui, dans une société donnée, organisent le dicible [...] et assurent la division du travail discursif » (Angenot, 1989 : chap. 1, par. 2).

l'étymologie ne concordant pas avec l'emploi contemporain d'un mot (ex. : « mademoiselle », « islamophobie »...), blâme-t-on un terme en raison d'une connotation négative passée survivant à l'ère moderne (ex. : « race », « croisade »...) ou limite-t-on l'usage des vocables perçus comme profondément mémoriels (ex. : « Shoah », « holocauste »...). Ces arguments, et quelques autres encore, reviennent machinalement au fil des litiges lexicaux observés.

Or, aucune recension globale n'inventorait à ce jour ces arguments mettant en jeu le vocabulaire au sein de controverses lexicales. Cette thèse a pour but de remédier à ce manque ; elle offre ainsi un premier répertoire de référence sur les arguments de l'agonistique lexicale³ tout en distinguant des éléments normatifs qui influencent l'offre discursive, et ce, en précisant leurs variations en fonction de la typologie et de l'origine des locuteurs. Cette recherche repose sur l'étude d'un corpus composé de 1 254 articles et textes d'opinion publiés dans la presse francophone, contenant des milliers de gloses métadiscursives du discours social non fictionnel et couvrant les années 1987 à 2017.

2. APPROCHES THEORIQUES

Il va de soi que d'autres avant nous ont offert une modélisation partielle de ces adéquations et inadéquations lexicales en discours. Bien que les arguments visant les mots eux-mêmes soient traités par de multiples disciplines⁴, c'est l'école française d'analyse du discours qui s'est penchée

³ Ce terme, issu de Labasse (à paraître aux Presses de l'Université d'Ottawa en juin 2020), rassemble les formulations générales qui désignent les « luttes sémantiques » (ex. : Charaudeau, 2017 : 126), les « querelles de mots » (Micheli, 2013)... Bref, toutes discussions, polémiques, querelles... autour de l'adéquation de l'emploi d'un vocable dans un discours donné.

⁴ Parmi ces disciplines, notons celle du domaine de la politique, et sa dénonciation de stratégies lexicales (sovietslangue, langue de bois, langue de coton, communication politique...) (Gobin, 2011), ou celle des études féministes avec la *linguistic agency* (Butler, 1997), ou encore l'étude des dénominations de genre (Chetcuti et Greco, 2012) ; ces dernières admettent généralement que la variation d'un emploi de mot peut avoir des conséquences idéologiques stratégiques. Les études des métadiscours sur la langue, qu'on parle d'« imaginaire linguistique » (Houdebine-Gravaud, 2002) ou de *folk linguistics* (Hønenigswald, 1966 ; Niedzielski et Preston, 2000 ; Paveau, 2007), appréhendent les facteurs qui influencent les évaluations des locuteurs sur leur langue, ainsi que les effets encourus. Aussi, la rhétorique propose-t-

le plus directement sur la question. Leurs auteurs procèdent à des analyses pointues de vocables isolés (ex. « islamophobie » par Calabrese, 2015 ; « intégration » par Vadot, 2016) pour en examiner les stratégies argumentatives visant à condamner ou à légitimer un mot litigieux. Leurs travaux restent néanmoins plus ponctuels que globaux ; ils n’offrent pas un répertoire des arguments de l’agonistique lexicale, leurs recherches ayant plutôt pour but le fonctionnement de ces controverses et la compréhension immédiate des moyens dialectaux en œuvre⁵. Seul un chercheur français se situant à la croisée des études de linguistique, de l’argumentation et de la communication, Micheli (2013), a esquissé une première approche systémique des arguments des controverses lexicales, basée sur l’étude exclusive du discours politique. Il ne l’a toutefois pas développée par la suite.

Au-delà de ces travaux d’orientation principalement linguistique⁶, et bien qu’elles n’abordent pas directement les arguments visant les mots eux-mêmes, les recherches théoriques de Paveau (2006) sur les « cadres prédiscursifs qui ont un rôle instructionnel pour la production et l’interprétation du sens en discours » (2006 : 14) touchent la question de l’adéquation discursive. Cette auteure a mis au jour des déterminations prélinguistiques qui interviennent à l’étape du choix de mots en discours, et sont par conséquent présentes au moment d’argumenter sur leur acceptabilité. L’étude de gloses métalinguistiques spontanées en modalisation autonymique⁷

elle une classification sans cesse renouvelée de figures (ex. : Dumarsais, 1988 [1730], repris entre autres par Groupe μ , 1970, et plus récemment encore par Bonhomme, 1998 et 2005) qui correspondent aux procédés d’écart sémantique et qui « servent [...] à marquer la différence du littéral et du figuré » (Meyer, 2010 : 20).

⁵ Calabrese écrit à propos des recherches sur « les métadiscours produits par différents acteurs sociaux (politiques, médias, experts, publics) autour de mots ou de formulations » que « si ces moments de négociation au sein de l’espace public peuvent nous renseigner sur des crises sociales qui vont au-delà du champ d’observation du linguiste, ils nous permettent surtout d’observer les “zones de turbulence” (Krief-Planque, 2009 : 24) d’un mot lors de sa circulation. Documenter ce moment est une tâche fondamentale du discursiviste, qui se demande à quel moment, pour quelles raisons et dans quel but certains acteurs sociaux (mais pas d’autres) se mettent à discuter des mots pour influencer la définition du réel social. » (2018 : 105)

⁶ Une revue de question complète de ces travaux est proposée dans le chapitre suivant.

⁷ « La configuration énonciative complexe de la modalisation autonymique (Authier-Revuz, 1995) consiste en ce que le dire d’un élément X quelconque d’une chaîne s’effectue redoublé réflexivement par une auto-représentation

(Authier-Revuz, 2012 [1995]; Julia, 2001) donne en ce sens aussi accès à des manifestations langagières de cadres prédiscursifs qui interviennent dans les conversations de convenance discursive⁸ : un destinataire énonce, à l'aide de métadiscours, ce qui, pour lui, convient ou non à l'emploi d'un mot donné, mettant en jeu des opérations du ressort de l'adéquation discursive.

Des déterminants prédiscursifs influencent ainsi la production et l'interprétation discursive, mais d'autres déterminants sociocognitifs conditionnent également sa réception. Le modèle sociocognitif de l'adéquation discursive de Labasse (2017), en continuité des recherches sur la pertinence de Sperber et Wilson (1986), montre que l'étude de l'adéquation d'un discours doit aussi être envisagée en fonction de sa réception : dans un acte de communication, un destinataire recherchera « automatiquement la plus grande adéquation informationnelle possible, c'est-à-dire la plus grande pertinence possible en fonction des contraintes qu'i[l] éprouv[e] » (Labasse, 2017 : 193), y compris dans son choix de mots⁹.

L'agonistique lexicale étant à la fois liée aux stratagèmes argumentatifs des approches linguistiques et aux déterminants prédiscursifs/postdiscursifs des approches sociocognitives, l'objet de cette thèse est analysé à l'aide de cette double lunette théorique.

“opacifiante”, c'est-à-dire faisant intervenir la dimension littérale du signe X : la “boucle” que fait le dire au point X peut prendre des formes très variées, et inégalement explicites, des phrases en incises (*X, je dis X non sans réserve...*) au simple guillemet, en passant par appositions (*X, mot qui...*), groupes nominaux complexes (*ce qu'on appelle X...*), compléments circonstanciels (*X, au sens...*, *X, sans métaphore...*), etc., et des subordonnées circonstancielle. » (Authier-Revuz, 1995 : 183)

⁸ Bien que les recherches de ces auteures ne s'intéressent pas spécifiquement aux arguments comme objets dialectiques pour légitimer et condamner l'emploi de vocables, souhaitant plutôt étudier l'autoreprésentation de l'énonciation, elles abordent de manière intermittente des notions sociocognitives, comme celles d'adéquation et de connotation.

⁹ Les métadiscours de condamnation d'un choix de mot sont ainsi des manifestations langagières d'une adéquation sociocognitive échouée, en rapport avec une pertinence insuffisante et/ou des convenances outrepassées ; au contraire, des métadiscours soulignant la légitimité d'un vocable correspondent à une adéquation réussie.

3. OBJECTIFS DE RECHERCHE

Cette étude vise deux objectifs. Le premier est de rechercher un modèle qui identifierait et décrirait les arguments de l'agonistique lexicale qui agissent spécifiquement comme des outils dialectiques au sein de discours portant sur la légitimité et l'illégitimité d'emploi de vocables. Pour caractériser ces arguments, ce modèle taxinomique sera exemplifié à l'aide de citations tirées du corpus original. C'est plus précisément la recherche d'une nomenclature aussi complète que possible des types d'arguments utilisés pour légitimer et condamner l'emploi de vocables qui est visée.

Le second objectif est d'analyser ces arguments en action, afin de mieux comprendre les paramètres de leur usage en discours. On souhaite à la fois isoler les dynamiques hégémoniques des arguments et déterminer leurs combinaisons prédominantes ; cela mènera à vérifier les corrélations entre les ensembles d'arguments. La mise en relation des arguments en rapport avec d'autres variables constitutives de notre corpus est aussi faite afin de dégager et de comparer les attitudes discursives de locuteurs francophones. Cela permettra ultimement de mieux appréhender les éléments normatifs qui influencent, selon diverses échelles d'intensité, la production et la réception de l'offre discursive.

4. STRUCTURE DE LA THÈSE

Cette thèse comporte neuf chapitres, répartis en trois sections.

La première partie comprend deux chapitres : un premier théorique et un deuxième méthodologique.

Le premier chapitre sert d'introduction aux fondements théoriques pour appréhender l'objet de la recherche. La perspective linguistique met tout d'abord en lumière des études offrant une

classification partielle des arguments de l'agonistique lexicale. Les approches sociocognitives permettent ensuite d'inscrire les productions épilinguistiques de l'agonistique lexicale dans le cadre plus large de l'adéquation discursive.

Le deuxième chapitre détaille la démarche méthodologique de la constitution et de l'analyse du corpus. Nous y présentons aussi le matériel étudié, ainsi que la typologie et la répartition des différents locuteurs du corpus.

La deuxième partie de la thèse se consacre à la description et à l'analyse des arguments du modèle systémique, dans le but de répondre au premier objectif de cette thèse. Du troisième chapitre au sixième chapitre, 25 ensembles d'arguments sont classés et analysés.

Le troisième chapitre porte sur dix groupes d'arguments de l'agonistique lexicale touchant la représentation des mots par les locuteurs. Nous y examinons les manières selon lesquelles leur passé discursif, les structures de la langue auxquelles ils sont soumis, les connotations qui leur sont attribuées, ainsi que les contextes caractéristiques dans lesquels ils sont employés sont tour à tour utilisés au sein de la dialectique des controverses.

Le quatrième chapitre analyse cette dialectique en lien avec les traits définitoires des signifiants et les arguments concernant les signifiés, pour un total de six ensembles d'arguments. Le contenu des traits définitoires, leur nombre et leur capacité d'évolution sont abordés. Nous y traitons également des relations d'interdépendance entre signifiant et signifié, et de la manière dont un signifiant domine ou fait ombre à son signifié.

Le cinquième chapitre rapporte les moyens dialectiques évoqués en lien avec le destinataire et le destinataire. De l'intention du destinataire à la capacité d'abstraction des destinataires, sept ensembles d'arguments sont soulevés dans ce chapitre. Dans quelles circonstances les mots

arbitraires sont-ils permis ? Jusqu'à quel point un destinataire a-t-il droit à une licence poétique en discours public ? Comment les sentiments et les valeurs des destinataires interviennent-ils dans une controverse lexicale ? L'analyse des ensembles d'arguments de ce chapitre répond notamment à ces questions.

Le sixième chapitre porte sur les instances de légitimation et les contraintes explicitées par les différents locuteurs du corpus¹⁰. Quelles sont les influences implicites et formelles identifiées par les locuteurs du corpus ? Pourquoi la « rectitude », la « rectitude politique » et la censure sont-elles confondues dans l'imaginaire des locuteurs ?

En troisième partie, trois chapitres répondent au second objectif de cette thèse : tandis que la seconde partie aborde l'agonistique lexicale d'un point de vue microstructural, cette dernière partie trace un portrait macrostructural de son fonctionnement.

Dans le septième chapitre, nous étudions d'abord la fréquence d'utilisation des ensembles d'arguments. Puis, la mise en relation des ensembles d'arguments permet de dégager des relations descriptives, et ainsi offrir une étude combinatoire du phénomène. Quels ensembles d'arguments partagent entre eux des affinités ? Quels duos et trios d'arguments reviennent le plus souvent dans la dialectique des locuteurs ? Comment l'objet de l'argumentation (ex. : un mot qui porte sur le thème de la guerre comparativement à un mot qui touche le domaine de la santé) a-t-il un impact sur les stratégies discursives choisies ?

¹⁰ Tandis que l'objectif original de la thèse était d'identifier et de décrire les arguments de l'agonistique lexicale portant sur les mots eux-mêmes, présentés dans les troisième et quatrième chapitres, il a été ardu de se couper des moyens dialectiques mettant en jeu le destinataire et le destinataire, et les contraintes sociales ressenties par ces derniers. Étant omniprésents dans le corpus étudié et influençant la production et la réception de l'offre discursive, ils ont ainsi été intégrés au fil de la recherche, dans les cinquième et sixième chapitres, afin de tracer un portrait global des arguments de l'agonistique lexicale.

Dans les huitième et neuvième chapitres, les attitudes discursives des énonciateurs sont analysées en fonction de leur occupation et de leur origine. Quel type de locuteur (ex. : politicien, érudit...) s'exprime le plus dans le discours social ? Quels arguments préfèrent-ils ? Nous verrons d'ailleurs dans ces chapitres la manière dont les attitudes discursives des locuteurs canadiens et français diffèrent, notamment en analysant leur perception parfois divergente sur la langue. Cette démarche dégage ainsi des paramètres par lesquels varient divers éléments normatifs qui influencent l'offre et la réception des vocables controversés.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE 1 : ENTRE LINGUISTIQUE ET SOCIOCOGNITION

Ce chapitre présente les fondements théoriques nécessaires à l'appréhension de l'agonistique lexicale. Pour commencer, les approches linguistiques sont abordées : le modèle de Micheli (2013) précède les travaux de l'analyse du discours et de la modalisation autonymique. Les prédiscours de Paveau (2006) servent ensuite de lien entre ces approches linguistiques et les suivantes qui relèvent de la sociocognition : les schémas communicationnels (Hall, 1994), la théorie de la pertinence (Sperber et Wilson, 1986) et le modèle sociocognitif de l'adéquation discursive (Labasse, 2017) sont tour à tour étudiés.

1. APPROCHES LINGUISTIQUES

Cette première partie aborde les travaux métalinguistiques¹¹ portant sur l'analyse de la production épilinguistique, c'est-à-dire « les discours métalinguistiques au sens strict (discours des grammairiens, des linguistes, etc., impliquant une distanciation, un savoir et une objectivation par rapport à l'objet langue) et les discours évaluateurs spontanés des locuteurs » (Canut, 1998 : 70).

Pour commencer, le modèle des « querelles des mots » de Micheli (2013) est présenté. Ensuite, les travaux de l'analyse du discours sont examinés ; les recherches de Calabrese (2007, 2013, 2015, 2018) sont plus longuement décrites en raison de leur apport direct à l'objet de cette

¹¹ La métalinguistique, « prendre le langage comme objet explicite de la communication, avec ou sans métalangage » (Lecolle, 2014 : 8), est généralement évoquée à l'aide de Benveniste, qui dans son ouvrage *Problèmes de linguistique générale* rappelait la spécificité des humains (contrairement aux abeilles) de pouvoir communiquer sur une « donnée “linguistique” » (Benveniste, 1966 [1952] : 61). Il évoquait plus tard une « métalangue » (1974 [1967] : 97), cette « possibilité que nous avons de nous élever au-dessus de la langue, *de nous en abstraire*, de la contempler, *tout en l'utilisant* dans nos raisonnements et nos observations » (Benveniste, 1974 [1967] : 228-229).

étude. La modalisation autonymique d'Authier-Revuz (2012 [1995]) et les modèles de spécification de sens de Julia (2001) sont enfin abordés.

1.1 Un modèle des « querelles de mots »

La seule étude qui propose une approche globale des arguments visant les mots eux-mêmes dans les médias, avec une application restreinte au domaine politique, a été réalisée par Micheli¹² en 2013. Cet auteur s'est d'abord intéressé à la réflexivité langagière dans le discours polémique en 2011 où il avait pour objectif « d'interroger [...] les liens qui sont susceptibles d'unir la polémique, d'une part, et la réflexivité langagière, d'autre part » (2011 : par. 2). En étudiant le débat sur les mots « libéral » et « libéralisme » qui a opposé Bertrand Delanoë et Ségolène Royal en mai 2008, il a isolé quatre dimensions des polémiques qui contiennent particulièrement des éléments de réflexivité langagière, en liant notamment ses résultats à d'autres théoriciens :

- (i) L'autonymie, qui permet aux locuteurs de faire émerger le mot en tant que mot (Rey-Debove, 1978 ; Authier-Revuz, 2003) ;
- (ii) Les énoncés définitoires (Riegel 1987 ; 1990), par lesquels les locuteurs tentent, selon les modalités diverses, d'imposer le « vrai » sens du mot en question (Julia, 2001) ;
- (iii) L'inscription des définitions dans une dynamique argumentative (de type argument – loi de passage – conclusion) ;
- (iv) Enfin, la gestion du dialogisme propre au mot, qui porte en lui la trace d'emplois antérieurs parfois embarrassants pour les locuteurs. (Micheli, 2011 : par. 2)

Cela l'a mené, en 2013, à générer « un modèle d'analyse des données discursives » des querelles de mots, ce « type d'affrontement [qui] émerge lorsque l'usage qu'un acteur politique fait d'un mot est jugé remarquable, tant par les journalistes que par d'autres acteurs politiques » (Micheli, 2013 : 3). Ce modèle a pour objectif de « rendre compte du fonctionnement de l'argumentation lorsque le désaccord se cristallise autour d'un mot donné et que les locuteurs

¹² Cet auteur s'intéresse plus particulièrement aujourd'hui aux émotions dans les discours. Il a entre autres écrit les ouvrages *Les émotions dans les discours* (2014), *L'émotion argumentée. L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français* (2010) et l'article *Esquisse d'une typologie des différents modes de sémiotisation verbale de l'émotion* (2013).

construisent une position favorable ou défavorable à l'usage de ce mot en la justifiant au moyen d'arguments » (Micheli : 2013 : 4).

Micheli postule¹³ que « la construction d'une argumentation pour ou contre l'usage d'un mot intègre fondamentalement trois composantes majeures » (2013 : 10). La première est la question du sens de ce mot :

Premièrement, lorsqu'ils tentent d'étayer leur position à l'égard d'un mot, les locuteurs disent ce que le mot signifie pour eux. Ils s'engagent dans des opérations de spécification du sens qui peuvent prendre des formes très variées. Dans une telle optique, on s'arrêtera notamment sur le problème de la définition et l'on examinera les différents types d'énoncés définitoires auxquels les locuteurs ont recours. (Micheli : 2013 : 4)

En deuxième vient la question de son applicabilité référentielle : « Les locuteurs vont alors dire si le mot est apte ou non à désigner un certain objet du monde. » (Micheli : 2013 : 4) En troisième, on trouve la question de son dialogisme : « Les locuteurs tentent d'exploiter argumentativement la charge dialogique du mot pour ou contre lequel ils prennent position. » (Micheli : 2013 : 4)

Sur « la prise de position des acteurs politiques par rapport à l'usage ou au non-usage du mot » (2013 : 10), Micheli avance que l'attitude réflexive typique des acteurs peut se réduire à deux variables : prise de position sur son propre usage ou celui d'un autre locuteur et évaluation et recommandation de l'usage du mot¹⁴.

Micheli avance également qu'il existe des enchainements argumentatifs prototypiques. Le premier enchainement qu'il présente comporte quatre étapes : spécification du sens du mot, où « le

¹³ Plus précisément, trois axes constituent son modèle économique. Le premier correspond à l'examen des « manière [s dont] les journalistes participent à l'émergence d'une querelle de mots et contribuent à ce que ladite querelle soit "alimentée" durant un certain laps de temps » (Micheli : 2013 : 4). Le deuxième axe correspond à la description des « moments où les acteurs politiques explicitent, sur un mode réflexif, leur attitude à l'égard du mot » (Micheli : 2013 : 4). C'est le troisième axe qui vise plus directement les arguments visant les mots eux-mêmes : il correspond ainsi à la justification des prises de position des acteurs politiques « en formulant les raisons pour lesquelles ce mot doit (ou ne doit pas) être utilisé » (Micheli : 2013 : 4).

¹⁴ La seule constatation de l'usage d'un mot n'étant pas suffisante pour établir une prise de position.

locuteur produit un énoncé définitoire qui assigne un sens au mot litigieux » (2013 : 8) ; comparaison du sens spécifié avec les caractéristiques du référent (2013 : 8) ; affirmation de l'(in)applicabilité référentielle du mot, où « le degré de congruence entre le sens spécifié et les traits les plus saillants du référent détermine la possibilité ou l'impossibilité de désigner ce référent par le mot en question » (2013 : 9) ; prise de position quant à l'usage du mot, « qui peut être favorable ou défavorable » (2013 : 9).

Le second enchaînement argumentatif prototypique¹⁵ que Micheli propose est en lien avec le dialogisme du mot, et comporte deux étapes. La première consiste à cibler l'allocutaire « et à affirmer que l'usage du mot produit sur lui des effets (positifs ou négatifs) [...] en vertu du fait que l'usage du mot est dialogiquement associé par cet allocutaire à tel ou tel contexte antérieur d'emploi » (2013 : 10). Une condition de réalisation de cette étape est que le point de vue de l'allocutaire doit être jugé important. La seconde étape est lorsque le locuteur prend position sur l'usage du mot¹⁶ : « Selon le caractère positif ou négatif des effets escomptés sur l'allocutaire, le locuteur affirme que le mot doit ou, au contraire, ne doit pas être utilisé. » (2013 : 10)

Micheli conclut en rappelant que les « querelles de mots constituent un terrain extrêmement fertile pour une approche qui entend joindre la description des formes du métalangage ordinaire à une analyse du fonctionnement de l'argumentation en contexte politico-médiatique » (2013 : 13).

¹⁵ Notons que les enchaînements argumentatifs prototypiques peuvent être utilisés de concert ; on peut retrouver simultanément dans un seul discours, voire une seule phrase, plusieurs enchaînements argumentatifs prototypiques.

¹⁶ Micheli mentionne les travaux de Walton (2006) lorsqu'il énonce que « le passage des prémisses à la conclusion repose sur une loi de passage typique de l'argumentation par les conséquences (Walton, 2006 : 104-106) et qui corréle la nature des conséquences d'une action avec la légitimité de son accomplissement : [Plus une action exerce des conséquences positives/négatives, plus/moins il est légitime de l'accomplir] » (Micheli, 2013 : 10).

1.2 Analyse du discours

Plusieurs spécialistes de l'école française de l'analyse du discours¹⁷ se sont également penchés sur les arguments visant les mots eux-mêmes. Cette discipline a pour intérêt « d'appréhender le discours comme articulation de textes et de lieux sociaux. Son objet n'est ni l'organisation textuelle ni la situation de communication, mais ce qui les noue à travers un certain dispositif d'énonciation » (Maingueneau, 2012 : par. 17). Dans ce champ de recherche,

il est communément admis que les dénominations sont toujours porteuses d'une opinion (Siblot, 2001) et sont souvent un champ de bataille pour les acteurs sociaux qui essaient d'imposer leur signification ou agenda (Krieg-Planque, 2009). De plus, les dominations sont une condition d'existence pour les phénomènes sociaux, qui dépendent des discours et non de la réalité matérielle (Kaufmann, 2006 ; Searle, 1995). Si un répertoire large de ressources lexicales et syntaxiques est disponible pour nommer les acteurs sociaux, le choix d'un terme plutôt qu'un autre sera déterminé par la position sociale et idéologique de l'énonciateur, entraînant avec lui des stéréotypes et interdiscours (voir par exemple Fang, 1994). On peut ajouter que ces choix seront faits par défaut ou imposés par une routine éditoriale, comme c'est souvent le cas dans l'écriture journalistique (Palmer, 2006) (Calabrese et Mistaen, 2018 : par. 3).

Un cadre théorique spécifique de l'analyse du discours s'intéresse plus spécifiquement à l'agonistique lexicale ; il s'agit d'« une sémantique des discours dont le but est d'étudier la production de sens [...] à partir [...] de données discursives instables qu'il faut décrire à un moment donné du discours social » (Calabrese, 2018 : 112). Dans ces circonstances, « les énoncés métalangagiers passent au premier plan, car ils deviennent des arguments dans la lutte pour la signification sociale » (Calabrese, 2018 : 112). Les vingt dernières années ont particulièrement été riches en analyses individuelles de mots controversés ; nommons à titre d'exemple : « voile »¹⁸ en

¹⁷ La discipline de l'analyse du discours est appréhendée dans cette recherche à l'instar de Dominique Maingueneau, c'est-à-dire comme « une des disciplines des études de discours : rhétorique, sociolinguistique, psychologie discursive, analyse de conversations, etc. » (2012 : par. 17).

¹⁸ En 2007, dans « Quel(s) objet(s) de discours se dissimule(nt) sous la dénomination *le voile* », Calabrese évoque des arguments liés à la « définition officielle » du vocable « voile » (2007 : 138) parfois doublée d'une « définition du dictionnaire » (2007 : 138) ; elle identifie aussi la « charge symbolique » inhérente au vocable (2007 : 139) comme argument et examine également le fait que la question du « voile » fasse « allusion au conflit plus global dont le voile ne serait qu'un signe » (2007 : 141).

2007 et « révolution¹⁹ » en 2013, par Calabrese ; « intégration », par Vadot²⁰, 2016 ; « mariage pour tous », par Barrangou²¹, 2018 ; « guerre », par Veniard²², 2018. Comme l'explique Calabrese, « cet

¹⁹ En 2013, dans « La nomination des événements dans le discours d'information : entre *déférence* et activité collective », Calabrese soulève rapidement les arguments utilisés par les publics lors de « discours spontanés sur la dénomination » (2013 : 239) : « Les arguments avancés pour freiner la circulation du terme sont l'origine énonciative [...], l'inadéquation de l'image avec l'évènement [...], la mémoire discursive [...] et l'inadéquation du nom d'évènement [...] » (2013 : 240)

²⁰ L'article de 2016 de Vadot, « De quoi *Intégration* est-il le nom ? L'importation d'une querelle de mots dans le champ de la formation linguistique des migrants », « vise à étudier l'articulation entre argumentation et nomination à partir du conflit nominatif réactivé par la parution du référentiel, dans une perspective d'analyse du discours praxématique et sociolinguistique » (2016 : par. 5). Elle met en valeur la stratégie discursive de la légitimité institutionnelle, portée par des « experts » qui représentent une certaine autorité scientifique (2016 : par. 14), en ajoutant que l'imposition « au moyen d'arsenal juridique » de cette légitimité institutionnelle représente une « étape supplémentaire dans le processus de prescription de la dénomination par le pouvoir institué » (2016 : par. 16). Elle termine en soulignant que « la validité de la nomination [peut être] défendue par un recours à l'évidence » (2016 : par. 47).

²¹ En 2018, Barrangou procède à l'analyse du « fonctionnement argumentatif de la nomination *mariage pour tous* dans la presse et dans le cadre [de son] moment discursif » (2018 : 75). Il souligne que « la description définie *le mariage* ne renvoie pas à la même réalité selon les locuteurs qui la prennent en charge » (2018 : 78) : certains croient au « sens immanent et stable à travers le temps », qui « garantirait l'existence d'un référent immuable aussi » (2018 : 78) ; l'auteur relève la sensibilité de ces locuteurs à toucher à des « valeurs traditionnelles » (2018 : 82). D'autres locuteurs croient en l'évolution du mot ; l'auteur mentionne qu'il existe un « rapport à travers le temps entre les pratiques sociales et le lexique », qu'il nomme « adéquation référentielle » : « Le lexique en diachronie rend compte de l'évolution des pratiques sociales et de leur redéfinition permanente. » (Barrangou, 2018 : 79) Il est curieux d'observer que l'auteur de l'article lui-même établit l'étymologie et l'évolution sémantique du vocable *mariage* du latin impérial jusqu'à l'ère contemporaine (2018 : 80) ; pour donner suite à cette présentation linguistique sur un pan diachronique, il lie l'origine de l'agonistique lexicale du mot « mariage » à « l'appropriation par différents acteurs d'une même nomination dont le sens est soumis à la recherche d'un consensus difficile à atteindre » (2018 : 80). Barrangou relève également que le vocable peut être défini par des « concepts abstraits, transcendants » (2018 : 78), voire être un « symbole » (2018 : 79) pour certains. L'auteur avance que le « dialogisme sous-tend la signification lexicale, phénomène qui participe de l'intelligibilité que les événements acquièrent pour les sujets qui les catégorisent en les moments » (2018 : 87). Il souligne aussi l'aspect mémoriel imprégné dans le vocable « mariage », « le souvenir de ces événements dont le caractère conflictuel s'exprime à travers les mots » (2018 : 88). Barrangou montre également que l'évolution sémantique et l'addition des sens prêtés au terme « mariage » amènent l'apparition de nouvelles structures syntagmatiques qui « actualisent en discours un sens particularisant opposé à un sens inclusif porteur d'ambiguïté aux yeux de différents locuteurs » (2018 : 84), représentant pour certains une ouverture du mot « mariage » à de la néosémie, pour d'autres la venue d'une nouvelle réalité distincte : « D'une part, les désignations qui correspondent au praxème *mariage* suivi d'un prédicat de nomination appartenant au fondement praxique de la sexualité (Siblot, 1998) et actualisé par des praxèmes tels que *homosexuel*, *gay*, *homo*, *lesbien* (présentant le mariage comme un *mariage autre*) et, d'autre part, les désignations appartenant à un contexte discursif où le trait sémantique « égalité » est actualisé par le syntagme prépositionnel *pour tous*, caractérisant indirect du praxème *mariage*. » (Barrangou, 2018 : 81) Ainsi, l'apparition de la structure « mariage pour tous », d'abord glosée par les locuteurs, est ensuite modifiée par l'apparition de guillemets qui encadrent « pour tous », puis toute la structure syntagmatique « « mariage pour tous » » ; la polémique est alors portée sur cette nouvelle structure « mariage pour tous », sans pour autant que celle sur « mariage » disparaisse. Barrangou énonce que les guillemets « signal[ent] une mise à distance des locuteurs qui ne prennent pas en charge l'expression » (2018 : 85). L'auteur fait l'hypothèse que l'expression « mariage pour tous » devient, à force d'usage, une formule : « Ainsi, le syntagme prépositionnel pour tous qui glose le nom *mariage* dans une opération de fixation du sens précède l'émergence de la nomination mariage pour tous qui s'oppose à l'altérisation des autres nominations. » (2018 : 82) Néanmoins, cette formule peut être défigée, ce qui « témoigne d'une validation ou bien d'une remise en question, toutes deux porteuses d'une valeur argumentative » (2018 : 86).

²² En 2018, Veniard souhaite « éclairer les modalités d'usage du mot *guerre* » (2018 : 91) ; elle s'interroge « sur l'usage de ce mot, dont le référent prototypique est l'opposition militaire entre deux États, pour renvoyer à des attentats terroristes » (2018 : 91). Veniard aborde le terme « guerre » comme un « phénomène social qui a beaucoup évolué au

intérêt s'explique par le fait que les tensions lexicales et sémantiques nous permettent d'accéder à ce que les locuteurs croient être le réel social et d'observer leur tentative de le façonner en fonction de leur vision du monde » (2018 : 109).

Seule Calabrese a progressivement étudié l'agonistique lexicale avec une vision plus globale du phénomène. En 2015, son article « Reformulation et non-reformulation du mot *islamophobie*. Une analyse des dynamiques de la nomination²³ dans les commentaires des

cours du temps » (2018 : 92), en chœur avec le sens du mot. Elle distingue deux domaines d'utilisation, juridique et non spécialisé, qui coexistent dans son corpus ; l'auteure aborde par ce fait le concept de polysémie, en présentant les différents sens que le terme *guerre* peut prendre. Elle aborde aussi la mémoire collective comme moyen de légitimation de l'usage du mot et parle également de « réticences » à utiliser le terme. Elle postule une différence de dialogisme et d'émotions entre aires géographiques et linguistiques qui utilisent le terme (2018 : 93) ; l'aspect du registre affectif déclenché par le vocable est ainsi abordé. Dans l'étude de son corpus, elle note l'usage métaphorique de « guerre » (2018 : 98), son emploi attractif qui est observable par « sa mise en valeur » (2018 : 98-100), la « mise en distance du mot (par le conditionnel, par la construction *acte de guerre* en janvier et plus encore par sa présence dans de nombreuses citations) » (2018 : 106). L'auteure observe dans son corpus que, généralement, « l'usage de la désignation est dépendant des voix extérieures », c'est-à-dire que le mot « guerre » se trouve rarement hors citation dans *Le Monde*, à l'exception des titres et des éditoriaux. Vénard postule que ce qui l'explique est une « absence d'adéquation référentielle » (2018 : 103). L'usage s'affirme néanmoins avec le temps, tant dans *Le Figaro*, qui avait d'ailleurs moins de réticences que *Le Monde* à l'utiliser. Elle relève aussi des « actes explicites de catégorisation » (2018 : 103) ; l'auteure présente également dans le passage suivant des arguments de l'agonistique lexicale, qui prennent l'allure d'une énumération : « Nous distinguons la prise en charge du mot par le journal, à travers son usage assumé et non modalisé, et la mise à distance, quelle qu'en soit sa valeur (argument d'autorité, refus d'assumer, etc.), par différentes formes d'hétérogénéité énonciative ou de réflexivité (discours rapporté, modalisation autonymique), auxquelles nous ajoutons, sans les confondre, les occurrences qui figurent dans des tribunes signées par des extérieurs. » (2018 : 102) Vénard souligne que « l'acte de nommer [peut être] réalisé avec un commentaire métadiscursif portant sur l'évaluation de la qualité de la désignation proposée » (2018 : 104). Elle désigne « parler-vrai » (d'après Siblot, 2001, et Koren, 2013) « ces actes explicites de nomination par lesquels le locuteur revendique le droit ou le courage d'"appeler un chat un chat" ». L'auteure évoque aussi le « courage » de ceux qui osent « parler-vrai ». Elle énumère deux différentes façons de décliner le « parler-vrai » dans son corpus : « l'affirmation du lien référentiel » et un « commentaire métadiscursif explicite critiquant les "euphémismes" et les finasseries, voire la mauvaise volonté de certains à accepter la réalité. » (2018 : 104) Elle met enfin en avant que certains locuteurs revendiquent l'usage du mot pour « un référent qui n'est pas nouveau et qui aurait dû depuis longtemps être nommé ainsi » (2018 : 105).

²³ La nomination « donne un point de vue anthropologique sur l'objet nommé » (Siblot, 1996 : 138). La dénomination, quant à elle, « est un concept aux contours mal délimités dont l'extension varie considérablement selon les théories et les auteurs. Les définitions "larges" la présentent comme la relation qui unit l'expression linguistique à une entité extralinguistique ; les définitions "moyennes" l'assimilent au rapport qui s'établit entre une unité codée, item lexical en tête, et son référent ; les définitions "restreintes", enfin, la limitent au lien désignationnel entre la catégorie grammaticale nominale, dans laquelle on privilégie le substantif et la classe référentielle correspondante. Toutes se rejoignent, en fait, pour y voir la désignation d'un être ou d'une chose extralinguistique par un *nom* (*name*). Mais si elles s'accordent sur la dimension référentielle, elles se séparent sur la définition du nom » (Kleiber, 1984 : 77).

lecteurs²⁴ » a permis d'identifier clairement quatre ensembles d'arguments²⁵, qu'elle nomme « ressource discursive²⁶ » :

- La définition du terme, à l'aide d'énoncés et/ou de synonymes ;
- La discordance entre signifiant et signifié, parfois avec un recours à l'étymologie ;
- La dénonciation d'un « usage abusif » (ex. : « L'origine énonciative du mot pour dénoncer le lien artificiel entre le référent social [...] et le sens attribué par les détracteurs [...] » (Calabrese : 2015 : 98) ;
- La création lexicale²⁷.

C'est néanmoins en 2018 que Calabrese s'attaque directement aux arguments visant les vocables eux-mêmes dans les controverses lexicales²⁸ dans son article « Faut-il dire migrant ou réfugié ? Débat lexico-sémantique autour d'un problème public ». Sa recherche « porte sur une discussion lexico-sémantique autour des mots considérés comme “justes” pour nommer les populations en déplacement qui fuient les violences au Proche-Orient et ont pour objectif

²⁴ Calabrese a étudié dans cet article les commentaires folk-linguistiques l'étude du terme *islamophobie* dans cinq articles de septembre 2013 à novembre 2013 : quatre du site internet du *Monde* et un de *Libération*. Elle n'a retenu pour sa recherche que ceux qui éclairent « les stratégies discursives des publics médiatiques au moment de (re)définir un problème public » (Calabrese : 2015 : 95).

²⁵ L'article avait pour but de « mettre en évidence les arguments folk-linguistiques pour tenter de stabiliser le sens d'une dénomination lorsque les lecteurs sent[ai]ent qu'il exist[ait] un décalage entre signifiant et signifié (le nom ne correspond pas au concept), mais également entre sens et référent (le concept ne correspond pas au phénomène social) » (Calabrese : 2015 : 91-92).

²⁶ Le terme « ressource discursive » est défini par l'exemplification : « [...] notamment la réflexivité, le métalangage, le recours à l'étymologie. » (Calabrese : 2015 : 102) En identifiant et en étudiant les ressources discursives employées dans les commentaires des deux acceptions possibles au terme *islamophobie* (le rejet de la religion et/ou de la culture et/ou de pratiques musulmanes contre le rejet des citoyens d'appartenance arabo-musulmane), Calabrese conclut que « les ressources discursives [...] sont distribuées de manière différente en fonction de leur posture idéologique et contribuent donc à organiser le positionnement des uns et des autres » (2015 : 102).

²⁷ Dans son examen des commentaires, elle mentionne qu'elle trouve également « des guillemets de mise à distance », le temps conditionnel, « le verbe *appeler* et des synonymes » et « divers marqueurs métalinguistiques tels que *soi-disant* » (Calabrese : 2015 : 99).

²⁸ Elle poursuit ainsi sa réflexion sur les métadiscours des mots *migrant* et *réfugié* en français, en anglais et en espagnol dans un corpus d'articles de presse qui traite de la « crise des migrants ».

d'observer comment le débat contribue à construire le problème public en question » (Calabrese : 2018 : 105).

Calabrese présente entre autres le concept d'« évènement discursif » ; il s'agit de « tout évènement de parole qui donne lieu à un énoncé remarquable et remarqué par les médias d'information ; c'est donc tout à la fois ce qui est dit et la prise de parole (d'un acteur social éminent) qui font évènement²⁹ » (Calabrese, 2018 : 107, citant Calabrese, à paraître). Elle structure les débats lexicosémantiques³⁰ en quatre étapes :

- Évènement médiatique (ex. : Port du voile à l'école, faits de discrimination contre des musulmans, déplacements de populations) ;
- Évènements énonciatifs (ex. : Déclarations du milieu politique, associatif, expert, etc.) ;
- Constat d'inadéquation (ex. : Contre-déclarations métadiscursives) ;
- Recherche du mot juste (ex. : Proposition d'un mot alternatif, disponible dans la langue ou néologisme) (Calabrese, 2018 : 111).

Concernant les arguments de l'agonistique lexicale, l'auteure s'attarde d'abord à la modalité déontique qui traverse certains articles de presse ; elle remarque ainsi que « les journalistes posent la question en termes d'obligation et de l'emploi du “mot juste”, de *vocabulaire précis*, et recourent à la métaphore, très usitée en français, du poids des mots³¹ » (Calabrese : 2018 : 116). L'auteure note également que des gloses métalinguistiques contiennent parfois la remarque

²⁹ Ces « évènements discursifs constituent une partie importante du discours journalistique, qui se nourrit d'évènements-occurrences autant que de paroles (le plus souvent émanant d'acteurs politiques) » (Calabrese, 2018 : 107).

³⁰ Pour donner suite à l'observation du métalinguistique dans son corpus, Calabrese a également identifié les variables suivantes avec lesquelles elle a dépouillé son corpus : « marqueurs métalangagiers ; marqueurs autonymiques ; dénomination de l'évènement discursif ; définitions légales des mots ; définitions de dictionnaire ; experts convoqués ; modalité déontique ; et enfin autres mots liés à la mobilité des personnes. » (2018 : 113) Sur les mots utilisés dans le débat, Calabrese sépare en quatre catégories les « termes métalinguistiques et marqueurs d'autonymie » : mots qui renvoient aux signes (ex. : mots, expressions, terminologie...) ; mots qui renvoient au sens (ex. : définition, sens, nuances...) ; verbes ou noms déverbaux métalinguistiques (ex. : qualifier, appeler, désigner) ; dénominations de personnes entre guillemets ou en italiques (2018 : 113).

³¹ Elle lie le syntagme « poids des mots », qu'elle écrit « signifi[er] qu'un usage des conséquences, souvent en raison des interdiscours convoqués » (2018 : 16), au « topos du mot juste » (2018 : 116), en empruntant à Authier-Revuz la signification de « juste » dans ce type de contexte : « Celui qui fait coïncider le dire au vouloir dire. » (2012 [1995] : 548) Le « mot juste » suppose ainsi qu'une « langue-répertoire de noms pour un réel déjà structuré, nomenclature adéquate au réel » existe (Authier-Revuz, 2012 [1995] : 475).

que le mot n'est qu'une « simple enveloppe du sens » (Calabrese : 2018 : 116). Elle note que d'autres locuteurs encore font appel au type de lexique dans lesquels les deux vocables se trouvent : par exemple, « migrant » ne correspond pas à un lexique spécialisé, tandis que « réfugié » appartient au lexique règlementé de l'ONU. Certaines gloses font appel à des figures d'autorité, comme des organisations internationales (ex. : Amnesty International »), ou à des définitions de dictionnaires ou d'experts. Calabrese évoque rapidement « les connotations en discours » et « la nature particulièrement complexe des mots » (2018 : 117). Elle ajoute que des événements historiques peuvent également les « charg[er] de représentations » (Calabrese : 2018 : 117). Elle conclut en rassemblant en deux postures ses observations :

- une focalisation sur la dimension lexicale qui présuppose une coïncidence entre les mots et le réel. Selon cette posture, il suffit de trouver le mot juste ;
- une focalisation sur la dimension discursive qui refuse d'utiliser certains mots disponibles (*migrant*, voire *migrant* et *réfugié*) avec l'argument du dépassement du sens lexical. Cette posture postule que la réponse au dilemme n'est pas dans le dictionnaire mais dans les usages ; il faut trouver de nouveaux mots (*people*) ou redéfinir des mots disponibles (*refugees*). Les articles engagés en faveur de la dénomination *réfugiés* s'enlignent sur cette posture correspondant à l'image du poids des mots. (Calabrese : 2018 : 117)

Elle rapproche ses postures aux travaux de Micheli (2013) évoqués plus haut, en les liant aux arguments de « l'applicabilité référentielle (le mot correspond, ou non, à la chose) et l'argument de la charge dialogique (le mot ne correspond pas, en raison d'un interdiscours chargé » (Calabrese : 2018 : 118).

En plus de souligner que les arguments de l'agonistique lexicale peuvent varier selon divers contextes idéologiques et les aires géographiques, linguistiques, etc., nombre d'auteurs de l'école française de l'analyse du discours en relèvent explicitement plusieurs, souvent présentés de manière pêle-mêle et s'entrecroisant parfois.

Nous avons synthétisé dans la liste suivante les arguments que leurs différents auteurs soulignent depuis 1992³². À des fins de clarté, ces arguments ont été rassemblés sous trois thématiques :

1. Arguments en lien avec les caractéristiques lexicales et « sociocognitives » attribuées au mot :

- Étymologie et origine (ex. : un mot peut être compris ou non par l'analyse de son étymologie) ;
- Domaines (ex. : juridique, non spécialisé...) et champs (ex. : morphologiques, sémantiques, lexicaux...) ;
- Le nombre et la classe grammaticale ;
- Capacité d'évolution des vocables (ex. : un mot peut-il changer de sens à travers le temps ?), en lien ou non avec l'évolution des signifiés correspondants (ex. : un vocable peut-il évoluer sémantiquement en même temps que la mutation du signifié qu'il représente ?) ;
- Charge symbolique (ex. : « le poids du mot »...) distincte de la charge tendancieuse (ex. : « charge mortelle ») ;

³² Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité des arguments recensés par l'école française de l'analyse du discours ; elle pourrait certainement s'enrichir d'autres travaux qui portent sur les débats sémantiques et terminologiques qui ont été écartés de cette recension des écrits, principalement à cause d'objectifs trop divergents des nôtres. Les documents suivants, placés en ordre chronologique, ont entre autres été examinés afin de la créer : Le n° 1 154 de la revue *Homme et migrations* (1992), contenant des nombreux articles sur l'agonistique lexicale (ex. : « intégration » [Bonnafoous], « immigré » [Cordeiro], etc.), a été dépouillé ; le n° 33 de la revue *Mots* portant sur les métadiscours de « race » (ex. : Bonnafoous et Fiala, Guillaumin, etc.) a aussi été consulté. En outre, les arguments répertoriés ont été extraits des études portant sur « tchador », par Petiot (1995) ; « ethnique », par Krieg (2002) ; « genre », par Akrich (2002) ; « purification ethnique », par Krieg-Planque (2003) ; « ethnique », par Krieg-Planque (2005) ; « hidjab », par Petiot et Reboul-Touré (2006) ; « communauté », par Lecolle (2007) ; « voile », par Calabrese (2007) ; « développement durable », par Krieg-Planque (2010) ; « développement », par Dufour (2011) ; « insécurité », par Née (2012) ; « jeunes de banlieue », par Longhi (2012) ; « migrants », « réfugié », « déplacé »... par Venturini, Gemenne et Severo (2012) ; « *Dét. N d'origine X* », par Devriendt (2012) ; « mariage », par Cervulle (2013) ; « révolution », par Calabrese (2013) ; « islamophobie », par Calabrese, 2015 ; « euthanasie », par Biotti-Mache (2016) ; « grève » et « boycott », par Gauthier, 2016 ; « intégration », par Vadot (2016) ; « race », par Grossi et Poiret (2016) ; « mariage pour tous », par Barrangou, 2018 ; « migrants/réfugiés », par Calabrese, 2018 ; « guerre », par Veniard, 2018 ; « migrants », par Calabrese et Mistaen (2018) ; « race », par Devriendt, Monte et Sandré (2018). Nous avons aussi relevé les réflexions de Rennes (2007) sur les « batailles désignatives », celles de Braud, Bacot et Le Bart sur les connotations (2018) et celles de Pelletier et Goulet sur les stratégies de cadrage employées pendant le « printemps érable » (2018).

- Connotations axiologiques diverses et parfois multiples ;
- Présence d'une ou de plusieurs définitions d'un même mot à l'aide de commentaires métadiscursifs, de traductions, de synonymes/antonymes, hyperonymes/hyponymes, etc. ;
- Asémie, monosémie et polysémie³³;
- Usage littéral et figuré³⁴;
- Éléments formels de la structure phrastique³⁵.

2. Arguments en lien avec le destinataire et le destinataire :

- Contraintes sociales, qui comprennent le « politiquement correct », « le parler-vrai », la censure, la tabouisation, la conformisation...
- Manipulation par le destinataire (ex. : pour justifier une position idéologique du destinataire ou par un autre intérêt personnel) et déresponsabilisation du destinataire ;
- Procédés stylistiques³⁶ (ex. : euphémisation, exagération) ;
- Discours subjectifs et objectifs ;
- Revendication, prise en charge ou association, rejet lexical... ;
- Registre affectif (ex. : la sensibilité d'un vocable) et autres valeurs partagées (ex. : solidarité, respect) ;

³³ La polysémie est en ce sens très présente dans les travaux d'analyse du discours ; l'instabilité sémantique du mot, sur des axes autant diachroniques que synchroniques, est soulignée. Cette polysémie comprend les usages figurés et littéraux des vocables, ainsi que les différentes conceptions des vocables (spécifiante, universaliste...)

³⁴ Par exemple dans l'usage quotidien de mots controversés ; citons à titre d'exemple Guillaumin sur l'usage du mot « race » : « Remarquons d'abord que les dernières décennies nous en ont montré un nouvel usage métaphorique. L'emploi métaphorique en lui-même n'est bien évidemment pas récent. On le trouve déjà dans les dictionnaires de l'époque révolutionnaire qui enregistrent le terme *race* comme mode de désignation de groupes d'hommes qui font le même métier, ou bien partagent le même état, ou encore les mêmes habitudes ou opinions (de la “race à forgerons” à la “race des casse-pieds” en passant par, aujourd'hui, la “race des collaborateurs”), cet emploi va du plus anodin au plus lourd socialement. » (1992 : 61)

³⁵ Comme des guillemets, du temps conditionnel, des verbes (de nature démonstrative, dialectique...), des marques métalinguistiques ou autonymiques (ex. : « soi-disant »...), des prédicats ou des syntagmes, des praxèmes, d'autres constructions syntaxiques...

³⁶ Lecolle évoque à titre d'exemple « les potentialités rhétoriques » du nom « communauté » (2007 : 6).

- Instances de légitimité (ex. : dictionnaire, expert...) et figures générales d'autorité (ex. : « la » loi) ;
- Dialogisme et plusieurs formes d'interdiscours, incluant la mémoire collective et discursive liée aux vocables.

3. Arguments référentiels :

- Applicabilité référentielle ;
- Lien d'interdépendance entre signifié et signifiant ;
- Querelle extradiscursive (ex. : le débat sur le mot est en réalité sur son signifié) ;
- Simplification du signifié.

Ce classement préliminaire des travaux retenus montre l'existence de variables tant linguistiques que sociocognitives, qui coexistent sans distinction claire entre elles. À l'exception de Calabrese (2018), nul auteur de l'analyse du discours n'a donc tenté d'en offrir une taxonomie générale.

1.3 Modalisation autonymique

Les travaux de modalisation autonymique d'Authier-Revuz³⁷ (2012 [1995]) et de Julia³⁸ (2001) portent sur les métaréflexions des locuteurs d'un mot renvoyant à lui-même. Ces appréciations métadiscursives se rapportent à l'agonistique lexicale : plusieurs gloses relevées mettent en jeu des arguments lors d'évaluations personnelles d'applicabilité lexicale et référentielle.

³⁷ Dans son ouvrage *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire* (2012 [1995]), Authier-Revuz s'intéresse à la non-coïncidence, c'est-à-dire « tout ce qui marque de non-un la communication : incompréhension, inquiétude, manque, malentendu, ambiguïté » (2012 [1995] : 18).

³⁸ Julia propose dans l'ouvrage *Fixer le sens ? La sémantique spontanée des gloses de spécification du sens* une « étude [...] consacrée à l'analyse d'un type particulier de gloses servant à la spécification et à l'explication du sens au fil du discours » (2001 : 11).

L'étude d'Authier-Revuz consiste tout d'abord en l'identification et la description des formes métalinguistiques de gloses autonymiques³⁹. Sur la non-coïncidence du discours à lui-même, Authier-Revuz souligne que les écarts⁴⁰ que le sens peut prendre entre deux locuteurs en discours sont infinis (2012 [1995] : 413), d'où l'importance pour un destinataire de donner des consignes⁴¹ à son destinataire sur la manière de comprendre un vocable⁴² (2012 [1995] : 195). Elle isole en ce sens « deux ordres de causes de l'adéquation ou de l'inadéquation » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 501) : « Celle de l'énonciateur, utilisateur efficace ou défaillant des ressources de la langue, et celle *de la langue*, s'imposant à l'énonciateur dans sa pertinence ou son insuffisance. » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 501) Le destinataire n'a donc pas de responsabilité dans ce pan de son approche, si ce n'est que de comprendre les consignes du destinataire.

³⁹ S'inscrivant dans la lignée du métalangage naturel, marquée par les travaux de Josette Rey-Debove (1978), Authier-Revuz explique dans l'introduction l'objet exact de sa recherche : « C'est à l'étude de cette configuration énonciative spécifique — une énonciation traversée par son auto-représentation opacifiante —, relevant de la réflexivité méta-énonciative, qu'est consacré le travail qui suit. À partir d'un corpus de 4 000 exemples d'énoncés attestés, oraux et écrits, relevant des "genres" les plus divers, il vise d'une part à identifier et décrire les *formes* — linguistiques ou discursives — à travers se réalise le dédoublement méta-énonciatif propre à cette configuration, d'autre part à caractériser, au plan de la pratique langagière, la spécificité de ce mode énonciatif dédoublé, marqué d'une distance interne, d'en saisir la fonction dans l'économie énonciative en général, et d'en faire apparaître des mises en œuvre diversifiées, manifestations de "positions énonciatives" particulières à des discours, des genres, des sujets. » (2012 [1995] : 18) Branca-Rosoff explique avec plus de concision le trait dénominateur des énoncés étudiés par l'auteure : « Les énoncés qu'étudie J. Authier-Revuz présentent un trait commun : l'énonciateur prend un élément de son message pour objet et le redouble d'un commentaire. » (1996 : 97) Ainsi, « le travail est restreint aux gloses qui surgissent spontanément, au fil du discours, lorsqu'un énonciateur éprouve le besoin de s'arrêter sur les mots qu'il est en train d'utiliser et qui pour lui "ne vont plus de soi" » (Branca-Rosoff : 97-98).

⁴⁰ Ces écarts décelés par Authier-Revuz recèlent d'une altérité linguistique ou régionale, temporelle, situationnelle, sociale, idéologique ou théorique ainsi que stéréotypique.

⁴¹ L'auteure les appelle des « gloses opacifiantes consistant à une spécification du sens d'un élément *X* : *X j'entends par là...* ; *X, c'est-à-dire Y* ; *X, ce qui signifie...* ; *X au sens...*, etc. » (2012 [1995] : 195).

⁴² « À travers des formes injonctives, combinant élément modal (impératif/subjonctif, infinitif, futur) et élément personnel (*vous, on*) l'énonciation de *X* est doublée d'une instruction interprétative adressée à l'autre, pour annuler, réduire l'écart susceptible de se produire dans la transmission entre "ce que je veux dire" et "ce que vous comprenez". Rencontrant dans son dire la menace de la non-compréhension radicale, ou, plus souvent, celle du *jeu*, de l'incertitude, du malentendu, c'est-à-dire finalement de "l'autre sens" produit par l'autre-interlocuteur, c'est tout un "balisage" d'indications, précautions, signalisations, dont l'énonciateur entoure ses mots pour ramener l'interprétation de l'autre — avec son imprévisibilité, sa possibilité de "s'égarer ailleurs" — dans le champ unique, déterminé de *mon* vouloir dire : un "comprenez mes mots comme je veux qu'ils le soient". » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 195-196)

Puisque l'étude d'Authier-Revuz recense les « formes par lesquelles se réalise la configuration énonciative de réflexivité opacifiante » (2012 [1995] : 61), des arguments touchant l'agonistique lexicale sont soulignés. Ils sont entre autres présents lorsqu'elle aborde la spécification du sens qu'engendrent des gloses opacifiantes⁴³, le dialogisme⁴⁴, les « habillages du

⁴³ Par exemple une forme qui vise « à prévenir l'écart » (ex. : « n'y voyez pas d'autre sens que technique ») (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 197).

⁴⁴ Par exemple, dans un premier ensemble, « l'inappartenance d'un élément du discours dans lequel il apparaît est exprimée de façon explicite et univoque » (ex. : « *X, j'emprunte* », « *je reprends ces mots à Ext* » ; « *X, pour parler comme Ext* »...) (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 260). Dans un deuxième ensemble, « en l'absence de toute verbalisation univoque, le renvoi à l'Extérieur d'un discours autre plutôt qu'à un autre type de non-coïncidence, ou à une lecture transparente de X, relève de l'interprétation » (ex. : « *X c'est-à-dire Y* » ; « *X, ou Y* »...) (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 261). Il arrive qu'on fasse référence à un nom propre d'un individu comme entité extérieure (ex. : « vocabulaire brondalien »), ou à l'usage d'une collectivité, définie ou indéfinie. Dans cette référence à la collectivité, il arrive d'y déceler un acte de connivence extratextuelle : elle requiert « un *fond commun* de savoir auquel le discours s'appuie comme à du donné, sans voir à l'établir » (2012 [1995] : 287) : « Ce savoir requis, chez le récepteur, concerne : Soit la personne de l'énonciateur, en tant que la connaissance que le récepteur a de celui-ci, lui fait reconnaître dans tels éléments de son discours une discordance pour laquelle il lui faut alors postuler la présence d'une autre source discursive : c'est le fonctionnement extra-textuel (a) par différence, d'une connivence personnelle, l'un des appuis privilégiés de l'ironie par exemple ; Soit de l'environnement interdiscursif, en tant que la connaissance que le récepteur a de celui-ci lui fait reconnaître dans tels éléments du discours une identité avec des éléments appartenant à d'autres discours : c'est le fonctionnement extra-textuel (b) par similitude d'une connivence intertextuelle, ou culturelle, mode par excellence de toutes les "citations cachées", "masquées"... » (2012 [1995] : 287-288) Notons que dans les différentes formes de connivence qu'Authier-Revuz recense, il y a aussi les mots étrangers dus à l'axe temporel : « la manière de dire étrangère – parce qu'ancienne » (2012 [1995] : 298). On y retrouve des archaïsmes expliqués à l'aide de gloses métalinguistiques (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 299). Également, les mots d'une langue autre ou l'« état de langue autre (associé ici à une hétérogénéité de l'élément X dans le discours lui-même "spécialisé" où il figure) » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 316)⁴⁴ sont nommés, tout comme la « métaphorisation par discours autre associé » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 317), c'est-à-dire « lorsque l'élément emprunté désigne, dans le discours d'origine associé, un autre référent, le "déplacement" représenté d'un discours à l'autre correspond exactement à une "métaphore" explicitée » (ex. : « En un mot, la formule de constitution du peuple français [s'il m'est permis d'emprunter cette expression à la chimie] [...] ») (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 317). Selon Authier-Revuz : un discours aussi se peut frapper à un autre discours ; il s'agit souvent (1) d'un « passé discursif négatif des mots » (2012 [1995] : 361), dont on rappelle la condamnation dans le passé (2012 [1995] : 361) ou l'usage passé d'un acteur extérieur (2012 [1995] : 362) ; certains font fi de ce passé, et disent malgré tous les mots ayant un passé discursif (2012 [1995] : 363). Il peut également s'agir (2) de « baliser le passé discursif du mot pour y fixer un sens » (2012 [1995] : 365), partageant les mots polysémiques parfois à l'aide de spécification de sens (2012 [1995] : 365), à l'aide d'une source discursive extérieure (2012 [1995] : 368) ou par description directe du sens (2012 [1995] : 372). Aussi, on retrouve (3) des « statuts de l'émergence de l'extérieur discursif dans le sens des mots » (ex. : « incompétente c'est-à-dire incapable constitutionnellement ») (2012 [1995] : 375), « fonctions » (« au sens que ce mot a chez Propp Greimas lorsqu'il parle de personnages comme d'actants ») (2012 [1995] : 376).

dire⁴⁵», les marqueurs d'approximation⁴⁶, les commentaires réflexifs⁴⁷, ainsi que d'autres paramètres soulignant l'écart du mot par rapport à la chose. S'inspirant de ses travaux, son

⁴⁵ Ces « habillages » peuvent être perçus comme des jugements des locuteurs sur les vocables. Il sont déclinés de deux manières : d'abord une qui se rapporte au goût, qui « relève de l'insigne, de l'étiquette, du signal d'appartenance et de reconnaissance pour un discours et un énonciateur » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 327) ; l'autre en lien avec le réel, « évaluant la variété extérieure comme “habillage” réussi pour un contenu stable » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 338). La seconde manière ne relève ainsi plus de goût, mais tient des appréhensions particulières du réel. Il s'agit ainsi de la perception de la réalité à travers le discours. Plusieurs déclinaisons peuvent être constatées. D'abord, on peut « observer sur un mode atopique les diverses saisies d'un réel » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 337), c'est-à-dire une évaluation de son adéquation en rapport « au réel tel que le voit l'énonciateur » (ex. : « La CGT va être amenée à s'engager dans le règlement des “problèmes d'emploi” [formule plus facile à admettre pour les syndicats que les “sureffectifs”] [Le Monde, 04.10.84, p. 31] ») (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 337). Ensuite, on peut « approuver une saisie adéquate du réel » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 338) ; il faut le différencier du « joli », puisqu'il ne s'agit pas d'un habillage extérieur relié au goût, mais bien le « côté de la pertinence, de la vérité avec laquelle elles nomment c'est-à-dire saisissent le réel, de façon juste, fondée, bonne, heureuse, parlante et neuve... » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 338). Il est possible de recenser des commentaires plus explicites (ex. : « C'était un de ces silences dont on dit étrangement mais admirablement qu'ils sont à couper au courant tant ils imposent en effet l'idée de couteaux suspendus dans l'air et de meurtre en sursis »... [Authier-Revuz : 2012 [1995] : 338]), mais la plupart découlent de déduction (ex. : « Pour le désir, la réponse est facile : il n'est de désir que de l'autre pour plagier un auteur à qui je dois beaucoup » [Authier-Revuz : 2012 [1995] : 339]). Aussi, il est possible de « mettre en cause une saisie inadéquate du réel » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 340) : « Un vaste ensemble de formes dénonce l'écart – erreur, mensonge... — entre les mots de l'autre et les choses, les manières de dire inadéquates manquant ou masquant le réel. » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 340)

⁴⁶ Ces réflexions de l'ordre de la métalinguistique générale contiennent « les jugements d'appartenance d'un référent x à une classe “X” » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 478), et leurs « marqueurs d'approximation dans la nomination » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 480). Authier-Revuz distingue deux ensembles d'approximation : le premier se réfère uniquement au « mode d'appartenance à une catégorie d'une chose, qui est plus ou moins X » (2012 [1995] : 481) (ex. : « une sorte de », « plus ou moins »...) ; le second concerne un « mode d'association d'un terme à une chose dans un acte de nomination — qui nomme plus ou moins précisément cette chose par X. » (2012 [1995] : 481)

⁴⁷ Authier-Revuz sépare en trois grandes catégories les commentaires réflexifs, qui consiste à « (1) affirmer la coïncidence, le un de la nomination, (2) dire le travail vers la coïncidence, la visée du un, (3) dénoncer la non-coïncidence, le défaut de la nomination » (2012 [1995] : 501). Au niveau de la coïncidence « du mot à la chose » (2012 [1995] : 516), Authier-Revuz distingue les formes où « un terme X est explicitement donné comme “juste” c'est-à-dire en accord, coïncidant, faisant un avec la réalité qu'il nomme » (2012 [1995] : 516). D'abord, « X est une nomination explicable par des ou les propriétés du référent » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 516) (par exemple : « [je dis] X parce que »). Ensuite, « X est une bonne nomination du référent » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 518) : « un jugement positif global d'adéquation, qui est énoncé, de façon brute (sans explications) et directe (c'est-à-dire explicite » [Authier-Revuz : 2012 [1995] : 518]. On peut la retrouver sous des formes où « c'est le mot qui est l'objet d'une prédication d'adéquation à la chose, du type “le mot X convient (à la chose)” » (ex. : « il n'y a pas vraiment de meilleur mot ») (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 518), ou encore où « l'adéquation (est menée) à partir de la chose, sur le mode “la chose mérite le nom X” » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 519) (ex. : ça porte bien son nom). D'autres formes encore se rapportent à une adéquation qui est donnée « comme le fait de l'énonciateur » (« c'est ce que son nom signifie ») (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 519). On trouve aussi la forme « X est la seule nomination adéquate du référent » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 520), qu'on peut reconnaître à l'aide de gloses comme « c'est le mot » ou « ce n'est pas le mot » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 520). Enfin, elle repère une « coïncidence sans écart, adéquation stricte » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 523) : « l'adéquation [...] du mot X à la chose, se déduit de commentaires explicitant — négativement ou positivement — des caractéristiques du rapport qui unit, hic et nunc, le mot à la chose » (Authier-Revuz : 2012 [1995] : 523) (ex. : « cette expression n'a ici rien de métaphorique », « le mot n'est pas trop fort » [Authier-Revuz : 2012 [1995] : 523], « sans guillemets » [Authier-Revuz : 2012 [1995] : 524]. Authier-Revuz met dans cette catégorie l'usage de « à proprement parler », « littéralement », « strict, vrai, plein... de X ».

étudiante, Julia (2001), a produit une étude plus spécifique des gloses de spécification de sens qui touche directement l'objet de cette thèse.

Julia (2001) propose ainsi un système, composé de huit modèles, qui classe des gloses de spécification de sens. Il s'apparente à un répertoire de manières de légitimer ou condamner un sens, mais se base uniquement sur un nombre limité de syntagmes où le vocable « sens » apparaît. Le but de son étude est de « construire une représentation systématique [...] des gloses de spécification du sens, et qui, en tant qu'elles sont affectées à la spécification et à la description du sens lexical en discours, reflètent des représentations et des conceptions spontanées du sens⁴⁸ » (Julia : 2001 : 13).

Le premier de ses huit modèles « est lié à des représentations en diachronie. Il s'agit d'un modèle savant renvoyant au sens originel⁴⁹ ou étymologique du mot » (Julia : 2001 : 149). Elle y classe les représentations de la dimension du passé⁵⁰, y compris les modernes qui récusent les précédentes⁵¹. On trouve aussi « les gloses stipulant une acception qui vaut comme métonymie

⁴⁸ Pour créer son système, Julia se dote d'un corpus d'analyse tiré pour l'essentiel de la base de données FRANTEXT, complété par des extraits de la presse quotidienne. L'auteure a recherché des mots-clés divers (ex. : « au sens... », « dans l'acception... ») (2001 : 47) pour en retirer un corpus d'environ cinq-cents formes contenant des gloses de spécification.

⁴⁹ Ex. : « Il est encore vrai de ces esprits “curieux”, au vieux sens du latin *curiosus*, qui sont avides de connaissances menues et insignifiantes plus que de culture. » (E. Mounier, *Traité du caractère*, 1946 : 641 ; cité dans Julia, 2001 : 154)

⁵⁰ Cette section comprend d'abord « la mention de l'étymon et le travail savant de renvoi à l'origine » (Julia : 2001 : 154) : « Un premier ensemble de formes stipulant le sens originel mentionne un étymon. » (Julia : 2001 : 154) Ensuite, on retrouve une « “spécification en référence à une langue ancienne L2 sans mention de l'étymon” » (Julia : 2001 : 155), par ex. : « Ce sont les “imbéciles” au sens latin, oui. » (H. Alain-Fournier, *Correspondance avec J. Rivière*, 1914 : 135 ; cité dans Julia, 2001 : 155) On trouve aussi des « spécifications du sens étymologique dans L1 sans mention d'un étymon » (Julia : 2001 : 156), à l'aide du syntagme « au sens étymologique » (Julia : 2001 : 156) ou « sens ancien » (Julia : 2001 : 157), ainsi des « occurrences qui évoquent un sens originel sans le désigner en tant que tel » (Julia : 2001 : 158) où le contexte fournit l'interprétation, par exemple : « Je n'ai rien d'aimable et je le dis là au sens profond du mot. » (G. Flaubert, *Correspondance*, 1853 : 413 ; cité dans Julia, 2001 : 158) Il peut également s'agir de « la question du sens premier dans la représentation épilinguistique » (Julia : 2001 : 158). Il faut comprendre le « sens premier » selon la conception de Rey et Delasalle (1979), c'est-à-dire « la première dans l'ordre des attestations [...], la première dans un ordre fréquentiel décroissant, [ou/et] la première selon des critères morphosyntaxiques et rhétoriques établissant la primauté du “sens propre” sur les “sens figurés” [...] » (Julia, 2001 : 158).

⁵¹ Ex. : « Prise au plein sens moderne du mot, la science est la sœur jumelle de l'humanité. » (Teilhard de Chardin, *Le Phénomène humain*, 1955 : 276 ; cité dans Julia, 2001 : 164-165)

d'une époque passée⁵² » (Julia : 2001 : 162) : ces gloses « représentent le fait que X, à telle époque, dans tel contexte culturel, a eu telle valeur » (Julia : 2001 : 164).

Le second modèle « correspond aux gloses stipulant un sens propre ou littéral, et il est lié à un imaginaire de la justesse du sens établi premièrement, c'est-à-dire à la notion épilinguistique d'orthonymie⁵³ » (Julia : 2001 : 149). Julia repère dans son corpus des syntagmes composés de « sens propre⁵⁴ », qu'elle relie d'ailleurs au sens donné par Dumarsais (1730)⁵⁵. On trouve aussi dans ce modèle « le jugement sur l'adéquation de l'acception sélectionnée⁵⁶ » (Julia : 2001 : 172), ainsi que les syntagmes qui soulignent la dualité des interprétations entre le sens propre et le sens figuré⁵⁷, par exemple : « Hippolyte est vraiment plus nécessaire à la vie de Phèdre, au sens le plus littéral, que la nourriture. » (S. Weil, *La Pesanteur et la grâce*, 1943 : 45 ; cité dans Julia, 2001 : 176-177)

⁵² Ex. : « Mais votre livre est, dans toute sa beauté et l'acception romantique, un premier volume et qui a fait, bien des soirées, regretter ma vanité de ne livrer mon œuvre qu'à la fois, parfaite, et quand je ne pourrai plus que décroître. » (S. Mallarmé, *Correspondance*, 1871 : 236 ; cité dans Julia, 2001 : 163) Cette dernière sous-catégorisation recense les cas où « le sens S¹ assigné à X est explicitement ancré dans le présent, l'actuel, le moderne » (Julia : 2001 : 164), ce qui annule les sens passés.

⁵³ La notion d'orthonymie peut être définie comme « le mot juste » selon Pottier (1992).

⁵⁴ Ex. : « Au sens propre, n'est expérimenté que ce qui a été vécu et rendu conscient. » (A. Camus, *Le Mythe de Sisyphe*, 1942 : 30 ; cité dans Julia, 2001 : 168)

⁵⁵ « Le sens propre d'un mot, c'est la première signification du mot. Un mot est pris dans le sens propre lorsqu'il signifie ce pourquoi il a été premièrement établi ; par exemple : le feu brule, la lumière nous éclaire ; tous ces mots là sont pris dans le sens propre. Mais quand un mot est pris dans un autre sens, il paraît alors, pour ainsi dire, sous une figure qui n'est pas sa figure naturelle, c'est-à-dire celle qu'il a eue d'abord ; alors, on dit que ce mot est au figuré ; par exemple : le feu de vos yeux, la lumière de l'esprit, la clarté d'un discours. » (Dumarsais ; 1988 [1730] : 76)

⁵⁶ Julia classe sous cette sous-catégorie « les jugements sur l'adéquation de l'énonciation [...] qui sont des jugements sur l'exactitude de l'adéquation de S¹ à la désignation de tel référent » (2001 : 172). Il s'agit de gloses affirmatives (« au sens exact », « au sens strict ») ou négatives (« pas sens rigoureux ») qui sont relevées, par exemple : « En fait de poésie et de critique poétique, je ne suis qu'un amateur ; Robert de Souza, un maître, au sens rigoureux du mot. » (H. Bremond, *La Poésie pure*, 1926 : 11 ; cité dans Julia, 2001 : 172)

⁵⁷ Certaines gloses contiennent un empêchement « d'une interprétation figurée, métaphorique, de l'élément X » (Julia : 2001 : 176). Le sens figuré peut représenter une menace au sens littéral, en le sens qu'il « l'édulcolor[e], l'affaibli[t], [le] prive de son contenu sémantique » (Julia : 2001 : 176). D'autres « gloses incidentes à des expressions métaphoriques correspondent [...] à une dé-métaphorisation des figures et à un retour de la littéralité » (Julia : 2001 : 177), par exemple : « Je tressaillais de joie (au sens propre) en face de l'ingéniosité merveilleuse de Bergson. » (H. Alain-Fournier, *Correspondance avec J. Rivière*, 1914 : 224 ; cité dans Julia, 2001 : 177) Certaines gloses ne sont pas reliées à l'orthonymie ; elles relèvent plutôt de la métaphore, du figuré... Julia remarque une quasi-absence des formes de sens figurés dans son corpus : elle repère seulement les segments « sens figuré » et « sens spirituel ».

Le troisième modèle rassemble « les gloses qui font explicitement référence à l'interdiscours⁵⁸, et qui sont du type : *au sens de l* (où *l* note l'énonciateur, ou l'ensemble discursif auquel renvoie la glose) » (Julia : 2001 : 149). Ici, « la glose peut renvoyer à une énonciation singulière, celle de *l*, ou, de façon plus complexe, à des ensembles discursifs » (Julia : 2001 : 149). Il s'agit du modèle qui souligne aussi « la dimension translinguistique des signifiés⁵⁹ » (Julia : 2001 : 195).

Le quatrième modèle « est constitué par les gloses qui reflètent une classification par domaine sémantique. Le modèle correspondant pourrait être dit onomasiologique⁶⁰ » (Julia : 2001 : 149). Julia ajoute que « l'ensemble des caractérisants de domaine est par définition coextensif à l'ensemble des domaines sémantiques, ce qui signifie qu'il recouvre un nombre indéfini de classes » (2001 : 198) : « sens mystique du mot », « sens musical du mot », « sens presque religieux du mot », « sens plastique du mot »....

⁵⁸ Les gloses peuvent inclure « des acceptions propres à un auteur, et identifiables en tant que telles » (Julia : 2001 : 187). Elles peuvent aussi renvoyer à des ensembles discursifs, c'est-à-dire à des « ensembles de discours, assimilables à une œuvre entière, ou à un système conceptuel, qui représente le domaine de mémoire auquel appartient l'acception » (Julia : 2001 : 188). On retrouve souvent à leur côté des définitions, conventionnelles ou non, ou des reformulations paraphrastiques. Les gloses peuvent également renvoyer à une école ou doctrine, ou encore à un sociolecte, ce dernier « entendu au sens de système propre à un groupe social déterminé, par contraste avec le renvoi au système conceptuel d'une œuvre ou à celui d'une époque » (Julia : 2001 : 192), par exemple : « Nous avons enfin, dit-il, substitué l'objet au sujet (ce mot bien entendu pris dans l'acception de la peinture. » (P. Schaeffer, *Recherche sur la musique concrète*, 1952 : 184 ; cité dans Julia, 2001 : 193)

⁵⁹ Certaines gloses « mettent explicitement en rapport un mot appartenant à la langue de l'énonciateur avec le contenu sémantique d'un mot d'une langue étrangère » (Julia : 2001 : 195), par exemple : « Il est très vrai que la révélation romantique, au sens allemand du terme, nous la devons bien moins à Lamartine, à Hugo, ou à Musset, qu'à Nerval, à Baudelaire, à Rimbaud. » (F. Mauriac, *Journal III* ; 1940 : 271 ; cité dans Julia, 2001 : 195)

⁶⁰ Julia utilise « onomasiologique » au sens de « structuration empirique en classes sémantiques » (2001 : 198). L'explication de l'auteure pour ce modèle va comme suit : « La catégorisation par domaine sémantique procède à partir de catégorisations préconstruites du réel, comparables en apparence aux domaines sémantiques à l'aide desquels les ouvrages lexicographiques opèrent des distinctions permettant d'ordonner les polysémies des mots. » (2001 : 198)

Le cinquième modèle « regroupe les formes qui, stipulant un sens “large”⁶¹ ou “courant”⁶², ont pour particularité de poser une acception non spécifique, si bien que le modèle peut être décrit comme effectuant une déspecification » (Julia : 2001 : 149-150).

Le sixième modèle est envisagé comme celui « dans lequel la stipulation consiste, non plus en la sélection d’une acception S, mais en une spécification du sens de X par rapprochement avec un terme Y⁶³ » (Julia : 2001 : 150); en d’autres mots, on pourrait l’appeler le modèle de « description synonymique⁶⁴ » (Julia : 2001 : 207).

Le septième modèle « explicite le sens sélectionné en contextualisant l’acception, c’est-à-dire en insérant X dans un contexte exemplifiant chargé de permettre l’identification de cette acception » (Julia : 2001 : 150). Julia relève « deux types de relatives restrictives, *au sens où*⁶⁵... *et au sens où on dit*⁶⁶... » (2001 : 210).

Finalement, « le dernier modèle de catégorisation rassemble les gloses qui instaurent une acception figurée – non pas ex-nihilo, mais à partir de l’actualisation de traits sémantiques

⁶¹ Cette déspecification générée par les formes « au sens large » et/ou « au sens étendu » « correspond à une annulation des sens procédant d’une catégorisation spécifiante quelconque » (Julia : 2001 : 202), par exemple : « L’idée de protection de la nature, au sens large, s’assimile désormais à celle d’une urgente protection de l’espèce contre elle-même. » (P. Georges, *Le Monde*, 5 mars 1997 ; cité dans Julia, 2001 : 202)

⁶² Julia lie la forme « au sens courant » à la déspecification ; il est « stipulé non pas en tant qu’il désigne un référent large mais en tant qu’il s’oppose à un sens spécialisé » (2001 : 203), par exemple : « L’aversion de toute classe d’écrivains modernes pour l’idée au sens courant du mot m’a été signifiée un jour avec toute la netteté souhaitable. » (J. Benda, *La France byzantine*, 1945 : 83 ; cité dans Julia, 2001 : 204) Il peut également prendre un sens doxique, sous les formes de « sens commun », « banale acception », « sens conventionnel du terme », « sens du monde ordinaire » (Julia : 2001 : 205).

⁶³ Cette description synonymique est aussi possible à l’aide d’un mot d’une autre langue ; cela permet de « mettre en rapport la polysémie de X et la polysémie de Y, l’une restreignant l’autre » (Julia : 2001 : 210).

⁶⁴ Ex. : « Si nous pouvons penser la grâce divine (au sens de clémence), c’est parce que le croyant ne peut se résoudre à penser que son intervention sera vaine et qu’il y a des êtres irrémédiablement voués au néant. » (G. Marcel, *Journal Métaphysique*, 1923 : 86 ; cité dans Julia, 2001 : 208)

⁶⁵ Ex. : « Le néoclassicisme se défait en eux, mais ils ne sont pas romantiques, pas même au sens où Ingres peut être dit romantique. » (J. C. Lebensztejn, *De l’imitation dans les Beaux-Arts*, 1996 : 48 ; cité dans Julia, 2001 : 211)

⁶⁶ Ex. : « Des vues comme celles-là, justes au sens où l’on dit un esprit juste [...] » (Alain, *Propos*, 1936 : 908 ; cité dans Julia, 2001 : 211)

virtuels⁶⁷, latents dans la mémoire associative du sujet parlant » (Julia : 2001 : 150). Ce modèle « correspond à la description idiolectale d'une acception, plutôt qu'il se présente comme une sélection ou une définition⁶⁸ » : « sens le plus intime du mot », « au sens intellectuel »... (Julia : 2001 : 213)

Tous ces modèles définis plus haut « peuvent [s]'additionner ou se combiner dans des gloses plurivocisantes, qui ne sélectionnent pas un sens de X, mais posent que X doit être entendu dans *n* sens⁶⁹ » (Julia : 2001 : 219). Aussi, on retrouve des gloses qui stipulent une « totalité des sens » (Julia : 2001 : 228), à l'aide de la glose « dans tous les sens⁷⁰ » et de ses variantes : la polysémie du terme peut alors se confondre avec le duo propre/figuré. Julia conclut sur la représentation de la polysémie⁷¹ chez ses locuteurs étudiés : « La représentation prototypique de la polysémie semble bien structurer celle-ci de façon binaire, sans qu'il soit possible de faire plus qu'une hypothèse sur la prégnance du modèle du sens premier et du sens secondaire. » (2001 : 233)

⁶⁷ Le dernier syntagme provient du concept du « virtuel » de Pottier (1974 : 74-75), c'est-à-dire un « ensemble des traits virtuels, ou connotatifs, d'[un] sémème » (Julia, 2001 : 150) : « Est virtuel tout élément qui est latent dans la mémoire associative du sujet parlant. [...] Le virtuel représente la partie connotative du sémème. Il est très dépendant des acquis socioculturels des énonciateurs. Il est donc instable, mais se situe dans la compétence à un moment donné. » (Pottier, 1974 : 74-75)

⁶⁸ Ce modèle traite ainsi du sens figuré, mais « tel que l'entendent les conceptions tropologiques et lexicologiques. Il s'agit de la création d'un sens figuré nouveau, dépendant des données contextuelles » (Julia : 2001 : 213-214); les gloses participent momentanément à une création d'acceptions.

⁶⁹ Julia repère des dynamiques d'addition (ex. : « au sens étymologique et large du mot » [2001 : 221]), d'alternance (ex. : « au sens grec ou renaissant du mot » [2001 : 222]) et de juxtaposition (ex. : « au sens complet, humain du mot » [2001 : 223]). Dans diverses gloses plurivocisantes, elle ajoute que « les couples notionnels constitués (propre/figuré, littéral/spirituel, abstrait/concret) fonctionnent comme formes canoniques » (2001 : 223-224), par exemple : « [...] le médecin par excellence au sens littéral et au sens spirituel est M. Hamon. » (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1859 : 232 ; cité dans Julia, 2001 : 224) On trouve également les gloses « aux deux sens du mot » et « au double sens du mot », parfois avec une explicitation des deux sens.

⁷⁰ Ex. : « En revanche, l'instinct de conservation, dans tous les sens du mot, mène, souvent à leur insu, les hommes nantis. » (F. Mauriac, *Journal I*, 1934 : 47 ; cité dans Julia, 2001 : 229)

⁷¹ D'ailleurs, dans le cas où des occurrences ne comportent aucune spécification supplémentaire, Julia écrit que « si la glose est toujours bien une instruction d'interprétation, elle semble postuler que l'assignation du sens peut être livrée sans risque aux aléas des interprétations ultérieures, comme si la polysémie des mots glosés était nécessairement limitée à deux sens, alors que le nombre des acceptions en langue est théoriquement indéfini » (2001 : 225).

Notons enfin que Julia sépare de ses huit modèles les gloses évaluatives⁷², c'est-à-dire « les gloses axiologiques et les gloses énonçant un jugement sur l'adéquation du mot au référent » (2001 : 237), par exemple les adjectifs évaluatifs renvoyant à une axiologie de vérité (ex. : « vrai sens »), renvoyant à une axiologie morale (ex. : « bon sens ») ou (éthico)-esthétique (ex. : « sens noble »).

De ces huit modèles, les cinq premiers sont les plus intéressants pour cette recherche puisqu'ils comportent des stratégies discursives de l'agonistique lexicale⁷³. Quant aux formes que Julia relie aux définitions par synonymie (modèle 6), par un lien avec un sens existant (modèle 7) ou par la création d'un nouveau sens avec un contexte original (modèle 8), elles sont avant tout des dérivations de la question des traits définitoires, tacites ou explicites⁷⁴. Bref, la taxonomie de Julia reste néanmoins plus descriptive qu'analytique, et son objet de recherche plus ponctuel que celui de Micheli.

1.4 Conclusion sur l'apport des approches linguistiques

L'agonistique lexicale n'a jamais été abordée directement par les auteurs d'approches linguistiques (ex. : objectif différent, choix divergent de commentaires métalinguistiques examinés...) ou dans sa globalité (ex. : un seul vocable à la fois, un seul domaine d'application à la fois, certains arguments soulignés seulement...).

⁷² Mentionnons que Julia note sur les « gloses énonçant un jugement sur l'adéquation de la chose au mot » (2001 : 254) que certaines soulignent « la plénitude de l'adéquation de la chose aux attentes idéalisées associées au mot » (2001 : 254) ; elle les lie aux formes « sens plein » et « plein sens ». Julia relève aussi diverses occurrences « de la glose lexicalisée “dans toute l'acception du terme” » (2001 : 256), où « les qualités du référent saturent les attentes attachées au mot » (2001 : 256), par exemple : « Elle est vraiment un cosmos. Un cosmos dans toute l'acception du terme. » (G. Bachelard, *La Poétique de l'espace*, 1957 : 24 ; cité dans Julia, 2001 : 256)

⁷³ C'est-à-dire la séparation que Julia fait entre la synchronie et diachronie (modèle 1), la différence entre le propre et le littéral (modèle 2), les catégorisations d'interdiscours (modèle 3), les notions onomasiologiques (modèle 4), les structures de désépécification et de spécification (modèle 5).

⁷⁴ Son modèle distinct traite de gloses évaluatives et se sépare en trois parties (vérité, morale et éthico-esthétique/esthétique) ; il montre aussi un essai de taxonomie évaluative.

Plusieurs arguments ont néanmoins été cernés, entre autres par l'école française de l'analyse du discours : caractéristiques lexicales et sociocognitives attribuées au mot, problèmes d'applicabilité référentielle, rôles déficients du destinataire et du destinataire dans la production et la réception de vocables controversés. La redondance des arguments dans divers domaines de recherche est observée, que ce soit au travers d'une perspective macrostructurale (Micheli, 2001), microstructurale (Authier-Revuz, 2012 [1995]) ou mixte (Julia, 2001) ; cela confirme qu'un répertoire exhaustif d'arguments puisse être envisagé.

2. DE LA LINGUISTIQUE VERS LA SOCIOCOGNITION, SANS OUBLIER LA COMMUNICATION

Cette section comporte trois parties qui mettent progressivement en place l'angle sociocognitif sous lequel il est possible d'examiner les arguments de l'agonistique lexicale. Un lien préliminaire entre la linguistique et la sociocognition⁷⁵ est tout d'abord tracé en examinant les travaux des prédiscours de Paveau (2006). Ensuite, le schéma communicationnel est abordé, entre autres avec les travaux de Hall (1994). Enfin, après une présentation de la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson (1986), le modèle sociocognitif de l'adéquation discursive est présenté (Labasse, 2017) ; les concepts de « pertinence » et de « convenance » y sont plus longuement examinés.

⁷⁵ Les études de la linguistique et de l'analyse du discours ont souvent emprunté aux sciences sociales et cognitives pour réfléchir aux représentations de la langue qui circulent dans le discours social. Dans un article intitulé « Représentation et production de sens » (1998), Maurer montrait l'orientation possible des linguistes intéressés à la cognition face à ces représentations. Il écrivait : « Le linguiste se trouve [...] en présence de deux définitions possibles de la représentation, deux niveaux d'étude différents entre lesquels il doit clairement pouvoir situer ses recherches pour savoir sur quoi il opère : 1. Un niveau proprement cognitif : le linguiste peut vouloir étudier comment, indépendamment des mises en mots, le sujet construit son système d'interprétation du monde ; il peut vouloir le faire par exemple à propos des objets qui entrent dans son champ de préoccupation : images des langues, des locuteurs, etc. L'objet est dans ce cas linguistique, mais les méthodes de recherche ne le sont pas forcément. 2. Un niveau linguistique : mise en représentation par le langage des opérations cognitives ; la représentation est ici une activité de spectacularisation, de mise en mots, un processus de communication. » (1998 : 22) Il conclut en affirmant que le linguiste en analyse du discours travaille sur la seconde conception de représentation, cette « représentation seconde en quelque sorte, matériau verbal » (Maurer : 1998 : 22).

2.1 Paveau, et les « prédiscours »

Dans son ouvrage *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition* (2006), Paveau étudie les « déterminations prélinguistiques » du langage, c'est-à-dire les « données prédiscursives » (2006 : 14) « antérieures à la mise en langage, d'ordre perceptif et représentationnel, mais cependant préconfigurées par la dimension linguistique, et sur lesquelles s'appuient les mécanismes de production du langage » (2006 : 14). Pour ce faire, en plus de s'inspirer des études de linguistique et de l'analyse du discours qui s'intéressent notamment à la cognition (Nyckees, 1998⁷⁶; Bundgaard, 2004⁷⁷; etc.), à la sémantique discursive⁷⁸ (Pêcheux, 1975b⁷⁹; etc.), au sens commun⁸⁰ (Larsson, 1997⁸¹; Sarfati, 2004⁸²; etc.) comme présupposés théoriques, elle aborde « le vaste

⁷⁶ « On ne peut nier cependant que les catégories linguistiques présupposent des catégories perceptives antérieures (que nous appellerons catégories prélinguistiques). Il est nécessaire que le langage s'appuie sur une relation au monde qui n'a pas attendu le langage humain pour apparaître. [...] Cette distinction ne doit cependant être pensée comme une dichotomie rigide car la catégorisation perceptive humaine est à l'évidence informée par le langage. Ainsi, les catégories perceptives n'ont jamais cessé de se trouver reconfigurées, depuis que l'homme est homme, par la "catégorisation sociale", d'origine discursive, qui conditionne nos interactions avec nos semblables. » (Nyckees, 1998 : 332)

⁷⁷ « La signification linguistiquement articulée est une spécification d'un sens prélinguistique déjà organisé. Cette thèse a plusieurs implications et ouvre donc plusieurs chantiers ; (i) d'abord, bien évidemment, il s'agit de savoir ce que l'on entend par "sens prélinguistique déjà organisé" (ce qui revient à se demander ce qu'est la structure de l'expérience), car c'est bien ce sens prélinguistique qui devient le véritable objet de la sémantique, dans la mesure où il est constitué avant sa spécification linguistique ; (ii) ensuite, il s'agit de savoir quel est le fondement ou, si l'on veut, l'origine de ce sens ; (iii) et finalement, il s'agit de savoir quels sont les moyens dont dispose le système linguistique pour spécifier le sens prélinguistique grammaticalement. » (Bundgaard, 2004 : 4)

⁷⁸ La sémantique discursive est « déterminée historiquement par les rapports idéologiques inhérents à une formation sociale donnée » (Pêcheux, 1975a : 3).

⁷⁹ La notion de « préconstruit » est traitée par Pêcheux : « [...] le préconstruit, tel que nous l'avons redéfini, renvoie simultanément à "ce que chacun connaît", c'est-à-dire aux contenus de pensée du "sujet universel" support de l'identification et à ce que chacun, dans une "situation" donnée, peut voir et entendre, sous la forme des évidences du "contexte situationnel". » (Pêcheux 1975b, dans Mالدیدیر, 1990 : 235)

⁸⁰ Le sens commun est un « régulateur, voire un médium sémantico-pragmatique » (Sarfati, 2002 : 102).

⁸¹ « Le sens verbal, pour être, doit contenir une cognition ou une conceptualisation intersubjectivement construite, constatée ou reconnue et mémorisée par au moins deux locuteurs sous la forme d'un signe ou de rapports entre signes. [...] Cette conception du sens, sans aucun doute, satisfait en grande partie à notre bon sens commun. Pour se comprendre, dira-t-on, il faut bien sûr qu'il y ait du sens *partagé*. Sans du sens qui soit commun, il n'y a que malentendu ou absence de communication. La vraie compréhension présuppose évidemment qu'il y ait *intersection* de "compréhension" entre deux locuteurs. » (Larsson, 1997 : 283-284)

⁸² « Le réexamen du concept à partir des réquisits d'une théorie linguistique nous a conduits à en proposer la définition suivante : le sens commun s'entend d'une communauté de sens liée aux formes de savoirs communiqués à l'intérieur des différentes pratiques de discours. Incidemment, et de manière plus restreinte, le sens commun désigne des savoirs figés ou rémanents, compris comme doxas, relativement à la récurrence tendancielle de ces mêmes pratiques

univers conceptuel » (Paveau, 2006 : 44) des sciences cognitives : l’auteure a entre autres recours aux théories des schémas⁸³, et emprunte notamment le concept de « cadre » à Goffman (1991[1974]) dans l’élaboration de sa propre systématisation des « données prédiscursives » en « prédiscours » :

Pris ensemble, les cadres primaires d’un groupe social constituent l’élément central de sa culture. Cela est d’autant plus vrai que le travail d’interprétation fait apparaître d’abord des catégories de schèmes, puis leurs relations, et finalement l’ensemble des forces et des agents dont ces dispositifs d’interprétation constatent l’indétermination dans le monde réel. Il faut s’efforcer de se représenter ce qu’est, pour un groupe donné, le cadre de ses cadres, son système de croyances, sa « cosmologie », même si c’est une tâche que les observateurs de la vie sociale contemporaine ont préféré abandonner à d’autres. (Goffman 1991 [1974] : 36)

C’est donc à l’aide d’une approche multidisciplinaire et dans une perspective de l’analyse du discours et de la phénoménologie⁸⁴ que Paveau (2006) développe son concept de « prédiscours »; elle le définit comme « un ensemble de cadres prédiscursifs collectifs qui ont un rôle instructionnel pour la production et l’interprétation du sens en discours » (2006 : 14). Les prédiscours ne sont pas « des discours tenus avant, mais plutôt les avants du discours » (Paveau : 2006 : 21).

discursives. La stabilisation des attendus du sens commun résulte non seulement de l’incidence du contexte sur la production et l’organisation du sens, mais encore des déterminations que font peser sur les formes discursives les contraintes génériques qui les mettent en œuvre. » (Sarfati, 2004 : en ligne)

⁸³ Pour en synthétiser l’objet de manière concise, Paveau traduit le passage suivant de Lakoff (1987 : 116) : « Cadres, scripts et schémas sont autant de tentatives pour proposer un format qui permette de représenter la connaissance humaine à l’intérieur des modèles computationnels de l’esprit. [Les chercheurs] tentent de parvenir à ce résultat en fournissant des structures propositionnelles conventionnelles qui permettraient la compréhension des situations. Les structures contiennent des emplacements vides [*empty slots*] qui peuvent être occupés par des occurrences particulières dans une situation donnée qui réclame une structuration. »

⁸⁴ Paveau s’inscrit en effet « dans la lignée de l’analyse du discours français et de la phénoménologie européenne » (2006 : 13).

Paveau octroie à ces prédiscours des caractéristiques propres : en plus d'être immatériels⁸⁵, ils sont transmissibles⁸⁶ et intersubjectifs⁸⁷, se situent entre l'individu et la société⁸⁸, sont responsables de l'experimentalité⁸⁹ et peuvent être étudiés⁹⁰. Leur analyse peut être atteinte à l'aide d'« observables », qui sont « des formes langagières qui signalent qu'il est fait appel à des données prédiscursives collectives et antérieures, destinées à alléguer un partage du sens communicable par distribution et transmissible par héritage mémoriel⁹¹ » (Paveau : 2006 : 127).

Afin de mettre en pratique sa théorie des cadres prédiscursifs, Paveau l'applique à trois corpus de groupes : discours d'intellectuels, de journalistes et de militaires. Cela lui permet de faire ressortir trois manifestations de prédiscours, dont une partie du contenu des deux premières (« lignées discursives » et « mondes partagés ») se rapproche d'arguments de l'agonistique lexicale.

⁸⁵ « Les prédiscours ne s'inscrivent pas directement dans la matérialité discursive, mais y impriment des marques indirectes. » (2006 : 119) En effet, « les locuteurs produisent leurs discours sans avoir conscience des prédiscours » (2006 : 120) ; ils ont ainsi des connaissances tacites de ces derniers.

⁸⁶ Comme le syntagme « cadre prédiscursif collectif » le spécifie, ils détiennent une caractéristique de « collectivité », qui se révèle double : synchronique et diachronique. Ils sont de nature synchronique au sens de la « communicabilité encyclopédique, c'est-à-dire de la construction, diffusion et circulation des cadres de savoir et de croyance prédiscursifs dans la communauté des locuteurs et dans la société en général » (Paveau : 2006 : 122). Les prédiscours s'articulent également dans un sens diachronique puisqu'ils sont transmis à travers le temps à travers « une mémoire cognitivo-discursive, qui construit des lignées discursives [...], c'est-à-dire des configurations sémantiques portées par les discours transmis » (Paveau : 2006 : 123).

⁸⁷ Ils « accueillent des contenus dont la vérité est approximative et relative » (Paveau : 2006 : 124). Les contenus peuvent être imprécis au niveau de leur définition, ou même faux en rapport à la réalité, voire instable d'un point de vue diachronique. De ce fait, il est important que « les savoirs et croyances collectifs des prédiscours [...] soient] décrits comme adaptables, plutôt que relatifs : les critères de vérité dépendent des paramètres de la situation » (Paveau : 2006 : 126).

⁸⁸ D'abord, ils « sont partagés collectivement et appropriés individuellement » (Paveau : 2006 : 118) : ainsi, les prédiscours « circulent sous des formes diverses émises par les locuteurs à partir de leur appropriation des cadres collectifs » (Paveau : 2006 : 119).

⁸⁹ Les cadres discursifs collectifs sont en plus « des organisateurs d'expérience qui construisent et préconstruisent tout en même temps la perception individuelle du monde » (Paveau : 2006 : 123) ; loin de n'être que « des contenus statiques de savoirs et de croyances », ils « constituent des organisateurs dynamiques nécessaires à la situation du sujet dans le temps et à son appréhension de situations (discursives) nouvelles » (Paveau : 2006 : 124).

⁹⁰ « Les cadres prédiscursifs collectifs sont manifestables en discours et linguistiquement analysables. » (Paveau : 2006 : 126)

⁹¹ Il est possible d'attendre cette analyse des prédiscours à l'aide de trois manières : l'étude des « manifestations langagières qui témoignent de l'existence et de la circulation [des] lignées discursives » (Paveau : 2006 : 127), l'analyse « des phénomènes langagiers directement liés au partage du sens car ils s'appuient sur un commun du sens en même temps qu'ils le construisent en discours » (Paveau : 2006 : 128) et l'examen des « formes cognitives, ou cognitivo-textuelles : typologies nominales ou adjectivales » (Paveau : 2006 : 128).

Le concept de « lignées discursives » se rapporte d'abord à « la transmission des cadres prédiscursifs collectifs au sein de formes langagières fonctionnant comme des lieux de mémoire » (Paveau : 2006 : 15). Cette transmission se fait de trois manières : mémoire de la langue, appel au patrimoine discursif et noms propres mémoriels⁹² (Paveau : 2006 : 143-172). La mémoire de la langue, « transcendante et autonome » (Paveau : 2006 : 143) est particulièrement pertinente pour cette étude puisque « la plupart du temps, [elle] est alléguée sur le plan lexical, pour défendre une valeur des mots qui serait mise en péril par leur utilisation “moderne” » (Paveau : 2006 : 144) : « un “respect” du sens des mots inscrit dans la mémoire de la langue » s'oppose ainsi à un réel usage des locuteurs qui correspond à « une dé-mémoire lexicale » (Paveau : 2006 : 144). Cet aspect « de pratiques linguistiques spontanées » (Paveau : 2006 : 144) traite directement des prédiscours intervenant au cœur de situations d'agonistique lexicale. Cette « mémoire de la langue » comporte trois éléments.

D'abord, l'étymologisme⁹³ est une « forme de philologie spontanée, [où] les locuteurs se réfèrent à l'origine des mots où est censée reposer la vérité de leur sens » (Paveau : 2006 : 146). Cet *argumentum ab etymologia* « est une forme “cultivée” d'appel au prédiscours, puisqu'il repose sur un savoir minimal sur la langue et ses modes de formation » (Paveau : 2006 : 147). Ensuite, le

⁹² Paveau distingue ainsi cette « mémoire de la langue » de ce qu'elle appelle la « mémoire des anciens », « un ensemble de formes langagières qui ont en commun de constituer des héritages collectifs du passé pour un groupe, une culture, une civilisation, etc. (propriété de collectivité) » (2006 : 157), par exemple à l'aide de formes proverbiales, de figures patrimoniales ou de noms propres. Sur ce dernier point, un nom propre est « un transporteur, un charrieur de valeurs et d'impressions » (2006 : 164), un vecteur de la mémoire. Paveau écrit ainsi que le nom propre qui peut agir comme un « nom de mémoire » : « Le [nom propre] me semble ressortir pleinement d'un prédiscours, doté qu'il est des propriétés de collectivité (le [nom propre] signifie pour un groupe et ce sens est négocié dans le rapport entre les sujets et leur expérience du monde), d'immatérialité (la culture mémorielle est tacitement alléguée), de transmissibilité (la forme, parfois figée, du mot-événement est un agent de transmission), d'expérientialité (le [nom propre] organise notre expérience du monde en même temps qu'il contribue à maintenir la cohésion mémorielle d'un lexique), d'intersubjectivité (on peut presque remplacer ici le critère véri-relationnel par un critère véri-mémoriel) et de discursivité (mot-événement, formes figées, etc.). » (2006 : 171) Cette catégorie comprend donc « l'histoire culturelle et l'histoire des mentalités » (Paveau : 2006 : 171).

⁹³ L'étymologisme prend les formes du « rappel de l'origine latine, avec mention ou non du mot dans la langue d'origine », la manipulation (au propre comme au figuré [...]) sur le mot français et la simple mention de l'existence de la preuve » (Paveau : 2006 : 147), par exemple à l'aide d'« au sens étymologique du terme ».

lexicologisme⁹⁴ est une « forme de lexicologie spontanée, [où] les locuteurs produisent des commentaires en général critiques sur les rapports entre la forme et le sens des mots » (Paveau : 2006 : 146). Ces locuteurs « allèguent donc tacitement les règles d'une économie des échanges sémantiques » (Paveau : 2006 : 150) : ils mettent de l'avant un « langage dévoyé » (Paveau : 2006 : 150) en déplorant chez autrui une transgression du lexique, et plus généralement de la langue. Tout comme l'étymologisme, ces métadiscours sont relevés chez des locuteurs cultivés qui condamnent « quasiment tout le lexique "réformiste" » (Paveau : 2006 : 150). Enfin, le lexicographisme⁹⁵ est une « forme de lexicographie spontanée, [où] les locuteurs proposent des définitions de certains termes, qui sont en fait des redéfinitions de termes considérés comme dévoyés par les usages » (Paveau : 2006 : 146). Paveau poursuit : « Ce type de définition, présentant la relation entre le mot et la chose définie comme adéquate, suggère que cette adéquation est antérieure au discours : elle git dans un prédiscours et ne demande qu'à être formulée en discours, ce que fait très bien la définition subjective. » (2006 : 153)

Bref, l'étymologisme, le lexicologisme et le lexicographisme rassemblent trois groupes d'arguments employés pour affirmer ou infirmer un usage lexical.

⁹⁴ Le lexicologisme contient les gloses métalinguistiques qui détiennent des « guillemets de rejet parfois accompagnés de rejets discursifs ("comme ils disent"), et de commentaires lexicologiques spontanés où les locuteurs discutent le sens des mots et surtout leur appropriation par rapport aux choses du monde » (Paveau : 2006 : 149-150). Paveau fait d'ailleurs appel aux travaux d'Authier-Revuz (1995 : 235-421) pour identifier le soulignement métadiscursif du rejet typographique d'un segment à l'aide de guillemets ou de l'usage de guillemets avec des commentaires métadiscursifs. Le lexicologisme contient également les cas où l'on trouve un commentaire lexicologique spontané : « Il s'agit d'énoncés formulant des commentaires critiques sur les emplois lexicaux du camp adverse. » (2006 : 151) Une « représentation idéale de la langue » est en jeu, or, les schémas prédiscursifs d'un locuteur ne correspondent pas à ceux d'un autre. Un syntagme typique de ce commentaire lexicologique est « ce qu'il faut bien appeler ».

⁹⁵ Le lexicographisme constitue « une définition lexicographique spontanée et subjective, construite en discours sans référence à un outil lexicographique ou à un appareillage théorique, mais présentant en tenir lieu, et relevant d'une lexicographie populaire » (Paveau, 2006 : 153). On parle d'exemples comme « j'appelle », « nous appelons », « X est », « X, c'est », « X ce n'est pas... », souvent mis en discours par des figures d'autorité (« écrivain », « traducteur reconnu », « théoricien »...) : « Le discours des locuteurs se construit à partir de cadres de savoir lexicographique et dictionnaire, et du cadre mi-générique mi-cognitif de la définition. L'enjeu est l'adéquation retrouvée des mots à la vérité du monde et la définition subjective produit de ce fait un effet d'objectivité. » (Paveau : 2006 : 153)

Suite aux « lignées discursives », Paveau présente une deuxième manifestation de prédiscours, les « mondes partagés » : ils consistent en des savoirs communs entre des locuteurs d'un même groupe social⁹⁶, inspirés notamment des travaux de Pêcheux (1975b) sur le « préconstruit » et de Fraser et Joly (1980) sur la deixis mémorielle⁹⁷. Parmi les trois déclinaisons des « mondes partagés », la deixis encyclopédique⁹⁸ est une « forme privilégiée d'appel aux cadres prédiscursifs collectifs parce qu'elle constitue un dispositif qui assure à la fois la référence et la construction énonciative du discours » (Paveau, 2006 : 173)⁹⁹. Il s'agit d'expressions « qui réfèrent

⁹⁶ Paveau souligne : « Le partage du sens est une nécessité communicationnelle et un impératif cognitif : les locuteurs ont besoin d'un minimum d'objectivité du sens (autrement dit, de stabilité intersubjective) pour que l'échange conversationnel et la circulation des discours soient tout simplement possibles. » (2006 : 173)

⁹⁷ Bien que Paveau explicite le lien entre les « mondes partagés » et ces trois auteurs (2006 : 70), il est également possible de lier ce concept à de nombreux autres travaux, entre autres sociologique (ex. : « représentations collectives » par Durkheim, 1974[1898]) psycholinguistique (ex. : « common ground » par Clark, 1985 ; « collaborative model » par Clark et Wilkes-Gibbs, 1986, etc.) du discours social (ex. : « imaginaire social » par Angenot, 1989), etc.

⁹⁸ Cette deixis comprend plusieurs sous-catégories. D'abord, la « deixis encyclopédique marquée », qui s'inscrit « à travers les outils déictiques traditionnels dans la théorie énonciative (pronoms personnels, désinences verbales, possessifs, démonstratifs, adverbes de lieu et de temps) qui permettent l'accès à une mémoire collective présupposée par le locuteur [...] » (Paveau : 2006 : 174). Ensuite, on retrouve la « deixis encyclopédique non marquée », qui s'inscrit plus largement « à travers certaines formes lexicales ou syntaxiques qui n'appartiennent pas au stock habituel des formes déictiques, et qui convoquent les données culturelles et mémorielles partagées des protagonistes de l'énonciation et de leur groupe de référence » (Paveau : 2006 : 174). Aussi, on comprend également au sein de cette deixis des interrogations génériques, c'est-à-dire « des phrases interrogatives généralisantes qui présupposent la vérité prédiscursivement admise de la réponse attendue et donc finalement inutile » (ex. : Interro-négations, « Que dire de... ? », interrogation partielle + comparative, « Interrogation partielle + sinon », « Interrogation totale + quand »...) (Paveau : 2006 : 177).

⁹⁹ Les deux autres éléments sont les « différentes manifestations langagières du savoir et de la vérité et la manière dont les discours formulent les régimes d'objectivité » (Paveau : 2006 : 179) et les formes de l'évidentialité. L'évidentialité « définit la manière dont les locuteurs marquent, dans leurs productions verbales, les origines des savoirs qu'ils allèguent et/ou transmettent » (Paveau : 2006 : 181). Paveau a d'ailleurs observé dans son étude que « les locuteurs assertent à de nombreuses reprises et par des moyens langagiers très variés la nature collective, objective et assurée du savoir qu'ils allèguent » (2006 : 181). Plus spécifiquement, ces locuteurs « identifient [...] les sources de leur savoir, en même temps qu'ils les caractérisent comme stables et fiables » (Paveau : 2006 : 181). Dans les marqueurs discursifs observables, il est possible de trouver des « marqueurs épistémiques (le savoir est asserté comme existant) » (Paveau : 2006 : 181) et des « marqueurs de contrainte le savoir est présenté comme contraignant les discours » (Paveau : 2006 : 181). Ainsi, pour la « déclaration épistémique », « la source du savoir est un agent extérieur au locuteur, le plus souvent indéfini car collectif », à travers des formulations indéfinies (ex. : « tout le monde sait », « n'importe quel adulte », « on le sait »...) et relatives (« quiconque », « qui ne sait... ») (Paveau : 2006 : 182). Cela comprend aussi la « contrainte épistémique », « le savoir partagé [qui] a les allures d'un impératif catégorique pour le sujet sommé de se rendre à l'évidence de l'évidence elle-même » (Paveau : 2006 : 183), par ex. « force est de constater ». Cette « contrainte épistémique passe aussi par des opérateurs plus discrets, qui sont des modalisateurs adverbiaux tournant autour du thème de l'évidence » (Paveau : 2006 : 184), par ex. « à l'évidence », « évidemment »... Elle passe également à travers « une justification ontologique : c'est en effet l'essence des choses qui s'impose "naturellement" et l'on a alors un vocabulaire plus essentialiste que phénoménologique [...] » (Paveau : 2006 : 185). Par ex., on retrouve des constructions syntaxiques avec les éléments « constructions avec — même », « par essence, par nature » (Paveau : 2006 : 185-186).

à des savoirs supposés présents dans la mémoire de l'interlocuteur et qui provoquent un effet d'empathie » (Paveau : 2006 : 174). En somme, l'auteure distingue la mémoire de la langue de la mémoire encyclopédique dans sa conceptualisation des prédiscours.

Notons rapidement que les organisateurs textuels-cognitifs sont la troisième et dernière manifestation des prédiscours comprenant à la fois des éléments de « l'élaboration mentale et [de] la construction textuelle » (Paveau : 2006 : 187). La typologie¹⁰⁰, la métaphore¹⁰¹ et l'antithèse¹⁰² sont trois formes « dont le fonctionnement se situe à mi-chemin entre l'élaboration mentale et la construction textuelle¹⁰³ » (Paveau : 2006 : 187).

Si l'on reprend le vocabulaire de Paveau (2006) pour l'appliquer aux bases théoriques présentées précédemment, les modèles de Julia (2001), les arguments de l'école française de l'analyse du discours et l'approche des « querelles de mots » de Micheli (2013) correspondraient à des manifestations des prédiscours des « lignées discursives » et des « mondes partagés ». Les arguments de l'agonistique lexicale relevés à ce jour par les auteurs des approches linguistiques se

¹⁰⁰ La typologie permet une « lecture du monde » (Paveau : 2006 : 189) : « Les organisateurs textuels-cognitifs sont dotés d'une efficacité toute pratique dans la production des discours ; ils ont le statut [des] outils cognitifs [...] » (Paveau : 2006 : 211) Paveau écrit également : « Les locuteurs construisent, sur de sujets variés, des typologies qui leur permettent de classer et de catégoriser les objets du monde. » (2006 : 188)

¹⁰¹ La métaphore peut également être inscrite comme un cadre collectif de la mémoire cognitivo-discursive des locuteurs (Paveau : 2006 : 195) : « Il y a dans la métaphore de nombreux traits qui la font ressortir au prédiscours, ce qui n'a pas forcément été souligné dans l'immense littérature qui existe sur la question [...] » (Paveau : 2006 : 196) Ainsi, la métaphore « est une construction cognitivo-textuelle et discursive de tout locuteur dans ses activités quotidiennes de production discursive » (Paveau : 2006 : 196). La question a déjà été traitée chez différents chercheurs cognitivistes : « C'est que la métaphore propose un cadre représentationnel disponible auquel le locuteur fait appel comme à une réserve prédiscursive. » (Paveau : 2006 : 198)

¹⁰² L'antithèse « correspond à des oppositions fondatrices qui servent d'arrière-plans aux discours : anciens vs modernes, pédagogiques vs républicains, militaire vs civil [...] » (Paveau : 2006 : 205). Elle « est un puissant organisateur de la perception du monde et des discours car elle constitue un modèle de pensée très présent dans les apprentissages [...] et un cadre d'expérience quotidien dans les relations humaines, qu'elles soient conflictuelles ou harmonieuses (Paveau : 2006 : 205). Cette antithèse peut prendre une forme "formelle [de] réduction binaire", "culturelle", ou "historique" » (Paveau : 2006 : 209).

¹⁰³ Ces organisateurs ont « une dimension cognitive car ils résultent d'un formatage dans l'esprit (*shaping*) ainsi qu'une dimension textuelle car ils s'inscrivent dans des agencements textuels [...] » (Paveau : 2006 : 187).

rèvelent plus précisément être des « observables » de la « mémoire de la langue » et de la « deixis encyclopédique ».

Il reste que Paveau et les auteurs d'approches linguistiques mettent généralement l'accent sur le destinataire et le message transmis ; afin de mieux comprendre la place du destinataire dans les dynamiques de l'agonistique lexicale, les perspectives de la communication et de la sociocognition sont abordées dans les sections suivantes.

2.2 Des prédiscours à la communication

À l'encontre de ses prédécesseurs qui illustraient le processus communicationnel¹⁰⁴ comme une structure linéaire d'émetteur à récepteur (Saussure, 1972 [1916] ; Berelson, 1952 ; Jakobson, 1963...), Hall a proposé d'envisager les échanges communicationnels comme une structure « produite et entretenue par l'articulation de moments liés entre eux, mais distincts — production, circulation, distribution/consommation, reproduction — » (1994 : 29). Cette division priorise l'espace-temps, puisque l'on parle de « moment » comme axe primordial définitoire dans la compréhension du processus communicationnel. C'est à travers le mode discursif que le message habite momentanément ces cinq segments, alors reconduit et/ou modifié par eux : le sens du message est coconstruit entre les différents acteurs du schéma communicationnel, qu'il s'agisse d'individus, de médias, etc.

¹⁰⁴ Parmi les modèles théoriques de la communication (le modèle de Lasswell qui repose sur l'influence d'un message sur une audience [1948] ; Riley et Riley et leurs travaux sur la communication comme un processus social [1959]...), certains présentent une perspective plus linguistique, comme Jakobson (1963) et ses six fonctions qui mettent l'accent sur le message. Jakobson écrivait que « chaque fois que le destinataire et/ou le destinataire jugent nécessaire de vérifier s'ils utilisent bien le même code, le discours est centré sur le code : il remplit une fonction métalinguistique » (1963 : 217-218). Pour lui, le « recours au métalangage est une nécessité » (Jakobson : 1963 : 54). Aussi, une interaction linguistique fonctionnelle est basée sur l'adéquation du lexique à son destinataire : « En parlant à un nouvel interlocuteur, chacun essaye toujours, délibérément ou involontairement de se découvrir un vocabulaire commun – soit pour plaire, soit simplement pour se faire comprendre, soit enfin, pour se débarrasser de lui, on emploie les termes du destinataire. » (Jakobson, 1963 : 33)

Inspiré d'une approche sociale de la langue, Hall (1994) avance que lorsqu'il y a émission du message comme discours¹⁰⁵ significatif, le codeur-producteur et le décodeur-récepteur peuvent avoir recours à des codes différents pour coder ou décoder le message, ce qui vient possiblement altérer le contenu de ce dernier¹⁰⁶. Sachant ainsi que les « décodages ne suivent pas automatiquement les codages » (Hall, 1994 : 37), l'auteur postule trois types de décodage à partir de l'étude de discours télévisuels : dominante-hégémonique, négocié et oppositionnel (1994 : 36-38). Ainsi, un décodeur-récepteur peut « intégr[er] directement et sans restriction le sens connoté d'informations [...] et décod[er] le message en fonction du code de référence qui a servi à le coder » (Hall, 1994 : 37) : il s'agit là de la modalité dominante-hégémonique¹⁰⁷. La seconde position est dite « négociée » : « La majorité du public comprend sans doute très bien ce qui a été défini de manière dominante, et professionnellement signifié. » (Hall, 1994 : 37) Son décodage « renferme un mélange d'éléments adaptatifs et oppositionnels » (Hall, 1994 : 38) ; des éléments du code dominant sont à la fois acceptés et refusés. Ce décodage :

reconnaît la légitimité des définitions hégémoniques pour établir (dans l'abstrait) les grandes significations, tandis qu'à un niveau plus limité, situationnel (*situé*) ; il pose ses propres règles de base — il opère avec des exceptions à la règle. Il accorde la position privilégiée aux définitions dominantes des événements, tout en réservant aux « conditions locales », à ses positions plus *corporatistes*, le droit d'effectuer une application plus négociée (Hall, 1994 : 38).

¹⁰⁵ « Le mot de “discours”, dans son acception scientifique, linguistique [...] réfère au “langage mis en action et assumé par le sujet parlant”, donc à la concaténation, qui fait partie intégrante de l'acte de parole — et d'écriture. La notion de discours implique dès lors nécessairement l'action volontaire d'un destinataire qui construit (procède au choix des mots et à leur enchaînement), puis produit (actualise, verbalise, écrit) son message. » (Tourangeau, 1980 : 311)

¹⁰⁶ À propos de l'usage de ces codifications asymétriques des signes, Hall réexamine les concepts de « dénotation », qu'il écrit être « assimilé au sens littéral d'un signe [...] ; sens reconnu de manière presque universelle » (1994 : 33) et de « connotation », qui réfère plutôt « à des sens associatifs moins fixés, et donc davantage soumis aux conventions et plus instables, qui varient nettement d'un exemple à l'autre, et doivent par conséquent dépendre de l'intervention de codes » (1994 : 33).

¹⁰⁷ Hall poursuit : « C'est le cas type idéal de la “communication parfaitement transparente” - ou, du moins, aussi transparente qu'on puisse l'obtenir “en pratique”. » (1994 : 37)

Le troisième type de décodage, le « code oppositionnel », est lorsqu'un décodeur-récepteur « décode le message de manière *globalement* contraire » Il y a cession totale avec le sens dominant pour « le retotaliser dans un autre cadre de référence » (Hall, 1994 : 38).

De l'avis de Hall, « la grande majorité des prétendues “méprises” naît des contradictions et disjonctions entre les codages hégémoniques-dominants et les décodages négociés corporatistes¹⁰⁸ » (1994 : 38). Bref, bien qu'une correspondance puisse être construite entre codage et décodage, elle peut parfois échouer partiellement ou entièrement.

À la suite de Hall, certains auteurs sont venus ajouter des éléments cognitifs ou référentiels à son approche communicationnelle parfois jugée trop « homogène » (Maigret, 2015 : chap. 10) : Morley (1989) a disjoint les notions de reconnaissance, d'interprétation et de compréhension ; Mucchielli (2005) a étudié divers facteurs de contextualisation...¹⁰⁹ Peu néanmoins se sont attardés précisément aux processus linguistiques qui sous-tendent l'échange communicationnel ; c'est plutôt avec une approche sémiotique que les chercheurs se sont le plus attardés à cet aspect de langue (v. Eco, 1987). Les auteurs qui se sont penchés sur les mécanismes de construction discursive du sens ont généralement situé leurs recherches en marge des études de communication pour entre autres s'orienter vers les processus de cognition (Marchery, Mallons, Nichols et Stich, 2004) ou les fonctions sémantiques (Wierzbicka, 1988).

¹⁰⁸ Cet auteur souligne d'ailleurs le manque d'adéquation du discours du destinataire à son destinataire : « Ce sont avant tout ces défauts d'ajustement entre niveaux qui incitent les élites qui définissent les significations et les professionnels à diagnostiquer un “échec dans la communication”. » (Hall, 1994 : 38)

¹⁰⁹ D'autres encore ont mis en pratique sa théorie pour la personnaliser selon différents sujets d'étude ; nommons parmi ceux-ci Mattelart (1999) et son approche historique des représentations symboliques de la réalité, McPhee et Zaugg (2000) et leur application dans les communications organisationnelles.

2.3 De la communication à la pertinence

La théorie de la pertinence s'inscrit dans la lignée des travaux de Grice, qui travaille sur les modalités d'interprétation des énoncés. Ce dernier bâtit un schéma communicationnel basé sur la conversation¹¹⁰ en postulant que le destinataire interprète le message du destinataire en fonction de conventions tacites¹¹¹ : la coopération¹¹² entre les locuteurs est ainsi essentielle à son approche¹¹³.

En 1975, Grice énonce plus précisément ce qu'il appelle le « principe de coopération » : « Make your conversational contribution such as is required, at the stage at which it occurs, but the accepted purpose or direction of the talk exchange in which you are engaged. » (1975 : 45) Quatre principes de conversation sont au cœur de sa théorie : quantité¹¹⁴, qualité¹¹⁵, manière¹¹⁶, relation¹¹⁷.

Sperber et Wilson (1979) ont développé leur propre théorie en montrant que les quatre principes de Grice pouvaient être réduits à un seul, celui de la pertinence ; ainsi, à partir de la maxime « Soyez pertinents » du principe de relation, ils soutiennent que « les maximes de Grice peuvent être remplacées par l'*axiome de pertinence* » (1979 : 89) : « Le locuteur a fait de son mieux

¹¹⁰ Comme Sperber et Wilson le soulignent, « il s'agit plutôt d'une théorie de l'interprétation des énoncés, puisqu'il n'y est guère question de l'alternance des rôles caractéristique de la conversation [...] et [...] il y a des] énoncés qui n'appartiennent pas à la conversation au sens strict [...] » (1979 : 80).

¹¹¹ Voir entre autres l'article de Grice intitulé « Logique et conversation » : « Nos échanges de paroles ne se réduisent pas en temps normal à une suite de remarques déconnectées, et ne seraient pas rationnels si tel était le cas. Ils sont le résultat, jusqu'à un certain point au moins, d'efforts de coopération ; et chaque participant reconnaît dans ces échanges (toujours jusqu'à un certain point) un but commun ou un ensemble de buts, ou au moins une direction acceptée par tous. » (1979 : 60)

¹¹² « Our talk exchanges do not normally consist of a succession of disconnected remarks, and would not be rational if they did. They are characteristically, to some degree at least, cooperative efforts. » (Grice, 1975 : 26)

¹¹³ Tout comme l'est jusqu'à un certain point la rationalité dans cet échange coopératif. Comme l'écrit Jacobs, « lorsqu'un individu exprime ou interprète un message, il va au-delà de l'information que les règles du code confèrent à la syntaxe ou à la sémantique des phrases. Il dépasse ce niveau informationnel en construisant un contexte d'hypothèses et d'inférences qui dont sens de ce qui a été dit, et du moment où ça a été dit » (2015 : 1).

¹¹⁴ « Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis (pour les visées conjoncturelles de l'échange) » et « que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis » (Grice, 1979 : 61).

¹¹⁵ « Affirmer pas ce que vous croyez être faux » et « n'affirmer pas ce pour quoi vous manquez de preuves » (Grice, 1979 : 61).

¹¹⁶ Cette catégorie concerne « comment on doit dire ce que l'on dit » (Grice, 1979 : 61). L'auteur « rattache la règle essentielle : "Soyez clair" (*perspicuous*) : "Évitez de vous exprimer avec obscurité." ; "Évitez d'être ambigu" ; "Soyez bref" ; "Soyez méthodique" (1979 : 61).

¹¹⁷ Grice rattache une seule règle à la catégorie « Qualité » : « Parler à propos », en anglais « *be relevant* » (1979 : 61). Il est également possible de le traduire « Soyez pertinents. » (Traduction de Sperber et Wilson, 1979 : 91)

pour produire l'énoncé le plus pertinent possible. » (Sperber et Wilson, 1979 : 89) Les auteurs y ajoutent un corollaire : « Les implications logiques mises en valeur par la forme de l'énoncé en sont les plus pertinentes. » (1979 : 92) Cela les amène à postuler en 1986 leur théorie de la pertinence : « Tout acte de communication ostensive communique la présomption de sa propre pertinence optimale » (Sperber et Wilson, 1989 : 237). Ainsi :

- a. The ostensive stimulus is relevant enough to be worth the audience's processing effort.
- b. The ostensive stimulus is the most relevant one compatible with the communicator's abilities and preferences¹¹⁸. (Sperber et Wilson, 1995 [1986] : 270)

Sperber et Wilson mettent en lumière le rôle de l'effort cognitif et de l'effet cognitif :

Le traitement de l'information par les êtres humains leur demande un certain effort mental, et produit en eux un certain effet cognitif. L'effort demandé est un effort d'attention, de mémoire et de raisonnement. L'effet produit consiste en une modification des croyances de l'individu : l'addition de nouvelles croyances, l'élimination de croyances antérieures, ou simplement un affaiblissement ou en renforcement de croyances antérieures. (1992 : 228)

Cela les mène à postuler ainsi deux conditions comparatives de la pertinence :

- Condition comparative 1 : Une hypothèse est d'autant plus pertinente dans un contexte donné que ses effets contextuels y sont plus importants.
- Condition comparative 2 : Une hypothèse est d'autant plus pertinente dans un contexte donné que l'effort nécessaire pour l'y traiter est moindre. (Sperber et Wilson, 1989 : 191)

Cette théorie de la pertinence laisse néanmoins de côté la question des convenances sociales, composées de proscriptions et de prescriptions, ce à quoi le modèle sociocognitif de l'adéquation discursive de Labasse (2017) remédie.

¹¹⁸ « L'ensemble d'hypothèses que le locuteur entendait communiquer est suffisamment pertinent pour que cela vaille la peine pour l'interlocuteur de traiter le stimulus ostensif » et « le stimulus ostensif est le plus pertinent que le locuteur pouvait utiliser pour communiquer cet ensemble d'hypothèses » (traduction de Louis de Saussure, 2003 : 127).

2.4 La pertinence liée aux contraintes sociales

La modélisation de l'adéquation discursive de Labasse (2017) poursuit la réflexion sur la pertinence dans l'acte de communication, en y ajoutant la notion explicite de « contrainte¹¹⁹ » sociale¹²⁰. Ses travaux repensent le rôle prépondérant de la pertinence pour y proposer plutôt l'adéquation sociocognitive comme axiome principal recherché lors de l'acte de communication¹²¹.

En s'inspirant notamment de l'« équation de sélection » de Schramm (1954), opposant le « bénéfice attendu » et l'« effort requis », et des travaux de Sperber et Wilson (voir entre autres 1986, 1987, 1993, 2002), Labasse avance une première équation en 2006 : « L'adéquation d'un texte correspond à sa pertinence rapportée à ses contraintes. » (278) Cette définition oppose ainsi des aspects cognitifs (« pertinence ») à des déterminants sociaux (« contraintes ») au sein de l'acte de communication.

En 2017, il développe cette proposition : « Les êtres humains recherchent automatiquement la plus grande adéquation informationnelle possible, c'est-à-dire la plus grande pertinence possible en fonction des contraintes qu'ils éprouvent. » (2017 : 193) Ces contraintes peuvent à la fois « agir

¹¹⁹ « Ainsi doit-on considérer que la pertinence est une dimension d'ordre psychologique, laquelle est modulée par des facteurs sociaux (coercibles) que, faute d'un meilleur terme, on désignera sous le nom de contraintes. » (Labasse, 2015 : 57).

¹²⁰ Labasse se défend d'ailleurs d'être le premier à avoir envisagé cette conception : « L'idée que l'adéquation communicationnelle d'un texte résulte de la relation entre, d'un côté, les facteurs dépréciatifs et, de l'autre, les facteurs appréciatifs a si souvent été soulevée, et par des approches disciplinaires si différentes, qu'elle paraît constituer une sorte de pierre de Rosette de la communication humaine, et qu'elle pourrait même en être le pivot central, quoique cette forte convergence diachronique et synchronique n'ait, curieusement, pas été remarquée. » (2017 : 187)

¹²¹ Sa théorie trouve ses origines dans une autre étude (2006) ; Labasse y conclut notamment que « la rédaction ne trouve sa cohérence que dans la référence constante au destinataire¹²¹ » (2006 : 217), c'est-à-dire dans la réception discursive. Il avance qu'un destinataire peut être générique et multiple : « C'est-à-dire non individualisé. Dans cette perspective, le fait d'écrire pour une personne précise ne constitue qu'un cas particulier d'une pratique globale, qui met en œuvre des principes généraux également valables pour un écrit collectif ainsi que quelques règles particulières au genre (assez triviales) et des éléments spécifiques — propres à cette personne précise — qui ne peuvent, par définition être formalisés collectivement [...]. » (2006 : 113) Or, l'une des difficultés de rédaction en communication écrite est que « la rétroaction du destinataire réel est nulle, et seul le destinataire imaginé permet d'élaborer un message » (2006 : 221). Ces constatations ont mené Labasse à l'élaboration d'« un modèle heuristique et fonctionnel du destinataire, permettant au rédacteur de compenser le caractère unilatéral de la communication écrite » (2006 : 219).

de façon *dépréciative*, lorsqu'elles tendent à contrarier la pertinence cognitive ou de façon *appréciative*, lorsqu'elles renforcent celle-ci » (Labasse, 2017 : 193). Tandis que les contraintes dépréciatives « englobe[nt] en particulier tous les registres de l'inconvenant et du perturbant¹²² » (Labasse, 2017 : 193), les contraintes appréciatives relèvent de règles, normes, valeurs... qui nous poussent à décoder des messages en apparence peu pertinents : la légitimité culturelle (v. Bourdieu, 1979) et « l'émulation qui conduit, notamment sur Internet, à participer à un engouement collectif pour des sujets précédemment jugés insignifiants » (Labasse, 2015 : 57-58) en sont deux exemples.

Des notions de structures mentales¹²³ interviennent dans cette modélisation de l'adéquation communicationnelle. Labasse fait appel à la théorie des schémas, dont Rumelhart a été un des artisans :

Selon la « théorie des schémas », la totalité de la connaissance est emboîtée dans des unités. Ces unités sont les schémas. Incorporées avec ces groupements de connaissances se trouvent, en plus de la connaissance elle-même, des informations sur la façon d'employer cette connaissance. Ainsi, un schéma est-il une structure de données pour représenter les concepts génériques stockés en mémoire. Il existe des schémas représentant notre connaissance pour tous les concepts : ceux qui sous-tendent des objets, des situations, des événements, des actions et des séquences d'actions. (Rumelhart, 1980 : 4-5 ; traduction de Labasse, 2016, par. 6)

À partir de différents travaux¹²⁴, Labasse rassemble les propriétés des schémas, qu'il énumère :

1. Les schémas sont des assemblages de connaissances plus ou moins informelles (ce ne sont pas des définitions) structurées par enchâssement : le schéma générique de « maison » est par exemple un constituant du schéma générique « village », et il englobe pour sa part les schémas « fenêtre », « cuisine », etc.
2. Ces connaissances sont hiérarchisées, de telle sorte que le niveau le plus élevé d'un schéma correspond aux propriétés les plus symboliques, abstraites et générales de ce qu'il décrit et les niveaux inférieurs à des caractéristiques plus spécifiques.

¹²² « Notamment la correction langagière, le respect des formes et niveaux de langage attendus dans telle ou telle situation (un tribunal, un colloque scientifique, une correspondance administrative), la courtoisie, la considération pour les victimes et les minorités (non-stigmatisation), la répulsion vis-à-vis des représentations trop crues (“scatologiques”, “morbides”, “obscènes”...), la préservation des croyances (voir Festinger 1957) et de la cohésion sociale, l'exigence de validité référentielle (voir Engel 2007), et sans doute bien d'autres choses encore. » (Labasse, 2017 : 193)

¹²³ Nous en avons déjà vu rapidement quelques rouages lors de la section sur les « cadres prédiscursifs » de Paveau (2006).

¹²⁴ Rassemblant entre autres Adams et Collins, 1977 ; Anderson *et al.*, 1977 ; Rumelhart et Ortony, 1977 ; Anderson, Spiro et Anderson, 1978 ; Rumelhart, 1980...

3. Les schémas comportent des cases (« slots ») qui peuvent rester vacantes, recevoir une valeur par défaut ou accepter des valeurs instanciées par le texte (par exemple, le toit de la maison peut s'avérer « gris », « rouge », « en tuiles », « en tôle », etc., ou rester indistinct).
4. Par les variables qu'ils autorisent ou non, les schémas spécifient de façon contraignante les relations probables ou possibles entre leurs composants internes (la porte ne peut pas se trouver sur le toit) ainsi que celles qu'ils peuvent avoir avec d'autres schémas (la maison ne peut pas rentrer dans la voiture). La violation de ces contraintes, si elle est perçue, entraînera un réexamen du texte ou la substitution d'un nouveau schéma, plus compatible que le précédent avec les indications textuelles fournies.
5. Ces spécifications permettent notamment de générer les inférences qui compensent le caractère fondamentalement lacunaire de tout récit : « *Il prit la clé et entra dans la maison* » dispense ainsi de préciser (à un être humain) qu'« *il introduisit la clé dans une serrure à mi-hauteur de la porte, puis la tourna afin de déverrouiller cette dernière avant de la faire pivoter vers l'intérieur* », toutes les informations omises étant implicitement fournies par le schéma actif.
6. Le traitement et la mémorisation sélective des informations tendent normalement à filtrer les propriétés de niveau hiérarchique inférieur et les variables perçues comme non pertinentes (lu : « *il monta dans sa petite voiture japonaise grise* » ; retenu : « *il monta dans sa voiture* »). (2016 : par. 8)

Des liens logiques entre des éléments informatifs ou descriptifs permettent la construction de schémas¹²⁵. L'intensité de l'effort cognitif déployée par un individu dépendra des schémas déjà en place; la représentativité d'une situation sera aussi plus facile si des schémas ont déjà été activés par le passé. Bref, les hauts niveaux d'effort cognitif peuvent ainsi être atténués par l'existence précédente de schémas, et vice-versa : la théorie des schémas éclaire de ce fait la notion de l'effort cognitif, constitutif de la pertinence.

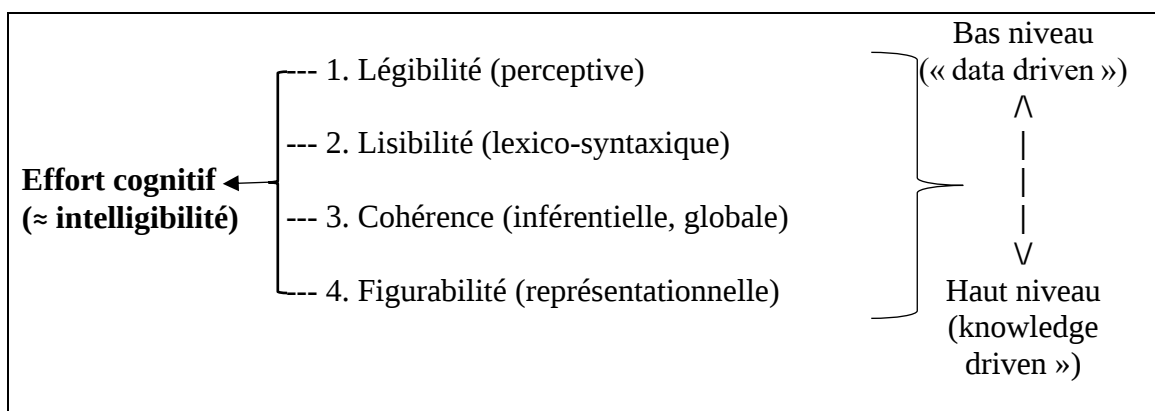
2.4.1 La pertinence cognitive

La pertinence cognitive correspond au rapport entre l'effort et l'effet cognitif. Labasse (2017 : 190) énumère quatre niveaux d'effort de traitement de l'information, présentés dans la Figure A :

¹²⁵ Labasse évoque également le rôle des schémas dans la compréhension des figures de style, tropes et métaphores : « Ainsi, les métonymies et figures apparentées exploitent-elles les propriétés de hiérarchisation et d'enchâssement qui seraient, comme on l'a vu, une caractéristique fondamentale de ces schémas. De même, toutes les figures d'analogie (métaphore, comparaison...) paraissent se réduire à un même procédé fondamental : transférer à un schéma les propriétés d'un autre schéma. » (2016 : par. 23) Les analogies peuvent également faciliter la construction de nouveaux schémas en faisant appel à d'anciens qui s'actualisent, tout comme la vulgarisation tente de limiter l'effort cognitif que nécessite l'appréhension de nouvelles informations inédites.

- la légibilité (perceptive) ; cette catégorie correspond à la « reconnaissance des signaux graphiques ou auditifs » (Labasse, 2017 : 181), par exemple : « Je ne sais pas lire ce mot. » ;
- la lisibilité (lexicosyntaxique) ; ce niveau renvoie au « traitement lexical et syntaxique » (Labasse, 2017 : 181) : par exemple : « La complexité syntaxique (passives, doubles négatives...) dégrade significativement la qualité de lecture [...]. » (Labasse, 2017 : 182) ;
- la cohérence (locale ou générale) ; elle correspond « à des aspects de natures différentes mais qui impliquent tous un traitement sémantique notable et qui sont liés à une nécessité globalement similaire, celle de relier les éléments d'information exposés, en les complétant au besoin » (Labasse, 2017 : 182). Par exemple, « à petite échelle, il s'agit notamment de rattacher les anaphores à leur antécédent ("Ma tante conduit sa voiture mais *elle* [?] est très vieille") [...] » (Labasse, 2017 : 182) ;
- la figurabilité (représentationnelle) : elle correspond à « la construction d'un modèle mental de l'état du monde que présente le texte » (Labasse, 2017 : 181). La légibilité, la lisibilité et la cohérence visent et reposent sur « la construction d'un modèle mental [...] de l'état du monde représenté dans le texte » (Labasse, 2017 : 183).

Figure A
Les principales composantes de l'effort cognitif¹²⁶



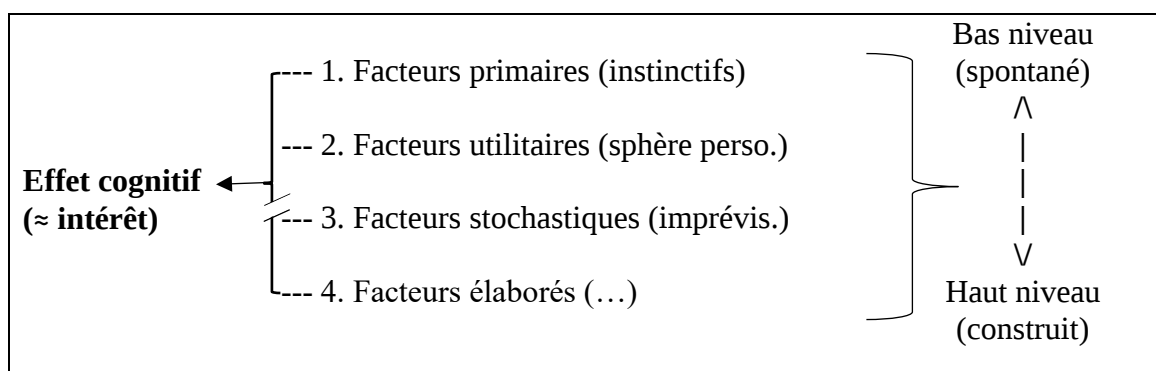
¹²⁶ Tirée de Labasse, 2017 : 190.

Dans la modélisation de l'adéquation sociocognitive, l'effort cognitif produit une influence dépréciative sur la valorisation des discours.

Son opposé se trouve en l'objet de l'*effet*, dont les composantes sont présentées dans la Figure B. Labasse (2017 : 189-190) classe en quatre sortes les déterminants de l'effet cognitif :

- primaire, comme « le spectacle du sexe, de la mort et des destructions diverses (accidents, catastrophes) » (Labasse, 2017 : 189) ;
- utilitaire, qu'on peut aussi désigner comme « autocentrique » : « les informations ayant un rapport direct sur la sphère personnelle des lecteurs (finances, santé, apparence, relations...) » (Labasse, 2017 : 189) ;
- stochastique (ou surprenants) ; il s'agit du « caractère d'imprévisibilité des événements » (Labasse, 2017 : 189) ;
- élaboré (tous les autres) ; elle est notamment constituée « de l'approfondissement des connaissances ou de leur mise en défaut ("je n'aurais jamais cru que..."), des paradoxes et rapprochements ménagés par le texte, etc. » (Labasse, 2017 : 190).

Figure B¹²⁷
Les principales composantes de l'effet cognitif



¹²⁷ Tirée de Labasse, 2017 : 190.

Ces déterminants sont autonomes et combinatoires. Par exemple, « le puissant effet produit par un événement tel que l'accident nucléaire de Fukushima est à la fois primaire (catastrophe), utilitaire (crainte des retombées distantes), stochastique (imprévisibilité) et élaboré (interrogations sur le processus de l'accident, etc.) (Labasse, 2017 : 190).

2.4.2 Les contraintes sociales, ou convenances

L'apport de Labasse aux travaux de Sperber et Wilson (1986) se trouve avant tout dans « la prise en compte des contraintes [qui] permet d'avancer un modèle général de l'adéquation communicationnelle situant les principaux facteurs en jeu et explicitant leurs interactions » (2015 : 58).

Cette notion de convenance est composée de diverses prescriptions et proscriptions sociales, elles-mêmes composées de normes qui varient de forme (ex. : codifiée ou non), de contenu selon le domaine (ex. : domaine judiciaire) ou selon les individus, les groupes et les milieux qui les touchent. On peut envisager « d'édifier entre bas niveau et haut niveau les contraintes dépréciatives et appréciatives en fonction de leur force contraignante, laquelle peut aller de la simple préférence jusqu'à l'obligation impérieuse » (Labasse : 2017 : 194).

Ainsi, la *prescription sociale* serait-elle composée de normes formelles (lois, règlements, codes internes...), de normes explicites (guides, recommandations...) et de normes implicites (allusions, silences...). Tandis que les normes formelles ont un effet d'impératif social, les normes implicites sont plutôt du ressort de l'incitation sociale. Les normes explicites, quant à elles, relèvent d'un entredeux, mi-impératif, mi-incitatif (Labasse, à paraître).

La *proscription sociale* serait également formée de ces trois mêmes normes, mais le contenu de ces dernières, relevant de la prohibition, divergerait. Les normes formelles correspondent à des interdits sociaux, les normes implicites à la réprobation sociale, et les normes explicites sont à mi-chemin entre l'interdit et la réprobation (Labasse, à paraître).

Bref, les contraintes modulent les facteurs d'ordre cognitif (v. à ce sujet Labasse, 2015 : 63). Les déterminants cognitifs et sociaux s'imbriquent alors pour rendre compte de l'adéquation sociocognitive.

2.4.3 Une équation dynamique

La modalisation de l'adéquation sociocognitive proposée par Labasse est un « assemblage aval : il s'alimente des connaissances disciplinaires, il ne les génère pas » (Labasse, 2017 : 195). Son déploiement est souple, puisque cette schématisation reste une façon de concevoir l'adéquation sociocognitive.

Mise au long, l'équation finale de l'adéquation discursive de Labasse pourrait se lire comme suit : la pertinence cognitive la plus élevée, c'est-à-dire le rapport le plus profitable entre l'effort et l'effet cognitif, est toujours recherchée dans les activités communicationnelles des locuteurs humains, à l'aune des proscriptions et prescriptions en place, formes de convenance sociale auxquelles un locuteur se plie.

2.4.4 L'agonistique lexicale

Dans l'ouvrage *La valeur des informations : Ressorts et contraintes du marché des idées*¹²⁸, Labasse se penche rapidement sur l'agonistique lexicale, ou encore l'*ad vocabulum*, c'est-à-dire « les outils de l'argumentation [qui] sont susceptibles d'être mobilisés pour défendre une position ou en attaquer une autre » (Labasse, à paraître), qui touchent ainsi les mots eux-mêmes dans le débat public. Il avance que « les interventions sémantiques (modifier le sens d'un terme) ou lexicales (substituer un terme à un autre) sont clairement d'ordre normatif : elles visent à régenter ce qu'il faut ou qu'il ne faut pas dire [...] ».

Labasse étudie les processus qui régissent les changements de désignation d'un signifié en discours en rapport avec les rôles que jouent la pertinence cognitive et les convenances sociales. Ainsi, après avoir donné l'euphémisation comme processus cyclique (d'après Pinker, 2002), il aborde l'emphase, écrivant que « les altérations sémantiques délibérées » peuvent servir à la valorisation d'un référent, aux dépens de la dévaluation possible de la désignation empruntée pour y arriver. Plus spécifiquement¹²⁹ :

Tendant par essence à modifier les conditions de l'adéquation communicationnelle, les changements de désignations mettent tout autant en jeu l'autre volet de cette adéquation : la pertinence cognitive. Ils peuvent tendre à rendre les énoncés moins pertinents (euphémisation) ou plus pertinents (emphase), mais ils ne sauraient être neutres. Non seulement parce qu'une transformation qui n'affecterait pas l'effet cognitif dans un sens ou dans l'autre ne serait en général d'aucun profit pour ses défenseurs, mais aussi parce que toute substitution d'une désignation nouvelle à une désignation courante implique un certain surcroît d'effort de traitement cognitif. (Labasse, à paraître)

¹²⁸ À paraître en 2020 aux Presses de l'Université d'Ottawa.

¹²⁹ Il mentionne entre autres que des déterminations prélinguistiques « conditionnent la production et [la] réception de l'offre discursive. Elles présentent à ce titre un intérêt particulier dans la perceptive analytique de l'adéquation sociocognitive en opposant nettement les contraintes sociales et la pertinence cognitive des discours » (Labasse, à paraître).

L'agonistique lexicale ne viserait ainsi pas « les mots pour eux-mêmes : son objet réside[rait] dans les schémas cognitifs que les appellations activent ou non ». Il explique une tendance de la schématisation cognitive, postulant que :

privilégier un vocable, c'est sélectionner les propriétés typiques qui lui sont associées. C'est ainsi que bien des termes s'étant au fil du temps chargés de caractères typiques très clairs mais réducteurs ou discriminants ont été dévalués. Mais puisque la logique même de la schématisation cognitive est de simplifier les constituants du réel en les réduisant aux propriétés les plus saillantes (mais pas forcément les plus justes) qui leur sont associées, les effets de ce nettoyage langagier sont normalement peu durables. Si, comme le soulignait Pinker, le processus général d'euphémisation s'apparente à un « tapis roulant » continu, le moteur de ce mouvement perpétuel réside justement dans l'économie cognitive qui conduit à typiciser (schématiser) le réel (Labasse, à paraître).

Labasse conclut en notant de manière générale que « les luttes pour l'établissement des désignations “correctes” » impliquent « l'ensemble des déterminants cognitifs et sociaux de la valeur discursive ».

2.5 Conclusion sur l'apport des approches sociocognitives

Tandis que Paveau (2006) souligne avant tout le fait que les cadres prédiscursifs sont collectifs et que l'on se comprend grâce à une mémoire de la langue et une deïxis encyclopédique partagées dans un groupe social, les autres auteurs mentionnés mettent plutôt l'accent sur la co-construction du message entre acteurs du schéma communicationnel (Hall, 1994) : le destinataire se doit d'être le plus pertinent possible pour son destinataire (Sperber et Wilson, 1986), en regard aux contraintes sociales auxquelles ils sont tous les deux soumis (Labasse, 2017). L'adéquation sociocognitive échoue lorsque les déterminants sociocognitifs ne sont pas partagés entre un destinataire et son destinataire.

3. BILAN CONCLUSIF

Tandis que Micheli (2013) souligne le fait que le sens des mots, l'applicabilité référentielle et le dialogisme peuvent varier entre locuteurs, créant des « querelles de mots », l'école française

de l'analyse du discours a entrepris de dénombrer ces variations de manière plus détaillée, laissant percevoir que plusieurs cadres prédiscursifs peuvent simultanément coexister au sein d'un même groupe social ; les études des opérations spontanées de spécification de sens d'Authier-Revuz (2012[1995]) et de Julia (2001) vont également en ce sens.

En adjoignant aux approches linguistiques une perception sociocognitive de l'agonistique lexicale, la problématique de cette thèse s'inscrit dans le cadre plus large de l'adéquation discursive. Le répertoire d'arguments, présenté en deuxième partie, met en lumière des déterminants de l'offre et de la réception discursive qui se rapportent aux différents discours normatifs qui coexistent sur l'usage des mots et à la manière dont différents usagers de la langue sont prêts à faire des compromis d'effort au profit d'effet, et vice-versa.

En somme, l'analyse de la production épilinguistique de locuteurs lors d'interventions sémantiques et lexicales permet à la fois de répertorier les arguments de l'agonistique lexicale, mais aussi de mettre en avant des déterminants de l'adéquation discursive.

CHAPITRE 2 : MATÉRIEL ET MÉTHODES

Ce deuxième chapitre présente le matériel utilisé et les méthodes employées pour répondre aux objectifs de cette étude. Dans une première partie, les différentes étapes qui ont mené à la constitution du corpus de recherche sont abordées ; la méthode et les critères de sélection sont aussi expliqués. Dans une deuxième section, le matériel étudié est ensuite présenté. Les documents et les énoncés argumentatifs qui forment le corpus de recherche sont décrits au moyen de données quantitatives. Dans une troisième partie, les différents locuteurs qui interviennent dans le corpus sont caractérisés à l'aide d'une typologie personnalisée ; leur répartition conclut ce chapitre.

1. CONSTITUTION DU CORPUS DE RECHERCHE

Cette première section porte sur les différentes étapes méthodologiques qui ont permis d'élaborer le corpus de données empiriques de cette étude ; les choix méthodologiques préliminaires à la constitution du corpus, la sélection des outils de recherche et les critères d'inclusion et d'exclusion sont présentés.

1.1. Choix méthodologiques préliminaires

Puisque cette recherche porte sur le discours social non fictionnel dans les médias francophones, l'intégration de documents non fictionnels issus de plusieurs pays de la francophonie était essentielle ; nous voulions particulièrement voir apparaître à l'intérieur de notre corpus des métadiscours du Canada et de la France, dans le but de comparer la distribution des arguments et d'analyser les écarts et les similitudes entre leurs attitudes discursives.

Ce corpus francophone devait détenir un nombre suffisant de discours pour en dégager une analyse quantitative, mais assez détaillé pour mener une analyse qualitative qui permettrait d'édifier une approche globale des arguments de l'adéquation lexicale. La taille optimale du corpus a ainsi été évaluée entre mille et mille-deux-cents documents, de façon à contenir au total une dizaine de milliers d'énoncés, correspondant à autant d'arguments.

Afin de rendre compte de controverses lexicales qui s'étendent sur plus de dix ans¹³⁰ sans pour autant se retrouver dans un éparpillement trop prononcé de documents, l'étendue chronologique a été fixée à trois décennies : de 1987 à 2017.

Une phase d'exploration du discours social non fictionnel était requise afin de circonscrire un pan du discours social à privilégier pour notre étude. Durant cette étape d'observation préliminaire, l'oreille a été prêtée aux métadiscours de différents locuteurs s'exprimant sur des éléments de l'agonistique lexicale ou les rapportant au sein de différents médias, tant écrits qu'oraux (journaux, émissions de télévision...) ; nous souhaitions cerner les mots, les locutions et les thèmes qui faisaient particulièrement l'objet de débats.

Plusieurs champs thématiques riches en querelles lexicales, présents tant dans les médias français que canadiens, ont émergé de ces lectures exploratoires. Dans un souci de cohérence et d'optimisation d'affiliation, ils ont été rassemblés en quatre agrégats thématiques :

- (a) Animosité, agression et bouleversement (ex. : « apartheid », « guerre », « génocide ») ;
- (b) (In)égalités et (in)tolérance (ex. : « genre », « islam/islamique/islamiste », « réfugié ») ;

¹³⁰ Nous souhaitions en outre avoir accès à des documents couvrant plusieurs décennies, pour ne pas uniquement nous attarder à des données contemporaines, mais examiner l'agonistique lexicale sur une période longue. Par exemple, le vocable « terroriste » est particulièrement présent dans le discours social depuis plus de quinze ans.

(c) Santé et environnement (ex. : « biologique », « fermier », « terroir ») ;

(d) Économie (ex. : « austérité », « faillite », « récession »).

Le champ de l'« Animosité, agression et bouleversement » se rapporte aux mots liés aux conflits (ex. : « croisade »), à une idée de destruction à grande échelle (ex. : « holocauste »), ainsi que de troubles et changements profonds sociétaux (ex. : « crise », « révolution »). L'agrégat des « (In)égalités et (in)tolérance » touche tous les vocables qui sont teints d'une forme d'hostilité (ex. : « fuck », « fag/faggot ») et/ou qui relèvent de défauts ou de qualité d'égalité d'individus en société : les questions identitaires telles que religieuses (ex. : « laïc/laïcité ») et ethniques (ex. : « nègre ») sont présentes, ainsi que toutes autres discriminations perçues par certains relevant du genre (ex. : « mademoiselle »), de l'âge (ex. : « jeune/jeunesse ») et de l'origine (ex. : « de souche »). La catégorie de la « Santé et [de] l'environnement » relève quant à elle d'enjeux médicaux (ex. : « euthanasie ») et alimentaires (ex. : « naturel »), et l'agrégat de l'« Économie » touche des vocables discutés en lien avec des politiques ou des réalités de nature économique (ex. : « rigueur », « soldes »).

Ces champs ont semblé d'autant plus pertinents que les mots qui étaient associés aux agressions et aux inégalités laissaient percevoir des arguments et des fréquences d'arguments différents de ceux qui touchaient la santé, l'environnement et l'économie. De ce fait, opposer ainsi deux champs plus sensibles, qui concernent des sujets humains, à deux champs plus pondérés, qui portent sur les affaires et le commerce, semblait un bon moyen d'accéder à des arguments différents.

Afin de rechercher les données du corpus, la base de recherche documentaire *Eureka.cc*. a été retenue ; ce large corpus journalistique informatisé rend possibles des recherches intégrales et

personnalisées au sein de « documents issus de publications généralistes et spécialisées canadiennes et internationales » (*Eureka.cc* : section « Rechercher », en ligne), y compris des articles de presse de sources francophones variées. On y retrouve « plus de 14 000 sources d'information (presse régionale, nationale, internationale, généraliste et spécialisée, sites Web, biographiques, etc.) » (*Eureka.cc* : section « Bibliothèque publique », en ligne), dont la numérisation peut comprendre « plusieurs décennies d'archives » (*Eureka.cc* : section « Rechercher », en ligne). Pour classer les données du corpus, le logiciel *FileMaker Pro* a quant à lui été retenu¹³¹.

1.2 Règles de sélection du corpus

Afin d'opérer la collecte de données dans la base de recherche *Eureka.cc*, une série de locutions cibles de recherche a été déterminée. Lors de la phase exploratoire, différentes formulations fréquemment utilisées dans des situations d'agonistique lexicale avaient été relevées¹³². Pour ne pas retenir des locutions cibles qui semblaient trop spécifiques (ex. : « mot irrecevable »), le choix a été arrêté sur sept locutions cibles polyvalentes de nature plus générale : « usage du mot », « usage du terme », « emploi du mot », « emploi du terme », « utilisation du mot », « utilisation du terme », « abus de langage¹³³ ». Ces locutions cibles apparaissaient tant au

¹³¹ Il permet entre autres la création de fiches de lecture individualisées selon les besoins de l'utilisateur, mais peut également générer des statistiques à partir des données quantitatives et qualitatives insérées au sein de ces fiches. En vue de recouper par catégories les données des résultats obtenus, un gabarit de fiche a été créé.

¹³² Parmi elles, on trouve les mots/vocables/termes (in)appropriés, mérités/usurpés, (in)acceptables, (in)exacts (im)précis, (in)adéquats, (il)légitimes, problématiques... Nous avons également repéré des locutions comme : « bon français », « mot empoisonné », « prendre tout son sens », « choix de mot(s) », « maladresse de langage », « appeler/nommer (les choses) par leur nom », « pièges sémantiques », « avoir sa place », « bonne/mauvaise définition », « mot de trop », « difficulté de vocabulaire », « écart de langage »...

¹³³ La locution cible « abus de langage » était en effet souvent repérée dans de nombreuses phrases négatives, en appui ou en subversion de normes langagières.

sein d'arguments de légitimation que de condamnation de vocables, et étaient réparties au travers des quatre agrégats présélectionnés.

Ces sept locutions cibles ont donc été recherchées dans l'ensemble des documents francophones d'*Eureka.cc* ; cette démarche a engendré comme résultat une sélection préliminaire de 21 000 articles de presse et documents variés. Pour ne conserver que les plus significatifs, une lecture manuelle de la sélection préliminaire a été entreprise ; cela a permis d'observer que certains des documents ne contenaient aucun argument, tandis que d'autres en renfermaient un seul ou plusieurs.

Cette démarche a mené à resserrer les règles d'inclusion du corpus :

- Renfermer dans un même document au moins deux moyens distincts de légitimer ou illégitimer l'emploi d'un même vocable¹³⁴;
- Appartenir à l'un des quatre agrégats présélectionnés, c'est-à-dire : (a) Animosité, agression et bouleversement ; (b) (In)égalités et (in)tolérance ; (c) Santé et environnement ; (d) Économie.

Suivant ces règles d'inclusion, le dépouillement manuel de l'ensemble de la sélection préliminaire d'*Eureka.cc* a été refait. Cette recherche a abouti à 3 345 documents, qui correspondaient à des réflexions métadiscursives diverses portant sur 1004 vocables différents. Devant ce nombre élevé de vocables¹³⁵, une troisième règle, d'exclusion cette fois, a été ajoutée :

- Seuls les vocables évoqués dans dix documents différents ou plus seront retenus.

¹³⁴ Une hypothèse sous-jacente à cette démarche était que ces deux moyens se traduiraient ultimement en deux arguments.

¹³⁵ Dans le but conclure cette recherche dans le temps imparti tout en menant une étude combinant analyse quantitative et qualitative, ce nombre de résultats paraissait trop élevé.

Le corpus a ainsi été réduit à 1 254 documents¹³⁶ pour 55 vocables, provenant de 150 sources différentes, sur une période s'échelonnant de 1987 à 2017.

Puisqu'un même document pouvait simultanément mettre en jeu plusieurs arguments de légitimation ou de condamnation, il était à ce stade essentiel d'identifier chaque énoncé argumentatif qui les contenait pour les caractériser individuellement. Leur unité élémentaire a été définie comme suit :

- Un énoncé argumentatif doit correspondre à un moyen distinct de légitimer ou illégitimer l'emploi d'un vocable, c'est-à-dire contenir un argument de l'agonistique lexicale ;
- De ce fait, un énoncé argumentatif ne s'identifie pas en fonction de sa forme syntagmatique, mais bien de son unicité rhétorique : il peut se présenter sous la forme d'un vocable, d'un syntagme, d'une phrase, voire même d'un paragraphe.

Cela a mené à l'obtention d'un nombre total d'énoncés argumentatifs de 12 223, correspondant donc à 12 223 occurrences d'arguments¹³⁷.

Précisons que les « énoncés argumentatifs » se distinguent dans cette thèse des « arguments »¹³⁸. Chaque énoncé argumentatif contient une occurrence d'un argument de

¹³⁶ Chaque document fait l'objet d'une fiche dans la base *FileMaker Pro*.

¹³⁷ Chaque document du corpus a donc été scruté à la recherche d'énoncés argumentatifs respectant ces deux critères. Afin de maximiser l'homogénéité de la démarche, chaque document a été examiné à trois reprises. Certains documents ne renfermaient que deux énoncés argumentatifs ; d'autres contenaient jusqu'à 99 énoncés. Le chiffre total de 12 223 occurrences d'arguments correspond ainsi à la somme de tous les énoncés trouvés à travers l'ensemble des 1254 documents du corpus. Des statistiques descriptives complètes suivront.

¹³⁸ Par exemple, dans un article (019populis) portant sur l'inadéquation du mot « populisme », l'énoncé argumentatif va comme suit : « En effet ce mot est [...] uniquement une injure [...] ». L'argument sous-jacent à cet énoncé est alors que « populisme » n'a qu'un sens, et est donc par conséquent monosémique. Cet énoncé a alors été classé sous l'ensemble d'arguments « Traits définitoires - Quantité » portant sur le nombre de sens qu'un vocable peut simultanément détenir. Bref, l'argument (Quantité/Monosémie) et l'énoncé argumentatif (« ce mot est [...] uniquement une injure ») sont deux concepts distincts.

l'agonistique lexicale, mais ce ne sont évidemment pas 12 223 arguments différents que l'on retrouve dans cette thèse¹³⁹.

Ces arguments de l'agonistique lexicale sont en effet parfois de type similaire : c'est la raison pour laquelle ils peuvent être classés et regroupés en 25 ensembles d'arguments en deuxième partie¹⁴⁰. De ce fait, un « argument » dans cette thèse est entendu comme un moyen dialectique pour légitimer ou condamner un vocable du discours social : de même, un « ensemble d'arguments » est un regroupement de moyens dialectiques semblables pour légitimer ou condamner un vocable du discours social.

1.3 Organisation des données

Les 1 254 fiches de la base *FileMaker Pro*, correspondant aux 1 254 documents du corpus, ont tout d'abord été numérotées. Le contenu des fiches a ensuite été structuré selon les besoins de la répartition des données descriptives et analytiques.

Les fiches ont ainsi été indexées selon la règle suivante : Numéro d'apparition de l'occurrence du vocable X, vocable X, date de parution du document (format JJMMAA), pays d'origine de la source ou mention « Internationale »¹⁴¹. Par exemple, pour la sixième fiche créée sur le vocable « nègre », d'un document provenant de France et daté du 31 mars 2016, cela produit le numéro suivant : 006nègre310316_f.

¹³⁹ Nous recherchions des logiques d'ensemble sans nous illusionner sur le fait que les êtres humains sont irréductibles. Néanmoins, pour atteindre les objectifs de cette thèse, il fallait classer par proximité ces énoncés argumentatifs, et ce faisant, mettre inévitablement à mal le caractère singulier de l'énonciation propre à chaque question ou enjeu soulevé par le biais des mots.

¹⁴⁰ L'approche suivie pour rechercher des ensembles d'arguments à partir de l'étude des 12 223 énoncés argumentatifs a été inductivo-déductive. Nous avons prêté l'oreille au discours des locuteurs étudiés tout en ayant en tête diverses hypothèses multidisciplinaires : une taxonomie reflétant le plus possible ce que disaient les locuteurs du corpus était recherchée.

¹⁴¹ L'origine des documents est abrégée de la manière suivante : Algérie : a ; Belgique : b ; Canada : c ; Chine : x ; France : f ; International : i ; Liban : l ; Maroc : m ; Sénégal : r ; Suisse : s ; Tunisie : t.

Chaque grille de dépouillement comportait 38 rubriques¹⁴², dont deux relevaient de la gestion des fiches (indexation, état d'avancement) et dont deux autres contenaient des réflexions plus personnelles sur les phénomènes examinés (ex. : « Commentaires généraux », « Observations à ne pas oublier »). On trouvait l'intégralité du texte copié de chaque document tiré d'*Eureka.cc* dans une rubrique « Matériel brut », ainsi que les énoncés argumentatifs, extraits et numérotés. Dix rubriques descriptives portaient sur le document (ex. : « Source bibliographique du document », « Nombre d'énoncés argumentatifs identifiés ») et 22 rubriques avaient pour sujet les énoncés argumentatifs (ex. les inadéquations relevées par les locuteurs, nos propres perceptions sur les stratégies utilisées pour légitimer ou condamner certains vocables, les dynamiques entre inadéquations, etc.).

2. MATÉRIEL ÉTUDIÉ

2.1 Présentation des documents

Les 1 254 documents du corpus sont présentés dans cette section à l'aide de cinq variables descriptives : le mot controversé et son agrégat thématique associé, la source bibliographique du document et son pays affilié/lieu d'attache, la date de parution, le nombre d'énoncés argumentatifs identifiés par document¹⁴³.

¹⁴² À des fins de concision, nous ne présenterons pas les nombreuses variables provisoires qui ont ponctué notre démarche. Mentionnons que le chiffre de 38 correspond au nombre final de rubriques, qui contiennent celles prévues par l'objet de la recherche (ex. : « Arguments »), mais aussi celles qui se sont ajoutées au fil du dépouillement méthodologique, à la suite des observations (ex. : « Vision monosème ou polysème »).

¹⁴³ Notons que les locutions cibles ont généré les résultats suivants : « Utilisation du mot », 287 documents (22,82%) ; « Usage du mot », 211 documents (16,84%) ; « Utilisation du terme », 208 documents (16,60%) ; « Emploi du terme », 181 documents (14,44%) ; « Emploi du mot », 161 documents (12,85%) ; « Usage du terme », 111 documents (8,86%) ; « Abus de langage », 95 documents (7,59%). La prépondérance des résultats qu'a engendrée la locution cible « utilisation du mot » correspond presque au quart des fiches du corpus (22,82%). À l'inverse, « abus de langage », qui représente une opinion défavorable plus qu'une description neutre, n'a généré que 95 fiches (7,59%). Ces données montrent aussi que le vocable « utilisation » est largement utilisé dans l'agonistique lexicale ; il correspond à lui seul à 39,42% du corpus, en étant présent seulement dans deux locutions cibles. Les vocables « mot » et « terme », présents au sein de trois locutions, représentent respectivement 52,51% et 39,90% du corpus.

Dans le corpus de recherche définitif, 55 vocables¹⁴⁴ apparaissent. Le Tableau I liste ces vocables ainsi que leur répartition. Chaque vocable est classé par agrégat, en ordre alphabétique.

Tableau I
Répartition des documents par vocables, classés par agrégat

Agrégats	Vocables	Nbre de documents	Pourcentage
Animosité, agression et bouleversement	Apartheid	45	3,59
	Crise	17	1,36
	Croisade	20	1,59
	Fascisme/Fasciste	18	1,44
	Génocide	170	13,56
	Guerre	83	6,62
	Holocauste	11	0,88
	Occupation	11	0,88
	Radical/Radicalisation	12	0,96
	Rafle	17	1,36
	Résistance	11	0,88
	Révolution	13	1,04
	Shoah	31	2,47
	Terrorisme	29	2,31
	Terroriste	41	3,27
	Violence	10	0,80
<i>Total</i>	<i>16 vocables</i>	<i>539</i>	<i>42,98</i>
(In)égalités et (in)tolérance	Barbare	12	0,96
	Black/Noir	16	1,28
	Civilisation	16	1,28
	De souche	10	0,80
	Fag/Faggot	14	1,12
	Fuck	12	0,96
	Genre	10	0,80
	Immigré/Immigration	12	0,96
	Intégration	10	0,80
	Islam/Islamique/Islamiste	18	1,44
	Islamophobe/Islamophobie	38	3,03
	Jeune/Jeunesse	12	0,96
	Laïc/Laïcité	10	0,80
	Mademoiselle	18	1,44
	Mariage	55	4,39
	Négationnisme	10	0,80
	Nègre	47	3,75

¹⁴⁴ Dans cette recherche, plusieurs vocables ont été classés ensemble. Les abréviations ont été jointes à leurs équivalents entiers (ex. : « bio/biologique »). Les vocables qui détenaient un même radical ont aussi été rassemblés (ex. : « immigré-immigration », « fascisme-fasciste ») s'ils étaient considérés interchangeables par les locuteurs du corpus. Si des vocables de même famille faisaient au contraire l'objet de normes différentes en fonction de leur classe grammaticale, ils ont été conservés comme des vocables distincts : c'est la raison pour laquelle les mots « terrorisme » et « terroriste », et « race » et « racisme/raciste » sont présentés séparément.

	Negro ¹⁴⁵	7	0,56
	Nigger	18	1,44
	Peuple	14	1,12
	Populisme/Populiste	27	2,15
	Pute/putain	16	1,28
	Racaille	21	1,67
	Race	39	3,11
	Racisme/Raciste	22	1,75
	Réfugié	13	1,04
	Sauvage/Sauvageon	11	0,88
	Secte	15	1,20
	Voyou	13	1,04
<i>Total</i>	<i>29 vocables</i>	<i>536</i>	<i>42,74</i>
Santé et environnement	Bio/Biologique	41	3,27
	Euthanasie	16	1,28
	Fermier	12	0,96
	Naturel	18	1,44
	Terroir	13	1,04
<i>Total</i>	<i>5 vocables</i>	<i>100</i>	<i>7,97</i>
Économie	Austérité	12	0,96
	Faillite	11	0,88
	Récession	11	0,88
	Rigueur	23	1,83
	Solde	22	1,75
<i>Total</i>	<i>5 vocables</i>	<i>79</i>	<i>6,30</i>
Total	55 vocables	1 254	100

La répartition des agrégats est inégale : les thèmes « Animosité, agression et bouleversement » (42,98) et « (In)égalités et (in)tolérance » (42,74%) correspondent à 85,72% du corpus, contre 7,97% pour « Santé et l'environnement » et 6,30% pour « Économie ».

Les vocables de l'« Animosité, agression et bouleversement » sont les plus discutés : celui de « génocide » occupe une place prépondérante, prenant à lui seul plus de 13% du corpus. Il est suivi loin derrière par « guerre » (6,62% du corpus). Le vocable « mariage » (4,39%) est le plus présent de l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance » ; « bio/biologique » (3,27%) et « rigueur » (1,83%) sont les plus discutés de leur agrégat respectif.

¹⁴⁵ « Negro » a été conservé malgré la règle d'exclusion des dix occurrences, puisque nous avons estimé qu'il était lié à la fois sémantiquement et lexicalement à « nègre » et à « nigger » : ces trois vocables détiennent ensemble 6,46% du corpus.

Le Tableau II montre la répartition des différents documents par leur lieu d'origine¹⁴⁶; ils ont été classés par ordre décroissant. Notons que la section internationale comprend les sources *Agence France Presse* (sauf *AFP [Infos Françaises]*¹⁴⁷), *Courrier International*, *NewsPress* et *Reuters*, quatre médias qui ont une vocation avant tout internationale.

Tableau II
Répartition des documents par pays

Lieux d'origine	Nbre de documents	Pourcentage
France	815	64,99
Canada	259	20,65
International	88	7,02
Suisse	35	2,79
Belgique	28	2,23
Algérie	10	0,80
Liban	8	0,64
Maroc	4	0,32
Tunisie	4	0,32
Chine	2	0,16
Sénégal	1	0,08
Total	1 254	100

La France (815 documents pour 64,99%) a une importance prépondérante dans le corpus ; les documents français représentent plus de trois fois le nombre des documents canadiens (259 documents pour 20,65%). La section des sources internationales arrive troisième, suivie de la Suisse et la Belgique. Tous les autres pays (Algérie, Liban, Maroc, Tunisie, Chine et Sénégal) occupent moins de 1% du corpus.

¹⁴⁶ La plupart des sources (74,50%) comportent le nom de son auteur, de « La Rédaction » ou de « L'Équipe de modération » (0,64%) ou d'un nom d'individu indiqué aux côtés d'une agence de presse (1,04%) ou d'une source (0,08%). De plus, dans 17,30% des documents du corpus, la paternité d'un document était attribuée soit à une agence de presse (11,64%) avec initiales (0,24%), soit à une source (5,10%), ou les deux à la fois (0,32%). Quant aux documents qui ne sont pas signés ou spécifiquement attribués à un individu ou une entité, ils représentent 6,22% du corpus.

¹⁴⁷ La vocation de l'AFP (*Agence France Presse*), et de ses différentes branches (« *AFP Internet* », « *AFP Doc* », « *AFP Infos Économiques* », « *AFP Infos Mondiales* ») est avant tout mondiale ; la seule exception est la branche « *AFP Infos Françaises* », entièrement dédiée aux informations de France. De ce fait, « *AFP Infos Françaises* » a été séparé du reste des autres documents de l'AFP.

On trouve en Annexe A les 150 sources¹⁴⁸ du corpus. On constate qu'en France, *Le Monde* prédomine avec 139 documents (11,08%), suivi du *Figaro* avec 72 documents (5,74%), *Libération* avec 63 documents (5,02%), l'AFP (*Infos Françaises*) avec 38 documents (3,03%). Au Canada, on trouve *La Presse* en tête avec 47 documents (3,75%) suivis du *Devoir* avec 40 documents (3,19%). À l'international, on dénombre pour l'AFP (sauf *AFP Infos Françaises*) 67 documents (5,34%). En Suisse, *Le Temps* est la source prédominante avec 17 documents (1,36%), et en Belgique, *Le Soir* détient 25 documents (1,99%). Quant aux pays magrébins, *El Watan* est la source principale pour l'Algérie avec 7 documents, *L'Orient-Le Jour* pour le Liban avec 8 documents (0,56%), le site *Jeune Afrique l'intelligent* pour la Tunisie avec 2 documents (0,16%). Au Maroc, on recense 2 documents du *Matin* (0,16%). Enfin, la Chine et le Sénégal détiennent respectivement une source : *Xinhua-Agence de Presse* avec deux documents (0,16%) et *Pan African News Agency* avec un document (0,08%).

L'étendue du corpus couvre les années 1987 à 2017¹⁴⁹. Le Tableau III contient la répartition des documents du corpus par année de parution ; les documents sont regroupés par leur lieu d'origine.

Tableau III
*Répartition des sources par année et par pays*¹⁵⁰

Années	Fr	Can	Inter	Suis	Belg	Alg	Lib	Mar	Tun	Chi	Sén	Total	%
1987	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	0,32
1988	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0,16
1989	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,08

¹⁴⁸ La France détient 95 sources (63,33%), le Canada comporte 32 sources (21,33%) et les sources internationales et suisses détiennent respectivement quatre sources (2,67% chacun). La Belgique, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie détiennent tous trois sources (2%). Quant au Liban, la Chine et le Sénégal, ils ont tous une seule source (0,67%). Bref, la distribution des documents par pays correspond sensiblement à celle des sources par pays pour la France et le Canada. En comparaison, pour les sources internationales, ce sont les mêmes 4 sources (2,67%) qui composent leurs 88 documents. Les pourcentages de sources/pays sont aussi légèrement plus élevés pour tous les autres pays qui occupent moins de 1% du corpus.

¹⁴⁹ Le dépouillement du corpus a cessé en février 2017.

¹⁵⁰ « Fr » correspond à la France », « Can » le Canada, « Inter » les sources internationales, « Belg » la Belgique, « Alg » l'Algérie, « Lib » le Liban, « Mar » le Maroc, « Tun » la Tunisie, « Chi » la Chine et « Sén » le Sénégal.

1990	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0,16
1991	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	0,32
1992	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	0,32
1993	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	0,24
1994	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	0,32
1995	5	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	0,64
1996	5	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	0,56
1997	8	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	1,04
1998	10	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	1,04
1999	8	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	0,80
2000	7	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	0,64
2001	26	13	1	-	4	-	-	-	-	-	-	44	3,51
2002	15	4	1	-	2	-	-	-	-	-	-	22	1,75
2003	7	9	1	2	1	-	-	-	-	-	-	20	1,59
2004	22	14	6	1	2	-	-	-	-	-	-	45	3,59
2005	31	15	8	1	-	-	-	-	-	-	-	55	4,39
2006	29	15	10	7	2	-	-	-	-	-	-	63	5,02
2007	43	21	10	1	2	-	-	-	-	-	-	77	6,14
2008	35	10	7	1	2	1	-	-	-	-	-	56	4,47
2009	18	8	7	2	2	1	2	-	-	-	-	40	3,19
2010	60	21	7	2	1	1	-	-	-	-	-	92	7,34
2011	52	32	4	1	2	1	-	-	-	-	-	92	7,34
2012	63	11	4	4	-	1	-	-	-	-	-	83	6,62
2013	63	13	1	-	2	1	-	-	-	-	-	80	6,38
2014	53	9	6	2	-	-	-	-	1	1	1	73	5,82
2015	145	24	9	8	3	3	4	-	-	1	-	197	15,71
2016	87	13	5	2	2	1	2	4	1	-	-	117	9,33
2017	8	2	1	1	1	-	-	-	2	-	-	15	1,20
Total	815	259	88	35	28	10	8	4	4	2	1	1 254	100

La majorité des documents (197 pour 15,71%) proviennent de 2015, suivis de 2016 (117 documents pour 9,33%), 2010 et 2011 (tous deux 92 documents pour 7,34%). À l'exception des années 1997 et 1998, chaque année du corpus de 1987 à 2000 représente respectivement moins de 1% du corpus¹⁵¹. Bref, le corpus se situe principalement entre les années 2001 et 2016, avec un nombre élevé de documents issus de l'an 2015¹⁵².

¹⁵¹ Nous ne croyons pas que ces années soient particulièrement pauvres en documents renfermant des arguments de l'agonistique lexicale ; nous avançons plutôt l'hypothèse que la base *Eureka.cc* contient moins de documents de ces années où Internet n'en était encore qu'à ses balbutiements.

¹⁵² Soulignons qu'un événement rapporté dans le discours médiatique est distinct d'un « événement discursif », ce dernier étant défini comme « tout événement de parole qui donne lieu à un énoncé remarquable et remarqué par les médias d'information ; c'est donc tout à la fois ce qui est dit et la prise de parole (d'un acteur social éminent) qui font événement » (Calabrese, 2018 : 107, citant Calabrese, à paraître). Les années recensées dans le Tableau III correspondent ainsi à des manifestations d'« événements discursifs », et de controverses qui les ont suivies, et ne doivent pas être confondues avec des dates célèbres d'événements (politiques, sociaux, ...). Par exemple, même si les termes « terrorisme » et « terroriste » ont amplement été utilisés en 2001 suite aux attentats de New York, seuls 5

Seule la France couvre en intégralité la période de 1987 à 1989 ; à partir de 1990, le Canada et la France sont tous deux présents. Les dates de parution des sources internationales s'étendent de 2001 à 2017 ; quant à tous les autres pays, ils apparaissent de manière irrégulière au sein du corpus.

2.2 Présentation des énoncés argumentatifs¹⁵³

Comme précisé dans le Tableau IV, chaque document du corpus comporte une moyenne de 9,75 énoncés argumentatifs/document, avec un nombre médian de 6 énoncés.

Tableau IV
Répartition générale des énoncés argumentatifs

	Nbre de documents	Moyenne	Médiane	Nbre min	Nbre max	Écart-type	Total
Ensemble du corpus	1 254	9,75	6	2	99	10,56	12 223

Soulignons que le nombre d'énoncés argumentatifs/document varie de 2 à 99, ce qui explique l'écart-type général élevé.

La différence d'énoncés argumentatifs par document explique également les écarts-types parfois élevés des agrégats (Tableau V). On observe dans le Tableau V que le nombre d'énoncés employés par les locuteurs varie selon l'objet de l'argumentation. La répartition des énoncés argumentatifs par agrégat présente en effet une disparité majeure entre les deux agrégats

documents soulignent des controverses lexicales à leur propos en 2001. C'est plutôt en 2015 et en 2016, au moment des attentats de Charlie Hebdo et de Nice, que les deux termes sont le plus débattus, étant le sujet de 26 articles et textes d'opinion dans la presse : on s'interroge alors sur leurs « réels » traits définitoires perçus comme « trop » polysémiques depuis plusieurs années, sur leur polarité possiblement positive, sur leur applicabilité sur le territoire français, sur leur subjectivité, etc. On pourrait alors avancer l'hypothèse que les attentats de 2001 à New York ont en quelque sorte servi de pré-événement discursif aux controverses de 2015 et de 2016 dans la presse francophone, asseyant un certain imaginaire social lié au mot dans le discours social collectif qui a par la suite évolué suite aux usages multiples, perçus parfois comme fautifs par certains.

¹⁵³ Rappelons que chacun des énoncés argumentatifs recensés dans le corpus contient une seule occurrence d'un argument de l'agonistique lexicale. Notons également que nous utilisons parfois la forme succincte « énoncé » pour référer aux énoncés argumentatifs.

« Animosité, agression et bouleversement » et « (In)égalités et (in)tolérance » et les deux autres, « Santé et environnement » et « Économie ».

Tableau V
Répartition des énoncés argumentatifs par agrégat

Agrégats	Nbre de documents	Moyenne	Médiane	Nbre min	Nbre max	Écart-type	Total d'énoncés arg.
Animosité, agression et bouleversement	539	10,65	7	2	95	10,82	5 742
(In)égalités et (in)tolérance	536	9,96	6	2	99	11,32	5 337
Santé et environnement	100	6,66	5	2	30	4,80	666
Économie	79	6,05	4	2	51	6,48	478
Total	1 254	9,75	6	2	99	10,56	12 223

Les moyennes des groupes « Animosité, agression et bouleversement¹⁵⁴ » et « (In)égalités et (in)tolérance¹⁵⁵ » se situent entre 9,96 et 10,65 énoncés par document, tandis que les agrégats de « Santé et environnement¹⁵⁶ » et « Économie¹⁵⁷ » avoisinent entre 6,05 et 6,66 énoncés par document ; cette disparité se reflète aussi dans la médiane. De plus, les agrégats « Animosité, agression et bouleversement » et « (In)égalités et (in)tolérance » contiennent au plus 95 et 99 énoncés argumentatifs, nombres qui sont nettement supérieurs aux valeurs maximales des deux autres agrégats¹⁵⁸.

¹⁵⁴ Tous les documents de cet agrégat, à l'exception d'« occupation », détiennent une moyenne de plus de 7,08 énoncés argumentatifs/document. Le vocable « rafle » est le mot le plus riche en moyennes d'énoncés ; il arrive néanmoins troisième dans le corpus général, derrière « nigger » et « de souche ». Notons qu'« occupation » détient un nombre maximal de 8 énoncés argumentatifs, le plus bas nombre du corpus général.

¹⁵⁵ Tout comme l'agrégat « Animosité, agression et violence », cet agrégat détient une moyenne plus élevée que celle du corpus général : 9,96 contre 9,75 énoncés argumentatifs/document.

¹⁵⁶ Le vocable « euthanasie » est en tête de cet agrégat, avec en moyenne 8,19 énoncés argumentatifs/document, et une médiane de 7. Le vocable « bio/biologique » est néanmoins celui qui présente le plus d'énoncés argumentatifs cumulatifs de l'agrégat : 227.

¹⁵⁷ Le vocable « austérité » est le plus discuté de cet agrégat, avec une moyenne de 10,83 ; le vocable « faillite » est celui qui détient la moyenne la plus petite du corpus, avec 4,27 énoncés argumentatifs/document, et une médiane de 9.

¹⁵⁸ Le mot qui apparaît le plus de fois dans le corpus, « génocide », a une moyenne de 10,89, avec une médiane de 7 ; son nombre d'énoncés argumentatifs par document varie entre 2 et 68, pour un total de 1 852 énoncés argumentatifs. Le mot « guerre » suit, avec 822 énoncés argumentatifs. Les vocables qui détiennent les moyennes les plus hautes du corpus se trouvent dans l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance » : « nigger » détient une moyenne de 22,89 et « de souche » 19,3 énoncés argumentatifs/document. Ils ont également des médianes plus élevées, c'est-à-dire 10 et 12,5.

Concernant la répartition des énoncés par pays (Tableau VI), la moyenne est similaire, mais uniquement lorsque plus de 35 documents sont présents¹⁵⁹. Il y a ainsi une moyenne d'un peu moins de 10 énoncés argumentatifs/document étudié, peu importe le pays dans lequel se trouve la controverse lexicale.

Tableau VI
Répartition des énoncés argumentatifs par pays

Pays	Nbre de documents	Moyenne	Médiane	Nbre min	Nbre max	Écart-type ¹⁶⁰	Total d'énoncés arg.
Chine	2	15	15	7	23	11,31	30
Algérie	10	14,7	7	2	45	14,97	147
Belgique	28	11,14	8	2	38	9,07	312
Suisse	35	9,8	5	2	43	10,50	343
International	88	9,78	7	2	95	11,84	861
France	815	9,72	6	2	99	10,67	7 922
Canada	259	9,63	6	2	84	9,97	2 494
Liban	8	8,38	7	2	23	6,86	67
Tunisie	4	6,25	5,5	2	12	4,35	25
Maroc	4	4,5	3,5	3	8	2,38	18
Sénégal	1	4	4	4	4	-	4
Total	1 254	9,75	6	2	99	10,56	12 223

La Suisse (9,8 énoncés/document), les sources internationales (9,78 énoncés/document), la France (9,72 énoncés/document) et le Canada (9,63 énoncés/document) détiennent des moyennes qui avoisinent celle du corpus général¹⁶¹ (9,75 énoncés/document). La répartition des énoncés argumentatifs par année est présentée dans le Tableau VII.

Le vocable « nigger » est celui qui détient d'ailleurs le plus d'énoncés dans un même article, avec 99 énoncés argumentatifs. On trouve en Annexe B le reste des résultats pour l'ensemble des mots.

¹⁵⁹ Les pays de moins de 35 documents peuvent autant détenir des moyennes de 15 énoncés /document (Chine) que de 4 énoncés /document (Sénégal). La Chine, l'Algérie et la Belgique, trois pays qui ont une représentativité moins grande au sein du corpus, détiennent d'ailleurs les moyennes plus élevées.

¹⁶⁰ Le fait qu'un document du corpus pouvait contenir entre 2 et 99 énoncés argumentatifs explique ces écarts-types élevés.

¹⁶¹ Quant à leur médiane respective, elle se situe entre 5 et 7 ; c'est aussi en France et dans les sources internationales qu'on repère les documents avec les nombres les plus élevés d'énoncés argumentatifs : 99 pour la France et 95 à l'international, contre 84 pour le Canada et 43 pour la Suisse.

Tableau VII
Répartition des énoncés argumentatifs par année

Années	Nbre de documents	Moyenne	Médiane	Nbre min	Nbre max	Écart-type ¹⁶²	Total d'énoncés arg.
1987	4	7	5	3	15	5,41	28
1988	2	12,5	12,5	4	21	12,02	25
1989	1	9	9	9	9	-	9
1990	2	8	8	8	8	0	16
1991	4	6,75	5	3	14	4,99	27
1992	4	7,5	5	2	18	7,19	30
1993	3	7,67	6	4	13	4,73	23
1994	4	4,5	4	3	7	1,91	18
1995	8	8	5,5	3	22	6,55	64
1996	7	4,43	3	2	10	2,99	31
1997	13	7,85	6	2	23	6,23	102
1998	13	8,85	5	3	41	10,05	115
1999	10	17,7	11,5	2	44	15,85	177
2000	8	4,75	5	3	7	1,67	38
2001	44	8,55	7	2	38	6,93	376
2002	22	9,19	7	2	40	8,73	202
2003	20	7,2	5	2	17	4,98	144
2004	45	8,87	7	2	41	7,58	399
2005	55	7,53	5	2	38	6,90	414
2006	63	8,08	6	2	32	6,00	509
2007	77	9,30	6	2	84	11,58	716
2008	56	8,30	6	2	30	6,75	465
2009	40	8,18	4,5	2	45	9,07	327
2010	92	7,61	5	2	54	7,45	700
2011	92	9,40	7	2	57	8,75	865
2012	83	9	5	2	54	9,44	747
2013	80	8,26	5,5	2	43	7,49	661
2014	73	10,71	5	2	95	13,42	782
2015	197	13,83	10	2	99	13,95	2 725
2016	117	10,68	6	2	95	13,51	1 250
2017	15	15,87	12	2	70	17,82	238
Total	1 254	9,75	6	2	99	10,56	12 223

Les énoncés franchissent le cap de la centaine par année en 1997, lorsque plus de 10 documents sont aussi atteints ; ils parviennent à leur sommet en 2015, avec 2725 énoncés

¹⁶² Encore une fois, le fait qu'un document du corpus pouvait contenir entre 2 et 99 énoncés argumentatifs explique ces écarts-types élevés.

argumentatifs pour 197 documents. L'an 2016 n'est pas en reste, avec 1250 énoncés pour 117 documents. Ainsi, 21 des 31 années observées présentent une moyenne se situant entre 7 et 9,4¹⁶³.

Bref, bien que le Tableau VI indique une moyenne générale de 9,75 énoncés argumentatifs/document, 21 des 31 années présentent des moyennes plus basses, avec des moyennes s'étendant entre 7 et 9,4 énoncés argumentatifs/document. La médiane est quant à elle de 6 dans le corpus général, et avoisine entre 5 et 7 dans 22 des 31 années du corpus.

3. PRÉSENTATION DES LOCUTEURS : TYPOLOGIE ET RÉPARTITION

Puisque les énoncés argumentatifs recensés prenaient parfois la forme de citations, il était essentiel d'associer leur contenu métadiscursif¹⁶⁴ au destinataire réel. Une typologie de locuteurs responsables de la production des énoncés a ainsi été montée dans le but de vérifier les variations des arguments de l'agonistique lexicale en fonction de leur catégorie. Quatre possibilités ont été délimitées : professionnels des médias, locuteurs notoires, société civile et références textuelles. Lorsque jugé nécessaire, un exemple a été joint aux sous-catégories pour en faciliter la compréhension.

La répartition des locuteurs est abordée à la suite de la description de leurs catégories et de leurs sous-catégories.

¹⁶³ Les années 2017, 2016, 2015, 2014, 1999, 1988 détiennent des moyennes supérieures à cette tendance, tandis que 2000, 1996, 1994 et 1991 affichent des moyennes inférieures. Notons aussi que 22 des 31 années du corpus détiennent des médianes entre 5 et 7. Seules 6 années affichent des médianes plus élevées, c'est-à-dire 2018 (12,5), 2017 (12), 1999 (11,5), 2015 (10), 1989 (9) et 1990 (8).

¹⁶⁴ C'est-à-dire l'argument que contient chaque énoncé argumentatif.

3.1 Professionnels des médias

Cette désignation rassemble les individus et les entités dont le rôle ou la fonction principale en société est la rédaction de discours ayant pour but une diffusion médiatique. Cette catégorie regroupe aussi ceux qui arbitrent des différends en lien avec la rédaction de ces discours. Quatre sous-catégories font partie de cet ensemble.

Le terme *journalistes d'information* regroupe ici les individus ou les entités (ex. : une agence de presse) qui rapportent des faits sans y insérer une opinion ou un jugement de valeur manifeste ; leur choix de lexique correspond à une posture impartiale.

009mariage020213_f : Si le parlementaire reconnaît donc à tous le droit d'être unis, il se dit en revanche fermement opposé à l'emploi du mot « mariage ».

Les *journalistes d'opinion* sont, dans le cadre de ce travail, des individus ou des entités qui rapportent des faits en y insérant une forme explicite d'opinion ou de jugement de valeur. Cette catégorisation élargie englobe ici non seulement les chroniqueurs et les éditorialistes, mais également tout journaliste qui exprime une position, volontairement ou non, par rapport aux faits rapportés¹⁶⁵.

009fascis171296_c : **Vous ne le croirez peut-être pas**¹⁶⁶, mais quand j'étais jeune, les femmes qui se faisaient traiter de sales putes étaient insultées. Oui, oui. Insultées ! Certaines menaçaient même de poursuivre... Mais je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître... Aujourd'hui, la femme a évolué, elle s'est libérée. Se faire traiter de pute est devenu « in ». C'est même une preuve d'émancipation !

Une *entité éditoriale* représente un collectif s'exprimant au nom d'une source ; elle énonce ou clarifie la position idéologique de cette source. Leurs textes sont par exemple signés « La Rédaction », « Équipe de la Rédaction »...

¹⁶⁵ Bref, tout individu ou toute entité qui fait preuve de partialité d'une manière implicite (ex. : utilisation d'un adjectif subjectif) ou explicite (ex. : partage d'un point de vue avec les destinataires).

¹⁶⁶ Sauf lorsqu'indiqué autrement, nous avons ajouté le caractère gras dans les exemples pour souligner les passages importants.

Un *médiateur/modérateur* représente tout individu ou entité qui a pour rôle d'être une interface au sein d'une source afin de tempérer des discussions ou des débats portant sur des points de vocabulaire. Leurs textes sont invariablement signés « médiateur » ou « modérateur ».

3.2 Locuteurs notoires

Cette désignation sert à identifier les individus et les entités qui sont avant tout reconnus pour leur rôle ou leur fonction en société. Les locuteurs notoires ont été classés en onze sous-catégories. L'attribution a été déterminée à la fois selon leurs compétences et leurs fonctions professionnelles, mais aussi à partir du rôle occupé mis en avant au moment de l'énonciation du métadiscours étudié¹⁶⁷.

3.2.1 Politique

Un *politicien* désigne tout individu qui pratique la politique à titre professionnel, que ce soit en tant que politicien élu ou membre d'un groupe politique, et ce, dans tout ordre du gouvernement (ex. : municipal, national). Cette sous-catégorie recouvre notamment les ministres. On entend aussi par « politicien » toute entité politique (ex. : groupe politique).

Un *candidat politique* est un aspirant politicien, qui prétend à un poste lors d'une campagne électorale.

¹⁶⁷ Par exemple, si un locuteur notoire était à la fois médecin et avocat, nous avons analysé sa compétence ou fonction mise en avant au moment de l'énonciation du métadiscours étudié afin de déterminer la caractéristique principale par laquelle il serait retenu dans cette typologie : s'il prenait position dans le cadre d'un procès, il a été assigné à la sous-catégorie « Justice » ; s'il s'exprimait sur la désignation correcte d'une maladie, la sous-catégorie « Expert » lui a été assignée.

Un *chef d'État* qualifie celui ou celle qui est à la tête d'un gouvernement, par exemple le président d'une république ou le premier ministre d'un régime parlementaire.

3.2.2 Administration publique

Un *organisme de l'administration publique* désigne toute institution de l'administration publique.

002fuck070607_c : Aussi, après le boniment de Bono aux Golden Globes, **la FCC** a jugé que l'utilisation du mot « fuck », peu importe le contexte, « avait une connotation sexuelle inhérente » qui contrevenait aux limites de la décence admises sur les ondes publiques.

Un *dirigeant de l'administration publique* désigne tout haut responsable qui exerce un pouvoir décisionnel dans l'administration publique.

007bio050405_c : « Actuellement, l'exigence réglementaire repose sur le fait que les fabricants doivent faire la preuve que seuls leurs ingrédients sont bios auprès d'un des six organismes de certification accrédités et reconnus par **le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ)** », souligne Denis-Paul Bouffard, **directeur général**.

Un *agent de l'administration publique* caractérise tout individu ou toute entité qui détient un poste dans l'administration publique.

001terrorisme111204_c : Guy Fouquet, **policier** depuis 33 ans, a pris la parole pour marquer son indignation et faire part au conseiller d'une lettre qu'il compte envoyer à Daniel Langlais. L'usage du mot terrorisme est une insulte inacceptable, selon lui.

3.2.3 Forces armées

Les *forces armées* peuvent à la fois désigner un individu qui occupe un poste au sein d'une armée d'un État ou une unité des forces militaires d'un État¹⁶⁸.

001negro061114_f : En effet, **l'armée** autorise toujours, dans ce document mis à jour en octobre 2014, l'usage du terme « Negro » pour désigner les soldats noirs.

¹⁶⁸ Les policiers ont quant à eux été regroupés sous « Administration publique ».

3.2.4 Experts

Un *professeur* désigne tout intellectuel qui détient un poste d'enseignement et/ou de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche.

023populis211116_f : Comme le dit **la philosophe Catherine Colliot-Thélène**, courir après une définition du populisme est une cause perdue.

Un *autre spécialiste* caractérise tout intellectuel qui possède une érudition et une compétence dans un domaine donné, sans néanmoins détenir au moment de la rédaction ou de l'énonciation du discours étudié un poste d'enseignement et/ou de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche¹⁶⁹.

004austérité261115_c : « L'austérité, c'est le gouvernement, sous le couvert d'équilibrer le budget, qui fait des compressions sur le dos de la population et se lance dans une restructuration de l'État en se rapprochant du privé. Ce n'est pas seulement une question budgétaire, c'est surtout idéologique. C'est une volonté de changer la relation entre le citoyen et l'État », soutient **Eve-Lyne Couturier, de l'IRIS**.

Un *diplômé* désigne tout individu qui est en voie de développer une érudition ou une compétence dans un domaine donné, dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une institution de recherche.

012put150907_c : Rhéa Jean, justement, semble un peu avoir envie de vomir quand je lui mentionne cette infiltration du mot « pute » dans le langage. Plutôt qu'une forme de prise de pouvoir, **cette doctorante en philosophie à l'Université de Sherbrooke et spécialiste des enjeux éthiques de la prostitution** y voit la perpétuation d'un scénario immémorial.

Une *autorité intellectuelle* est une figure experte historique ayant acquis une renommée internationale par ses travaux.

020guerre280316_f : Ceci évoque l'observation **de Clausewitz** qui remarquait que la guerre est un véritable caméléon.

¹⁶⁹ Il peut autant s'agir d'un médecin en soins palliatifs interviewé sur une question de terminologie médicale qu'un économiste indépendant qui s'interroge sur le vocabulaire employé par des politiciens.

3.2.5 *Justice*

Un *professionnel juridique* correspond à tout individu qui pratique de manière professionnelle dans le domaine de la justice, qu'il soit investi ou non d'un pouvoir juridique (ex. : juge, procureur, avocat).

Un *tribunal* désigne toute juridiction publique ayant le droit de rendre des décisions juridiques pour un pays ou une division d'un État.

3.2.6 *Organisation*

Cette catégorie regroupe les organisations¹⁷⁰ qui ne relèvent ni de l'administration publique ni du domaine religieux¹⁷¹. Elles peuvent être de nature locale (ex. : « Association culturelle musulmane stéphanaise » dans 004islam) comme internationale (ex. : « Médecins sans frontières » dans 001génocide) ; elle comprend de manière générale les organisations non gouvernementales, les compagnies privées, les syndicats, etc.

Un *organisme* désigne ainsi ce type d'organisation.

002terroir290905_c : **Pour l'Union des producteurs agricoles**, il est « aberrant » d'autoriser l'utilisation de l'expression produit du terroir pour des denrées qui n'auraient pas d'appellation réservée.

Un *dirigeant d'un organisme* désigne tout haut responsable qui exerce un pouvoir décisionnel au sein de ce type d'organisation.

001nègre290611_c : « L'autodafé représente la censure sous son pire jour, dit **Greg Hollingshead, le président de la Writers' Union of Canada**.

¹⁷⁰ Une organisation est un « ensemble structuré (de services, de personnes) formant une association ou une institution ayant des buts déterminés ; cette association, cette institution » (Usito : « organisation »).

¹⁷¹ Le champ « religieux » est distingué des autres organismes à cause du statut d'autorité distinct qu'elle exerce sur les individus et les communautés.

Un *agent d'un organisme* correspond à tout individu ou toute entité qui détient un poste dans ce type d'organisation et qui est autorisé à partager des informations de l'organisme avec autrui.

3.2.7 Art

Un *artiste* désigne tout individu ou toute entité qui pratique, qui crée ou qui interprète un art. Cette catégorie inclut tout individu qui est d'abord reconnu pour ses écrits littéraires.

018nègre220213_f : Chistroph Waltz (à l'accent germanique travaillé) et **Jamie Foxx** version école élémentaire se moquent des polémiques autour de la violence et de l'emploi du mot « nègre ». « Est-ce qu'on peut éviter de dire le “mot en n” ? », demande l'**ex-esclave au réalisateur** avec quelques mimiques exagérées.

3.2.8 Organisation religieuse

Une *organisation religieuse* recouvre toute institution religieuse. Elle regroupe aussi tout membre de cette institution, dirigeant ou agent.

026génocide280616_f : **Le pape a argumenté** l'ajout du terme de « génocide » à son discours au palais présidentiel d'Erevan vendredi, rappelant qu'il « ne (connaissait) pas d'autre mot » lorsqu'il était archevêque de Buenos Aires et l'avait employé l'année dernière au Vatican, reprenant entre guillemets Jean-Paul II.

3.2.9 Sport

Un *sportif* désigne tout individu qui pratique professionnellement un sport ou participe à son encadrement (ex. : entraîneur).

3.2.10 Militantisme

Un *militant* désigne tout individu ou toute entité qui se définit ou est présenté comme ayant pour ambition principale la défense d'une cause ou d'un intérêt.

111génocide130307_f : Enfin ! Joseph Brin, habitant de La Gaubretière. Cette proposition ne peut que le « ravir ». **Ce retraité de la gendarmerie se bat** depuis trois ans pour cette reconnaissance.

3.2.11 Indéfini

La désignation « *locuteur notoire divers* » recouvre les locuteurs notoires qui ne sont pas distinctement identifiés et/ou qui rassemblent plusieurs locuteurs qui cumulent ensemble plusieurs rôles ou fonctions en société qui ne pouvaient être classés dans une seule autre catégorie¹⁷².

3.3 Société civile

Cette catégorie rassemble tout individu et tout rassemblement d'individus du grand public ne détenant pas de statut spécifique ou de notoriété particulière. Trois classes de locuteurs appartenant au grand public ont été dégagées.

Un *civil-interviewé* désigne tout individu ou toute entité qui s'exprime et/ou dont le propos est rapporté dans le cadre d'une interview, d'un sondage ou d'un compte rendu ; cet entretien ou les propos recueillis par autrui a pour but d'être rendu public.

001voyou110810_c : Le stratagème donne encore de bons résultats aujourd'hui, souligne **Claude, qui tient un kiosque à journaux non loin de la place de la Bastille**. « Les gens sont curieux, ils achètent le numéro pour savoir ce qu'il y a sous le titre », souligne le commerçant, **qui ne s'offusque pas outre mesure de l'usage du mot « voyou » pour parler du président**.

Un *civil-intervenant* désigne tout individu ou toute entité qui fait partie du lectorat ou de l'auditoire d'un média, et qui prend la parole ou la plume en émettant des arguments. Cet acte de communication peut être transmis par un moyen de communication physique (ex. : écrire une lettre à un journal) ou informatique (ex. : écrire un courriel à une revue).

¹⁷² Lorsque plusieurs individus ou plusieurs entités signent un même document, ils partagent souvent les mêmes compétences et remplissent la même fonction vis-à-vis l'argument énoncé ; il était aisé de les classer sous une seule caractéristique de notre typologie. Néanmoins, des duos ou des collectifs qui ne peuvent être définis par un seul terme ont été repérés : ils ont été rassemblés sous cette catégorie.

Un *civil-communauté* désigne les propos de locuteur populaire qui sont mis en relief par autrui et dont la provenance est généralisée.

007nigger180810_c : De toute évidence, l'auditrice noire n'a pas été la seule à s'offusquer de l'utilisation répétée par Dr Laura du N-word, **comme disent les Américains**.

3.4 Référence textuelle

Certains énoncés argumentatifs ne peuvent pas être attribués à des êtres parlants ou des entités communicantes, mais bien à des acteurs immatériels correspondant à des références textuelles. Trois sous-catégories ont été dégagées.

Des *textes d'autorité* s'appliquent à toute déclaration ou tout document provenant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

001peuple040992_c : M. Venne souligne que le conseil des ministres, en 1985, avait choisi le mot « peuple » parce qu'il réfère au droit international, **en particulier au « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » défini à l'article 2 de la Charte des Nations unies**. L'usage du mot peuple, dit-il, reconnaissait indirectement au Québec, dans la Constitution, le droit à l'autodétermination.

Des *textes de référence* s'appliquent à tout ouvrage de référence d'autorité et à l'information qu'il contient. Il peut être de différente nature : linguistique (ex. : dictionnaire), encyclopédique (ex. : Encyclopédie Larousse)...

003terrorisme280215_f : En France, le **Dictionnaire de la langue française** en donne la définition suivante « **Ensemble des actes de violence qu'une organisation politique exécute dans le but de désorganiser la société existante et de créer un climat d'insécurité tel que la prise du pouvoir soit possible.** »

Des *textes fondateurs* s'appliquent à toutes les lois (incluant la Constitution) et tous les règlements qui ont cours dans un pays ou dans une division d'État.

004solde071206_f : **L'article L310.3 du code de commerce** et son décret d'application ont fixé le régime juridique concernant les soldes. Sont considérés comme soldes, les ventes accompagnées ou précédées de publicité et annoncées comme tendant, par une réduction de prix, à l'écoulement accéléré de marchandises en stock.

Dans le cas précis de ces références textuelles, l'énoncé argumentatif qui leur a été associé découle de l'utilisation par un locuteur externe. Par exemple, le recours ci-haut à « l'article L3110.3 du code du commerce » correspond à un argument d'autorité.

3.5 Répartition des locuteurs

Ce sont 2 407 locuteurs qui s'expriment dans le corpus pour énoncer les 12 223 énoncés argumentatifs recensés. Le Tableau VIII montre la répartition des locuteurs dans l'ensemble du corpus.

Tableau VIII
Répartition des locuteurs par catégorie

Catégories	Sous-catégories	Nombre	Pourcentage
Professionnels des médias	Total	833	34,61
	Journaliste d'information	445	18,49
	Journaliste d'opinion	357	14,83
	Entité éditoriale	18	0,75
	Médiateur/Modérateur	13	0,54
Locuteurs notoires	Total	1 361	56,54
Politique		478	19,86
	<i>Politicien</i>	405	16,82
	<i>Candidat politique</i>	4	0,17
	<i>Chef d'État</i>	69	2,87
Administration publique		62	2,58
	<i>Dirigeant de l'administration publique</i>	10	0,42
	<i>Agent de l'administration publique</i>	17	0,71
	<i>Organisme de l'administration publique</i>	35	1,45
Forces armées		5	0,21
Expert		445	18,49
	<i>Professeur</i>	339	14,08
	<i>Autre spécialiste</i>	75	3,12
	<i>Diplômé</i>	9	0,37
	<i>Autorité littéraire</i>	22	0,91
Justice		54	2,24
	<i>Professionnel juridique</i>	37	1,54
	<i>Tribunal</i>	17	0,70
Organisation		205	8,52
	<i>Dirigeant d'un organisme</i>	112	4,65
	<i>Agent d'un organisme</i>	23	0,96
	<i>Organisme</i>	70	2,91
Art		44	1,83

Organisation religieuse		33	1,37
Sport		9	0,37
Militantisme		10	0,42
Indéfini	Locuteur notoire divers	16	0,66
Société civile	Total	134	5,57
	Civil-interviewé	21	0,87
	Civil-intervenant	99	4,11
	Civil-communauté	14	0,58
Référence textuelle	Total	79	3,28
	Texte d'autorité	30	1,25
	Texte de référence	31	1,29
	Texte fondateur	18	0,75
	Total	2 407	100

Sans surprise, la majorité des locuteurs du corpus sont les locuteurs notoires (56,54%) suivis par les professionnels des médias (34,61%). La société civile (3,28%) et les références textuelles (3,28%) suivent. Bien que les énoncés argumentatifs des journalistes d'information soient très présents dans le corpus (18,49%), ceux des journalistes d'opinion qui rapportent d'une manière arbitraire des controverses lexicales sont également assez nombreux (14,83%). Il est aussi intéressant de noter que les experts prennent un peu moins la parole (18,49%) que les locuteurs du groupe politique (19,86%) ; l'administration publique est aussi néanmoins loquace (2,58%). Quant aux locuteurs de la société civile, les civils-intervenants sont les plus bavards (4,11%) ; après tout, ces derniers interviennent volontairement au sein de controverses lexicales.

Le Tableau IX contient la répartition des énoncés argumentatifs/locuteurs¹⁷³, ainsi que leur moyenne. La moyenne la plus élevée est détenue par les professionnels des médias (5,30 énoncés/locuteur), suivie de près par la société civile (5,27 énoncés/locuteur) et les locuteurs notoires (5,07 énoncés/locuteur). Les références textuelles se trouvent plus loin, avec 2,43 énoncés/acteur immatériel.

¹⁷³ En ce qui concerne le pourcentage d'énoncés argumentatifs, les locuteurs notoires (56,51%) et les professionnels des médias (36,14%) prédominent aussi. Ils sont également suivis par la société civile (5,78%) et les références textuelles (1,57%).

Tableau IX
Répartition du nombre d'énoncés argumentatifs par catégorie de locuteurs

Catégories	Sous-catégories	Nbre d'en. arg.	% d'en. arg.	Nbre de loc.	Moy. d'en. arg.	Méd. d'en. arg.	Écart -type d'en. arg. ¹⁷⁴	Nbre min	Nbre max
Professionnels des médias	Total	4 418	36,14	833	5,30	3	6,75	1	80
	Journaliste d'information	1 719	14,06	445	3,86	3	4,20	1	54
	Journaliste d'opinion	2 494	20,40	357	6,99	5	8,62	1	80
	Entité éditoriale	107	0,88	18	5,94	3	8,45	1	38
	Médiateur/Modérateur	98	0,80	13	7,54	6	5,59	1	19
Locuteurs notoires	Total	6 907	56,51	1 361	5,07	3	6,15	1	67
Politique		1 630	13,34	478	3,41	2	3,22	1	41
	<i>Politicien</i>	<i>1 431</i>	<i>11,71</i>	<i>405</i>	<i>3,53</i>	<i>3</i>	<i>3,29</i>	<i>1</i>	<i>41</i>
	<i>Candidat politique</i>	<i>26</i>	<i>0,21</i>	<i>4</i>	<i>6,50</i>	<i>5,5</i>	<i>5,45</i>	<i>1</i>	<i>14</i>
	<i>Chef d'État</i>	<i>173</i>	<i>1,42</i>	<i>69</i>	<i>2,51</i>	<i>2</i>	<i>1,91</i>	<i>1</i>	<i>10</i>
Administration publique		204	1,67	62	3,29	3	2,57	1	11
	<i>Dirigeant de l'adm. publique</i>	<i>42</i>	<i>0,34</i>	<i>10</i>	<i>4,20</i>	<i>3,5</i>	<i>3,46</i>	<i>1</i>	<i>11</i>
	<i>Agent de l'adm. publique</i>	<i>56</i>	<i>0,46</i>	<i>17</i>	<i>3,29</i>	<i>3</i>	<i>2,17</i>	<i>1</i>	<i>9</i>
	<i>Organisme de l'adm. publique</i>	<i>106</i>	<i>0,87</i>	<i>35</i>	<i>3,03</i>	<i>2</i>	<i>2,45</i>	<i>1</i>	<i>10</i>
Forces armées		32	0,26	5	6,40	3	7,64	2	20
Experts		3 338	27,32	445	7,50	5	8,32	1	67
	<i>Professeur</i>	<i>2 591</i>	<i>21,20</i>	<i>339</i>	<i>7,64</i>	<i>5</i>	<i>8,01</i>	<i>1</i>	<i>67</i>
	<i>Autre spécialiste</i>	<i>546</i>	<i>4,47</i>	<i>75</i>	<i>7,28</i>	<i>5</i>	<i>8,06</i>	<i>1</i>	<i>43</i>
	<i>Diplômé</i>	<i>138</i>	<i>1,13</i>	<i>9</i>	<i>15,33</i>	<i>6</i>	<i>20,67</i>	<i>4</i>	<i>67</i>
	<i>Autorité littéraire</i>	<i>63</i>	<i>0,52</i>	<i>22</i>	<i>2,86</i>	<i>2</i>	<i>3,08</i>	<i>1</i>	<i>13</i>
Justice		253	2,07	54	4,69	4	3,63	1	19
	<i>Professionnel juridique</i>	<i>175</i>	<i>1,43</i>	<i>37</i>	<i>4,73</i>	<i>4</i>	<i>3,66</i>	<i>1</i>	<i>19</i>
	<i>Tribunal</i>	<i>78</i>	<i>0,64</i>	<i>17</i>	<i>4,59</i>	<i>3</i>	<i>4,17</i>	<i>1</i>	<i>16</i>
Organisation		900	7,36	205	4,39	3	5,45	1	38
	<i>Dirigeant d'un organisme</i>	<i>611</i>	<i>5,00</i>	<i>112</i>	<i>5,46</i>	<i>3</i>	<i>6,62</i>	<i>1</i>	<i>38</i>

¹⁷⁴ Les écarts-types élevés dans cette colonne correspondent normalement à une valeur élevée dans la colonne « Nombre maximum ».

	<i>Agent d'un organisme</i>	65	0,53	23	2,83	2	3,45	1	17
	<i>Organisme</i>	224	1,83	70	3,20	2,5	2,57	1	18
Art		175	1,43	44	3,98	2	3,52	1	18
Organisation religieuse		154	1,26	33	4,67	3	5,98	1	32
Sport		39	0,32	9	4,33	4	2,40	1	8
Militantisme		32	0,26	10	3,20	2,5	1,81	1	7
Indéfini	Locuteur notoire divers	150	1,22	16	9,38	6	11,29	2	47
Société civile	Total	706	5,78	134	5,27	3	5,74	1	38
	Civil-interviewé	65	0,53	21	3,10	3	1,41	1	7
	Civil-intervenant	608	4,97	99	6,14	4	6,38	1	38
	Civil-communauté	33	0,27	14	2,36	1	2,17	1	8
Référence textuelle	Total	192	1,57	79	2,43	2	1,77	1	12
	Texte d'autorité	61	0,50	30	2,03	2	1,07	1	5
	Texte de référence	93	0,76	31	3,00	2	2,32	1	12
	Texte fondateur	38	0,31	18	2,11	3	1,41	1	6
Total		12 223	100	2 407	5,08	3	6,27	1	810

Parmi les professionnels des médias, les journalistes d'opinion emploient presque deux fois plus d'énoncés argumentatifs dans un même document (6,99 énoncés/locuteur) que les journalistes d'information (3,86 énoncés/locuteur). Néanmoins, les médiateurs et les modérateurs ont la moyenne la plus élevée, avec 7,54 énoncés/locuteur. Chez les locuteurs notoires, les experts détiennent une moyenne très élevée : 7,50 énoncés/locuteur ; les diplômés sont d'ailleurs particulièrement productifs avec 15,33 énoncés/locuteur. Les locuteurs notoires divers ne sont pas en reste avec 9,38 énoncés/locuteur. Dans la société civile, les civils-intervenants sont les plus bavards (6,14 énoncés/locuteur). Parmi les références textuelles, les textes de références sont les plus employés (3,00 énoncés /locuteur).

3.6 L'ordre d'intervention des locuteurs

On sait qu'une controverse lexicale peut être généralement découpée en trois parties : le débat est déclenché par un ou plusieurs locuteurs (« locuteur-source¹⁷⁵ »), provoquant l'évènement discursif (Calabrese, 2018) qui est ensuite commenté par autrui (« locuteur-commentateur¹⁷⁶ ») ; d'autres locuteurs la rapportent dans différents médias ou documents publics (« locuteur-rapporteur¹⁷⁷ »).

Les « locuteurs-sources » ne représentent que 5,48%, que leurs propos soient cités ou reformulés. Les « locuteurs-commentateurs » émettent la plupart des énoncés argumentatifs du corpus, avec 68,14% ; les « locuteurs-rapporteurs » constituent quant à eux 20,94% du corpus.

Notons qu'un « locuteur-source » peut aussi reprendre à nouveau la parole lors d'une querelle lexicale, par exemple après avoir entendu des réparties d'un « locuteur-commentateur » ; ces commentaires¹⁷⁸ représentent 5,01%. Certains « locuteurs-commentateurs » peuvent ensuite répliquer à la riposte du « locuteur-source¹⁷⁹ », mais ce phénomène est plus rare : 0,43%.

En somme, les commentaires qui suivent l'apparition d'une querelle sont ainsi nettement plus fréquents (68,57%) au sein des documents étudiés que les propos du locuteur-source lui-même

¹⁷⁵ Ex. : 002nigger : « L'affaire a commencé en juin dernier, **lorsque l'historien a déclaré au Journal du dimanche que l'esclavage ne pouvait pas être assimilé à un génocide. “Les traites négrières ne sont pas des génocides, disait-il.** La traite n'avait pas pour but d'exterminer un peuple. L'esclave était un bien qui avait une valeur marchande et qu'on voulait faire travailler le plus possible. Le génocide juif et la traite négrière sont des processus différents.” »

¹⁷⁶ Ex. : 043apartheid : « **Il est tout à fait compréhensible que le premier ministre veuille**, par des mots forts, **donner** des signes clairs de reconnaissance officielle de l'état de malaise, de déclassement, de marginalisation dans lequel se trouve une partie de la population française. »

¹⁷⁷ Ex. : 002guerre : « **La polémique tourne aussi autour de l'usage du mot “guerre”** [...] »

¹⁷⁸ La ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits de femmes de France a fait une comparaison qui a créé une polémique ; lors d'un entretien postérieur, elle reprend la parole pour clarifier ses propos dans l'ex. 005nègre : « Non, parce que d'abord je me suis expliquée très vite sur mes propos. Je pense même que j'aurais pu m'expliquer à l'instant précis. Ça dépend de quoi on parle. Dans mes propos, il y a le vocabulaire et il y a le fond. »

¹⁷⁹ Ex. : 008fag : « **Mais à la lumière de ces nouvelles informations, une majorité des membres du conseil a estimé** que le mot “faggot” était utilisé de manière satirique et non haineuse. »

(10,50%) : les analyses présentées dans cette thèse portent ainsi davantage sur la réception de discours controversés que sur leur production.

4. BILAN CONCLUSIF

Afin de rechercher une classification économique des arguments qui agissent comme des outils dialectiques au cœur de discours portant sur la légitimité et l'illégitimité d'emploi de vocables, les énoncés argumentatifs ont été triés à plusieurs reprises et selon des paramètres variés. Le tri final des 12 223 énoncés a généré la création de 25 ensembles d'arguments que l'on trouve répertoriés dans la deuxième partie de cette thèse.

Ces groupes d'arguments sont donc tirés de 1 254 documents, majoritairement français (64,99%), ayant principalement été publiés entre les années 2010 et 2015. Ils ont été énoncés par 2 407 locuteurs, surtout des acteurs notoires (56,54% du corpus à 5,07 énoncés argumentatifs/locuteur) et des professionnels des médias (34,61% du corpus à 5,30 énoncés argumentatifs/locuteur), qui sont intervenus dans l'évènement discursif en tant que commentateurs. Rappelons enfin que ces arguments ne concernent que les controverses lexicales de quatre agrégats sélectionnés, c'est-à-dire regroupant des mots d'hostilité, d'intolérance, de santé, d'environnement et d'économie.

DEUXIÈME PARTIE

RÉPERTOIRE DES ARGUMENTS DE L'AGONISTIQUE LEXICALE

1. PRÉSENTATION DU RÉPERTOIRE D'ARGUMENTS

Les chapitres de la deuxième partie de cette thèse présentent les 25 ensembles d'arguments qui ont été identifiés et analysés à la suite de la recherche du corpus¹⁸⁰. Ces groupes d'arguments sont séparés entre quatre chapitres.

Dans le troisième chapitre sont regroupés dix ensembles d'arguments liés au mot lui-même, tel que représenté dans l'imaginaire des locuteurs : la manière dont le passé discursif d'un mot s'inscrit au sein de la mémoire discursive collective (« Source-fondement », « Encyclopédie », « Mot-mémoriel »), les règles métalinguistiques de son usage (« Champs » et « Grammaire et forme »), les différentes connotations qui peuvent lui être attribuées (« Évocation », « Polarité », « Associativité », « Conflictualité ») sont tour à tour abordées dans ce chapitre. La question des contextes caractéristiques des mots le conclut (« Schéma »).

Le quatrième chapitre rassemble trois groupes d'arguments liés aux traits définitoires des signifiants (« Contenu », « Quantité », « Mouvement ») ainsi que trois autres liés aux relations d'interdépendance entre signifiant et signifié (« Surmot », « Écran », « Réalité »).

¹⁸⁰ Afin de répondre au but de cette thèse, c'est-à-dire offrir un premier répertoire de référence sur les arguments de l'agonistique lexicale, nous avons accordé à chaque ensemble la même attention descriptive, quelle que soit leur distribution réelle dans le corpus présentée en troisième partie de cette thèse.

Le cinquième chapitre porte sur des arguments qui ne concernent plus directement le lexique controversé lui-même, mais bien les acteurs du schéma communicationnel. Il comporte d'abord les quatre groupes d'arguments en lien avec le locuteur-source, destinataire du discours menant à une controverse lexicale : son « Intention » initiale, l'« Arbitraire » des mots qu'il emploie, les limites admises de sa « Licence poétique » (ou de l'art de bien parler), ainsi que la « Finalité » de son discours (ex. : est-ce à des fins d'argumentation ? D'humour ?) sont étudiées. Les métadiscours analysés dans cette première partie du chapitre proviennent non seulement des locuteurs-sources eux-mêmes, mais également des locuteurs-commentateurs et des locuteurs-rapporteurs qui s'expriment sur les attitudes attendues d'un destinataire dans l'acte de communication¹⁸¹. Le chapitre présente également trois autres ensembles d'arguments en lien avec le groupe visé par l'acte de communication, le destinataire du discours du locuteur-source : la « Connaissance des mots » de ce destinataire, sa « Capacité d'abstraction » face aux vocables controversés et son « Registre affectif », c'est-à-dire les sentiments qu'il perçoit ou ressent face à un mot, sont analysés. Encore une fois, les métadiscours étudiés dans ces trois groupes d'arguments, qui composent la deuxième partie de ce chapitre, sont non seulement issus des locuteurs-commentateurs et des locuteurs-rapporteurs qui s'expriment sur leur réception du discours, mais également des locuteurs-sources qui prennent position sur leurs attentes envers un destinataire lors d'un éventuel ou réel acte de communication¹⁸².

Le sixième chapitre consiste en l'étude des deux derniers groupes d'arguments en lien avec les contraintes ressenties par tous les locuteurs, destinataires comme destinataires : les « Instances »

¹⁸¹ Ils peuvent par exemple alléguer une intention d'un destinataire-source, exposer leurs limites rhétoriques outrepassées qui engendrent la controverse, etc.

¹⁸² Par exemple, la connaissance supposée des mots par leurs destinataires, leurs capacités générales à comprendre et interpréter leurs discours, etc.

de légitimation du lexique sont abordées, tout comme les « Sujétions » discursives auxquelles sont soumis les différents locuteurs, par exemple la « rectitude politique », la censure.

2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DU RÉPERTOIRE

Le Tableau X offre une récapitulation de ces 25 ensembles d'arguments en fonction de leur classement par chapitre et par métacatégorie ; un exemple tiré du corpus les illustre également¹⁸³. Une lettre a aussi été attribuée à chaque ensemble d'arguments : elle permet de repérer aisément les différents ensembles d'arguments dans la nomenclature de cette deuxième partie.

Tableau X
Classification des ensembles d'arguments

Thèmes et chap.	Let.	Métacatégories	Groupes d'arguments	Exemples
Vocables - Chap. 3	A	Passé discursif	Source-fondement	070guerre140315_f : Le mot vient du germanique wer et non du latin bello ou du grec polemos .
	B		Encyclopédie	007mademoiselle210406_f : Cet usage est la survivance d'une époque où les femmes mariées étaient considérées comme des « incapables civiles » [...].
	C		Mot-mémoriel	009nègre230615_f : « Le mot <i>nègre</i> , voyez-vous, résume à lui seul, pour nous les personnes de couleur, toutes les années amères d'insultes et de lutte en Amérique ».
	D	Structures de la langue	Champs	008islam061211_f : Mais comme cela ne sonnait pas bien en français et que le suffixe « iste » est une marque d'engagement politique , on a forgé le terme islamiste.
	E		Grammaire et forme	018rigueur200110_f : Lors de son entretien télévisé, lundi 12 juillet au soir, le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, s'était refusé à employer le terme de rigueur pour qualifier sa politique de réduction des déficits, lui préférant l'adjectif « rigoureux » .
	F	Connotations	Évocation	017nigger230615_f : Il est le Hulk des gros mots .
	G		Polarité	002euthanasie070714_i : Mais plutôt parce que ce terme n'est pas neutre .

¹⁸³ Dans le répertoire qui suit, nous avons porté une attention particulière au choix des exemples qui nous permettent d'illustrer les observations relevées et les analyses menées : les citations sont tirées de tous les pays francophones qui composent notre corpus, dans le but d'offrir un premier répertoire de référence de langue française sur les arguments de l'agonistique lexicale.

	H		Associativité	036islamophob150217_f : L'emploi du mot « islamophobie », qu'on assimile à une forme de racisme , nous entraîne dans une grave confusion.
	I		Conflictualité	001barbare190311_c : À l'inverse, Paula Simons, de l'Edmonton Journal, trouve que l'usage du mot « barbare » invite à la controverse , et son usage dans le contexte du guide, qu'elle aime bien soit dit en passant, la met mal à l'aise.
	J	Contextes caractéristiques	Schéma	009révolution091113_f : Les socialistes sont capables de tous les abus de langage et d'appeler révolution quelque chose qui n'en serait pas une .
Définitions et concepts - Chap. 4	K	Traits définitoires des signifiants	Contenu	001desouche240215_f : Selon elle, peuvent être désignées « Français de souche » les personnes « nées en France de deux parents nés en France » .
	L		Quantité	017croisade230304_i : « Ce mot ne véhicule pas toujours le sens historique auquel il est attaché », a-t-il dit devant des journalistes, ajoutant qu'il était « communément utilisé en anglais ».
	M		Mouvement	002sauvage230699_c : Les auteurs semblent tenir pour acquis que la signification du terme n'a pas évolué au cours des siècles et, ce faisant, ils transposent sa consonance péjorative actuelle à la réalité coloniale.
	N	Représentations du signifié	Surmot	064guerre120115_f : Les mots comptent : si nous parlons de guerre, alors cela deviendrait le seul mot d'ordre de notre société et favoriserait nos pulsions de peur.
	O		Écran	013raffle171007_f : On s'écharpe sur l'emploi du mot rafle et on en oublie de parler de ce qu'il désigne .
	P		Réalité	005desouche040314_f : Face à un Aymeric Caron qui n'en pouvait mais et pour qui, « Français de souche n'existe pas et ne veut rien dire » [...].
Acteurs - Chap. 5	Q	Destinateurs	Intention	001génocide060904_b : Et voilà MSF piégé par ce mot que nous avons pourtant utilisé une seule fois et à bon escient lors des événements du Rwanda.
	R		Arbitraire	004desouche090315_f : Une objection est souvent faite à l'utilisation de la catégorie de Français de souche : il s'agirait d'un concept sans fondement objectif .
	S		Licence poétique	040guerre260716_f : Décrire un carnage comme un phénomène relevant de la guerre a ainsi des vertus performatives .
	T		Finalité	001génocide060904_b : Tous les ingrédients sont présents pour que le mot « génocide » soit manipulé pour justifier ou non une action , tant dans l'affirmation que la négation du mot.

	U	Destinataires	Registre affectif	164génocide040217_s : « L'utilisation du terme génocide est très sensible », selon le HCDH.
	V		Capacité d'abstraction	006nègre310316_f : La ministre a supposé en l'employant dans un sens bien évidemment non raciste que chacun serait capable de faire la part des choses .
	W		Connaissance des mots	015terrorisme230616_f : Tout le monde sait a priori ce qu'est le terrorisme [...] .
Contraintes - Chap. 6	X	Autorités	Instances	010populis100212_f : On y reproche aux politiques d'avoir fait de « populisme » un commode anathème. Mais avec plus d'insistance encore, on réclame des spécialistes, universitaires ou journalistes, qu'ils définissent le mot avant de stigmatiser la chose.
	Y	Contraintes	Sujétions	001immigr210912_f : Allochtone, c'est le mot politiquement correct [...] pour dire étranger ou d'origine étrangère ou immigrée.

Cette séparation d'arguments constitue une classification bien différente des composantes majeures du modèle des « querelles de mots » de Micheli (2013), seule tentative globale de classification des arguments de l'agonistique lexicale à ce jour. Les éléments de la spécification du sens et du dialogisme sont développés au sein des arguments des chapitres 3, 4 et 5, tandis que sa troisième composante de l'applicabilité référentielle correspond au seul ensemble « Schéma ». Notre classification plus exhaustive permet entre autres d'explicitier les formes très variées que pouvaient prendre les opérations de spécification du sens dans son modèle ; elle lie également la charge dialogique aux opérations de spécification de sens, séparées dans le modèle de Micheli (2013). Ces deux éléments peuvent en effet être interreliés dans l'explicitation du sens d'un vocable, par exemple pour discuter de vocabulaire mémoriel (v. *C. Mot-mémoriel*).

3. NOTIONS THÉORIQUES PRÉALABLES À LA LECTURE DU RÉPERTOIRE

Les notions de *vision* « monosème » et « polysème », celles de *position* « conservatrice » et « progressiste » sont employées à plusieurs reprises à l'intérieur du répertoire. Celles de *posture* « monosème-conservatrice », « polysème-conservatrice », « monosème-progressiste » et

« polysème-progressistes » sont aussi présentes. Ces distinctions visent à traduire des perspectives divergentes de la langue adoptées par les locuteurs.

3.1 La « vision » : monosème contre polysème

D'abord, examinons le concept social de « vision ». Bien que les arguments qui se rapportent explicitement à la capacité d'un vocable de détenir une ou plusieurs significations simultanément soient rassemblés sous l'ensemble « Quantité » (v. section L), l'étude du corpus révèle une scission chez les locuteurs quant au nombre d'acceptions et de traits qu'un mot donné peut détenir. Certains perçoivent les mots controversés à l'étude comme monosémiques (002crise), affichant de ce fait une « vision monosème » ; d'autres locuteurs appréhendent des vocables litigieux comme polysémiques (002révolution), manifestant une « vision polysème ».

002crise151008_c : « La situation devient chaotique, incontrôlable pour les forces qui la dominaient jusqu'alors, et l'on voit émerger une lutte, non plus entre les tenants et les adversaires du système, mais entre tous les acteurs pour déterminer ce qui va le remplacer. **Je réserve l'usage du mot "crise" à ce type de période.** »

002révolution080291_f : Trois traits la caractérisent, qu'il importe d'autant plus de souligner que, **si personne ne conteste vraiment l'usage du mot « révolution » appliqué à la physique mathématique et à la cosmologie**, beaucoup, en revanche, grincent des dents lorsqu'il s'agit **d'évaluer la portée de l'esprit nouveau dans les sciences médicales.**

En somme :

- Une « vision monosème » désigne la tendance de certains locuteurs à n'envisager qu'une seule signification à la fois pour un vocable ;
- Une « vision polysème » indique plutôt qu'un mot peut prendre plusieurs sens de manière simultanée¹⁸⁴.

¹⁸⁴ Il n'existe pas de « locuteurs asémiques », puisque ces derniers défendraient que tous les mots du vocabulaire ne détiennent aucun sens : un tel type de locuteur n'a pas été répertorié dans le corpus. Ce qu'on repère, ce sont plutôt des locuteurs de vision monosème et de vision polysème qui soulignent à l'occasion qu'un vocable est asémique. Cette question est plus amplement traitée sous « Quantité ».

3.2 La position : conservatrice contre progressiste¹⁸⁵

De même, la notion de « position » reflète un autre aspect social de la langue mis en avant par les locuteurs du corpus, cette fois de nature évolutive. Bien que les métadiscours qui touchent explicitement la possibilité pour un vocable d'évoluer ou non soient classés sous le groupe « Mouvement » (v. section *M*), deux principales positions sur la variabilité de la langue s'opposent dans les ensembles d'arguments. Les locuteurs ayant une position que l'on désignera comme « conservatrice » considèrent que le sens d'un vocable controversé reste immobile à travers le temps (002croisade) ; ils s'opposent ainsi à des locuteurs détenant une position que nous nommons « progressiste », c'est-à-dire qui avancent que le sens d'un mot litigieux évolue (023race).

002croisade060411_b : Historiquement faux **car les croisades étaient de vraies guerres entre deux vraies armées, qui après la victoire (de l'une ou de l'autre) massacraient les « infidèles » locaux respectifs.** Politiquement dangereux, car comme dit Medvedev : « Il est inadmissible d'employer le terme de “croisades” qui mène au choc des civilisations... », comme l'utilisaient les Papes incitant par là à l'extermination des hérétiques et des infidèles.

023race011214_f : À André Gilbert qui faisait remarquer l'utilisation du mot « race » dans un ouvrage de l'époque, Elisabeth Verry lui a répondu qu'il fallait bien situer le texte, **car en 1914, ce mot était synonyme de Nation.**

Bref :

- La « position conservatrice » prône l'immobilité du sens des mots ;
- La « position progressiste » défend l'évolution du sens des mots.

¹⁸⁵ Ces termes fort polysémiques sont employés dans cette thèse dans des sens strictement discursifs, et ne réfèrent donc pas à une quelconque position politique.

3.3 Vision + Position = Posture

La combinaison de ces visions et de ces positions engendre quatre postures différentes, qui reflètent la manière dont les locuteurs perçoivent de manière plus globale le vocabulaire controversé.

La première se nomme « posture monosème-conservatrice », où seul un sens traditionnel est permis (018guerre).

018guerre270716_f : L'emploi du mot « guerre » comporte selon François Heisbourg un autre piège, celui de faire croire que le combat contre le terrorisme peut se dérouler comme une guerre, « **avec un début, un milieu, une fin** ».

Une « posture polysème-conservatrice » correspond plutôt à la préservation d'une polysémie historique (010mademoiselle).

010mademoiselle010312_f : « **Va-t-on suggérer aux libellules de ne plus s'appeler demoiselle ?** », a ainsi réagi Bernard Pivot. **Sous le clin d'œil entomologique**, on sent la crainte d'un appauvrissement du vocabulaire ou une mise au pas d'expressions ou de règles.

De même, il existe une « posture monosème-progressiste » : les mots peuvent évoluer à condition que le vocable ne représente qu'un sens à la fois, mais jamais deux en même temps (042nègre). De ce fait, quand un vocable change de sens, sa signification précédente est entièrement abandonnée : seule la nouvelle peut être employée.

042nègre050217_f : Selon le CRAN, si le terme n'était **autrefois** « pas péjoratif », il est « **aujourd'hui** chargé de connotations insultantes ».

Enfin, la « posture polysème-progressiste » défend la thèse qu'un vocable puisse évoluer et détenir simultanément deux sens ou plus (007sauvage).

007sauvage260605_f : « Sauvageon » est **un vieux mot français du XII^e siècle** qui désigne des arbres non greffés. J'incrimais le défaut d'éducation de jeunes criminels, vivant dans le virtuel, qui pensaient qu'on ne tue pas en appuyant sur une gâchette.

4. DIFFICILE APPLICATION DE CES NOTIONS THÉORIQUES SUR LE CORPUS ÉTUDIÉ

4.1 Une vision, une position et une posture par locuteur dans chaque ensemble

Une fois ces visions, positions et postures dégagées, nous avons d'abord supposé qu'il serait possible de les lier immédiatement aux locuteurs du corpus : par exemple, tel individu manifesterait toujours une posture monosème-progressiste, et tel autre prendrait en permanence une posture polysème-progressiste.

Or, ces caractéristiques ne sont pas constantes chez un même locuteur : elles varient selon les ensembles d'arguments. Par exemple, un individu peut afficher une position conservatrice en ce qui a trait aux liens étymologiques entre un vocable contemporain et ses racines latines (v. *A.2 Source-fondement*), mais admettre qu'un champ morphologique est capable d'évolution en fonction de l'usage (v. *D.1 Champs*), présentant alors une position progressiste.

Les visions, les positions et les postures se déploient en lien direct avec les arguments, et non les locuteurs.

De ce fait, plutôt que d'associer une seule vision (monosème/polysème) et une seule position (conservatrice/progressiste) à chaque locuteur du corpus¹⁸⁶, elles ont plutôt été d'abord attribuées à chaque locuteur tel qu'il se comporte au sein de chacun des ensembles d'arguments, et ce, lorsque les circonstances le permettaient : ce ne sont pas tous les ensembles d'arguments qui permettent d'identifier avec certitude une vision monosème/polysème et une position conservatrice/progressiste : elles ont été caractérisées lorsque les données le permettaient, sans extrapolation.

¹⁸⁶ Et ce, dans le but de dégager des postures.

De cette façon, lorsque nous référons par exemple à des « locuteurs de vision monosème » ou à des « détenteurs de position progressiste » à l'intérieur d'un ensemble d'arguments, ces données sont toujours restreintes à ce seul ensemble d'arguments. Un « locuteur de position progressiste » dans un ensemble d'arguments A sera ainsi peut-être un « locuteur de position conservatrice » dans un ensemble d'arguments B.

4.2 Notions uniquement soulignées lorsque pertinentes à l'analyse

De plus, ces visions et ces positions sont étudiées dans le répertoire constituant la deuxième partie de cette thèse d'une manière variable : elles n'ont été mises en avant que lorsqu'elles se révélaient pertinentes à l'analyse des arguments. À titre d'exemple, c'est la position conservatrice/progressiste qui est essentielle pour l'analyse du premier ensemble d'arguments « Source-fondement » portant sur l'étymologie et le sens original ; bien que la vision monosème/polysème soit également présente, elle reste en arrière-plan de l'étude de la position conservatrice/progressiste.

4.3 Une étude globale de la vision, de la position et de la posture en troisième partie

C'est uniquement à la suite de la constitution et à l'analyse du répertoire des 25 ensembles d'arguments qu'une vision et une position, formant ainsi une posture, ont été attribuées à chaque 2 407 locuteurs du corpus dans la troisième partie de cette thèse. Cette assignation a été faite par l'addition des visions et des positions qui revenaient le plus souvent dans l'argumentation de chaque locuteur. Par exemple, si un locuteur a employé 10 arguments dans une intervention, et que 8 d'entre eux révélaient explicitement une position conservatrice sur la langue, nous l'avons classé comme « locuteur conservateur » dans la troisième partie de cette recherche.

Leur étude montre ainsi que la plupart des locuteurs affichent une vision généralement monosème et une position souvent progressiste, bien que ces caractéristiques puissent varier en fonction de la typologie des locuteurs. Nous y reviendrons en troisième partie, après avoir présenté le répertoire d'arguments de l'agonistique lexicale.

CHAPITRE 3 : LES MOTS TELS QUE REPRÉSENTÉS PAR LES LOCUTEURS

Dans ce chapitre sont rassemblés dix arguments en lien avec la représentation des mots par les locuteurs.

Ce répertoire débute par l'examen du passé discursif des mots, et la manière dont il affecte leur sens. On étudie la prégnance de l'étymologie et du sens premier d'un mot dans « Source-fondement », en soulignant les conditions d'acceptabilité contemporaine d'un vocable en regard de ses origines. Viennent ensuite les savoirs encyclopédiques qui s'ajoutent au sens original d'un mot par ses emplois historiques, culturels... : ces fonds communs de la deixis encyclopédique sont abordés sous l'ensemble du même nom, « Encyclopédie ». Certains métadiscours attribuent à un vocable une capacité de rétention de la mémoire : ils sont examinés sous l'ensemble « Mot-mémoriel ».

Les structures de la langue telles que perçues par les locuteurs sont ensuite étudiées. Dans l'ensemble « Champs », on voit comment les champs morphologiques et lexicaux influencent l'usage de vocables controversés ; les domaines¹⁸⁷ non règlementés (ex. : musical) et règlementés (ex. : commercial) y sont aussi examinés. Sous « Grammaire et forme », les arguments en lien avec la classe grammaticale, le nombre et les constructions syntaxiques permises ou interdites sont analysés ; les éléments graphiques et phonétiques y sont également abordés.

¹⁸⁷ Un « domaine » est un groupe de classes sémantiques [...] lié à une pratique sociale » (Rastier et Valette, 2009 : 7). Nous y reviendrons.

L'étude des connotations suit en troisième partie. Dans l'ensemble « Évocation », on discute de la manière dont la vivacité intrinsèque des schémas activés intervient au sein de querelles de mots. Les traits connotatifs (péjoratifs, positifs, neutres...) sont quant à eux analysés sous le groupe « Polarité ». Cela nous mène à l'ensemble de l'« Associativité », correspondant à l'étude des réseaux d'association entre un vocable et un élément de nature distincte auquel il ne serait normalement pas lié. Certains « mots piégés » étant dépeints dans le corpus comme intrinsèquement controversés, l'analyse de cette conflictualité perçue comme argument est menée dans l'ensemble « Conflictualité ».

L'étude des contextes caractéristiques des mots tels qu'intégrés par les locuteurs conclut ce chapitre : les schémas intrinsèques des locuteurs confrontés à l'état du monde évoqué sont analysés sous l'ensemble « Schéma ».

A. SOURCE-FONDEMENT : L'ÉTYMOLOGIE ET LE SENS ORIGINAL

L'ensemble « Source-fondement » porte sur les 179 énoncés argumentatifs qui mettent en avant l'étymologie¹⁸⁸ des vocables et leur sens original¹⁸⁹.

A.1. ACCEPTABILITÉ CONTEMPORAINE DES ORIGINES D'UN VOCABLE

L'analyse du corpus a montré que pour qu'un emploi contemporain d'un vocable soit généralement accepté, tant pour les locuteurs qui affichent une position conservatrice que pour ceux qui sont progressistes, il faut que les origines du mot le soient aussi, en regard des normes sociales contemporaines de « rectitude » (v. *Y.1 Sujétions*), par exemple celles d'égalité, de laïcité, de capitalisme, de pensées cartésiennes... Ainsi, pour les locuteurs du corpus, l'origine d'un vocable qui touche à une forme de discrimination (racisme, sexisme...) peut être utilisée pour disqualifier un usage contemporain (002noir) ; au contraire, si cette origine découle d'une décision logique, par exemple une explication métalinguistique ou sociohistorique suivant une pensée rationnelle, elle sert d'argument de légitimation pour l'usage d'un vocable (108génocide).

002noir070109_s : Ils **décidèrent** de les baptiser par une couleur, une abstraction, leur déniaient ainsi toute personnalisation.

108génocide101208_f : En 1944, il propose finalement celle de « génocide », **à partir de l'analogie entre l'assassinat de groupes entiers d'humains et l'homicide pour un individu isolé.**

¹⁸⁸ Notons que dans notre corpus, l'étymologie est toujours perçue comme monosémique : un seul sens est attribué à l'origine d'un vocable controversé, et ce, même par les locuteurs avec une vision généralement polysème. Cette propension à rendre l'étymologie monosémique est conforme aux tendances de simplification sémantique du lexique par économie cognitive ; la question des « supertraits » et des « superacceptions » est traitée sous l'ensemble « Quantité » (v. section *L*). La seule exception à cette observation est l'exemple 009crise de *Télérama* qui contient une entrevue avec une experte : une étymologie polysémique est avancée pour le vocable « crise » : « La krisis, pour les Grecs, signifie trois choses. **Dans le registre médical**, il s'agit de l'état paroxystique de la maladie, dont il faut absolument sortir — le moment où on se trouve face à une alternative : la vie ou la mort. **Mais la crise, cela veut dire aussi : la décision** — c'est lié au sens précédent, à la nécessité de prendre une décision pour en sortir. **Troisième sens** : le filtre, le tamis, c'est-à-dire le jugement. Crise et critique ont ainsi la même étymologie. **Pour les Grecs, le mot se rattache donc au domaine médical, mais aussi au judiciaire, au politique et au militaire.** »

¹⁸⁹ Julia présentait dans son premier modèle la description d'énoncés « renvoyant au sens originel ou étymologique du mot » (2001 : 149) : son étude descriptive nous a servi de gabarit lors du classement descriptif initial de nos énoncés argumentatifs.

La recherche de détails étymologiques précis fait l'objet de 30 énoncés, souvent très fournis et parfois controversés¹⁹⁰ (017islamophob).

017islamophob030109_a : Malgré une acceptation de plus en plus établie, l'islamophobie reste un concept vivement critiqué. **L'origine même du mot ne fait pas l'unanimité.** En France, la première utilisation attestée du mot dans sa version adjectivale « islamophobe » date de 1921, année où deux essayistes, Etienne Dienet et Slimar Ben Ibrahim, évoquent dans un ouvrage le « délire islamophobe » du père jésuite Lammens, auteur d'une biographie sur Mahomet. Dans leur ouvrage « Tirs croisés : La Laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman », Caroline Fourest et Fiammetta Vanner reporte l'origine du mot « islamophobie » à la Révolution islamique iranienne, où le terme était utilisé entre autres par les mollahs pour désigner les femmes refusant de se voiler et qualifiées dès lors d'« islamophobes ». Le terme serait ensuite arrivé en Europe dans les années 80 par le biais de traductions d'islamistes de langue anglaise. Certains auteurs, comme Alain Gresh, chef-rédacteur du Monde Diplomatique, rejette la thèse de l'origine iranienne. Pour lui, il semble impossible qu'un terme inventé par des imams persanophones et arabophones pour un public persanophone puisse avoir une racine grecque. La thèse selon laquelle le terme a été utilisé à partir de 1988 par les milieux islamistes britanniques, lors de l'affaire des « Versets sataniques » de Salman Rushdie, reste souvent la plus partagée.

A.2. ARGUMENTS CONSERVATEURS ET ARGUMENTS PROGRESSISTES

D'autres moyens dialectiques liés à l'étymologie et le sens original d'un vocable sont présents dans 149 énoncés argumentatifs ; ils ont été répartis en deux groupes.

Le premier, nommé « source-conservateur », est composé d'arguments qui soulignent que l'étymologie des vocables perdure jusque dans leur usage contemporain : 67 énoncés (44,97%) forment cet ensemble. Ils correspondent à des manifestations du concept de « l'étymologisme¹⁹¹ » de Paveau (2006). On trouve par exemple dans cet ensemble des arguments liés à l'étymon¹⁹², dont la signification est décrite comme se maintenant à l'ère contemporaine¹⁹³. L'étymon permet aux locuteurs d'apporter une connotation positive à un vocable controversé (002mademoiselle) (v. *H.1 Associativité*) ou simplement de lui réattribuer son sens jusqu'alors égaré (001radical). Le

¹⁹⁰ Il est parfois difficile de repérer la véritable origine d'un vocable. Ayant conscience de la primauté de l'étymologie, celle-ci fait aussi parfois l'objet de manipulation de la part de locuteurs (v. *T.1 Finalité*).

¹⁹¹ Rappelons que l'étymologisme est une « forme de philologie spontanée [où] les locuteurs se réfèrent à l'origine des mots où est censée reposer la vérité de leur sens » (Paveau, 2006 : 146).

¹⁹² L'étymon peut être présent dans sa forme originale (latine, grecque...) et/ou reformulé en langue française.

¹⁹³ À condition que son apparition réponde aux normes contemporaines d'acceptabilités sociales.

sens d'origine est le seul admissible pour ce groupe (023mariage), y compris lorsque le vocable est appliqué à un contexte contemporain et/ou figuré (001crise).

002mademoiselle130905_f : Elle a pris peu à peu plaisir, disait-elle, à être interpellée de ce beau mot double de « ma-demoiselle » (soudé au XVI^e siècle), issu du latin **dominicella** (maîtresse de maison), et qui évoquait à l'origine un rang social élevé.

001radical040516_f : En revanche, **le fait que « radical » signifie la « racine »** me paraît d'un grand intérêt. La radicalisation est en ce sens une tentative de trouver une racine.

023mariage220513_f : **Étymologiquement**, ce terme définit l'union d'un homme et d'une femme.

001crise150194_c : Je n'aime pas cet usage du mot « crise », **un vocable inventé par les Grecs pour décrire une situation temporaire, un remous entre deux périodes de stabilité, en politique comme en médecine**. La crise décrit le moment où la lutte entre un organisme et la maladie atteint son paroxysme : on en sort ou on en meurt. « **Crise des valeurs** » **n'est pas une bonne expression parce qu'elle suppose qu'on peut s'en sortir**, qu'on peut revenir à une forme d'unanimité.

Cette perspective de la langue, de prime abord contrainte par une forme de purisme linguistique de nature sociale, permet aussi d'économiser l'effort cognitif lors de la production et la réception de vocables. Nul besoin de chercher le sens d'un mot en contexte : sa signification est la même depuis ses origines.

Le second groupe est appelé « source-progressiste » : il rassemble les 82 énoncés (55,03%) de locuteurs de position progressiste.

On y trouve d'abord des locuteurs de posture monosème-progressiste, qui mettent en avant que l'étymologie et le sens premier d'un vocable font partie du passé d'un vocable contemporain : pour eux, ces sens passés ne sont plus admissibles aujourd'hui.

On repère aussi chez les « sources-progressistes » des locuteurs de posture polysème-progressiste; pour ces derniers, les différentes acceptions historiques d'un mot peuvent être employées au cœur d'une argumentation. Ainsi, un étymon peut par exemple être évoqué pour rappeler qu'un mot n'a pas toujours eu une connotation négative (001nigger); plusieurs étymons peuvent aussi être simultanément présents au sein d'une même intervention pour illustrer l'évolution d'un mot (012secte). Le sens original n'est alors qu'une signification parmi d'autres

pour ces locuteurs de posture polysème-progressiste (001desouche) ; ils s’y réfèrent notamment à l’aide d’indices textuels (014mariage).

001nigger261106_c : L’expression *nigger* est une déformation de l’espagnol *negro* (noir), un mot respectable qui a longtemps servi aux États-Unis pour désigner les Noirs.

012secte220999_f : La société française, à prédominance catholique, signifiait ainsi que les luthériens s’étaient coupés (du latin *secare*) de la tradition dominante (ce que les luthériens interpréteront évidemment tout autrement), en suivant (du latin *sequor*) un maître jugé hérétique.

001desouche240215_f : **Utilisée au départ pour désigner les Français installés de longue date en Algérie**, l’expression est devenue polémique, puis taboue, car associée à l’extrême droite.

014mariage160407_c : De même, il a fait remarquer avec une certaine satisfaction que le premier ministre conservateur Stephen Harper, qui avait évoqué un recours éventuel à la clause dérogatoire pour préserver la définition **traditionnelle** du mariage, a finalement fait marche arrière.

Le groupe « source-progressiste » privilégie ainsi l’évolution des signifiants en lien avec l’altération du signifié correspondant. Non seulement les convenances discursives auxquelles ce groupe se plie sont divergentes de celles du groupe « source-conservateur », mais il s’agit là d’un moyen de contrer l’acquisition de néologismes, phénomène semblant exiger des efforts cognitifs plus élevés que d’avoir recours à des néosèmes. En d’autres mots, modifier le sens de vocables qui existent déjà serait moins exigeant que de créer de nouveaux mots pour rendre compte de nouvelles réalités.

Il va de soi que d’autres facteurs entrent ici en jeu pour expliquer l’opposition entre « source-conservateurs » et « source-progressistes » : le recours aux concepts de pertinence et de convenance permet néanmoins de souligner que les locuteurs sont à la fois soumis à des perspectives distinctes portant sur la langue, et que leurs différences d’orientation sur l’étymologie convoquent également des notions d’effort.

Parmi les autres arguments recensés qui ont trait à l’étymologie¹⁹⁴, relevons à titre d’exemple le recours à la date d’apparition du vocable controversé en français : une date ancienne

¹⁹⁴ D’autres informations étymologiques sont en effet aussi recensées au sein des énoncés étudiés : il peut s’agir du pays d’où est originaire un vocable, ou encore du peuple, de l’individu ou du groupe qui l’a créé. On peut rappeler le

valide l'usage contemporain (argument « source-conservateur »), montrant qu'il est ancré dans le temps (007sauvage). Elle permet aussi de le condamner (argument « source-progressiste »), lorsque perçue comme dépassée (008mademoiselle).

007sauvage260605_f : « Sauvageon » est un **vieux mot français du XII^e siècle** qui désigne des arbres non greffés.

008mademoiselle210406_f : Avec humour, les pétitionnaires indiquent dans leur lettre que l'usage du « mademoiselle », qui date de **l'époque médiévale**, ferait sourire si on le rendait symétrique.

A.3. BILAN CONCLUSIF

Pour qu'un mot soit légitime pour les locuteurs du corpus, son étymologie doit être retraceable et liée à des valeurs contemporaines positives, ou du moins neutres (v. *Y.1 Sujétions*). Dans le cas contraire, les arguments recensés pour légitimer ou condamner un vocable peuvent être classés en fonction de deux principales positions. La première, conservatrice, perçoit la langue comme fixe ; la seconde, progressiste, l'envisage comme évolutive. Les locuteurs de posture monosème-conservatrice militent ainsi pour le maintien du sens original, et ceux affichant une posture monosème-progressiste pour sa disparition ; les locuteurs de posture polysème-conservatrice admettent la polysémie étymologique d'un terme, tandis que ceux de posture polysème-progressiste acceptent tous ses sens, anciens comme nouveaux.

domaine d'origine d'un vocable, comme dans l'exemple 005crise : « Au Moyen Âge, on parle très peu de crises, et uniquement dans le **domaine médical**. » La mention de la langue d'origine est parfois faite sans la présence de l'étymon ; elle n'a été relevée que dans des situations où elle sert d'argument de support à un autre ensemble d'arguments.

B. ENCYCLOPÉDIE : LES CONNAISSANCES ENCYCLOPÉDIQUES FOURNISSENT DU SENS

L'ensemble « Encyclopédie » rassemble les 807 énoncés argumentatifs qui font appel à des savoirs encyclopédiques¹⁹⁵. Le corpus comporte des références historiques, géographiques, linguistiques, culturelles, littéraires et scientifiques. Les locuteurs les emploient en raison de leur fond commun de savoirs¹⁹⁶.

B.1. HISTORIQUE (292 ÉNONCÉS) : FOURRETTOUT ET DÉVIATIONS

Les connaissances historiques représentent la partie la plus importante (36,18%) de l'ensemble d'arguments « Encyclopédie ». On y trouve la description de contexte historique¹⁹⁷ lié à l'usage du vocable controversé (009intégration)¹⁹⁸.

009intégration110615_f : **C'est dans un contexte dans lequel les nouveaux arrivants devaient « s'intégrer » à la nation que le mot intégration a réaffirmé son sens**, ou plutôt le sens qui lui a été donné.

Certains locuteurs de position progressiste¹⁹⁹ vont aussi insérer des informations historiques des différents pans d'évolution d'un mot (005racis).

005racis010414_f : « Le racisme a subi un profond changement de paradigme dans les **années post-coloniales**, avec un glissement d'un racisme biologique vers un racisme culturel », observe la CNC DH.

¹⁹⁵ Comme le faisait remarquer Calabrese, les événements historiques peuvent charger les mots de représentations (2018 : 117). Paveau parlait également de « mondes partagés » par des locuteurs d'un même groupe social (2006 : 173).

¹⁹⁶ Authier-Revuz parlait même d'un acte de connivence extratextuelle (2012[1995] : 260).

¹⁹⁷ Certains arguments font appel à des références plus actuelles qu'historiques. Vu leur nombre réduit (34 énoncés), ils ont été classés dans la catégorie « Historique ». Il s'agit d'informations qui se rapportent à des faits passés, bien que peu lointains, comme l'illustre l'exemple 002noir : « **A la faveur de l'élection de Barack Obama** comme président des Etats-Unis d'Amérique, le "noir" fait florès. »

¹⁹⁸ Un fait historique peut aussi servir de point de comparaison : une association est parfois faite entre deux événements historiques et/ou susceptibles de passer à l'histoire (v. *H.1 Associativité*), comme l'illustre l'exemple 018guerre : « "Nous pourrions le faire reculer le mettre en lisière, mais il est dangereux de faire croire qu'il peut y avoir un **8 mai 1945 du terrorisme**". »

¹⁹⁹ Il s'agit bien sûr de locuteurs qui admettent que l'évolution sémantique est possible. Cette question est plus amplement traitée sous « Mouvement » (v. section M).

Or, les différents locuteurs du corpus mentionnent que les faits historiques réels sont difficilement cernables, : entre l’histoire dite « officielle »²⁰⁰ (032génocide) et sa censure (011fag), les « faussetés » qu’il est possible d’avancer à son égard (002croisade) parfois d’ailleurs par ignorance²⁰¹, l’évolution du regard qu’on porte sur l’histoire (006fuck) et les consensus qui varient parfois à travers le temps et les territoires (054génocide), les références historiques circulant dans le discours social sont perçues comme nombreuses et parfois artificielles. La véridicité des arguments historiques est alors mise en doute.

032génocide171112_f : Les tenants de **l’histoire officielle** considèrent que les Arméniens étaient en train de s’allier aux Russes, qu’ils étaient les agresseurs et qu’il n’y a donc aucune raison de s’excuser.

011fag170111_c : Mais quand on **censure le passé**, c’est risible. Ce n’est pas la première fois que des bureaucrates **dérangent sur l’Histoire**, qui n’est pas au focus avec les normes acceptées du présent.

002croisade060411_b : [...] l’usage du terme « croisade » est **historiquement faux** [...]. Historiquement faux car les croisades étaient de vraies guerres entre deux vraies armées, qui après la victoire (de l’une ou de l’autre) massacraient les « infidèles » locaux respectifs.

006fuck140414_f : Dans une allocution jugée décisive, il donnait un cours de littérature au prétoire, arguant que **la supposée indécence évolue selon les époques, les milieux et les ambitions artistiques**.

054génocide191213_b : Ils ont toutefois observé que l’emploi du terme génocide pour évoquer ces événements **ne faisait pas consensus**.

De plus, sachant que le conflictuel d’un signifié contamine son signifiant, un mot lié à des pans controversés de l’Histoire se verra lui-même devenir litigieux, connoté négativement, et finalement rejeté (v. I. *Conflictualité*).

B.2. GÉOGRAPHIQUE (154 ÉNONCÉS) : L’USAGE TRAVERSE-IL LES FRONTIÈRES ?

En comparant différentes régions du monde, il est aussi possible pour les locuteurs de légitimer un vocable sur un territoire donné en avançant qu’il est approuvé chez une ou plusieurs

²⁰⁰ Qui plus est, l’histoire dite « officielle » peut souvent être perçue comme subjective.

²⁰¹ Comme le montre l’exemple 010croisade suivant, l’ignorance de faits historiques peut être responsable de controverses lexicales : « Le président du Mouvement démocrate (centre), François Bayrou, a qualifié mercredi de “faute” l’emploi du mot “croisade”, jugeant qu’il était “dangereux de faire de la politique **sans connaître l’Histoire** et la mentalité des peuples” ».

autres communautés (004nègre) ; à l’opposé, affirmer que seule une région du monde permet l’emploi d’un vocable controversé est une manière de jeter un doute sur son usage (007nègre).

004nègre040516_f : [...] or, s’il est considéré comme une **insulte aux Etats-Unis**, il est **encore utilisé en France**.

007nègre100815_c : **Le Québec est la seule province au pays** où des noms de lieux publics utilisent encore cette expression.

D’autres locuteurs mettent en avant l’impossibilité de comparer des données géographiques internationales à cause d’histoires et de politiques divergentes (009peuple).

009peuple141207_i : Mme Lada Phumas (Thaïlande) a regretté que la Déclaration sur les droits des peuples autochtones ne fournit pas une définition universelle des « peuples autochtones », **relevant que chaque pays a un contexte et une histoire spécifique qui explique son approche de la question**.

B.3. LINGUISTIQUE (135 ÉNONCÉS) : LA LANGUE ENTRE DIACHRONIE ET SYNCHRONIE

B.3.1 Évolution du vocable (52 énoncés)

Des arguments de position progressiste portent sur l’évolution diachronique²⁰² d’un vocable, par exemple sur un état précédent d’un usage contemporain²⁰³ (003jeune) ; d’autres arguments, cette fois de position conservatrice, mettent en avant la permanence sémantique des vocables en recourant à des réflexions métalinguistiques générales²⁰⁴ (036apartheid). Certains locuteurs de posture monosème-progressiste sont d’ailleurs à l’aise à l’idée d’employer des mots

²⁰² D’autres arguments progressistes montrent généralement la capacité à évoluer d’un vocable, comme dans l’exemple 007islamophob : « **L’évolution historique de l’occurrence** de ces différents termes, désormais facilitée par les moteurs de recherche, **objective les cheminements et les chevauchements de leurs emplois**, [...] »

²⁰³ On exclut évidemment ici les formes étymologiques et les sens originaux, classés sous l’ensemble « Source-fondement » (v. section A).

²⁰⁴ Ces réflexions générales prennent parfois la forme de purisme linguistique, par exemple dans l’extrait 010mademoiselle : « Les défenseurs du français s’insurgent. [...] Mais c’est du côté des défenseurs de la langue (lire dans notre encadré, page de gauche, la contribution de Frédéric Rouvillois) que sont venues les réactions les plus vives. “Va-t-on suggérer aux libellules de ne plus s’appeler demoiselle ?”, a ainsi réagi Bernard Pivot. Sous le clin d’œil entomologique, **on sent la crainte d’un appauvrissement du vocabulaire ou une mise au pas d’expressions ou de règles**. [...] le débat oppose les tenants d’une modernisation de la langue et de ses codes aux partisans du respect des usages légués par les siècles. » D’autres arguments mettent en avant le pouvoir des locuteurs sur la langue, pouvant la modifier selon leur bon vouloir, comme illustré par l’exemple 005noir : « “Au fond, je me suis amusé sur cette question linguistique, **parce que je sais que le seul pouvoir que je puisse revendiquer, c’est celui des mots, celui de la langue**.” »

d'aujourd'hui pour des réalités passées (046génocide) ; les détenteurs d'une posture polysème-progressiste s'y opposent, les considérant comme des anachronismes.

003jeune030397_f : (**En ancien français**, le mot pouvait même désigner, par métonymie, une étourderie.)

036apartheid300115_f : **Les mots ont une histoire et un sens** et « à mal nommer les choses, on aggrave les malheurs du monde », disait Camus.

046génocide040615_i : Ni la notion ni le crime de génocide n'existaient il y a cent ans, a reconnu le député CDU Christoph Bergner, « mais est-ce une raison pour déclarer impropre l'emploi du terme "génocide" ? N'est-il pas normal, lorsqu'une langue vivante évolue, que l'on use de **concepts modernes pour qualifier les événements du passé** ? »

B.3.2 Liens translinguistiques (58 énoncés)

Des vocables de divers langages peuvent partager des similarités et des différences translinguistiques : il peut arriver qu'un signifiant existe dans une langue A²⁰⁵, mais non dans une langue B²⁰⁶ (006shoah). Certains locuteurs évoquent aussi le signifiant d'une langue A, dans le but d'expliquer ou d'interpréter un signifié de langue B (019shoah).

006shoah170911_f : Il fallait un seul mot pour exprimer tout ce qui s'était passé ; **le mot n'existait pas en français**.

019shoah030308_f : Pour sa défense, **Matan Vilnaï explique qu'en hébreu** l'emploi du terme « Shoah » ne se limite pas à la tragédie nazie et **signifie « catastrophe » d'une manière générale**.

La discordance translinguistique du lexique est aussi soulignée comme argument : un signifié d'une langue n'a pas nécessairement un équivalent parfait dans une autre langue (002réfugié). De fait, des parallèles²⁰⁷ peuvent se produire (v. *H.1 Associativité*) entre les divers signifiés et signifiants de langues différentes (006civilisation); il est aussi possible d'en offrir des traductions, qui se montrent parfois biaisées ou fautives²⁰⁸ (024shoah).

²⁰⁵ Une « langue A » désigne toute langue différente d'une « langue B ».

²⁰⁶ Cette question est entre autres traitée par Julia dans son troisième modèle, lorsqu'elle décrit « la dimension translinguistique des signifiés » (2001 : 195).

²⁰⁷ Julia écrivait sur le sujet que mettre des mots de langues différentes en parallèle permettait de spécifier le sens des langues A et B (2001 : 210).

²⁰⁸ Un moyen de contourner ces traductions fautives peut être d'emprunter des vocables d'une langue A pour les employer dans une langue B, comme l'illustre l'exemple 006shoah : « Non **ce n'est pas un mot français** mais on ne dit pas "la monnaie américaine" ou "japonaise", on dit le dollar ou le yen. » Or, comme le souligne 017shoah, l'emploi

002réfugié170216_f : Depuis quelques jours, la confusion régnait, dans la presse européenne, autour du nombre de suspects et de leur origine, **notamment à cause de l'emploi du terme « réfugiés », différent en allemand, en anglais et en français.**

006civilisation010110_f : Or il a d'autant plus de réticences devant l'usage du mot « civilisation » que, **sous sa forme germanisée, celui-ci réfère de manière polémique et péjorative, en Allemagne, aux mœurs et à la société françaises.**

024shoah030308_f : Le porte-parole du vice-ministre de la défense israélien a dénoncé « **une traduction fallacieuse** ».

B.3.3 Données sociolinguistiques (25 énoncés)

Certaines réflexions sociolinguistiques côtoient des informations encyclopédiques de type géographique. On indique ainsi qu'il existe différentes variétés de langue qui peuvent expliquer des emplois de vocables différents (010résistance) ou des fréquences d'emplois différents (001holocauste) pour désigner un même signifié.

010résistance081209_1 : En français de France, le terme désigne « un mouvement qui s'oppose à l'occupation d'un pays par des forces étrangères ». [...] **En français de Beyrouth**, le terme ne s'emploie que comme nom propre (avec un R majuscule) et sa définition est, malheureusement, très différente ; [...]. **Chaque langue a ses variantes selon les régions ou les pays où elle est parlée.** [...] Il est à noter qu'il n'existe pas, à notre connaissance, de « résistance » au sens français au Liban.

001holocauste270105_f : Aux Etats-Unis, le citoyen américain, à l'instar de la communauté juive dans sa grande majorité, **emploie quasi exclusivement le mot *holocauste*.**

B.4. CULTUREL (112 ÉNONCÉS) : ENRACINEMENT CONTRE DÉPASSEMENT

Les locuteurs professent qu'il est possible de légitimer l'usage d'un vocable controversé en raison d'un ancrage culturel²⁰⁹ de nature historique (003résistance) ou de son appartenance à un patrimoine immatériel (001black) : il faut néanmoins que le mot ne soit pas lié à une idéologie aujourd'hui inacceptable (037nègre), sinon il est condamné (v. A.1 Source-fondement). L'usage

d'un mot d'une langue étrangère entraîne « tous les risques de mauvaise interprétation que les importations de langage entraînent avec elles ».

²⁰⁹ Notons que les contraintes sociales variant d'un groupe à un autre, ou d'un pays à un autre, il arrive parfois qu'un ancrage culturel soit acceptable pour certains, mais rejeté par d'autres. L'exemple 005race l'illustre : « Millet y prétend qu'à la suite de **“menées révisionnistes” de l’“idéologie dominante”** — il désigne ici les droits de l'homme et la lutte contre le racisme — [...] ». Il en va de même pour le vocable « mademoiselle », dont certains considèrent qu'il est une « spécificité » culturelle française, argument mis en avant dans l'exemple 010mademoiselle.

d'un vocable peut également être légitimé au regard d'idéologies récentes : un vocable peut ainsi « épouse[r] [d]es préoccupations » contemporaines (008fermier).

003résistance260310_c : Parlez-en aux Franco-Ontariens. **Le mot résistance fait partie du vocabulaire des francophones de l'Ontario** depuis le début du XX^e siècle. Résistance au Règlement XVII, résistance de SOS Montfort. Résistance à l'assimilation.

001black120511_f : Depuis 2000, la plupart des joueurs d'origine africaine qui se sont imposés au plus haut niveau sont issus des banlieues parisiennes et il est courant dans le monde du football d'utiliser cette catégorie pratique d'autant plus qu'elle a été consacrée par le **slogan « Black Blanc Beur »** après la Coupe du monde de 1998.

037nègre150815_c : « Je trouve que c'est très anachronique, parce que, ouais, **c'est 2015, puis on est supposés, know better**, on est supposés “savoir mieux” maintenant. »

008fermier180708_i : Le terme « fermier » est particulièrement porteur : **il épouse les préoccupations écologiques des consommateurs**, de plus en plus méfiants envers les productions industrielles.

B.5. LITTÉRAIRE (70 ÉNONCÉS) : ENTRE PURISME ET RÉFORME

Il est possible pour les locuteurs du corpus de contextualiser un usage ancien d'un mot monosémique ou indiquer une acception historique d'un vocable polysémique en explicitant²¹⁰ ou en évoquant son emploi dans une littérature passée (002sauvage) (v. *L. Quantité*). Certains arguments mentionnent l'existence d'une production littéraire qui peut s'emballer lorsqu'un signifié devient polémique (021islamophob), ce qui créera des traits conflictuels pour son signifiant (v. *I.2 Conflictualité*).

002sauvage230699_c : D'ailleurs, **la correspondance** du XIX^e siècle prouve que le terme « sauvage » était couramment utilisé par les Amérindiens pour se qualifier les uns les autres.

021islamophob210913_f : Preuve de la mayonnaise montante autour de ce concept, **une demi-douzaine d'ouvrages paraissent ce mois-ci sur ce thème**.

²¹⁰ Une référence littéraire peut se faire d'une manière plus explicite, comme en faisant appel à un titre (001nègre : « Or, **Book of Negroes** est le titre original d'un document du XVIII^e siècle [...] »), en ayant recours à une citation originale (002euthanasie : « Celle que décrit Suétone dans la Vie des douze Césars en évoquant la mort de l'Empereur Auguste : “**Sa mort fut douce, et telle qu'il l'avait toujours désirée ; car, lorsqu'il entendait dire que quelqu'un était mort promptement et sans douleur, il souhaitait pour lui et pour les siens une fin pareille, en se servant de l'expression grecque euthanasia**”. ») ou encore à une citation paraphrasée, comme dans l'exemple 008terrorisme : « En **paraphasant l'expression bien connue de Sartre**, on pourrait dire que dans le langage actuel, “le terroriste, c'est l'autre”. »

Un mouvement de pureté littéraire est aussi repéré : certains individus militent pour la conservation de l'intégrité d'une œuvre littéraire ; toutes les modifications au texte original sont découragées (006nègre).

006nigger070111_f : « Je pense qu'il n'y a aucune mauvaise intention derrière tout cela, mais je considère que **toucher au texte de Mark Twain est une erreur** », renchérit Randall Kennedy, professeur de droit à la Harvard Law School.

B.6. SCIENTIFIQUE (44 ÉNONCÉS) : LA VRAIE ET LA FAUSSE SCIENTIFICITÉ

Les faits scientifiques peuvent être appréhendés par les locuteurs comme acquis et indiscutables (035race) relevant d'observations du monde naturel²¹¹ ; certains vocables servent par ailleurs d'outils conceptuels à la recherche scientifique²¹² (004genre).

035race031116_f : Depuis, généticiens et anthropologues ont montré que **l'humanité n'était pas divisible en races**.

004genre170214_f : Ces libertés, aujourd'hui, passent par l'usage d'un mot, celui qui désigne **un outil de la recherche actuelle**, depuis plus de quarante ans, dans des champs aussi variés que les humanités, les sciences sociales, les sciences de la vie — ce mot, c'est celui de « genre ».

Or, les résultats de recherches scientifiques sont parfois perçus par les locuteurs étudiés comme relevant d'une idéologie, empreinte de subjectivité, et non de faits : cela peut semer le doute sur l'objectivité de la science en jeu et sur le niveau réel de scientificité de cette dernière (024race). On peut également générer artificiellement un effet de scientificité et l'appliquer à des mots (004peuple) ; en ce sens, des arguments soulignent la possibilité d'inoculer à des vocables une apparence de scientificité (008desouche). Dans ces différentes situations, des contraintes relevant de la véridicité entrent alors en jeu.

024race180911_c : « Ce qui me surprend, c'est que beaucoup de ces organisations œuvrent sur une base anonyme alors qu'en Europe, des groupuscules d'extrême droite n'hésitent pas à s'identifier », poursuit celle

²¹¹ Dans notre corpus, cette seconde partie se traduit par l'énonciation de faits biologiques.

²¹² La recherche scientifique peut aussi être perçue comme une abstraction conceptuelle, comme le montre l'exemple 023populis : « Pour les chercheurs, ce que j'exprime là est une banalité. Dès 1965, **le philosophe américain Isaiah Berlin parlait du "complexe de Cendrillon" : le populisme est comme le chausson dans lequel on n'arrive pas à faire rentrer son pied...** »

qui s'oppose vivement à l'utilisation du mot « race », **préconisant plutôt l'idéologie** voulant que tous les êtres humains soient issus de la même espèce.

004peuple201092_c : **J'ai aussi proposé en mai 1987** de substituer l'expression « peuple » à celle de « société distincte » [...].

008desouche240215_f : « Une **pseudo-scientificité** a été injectée à la notion, lui conférant une respectabilité que ses promoteurs du FN ne pouvaient espérer. »

B.7. BILAN CONCLUSIF

Le discours social regorge de tant d'informations encyclopédiques, réelles ou déformées, que tout locuteur, de vision monosème comme polysème, de position conservatrice ou progressiste, peut tirer parti de cette abondance pour légitimer ou condamner tout vocable litigieux. Or, si l'on a l'opportunité de piger au sein d'une réserve infinie d'éléments encyclopédiques pour dire tout et son contraire, qu'apportent réellement des informations encyclopédiques à une controverse lexicale ? En ce sens, elles ne semblent représenter que des arguments temporaires qui seront vite contredits par d'autres arguments encyclopédiques, tout aussi aisément ripostés et peu efficaces. La valeur de ces arguments paraît ainsi amoindrie par leur profusion, et qui plus est, de leur véracité intermittente.

C. MOT-MÉMORIEL : UN MOT REPRÉSENTE À LUI SEUL (OU NON) UN PAN DE MÉMOIRE D'UN PEUPLE

L'ensemble « Mot-mémoriel » recouvre les 218 énoncés argumentatifs qui attribuent au vocable une capacité de rétention de la mémoire. Ce groupe d'arguments se distingue de l'ensemble « Encyclopédie » par la charge émotive qu'il revêt.

Cet ensemble est divisé en deux groupes, plus amplement présentés dans les sections suivantes. Un premier groupe que nous appelons « mémoire-monosème » rassemble 161 énoncés (73,85%). Pour les locuteurs de ce groupe²¹³, un mot-mémoriel possède un contenu mémoriel sacré²¹⁴ : par son importance extrême, il est jugé figé et monosémique²¹⁵ (015croisade). S'opposant directement aux arguments du premier groupe, le second groupe, que nous appelons « mémoire-polysème », rassemble 57 énoncés (26,15%). Pour ces locuteurs²¹⁶, il est important de laisser un mot-mémoriel dynamique et polysémique : un vocable peut ainsi être associé à une acception mémorielle sans en détenir le monopole (024shoah).

015croisade261004_i : L'emploi du terme croisade avait soulevé un vif **émoi car il fait référence aux guerres ayant opposé chrétiens et musulmans au Moyen-Age.**

024shoah030308_f : « Le ministre a utilisé le terme de **shoah** qui, en hébreu, signifie “catastrophe” et qui, dans le contexte, ne signifie pas “Shoah” », a affirmé Eytan Guinsburg avant d'ajouter : « Il suffit de consulter n'importe quel dictionnaire pour se rendre compte que la traduction par les médias internationaux est erronée. »

²¹³ Des locuteurs de vision monosème et/ou de position conservatrice mettent en avant ces arguments.

²¹⁴ Seul le sens mémoriel peut être produit et interprété, comme le montre l'exemple 006rafle suivant : « Il demande que le **“vocabulaire de la Seconde Guerre mondiale”** ne soit pas utilisé et, de ce point de vue, on ne peut que l'approuver. »

²¹⁵ Puisque ce groupe priorise à la fois l'emploi monosémique d'un vocable mémoriel et l'arrêt de son évolution, il aurait été possible de l'appeler également « mémoire-conservatrice ». Le choix d'opposer monosèmes et polysèmes dans ce groupe d'arguments plutôt que conservateurs et progressistes a été mené dans le but de souligner le caractère univoque et/ou plurivoque des mots-mémoriels, fortement discuté dans le discours social.

²¹⁶ Des locuteurs de vision polysème et/ou de position progressiste privilégient ces arguments.

C.1. ARGUMENTS DU GROUPE « MÉMOIRE-MONOSÈME » : LE MOT PORTEUR DE MÉMOIRE

Le principal argument²¹⁷ de ce groupe est qu'un mot peut être à lui seul porteur d'une « mémoire collective » (Halbwachs (1971 [1941])²¹⁸. C'est une représentation constituée du passé²¹⁹, due à son importance (010nègre) auprès d'une collectivité²²⁰. Cette mémoire collective est généralement vue comme objective, ce qui renforce la légitimité de son figement²²¹ (098génocide).

010nègre040712_f : « En ce sens rien de choquant sauf que malheureusement comme souvent, le mot s'est chargé au fil du temps d'une connotation raciale méprisante — un petit nègre, un sale nègre, un négroïde — et d'un **poids historique**, les nègres des plantations, renvoyant à l'esclavagisme... »

098génocide160415_f : Richard Rechtman, directeur d'études à l'EHESS, psychiatre et anthropologue, en est convaincu : « Moins pour les victimes que pour l'histoire collective, précise-t-il. **On ne juge pas l'Histoire au regard de l'intérêt immédiat des victimes.** »

Le contenu d'un mot-mémoriel correspond à des événements ou des faits historiques (008rafle) ; il peut aussi être lié des idéologies passées, par exemple l'acceptabilité de l'esclavage (001nigger). Les locuteurs de ce groupe soutiennent souvent que cette représentation du passé est liée à d'intenses affects²²² (v. *U. Registre affectif*).

008rafle151007_f : « L'usage du mot rafle dérange, d'autant **que dans la mémoire collective, il est associé à une période particulièrement nauséabonde de l'histoire de France.** Mais il y a eu usage de rafles à d'autres époques plus proches. »

²¹⁷ Il apparaît dans 67 énoncés argumentatifs du corpus, représentant 41,61% du groupe « mémoire-monosème ».

²¹⁸ Nous utilisons « mémoire collective » au sens donné par Halbwachs : « La mémoire collective est essentiellement une reconstruction du passé, si elle adapte l'image des faits anciens aux croyances et aux besoins spirituels du présent, la connaissance de ce qui était à l'origine est secondaire, sinon tout à fait inutile, puisque la réalité du passé n'est plus là, comme un modèle immuable auquel il faudrait se conformer. » (1971 [1941] : 7)

²¹⁹ La mémoire collective qu'un peuple a édifiée du passé n'est nécessairement pas l'Histoire pour les locuteurs à l'étude, comme l'illustre 007génocide : « Ils affirment **qu'il ne faut pas confondre l'histoire avec la "mémoire", la "morale" ou un quelconque "objet juridique".** »

²²⁰ La mémoire collective est en effet partagée par un ou plusieurs groupes ou civilisations, voire est universelle, comme le montre l'exemple 028shoah : « L'emploi qui en est fait aujourd'hui, et qui s'est imposé à nous depuis l'œuvre indélébile de Claude Lanzmann, doit être strictement réservé à l'histoire contemporaine du peuple juif — au demeurant, **histoire universelle de l'humanité.** »

²²¹ Dans l'exemple 098génocide, cette objectivité est atteinte à l'aide d'un recul historique.

²²² Un mot-mémoriel peut représenter par exemple une « déchirure » (020croisade), un « caractère tragique » (008rafle) ; bref, une forme de « blessure » collective (084génocide). Plusieurs vocables liés à la corporalité sont d'ailleurs utilisés pour illustrer cette esthésie, comme dans l'exemple 001race (« [...] mais l'utilisation dégouline tellement de **sang**, [...] ») ou dans l'exemple 003génocide : « Les Arméniens, les Juifs, les Cambodgiens et les Tutsis **savent dans leur chair et leur mémoire** ce qu'il a voulu, et veut, dire. »

001nigger261106_c : Souvent prononcé sur un ton méprisant par les Blancs, le mot nigger **charrie avec lui tous les stéréotypes et tous les crimes** dont les esclaves et leurs descendants américains ont été victimes

Le mot-mémoriel relève pour eux d'une forme de sacralité²²³ (012mariage), qu'il soit connoté positivement ou négativement²²⁴.

012mariage090113_f : Avec un point de vue atypique : il est favorable à l'adoption par des couples homosexuels, puisque des célibataires en ont l'autorisation mais s'oppose au « mariage », « une institution au **caractère sacré** pour beaucoup de gens ».

En raison de ces différentes caractéristiques, le figement d'un « mot-mémoriel » se révèle essentiel pour le groupe « mémoire-monosème » : il lutte contre l'oubli ou l'effacement (098génocide) de la mémoire collective en représentant un rappel sémantique constant au sein du discours social (006rafle).

098génocide160415_f : Il ne s'agit pas d'une démarche compassionnelle à l'égard des survivants, ajoute-t-il, mais d'un acte politique de **refus de l'effacement**.

006rafle170810_f : Et le vocabulaire, de ce point de vue, a peut-être **valeur de piqure de rappel**, pour nous éviter de tomber dans la banalisation.

Le figement du mot-mémoriel permet pour les locuteurs de ce groupe d'honorer le passé : c'est une marque de respect envers l'Histoire. En opposé, admettre la polysémie d'un mot-mémoriel reviendrait ainsi à la banaliser, voire à débaptiser des faits et événements historiques (025génocide). En plus de répondre à un devoir de mémoire, les locuteurs de ce groupe professent qu'un mot-mémoriel permet une exorcisation du passé (029nègre) : en réservant l'emploi d'un mot pour un événement marquant de l'humanité, cela « délest[er]ait les survivants du fardeau de leurs défunts dont ils sont souvent les seules à se souvenir » (098génocide).

025génocide110595_f : Il détourne le débat : qualifier de génocide les crimes contre les Arméniens reviendrait, selon lui, à mettre en question **le caractère unique du génocide des juifs**.

²²³ Cette sacralité est entre autres repérable dans un texte par l'usage d'une majuscule de signification et/ou d'article défini (v. *E. Grammaire et forme*), par exemple dans 002holocauste : « La **majuscule** suffirait à marquer ce que la "Solution finale" eut d'unique. »

²²⁴ Il est littéralement inégalable, comme l'illustre 011shoah : « Cataloguer **"hors compétition" le massacre industriel du peuple juif**, dans le contexte sensible de l'histoire des juifs en France et du conflit israélo-palestinien, ne contribue ni à une meilleure compréhension de l'histoire ni à une réflexion constructive sur l'avenir. »

029nègre290111_c : « Les groupes visés par des mots insultants comme “tapette” ou “nègre” se les sont **appropriés pour exorciser leur passé** », souligne Mme Pacom.

Un dernier argument recensé par le groupe « mémoire-monosème » est qu’il n’est pas du ressort de quiconque de s’approprier un mot ne leur appartenant plus (001shoah) : le signifiant et le signifié ne font plus qu’un (043apartheid), réalité entre autres repérable par la spontanéité par laquelle un vocable nous rappelle l’Histoire (001rafle).

001shoah220416_c : Loin d’être un mot communautaire, ethnique ou religieux, ce **mot appartient indubitablement à l’ensemble de l’humanité**, à l’histoire universelle.

043apartheid260115_f : **On ne peut pas prendre le mot sans la réalité qu’il définit.**

001rafle021207_f : « “**Raflé**” » évoque **immédiatement dans l’esprit des gens, dans la mémoire collective, un événement hautement tragique** : c’est la rafle de Juifs et de Tziganes pendant la Seconde Guerre mondiale, la rafle d’Algériens pendant la guerre d’Algérie... »

C.2. ARGUMENTS DU GROUPE « MÉMOIRE-POLYSÈME » : LA MÉMOIRE PAR LES MOTS

Dans ce deuxième groupe, un vocable peut avoir une acception mémorielle (016rafle), sans pour autant détenir un caractère exclusif²²⁵. Le devoir de mémoire ne réside pas ici dans le figement d’un mot, mais bien dans la possibilité de discuter, à l’aide d’un large lexique, de la mémoire collective et du passé sensible d’une collectivité (009shoah). Contrer une monosémie réductrice mène pour eux à une meilleure compréhension de l’Histoire (011shoah) : s’opposer à la monosémie permet ainsi un libre débat des mots et des idées²²⁶ (003rafle).

016rafle151007_f : Désignation d’individus indésirables, convocations-pièges dans les préfectures, interpellations à domicile : pour l’anthropologue Emmanuel Terray, **il n’y a certes pas déportation vers les camps de la mort comme en 1942**, mais « si l’on regarde l’attitude de la police française, les similitudes apparaissent. »

009shoah310811_f : « Mais si on fait du terme de shoah un absolu, on s’interdit tout débat sur le sens des mots », souligne Dominique Borne, qui se dit « convaincu qu’il faut traiter de ces événements en raison, et de manière laïque ». **Soit en débattant des mots et de leur sens, ce qui revient, aussi, à évoquer**

²²⁵ Ce raisonnement est présent dans 33 énoncés argumentatifs, représentant le principal moyen dialectique (57,89%) du groupe « mémoire-polysème ».

²²⁶ Au sein de 10 énoncés argumentatifs, le figement des vocables privilégiés par le groupe « mémoire-monosème » relève d’une forme de censure par les locuteurs « mémoire-polysème » (v. Y. Sujétions), comme l’illustre l’exemple 006rafle : « Renoncer à l’utiliser reviendrait **à entourer de silence pratiques répressives** qui ont traversé les décennies et ont toujours visé les groupes les plus fragiles politiquement et socialement. »

l'historiographie du génocide juif ; et en n'omettant pas d'expliquer, le cas échéant, que le mot « shoah » vient de la Bible, et porte à ce titre une connotation religieuse.

011shoah200911_f : **Cataloguer « hors compétition » le massacre industriel du peuple juif**, dans le contexte sensible de l'histoire des juifs en France et du conflit israélo-palestinien, **ne contribue ni à une meilleure compréhension de l'histoire ni à une réflexion constructive sur l'avenir.**

003rafle180615_s : S'il s'agit bien d'utiliser le langage avec tout le soin voulu, **il est important aussi de le libérer des étau étroits dont certains veulent le corseter.**

Observant le figement de vocables pour certains faits ou événements historiques et non pour d'autres, certains locuteurs de vision polysème²²⁷ s'offusquent du caractère aléatoire des mots-mémoriels (003rafle). Ces derniers dénoncent une monopolisation du vocabulaire pour des événements subjectifs précis (005holocauste) ainsi que la hiérarchisation des faits historiques qui s'en suit (003génocide).

003rafle180615_s : Pourquoi ce mot devrait-il désormais être **confisqué par tel ou tel événement historique, devenir un mot tabou ?** Et pourquoi juillet 1942, et pourquoi pas les rafles de la guerre d'Algérie, ou des rafles policières comme il s'en déroule tous les jours [...].

005holocauste210308_f : Ainsi la plupart de ceux que j'ai interrogé militent aussi contre le génocide du Darfour. **Ils ne sont pas uniquement braqués sur la souffrance juive.**

003génocide150714_f : Mais surtout il vise à déposséder les Juifs de **l'insoutenable privilège** qu'ils ont eu avec les chambres à gaz d'Auschwitz.

C.3. BILAN CONCLUSIF

L'incompréhension récurrente paraît difficilement surmontable entre les locuteurs des groupes monosèmes et polysèmes. Les arguments du groupe « mémoire-monosème » promeuvent la mémoire collective à travers la sacralisation des vocables qui la désignent, démarche incomprise ou rejetée par les locuteurs du groupe « mémoire-polysème ».

Leurs visions, découlant de contraintes différentes, sont donc incompatibles, malgré une ressemblance certaine entre leurs discours. Les deux groupes disent militer pour un devoir de mémoire et afin d'honorer le passé : l'un en préconisant le figement d'un vocable, et l'autre en

²²⁷ Cette idée est présente dans 9 énoncés argumentatifs.

laissant le choix aux locuteurs de sélectionner un ou plusieurs mots pour en parler. De plus, les deux le font avec des objectifs semblables : le figement du vocable permettrait d'éviter l'oubli, et la liberté lexicale assurerait la continuation du dialogue, gardant le sujet vivant.

D. CHAMPS : CHAMP MORPHOLOGIQUE, LEXICAL ET DE DOMAINE

Cet ensemble rassemble les 300 énoncés argumentatifs qui traitent des champs morphologiques (47 énoncés) et lexicaux (60 énoncés); les domaines y sont aussi répertoriés (193 énoncés).

D.1. CHAMP MORPHOLOGIQUE : DES ARGUMENTS AVANT TOUT DE POSITION CONSERVATRICE

Les 47 énoncés argumentatifs en lien avec le champ morphologique²²⁸ ont été répartis en deux groupes.

Le groupe « morpho-conservateur », le plus fourni avec 37 énoncés, rassemble d'abord les locuteurs qui soutiennent que les éléments morphologiques maintiennent la même signification au fil des siècles. Ce faisant, un sens peut être conféré à un vocable en additionnant les traits définitoires de ses différentes composantes morphologiques (008islam), économisant d'ailleurs l'effort cognitif lié à son interprétation. Les vocables appartenant à une même famille lexicale détiennent pour eux non seulement les mêmes traits définitoires, mais également les mêmes règles de convenance (v. Y. *Sujétions*) : chez les détenteurs d'une vision monosème, les restrictions métadiscursives peuvent être transmises par « Associativité » (v. section H.1) à l'ensemble des vocables qui composent un même champ morphologique (030islamophob)²²⁹.

008islam061211_f : Mais comme cela ne sonnait pas bien en français et que **le suffixe « iste » est une marque d'engagement politique**, on a forgé le terme islamiste.

030islamophob180315_f : Mais, là encore, allons au bout du rigorisme nominaliste et bannissons du débat public des mots aussi essentiels que xénophobie, négrophobie ou homophobie, **au prétexte qu'ils sont construits avec le même suffixe**.

²²⁸ Leur contenu, de nature descriptive, critique ou comparative, porte indistinctement sur des préfixes, des suffixes ou des radicaux ; des liens avec l'étymologie des vocables sont parfois évoqués.

²²⁹ Cette association n'est néanmoins pas automatique chez un locuteur de posture polysème-progressiste, qui croit plutôt qu'un élément morphologique peut détenir plus d'une signification.

Le second groupe de locuteurs, de nature « morpho-progressiste » rassemble seulement 10 énoncés argumentatifs : pour eux, la morphologie évolue. L'exemple 008islamophob montre que le suffixe « phobie » a subi une dérivation de sens chez « islamophobie », tout comme chez d'autres vocables de même construction morphologique²³⁰. Ainsi, les dérivations respectives des vocables, comprenant celles de leurs différentes classes grammaticales (v. *E.1 Grammaire et forme*), ont pour résultats des traits lexicaux distincts (023nègre), et des règles de convenance différentes (v. *Y. Sujétions*).

008islamophob200115_f : En effet, **si le suffixe « phobie » désigne étymologiquement une peur, son sens a dévié et peut désigner communément une notion d'« hostilité sociale »**, comme dans les mots xénophobes, homophobes, etc.

023nègre291016_c : Mais il peut aussi servir à désigner un esclave noir (la traite des nègres) et le dictionnaire **ne le considère pas toujours comme péjoratif, notamment quand il devient adjectif** (art nègre, musique nègre), **ou dans certains dérivés, tel le mot négritude**.

Les contraintes discursives auxquelles ces deux groupes sont assujettis sont ainsi dissemblables : c'est notamment la coexistence des positions conservatrice et progressiste de la morphologie qui cause des confusions et des interrogations dans la production et l'interprétation de querelles de mots. Une controverse lexicale peut être déclenchée par une interprétation morphologique conservatrice produite avec une perspective progressiste, et vice-versa²³¹.

²³⁰ Cet exemple montre aussi qu'il existe des locuteurs qui perçoivent la morphologie d'un point de vue polysème.

²³¹ Cette confusion est d'autant plus marquée que les vocables de même famille se ressemblent au niveau de la graphie et de la prononciation (v. *E.3 Grammaire et forme*). Dans l'exemple 020race, un rapprochement est fait entre « race » et « racisme » : « Il faudra ainsi nous expliquer comment, logiquement, **on pourrait à la fois interdire race et dire racisme**, réprover la discrimination raciale, sans éprouver la race discriminée. »

D.2. CHAMP LEXICAL : PERCEPTION DE SYNONYMIE, RECHERCHE DE SYMÉTRIE

Pour les locuteurs de vision monosème comme polysème, des mots d'un même champ lexical²³² partagent au moins un même trait définitoire (014guerre), qu'il soit principal ou secondaire (v. *K.2 Contenu*).

014guerre010607_f : Les mots « pogrom », « massacre » et « guerre », s'ils ne sont pas synonymes, ont une **ressemblance de famille** : les phénomènes auxquels ils font référence sont marqués par un déchaînement de violence collective dans lequel sont comme suspendues les prohibitions ordinaires frappant le meurtre, la cruauté ou la brutalité.

D.2.1 Des champs lexicaux qui génèrent des synonymes

Des mots qui font partie d'un même champ lexical²³³ sont sujets à des controverses par leur ressemblance sémantique.

Un phénomène repéré dans le corpus est qu'un mot controversé peut perdre les traits qui le distinguent des autres vocables de son champ lexical lorsque des locuteurs utilisent des vocables d'un même champ de manière commutable ; la perception de synonymie²³⁴ qui s'en dégage entraîne l'interchangeabilité de leurs traits lexicaux ou leur réduction sémantique (011immigr). Ce phénomène est aussi observable mêmes si des mots de même champ lexical appartiennent à des langues ou des régions différentes (004desouche²³⁵) (v. *B. Encyclopédie*).

²³² Notons que ce champ est dynamique : il peut évoluer à l'aide d'additions ou de pertes de vocables. Or, la perte de vocables n'est pas signe de la disparition d'un champ lexical ; celui-ci peut se renouveler, comme le montre l'exemple 009fag : « En fait, c'est encore plus dommageable, **car pour un mot qu'on tuera de cette façon, 10 autres vont naître.** »

²³³ Il arrive que le champ lexical soit explicitement nommé : par exemple, « l'esclavagisme » est désigné dans 021nègre : « D'abord en raison de l'emploi du terme “nègre” qui était inapproprié, même en référence à la **terminologie esclavagiste** qui de toute façon ne peut être ni exposée ni comprise dans des formats médiatiques de cette nature, c'est-à-dire courts et dont la vocation n'est ni explicative ni démonstrative mais polémique. »

²³⁴ Les vocables perdent ainsi leur spécificité définitoire, et se voient être reconnus par un « supertrait » ou une « superacception » (v. *L. Quantité*).

²³⁵ Certains locuteurs profiteront d'ailleurs de ces phénomènes pour légitimer ou illégitimer des vocables controversés en créant des liens sémantiques avec d'autres vocables afin d'appuyer leur argumentation (v. *T.1 Finalité*). Dans l'exemple 004desouche, le destinataire met en lien un vocable américain de charge positive avec le vocable français controversé de charge négative : dans le reste du document, une partie de l'argumentation du destinataire repose sur la

011immigr010805_f : **Un flou lexical et sans doute sémantique est à l'œuvre** : « immigrés », « Maghrébins », « élèves arabes », « élèves musulmans », « élèves d'origine arabe », « élèves d'origine maghrébine », « enfants de la seconde génération »...

004desouche090315_f : Cette question est d'autant plus légitime **qu'il existe un équivalent presque parfait de l'expression Français de souche pour les États-Unis, qui a pour particularité d'être particulièrement défendue par ce même politiquement correct** : il s'agit de l'emploi de Native Americans pour décrire les Indiens d'Amérique.

D.2.2 À la recherche de la symétrie des champs lexicaux

Un vocable discriminant est plus acceptable s'il existe un équivalent pour discriminer à son tour le destinataire initial : dans le corpus étudié, certains mots qui paraissent illégitimes en raison de leur charge négative (v. *G.1 Polarité*) le sont aussi à cause d'un manque de symétrie de leur champ lexical.

À titre d'exemple, le mot « mademoiselle » est condamné entre autres parce qu'il n'existe pas de vocable équivalent pour le sexe masculin ; les différents locuteurs demandent qu'un synonyme masculin soit ajouté au champ lexical (006mademoiselle), ou alors que le vocable « mademoiselle » soit supprimé, manque de termes opposés (015mademoiselle).

006mademoiselle220406_f : **Sauf à remettre en usage l'appellation médiévale par laquelle on s'adressait à un homme célibataire**, à savoir « Mon damoiseau », ce qui ne manquerait pas de sel !

015mademoiselle101011_c : Pour celles qui ont lancé la campagne contre « mademoiselle », le terme est sexiste **parce qu'il n'y a pas d'équivalent masculin**.

Au contraire, l'emploi de « noir » (005noir) comme qualificatif péjoratif n'est pas condamné dans l'exemple qui suit puisqu'il existe également des qualificatifs péjoratifs formés à l'aide de son contraire, « blanc » : le champ lexical est symétrique, et l'usage de « noir » acceptable dans l'argumentation de l'énonciateur.

005noir080109_f : C'est parfois amusant de voir les expressions de « couleur noire » : marché noir, idées noires, bête noire. **Remarquez, passer une nuit blanche n'est pas non plus quelque chose à souhaiter. De même, que dirait-on d'un blanc-bec ?**

possibilité d'envisager la locution « de souche » comme non négative et non conflictuelle, en raison de ce rapprochement synonymique géolinguistique.

D.3. DOMAINES : DES LOCUTEURS MAJORITAIREMENT CONTRE DES MOUVEMENTS DE DOMAINES

Un « domaine » est « un groupe de classes sémantiques [...] lié à une pratique sociale » (Rastier et Valette, 2009 : 7)²³⁶. On distingue deux types de domaines : non règlementé et règlementé²³⁷. Un mot peut d'abord appartenir à un domaine non règlementé ; ce dernier est alors perçu avant tout comme une catégorisation lexicale²³⁸, par exemple artistique²³⁹, politique²⁴⁰... D'autres domaines sont soumis à des instances de légitimation formelles (v. *X.4 Instances*) ; nous les appelons des domaines règlementés : domaines commerciaux²⁴¹, légaux²⁴²...

Parmi les énoncés argumentatifs de cet ensemble, 193 se rapportent au dynamisme des mots au sein de domaines, ou plutôt à leur immobilité dans leur domaine d'origine : le corpus étudié montre une domination des métadiscours correctifs qui tentent de limiter les mouvements entre domaines. En effet, sur le nombre total, 129 énoncés (66,84%) prônent le figement des vocables dans leur domaine respectif : toutes les formes de mouvement sont réprimées par des détenteurs de position conservatrice (005austérité). Parmi les énoncés argumentatifs restants, de position

²³⁶ Il s'agit « de catégorisations préconstruites du réel, comparables en apparence aux domaines sémantiques à l'aide desquels les ouvrages lexicographiques opèrent des distinctions permettant d'ordonner les polysémies des mots » (Julia, 2001 : 198). On parle par exemple de sens légal, sens musical... ; qui représente « nombre indéfini de classes » (Julia, 2001 : 198). Julia traite de cette question dans son quatrième modèle.

²³⁷ Cette séparation entre vocables de domaines règlementés et non règlementés a déjà fait l'objet de remarques par Calabrese, 2018.

²³⁸ Comme l'écrit Paveau, « les locuteurs construisent, sur de sujets variés, des typologies qui leur permettent de classer et de catégoriser les objets du monde » (2006 : 188).

²³⁹ Par exemple, 017nigger : « Le mot est **omniprésent dans les chansons gansta rap**, souvent sous la forme diminuée “nigga”. »

²⁴⁰ Par exemple, 005austérité : « Mon coblogueur Vincent a affirmé récemment, dans une petite discussion sur sa page Facebook, que les économistes n'utilisaient pas le mot austérité, pas plus que “théorie du ruissèlement” (*trickle down economics*), car il s'agissait là de mots appartenant **au vocabulaire de la joute politique** – et ne possèdent donc pas un niveau de scientificité suffisamment élevé pour prétendre à une analyse économique suffisamment rigoureuse. »

²⁴¹ Par exemple, 001bio : « “Seuls les produits contenant au moins 70% d'ingrédients biologiques peuvent se prévaloir de l'**appellation biologique**” indique M. Boyer. »

²⁴² Par exemple, 119génocide : « L'utilisation du terme — **qui a un sens précis et technique en droit international** — pourrait ouvrir la voie à une arrestation des groupes qui cherchent à éliminer le christianisme et offrir aux victimes la possibilité d'obtenir justice et réparation. »

progressiste, 22 (11,40%) acceptent une domanialisation²⁴³ temporaire, mais non pas permanente.

Dans l'exemple 010apartheid ci-dessous, un commentateur indique que l'utilisation du mot « apartheid » est permise de manière provisoire à des fins d'effets (v. *T.1 Finalité*), même s'il appartient au vocabulaire légal.

005austérité010315_c : Mon coblogueur Vincent a affirmé récemment, dans une petite discussion sur sa page Facebook, **que les économistes n'utilisaient pas le mot austérité**, pas plus que « théorie du ruissèlement » (*trickle down economics*), **car il s'agissait là de mots appartenant au vocabulaire de la joute politique**.

010apartheid130416_f : Le premier Ministre fait de la politique, cela est bien normal. **Il cherche donc une formulation choc qui sera reprise et commentée**.

Seuls 42 énoncés argumentatifs (21,76%) acceptent qu'un vocable puisse être transféré de manière plus permanente à l'extérieur de son domaine original : 35 énoncés (18,13%) sont en accord avec la dédomanialisation d'un mot (009crise), c'est-à-dire qu'il puisse être autonomisé par rapport à son domaine original (Rastier et Valette, 2009 : 7). Seulement 7 autres énoncés (3,63%) rapportent sans la critiquer une redomanialisation complète du vocable (003mariage), phénomène qui « consiste en un changement complet de classes sémantiques et de domaines » (Rastier et Valette, 2009 : 7).

009crise0109012_f : La crise **sort alors du registre strictement médical** pour s'appliquer à la société.

003mariage080213_f : De fait, le mot « mariage », introduit en français au XII^e siècle et utilisé d'abord par l'Eglise catholique, a été ensuite repris par les autorités laïques. [...] **Désormais, le mot « mariage » est un mot irréversiblement laïque**.

Relevons que parmi les 42 énoncés argumentatifs qui acceptent les mouvements de domaines, seuls cinq (2,59%) touchent des domaines règlementés ; tous les autres ont rapport à des domaines non règlementés²⁴⁴. L'autonomisation de vocables de domaines règlementés semble ainsi

²⁴³ Un mot peut être momentanément intégré à un domaine différent de celui d'origine (Rastier et Valette, 2009 : 7).

²⁴⁴ Par exemple, l'extrait suivant 098génocide montre la dédomanialisation du vocable « génocide », du domaine légal à courant : « En 1948, l'ONU adopta le terme de “génocide”, inventé quatre ans plus tôt par le juriste américain Raphael Lemkin. Malgré une définition complexe — commettre des massacres ou causer un préjudice mental ou physique grave avec l'intention de détruire tout ou partie d'un groupe national ethnique, racial ou religieux —, **le mot est passé dans le langage courant pour qualifier les crimes de masse**, non sans provoquer des débats enflammés. »

plus largement perçue comme menaçant le caractère juridique du vocable (003génocide)²⁴⁵, autant chez les locuteurs de position conservatrice que progressiste, et de vision monosème comme polysème. Notons enfin que leur caractère règlementé est parfois mal connu des locuteurs (015bio), voire des acteurs soumis eux-mêmes à ces domaines (017bio), ce qui entraîne des confusions quant à l'utilisation de vocables liés aux normes légales, menant de ce fait à des controverses.

003génocide150714_f : Mais il a fini par tomber dans le **domaine public, c'est-à-dire très bas**.

015bio060406_c : Les consommateurs sont donc assez mêlés et **certaines entreprises en profitent pour utiliser des mots se rapprochant du bio sans détenir aucune certification**.

017bio010304_f : « **Bio** » **n'est pas bio et le consommateur ne le sait pas**. C'est le refrain des agriculteurs biologistes repartis en guerre contre le yaourt de Danone.

D.4. BILAN CONCLUSIF

Les arguments en lien avec la morphologie sont avant tout utilisés dans une position conservatrice, qui maintient la signification initiale des morphèmes à travers le temps.

Aussi, une tendance à rendre synonymes des vocables de même champ lexical est observée dans le corpus. Un autre argument qui touche le champ lexical est celui de sa symétrie : un vocable discriminant est plus acceptable au sein du discours social s'il existe un équivalent pour discriminer à son tour le destinateur initial.

Enfin, les mouvements de domaines sont généralement restreints, en particulier ceux qui touchent les domaines règlementés.

²⁴⁵ D'autant plus que certains locuteurs utilisent ou manipulent un vocable appartenant à un domaine règlementé dans le but de légitimer leur propre argumentation (v. *T.1 Finalité*), par exemple dans 001peuple : « M. Venne souligne que le conseil des ministres, en 1985, **avait choisi le mot “peuple” parce qu'il réfère au droit international, en particulier au “droit des peuples à disposer d'eux-mêmes” défini à l'article 2 de la Charte des Nations unies.** »

E. GRAMMAIRE ET FORME : VARIATIONS GRAMMATICALES, GRAPHIQUES ET PHONÉTIQUES

Rassemblant 396 énoncés argumentatifs, l'ensemble « Grammaire et forme » regroupe les arguments en lien avec la classe grammaticale, incluant le nombre et les constructions syntaxiques, ainsi que les éléments liés à la graphie et la prononciation.

E.1. GRAMMAIRE²⁴⁶ : DES ADJECTIFS PLUS ACCEPTABLES QUE LES NOMS, ET DES NOMBRES CONFRONTÉS À L'ÉTAT DU MONDE

E.1.1 *Classe grammaticale : Deux visions opposées*

Les arguments utilisés en relation avec la classe grammaticale peuvent être séparés en deux groupes : « grammaire-monosème » et « grammaire-polysème ». Dans les sept énoncés argumentatifs composant le premier groupe, la classe grammaticale n'a pas d'importance : le contenu des traits définitoires d'un mot (v. *K. Contenu*) a préséance sur sa classe grammaticale²⁴⁷ (012nigger). Les différentes formes grammaticales, interchangeables, partagent les mêmes convenances (029terroriste) (v. *Y. Sujétions*).

012nigger041214_i : Ses utilisateurs les plus accomplis peuvent le placer dans la conversation **comme un nom, un adjectif, un verbe ou une interjection**.

²⁴⁶ Outre ce qui sera présenté dans les sections suivantes, certains arguments de la classe grammaticale ou du nombre servent d'appui dialectique à quatre autres ensembles d'arguments. Tout d'abord, la classe grammaticale est soulignée pour montrer qu'il s'agit non pas d'un nom commun, mais d'un nom propre associé à un événement historique (006shoah) considéré comme un « Mot-mémoriel » (v. section *C.1*) : « **Le mot “Shoah” est devenu un nom propre** impliquant l'unicité du traitement criminel appliqué aux juifs pendant la période hitlérienne. » Il arrive également que la classe grammaticale soit évoquée pour illustrer le fait qu'un vocable perde symboliquement ses caractéristiques lexicales pour devenir un « Surmot » (v. section *N*) : le vocable s'élève alors comme clé d'interprétation d'un discours, comme dans l'exemple 003radical : « **Au lieu d'être un adjectif, la radicalisation devient une explication**, mais ça ne nous aide pas à comprendre. On ne tombe pas dans la radicalisation comme on tombe dans un trou », illustre-t-il. » Enfin, il arrive qu'une classe grammaticale ou un nombre soit mentionné pour illustrer l'évolution d'un vocable, de ses origines (v. *A. Source-fondement*) jusqu'à aujourd'hui, dans une visée descriptive, comme dans l'exemple 008civilisation (« **Il apparaît au pluriel** dans la première moitié du XIX^e siècle, prenant un sens proche de celui de “culture” »), ou encore pour clarifier l'acception en jeu d'un vocable polysémique (v. *L.3 Quantité*), comme dans l'exemple 016civilisation : « **Le terme “civilisation” — au singulier** — désignait le processus de marche de l'humanité vers une plus grande perfection matérielle, morale ou humaine. »

²⁴⁷ Déjà au XIX^e s., Darmester parlait de la « réaction » qui survient quand « les mots de même famille se renvoient, comme par ricochet, des significations ou des emplois propres seulement à l'un d'entre eux » (1887 : 129).

029terroriste280115_f : Comme le cite nos confrères de PureMédias, qui relaient un article de *The Independent*, le directeur avoue « essayer d’éviter de décrire **quelqu’un** comme **terroriste** ou un **acte comme étant terroriste**. »

Pour le groupe « grammaire-polysème », plus nombreux (26 énoncés), des distinctions de sens et d’acceptabilité sont possibles entre les différentes classes grammaticales²⁴⁸. Une tendance prédomine dans le corpus étudié : la forme nominale est toujours condamnée au profit de sa forme adjectivale²⁴⁹ (003terroriste).

003terroriste020215_f : La BBC, si elle a qualifié d’« attaques terroristes » les événements survenus en France, **n’a jamais utilisé le mot « terrorists »** pour désigner les tueurs, préférant « gunmen » (« tireurs ») ou « attackers » (« agresseurs »).

Des hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette prépondérance. On peut d’abord supposer qu’une forme nominale d’un vocable soit plus encline à accumuler des proscriptions et des prescriptions que son équivalent adjectival. Par effet d’hypostase, les locuteurs prennent la forme nominale du signifiant pour le signifié, tandis que l’adjectif, se rapportant au substantif, est plus éloigné symboliquement du signifié que le nom. La forme adjectivale est alors moins encline à être hypostasiée que la forme nominale.

Une seconde hypothèse, plus plausible mais possiblement complémentaire à la première, est inspirée des travaux de Steven Pinker (2002 ; 2006). Ce dernier postule une « roue de

²⁴⁸ Relevons à titre d’exemple le destinataire de 011shoah qui mentionne qu’il est possible de distinguer un « Mot-mémoriel » (v. section C.1) d’un nom commun par l’usage de l’article défini : « Pourtant aujourd’hui, en Israël, l’emploi de ce mot est chose courante. Il désigne parfaitement l’événement dont on parle. **Cela tient à une fonction syntaxique simple qui existe en hébreu comme en français : l’article défini.** Une personne maîtrisant l’hébreu n’a aucun mal à distinguer “une Shoah” de “la Shoah”, de la même manière que la plupart des Français savent faire la différence entre “une grande guerre” et “la Grande Guerre”. Pour un Américain, “a frontier” n’est pas “The Frontier” (la frontière marquant la conquête de l’Ouest). » La grammaire est ainsi un outil qui permet de distinguer les différents emplois d’un vocable polysémique.

²⁴⁹ Les locuteurs du corpus préfèrent ainsi l’adjectif « sectaire » à « secte », dans l’exemple 006secte (« Estimant suffisant pour lutter contre les sectes l’arsenal de mesures fiscales, éducatives et sociales, il s’est toujours montré hostile à une “législation d’exception”. **Et réservé dans l’usage du terme de “sectes”.** Il **préférerait** toujours juger les groupes en fonction de leurs éventuelles “dérives sectaires” ») ; « genré » est préféré à « genre » dans l’exemple 006genre (« A genre, je **préfère l’adjectif, “genré”** »), tout comme « rigoureux » à « rigueur » dans l’exemple 018rigueur (« Lors de son entretien télévisé, lundi 12 juillet au soir, le chef de l’Etat, Nicolas Sarkozy, s’était refusé à employer le terme de rigueur pour qualifier sa politique de réduction des déficits, **lui préférant l’adjectif “rigoureux”** »).

l'euphémisation » : un vocable, d'abord tout à fait acceptable en regard des contraintes sociales ambiantes, se voit peu à peu attribuer une connotation négative en raison du caractère conflictuel de son signifié. Le vocable est alors rejeté au profit d'un second, un euphémisme plus acceptable, qui subira à son tour cette roue de l'euphémisation, et ce, tant que son signifié restera problématique et conflictuel.

Dans le cas des formes grammaticales, les noms, subissant des contraintes sociodiscursives de plus en plus élevées, sont délaissés au profit de leur forme adjectivale²⁵⁰. Cela crée des prescriptions et proscriptions différentes pour les formes adjectivales, de ce fait plus acceptables et moins critiquées au sein du discours social (023nègre). Notons que cette roue de l'euphémisation appliquée aux classes grammaticales ne fonctionne que pour les locuteurs de position progressiste : les locuteurs de position conservatrice rejettent le vocable dans toutes ses formes pour rechercher un mot euphémisé de forme différente.

023nègre291016_c : Mais il peut aussi servir à désigner un esclave noir (la traite des nègres) **et le dictionnaire ne le considère pas toujours comme péjoratif, notamment quand il devient adjectif** (art nègre, musique nègre), ou dans **certains dérivés, tel le mot négritude**.

E.1.2 Nombre : entre véridicité et effet de généralisation/précision

Pour les locuteurs du corpus, un nombre doit correspondre aux critères de véridicité contextuelle (v. *J. Schéma*), sinon il est rejeté. Par exemple, si un usage singulier d'un mot correspond à une réalité qui suggère plutôt un nombre pluriel, le singulier est réprouvé (012crise)²⁵¹.

012crise140113_f : **L'emploi au singulier du mot crise** chagrine également l'ancien premier ministre **qui voit plusieurs crises s'abattre sur la société**, que ce soit la crise de l'emploi, de la finance, de l'écologie...

²⁵⁰ Un substantif est alors remplacé par un attribut.

²⁵¹ De même, si un vocable est employé au pluriel, mais qu'il correspond pour le destinataire à un usage singulier en regard de la réalité perçue, il sera aussi rejeté, comme dans l'exemple 001race : « Ce qui n'empêche pas d'utiliser le mot racisme pour justement condamner l'emploi du concept de races humaines, **au pluriel, biologiquement faux, par ailleurs !** »

Les locuteurs étudiés soutiennent que l'usage du singulier peut avoir comme conséquence un effet de généralisation ; ce dernier est parfois recherché à des fins argumentatives (v. *T.1 Finalité*), par exemple idéologiques²⁵² (007genre). L'effet du singulier est souvent proscrit dans le corpus à cause de cette généralisation conséquente ; on craint que la pluralité des traits définitoires disparaisse pour n'en laisser qu'un (006jeune) (v. *M. Mouvement*). Cette simplification est condamnée par ceux qui cherchent à mettre en relief des traits caractéristiques distincts (007peuple) ; les métadiscours relevés qui s'opposent à des mouvements d'élargissement de vocables préconisent alors l'usage du pluriel.

007genre250211_f : **Il s'emploie au singulier plutôt qu'au pluriel, il déplace les sexes vers un espace de pensée prometteur**, « il est à la fois une loupe grossissante et un écran trompeur qui neutralise les femmes autant qu'une surface sur laquelle s'éciraient les effets du sexe ».

006jeune080615_f : « La jeunesse n'existe pas en ce sens **qu'il y a des jeunesses**. La jeunesse est un abus de langage, elle recoupe un continent très divers ».

007peuple310303_f : D'autre part, les élites de l'époque emploient le singulier lorsqu'elles parlent du peuple (**contrairement aux sociologues actuels qui accentuent les différences**) : le peuple est ignorant, violent, il faut se méfier de lui... Autant de généralités qui ont une valeur politique, qu'on le veuille ou non.

Un usage du pluriel permet ainsi de détailler plus amplement des traits définitoires d'un vocable, d'ailleurs parfois trop (008islam).

008islam061211_f : « J'ai récemment vu, pour la première fois en arabe, **employer le terme d'islam au pluriel, islamat** », note avec attention Dominique Avon. Faut-il pour autant opérer une distinction dans les rapports que les sunnites et les chiites entretiennent à la manière dont se tissent les liens entre État, gouvernement et religion ?

E.2. CONSTRUCTIONS SYNTAXIQUES : DEUX VISIONS OPPOSÉES

Les moyens dialectiques employés en lien avec les constructions syntaxiques peuvent être classés en deux groupes : « construction-progressiste », le plus nombreux avec 167 énoncés

²⁵² Comprenant des positions politiques, comme dans l'exemple 007peuple suivant : « D'autre part, les élites de l'époque emploient le singulier lorsqu'elles parlent du peuple (contrairement aux sociologues actuels qui accentuent les différences) : le peuple est ignorant, violent, il faut se méfier de lui... **Autant de généralités qui ont une valeur politique, qu'on le veuille ou non.** »

argumentatifs, et « construction-conservateur », rassemblant 107 énoncés²⁵³. Pour le premier groupe, l'ajout d'éléments syntaxiques est permis ; pour le second, il est découragé, à l'exception de l'usage de préfixes.

E.2.1 Arguments du groupe « construction-progressiste »

Pour ce premier groupe, l'ajout d'éléments syntaxiques (adjectifs, attributs...) clarifie momentanément l'emploi d'un vocable. Ainsi, face à des mots polysémiques subissant un engorgement d'acceptions (v. *L.3 Quantité*), les destinataires de ce groupe ajoutent aux vocables étudiés du corpus des éléments syntaxiques additionnels pour en clarifier les différentes acceptions (022mariage) ou les situer dans un espace-temps précis²⁵⁴ (012barbare). Il en va de même pour les vocables perçus comme des pantonymes (v. *L.1 Quantité*) : les locuteurs de ce groupe professent que l'ajout d'éléments syntaxiques permet d'y adjoindre de nouveaux traits définitoires et stopper leur élargissement de sens (012jeune).

022mariage310114_f : Le mot « mariage » avait, dans les années passées, deux significations : d'une part, **le mariage religieux**, engagement entre un homme et une femme en vue de fonder une famille, qui est indissoluble ; d'autre part, **le mariage civil** qui n'est autre qu'un contrat qui, comme tous les contrats, peut être amendé voire résilié.

012barbare141016_b : Oui, les barbares **contemporains** sont les auteurs de barbaries.

012jeune010299_f : Il conviendrait donc, dans certaines circonstances, **de revenir à un usage adéquat de ce vocable en précisant : voyou, délinquant, voleur, voire assassin**. En effet, il y a jeunes et jeunes, ne confondons pas.

²⁵³ Les seuls arguments qui rassemblent ces deux groupes est la condamnation d'éléments syntaxiques additionnels à connotation négative (5 énoncés argumentatifs), comme dans l'exemple 010nègre suivant : « En ce sens rien de choquant sauf que malheureusement comme souvent, le mot s'est chargé au fil du temps d'une connotation raciale méprisante — **un petit nègre, un sale nègre, un négroïde** — et d'un poids historique, les nègres des plantations, renvoyant à l'esclavagisme... » Cette question est traitée dans « Polarité » (v. sections *G.1* et *G.2*).

²⁵⁴ Cet ajout prend parfois la forme d'énonciation de règles grammaticales, comme dans l'exemple 166génocide : « Pour Claude Lanzmann, l'usage du terme “anéantissement” pose aussi problème. “Génocide, extermination, anéantissement, sont **des noms communs qui ont besoin d'un adjectif les qualifiant**”, écrit-il. »

Dans les arguments étudiés, il est fréquent de trouver des adjectifs de véracité (046guerre) et de nouveauté (020apartheid) ; le destinataire souhaite alors mettre en avant un contexte atypique du vocable (v. *J. Schéma*).

046guerre041215_f : La classe politique et les médias observent ces événements à travers des lentilles très européennes, focalisées sur le XX^e siècle, pensant **qu’une « vraie » guerre** devrait être totale comme la Première ou la Seconde Guerre mondiale.

020apartheid300413_f : Le postulat de votre livre, je vous cite, c’est d’« expliquer en quoi le comportement de l’État juif peut s’assimiler à une **forme réinventée de l’apartheid** que l’on appelle quelquefois l’“apartheid masqué” ».

E.2.2 Arguments du groupe « construction-conservateur »

Ce second groupe s’oppose fermement à l’ajout d’éléments spécifiques de sens supplémentaires²⁵⁵ : bien qu’ils servent momentanément à clarifier des vocables, ces éléments sont considérés comme ayant un effet dépréciatif à long terme.

Un premier argument avancé par ce groupe pour condamner la construction syntaxique est que les éléments adjoints peuvent être infinis ; la dévaluation du radical d’origine est inévitable si l’on commence à le lier à une panoplie d’éléments syntaxiques, le vidant de ses traits lexicaux. L’ajout d’un élément syntaxique d’un vocable controversé crée souvent au moins un doublon lexical dans le discours social, voire souvent plus²⁵⁶.

Par exemple, dans 013euthanasie, l’arrivée de l’expression « euthanasie passive » a engendré la création du syntagme « euthanasie active ». Or, « euthanasie active » correspond en fait

²⁵⁵ Ils sont néanmoins pour la préservation des compléments et autres spécifiques de sens déjà en place. Par exemple, pour l’auteur de 010radical, « radicaliser » est un verbe transitif qui nécessite un complément de verbe ; son absence est réprimée : « Qu’est-ce qu’être radicalisé ? **Et l’individu en question s’était radicalisé dans quelle position politique ou idéologique, dans la poursuite de quelle entreprise ? On ne le sait pas.** Mais à moins d’une grande surprise, on devine qu’il s’agit d’une radicalisation dans l’islamisme. Mais alors, pourquoi ne pas le dire, le mentionner ? »

²⁵⁶ L’exemple 021racis illustre la multiplication des constructions faites à l’aide d’un vocable controversé : « On trouve dans ce rapport ces expressions : “Racisme empirique”, “racisme culturel”, “racisme statutaire” (condamnation de l’assistanat) “racisme identitaire”, “racisme ‘anti-blancs’” : que vous inspire cette **utilisation pléthorique du mot “racisme”** ? »

au sens original d'« euthanasie » seul : « euthanasie » a alors subi un élargissement de sens. On exige un effort cognitif supplémentaire de la part des locuteurs pour le même effet ; le rapport entre effort et effet est alors déséquilibré, créant une frustration auprès de locuteurs étudiés.

013euthanasie020315_i : « Il y a abus de langage lorsqu'on évoque **l'arrêt des traitements comme une euthanasie passive** et qu'on **l'oppose à l'euthanasie active** qui est l'acte de donner volontairement la mort à l'autre. »

Les éléments de véracité et de nouveauté employés dans des arguments « construction-progressistes » ont aussi pour effet d'élargir à long terme les mots adjoints : tout usage qui ne comporte pas d'adjectif de véracité devient par conséquent « faux » (019apartheid ; 009réfugié). Il devient nécessaire d'ajouter constamment un élément d'authenticité pour distinguer le vrai du factice, et le nouveau de l'ancien (036apartheid).

019apartheid210115_f : Il l'a notamment employé dans un livre datant de 2005, *La laïcité en face*. Ou encore dans une émission sur Direct 8 en 2009, lorsqu'il déclarait : « **un véritable apartheid** s'est construit, que les gens bien pensants voient de temps en temps leur éclater à la figure, comme ça a été le cas en 2005, à l'occasion des émeutes de banlieues ».

009réfugié010302_f : Ce paradoxe trouve sa plus frappante expression dans l'utilisation du terme « réfugié économique », **créé afin de distinguer les « vrais » des « faux » demandeurs d'asile**.

036apartheid300115_f : Le peuple de France, en tous cas celui du 11 janvier 2015, n'est pas celui d'un **nouvel apartheid**.

D'autres arguments s'opposent également à l'addition de certains éléments syntaxiques parce que les traits définitoires des composantes ajoutées entrent en conflit avec ceux du radical²⁵⁷ (010jeune), ce qui crée la confusion sur le sens à attribuer à la nouvelle expression (005violence). Une explication supplémentaire est alors essentielle pour en clarifier le sens, nécessitant un effort cognitif supplémentaire (031apartheid). Mentionnons que d'autres locuteurs s'opposent à l'ajout d'éléments syntaxiques lorsque ces derniers répètent des caractéristiques déjà présentes au sein des

²⁵⁷ On sait que les locuteurs de position conservatrice sont fermés à l'idée d'employer un vocable au sens figuré (v. *K.4 Contenu*) : il en va de même pour l'ajout d'éléments syntaxiques qui aura comme effet d'employer un vocable dans un sens non littéral, comme dans l'exemple 017guerre : « Il est significatif que le frère de celui qui a lancé l'expression **“guerre à la terreur”** soit si prompt à brouiller les pistes pour faciliter un agenda guerrier. »

traits définitoires du radical (117génocide); l'effort nécessité par un ajout redondant n'amène aucun effet supplémentaire²⁵⁸.

010jeune260503_f : Dans le numéro du 15 mai, on nous apprend que Patrice Alègre est soupçonné d'avoir assassiné à Toulouse « **un jeune homme** »... **de 48 ans. C'est ridicule.**

005violence020399_f : Mais tout devient **confus** quand apparaît **une violence curieusement qualifiée de gratuite.**

031apartheid250112_f : Pour Mark Zeitoun, spécialiste des questions de gouvernance environnementale, « **si l'on définit "apartheid" comme une discrimination réalisée sur la base de la race, alors on peut parler d'apartheid de l'eau** ».

117génocide240401_b : **De ce fait, l'expression « génocide rwandais », ne signifie strictement rien**, sauf à signaler [...] qu'un génocide, non précisé, s'est passé au Rwanda ou, plus insidieusement, de laisser entendre que, du fait de massacres interethniques, il y a eu au Rwanda un « double génocide », celui des Rwandais tutsis par les Rwandais hutus, celui des Rwandais hutus par les Rwandais tutsis.

Chez le groupe « construction-conservateur », l'altération sémantique par préfixation est une voie admissible afin de discuter de signifiés plus contemporains, sans pour autant affecter le vocable original²⁵⁹ (008facis). Il en va de même pour les locutions : ces dernières sont différentes de simples éléments syntaxiques temporaires puisqu'elles sont lexicalisées. La création de locutions est donc possible chez ce groupe pour référer à des signifiés contemporains, mais uniquement lorsque le signifié auquel il se rapporte est original (012put) et se distingue clairement du sens du radical (061guerre). Un processus de lexicalisation se produit alors.

008fascis011004_f : Le fascisme est fini si l'on conserve à ce mot la précision historique nécessaire, même s'il existe des mouvements **néofascistes** et **néonazis**.

012put150907_c : Elles se décrivent aussi comme des « **putes de lancement** » (**des pique-assiettes impénitentes fréquentant les événements mondains**), expression qui a été reprise par d'autres dans la blogosphère montréalaise.

061guerre100616_f : Il y a 17 ans, en 1999, l'Assemblée nationale officialisait pour la première fois l'utilisation du terme « **guerre d'Algérie** » pour désigner les « opérations effectuées en Afrique du Nord ».

²⁵⁸ La seule exception permise est dans le cas où le destinataire souhaite mettre l'accent sur un trait définitoire en particulier.

²⁵⁹ Or, pour les locuteurs de position progressiste (v. *M.2 Mouvement*), ne voyant pas l'intérêt de modifier la forme morphologique d'un vocable si le sens de ce dernier peut évoluer, afficheront une incompréhension face aux néologismes des locuteurs de position conservatrice, comme illustrée dans 008islam : « Je n'aime pas trop l'expression "**post-islamiste**", qui ne nous apprend pas grand-chose. »

E.2.3 Éléments syntaxiques appliqués au domaine règlementé (40 énoncés)

En employant des néologismes formés de mots (008solde) ou d'expressions (014naturel) faisant l'objet de normes légales, ou plus largement gouvernementales (v. *X.4 Instances*), certains locuteurs tentent d'obtenir le même effet auprès des locuteurs que les termes protégés (005peuple), sans pour autant déroger aux lois.

008solde090101_f : L'emploi du mot « solde » est interdit en dehors des dates officielles, **de même que le terme « solderie »** pour désigner les boutiques spécialisées dans les fins de série et les invendus.

014naturel121202eaumineralenaturelle_i : La législation communautaire **réglemente** l'utilisation du terme « **eau minérale naturelle** » pour les eaux embouteillées.

005peuple010410_f : Cette revendication a « fait finalement partie d'une stratégie qui dès le début a eu pour objet d'associer complètement (**les peuples autochtones**) aux **peuples colonisés** et au droit de la décolonisation » (20).

Les parallélismes entre le sens courant et le sens règlementé sont découragés par les instances de légitimation (006réfugié), ces dernières rappelant que ces nouveaux usages ne sont pas régis par la loi (014génocide).

006réfugié210715_f : Au centre du débat judiciaire : l'utilisation du mot « réfugié » dans l'expression « **réfugié climatique** ». Cette dénomination est **problématique**, de par son **parallélisme** avec le terme de « réfugié politique ».

014génocide221113_f : « **Le terme de prégénocide ne recoupe aucune valeur scientifique et juridique** », précise Jacques Semelin, du Centre d'études et de recherches internationales (Ceri).

E.3. GRAPHIE/PRONONCIATION : VARIATIONS QUI INFLUENCENT OU NON LE SENS DES MOTS

E.3.1 Variation formelle de la forme écrite ou de la prononciation d'un vocable

Sur le plan de l'écrit, un vocable touchant les agrégats « (In)égalités et (in)tolérance » ou « Économie » visé par une forme de prescription ou de proscription (v. *Y. Sujétions*) peut voir sa graphie réduite, le plus souvent dans une logique apparente d'euphémisation ; seule la lettre initiale est généralement conservée²⁶⁰. Cette lettre initiale se présente sous la forme de syntagmes, comme

²⁶⁰ Certains métadiscours comportent un remplacement graphique. La lettre initiale d'un vocable litigieux est conservée, mais le reste du mot est substitué à l'aide d'astérisques, comme dans l'exemple 005put : « [...] qui a

le « mot en n » (018nègre) ou « bombe N » (001nigger), ou encore dans des locutions de type « X-word », où X représente la lettre initiale (002génocide).

018nègre220213_f : « Est-ce qu'on peut éviter de dire le “**mot en n**” ? », demande l'ex-esclave au réalisateur avec quelques mimiques exagérées.

001nigger261106_c : **Bombe N**.

002génocide220415_f : [...] car elles craignent que Barack Obama ne prononce publiquement « **the G-word** », reconnaissant ainsi le caractère génocidaire des massacres de 1915.

Seuls quatorze documents portent sur la variation graphique d'un mot dans le corpus ; malgré ce nombre plutôt bas, deux tendances semblent décelables.

La première est que les réductions graphiques sont principalement citées ou d'origine interdiscursive. Ce ne sont pas directement les destinataires qui semblent soumis aux prescriptions et proscriptions sociales (v. *Y. Sujétions*) ; ils les relèvent, parfois pour s'en moquer ou à des fins stylistiques, et les reproduisent au sein de leur propre discours, avec ou sans l'usage de guillemets²⁶¹. Une seule occurrence du corpus (041nègre) montre un auteur, correspondant à un

expressément demandé à embaucher une “**p*****”, [...] “Recherchons **p***** pour un projet de Quentin Tarantino.” [...] l'emploi du mot “**p*****” [...] le mot “**p*****” [...] pour **p***** [...] ». Cela permet une fois de plus d'éviter la présence du vocable problématique sous sa forme entière dans les médias. Des explications métadiscursives complètent aussi parfois la forme réduite d'un vocable contesté ; ces explications peuvent être de nature interdiscursive, comme dans l'exemple 003récession (« comme disent les médias américains ») ou contiennent des traits définitoires, comme l'illustre l'extrait 041nègre : « Elle pointe particulièrement **l'usage du mot N**... (qui désigne un Afro-Américain) qui revient souvent dans les deux classiques dans lesquels le racisme est un thème important. » Enfin, certains arguments comportent le mot litigieux sous une réduction graphique tout en contenant à l'intérieur d'une même phrase ou du même document le vocable sous sa forme non censurée, comme dans l'exemple 012fuck : « Trente ans après l'interdiction d'une liste de sept “gros mots” --**dont le très répandu “F” comme “fuck”** (“putain”) [...] ».

²⁶¹ Dans la majorité des documents, c'est-à-dire onze, la réduction graphique est originaire d'un autre acteur que l'auteur du document. Dans six documents, qui portent uniquement sur les vocables « nigger » ou « nègre », la réduction graphique est uniquement présente à l'intérieur de citations et entourée de guillemets, comme dans 002nigger : « “Mes collègues et moi-même, au sein du conseil municipal de New York, avons adopté une mesure déclarant un moratoire symbolique de **l'usage du mot commençant par N** dans cette ville, pour dire que nous n'allons pas rester silencieux et regarder nos enfants se vautrer dans l'ignorance culturelle”, a dit le conseiller Leroy Comrie, à l'origine du texte. » À quatre autres reprises, la réduction graphique est aussi attribuée à autrui, à l'aide de formulations interdiscursives. Trois d'entre elles portent sur l'usage américain des vocables controversés ; on les trouve dans les syntagmes « [...] comme disent les Américains » (007nigger), « la plupart des publications américaines [...] » (023nègre), « [...] comme disent les médias américains » [...] (003récession), ainsi que dans l'exemple 012nigger : « Le mot garde toute sa toxicité, et la meilleure preuve en est que, **dans la bonne société**, on ne le dit et on ne l'écrit que sous sa forme abrégée et d'euphémisme, “the n-word” [le mot en n]. » Enfin, et seulement à deux reprises, la réduction graphique est utilisée à des fins stylistiques pour mettre l'accent sur le caractère « tabou » du vocable. L'exemple 006récession l'illustre : « Une des méthodes utilisées par les économistes pour détecter les signes avant-

journaliste d'information dans la typologie de destinataires de cette thèse, opérant lui-même la réduction graphique, probablement soumis à des contraintes sociales :

041nègre061216_b : La mère d'un adolescent prétend qu'Harper Lee et Mark Twain utilisent un « langage raciste » dans leurs romans. Elle pointe particulièrement l'usage **du mot N... (qui désigne un Afro-Américain)** qui revient souvent dans les deux classiques dans lesquels le racisme est un thème important.

La seconde tendance est que les variations graphiques concernent en grande partie l'actualité américaine : sur les quatorze documents du corpus portant sur la variation graphique, douze touchaient des sujets américains²⁶². Ce phénomène est entre autres illustré par un énoncé du corpus (004fuck) qui souligne la présence surprenante du vocable « fuck » dans son intégralité, c'est-à-dire sans coupure, dans un journal américain :

004fuck050704_c : Il a mis un terme à une conversation en envoyant promener — le mot est faible — son interlocuteur. « Fuck yourself », a-t-il lancé. **Pour bien évaluer la virulence de cette sortie**, sachez que **le Washington Post**, qui a rapporté l'expression vice-présidentielle dans son intégralité, **permettait uniquement l'utilisation du mot « Fuck » dans ses pages pour la troisième fois de son histoire**.

Enfin, notons qu'à l'oral, un seul argument, touchant aussi les États-Unis, soulève la question du remplacement sonore d'un vocable : un son est utilisé pour couvrir le vocable contentieux « nigger », dont la chaîne Fox News refuse la diffusion :

015nigger220615_f : [...] la plupart se refusant à écrire le mot tant controversé en toutes lettres, lui préférant l'expression « N-word »... voire le remplaçant par un **bip**, comme la chaîne conservatrice Fox News.

E.3.2 Variation de casse : Distinguer un vocable évocateur/mémoriel d'un nom commun

Des métadiscours soulignent la présence de « majuscules de signification ». Ce type de majuscule signifie qu'un vocable détient une vivacité élevée (v. *F.1 Évocation*), comme dans

coureurs d'une récession est l'addition du nombre de fois où **le-mot-débutant-par-un-R** apparaît dans les médias pendant une période donnée. Selon eux, plus le mot “tabou” est utilisé plus on devrait se rapprocher d'une récession... »

²⁶² Un seul traitait d'un écart de langage d'une Parisienne (014nigger) et un autre de l'actualité internationale (006récession).

l'exemple 005crise, ou encore qu'il faille l'interpréter dans son acception mémorielle (002holocauste) (v. *C. Mot-mémoriel*).

005crise191012_f : Nous sommes passés à une espèce de singulier collectif, « **La Crise** », avec des **majuscules**.

002holocauste110987_f : La **majuscule** suffirait à marquer ce que la « Solution finale » eut d'**unique**.

D'autres énoncés mettent plutôt en avant ce que nous nommons des « minuscules ordinaires », c'est-à-dire qu'un mot, écrit avec une minuscule initiale, n'a aucune fonction distinctive, sauf peut-être celle de se rapporter à un nom commun²⁶³. Dans l'exemple suivant 008résistance, Alain Juppé répond au journaliste qu'il n'emploie pas « résistance » dans son usage historique, mais bien commun. Cet exemple montre alors que cette variation de casse a de l'importance à l'oral comme à l'écrit.

008résistance130696_f : Interrogé sur l'utilisation du mot résistance, Alain Juppé a répondu, sourire aux lèvres, **qu'il n'y « mettait pas de majuscule »**.

E.3.3 Usage de guillemets : Se dissocier prudemment

On sait que les guillemets font aujourd'hui partie d'une stratégie de distanciation, à l'oral comme à l'écrit ; qu'ils soient considérés comme des guillemets de citation ou de distanciation, ils permettent à l'auteur d'un document de se dissocier de ses propres paroles ou des dires d'autrui (040guerre). Certains locuteurs préconisent notamment les guillemets de distanciation pour montrer qu'il existe un problème avec l'usage d'un mot litigieux (035islamophob).

040guerre260716_f : Son emploi apparaît sous des formes multiples. **Nombre d'auteurs prennent la précaution de placer le terme entre guillemets.**

035islamophob020217_f : Je voudrais qu'on suspende l'usage du terme ou qu'on l'emploie **avec des guillemets**, pour montrer que derrière l'accusation de racisme, il y a en réalité la volonté de rendre l'islam intouchable, au contraire de toutes les autres religions.

²⁶³ L'exemple 017shoah illustre la manière dont la variation de casse a une influence sur l'interprétation d'un vocable : « Shoah, avec une **minuscule**, signifie catastrophe en hébreu et il est d'usage pour les officiels de ne l'employer qu'avec une **majuscule** pour désigner l'extermination des juifs par les nazis : la Shoah. »

Cette stratégie de distanciation n'est néanmoins généralement pas perçue d'une manière positive ; les locuteurs voient en la précaution de distanciation une manière d'éviter trop facilement la controverse lexicale qu'il s'ensuit, ou de se soustraire à l'effort de trouver le mot adéquat dans ce contexte (010négation).

010négation041004_f : Leur refuser le droit d'avoir peur, quand l'alarme sonne depuis quatre ans, serait du négationnisme. **Sans guillemets.**

Aussi, tandis que l'usage de ces guillemets est repérable à l'écrit, ces derniers sont indiscernables à l'oral, ce qui peut entraîner une controverse lorsqu'un vocable délicat est en jeu (026génocide; 005nègre) :

026génocide280616_f : Le pape a argumenté l'ajout du terme de « génocide » à son discours au palais présidentiel d'Erevan vendredi, rappelant qu'il « ne (connaissait) pas d'autre mot » lorsqu'il était archevêque de Buenos Aires et l'avait employé l'année dernière au Vatican, **reprenant entre guillemets Jean-Paul II.**

005nègre200416_f : Je crois que je me suis expliquée plusieurs fois sur l'usage du mot « nègre ». **La phrase, le contexte, les guillemets.** L'écrit n'est pas l'oral.

E.3.4 La difficulté de distinguer prononciation et morphologie

Le changement de prononciation d'un suffixe peut se confondre avec une altération de suffixe, et vice-versa. Certains locuteurs avancent que la modification de la prononciation d'un vocable n'en change pas le sens ; pour d'autres, ce changement de prononciation est en fait un phénomène de lexicalisation, et relève donc de la morphologie. Dans l'extrait suivant (012nigger), le locuteur explique que « nigger » et « nigga » ne sont pas deux prononciations différentes mais détiennent deux suffixes bien distincts. Ces derniers portent alors deux significations opposées :

012nigger041214_i : L'un des plus grands problèmes pour affronter le mot nigger, c'est que, depuis plusieurs décennies, **il en existe deux l'un qui se termine en « er », l'autre en « a ».** Pour beaucoup, ces deux vocables ont des sens très différents — la forme en « er » correspond aux origines racistes du mot, l'autre est un terme presque affectueux —.

Un locuteur peut aussi mélanger (v. *H.1 Associativité*) des vocables qui n'ont rien en commun, sinon une prononciation semblable. Ce rapprochement pose problème lorsqu'il met en lien deux mots qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre (006barbare).

006barbare080516_a : Le Dr Benatia prévient en conclusion que beaucoup d'amalgames ont été faits au cours de l'histoire, comme l'utilisation du mot **barbare homonyme de berbère**.

Bref, la différence ténue entre prononciation divergente et lexicalisation d'un vocable controversé peut causer la confusion quant à sa signification.

E.4. BILAN CONCLUSIF

Les arguments touchant à la grammaire peuvent se répartir entre visions et positions, reflétant des perspectives opposées du dynamisme de la langue. Pour les locuteurs de vision monosème, la classe grammaticale d'un vocable controversé n'importe pas ; pour les locuteurs de vision polysème, la forme nominale est généralement proscrite au profit de la forme adjectivale. De même, la construction syntaxique semble un moyen efficace de clarifier l'emploi de vocables pour les locuteurs de position progressiste ; néanmoins, plusieurs locuteurs de position conservatrice s'opposent à cette altération de vocables controversés par l'ajout d'éléments syntaxiques, de peur d'élargir leur sens et de dévaluer leur radical.

Quant aux guillemets, aux variations de casse et celles variations graphiques et phonétiques, ils sont révélateurs des codes dont se dote une communauté linguistique pour faire face aux contraintes sociales (v. *Y. Sujétions*).

F. ÉVOCATION : VIVACITÉ DES MOTS ET DISPROPORTIONS SPORADIQUES

La « force des mots », « le poids des mots », « grand mot »... ; autant de manières de désigner la capacité d'évocation des vocables chez les locuteurs du corpus. Cet ensemble regroupe les 338 énoncés argumentatifs qui portent sur la vivacité intrinsèque de schémas activés par l'emploi de mots et leurs déséquilibres éventuels par rapport à l'état du monde évoqué.

F.1. VIVACITÉ INTRINSÈQUE : LES VOCABLES CONTROVERSÉS SONT TRÈS ÉVOCATEURS

La capacité d'évocation des vocables dans le corpus est soulignée dans 166 énoncés, que l'on peut classer selon une échelle ordinale. Un mot perçu comme « très évocateur » (006crise) ou « évocateur » (079génocide) génère des effets cognitifs de haut niveau, supérieurs aux autres vocables par leur capacité d'activation intrinsèque ; à l'opposé, des mots « peu évocateurs » (012put) ou « très peu évocateurs » (007desouche) activent des schémas moins vifs. Dans le corpus, 78,92% des énoncés argumentatifs soulignent une vivacité très grande ou grande ; à l'opposé, 21,08% des énoncés font ressortir une vivacité basse ou très basse.

006crise220709_f : « Crise » garde en soi quelque chose de **mythologique**.

079génocide271004_i : « Le mot génocide a une **valeur sémantique forte** et a des conséquences très importantes quand il est prononcé », a-t-il relevé, appuyant la commission d'enquête mise en place par l'ONU pour « exactement poser ce qui s'est passé » dans cette région.

012put150907_c : « C'est un mot **comme un autre**. »

007desouche280215_f : C'est l'histoire de trois mots, accolés au XIX^e siècle pour former une **expression** banale. « Français de souche ».

F.2. DÉSÉQUILIBRES : ENTRE DISPROPORTION ET INSUFFISANCE

Les métadiscours qui portent sur les inadéquations de l'usage de cette vivacité sont nombreux²⁶⁴ (172 énoncés argumentatifs). Les locuteurs soulignent que la vivacité peut être

²⁶⁴ Plus nombreux, mais de peu, que ceux qui soulignent la capacité d'évocation des vocables (172 énoncés argumentatifs contre 166 énoncés argumentatifs).

disproportionnée pour un contexte donné (031apartheid), ou à l’opposé être insuffisante pour discuter d’un signifié (046génocide) : une vivacité proportionnelle d’un mot à son signifié est recherchée.

031apartheid250112_f : « Nous sommes étonnés et indignés par ce rapport de M. Glavany qui a introduit une **terminologie extrême** dans le document, au dernier moment, sans en informer ses collègues », s’insurge le porte-parole du ministère israélien des affaires étrangères Ygal Palmor, qui dénonce dans Haaretz un rapport « rempli d’un verbe empreint de propagande vicieuse, bien éloignée de l’esprit critique professionnel ».

046génocide040615_i : Pour Reinhart Kössler, **le fait que ces crimes ne sont pas appelés par leur nom aggrave encore la faute** : « La gestion de l’après-génocide par l’Allemagne est jugée humiliante par les associations de victimes. »

La disproportion de l’évocation est soulignée au sein de 151 énoncés. On réprime l’exagération artificielle d’une idée à l’aide de mots qui produisent de trop grands effets cognitifs (001apartheid) ; cet excès d’effet est également perçu en fonction de la convenance sociale en place, qui réprime une telle pratique²⁶⁵. L’effet de schémas activés par un vocable très évocateur est alors trop brutal par rapport à l’état du monde évoqué (v. *J. Schéma*). On dénonce aussi une fréquence trop grande de ces mots vifs dans le discours médiatique : ces vocables finissent par perdre leur vivacité intrinsèque à force d’être utilisés²⁶⁶ (002laic). Bien que les locuteurs perçoivent que la disproportion a comme conséquence immédiate une plus-value momentanée du signifié correspondant (053génocide), ils semblent aussi percevoir que plusieurs procédés d’exagération conduisent un mot à être vidé de ses effets élevés. Le seul usage disproportionné accepté est

²⁶⁵ Encore une fois, on observe qu’une notion « d’effet », constitutive de la pertinence, s’entremêle avec les convenances discursives en place : la répression de l’exagération et de l’euphémisation peut ainsi être expliquée par le modèle de l’adéquation sociocognitive (Labasse, 2017), qui articule à la fois des déterminants cognitifs et sociaux au sein d’un acte de communication réussi.

²⁶⁶ L’exemple 040terroriste montre la manière dont une augmentation de fréquence d’un vocable vif peut l’amener à perdre sa vivacité élevée : « **À force de galvauder les mots, de les user jusqu’à la moelle, de multiplier les qualifications terroristes**, on croit donner du sens à cette notion mais, en réalité, on lui en enlève. » ». L’exagération est alors condamnée ; les locuteurs tentent généralement de restreindre l’inflation du lexique.

lorsqu'il est momentanément question de procédés argumentatifs²⁶⁷ et d'habileté langagière (001rafle) (v. *T.1 Finalité* et *S. Licence poétique*).

001apartheid061009_f : Au-delà de cette **surenchère verbale**, le choix de mots qui ne correspondent pas à la réalité peut amener à se tromper de diagnostic et par là même à recourir à de mauvaises solutions.

002laic081214_f : On a pu constater depuis quelques années une inquiétante inflation de l'usage du mot « laïcité », **ce qui l'a vidé de son sens**.

053génocide210214_f : Ceux qui jouent la carte du génocide hiérarchisent les crises et **font monter les enchères**.

001rafle021207_f : « **Utiliser des termes et des images fortes** pour convaincre son **auditoire fait partie du jeu langagier normal**. »

L'insuffisance de la vivacité des schémas activés par des vocables peu évocateurs est aussi décriée, mais de manière moins fréquente (21 énoncés). Des « euphémismes d'évocation²⁶⁸ » sont employés afin d'éviter l'usage de mots dont les schémas activés sont porteurs d'effets cognitifs de haut niveau²⁶⁹ (002noir). Or, les locuteurs étudiés récusent leur emploi (003black) : cette activation de schémas par des mots dépourvus d'effet cognitif est perçue comme inadapté par rapport à l'état du monde évoqué (v. *J. Schéma*), défiant notamment les convenances discursives en place qui réprouvent une telle pratique.

002noir070109_s : Cette connotation sociopolitique, qui suit au gré de l'air du temps le courant du politiquement correct pour **se métamorphoser en euphémismes** tels basané, bronzé, homme de couleur, black, etc., mérite qu'on s'y attarde un moment.

003black210217_t : C'est un **terme d'évitement**, comme on peut dire « minorité visible » ou « personne issue de la diversité ».

²⁶⁷ L'emploi de vocables évocateurs à des fins de manipulation est réprimé, comme le montre l'exemple 001facis : « Le vice-président du Front national, Florian Philippot, invité sur Télématin, dénonce une « **outrance des mots** [qui] cache la faiblesse de l'action ». »

²⁶⁸ Nous distinguons les « euphémismes de polarité » (v. *G. Polarité*) des « euphémismes d'évocation » ; bien que tous les deux soient mis en place afin d'éviter une typicité indésirable de schémas, un euphémisme de polarité fuit d'abord une polarité déplaisante, et un euphémisme d'évocation se soustrait avant tout à des capacités d'activation d'effets cognitifs de haut niveau.

²⁶⁹ Des euphémismes permettent en ce sens de modifier l'ampleur des effets cognitifs pour le destinataire, par exemple pour parler de sexe, comme l'illustre l'exemple 008genre : « Il me semble néanmoins que le fond de l'affaire est tout de même **que "genre" est un euphémisme destiné à éviter le mot "sexe" et tout ce qu'il évoque** : n'est-il pas troublant qu'une société qui se vante d'avoir accompli il y a quelques décennies une « révolution sexuelle » et qui ne recule ni devant la pornographie commerciale ni devant l'apologie de diverses perversions sexuelles (sodomasochisme entre autres) au nom de la liberté de l'individu n'ose pas, un siècle après Freud, appeler un chat un chat ? »

F.3. BILAN CONCLUSIF

Chaque mot détient une capacité d'activer des schémas, produisant de l'effet cognitif (v. *J. Schéma*). Lorsque un effet cognitif produit par un mot est de haut niveau, certains locuteurs vont tenter de s'en emparer afin d'apporter une plus-value à leur propos ; d'autres tentent plutôt de fuir cette typicité trop grande par l'emploi d'euphémismes. Le déséquilibre entre signifié et signifiant est réprimé, à moins qu'il ne participe à des fins temporaires d'habileté langagière ou d'argumentation (v. *S. License poétique* et *T.1 Finalité*).

G. POLARITÉ : EXPLICATION DES CONNOTATIONS

Cet ensemble rassemble les 610 énoncés argumentatifs qui portent sur la connotation telle qu'avancée comme argument.

G.1. DOMINANCE DE CONNOTATION PÉJORATIVE ET TRÈS PÉJORATIVE

Les locuteurs attribuent aux vocables des connotations positives (002mademoiselle), négatives (006fag) ou neutres²⁷⁰ (006islamophob). Un mot peut aussi être présenté comme non positif (002euthanasie), non neutre (002euthanasie) ou non négatif²⁷¹ (012nigger). Il peut également se voir attribuer plusieurs polarités (003jeune) par des locuteurs de vision polysème.

002mademoiselle130905_f : En France, l'appellation « mademoiselle » **reste gratifiante** et bien portée.

006fag010911_c : L'organisme, dans une décision rendue publique, hier, écrit « qu'il se peut que, à certaines occasions, **même des mots désignant une présentation négative inacceptable** soient acceptables compte tenu de leur emploi contextuel. »

006islamophob110415_i : « Même si des gens de bonne foi l'utilisent dans **un sens plus neutre**, ce terme ne veut pas dire « phobie envers les musulmans » mais « phobie envers l'islam ».

002euthanasie070714_i : Non pour les raisons grotesques invoquées par Bernard Kouchner au micro de France-Inter le 26 juin : l'ancien ministre de la santé y déplorait en effet l'usage du terme euthanasie car « il y a le mot "nazi" dedans, **ce qui n'est pas très gentil** ».

002euthanasie070714_i : Mais plutôt parce que **ce terme n'est pas neutre**.

012nigger041214_i : « Si j'essayais de feinter [un arrière défensif] et qu'il m'attrape, je dirais un truc du genre : "Lâche-moi, négro", note Donté Stallworth, ancien joueur noir de la NFL. Il s'en ficherait. **Cela n'aurait rien de négatif** ni de provocateur. »

003jeune030397_f : Son sens cependant est plus large puisque, par référence aux qualités et aux défauts attribués à cet âge, « jeunesse » **peut avoir la nuance péjorative** d'« inexpérience » (XIIIe s.), **ou au contraire, pris en bonne part**, désigner le caractère juvénile d'une personne d'expérience (XVIe s.).

²⁷⁰ Une connotation neutre ne détient en théorie aucune connotation axiologique. Dans le corpus étudié, la neutralité est avant tout le résultat de mouvements (v. *M.3 Mouvement*) : un vocable peut perdre une axiologie négative pour devenir progressivement neutre ou il peut être « plus neutre » qu'un état précédent, comme l'illustre l'exemple 006islamophob : « "Même si des gens de bonne foi l'utilisent **dans un sens plus neutre**, ce terme ne veut pas dire "phobie envers les musulmans" mais "phobie envers l'islam". » » Mentionnons également que divers passages encyclopédiques soulignent que le langage n'est jamais neutre (v. *B. Encyclopédie*), comme l'illustre l'exemple 002noir : « Les "noirs" ne comprennent pas que "**le langage n'est pas neutre**, [qu'] il est à la fois miroir et moteur des préjugés et stéréotypes d'une société" (Le langage n'est pas neutre, Thérèse Moreau, Association suisse pour l'orientation scolaire, 1991). »

²⁷¹ Une connotation positive ou négative peut être faite par « Associativité » (v. section *H*) : la question du transfert de connotation est traitée dans cet ensemble d'arguments.

Le Tableau XI montre la répartition des énoncés argumentatifs selon ces différentes catégories.

Tableau XI
Répartition des énoncés argumentatifs de polarité

	Positif	Négatif	Neutre	Non positif	Non négatif	Non neutre	Multiple
Nbre	78	426	5	9	58	12	22
%	12,79	69,82	0,82	1,48	9,51	1,97	3,61

Les énoncés argumentatifs traitant de polarité négative occupent une place prépondérante dans le corpus (69,82%). Ces énoncés ont à leur tour été répartis dans une échelle ordinale d'intensité de polarité, allant de très péjoratif à peu négatif.

Tableau XII
Répartition des énoncés argumentatifs de polarité négative

	Très peu négatif	Peu négatif	Négatif	Péjoratif	Très péjoratif
Nbre	0	2	29	307	90
%	0	0,47	6,81	72,07	21,13

Dans le Tableau XII, les énoncés argumentatifs de type « péjoratif » dominent largement, avec 72,07%, suivis des énoncés mettant en jeu une connotation « très péjorative », avec 21,13%. Une connotation qui porte un caractère offensant²⁷² (009put) est généralement condamnée dans le discours social public : elle n'y a pas sa place, à moins de concorder avec un signifié tout aussi

²⁷² Les mots qui évoquent un manque de respect (010génocide : « “Le langage de M. Lévesque est abusif. C’est un **manque de respect inconcevable**, surtout de la part d’un politicien d’expérience” ») ou qui peuvent être perçu comme une insulte (001terrorisme : « L’usage du mot terrorisme est une **insulte inacceptable**, selon lui »), une accusation ou un terme discriminant (010mademoiselle : « Les féministes demandent la suppression d’un **terme jugé** anachronique et **sexiste** ») sont ainsi proscrits. Notons également que dans le groupe « mémoire-conservateur », les emplois de « Mot-mémoriel » (v. section C.1) qui ne respectent pas l’usage monosémique attendue a pour conséquence d’insulter l’évènement mémoriel dont il est tiré, et par extension tous les éléments liés à cet évènement mémoriel, comme le montre l’exemple 005résistance : « M. Lavandeyra estime, pour sa part, que l’emploi de ce mot “est une insulte à la Résistance française entre 1940 et 1945.” [...] L’emploi abusif du mot “résistance” à propos des “contras” nicaraguayens semble s’inscrire dans le cadre de la désinformation plus que de l’information. »

négatif. Un mot à connotation négative est critiqué par les locuteurs étudiés lorsqu'il génère un sentiment de peur, de danger ou qu'il exerce une influence néfaste²⁷³ sur le comportement d'autrui (051guerre). Il en va de même pour tout mot qui produit d'autres sentiments négatifs (031apartheid).

009put081010_c : Tout en se disant persuadé que Brown n'était pas celui qui avait prononcé le mot controversé, l'équipe du candidat démocrate a présenté ses excuses à Whitman et « **à quiconque ayant pu être offensé** ».

051guerre170812_s : Cependant, l'utilisation du mot « guerre » **mène parfois les entreprises à s'enflammer** au lieu de procéder de façon systématique.

031apartheid250112_f : Interrogé par Le Monde.fr, Jean Glavany nie avoir ajouté le terme d'« apartheid » au dernier moment, mais l'avoir fait en connaissance de cause « **je savais que cela ne leur ferait pas plaisir [...]** **mais à force de ne pas vouloir braquer, on laisse faire** », réagit le député socialiste qui affirme être « un ami d'Israël » et souhaite parler « du fond et pas de la forme du mot ».

À titre de comparaison, le même exercice de répartition d'intensité des énoncés argumentatifs à connotation positive²⁷⁴ a été mené. Le Tableau XIII montre que dans le cas des métadiscours positifs, les arguments mélioratifs dominent également, avec 67,95%.

Tableau XIII
Répartition des énoncés argumentatifs de polarité positive

	Très peu positif	Peu positif	Positif	Mélioratif	Très mélioratif
Nbre	0	1	15	53	9
%	0	1,28	19,23	67,95	11,54

Néanmoins, plus nombreux sont les énoncés argumentatifs qui sont simplement « positifs » (19,23%), et plus rares sont les énoncés « très mélioratifs » (11,54%). Aussi, si l'on use du caractère

²⁷³ Tout mot connoté négativement qui est utilisé à des fins de manipulation (v. *T.1 Finalité*) est ainsi condamné, comme l'illustre l'exemple 001populis : « Mais elle sert surtout aux gouvernants, aux établis, **à disqualifier un mouvement** qui s'oppose à leur politique ou à leur mode de gouvernance. »

²⁷⁴ Tous les vocables qui comportent des caractéristiques opposées à celles des connotations négatives sont positifs. Par exemple, une connotation positive est ainsi agréable, flatteuse et digne (015mademoiselle : « Moi la première, je me sens **stupide ment flattée** [même si c'est de plus en plus rare] lorsqu'on m'appelle "mademoiselle", tout en sachant très bien combien c'est ridicule »), n'encourage pas de sentiment de peur mais au contraire de responsabilisation (006guerre : « Parler d'un acte de guerre, ce n'est pas attiser la peur, **mais amener chaque citoyen à la responsabilité et à la lucidité** »)...

« très péjoratif » pour condamner un emploi dans le corpus, il est plus rare que l'on fasse appel à l'usage « très mélioratif » pour légitimer un mot²⁷⁵.

Pour remédier aux vocables à polarité négative au sein du discours social, des néologismes, des altérations de graphie et de prononciation (v. *E.3 Grammaire et forme*) et d'autres termes préexistants sont proposés par les locuteurs : tous ces euphémismes détiennent une connotation non négative et un potentiel d'« Évocation » moins élevé (016race) (v. sections *F.1* et *F.2*). Nous distinguons ces euphémismes de polarité de ceux d'évocation : bien que tous deux soient mis en avant en raison de la typicité de schémas à éviter (v. *J. Schéma*), le premier est causé par une polarité dont l'on souhaite se soustraire, et le second par les effets cognitifs de haut niveau que l'on tente d'éviter, connotés ou non.

016race270412_f : **Mais ou bien l'« ethnie » est seulement un substitut euphémisé de la « race »,** auquel cas le **problème reste intact**, ou bien à l'inverse on donne à ce mot un contenu positif — puisque aussi bien l'existence des ethnies est moins controversée que celle des races —, mais avec le risque, précisément, de paraître redonner un fondement objectif et donc une crédibilité à des distinctions dont l'illégitimité ne fait en revanche aucun doute aux yeux du plus grand nombre lorsqu'elles prétendent se fonder sur la « race ».

Or, comme le mentionne d'ailleurs l'exemple 016race, un euphémisme deviendra à son tour chargé d'une connotation négative, puisque le caractère conflictuel (v. *I.1 Conflictualité*) du signifié perdure au-delà du changement de lexique (003black)²⁷⁶. À moins de régler la cause du conflit dont le signifié fait l'objet, utiliser un euphémisme n'est pas un moyen permanent de se soustraire de la connotation négative, qui reviendra dans tous les cas au signifiant suivant²⁷⁷.

²⁷⁵ Notons aussi qu'un mot connoté positivement peut être condamné lorsqu'il est lié à une forme de manipulation (001naturel : « Certains **l'assimilent avec sain** ou utilisant une culture et des méthodes de transformation traditionnelles [peu importe ce que cela veut dire] ») ; néanmoins, s'il sert d'argumentation, il a un effet légitimant (v. *T.1 Finalité*), comme le montre l'exemple 008fermier : « **Les modes de valorisation des produits agro-alimentaires sont encadrés par les pouvoirs publics. Le terme «fermier» est particulièrement porteur** : il épouse les préoccupations écologiques des consommateurs, de plus en plus méfiants envers les productions industrielles. »

²⁷⁶ Au sein de l'imaginaire des locuteurs, l'aspect conflictuel se situe dans le signifié, et non dans le signifiant.

²⁷⁷ À ce sujet, voir la « roue de l'euphémisation » de Pinker (2002, 2006) présentée à l'ensemble « Grammaire et forme » (v. section *E*) et les autres réflexions discutées sous « Conflictualité » (v. section *I*).

003black210217_t : C'est un terme d'évitement, comme on peut dire « minorité visible » ou « personne issue de la diversité ». **Mais, si on utilise ces expressions, c'est bien qu'on est gêné par quelque chose, et donc qu'il y a bien un problème qui persiste.**

En somme, les arguments étudiés montrent que les locuteurs désirent un discours social empreint de vocables non négatifs²⁷⁸, sauf si souhaité explicitement par le locuteur. Or, il est rappelé à plusieurs reprises dans le corpus que le langage n'est jamais neutre ; bref, on aspire à une neutralité de langage tout en ayant conscience de la difficulté de sa réalisation.

G.2. MULTIPLES POLARITÉS ET PERSISTANCE INÉGALE D'UNE POLARITÉ PASSÉE

Il est souligné dans l'ensemble « Quantité » (v. section L.3) que les mots qui détiennent plusieurs acceptions peuvent engendrer une confusion chez le destinataire si un environnement lexical n'est pas présent pour le contextualiser adéquatement ; il en va de même pour la polarité d'un vocable polysémique. Un mot polysémique peut détenir à la fois (au moins) une acception connotée positivement et (au moins) une acception connotée négativement, en raison par exemple du phénomène de revendication²⁷⁹ ou d'une évolution lexicale²⁸⁰. À cause de cette coexistence de polarité, une controverse²⁸¹ peut surgir (006nègre).

²⁷⁸ Dans les déclarations officielles politiques, tout comme le milieu de l'éducation ou pour qualifier publiquement autrui, il est attendu que les termes employés soient neutres (v. *Y. Sujétions*).

²⁷⁹ Lorsqu'un vocable subit une revendication (v. *M.3 Mouvement*), sa charge axiologique négative est retranchée au profit d'une charge neutre ou positive. Or, cette revendication peut être restreinte au groupe qui le revendique ou étendue à l'ensemble des locuteurs, voire se dérouler différemment d'un continent à un autre. Une nouvelle polarité peut également entrer en concurrence avec une ancienne, ou être refusée par certains. Ces différents écarts causent une multiplicité des polarités en vigueur pour un même vocable (v. *L. 3 Quantité*). Cette multiplicité de degrés de revendication crée donc une pluralité de polarités circulant simultanément : un vocable revendiqué gagne de ce fait une polysémie riche en polarités. Pour les locuteurs de vision monosème, une seule, généralement celle liée à une acception historique ou celle à connotation négative, sera valide ; pour les détenteurs de vision polysème, la « superacception » variera grandement d'un locuteur à l'autre et d'un groupe à l'autre (v. *L. Quantité*).

²⁸⁰ Pour les locuteurs de position progressiste, au cours de l'évolution d'un vocable, ce dernier peut gagner ou perdre des traits de polarité, comme l'illustre l'exemple 001populis : « Autrefois, au royaume de Fort, Fort Lointain, **le terme apparaissait plus sérieux**. Il était (presque), auréolé de scientificité. » À l'opposé, pour les locuteurs de vision monosème, la polarité d'un vocable est figée et ne peut évoluer, peu importe l'évolution et les revendications, comme le montre l'exemple 002noir : « On le voit, aucun espoir n'est permis pour les “noirs” qui, dans leur douce béatitude, **n'ont aucune conscience de leur autoflagellation**. »

²⁸¹ Ce type de litige mène lui-même généralement à l'obtention d'une connotation négative supplémentaire (v. *I.2 Conflictualité*)

006nègre310316_f : C'était, me semble-t-il, maladroît **car ce mot est chargé de connotations racistes même s'il ne l'est pas dans toutes ses acceptions** — on sait même qu'il a été **inversé par des écrivains**, je pense à Aimé Césaire par exemple.

Or, un mot qui a détenu par le passé au moins une acception négative a aussi une propension à causer un litige lexical. Chez une partie d'une communauté linguistique, que nous appelons « polarité-conservateur », ce mot conservera toujours cette acception problématique²⁸² : son « passé discursif » (Authier-Revuz, 2012 [1995] : 361) le suit à l'ère contemporaine. Cette position s'oppose à celle d'un autre groupe, « polarité-progressiste », qui considère plutôt qu'il est possible pour un mot de perdre définitivement une acception négative passée, par exemple à l'aide d'une revendication étendue (v. *M.3 Mouvement*). L'exemple 002sauvage montre cette coexistence des deux positions, directement liée à la capacité d'évolution des mots²⁸³.

002sauvage230699_c : Nous nous interrogeons également lorsque Dawson et Tremblay prétendent qu'« on ne peut davantage construire la même histoire sur des “sauvages” ou sur des “Amérindiens” » **Les auteurs semblent tenir pour acquis que la signification du terme n'a pas évolué au cours des siècles et, ce faisant, ils transposent sa consonance péjorative actuelle à la réalité coloniale**. Si tel est le cas, il s'agit d'une aberration.

G.3. BILAN CONCLUSIF

Près de 70% des énoncés argumentatifs mettant en jeu une connotation traitent d'une polarité négative. Leur examen a permis de conclure que tout vocable détenant ou ayant détenu par le passé une connotation négative, surtout de type péjoratif et très péjoratif, a une propension à créer un litige lexical.

L'étude de la connotation a aussi permis de déterminer que les locuteurs du discours social aspirent de manière générale à l'emploi de mots neutres dans le discours social.

²⁸² Ainsi, même si la polarité d'une superacception (v. *L. 3 Quantité*) change (v. *M. Mouvement*) vers une connotation positive pour les progressistes, voire qu'un vocable devient monosémique et positif, cette polarité négative subsiste pour les « polarité-conservateurs ».

²⁸³ Cette question est plus amplement traitée sous *M. Mouvement*.

H. ASSOCIATIVITÉ : LES RÉSEAUX DE SENS QUI ALTÈRENT LES TRAITS DÉFINITOIRES

L'ensemble « Associativité » regroupe 151 énoncés argumentatifs. Ils sont divisés en trois thèmes. Ces énoncés se rapportent d'abord à des formes d'association entre un vocable et un élément de nature distincte auquel il ne serait normalement pas lié (136 énoncés) ; des éléments hétéroclites sont associés, assimilés, amalgamés, comparés²⁸⁴, etc.²⁸⁵ avec le mot controversé. Cet ensemble recouvre aussi les arguments qui traitent des polarisateurs d'associativité (8 énoncés), c'est-à-dire des vocables qu'on utilise à tout propos. La question des générateurs de convenances est également abordée (7 énoncés) en dernière partie : sont examinés les processus qui étendent par extrapolation les convenances en vigueur d'un vocable à d'autres mots.

H.1. RÉSEAUX D'ASSOCIATION : UNE CONNOTATION TRANSFÉRÉE SE DOIT D'ÊTRE JUSTE ET NÉCESSAIRE

Chez les locuteurs du corpus, l'associativité peut être perçue en termes de polarité (89 énoncés), d'évocation (11 énoncés) et de rétention mémorielle (36 énoncés) (v. *G. Polarité*, *F. Évocation* et *C. Mot-mémoriel*).

Un mot peut être associé avec une ou plusieurs idées, mouvements, valeurs et groupes²⁸⁶ perçus négativement ou positivement : il y a alors transfert de polarité négative (57 énoncés)²⁸⁷ ou

²⁸⁴ Le champ lexical de la « comparaison » a été intégré à l'ensemble de l'« Associativité » puisqu'une mise en relation de deux éléments comparés crée une association.

²⁸⁵ Il va de soi que d'autres champs lexicaux sont aussi utilisés pour faire des liens d'associativité : « Lien », « parallèle », « raccourci », « continuum »... Ils sont néanmoins moins présents dans les données du corpus.

²⁸⁶ Comme il a été mentionné sous « Grammaire et forme » (v. section E.3), des associations peuvent également être faites entre vocables dont la prononciation se ressemble, comme le montre l'exemple 002euthanasie : « [...] : l'ancien ministre de la santé y **déplorait en effet l'usage du terme euthanasie car “il y a le mot ‘nazi’ dedans, ce qui n'est pas très gentil”**. »

²⁸⁷ Le transfert d'une connotation négative peut être fait à l'aide d'un rapprochement du vocable avec un imaginaire négatif (003noir : « Décidément, ne peut-on pas user d'un autre qualificatif que “noir” lorsque ce dernier **n'est associé qu'au malheur, saleté, oiseau de mauvais augure** ? ») ou un vocable à polarité négative (005put : « : “Qu'est-ce que l'on dirait si l'industrie du cinéma américaine proposait des annonces pour **caster des crétins** ?” »), voire plus

positive²⁸⁸ (32 énoncés ; v. à ce sujet Breton, 1997²⁸⁹). Si ce transfert de polarité, qu'il soit négatif ou positif, est perçu comme mérité, il est généralement accepté par les locuteurs étudiés²⁹⁰. Ces derniers désapprouvent néanmoins le transfert d'une polarité appréhendée comme superflue ou sans objet (006barbare) ; ils condamnent aussi l'ajout d'une connotation à un vocable si le destinataire le fait dans un but de manipulation (001rafle) ou si cette association est plus généralement trompeuse (001naturel).

006barbare080516_a : Le Dr Benatia prévient en conclusion que **beaucoup d'amalgames** ont été faits au cours de l'histoire, comme l'utilisation du mot barbare homonyme de berbère.

001rafle021207_f : Il y a là **un usage manipulateur** du mot « rafle » qui est, aujourd'hui, forcément lié à une émotion forte.

001naturel241015_f : Certains **l'assimilent avec sain** ou utilisant une culture et des méthodes de transformation traditionnelles (peu importe ce que cela veut dire).

D'autres locuteurs (11 énoncés) vont tenter de légitimer leur vocable en l'associant à des mots détenant une vivacité élevée (v. *F.1 Évocation*). Ils peuvent utiliser une acception distincte d'un même mot (005peuple) ou tracer un parallèle avec un autre vocable détenant un grand potentiel d'évocation (008put). Certains locuteurs vont parfois faire des parallèles entre un usage commun et règlementé²⁹¹ (006réfugié) (v. *D. Champs* et *X. Instances*).

005peuple010410_f : Cette revendication a « fait finalement partie d'une stratégie qui dès le début a eu pour objet d'associer complètement **(les peuples autochtones) aux peuples colonisés et au droit de la décolonisation** » (20).

008put131010_c : Brokaw l'a abordée en affirmant que le mot **whore était aussi blessant pour les femmes que ne l'est pour les Afro-Américains le mot nigger**, une comparaison que Brown a rejetée.

006réfugié210715_f : Au centre du débat judiciaire : l'utilisation du mot « réfugié » dans l'expression « réfugié climatique ». **Cette dénomination est problématique, de par son parallélisme avec le terme de**

largement avec une idéologie ou avec un groupe perçu négativement (018islamophob : « Le secrétaire général de l'Unsa, Patrick Gonthier, répond en affirmant que le terme "islamophobie" ne signifie qu'aversion ou peur de l'islam et ne peut être assimilé à une **forme de racisme** »).

²⁸⁸ De même, une connotation positive peut aussi être faite entre imaginaire positif ou vocable à connotation positive ; elle peut également se faire à l'aide d'une association avec une idéologie ou un groupe positif.

²⁸⁹ Cette idée n'est pas sans rappeler les travaux de Clyde Miller (1937) cités par Breton (1997 : 128) sur les leviers de vertu, ces associations d'idées « avec des mots ou des symboles tenus pour "bons" », et les leviers poison, celles connotées négativement.

²⁹⁰ Il arrive également qu'un transfert d'une connotation positive ou négative soit observé d'une manière neutre, comme le montre l'exemple 010naturel suivant : « "Il y a ainsi un **raccourci entre le naturel et les autres bénéfiques, ce qui fait que les produits naturels sont en général préférés aux produits artificiels**" ».

²⁹¹ Le lien entre un mot de la langue courante et un mot du domaine légal a un effet légitimateur puisque le domaine légal est celui qui détient le plus d'autorité au sein de tous les domaines de langue (v. *X. Instances*).

« réfugié politique ». Ces derniers sont couverts par la convention de Genève de 1951 et le protocole de 1967, s'appliquant à toute personne persécutée physiquement ou moralement « du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

De même, l'association mémorielle est liée à une évocation élevée chez les locuteurs étudiés (36 énoncés). Néanmoins, les rouages de cette association diffèrent d'un locuteur de vision monosème à un locuteur de vision polysème²⁹².

Pour les locuteurs de vision monosème, toute utilisation non autorisée d'un « Mot-mémoriel » (v. section C.1) représente une tentative de créer un parallèle avec l'évènement mémoriel (002rafle). Les détenteurs d'une vision polysème, s'ils ne nient pas nécessairement que des comparaisons peuvent être tracées entre l'usage historique et l'usage contemporain du vocable (016rafle), revendiquent le droit d'utiliser ce mot de la langue, mémoriel ou non. Les locuteurs de vision polysème peuvent néanmoins profiter de la position des locuteurs de vision monosème : en tirant parti de la puissance d'évocation des mots-mémoriels à leurs propres fins, ils légitiment de surcroît l'emploi contemporain des vocables en leur attribuant une valeur mémorielle ajoutée.

002rafle180407_f : Parler de rafle, c'est faire un amalgame insupportable et une injure à nos institutions. C'est oublier que les rafles, notre pays en a connu. **C'était il y a soixante-cinq ans, sous le régime de Vichy.**

016rafle151007_f : **S'ils affirment utiliser « sciemment » le mot**, la plupart des associations et comités de soutien aux sans-papiers **se défendent de tout parallèle avec les finalités politiques des années 1940.**

H.2. POLARISATEUR D'ASSOCIATIVITÉ : VIDER UN MOT DE SES TRAITS EN L'ASSOCIANT À TOUT VENT

Beaucoup d'associations qui ne respectent pas les traits définitoires des vocables sont rejetées par les locuteurs du corpus ; peut-être est-ce parce que ces derniers savent, ou du moins se

²⁹² Les locuteurs de vision monosème réservent l'emploi d'un « Mot-mémoriel » (v. section C.1) au seul usage historique qui est passé à un statut mémoriel collectif ; tout usage, même figuré, qui dévie de l'emploi mémoriel est ainsi critiqué. Les détenteurs de vision polysème utilisent quant à eux sans contrainte les vocables correspondant aux mots-mémoriels pour les locuteurs de vision monosème ; ils font usage du vocable en l'utilisant comme nom commun sans usage particulier, comme le montre l'exemple 005rafle : « **“Du temps de Pétain, nous connaissions les rafles. Sous l'ère de Nicolas Sarkozy, nous connaissons la rafle de nos acquis sociaux !”** s'est-il exclamé à l'occasion de l'évacuation de la raffinerie de Grandpuits, vendredi, à 9 heures du matin. »

doutent, qu'une trop grande associativité vide les traits définitoires des mots²⁹³. Trop utilisés dans des situations disparates, les vocables se transforment en effet en polarisateur d'associativité, leurs traits spécifiques disparaissant alors²⁹⁴ (8 énoncés). Comme le montre l'exemple 006populis, des vocables sans consensus sur leur définition, sans traits définitoires fixés et les mots aux capacités moindres d'évocation se trouvent insérés au sein d'une multitude d'associations disparates.

006populis230802_f : [...] : le suremploi polémique a fait de ce terme une étiquette disqualificatoire et **un opérateur d'amalgame permettant de stigmatiser**, en les rassemblant abusivement, un certain nombre de phénomènes sociopolitiques ou de leaders jugés détestables ou redoutables par ceux qui les dénoncent. »

H.3. GÉNÉRATEUR DE CONVENANCE : EXTENSION DES CONVENANCES D'UN MOT À L'AUTRE

L'associativité touche enfin l'ensemble d'arguments « Sujétions » (v. section Y) : des prescriptions et des proscriptions peuvent générer par associativité des prescriptions et proscriptions supplémentaires (7 énoncés). Les locuteurs soutiennent que ces contraintes discursives peuvent s'appliquer tant aux arguments de l'agonistique lexicale liés aux vocables (001shoah) que ceux en rapport avec le destinataire ou le destinataire (030islamophob).

001shoah220416_c : **Dans cette logique il aurait fallu évacuer également tout mot latin** et/ou grec (comme *génocide*), français, anglo-saxon, et n'utiliser que des mots yiddish comme *hurbn* (*hourban*, *hurban*) pour désigner cette extermination des juifs.

030islamophob180315_f : Faudrait-il alors bannir tous les **mots susceptibles d'être instrumentalisés** ?

²⁹³ Déjà au XIX^e s., Darmester nommait « contagion » lorsque « l'usage grammatical [réunit] dans des expressions consacrées des termes qu'on est désormais habitué à voir ensemble » (1887 : 124).

²⁹⁴ Les locuteurs professent que moins un vocable détient de traits définitoires connus et d'importance auprès de son destinataire, plus il sera susceptible d'être employé dans diverses formes d'associativité, et plus cette associativité le videra de ses traits définitoires (v. *M. Mouvement*). Les pantonymes, qu'ils soient gorgés ou creux (v. *L. 1 Quantité*) sont des polarisateurs d'associativité : à cause de leurs traits, vides ou pleins, ils se voient abondamment associés à des éléments hétéroclites. Il en va de même pour les vocables qui n'ont pas de définition claire (v. *K. Contenu*) (007racis : « L'utilisation d'une définition précise aurait permis d'éviter **les amalgames peu rigoureux et les généralisations hâtives**. ») ou les mots qui évoquent peu (v. *F. 1 Évocation*), comme le montre l'exemple 001fag : « Pour lui, "ce genre de mots [tapette, pédale...] ne doivent pas sonner comme une insulte envers les homosexuels". **C'est "comme appeler quelqu'un ' salope' ou 'punk' ou 'connard'"** ajoute-t-il en précisant qu'à l'époque des battles de rap, ces mots étaient lancés spontanément. »

H.4. BILAN CONCLUSIF

Les réseaux d'association étudiés dans cet ensemble touchent la polarité, l'évocation et la rétention mémorielle. Pour être généralement acceptée par les locuteurs du corpus, une association entre un mot et un élément hétéroclite d'une de ces trois catégories doit répondre à des critères de nécessité et de bienfondé. Dans le cas contraire, elle est découragée, de peur qu'un trop grand réseau ne transforme un mot en polarisateur d'associativité, le vidant de ses traits définitoires et le rendant donc asémique (v. *L. Quantité*).

I. CONFLICTUALITÉ PERÇUE : LA CONTROVERSE SE TROUVE AU SEIN MÊME DU VOCABLE LITIGIEUX

L'élément caractéristique de l'ensemble « Conflictualité perçue », repéré dans 315 énoncés argumentatifs, est la présence d'un trait conflictuel : les vocables controversés acquièrent, pour différentes raisons qui sont expliquées plus bas, un aspect foncièrement conflictuel à l'intérieur des schémas des locuteurs²⁹⁵.

Ces schémas activés par l'interprétation d'un mot intrinsèquement controversé comportent alors un aspect d'antagonisme et de forts désaccords²⁹⁶. Freund les appelle les « mots piégés », c'est-à-dire au « contenu tendancieux » : « [Ils] ne sont rien d'autres que de la mésinformation [...] Une fois passés dans le langage courant avec leur charge de sens démagogique, ils serviront comme munitions de petit calibre dans la bataille permanente qui se livre pour la conquête des esprits. » (1991 : 151) Il poursuit, en prenant pour exemple le mot « terrorisme » :

Le mot « terrorisme » prend la place de la clochette ; le réflexe conditionné qu'on veut obtenir, c'est l'indignation. La « viande » utilisée pour faire « saliver » d'indignation, c'est la référence aux authentiques terroristes, à la folie meurtrière des attentats aveugles. Si on réussit à associer le terme « terrorisme » à cette image dans l'esprit des gens, on aura piégé le terme... et on aura toutes les chances de provoquer ce même réflexe d'indignation par automatisme, sans qu'intervienne aucune réflexion sur les différences éventuelles (avec l'action d'autres groupes). (Freund, 1991 : 153)

²⁹⁵ Ainsi, des vocables engendrent (002negro : « “Cette année, **c'est le mot negro qui semble soulever la controverse** et attirer l'attention des médias” ») ou font perdurer un conflit lexical (026apartheid : « L'utilisation du mot “apartheid” pour évoquer des quartiers relégués **continue à faire polémique** »). Un vocable peut être vu comme responsable, vu sa nature, du conflit (001barbare : « À l'inverse, Paula Simons, de l'Edmonton Journal, trouve que l'usage du mot “barbare” **invite à la controverse**, et son usage dans le contexte du guide, qu'elle aime bien soit dit en passant, la met mal à l'aise »), ou à l'opposé, être vu comme passif, le conflit s'organisant alors autour de lui (002guerre : « **La polémique tourne aussi autour de l'usage du mot “guerre”**, les sondages suggérant qu'en l'absence de représailles visibles aux attentats, l'acceptation par les Américains d'un renforcement des mesures de sécurité sur leur propre territoire devrait s'affaiblir »). Dans tous les cas, le mot se retrouve au sein d'oppositions dynamiques et actives.

²⁹⁶ Et ce, peu importe si l'intention (v. *Q. Intention*) est bonne ou si le destinataire fait appel à une acception neutre ou positive (v. *G. Polarité*) d'un vocable polysémique qui comporte au moins une acception négative, comme l'illustre l'exemple 005nègre : « Parce que si j'avais employé **la même phrase sans le mot “nègre”**, est-ce qu'elle **posait problème ou est-ce qu'elle ne posait pas problème ?** »

Dénonçant ces « mots piégés », différents locuteurs mettent en avant qu'un vocable ne peut être utilisé en raison de sa nature intrinsèquement controversée²⁹⁷ (047génocide). À l'inverse, souligner qu'un vocable n'est pas conflictuel permet d'en légitimer l'usage (004rafle).

047génocide230415_f : De par son aspect exceptionnel, l'expression génocide reste maniée avec précaution par la communauté internationale, et **fait très rarement l'unanimité**.

004rafle000709_f : Il suffit d'ailleurs de fréquenter les listes de diffusion militantes pour vérifier que, si l'usage du terme est extrêmement courant, **il n'est absolument pas polémique**.

I.1. TRAITS CONFLICTUELS : CONFLICTUALITÉ INTRINSÈQUE ÉLEVÉE ET TRÈS ÉLEVÉE

Afin de classer les 178 énoncés argumentatifs qui portent sur les traits conflictuels des vocables, une échelle d'intensité du conflictuel a été établie, allant d'intensité « très basse » à « très élevée » (Tableau XIV).

Tableau XIV
Échelle d'intensité du conflictuel

	Très basse	Basse	Neutre	Élevée	Très élevée
Nbre	6	6	10	97	59
%	3,37	3,37	5,62	54,50	33,14

La grande majorité des énoncés (87,64%) met en avant une nature conflictuelle « élevée » (001génocide) ou « très élevée » (015nigger). Souligner uniquement le caractère conflictuel d'un vocable semble insuffisant pour les locuteurs du corpus ; il faut montrer sa démesure conflictuelle. Ces types de vocables sont généralement condamnés, à moins qu'ils ne soient utilisés à des fins d'habileté langagière ou d'argumentation (026apartheid).

001génocide060904_b : Mais l'usage du mot « génocide » **à chaud reste polémique**.

²⁹⁷ Un autre moyen d'illégitimer un vocable dans le corpus est de mettre en avant son potentiel conflictuel perçu, comme le montre l'exemple 012mariage : « **L'emploi du mot “mariage” pose problème** à la grande majorité des députés UDI qui préféreraient une union civile éventuellement célébrée en mairie avec “les mêmes garanties juridiques et fiscales” que les couples hétéros. »

015nigger220615_f : L'utilisation du terme « Nigger » a très vite fait les gros titres des sites d'informations et des émissions de télévision, la plupart se refusant à écrire le mot **tant controversé** en toutes lettres, lui préférant l'expression « N-word »... voire le remplaçant par un bip, comme la chaîne conservatrice Fox News.

026apartheid : Le mot n'est pas totalement approprié ? **Il choque ? C'est tant mieux, car c'est fait pour.** Bousculer pour mieux agir, Manuel Valls en fait sa méthode et l'assume sans biaiser.

Plus rares (12,36%) sont les énoncés argumentatifs qui soulignent qu'un vocable est conflictuel (001nigger), peu conflictuel (008peuple) ou très peu conflictuel (026nègre) : les arguments « peu » et « très peu » sont d'ailleurs tous utilisés dans le corpus pour légitimer l'emploi d'un vocable, perçu jusqu'alors comme litigieux.

001nigger261106_c : [...] Richards a adressé **le mot controversé** à deux spectateurs noirs qui l'interrompaient dans une boîte de Los Angeles où il se produisait.

008peuple180502_f : Ce **n'est pas forcément un problème** en Israël, où les juifs sont généralement israéliens.

026nègre291115_c : Jackson **n'a aucun problème** non plus à l'utilisation du mot nègre dans les films.

I.2. OBTENTION DE TRAITS CONFLICTUELS : UNE CONFLICTUALITÉ QUI DURE

La présence d'un vocable dans un genre controversé peut lui apporter des traits conflictuels (13 énoncés) ; de plus, les mots dont le sens ne fait pas consensus (60 énoncés), dont le signifié est conflictuel (42 énoncés) et/ou qui ont fait l'objet de controverses par le passé (22 énoncés) sont souvent empreints de traits conflictuels.

Dans le corpus, un mot peut d'abord recevoir une caractéristique conflictuelle par sa seule présence au sein d'un type de discours désigné pour choquer²⁹⁸ (004populis). À l'opposé, la légitimation temporaire d'un vocable controversé peut être envisagée par le blâme du genre discursif conflictuel dans lequel il se trouve²⁹⁹ (016islamophob).

004populis121013_b : **Dans une logique polémique, il devient une insulte** pour disqualifier tous ceux qui rappellent aux bureaucrates, aux technocrates, aux politiciens professionnels, aux commissaires européens

²⁹⁸ Notons que c'est parfois le vocable lui-même qui se voit attribuer la responsabilité de l'avènement de ce genre conflictuel : dans ce cas précis, il est aussi condamné, comme l'illustre l'exemple 020islamophob : « Des traits polémiques du mot à l'ensemble du champ de vocables de controverse : **L'emploi du mot "islamophobie" en France a empoisonné l'espace des controverses.** »

²⁹⁹ Le mot est alors décrit comme le bouc émissaire d'un conflit qui est plus grand que lui.

qu'ils ont oublié le peuple et qu'ils travaillent contre lui en faveur des banquiers, des financiers, disons-le en un mot : en faveur du capitalisme dans sa formule libérale.

016islamophob190413_f : Les mots sont parfois pris **au piège de polémiques qui les dépassent**.

Ensuite, un vocable peut devenir conflictuel si un consensus social se révèle impossible pour cerner son sens. Lorsque la connaissance des locuteurs sur un mot ne suffit pas à le définir (009génocide) (v. *W. Connaissance*), un locuteur se tourne vers des instances de légitimation pour qu'elles lui fournissent une définition³⁰⁰ (010populis). Le conflit cessera parfois temporairement lorsqu'une instance de légitimation proposera des éclaircissements (002laic), mais reprendra généralement par la suite, les instances de légitimation formelles ne suffisant jamais à arrêter un débat lexical (v. *X. Instances*). De plus, puisque les schémas typicisent le réel, les mots qui leur sont associés sont porteurs de plusieurs de leurs caractéristiques. Lorsqu'un signifié fait lui-même l'objet d'une controverse, son caractère conflictuel peut être rejeté sur le signifiant³⁰¹, comme le montre le fonctionnement de la roue de Pinker³⁰².

009génocide150904_ : **Depuis que l'administration américaine a décidé d'employer le mot de « génocide »** à propos des exactions commises par le gouvernement soudanais et ses milices arabes - les Jenjawids-, **un vif débat s'est ouvert dans la communauté internationale**. Chacun prend position, argumente, donne sa définition (lire encadré).

³⁰⁰ La nature controversée d'une définition d'un vocable litigieux servira ainsi d'argument pour rejeter l'emploi d'un vocable dans le discours public.

³⁰¹ Allan et Burridge (2006) montrent dans *Forbidden Words* à propos des mots « tabous » que l'aspect péjoratif d'un signifié (qu'ils nomment « denotatum ») contamine son signifiant : « The taboo terms have been contaminated by the taboo concepts they represent. » (2006 : 242) Ces auteurs classent ce que nous nommons le trait « conflictuel » comme une forme de connotation. Bien qu'il n'y ait pas de corrélation directe entre signifiant et signifié, les locuteurs lient au sein de leurs schémas le réel et la langue, l'un influençant la perception du second, et vice-versa. Cette question est aussi abordée sous l'ensemble « Surmot » (v. section N).

³⁰² Rappelons que Pinker (2002) postule qu'un mot au signifié conflictuel se verra peu à peu doter d'une connotation négative, même si auparavant il était tout à fait acceptable dans le discours social. Ce mot, maintenant conflictuel, se verra remplacé par un euphémisme, qui à son tour entrera dans « la roue de l'euphémisation » : il gagnera une connotation négative, pour être ensuite remplacé par un substitut, puis le cycle recommencera. Le linguiste Armin Burkhardt a d'ailleurs avancé que « as long as the prevailing taboo or discrimination prevails, another euphemism will be found or created by the speakers to replace the expressions which is no longer felt to be euphemistic, and so on » (2010 : 363). Ben O'Neil complète cette pensée : « The cause of this semantic change is that words gradually become imbued with their intended negative connotations when they are used as insults. Hence, the primary requirement for preventing this kind of semantic change is to continue to use the existing words in circumstances that make it clear that no negative connotation is intended. » (2011 : 285)

010populis100212_f : **Toute définition sera donc ici contentieuse.** Le contrôle ou la reformulation des définitions font depuis longtemps partie du combat politique même. [...] Il faut en prendre son parti : **la « bonne définition » du populisme, réclamée par le public, est un leurre.**

002laic081214_f : La laïcité, telle que la Révolution française en a jeté les fondements et telle que la définit la loi de 1905, est le fruit d'un combat de longue haleine, **qui a suscité bien des controverses et exigé bien des clarifications.**

Finalement, un mot qui a subi par le passé des controverses lexicales gagne des traits conflictuels qui seront ancrés à long terme dans les schémas des locuteurs de position conservatrice (006nigger ; 003terroriste).

006nigger070111_f : Il y a quelques années, ce dernier a publié un ouvrage intitulé *Nigger, the Strange Career of a Troublesome Word*, dans lequel il retrace toutes les **controverses historiques** qui ont existé autour d'un terme **qui reste toujours tabou** aux Etats-Unis.

003terroriste020215_f : La **polémique n'est pas nouvelle.** La BBC est régulièrement accusée d'utiliser le mot « terroriste » de façon sélective, y recourant par exemple à propos des nationalistes irlandais ou lors des attaques de Londres, mais préférant le mot « militant » quand il s'agit d'attentats palestiniens en Israël.

I.3. DÉVALUATION DE LA CONTROVERSE, MONTÉE DE LA MÉFIANCE ET BAN DU VOCABLE

Cette dernière caractéristique condamne d'avance toutes discussions comportant des vocables conflictuels ou qui ont été conflictuels, les transformant en mots-écrans³⁰³ et/ou les dotant au passage d'une connotation négative chez les locuteurs de position conservatrice (v. *O.1 Écran* et *G.1 Polarité*). Les mots controversés seront alors perçus plus généralement par tous les locuteurs avec méfiance (005desouche), les poussant à éviter leur usage (019terroriste). Ne permettant pas de maximiser une adéquation sociocognitive dans l'acte de communication (v. chapitre 1, section 2.4), ces vocables sont amenés à être bannis du discours social (v. *Y.2 Sujétions*), remplacés par des euphémismes (004race). Cette solution est temporaire si le problème réside au niveau du signifié : le conflictuel réapparaîtra dans ce cas au mot suivant.

005desouche040314_f : Depuis, le débat s'enflamme et l'on en viendrait à penser que dire « Français de souche » serait un crime.

³⁰³ V. *O.1 Écran*. Pour rejeter le conflit lexical qui est jugé comme ayant une importance moindre que discuter du signifié, on assiste dans le discours social à une dévaluation du conflictuel. La polémique est alors jugée négativement par les locuteurs.

019terroriste010616_f : « Je suis très respectueux du patronat, bien évidemment, [...] **mais tout mot qui tend les rapports entre les organisations dans le débat public, dans le débat social, et entre les personnes n'est pas le bienvenu** », a-t-il déclaré.

004race280915_f : **Afin de mettre fin à ces polémiques**, l'Assemblée nationale **a supprimé le mot « race »** de la législation française le 16 mai 2013, à la suite d'une promesse de campagne de François Hollande.

I.4. BILAN CONCLUSIF

Pour les locuteurs du corpus, légitimer un vocable conflictuel de manière temporaire est possible, et ce, en le clamant non conflictuel ou en blâmant le genre conflictuel d'avoir une influence négative sur un vocable autrement tout à fait acceptable. Le seul moyen d'échapper à des traits conflictuels pour de bon est de rendre le signifié d'un signifiant entièrement neutre, puis de mettre un nouvel euphémisme en place au sein du discours social.

J. SCHÉMAS : DES POINTS DE REPÈRE POUR TOUS

Cet ensemble porte sur les 1 722 énoncés argumentatifs qui traitent des contextes³⁰⁴ caractéristiques des mots, intégrés par les locuteurs dans leur production et leur réception discursive. Les contextes caractéristiques correspondent aux schémas propres à chaque individu ; rappelons que « par les variables qu'ils autorisent ou non, les schémas spécifient de façon contraignante les relations probables ou possibles entre leurs composantes internes [...] ainsi que celles qu'ils peuvent avoir avec d'autres schémas [...] » (Labasse, 2006 : par. 8). Ces contextes caractéristiques sont ainsi des agrégats euristiques de connaissances sur le monde, qui peuvent être activés par un vocable³⁰⁵. Cet ensemble d'arguments correspond d'ailleurs au dernier modèle de Julia, qui l'expliquait en différents termes, parlant plutôt de « l'actualisation de traits sémantiques virtuels, “latents dans la mémoire associative du sujet parlant” » (2001 : 150), et n'est pas sans rappeler la deuxième composante majeure du modèle de Micheli : « Les locuteurs vont alors dire si le mot est apte ou non à désigner un certain objet du monde. » (2013 : 4)

Ce groupe d'arguments rassemble les énoncés les plus fréquemment employés dans le corpus : avoir recours à ses propres agrégats de connaissances pour argumenter au sein d'une controverse lexicale requiert en effet moins d'efforts cognitifs qu'avoir à rechercher des arguments extrinsèques, par exemple une définition d'autrui. Néanmoins, pour qu'ils soient perçus comme légitimes dans les débats sociaux, ces contextes caractéristiques doivent être partagés par l'ensemble des locuteurs de la société civile ; cette question particulière est traitée sous l'ensemble d'arguments « Connaissance » (v. section W.2).

³⁰⁴ Le mot « contexte » est employé au sein d'un « ensemble de circonstances liées, situation où un phénomène apparaît, un évènement se produit », et non pas au sens d'un « ensemble du texte qui entoure un mot, une expression, un passage et qui lui donne son sens, sa valeur » (Usito : « contexte »).

³⁰⁵ Une inadéquation entre un état du monde et un vocable survient ainsi lorsque le contexte ne répond pas aux schémas connus par le locuteur ; à l'inverse, une adéquation se produit quand l'état du monde correspond aux schémas en place.

Les énoncés argumentatifs portant sur les « Schémas » ont été répartis en trois catégories, selon les traits distinctifs de leur contenu. On trouve d'abord des contextes caractéristiques mis en lien avec des descriptions explicites d'états du monde. Viennent ensuite les énoncés contenant des métadiscours évaluatifs de la correspondance entre un état du monde et un contexte caractéristique. En dernière partie, d'autres énoncés comportant seulement un métadiscours sur la mise en relation réussie ou échouée entre un vocable et un état du monde sont présentés.

J.1. DES MISES EN LIEN AVEC DESCRIPTION DE L'ÉTAT DU MONDE

Tout d'abord, un état du monde peut être décrit par un locuteur à l'aide de ses éléments caractéristiques ; cette description permet ensuite de le rapprocher de schémas préexistants et d'affirmer ou d'infirmer sa légitimité (794 énoncés). Par exemple, dans l'extrait 003guerre, on trouve une énumération de caractéristiques définitoires de l'état du monde qui est par la suite mise en lien de manière implicite (« justifient ce vocabulaire martial ») avec le contexte caractéristique du mot « guerre ».

003guerre240316_f : **La violence des attaques, les armes utilisées, la nature essentiellement fanatique des commanditaires, eux-mêmes lancés en Syrie et en Irak dans un conflit armé d'une extrême brutalité, justifient** ce vocabulaire martial.

Par la description légitime et/ou condamnable d'états du monde se dessinent non seulement les contextes caractéristiques d'un vocable, mais également les traits définitoires de vocables controversés : un locuteur tentera, par le transfert des contextes caractéristiques à une forme définitoire, de fixer des traits caractéristiques d'un vocable³⁰⁶.

Notons que certaines descriptions peuvent être fondées à partir d'abstraction d'expériences réelles (013rafle) : il y a ainsi exemplification du mot litigieux par un contexte d'énonciation³⁰⁷.

013rafle171007_f : « J'habite un quartier de Montreuil à forte population malienne. **Le matin vers 6 heures, quand une grande partie de ces Maliens vont travailler, les policiers sont massés devant les portes du**

³⁰⁶ Cette question est plus amplement traitée sous « Contenu », au chapitre suivant (section K).

³⁰⁷ D'autres contextes ne sont pas vécus, mais créés par extension à partir de schémas déjà en place.

métro Mairie-de-Montreuil, bloquent les issues et n'arrêtent que les Maliens ou les personnes ayant la peau noire. Les autres passants ne sont jamais inquiétés. Moi j'appelle cela des rafles. »

À certaines occasions, la description de l'état du monde est insuffisante chez un locuteur pour déterminer si un vocable peut ou ne peut pas être utilisé dans un contexte donné : la recherche de renseignements supplémentaires est alors essentielle pour en déterminer la correspondance de l'état du monde aux propriétés typiques (164génocide). Il arrive également que l'état du monde évolue, compliquant sa correspondance entre le contexte caractéristique (006génocide). En effet, si un contexte caractéristique a prévalu par le passé, et qu'un état du monde s'est vu désigné sous un mot donné, cette relation s'imprègne au sein de la mémoire des locuteurs, et par le fait même dans leurs schémas (v. *B. Encyclopédie*) ; il devient plus difficile par la suite de se détacher de cette relation probable.

164génocide040217_s : « **Mais il faudra plus d'enquête** que cela pour **qualifier** cette situation de génocide. »

006génocide110709_i : « Ce que nous voyons actuellement (au Darfour) ce sont les vestiges d'un génocide », avait-il déclaré. **La violence « n'est plus coordonnée » comme entre 2003 et 2006**, avait-il ajouté.

J.2. MISE EN LIEN ET ÉVALUATION DE LA CORRESPONDANCE

Dans 550 énoncés argumentatifs, une évaluation de la correspondance entre l'état du monde et le contexte caractéristique complète ou remplace la description de l'état du monde. Par exemple, dans l'extrait 008holocauste, non seulement la correspondance entre l'état du monde et le contexte caractéristique est jugée adéquate pour le locuteur, mais elle est « parfaite » ; dans l'exemple 009desouche, leur discordance est non seulement dénoncée, mais elle l'est avec « avec véhémence ».

008holocauste290104_f : Tous les historiens français ont adopté le terme de « génocide », forgé en 1944 par le linguiste polonais Lemkin, **qui rend parfaitement compte** d'un processus systématique et volontaire d'extermination d'un peuple, qui exclut la connotation religieuse et la présomption de résignation des victimes.

009desouche180911_c : Constance Sirois **dénonce avec véhémence** l'utilisation du terme « Québécois de souche ». Selon elle, cette image négative peut être associée à « quelqu'un qui serait à la veille de mourir ou qui voudrait déranger des gens qui veulent s'établir ici ».

L'inadéquation est souvent soulignée à l'aide de métadiscours évaluatifs d'amplification élevée (64,24%) ou très élevée (10,38%), comme dans l'exemple 009desouche plus haut, tandis que l'adéquation subit des évaluations qui mettent moins en jeu une amplitude élevée (44,33%) ou très élevée (5,15%), comme dans l'exemple 008holocauste, également ci-haut³⁰⁸.

J.3. MISE EN LIEN SEULEMENT

Enfin, dans 368 énoncés argumentatifs, une description explicite de l'état du monde est absente (009révolution), ou du moins réduite à quelques mots permettant sa correspondance avec le mot controversé (010barbare). De fait, seul le résultat d'adéquation ou d'inadéquation entre l'état du monde et le contexte caractéristique est présent dans l'argumentation des locuteurs. Par exemple, dans l'extrait 009révolution, le vocable « révolution » est présenté comme ne convenant simplement pas aux propriétés typiques du schéma activé, quel qu'il soit. Dans l'exemple qui suit, 010barbare, l'état du monde, « les actes », concorde aux propriétés typiques du schéma activé par le vocable « barbare » ; on trouve ici une description ténue de l'état du monde (« les actes »), puis l'adéquation de la correspondance entre l'état du monde et contexte caractéristique est faite (« sont en effet “barbares” »).

009révolution091113_f : Les socialistes sont capables de tous les abus de langage et **d'appeler révolution quelque chose qui n'en serait pas une**.

010barbare160311_c : M. Trudeau a reconnu, après l'envoi de nombreux messages sur Twitter, que **ces actes sont en effet « barbares »**.

³⁰⁸ Plus rares sont les arguments qui mettent en jeu des métadiscours évaluatifs qui portent une inadéquation modérée (23,62%) ou basse (1,77%). Quant aux métadiscours évaluatifs qui concernent les adéquations, plus nombreux sont les arguments modérés (39,18%) et bas (11,34%).

J.4. BILAN CONCLUSIF

Les principaux arguments de l'agonistique lexicale se concentrent sur les contextes caractéristiques. Plutôt que d'avoir recours à des arguments qui leur sont externes, les locuteurs se penchent avant tout sur leurs propres schémas intrinsèques afin d'évaluer la légitimité d'un mot litigieux ; cette démarche requiert un nombre réduit d'efforts cognitifs de leur part, maximisant la pertinence.

CHAPITRE 4 : TRAITS DÉFINITOIRES DU SIGNIFIANT ET PLACE DU SIGNIFIÉ

Dans ce chapitre, les trois ensembles d'arguments qui concernent les traits définitoires des signifiants sont étudiés. Le « Contenu » des traits définitoires est abordé en premier. Dans plus de la moitié des documents du corpus, un locuteur ressent le besoin d'explicitier la signification d'un mot controversé, et ce, généralement à l'aide d'un trait définitoire lexical ou de plusieurs traits définitoires non lexicaux. Ensuite viennent les arguments qui abordent la « Quantité » de traits définitoires qu'un mot peut simultanément détenir : la polysémie est explicitement plus discutée dans le corpus que l'aspect monosémique et asémique des vocables. Les ensembles d'arguments concernant la variabilité de la langue sont quant à eux regroupés sous « Mouvement » : des dissensions sur le caractère évolutif de la langue existent non seulement entre les locuteurs de position « conservatrice » et « progressiste », mais aussi entre eux.

Trois autres ensembles d'arguments portant sur la représentation du signifié dans le discours sont également examinés dans ce chapitre. Deux groupes d'arguments traitent de la manière dont un mot développe un lien privilégié avec son signifiant (« Surmot »), ou à l'opposé lui fait ombre (« Écran »). Ce chapitre se conclut à l'aide de l'ensemble d'arguments touchant la « Réalité ». Il examine les relations d'interdépendance entre le signifié et son signifiant, et met en lumière des arguments portant sur l'authenticité des faits initiaux responsables d'un litige lexical.

K. TRAITS DÉFINITOIRES — CONTENU

Chaque vocable est lié à un nombre plus ou moins fixe de traits définitoires au sein des schémas. Bien que des ouvrages de référence tentent de cerner momentanément le sens des mots, ces derniers évoluent en dehors des normes prescriptives langagières. On sait ainsi que ces traits définitoires sont dynamiques et qu'ils peuvent différer d'un individu et d'une communauté à l'autre (v. *J. Schéma* et *W. Connaissance*), ce qui rend vaine toute tentative de circonscrire une fois pour toutes le sens d'un vocable.

Afin de légitimer ou condamner l'emploi d'un mot, un locuteur ressent le besoin, dans plus de 55,82% du corpus (700 documents), de définir explicitement son contenu, à l'aide de traits définitoires lexicaux (traits principaux et/ou secondaires) et/ou non lexicaux (informations encyclopédiques, définition légale...) : 1 444 énoncés argumentatifs comportent des arguments liés au contenu des traits définitoires des mots, correspondant à 11,81% du nombre total d'énoncés du corpus.

Les arguments qui composent cet ensemble ont une apparence plus descriptive qu'analytique, puisque le locuteur prend un moment pour déterminer les traits définitoires essentiels à l'emploi d'un vocable, en se référant parfois à une instance de légitimation (v. *X. Instances*). Ce n'est pas tant le contenu qui importe dans cet ensemble que la présence de ce contenu : le locuteur juge nécessaire d'énoncer, de rappeler ou de corriger les traits définitoires d'un mot.

K.1. RÉPARTITION DES ARGUMENTS DES TRAITS DÉFINITOIRES : SIX CATÉGORIES DISTINCTES

Le contenu des traits définitoires a été réparti en six catégories dans le Tableau XV.

Tableau XV
Répartition des énoncés argumentatifs des traits définitoires

	Définition lexicale	Définition non lexicale	Sens figuré	Recherche de définition	Présence d'une définition	Absence de définition
Nbre	891	362	40	52	50	49
%	61,70	25,07	2,77	3,60	3,46	3,39

Ces catégories seront tour à tour examinées dans les prochaines sections. La « définition non lexicale » se distingue de la « définition lexicale » en ce qu'elle ne comporte pas de caractère métalinguistique (ex. : une définition encyclopédique) ou spontané (ex. : une définition légale). D'autres énoncés ne commentent pas explicitement le contenu des traits définitoires, mais discutent plutôt des critères d'acceptabilité de son usage figuré : ces métadiscours ont été rassemblés sous « Sens figuré ». Enfin, une certaine proportion des énoncés étudiés correspond simplement à l'affirmation de la présence ou de l'absence de définition, ou encore se rapporte à un énoncé soulignant la nécessité de rechercher une définition.

K.2. DÉFINITION LEXICALE : LES ARGUMENTS DU « LEXICOGRAPHISME »

Ce sont 891 énoncés argumentatifs qui touchent aux traits définitoires lexicaux, premier en importance (61,70%) devant les définitions de traits non lexicaux (25,07%). Nous désignerons « traits définitoires lexicaux » comme tout résultat d'une opération définitionnelle subjective ayant pour objet la description métalinguistique spontanée du sens d'un mot en langue. Cette catégorie est inspirée des travaux de Paveau (2006 : 153), qui nommait « lexicographisme » le phénomène de produire « une définition lexicographique spontanée et subjective ».

L'analyse du corpus montre qu'il existe, pour plusieurs locuteurs, une différence entre des traits définitoires principaux et des traits définitoires secondaires. Les traits définitoires principaux sont les constituants essentiels d'un mot : ils correspondent dans l'exemple 046 génocide suivant à

« la visée exterminatrice ». Les traits secondaires sont plutôt perçus comme accessoires et complémentaires³⁰⁹ aux traits principaux. Dans l'exemple suivant, le « nombre exact de victimes » constitue un trait secondaire.

046génocide040615_i : Certes, on peut ergoter sur le **nombre exact de victimes**, observe-t-il, mais **ce qui est surtout déterminant, c'est « la visée exterminatrice »**.

Dans le but d'étudier la manière dont les traits définitoires lexicaux sont employés dans le corpus, ils ont été répartis en quatre catégories, telles que précisées dans le Tableau XVI.

Tableau XVI
Répartition des énoncés argumentatifs des traits définitoires lexicaux

	Un trait principal ou une acception principale	Plusieurs traits principaux avec/sans traits secondaires	Traits secondaires uniquement	Synonymes/ Antonyme
Nbre	406	374	20	91
%	45,57	41,98	2,24	10,21

Une prépondérance des énoncés ne présente qu'un seul trait définitoire ou une seule acception (45,57%) : seul un trait (« supertrait ») ou une unique acception (« superacception ») constituent pour le locuteur le contenu d'un mot controversé. Plus précisément, nous appelons ce seul trait un « supertrait³¹⁰ » dans le cas des vocables monosémiques (013islam) ; lorsqu'il s'agit

³⁰⁹ La distinction entre ces deux types de traits n'est pas systématiquement mise en avant dans le corpus ; la plupart des arguments étudiés ne font qu'énumérer des traits définitoires, sans regard à ceux qu'ils jugent absolument essentiels et ceux qui sont à l'opposé mineurs. Néanmoins, il est possible d'avancer que s'ils discutent de traits définitoires, c'est que ces derniers se révèlent essentiels au sein de leur imaginaire pour définir un vocable, et donc qu'ils correspondent aux principaux.

³¹⁰ Le « supertrait » est le seul trait définitoire que conserve un vocable monosémique à la suite de la perte momentanée ou permanente de tous ses autres traits (v. *L.2 Quantité*).

d'une seule acception d'un mot polysémique³¹¹ (001holocauste), elle est appelée une « superacception³¹² ».

013islam110514_r : « Ils sont en train de faire une mauvaise utilisation du mot Islam, car ils ont oublié que le mot **Islam signifie paix** ».

001holocauste270105_f : Or, pour le sens commun, holocauste reste **principalement évocateur** de sacrifice dans l'Ancien Testament, qui renvoie à la consommation totale par le feu de l'animal sur l'autel du temple.

Toutes les autres caractéristiques définitoires d'un vocable se trouvent alors momentanément mises de côté par les locuteurs dans une opération de « dé-spécification du mot » (Julia, 2001 : 149-150), subordonnées aux « supertraits » et « superaccepions »³¹³.

Ensuite, toujours en lien avec le Tableau XVI, d'autres métadiscours mettent en avant la présence de plusieurs traits définitoires constitutifs du vocable (41,98%). Certains mots sont ainsi définis à l'aide d'une série de plusieurs traits principaux (001desouche) parfois accompagnés de traits secondaires ; cette multiplicité de traits permet de rendre l'emploi du vocable plus spécifique³¹⁴.

001desouche240215_f : Selon elle, peuvent être désignées « Français de souche » **les personnes « nées en France de deux parents nés en France »**.

³¹¹ Ces traits peuvent aussi être interrogés ou mis en doute (017racis : « Racisme anti-Blancs ? **De quoi parle-t-on ?** Contrôle des Blancs au faciès ? Discrimination à l'école ? Sélection à l'embauche ? »), par exemple à l'aide de l'usage d'une formulation interrogative ou au conditionnel. La présentation de traits peut aussi se faire par négation : le locuteur indique alors ce qui ne représente pas un trait du vocable, comme l'illustre l'exemple 009terrorisme : « Il ne **s'agit pas de simples meurtres** ou **d'une simple destruction**. »

³¹² La « superacception » correspond à une perte momentanée d'accepions pour un vocable polysémique. Une seule acception subsiste alors : elle est désignée sous le nom de « superacception » (v. *L.3 Quantité*).

³¹³ En ce sens, certains locuteurs font référence au « supertrait » ou à la « superacception » comme le « sens large » ou « générique » d'un vocable, phénomène souligné dans le cinquième modèle de Julia (2001 : 149-150). Il est aussi possible de les désigner comme le sens le plus courant ou le plus fréquent, comme l'illustre l'exemple 019croisade : « Ce terme est en général utilisé de **façon courante** sans connotation religieuse. » L'emploi d'un vocable basé sur un seul trait définitoire ou une seule acception est parfois critiqué puisqu'il est perçu comme un élargissement d'un vocable qui le rendra « vague » (006populis : « Le “peuple” est un attrape-tout aussi **vague** que le “populisme” ») et « ambigu » (035islamophob) : bref, qui le transformera peu à peu en lui faisant perdre ses traits définitoires (v. *M.3 Mouvement*). Cet élargissement pourra se poursuivre jusqu'à le vider de tout son sens, faisant de lui une pantonyme ; ce point spécifique est traité dans « Quantité ».

³¹⁴ Ce « sens strict » du vocable (015naturel) peut être désigné sous différents syntagmes comme « sens plein » (011immigr), « sens véritable » (011réfugié), « sens restreint » (003récession)...

D'autres métadiscours, plus rares (4,73%), mettent uniquement en avant un trait ou plusieurs traits définitoires qui ne sont pas constitutifs du vocable (069guerre). Ces traits sont secondaires ou ne répondent pas tout à fait aux traits définitoires attendus par les locuteurs³¹⁵.

069guerre211115_s : **Des scènes de guerre ne font pas** encore une guerre.

Enfin, les traits définitoires d'un vocable peuvent être présentés à l'aide de synonymes³¹⁶ (5,61%) ou d'antonymes³¹⁷ (4,60%). Ces derniers sont parfois approximatifs (048guerre), passés (023race) ou temporaires³¹⁸ (013révolution). Ils peuvent aussi se présenter sous une énumération de plusieurs vocables à la fois, découlant d'un partage de liens de champ lexical (v. *D.2 Champs*) et étant souvent considérés comme interchangeables, sans regard à leurs traits secondaires³¹⁹ (011austérité).

048guerre : « **« Nous ne sommes plus en paix, mais nous ne pouvons pas dire que nous sommes une société en guerre.**

³¹⁵ Tout comme les traits principaux, il peut arriver que les arguments prennent la forme d'une phrase négative.

³¹⁶ L'extrait 002violence avance que « éducation sans violence » et « éducation non-violente » « di[sen]t la même chose » sans l'être tout à fait : « J'ai beaucoup apprécié l'emploi du terme **“éducation sans violence” qui, même s'il dit la même chose, n'est pas “l'éducation non-violente”** qui est un effet de mode et poussé à l'extrême. » Il s'agit là d'un passage exemplaire des relations de sens parfois confuses qu'un locuteur établit entre deux mots, mettant en jeu les arguments de la « Capacité d'abstraction » et de l'« Associativité » (v. sections V.2 et H.1).

³¹⁷ Le vocable controversé peut être mis en opposition à un autre vocable selon une logique d'exclusion (001résistance : « **“Terrorisme” et “résistance” auraient dû se définir selon une logique ordinaire d'opposition et d'exclusion**, à l'instar, par exemple, de **“barbarie” et “civilisation”** ») ; cette démarche est parfois perçue par les locuteurs étudiés comme manichéenne et simplificatrice du signifié. À d'autres moments, c'est la relation d'opposition qui octroie pour eux le sens au vocable controversé, comme l'illustre l'exemple 015fascis : « Jean Vigreux a quant à lui expliqué que le mot **“fasciste”** ne peut se comprendre que dans un **couple fasciste/antifasciste**. » Un antonyme peut également servir à démontrer, par les traits définitoires qu'il met en jeu, que le vocable litigieux est inadéquat au sein d'un discours donné. Notons que la relation antonymique peut aussi être condamnée, comme dans l'exemple 019terrorisme : « Je regrette la confusion fréquente des commentateurs entre fins et moyens : **contrairement à la thèse du “ou bien... ou bien...”**, **on peut parfaitement être résistant ET terroriste**. »

³¹⁸ Certains vocables peuvent en effet momentanément partager une relation de synonymie : par leurs emplois côte à côte dans un discours donné, ils peuvent tisser des liens lexicaux plus étroits, que cet usage puisse sembler correct ou correspondre au résultat d'une confusion, comme le montre l'exemple 015civilisation : « Il déplore que le ministre de l'Intérieur **“confonde civilisation et principes”** et affirme que les gens de gauche ne sont **“nullement relativistes”**. » L'exemple 006fascis montre que la mise en avant de synonymes pour des vocables polysémiques peut être ardue : ce ne sont pas toutes les acceptions d'un vocable controversé polysémique qui peuvent répondre à cette relation de synonymie : « Fasciste n'est **pas forcément synonyme de nazi ou de phalangiste**. »

³¹⁹ Julia présente de manière plus exhaustive cette « description synonymique » (2001 : 207) servant à la spécification de sens dans son sixième modèle.

023race011214_f : À André Gilbert qui faisait remarquer l'utilisation du mot « race » dans un ouvrage de l'époque, Elisabeth Verry lui a répondu qu'il fallait bien situer le texte, car en 1914, ce mot était **synonyme** de Nation.

013révolution090217_f : Plus surprenant encore, François Fillon en a aussi fait un mot-clé de son discours, **faisant rimer révolution et restauration**.

011austérité200115_c : **Mot synonyme d'abstinence et d'ascétisme**, maintenant satanisé par abus de langage, avez-vous l'impression que l'austérité est devenue notre mode de vie dans la région ?

K.3. DÉFINITION AUTRE : TRAITS DÉFINITOIRES NON LEXICAUX À PRÉDOMINANCE ENCYCLOPÉDIQUE

Ce sont 362 énoncés qui font référence à des traits définitoires non lexicaux, correspondant à 25,07% de l'ensemble d'arguments « Contenu ». Ils ont à leur tour été répartis en fonction de leur contenu. Le Tableau XVII illustre leur partage.

Tableau XVII
Répartition des énoncés argumentatifs des traits définitoires non lexicaux

	Encyclopédique	Commercial et légal	Tirés d'ouvrage linguistique	Sens figuré
Nbre	162	145	28	27
%	44,75	40,06	7,73	7,46

Les traits définitoires de type encyclopédique (44,75%) (003put), comprenant les traits définitoires issus d'ouvrages encyclopédiques (012secte), priment au sein des énoncés argumentatifs non lexicaux. Comme l'écrit Rey-Debove, une définition encyclopédique contient : « (a) les traits sémantiques pertinents définissant la chose en déterminant le contenu du signe ; (b) des informations supplémentaires sur la chose qui ne concernaient plus le contenu du signe (description, origine, histoire, cause, effets, fonctionnement, usage, avantages, inconvénients, recette, données statistiques, etc.). » (1971 : 277) Rey-Debove appelle ainsi « définition encyclopédique » « toute définition qui présente des qualifications superfétatoires » (1971 : 228).

À titre de comparaison avec les informations données plus haut sur les définitions lexicales, ce n'est que dans 16,05% des énoncés argumentatifs encyclopédiques qu'un « supertrait » (8,64%)

ou qu'une « superacception » (7,41%) apparaît. Ainsi, les définitions non lexicales de type encyclopédique se révèlent plus complexes, détenant plus de traits définitoires que les définitions lexicales.

003put241009_f : Pourtant, ni le mot « salope » ni le mot « pute » ne sont anodins : en Occident, ils charrient des connotations lourdes. **Ils se réfèrent à l'interdiction faite longtemps aux femmes de coucher avec qui elles voulaient.**

012secte220999_f : Qu'entend le Dico des sectes par « sectes » ? Et quels groupes cite-t-il ? Selon lui, la « secte » qualifie effectivement un groupement totalitaire. **Il en donne la définition suivante (p. 198) : « ... au sens actuel, on définit ainsi un groupement, déclarant ou non des objectifs religieux, dont l'idéologie totalitaire et les comportements liberticides portent atteinte à la fois aux droits de l'homme, aux lois et à l'équilibre social ». On s'attend à découvrir ensuite l'énumération de ces groupes qualifiés de « nocifs », de « liberticides » et d'« ennemis des règles démocratiques ».**

Il en va de même pour les définitions légales (0145génocide) et commerciales (001bio) : elles sont en majorité composées de plusieurs traits non lexicaux (95,86%). Ces métadiscours légaux et commerciaux représentent 40,06% des définitions non lexicales (v. Tableau XVII précédent).

145génocide121007_c : La Turquie rejette l'utilisation du terme génocide pour qualifier la mort de centaines de milliers d'Arméniens. **L'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 9 décembre 1948, stipule que le génocide « s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : Meurtre de membres du groupe ; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »**

001bio201104_c : « Seuls les produits contenant **au moins 70% d'ingrédients biologiques peuvent se prévaloir de l'appellation biologique** » indique M. Boyer.

Les définitions par ouvrages linguistiques n'occupent que 7,73% des énoncés argumentatifs non lexicaux (032race). Ces définitions ont été séparées des traits définitoires lexicaux puisqu'elles n'ont pas de caractère spontané. Notons qu'elles sont toutes composées de plus d'un trait définitoire (100%).

032race300915_f : Certains ont été jusqu'à lui **rappeler la définition même du mot dans le Larousse : « catégorie de classement de l'espèce humaine selon des critères morphologiques ou culturels, sans aucune base scientifique et dont l'emploi est au fondement des divers racismes et de leurs pratiques ».**

Enfin, les vocables sont parfois explicités à l'aide de définitions figurées³²⁰ (7,46%). Certains locuteurs vont user de métaphores, d'allégories et autres discours d'abstraction pour mettre en lumière les traits définitoires d'un vocable (008secte). Ces définitions figurées sont aussi en majorité composées de plus d'un trait définitoire (96,30%).

008secte140396_f : Celle-ci avait traité l'association de secte et affirmé : « **Une secte, c'est de la drogue.** La drogue, on se pique physiquement ; une secte, c'est psychologiquement. »

K.4. SENS FIGURÉ : DES MÉSENTENTES FORTES SE MANIFESTENT

Employer ou non des vocables controversés au sens figuré³²¹ divise les locuteurs, comme le soulignait déjà Julia (2001 : 149)³²². Quoique ce sujet apparaisse uniquement dans 40 énoncés argumentatifs du « Contenu » (2,77%), il montre qu'il existe non seulement des divisions sur la question entre les locuteurs de vision polysème et monosème, mais aussi entre eux : cinq perceptions différentes sont trouvées.

Pour un premier groupe affichant une vision polysème, il suffit qu'il soit clair et non ambigu qu'il s'agisse d'un emploi figuré, et non littéral, pour qu'il soit accepté. Pour eux, le sens figuré doit partager des traits définitoires du sens littéral, sans néanmoins tous les détenir³²³ (019guerre).

019guerre170516_f : **Le mot « guerre » ne peut être qu'une métaphore**, comme on parle de guerre contre le cancer ou le diabète, **mais ne doit pas donner lieu à une mobilisation ou à une militarisation de la société française dans son ensemble.**

³²⁰ Les arguments figurés de traits définitoires non lexicaux se distinguent de la prochaine section, « Sens figuré ». Dans cette section, c'est le sens des mots qui est expliqué à l'aide d'une définition figurée. Dans la section suivante, « Sens figuré » correspond à la possibilité d'employer des mots au sens figuré.

³²¹ Puisque ce sujet touche au contenu possible des vocables controversés, ces métadiscours ont été classés sous « Contenu ».

³²² Les arguments stipulant le sens propre et littéral ont été décrits par Julia (2001) dans son second modèle. Elle y observait la dualité d'interprétation que pouvaient prendre des mots étant employés en sens littéraux et figurés. Sa taxonomie descriptive a entre autres permis de développer cette section.

³²³ Il va de soi que l'application de cette condition discursive ne peut se faire qu'en regard d'une « Capacité d'abstraction » (v. sections V.1 et V.2) suffisante des destinataires.

Pour d'autres locuteurs de vision polysème, une seconde condition discursive, pouvant être additionnée ou non à la première, est la suivante : si un vocable a déjà fait l'objet d'un emploi figuré par le passé et que ce dernier n'a pas été critiqué, la production d'autres emplois figurés sont permis pour ce mot (045guerre).

045guerre020416_c : Et puis, si nous acceptons de dire que **nos gouvernements font la « guerre » au tabagisme ou à l'évasion fiscale, j'ose croire qu'on puisse aussi parler de guerre au terrorisme.**

Chez les locuteurs de vision polysème, il y a ainsi deux angles possibles régissant l'acceptation de sens figurés; ceux des locuteurs de vision monosème leur sont additionnés. Pour certains locuteurs de vision monosème, l'emploi figuré d'un vocable qui ne respecte pas tous les traits définitoires d'un vocable ne peut être accepté : pour eux, les traits définitoires de type littéral doivent être repérables en intégralité dans l'usage figuré (012crise). Cette perspective s'oppose ainsi directement au premier groupe de locuteurs de vision polysème. Un autre groupe de locuteurs de vision monosème n'accepte aucun usage figuré, sans en expliciter la raison.

012crise140113_f : Il illustre ce point par un exemple concret sur l'utilisation du mot crise : provenant du vocabulaire médical, la crise définit le moment fort de la maladie et **suppose « que l'on va retrouver la santé que l'on a perdue »**, explique Michel Rocard. **Or dans l'économie réelle, le diagnostic de la maladie n'a pas encore été trouvé, impossible donc de guérir.**

Enfin, d'autres locuteurs, de vision polysème comme monosème³²⁴, réfrènent plus généralement l'emploi du figuré, en raison de la confusion inévitable³²⁵ entre sens littéral et figuré (017guerre).

017guerre171115_f : On sait ce que cette confusion a engendré aux États-Unis et pour le monde : **la « guerre » lancée contre un concept ou une métaphore a débouché sur la guerre en Afghanistan**, gagnée

³²⁴ Les vocables qui appartiennent aux agrégats « Animosité, agression et bouleversement » et « (In)égalités et (in)tolérance » et qui détiennent une haute charge connotative (v. *G.1 Polarité*) ne peuvent pas non plus être utilisés au sens figuré par les locuteurs de vision monosème ; leurs usages entraîneront forcément la dissimulation du signifié (v. *O. Écran*). Les mots-mémoriels ne peuvent pas non plus faire l'objet d'emploi figuré, puisqu'ils sont par défaut monosémiques (v. *C.1 Mot-mémoriel*).

³²⁵ Les destinataires ne semblent pas toujours croire aux capacités de déduction et de compréhension de leurs destinataires, ou des locuteurs de manière générale (v. *V.2 Capacité d'abstraction*). Éviter tout risque de confusion leur paraît de ce fait la meilleure solution.

en un mois et toujours perdue 14 ans après, la guerre en Irak qui n'est pas finie et est directement responsable de la création de Daech.

K.5. PRÉSENCE, RECHERCHE ET ABSENCE DE DÉFINITION : MISE EN ÉVIDENCE DES FAITS

Pour clore cet ensemble, notons que 3,60% des énoncés argumentatifs de « Contenu » soulignent qu'il est important de fixer des traits définitoires d'un vocable controversé n'ayant jusque-là pas de définition (010populis). Aussi, 3,46% des énoncés mettent en avant qu'il existe, sans les nommer, des traits définitoires à un mot (063guerre). Enfin, 3,39% des énoncés soulignent l'absence de traits définitoires fixes pour un vocable controversé (038terroriste).

010populis100212_f : Mais avec plus d'insistance encore, **on réclame des spécialistes, universitaires ou journalistes, qu'ils définissent le mot** avant de stigmatiser la chose.

063guerre181115_s : Bien que le terme « guerre » soit souvent utilisé librement de manière assez vague, **il est défini de manière très précise dans le droit international**.

038terroriste181215_c : Ainsi, **à défaut d'être défini clairement**, il est servi à toutes les sauces ; les ennemis de quiconque sont appelés terroristes, et vice-versa.

K.6. BILAN CONCLUSIF

La description du contenu de vocables controversés est un moyen dialectique fréquent pour légitimer ou condamner un vocable. Lorsqu'un locuteur fait appel à une définition lexicale, il aura avant tout tendance à souligner un seul trait définitoire central ; ses autres tentatives de définitions non lexicales, par exemple encyclopédiques, sont composées de plusieurs traits définitoires.

L. TRAITS DÉFINITOIRES - QUANTITÉ

L'ensemble « Quantité » rassemble les 677 énoncés argumentatifs soulignant qu'un vocable n'a aucun sens (asémie), un seul sens (monosémie) ou plusieurs sens (polysémie).

Le moyen de légitimer ou condamner un mot se fait directement en rapport avec sa condition asémique (13,59% pour 92 énoncés), monosémique (22,90% pour 155 énoncés) ou polysémique (63,52% pour 430 énoncés), et non pas le contenu de ses traits définitoires (v. *K. Contenu*), ni son évolution ou sa capacité évolutive (v. *M. Mouvement*) : seule compte la quantité de traits définitoires. Un mot peut détenir aux yeux des locuteurs un nombre trop faible de traits définitoires, ou au contraire être lié à un nombre trop élevé de significations d'une manière simultanée³²⁶ pour être employé.

L.1. ASÉMIE : ENTRE L'ABSENCE ET LA SURABONDANCE DE SENS

Un vocable asémique (92 énoncés argumentatifs pour 13,59%) ne comporte aucun contenu sémantique (117génocide; 020populis) dans le discours social. Pour cette raison, il peut être perçu comme foncièrement subjectif par les locuteurs : en l'absence de traits définitoires, c'est avant tout l'intention du destinataire qui lui octroie un sens à interpréter pour un destinataire de position progressiste (015terrorisme), tandis que les vocables asémiques ne sont d'aucune utilité pour les locuteurs de position conservatrice (v. *R. Arbitraire* et *Q. Intention*).

117génocide240401_b : De ce fait, l'expression « génocide rwandais », **ne signifie strictement rien**, sauf à signaler [...].

020populis070713_f : Revenons, une dernière fois, à la perversion de l'utilisation du mot populisme, **souvent vidé de contenu** et sans histoire.

³²⁶ Comme il a été souligné en prélude de la deuxième section de cette thèse, des « locuteurs de position monosème », qui perçoivent qu'un vocable ne peut être lié qu'à un seul sens, s'opposent aux « locuteurs de vision polysème », qui défendent qu'un vocable peut détenir simultanément plusieurs acceptions.

015terrorisme230616_f : **La notion, éminemment subjective, ne cesse, en réalité, de fluctuer, au gré des conflits et des instrumentalisations.**

Dans 14 de ces énoncés argumentatifs, il est souligné que l'asémie peut être causée par le fait qu'aucun sens ne s'impose dans le discours social pour un mot controversé, de ce fait sans trait définitoire précis (v. *K. Contenu*). Ne pouvant pas non plus se fier à leurs contextes caractéristiques (v. *J. Schéma*) pour en tirer du sens (v. *W. Connaissance*), les locuteurs se tournent vers des figures d'autorité pour obtenir des définitions (v. *X. Instances*).

Néanmoins, lorsqu'aucune définition du contenu ne se montre satisfaisante (007racis) ou que les instances de légitimité ne fournissent pas la définition attendue (003terrorisme), les locuteurs prônent la suppression de ces vocables asémiques³²⁷ (v. *Y.2 Sujétions*) du discours social. Un discours pertinent ne peut être atteint à l'aide d'un vocable qui ne détient aucun trait définitoire et aucun schéma satisfaisant en discours : un mot qui demande un effort cognitif sans aucun effet est ainsi proscrit par les locuteurs eux-mêmes³²⁸.

007racis180107_c : Le premier accroc est évidemment **l'absence de définition claire du racisme.**

003terrorisme280215_f : C'est notamment le cas de la BBC, dont le responsable arabophone de la chaîne a déclaré : « **Les Nations unies ont tenté pendant une décennie de définir ce mot, sans y parvenir.** »

Un vocable asémique peut aussi avoir pour origine la perte entière de traits définitoires d'un mot monosémique, ou au contraire une addition outrancière de traits définitoires pour un vocable monosémique ou d'acceptions pour un vocable polysémique (v. *M. Mouvement*). Ces deux mouvements ont pour conséquence la création d'un « pantonyme³²⁹ » au sein du discours social. Deux sortes peuvent être distinguées.

³²⁷ Certains locuteurs avancent que les vocables sans contenu lexical n'existent pas (v. *P. Réalité*), comme l'illustre l'exemple 015terrorisme : « **Si le terrorisme résiste à toute tentative de définition, c'est la preuve qu'il "n'existe pas"**, d'après Huyghe : "Il n'y a que des méthodes terroristes." ».

³²⁸ Précisons ici que d'autres déterminants multifactoriels sont en jeu dans le rejet des vocables asémiques. Néanmoins, les notions d'effort et d'effet de la pertinence permettent de modéliser des raisons qui pourraient pousser des locuteurs à refuser d'employer des mots sans signification.

³²⁹ Un « pantonyme » correspond dans cette thèse à un mot qui veut à la fois tout et rien dire.

Un « pantonyme gorgé » (42 énoncés) décrit un vocable saturé de sens : il ne veut alors plus rien dire, puisqu'il détient une quantité trop élevée de traits définitoires. Cela lui permet d'être employé dans une multitude de discours hétérogènes³³⁰ (006crise).

006crise220709_f : Le mot est dans toutes les bouches, **sert d'argument à tout ; il est repris en chœur d'un bout à l'autre de la planète** : « crise » s'est imposée comme une **évidence**.

À l'opposé, un « pantonyme creux » (36 énoncés) a perdu tous ses traits définitoires ; il ne signifie également plus rien selon les locuteurs, puisqu'il est vide de tout sens, de tout trait définitoire (035islamophob). C'est alors son contenu absent qui convient à tous les discours (008populis).

035islamophob020217_f : « Islamophobie » est donc un mot **conceptuellement creux** et politiquement vain.

008populis180316_f : Elle crée la confusion et **évite d'examiner chaque discours** en lui accolant l'étiquette disqualifiante de « populisme ».

Cette nuance n'est néanmoins pas toujours perçue dans les commentaires étudiés : un vocable peut être perçu comme à la fois gorgé et creux à l'intérieur d'un même discours (009terrorisme). Les locuteurs y voient avant tout les finalités semblables d'un mot passepartout.

009terrorisme181215_c : Il est omniprésent, aussi, dans le discours : **il meuble presque tous les débats et s'invite même dans ceux où il n'a rien à faire**. [...] Pourtant, la question va bien au-delà de la sphère juridique, et il est important d'être conscient que **ce mot veut à la fois tout et rien dire**, avant de le prononcer à tort et à travers.

³³⁰ Cette caractéristique d'universalité discursive est expliquée au sein du corpus à l'aide de deux hypothèses. Pour certains, un pantonyme gorgé tire sa flexibilité discursive par sa capacité d'adaptation, voire d'extrême versatilité, comme le montre l'exemple 015terrorisme : « D'autant que le phénomène, nourri de la mondialisation et des progrès technologiques, s'est invisibilisé, et **apparaît de plus en plus polymorphe et changeant**. » D'autres le conçoivent simplement comme un fouillis assez large pour qu'il renvoie à une panoplie de traits définitoires, comme l'illustre l'exemple 006populis : « La dénonciation hystérique du populisme est, selon lui, du même ordre. Le populisme est l'un de ces **fourre-tout idéologiques dans lesquels chacun agglomère ses fantasmes de vice et de vertu** : [...]. »

L.2. MONOSÉMIE : UN SEUL SENS MAXIMISE LA PERTINENCE OU UN SEUL SENS EST PERMIS

Un mot qui est lié à un sens unique est dit « monosémique³³¹ » (155 énoncés argumentatifs pour 22,90% du groupe « Quantité ») : il peut être formé d'un ou de plusieurs traits définitoires (v. *K. Contenu*). Les arguments de vision monosème mettent expressément en avant qu'un vocable n'a qu'un sens (019populis); ils explicitent parfois le contenu de ses traits définitoires (016euthanasie).

019populis270215_f : En effet ce mot est [...] **uniquement une injure** [...].

016euthanasie280798_f : « Ça ne veut rien dire, c'est un abus de langage puisqu'**il n'y a qu'une forme d'euthanasie, qui est l'acte de donner la mort.** »

La raison de l'utilisation de vocables monosémiques par les locuteurs de vision monosème se trouve notamment en lien avec le concept de la pertinence : utiliser un mot monosémique requiert un effort cognitif moins grand de la part des locuteurs que l'utilisation d'un vocable polysémique. De plus, un vocable monosémique auquel est attribué un « supertrait » fait appel à un nombre encore plus réduit de schémas, par économie supplémentaire d'effort cognitif. En employant un vocable monosémique, les locuteurs n'ont pas à voguer entre plusieurs acceptions³³² pour produire et interpréter le sens d'un vocable. L'usage de vocable monosémique, voire « monotrait », permet donc d'atteindre une pertinence plus élevée, en littéralement moins de mots, tout en supportant une vision monosème légitime de la langue : cette pertinence est doublée, ou expliquée, par des contraintes discursives. La sacralisation de la langue et le respect du sens des mots, prônés par de nombreux destinataires de vision monosème et/ou de position conservatrice du

³³¹ D'un point de vue structurel, on sait néanmoins qu'un mot peut devenir monosémique à la suite de mouvements lexicaux (v. *M. Mouvement*). La perte d'acceptions d'un vocable polysémique peut le rendre monosémique, toute comme le gain de traits définitoires d'un vocable jusqu'alors asémique. Ce processus maximise l'effet cognitif par un effort restreint : un vocable qui ne signifie rien et un vocable qui veut dire trop demandent tous deux plus d'effort cognitif qu'un vocable qui est lié à un seul sens.

³³² Nous verrons plus loin qu'un vocable polysémique, pour être légitime, doit plutôt être contextualisé à l'aide de traits définitoires pour en préciser le sens, nécessitant plus d'effort cognitif du destinataire et du destinataire.

corpus ainsi que par différents théoriciens³³³, découlent de contraintes métalinguistiques assimilées. L'addition de ces deux éléments constitutifs de l'adéquation sociocognitive, pertinence et convenance, permet ainsi d'éclaircir la présence de vocables monosémiques dans le discours médiatique étudié³³⁴.

Pour conclure la section portant sur la monosémie, soulignons enfin la présence de vocables que nous désignons sous « contraire monosémique ». Comme souligné dans la section « Polysémie » suivante, il arrive qu'un vocable polysémique comprenne à la fois deux acceptions qui s'opposent³³⁵. Par exemple, tandis que le mot « pute » détient une connotation négative dans l'imaginaire de certains individus, elle prend aussi une connotation positive chez d'autres à la suite d'une revendication du mot. On appelle ce phénomène « contraire polysémique³³⁶ » : les deux sens se côtoient dans le discours social. Le sens premier et le sens second varient ainsi grandement selon les locuteurs qui emploient le vocable, certains l'associant avant tout au sens original, et d'autres au sens renouvelé.

Or, comme l'illustre l'exemple 012put, un vocable polysémique de ce genre peut perdre son sens premier négatif, victime de dissémie³³⁷ (v. *M. Mouvement*), et ne plus porter qu'une connotation positive : le vocable « pute » devient ainsi un vocable monosémique positif pour des locuteurs de posture monosème-progressiste. Nous appelons ce résultat un « contraire

³³³ Pensons à Camus qui écrivait : « Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde. » (1944/2006 : 908)

³³⁴ Il va de soi qu'encore une fois, d'autres facteurs multifactoriels entrent aussi en jeu pour expliquer que de nombreux locuteurs du corpus militent pour la monosémie du vocabulaire. Dans le cadre disciplinaire de cette thèse, nous nous restreignons néanmoins à souligner les déterminants sociocognitifs globaux.

³³⁵ Bréal (1897 : 154) écrivait sur le sujet qu'un « sens nouveau, quel qu'il soit, ne met pas fin à l'ancien. Ils existent tous les deux l'un à côté de l'autre ».

³³⁶ Julia traitait d'ailleurs d'une polysémie binaire, en soulignant le sens premier et le sens second étaient parfois ardu à départager (2001 : 233). La linguistique nomme quant à elle ce phénomène « énantiosémie ».

³³⁷ Une dissémie est une perte de trait(s) définitoire(s) ou d'acception(s).

monosémique³³⁸ ». En d'autres mots, lorsqu'un vocable polysémique qui détient une acception « contraire » perd toutes ses acceptions à l'exception de celle « contraire », cette dernière devient un « contraire monosémique ».

012put150907_c : Pour certaines filles « branchées », **traiter une amie de « pute » n'a plus rien d'une insulte**. C'est une forme d'ironie ou, mieux encore, une preuve de l'émancipation des femmes !

L.3. POLYSÉMIE : ENTRE ISOLATION DE SENS ET ENGORGEMENT D'ACCEPTIONS

Correspondant à 63,54% de l'ensemble « Quantité », 430 énoncés argumentatifs soulignent le fait ou la possibilité pour un mot d'être polysémique³³⁹. Le Tableau XVIII contient la répartition des énoncés des locuteurs de vision polysème en quatre catégories.

Tableau XVIII
Répartition des énoncés argumentatifs de vision polysème

	Polysémie soulignée	Engorgement d'acceptions	Isolation	Superacception
Nbre	113	65	208	44
%	25,98	14,94	47,82	10,11

Parmi les énoncés évoquant le phénomène de la polysémie, 25,98% soulignent simplement qu'un vocable donné est complexe et détient plusieurs sens (084génocide), y compris des « contraires polysémiques³⁴⁰ ».

³³⁸ Bréal notait déjà ce phénomène au XIX^e s. Il la nommait la « polysémie indirecte ou du second degré » (1897 : 160), c'est-à-dire lorsqu'un « vocable peut être ainsi conduit, par une série plus ou moins longue d'intermédiaires, à signifier à peu près le contraire de ce qu'il signifiait d'abord » (1897 : 161).

³³⁹ La différence entre un vocable monosémique détenant plusieurs traits définitoires et un vocable polysémique comportant plusieurs acceptions est rarement claire dans les arguments étudiés, voire même au sein de l'esprit des locuteurs eux-mêmes. Le corpus montre néanmoins que les locuteurs différencient généralement les vocables qui sont complexes et ont de multiples sens, à ceux qui n'ont qu'une signification. La distinction que certains locuteurs du corpus font, que nous reproduisons ici, est qu'un vocable polysémique est associé à un sens dit complexe ou multiple, comme l'illustre l'exemple 084génocide : « Force est de constater que le terme de génocide a, dans l'usage, **plusieurs acceptions**. » Plusieurs définitions existent ainsi pour cerner un vocable polysémique, comme le montre l'exemple 015terrorisme : « **Plusieurs centaines de définitions** existent. »

³⁴⁰ Une acception initiale d'un vocable polysémique peut se transformer en son opposé exact en raison d'un retournement de sens (v. M.3 Mouvement) ; les deux acceptions contraires subsistent alors côte à côte dans le marché discursif.

084génocide270199_f : Force est de constater que le terme de génocide a, dans l'usage, **plusieurs acceptions**.

Ce sont 14,94% des énoncés argumentatifs qui soulignent plutôt qu'un vocable polysémique qui s'est vu engorgé davantage d'acceptions par le phénomène de la néosémie³⁴¹ et du renversement de sens (v. *M. Mouvement*) : il détient tant d'acceptions qu'il est saturé d'emplois. C'est cette multiplicité d'emplois simultanés qui cause une confusion chez le destinataire : elle l'empêche d'interpréter un mot comme souhaité par un destinataire, puisque trop d'acceptions entremêlées lui sont liées³⁴².

Ces acceptions détiennent parfois des traits définitoires partageant une certaine ressemblance ou au contraire sont radicalement opposées (006race). Même en exerçant sa « Capacité d'abstraction » (v. section V.1), un locuteur de vision polysème³⁴³ dit ne pas avoir l'environnement lexical nécessaire pour déterminer quelle acception interpréter (007islamophob).

006race160513_f : Le terme, pourtant, a survécu à la Seconde Guerre mondiale et à la Libération. **Retourné contre ceux qui s'en servaient pour discriminer, on le retrouve aujourd'hui dans les textes de loi qui ont justement pour but de combattre le racisme.** Un paradoxe renforcé par l'usage du mot « race » dans des textes internationaux d'importance, jusqu'à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

007islamophob270115_f : **L'évolution historique de l'occurrence de ces différents termes**, désormais facilitée par les moteurs de recherche, **objective les cheminements et les chevauchements de leurs emplois**, et permet de mesurer le danger des imprécisions et des confusions sur des enjeux aussi sensibles.

³⁴¹ La polysémie est créée par l'addition de nombreuses significations qu'un vocable gagne au cours de son évolution, comme souligné dans l'exemple 001race : « **Bien sûr, par "race", on peut toujours dire qu'on entend, comme au XVII^e, l'appartenance à un groupe** (à l'origine, un groupe de complotheurs quand on a commencé à employer le mot), mais l'utilisation dégouline tellement de sang, de fureur et de sottise qu'on ne peut plus utiliser ce terme sans être abominablement provoquant. » L'évolution d'un vocable monosémique vers polysémique est plus amplement expliquée dans « Mouvement » (v. section M).

³⁴² Un mot polysémique engorgé se distingue d'un « pantonyme gorgé » puisqu'il est encore possible d'en isoler les sens. Pour un pantonyme gorgé, il n'est plus envisageable de faire une distinction entre ses différentes acceptions.

³⁴³ Un locuteur de vision monosème le lie quant à lui au seul sens connu du vocable, qui n'est pas nécessairement l'acception que le destinataire croyait communiquer.

Les locuteurs soutiennent que cet environnement lexical n'est néanmoins pas inatteignable : il suffit pour eux d'ajouter des éléments spécificateurs de sens³⁴⁴ pour isoler l'acception en jeu³⁴⁵, comme le contexte (006fag), des éléments syntaxiques supplémentaires (022mariage) ou des informations encyclopédiques (004race) (v. *E.2 Grammaire et forme* et *B. Encyclopédie*). C'est cette idée qui est la plus présente au sein des arguments de vision polysème : 47,82% des énoncés argumentatifs soulignent qu'il est possible d'isoler une acception d'un vocable polysémique. La plupart des métadiscours des locuteurs de vision polysème ont donc une finalité explicative : ils concilient la pluralité des sens des vocables polysémiques et l'intercompréhension grâce à une contextualisation adéquate.

006fag010911_c : L'organisme, dans une décision rendue publique, hier, écrit « qu'il se peut que, à certaines occasions, même des mots désignant une présentation négative inacceptable soient acceptables **compte tenu de leur emploi contextuel** ».

022mariage310114_f : Le mot « mariage » avait, dans les années passées, deux significations : d'une part, le **mariage religieux**, engagement entre un homme et une femme en vue de fonder une famille, qui est indissoluble ; d'autre part, le **mariage civil** qui n'est autre qu'un contrat qui, comme tous les contrats, peut être amendé voire résilié.

004race280915_f : Pour Laurent de Boissieu, journaliste politique au quotidien La Croix, **le mot « race » dans les années 1950 ne portait pas de connotation pseudo-biologique comme aujourd'hui**.

Ces éléments spécificateurs de sens sont d'autant plus importants que certains locuteurs tiennent pour acquis qu'un vocable polysémique se réduit à une seule acception principale, phénomène souligné dans 10,11% des énoncés argumentatifs touchant la polysémie. La

³⁴⁴ Il s'agit pour le destinataire d'être en mesure de comprendre à quelle acception le destinataire fait référence ou à quel trait lexical il renvoie. Cette contextualisation se fait ainsi par la description du contenu définitoire du vocable (par traits définitoires lexicaux, par exemplification, par des discours abstraits, par contexte... ; v. *K. Contenu* pour des exemples). Elle peut également se faire par associativité et par indication du domaine, du champ ou de la polarité ; bref, n'importe quelle caractéristique liée aux arguments de cette thèse qui soit suffisante pour isoler le sens souhaité. Julia (2001) traite entre autres de cette question dans ses septième et huitième modèles lorsqu'elle aborde l'associativité comme moyen de spécification.

³⁴⁵ Même si une contextualisation comprend une ou plusieurs de ces caractéristiques, il est certain que la « Capacité d'abstraction » des locuteurs (v. sections V.1 et V.2) est essentielle pour pouvoir interpréter l'acception ou le trait adéquat, comme l'illustre l'exemple 009voyou : « Le spécialiste des mots, âgé de 78 ans, est venu expliquer au juge Claude Larouche de la Cour supérieure qu'il ne fallait **pas prendre isolément le mot "voyou" tel qu'utilisé par M. Lafrance**, mais bien **l'analyser dans son contexte**. "Ce sont les mots autour de ce mot qui le colorent d'une certaine manière", a-t-il expliqué. »

« superacception » correspond en ce sens à une perte momentanée d'acceptions pour un vocable polysémique : une seule acception subsiste alors, désignée dans cette recherche sous le nom de « superacception ». Ainsi, tout comme certains locuteurs de vision monosème réduisaient un vocable monosémique à un seul trait définitoire, d'autres locuteurs de vision polysème réduisent un vocable polysémique à une seule acception : il s'agit de l'acception vue comme principale (014secte) ou par défaut lorsqu'utilisée hors contexte. Ramener un vocable aux multiples sens à un seul, même complexe, permet de diminuer l'effort cognitif lors de sa production et de son interprétation : face à un engorgement d'acceptions, une réduction sémantique d'un vocable entraîne une économie d'effort cognitif.

014secte040101_c : Or, M. Lorrain rappelle que ce terme désigne **d'abord** « un ensemble de personnes professant la même doctrine ».

Dans les 44 énoncés des vocables polysémiques portant sur la « superacception », certains locuteurs de vision polysème contestent la primauté de cette « superacception » (004rafle). Cette interrogation peut mener à son rejet et au rétablissement de plusieurs acceptions égalitaires (017croisade).

004rafle000709_f : Si le ministre se sent diffamé, c'est notamment **parce qu'il s'entête à voir dans l'utilisation du terme « rafle » une forme de révisionnisme historique** consistant à minorer la réalité de la persécution des Juifs sous l'Occupation.

017croisade230304_i : « **Ce mot ne véhicule pas toujours le sens historique auquel il est attaché** », a-t-il dit devant des journalistes, ajoutant qu'il était « **communément utilisé en anglais** ».

L.4. BILAN CONCLUSIF

Les arguments touchant le nombre de traits ou d'acceptions de mots controversés se distinguent de ceux qui concernent leur contenu ou leur capacité à évoluer. Les vocables qui sont perçus comme n'ayant pas de sens ou dont le sens est difficilement cernable en raison de la présence d'une multiplicité d'acceptions sont majoritairement condamnés par les locuteurs ; isoler le sens

d'un mot polysémique et n'utiliser que des vocables monosémiques dans les échanges discursifs sont au contraire des stratégies mises en avant afin d'améliorer la pertinence.

M. TRAITS DÉFINITOIRES - MOUVEMENT

Cet ensemble rassemble les 579 énoncés argumentatifs qui portent explicitement sur le statisme de la langue et sa capacité à évoluer.

La propension de la langue à demeurer stationnaire est soutenue par des locuteurs de position conservatrice, tandis que sa capacité à évoluer est défendue au sein d'arguments de locuteurs de position progressiste. Lorsque des individus ou des groupes détiennent des conceptions aussi divergentes de la langue, ils ne peuvent partager les mêmes significations contemporaines pour un vocable ou interpréter de la même manière un mot passé, créant un obstacle majeur à l'intercompréhension.

Non seulement il existe un immense écart entre les positions conservatrice et progressiste, mais l'analyse de cet ensemble montre qu'il y a aussi des dissensions au sein de chacun de ces deux groupes, ce qui multiplie les occasions de provoquer des controverses lexicales.

M.1. DISSENSIONS ENTRE LOCUTEURS DE POSITION CONSERVATRICE : QUEL STATISME ?

Les locuteurs de position conservatrice (111 énoncés) tendent à concevoir la langue comme rigide : la conception de l'évolution chronologique d'un vocable est alors plus abstraite, voire perçue comme inexistante chez certains. Cette perception sociale de la langue exige notamment un effort cognitif moins grand que de celle des détenteurs de position progressiste : un nombre limité de schémas est nécessaire pour produire et interpréter un vocable qui n'a pas ou peu subi d'évolutions sémantiques.

Les mots, monosémiques comme polysémiques, détiennent pour les locuteurs de position conservatrice des significations immuables au fil des changements de normes sociales (023guerre)

et linguistiques³⁴⁶ (004genre). Les détenteurs de position conservatrice entretiennent de manière générale une considération respectueuse envers la langue comme entité (030shoah). L'axe temporel leur sert alors de moyen pour légitimer l'usage contemporain³⁴⁷.

023guerre250113_f : Comment expliquer que **le terme demeure, alors qu'il ne recouvrirait plus la réalité** ? Par le poids des mots sans doute.

004genre170214_f : Défendre cette égalité et ces libertés, Mesdames et Monsieur les ministres, c'est, dans un front commun entre vos quatre ministères, redonner leur sens aux mots, **c'est refuser de laisser à certains le pouvoir de changer la langue.**

030shoah010110_f : **Un mot était un mot. L'heure de l'exactitude** dont parlait Marc Bloch dans son Apologie pour l'histoire semble s'éloigner de plus en plus.

Néanmoins, ce groupe de locuteurs, à première vue uni, est divisible en deux sous-catégories après examen. Quelques locuteurs (9,91%) croient tout d'abord que le sens original d'un vocable est le seul admissible (002noir). Puisque la langue est statique, un mot sera par ce fait profondément lié à ces origines morphologiques (v. *D.1 Champs*) et étymologiques³⁴⁸ (v. *A. Source-fondement*). Pour le second groupe, plus nombreux (90,09%), l'évolution sémantique étant rejetée ou ignorée, nul besoin de retourner vérifier l'origine d'un vocable : le sens contemporain le plus prégnant correspondrait par cette logique à l'original³⁴⁹ (053mariage). Or, ces

³⁴⁶ Les locuteurs de position conservatrice militent pour le respect des normes linguistiques ancrées dans l'usage. Au contraire, pour les locuteurs de position progressiste, la langue doit s'adapter à ces changements de normes, comme l'illustre l'exemple 004race : « Certes, le mot est bien dans le dictionnaire, mais depuis le milieu du XX^e siècle, **le contexte a changé, et le sens du terme avec.** » Comme l'écrit Barrangou, les détenteurs de position conservatrice croient ainsi au « sens immanent et stable à travers le temps », qui « garantirait l'existence d'un référent immuable aussi » (2018 : 78).

³⁴⁷ L'emploi d'aujourd'hui doit correspondre à la « définition traditionnelle » (014mariage) ou « classique » (078guerre) du vocable ; puisque le mot est ancré depuis une longue période, il est donc légitime à l'ère contemporaine. Sans être directement lié à « Source-fondement » (v. section A.2), ce type de commentaire fait plus largement appel à la continuité d'un usage passé étendu au présent, comme dans l'exemple 001shoah : « Si ce mot ne fait toujours pas l'unanimité, et continue à être contesté, **aucun autre terme n'a réussi véritablement à s'imposer et à le remplacer.** »

³⁴⁸ Les traits définitoires d'origine d'un vocable reflètent ceux du vocable contemporain, puisqu'un vocable n'a pas la capacité d'évoluer.

³⁴⁹ Sans nécessairement avoir recours au concept de « Mot-mémoriel » pour légitimer l'usage d'un emploi (v. section C.1), l'acception qui est inscrite de la manière la plus imposante au sein de la mémoire d'un groupe de locuteurs est celle qui est admissible dans l'usage contemporain. L'aspect mémoriel est une caractéristique importante pour les locuteurs de position conservatrice : c'est ce critère qui intervient avant tout dans la sacralisation de certains vocables en « mot-mémoire », comme l'illustre l'exemple 001génocide : « Certains estiment que le mot **doit trouver refuge dans les prétoires et les livres d'histoire**, a posteriori, quand tout est consumé, générant une forme de conscience collective du mal radical. »

deux positions ne mènent pas toujours au même emploi d'un vocable, qui a pu, depuis ses origines, être modifié : des locuteurs de position conservatrice peuvent ainsi se trouver à défendre deux sens distincts irréconciliables, qui relèvent tous deux, selon eux, d'un statisme de la langue.

002noir070109_s : S'il est de la prérogative **du conquérant de nommer comme bon lui semble ses sujets**, les conquis n'étaient pas obligés - et ils ne le sont toujours pas - de se néantiser. Ils le firent. **Au lieu de s'interdire l'usage de mots créés à leur détriment, ils les chérissent.**

053mariage191112_f : Mieux vaudrait sans doute demander : **pourquoi parle-t-on de mariage « pour tous » alors qu'un mariage ne saurait être tel en toute rigueur de termes ?**

De plus, en tenant pour acquis que le sens contemporain est la signification de tout temps d'un vocable, et parfois même son sens original, certains problèmes d'interprétation peuvent survenir lorsque des locuteurs de position conservatrice se trouvent face à des discours de décennies ou de siècles passés ; on assiste à une transposition du sens contemporain sur un sens passé (002sauvage), ou une transposition d'un sens passé sur l'interprétation d'un usage contemporain³⁵⁰ (046guerre).

002sauvage230699_c : **Les auteurs semblent tenir pour acquis que la signification du terme n'a pas évolué au cours des siècles** et, ce faisant, ils transposent sa consonance péjorative actuelle à la réalité coloniale.

046guerre041215_f : La classe politique et les médias observent ces événements **à travers des lentilles très européennes, focalisées sur le XX^e siècle**, pensant qu'une « vraie » guerre devrait être totale comme la Première ou la Seconde Guerre mondiale.

M.2. DES LOCUTEURS DE POSITION PROGRESSISTE : POUR L'ÉVOLUTION DE LA LANGUE

Plus de locuteurs de position progressiste (232 énoncés) que de locuteurs de position conservatrice (111 énoncés) prennent explicitement position sur la capacité évolutive de la langue. Pour les locuteurs de position progressiste, l'évolution des vocables semble perçue comme une conséquence de l'usage et de la mutation des normes linguistiques (010mademoiselle) et sociales

³⁵⁰ Aussi, par la vision de permanence de la signification d'un vocable, tout emploi d'un vocable transmettra au contexte son « supertrait » ou sa « superacception » mémoriel (le) ou original(e). Par exemple, évoquer une « guerre » envers un groupe lui transposera une certaine légitimation, comme l'illustre l'exemple 017guerre : « Dans sa tribune du lundi 16 novembre, Paul Krugman s'en prend à Jeb Bush qui parle de “destruction de la civilisation occidentale” et affirme qu'il ne faut pas dignifier le terrorisme en l'appelant guerre. »

(013mademoiselle). Pour reprendre les mots de Barrangou, de l'école française de l'analyse du discours, « le lexique en diachronie rend compte de l'évolution des pratiques sociales et de leur redéfinition permanente » (2018 : 79). En plus de se plier à des contraintes discursives différentes des locuteurs de position conservatrice, les détenteurs d'une position progressiste semblent concevoir que le traitement des néosèmes, c'est-à-dire les nouveaux sens qu'un mot gagne au fil de l'usage, requiert moins d'effort cognitif que de créer des néologismes.

010mademoiselle010312_f : « S'il faut en croire Littré, on donnait du "mademoiselle", **jadis, "à toute femme mariée qui n'était pas noble ou qui, étant noble, n'était pas titrée"** ».

013mademoiselle300911_f : Ce « mademoiselle », tout comme le « nom de jeune fille », date d'une époque où les femmes étaient considérées comme des mineures et passaient de la dépendance à leur père à celle de leur mari. **Ce temps est révolu, les termes doivent changer !**

Le désaccord qui existe entre les détenteurs de posture progressiste-polysème et de posture progressiste-monosème concerne avant tout les emplois passés d'un vocable et la manière de parler de signifiés du passé.

Les locuteurs de posture progressiste-polysème (136 énoncés) acceptent l'emploi d'un sens passé, si ce dernier est correctement contextualisé, par exemple à l'aide d'indices textuels³⁵¹ (025nègre) ou temporels³⁵² (023race) ; certains rappellent d'ailleurs de manière explicite qu'il existe des différences entre les sens passés et contemporains³⁵³ (002facis). Suivant ce raisonnement,

³⁵¹ L'usage de verbes au temps passé peut aussi être employé, comme l'illustre l'exemple 020race : « Dans un ouvrage pédagogique, s'il en est, sur le racisme, puisqu'il s'intitule *Le racisme expliqué à ma fille*, le bienveillant Tahar Ben Jelloun écrit : "Le mot 'race' ne doit pas être utilisé pour dire qu'il y a une diversité humaine. Ce mot n'a pas de base scientifique. **Il a été utilisé pour exagérer les effets de différences apparentes, c'est-à-dire physiques — la couleur de la peau, la taille, les traits du visage — pour diviser l'humanité de manière hiérarchique, c'est-à-dire en considérant qu'il existe des hommes supérieurs par rapport à d'autres hommes qu'on mettrait dans une classe inférieure.**" »

³⁵² Des dates, qu'elles soient précises ou qu'elles évoquent plus généralement un siècle ou une époque, sont ainsi utilisées pour replacer le vocable passé au sein de son contexte historique. Ces indices temporels peuvent aussi être déployés en rapport direct avec le destinataire, comme le montre l'exemple 013put : « Vous ne le croirez peut-être pas, mais quand **j'étais jeune**, les femmes qui se faisaient traiter de sales putes étaient insultées. » On trouve également des indications sur les locuteurs qui les employaient à l'époque, comme l'illustre l'exemple 003mariage : « De fait, le mot "mariage", introduit en français au XII^e siècle et utilisé d'abord par l'Eglise catholique, a été ensuite repris par les **autorités laïques.** »

³⁵³ Certains locuteurs ressentent ainsi le besoin de rappeler qu'il est important de différencier deux emplois d'un même vocable sur un axe chronologique avant de condamner leur usage : en raison de son évolution, un vocable peut détenir

certain locuteurs de posture progressiste-polysème emploient des vocables aujourd'hui sortis de l'usage pour discuter de signifiés passés³⁵⁴ (005sauvage).

025nègre190416_f : « Voilà, et j'évoque cet **autrefois**. »

023race011214_f : À André Gilbert qui faisait remarquer l'utilisation du mot « race » dans un ouvrage de l'époque, Elisabeth Verry lui a répondu qu'il fallait bien situer le texte, **car en 1914, ce mot était synonyme de Nation**.

002fascis121214_f : Du côté de Moscou, on voit un président nostalgique de l'ère communiste — la chute de l'URSS est à ses yeux « la plus grande catastrophe du XX^e siècle » —, mais qui se différencie de ses prédécesseurs dans l'usage du mot « fasciste » : il ne réserve pas ce qualificatif, comme **jadis, aux partis de droite ou d'extrême droite, mais aux Ukrainiens qui se battent pour défendre leurs frontières**.

005sauvage241008_c : « **Je pensais qu'en français, c'était un terme que l'on utilisait couramment pour parler des Amérindiens de cette époque**. Si j'ai offensé qui que ce soit, j'en suis désolé », a-t-il dit hier en entrevue téléphonique.

Quant aux locuteurs de posture progressiste-monosème (96 énoncés), ils tiennent deux types de discours pour décourager l'emploi d'un sens passé.

Un premier groupe (31 énoncés) souhaite voir disparaître toutes traces de l'usage passé à l'époque actuelle, y compris dans les textes anciens, en raison de la désuétude du terme : l'acception passée est alors discréditée par des qualifications qui rappellent son appartenance au passé, voire au « dépassé »³⁵⁵ (001negro). Il a été précédemment souligné (v. *G.2 Polarité*) que lorsqu'un vocable polysémique a détenu une acception péjorative par le passé, tout usage contemporain du vocable peut être rejeté pour cette raison (003fag). C'est parfois en raison de la « Capacité d'abstraction » (v. section V.2) du grand public qui est jugée insuffisante pour penser

des traits différents, que ces derniers soient par exemple des traits de polarité (042nègre : « Selon le CRAN, si le terme n'était **autrefois** “pas péjoratif”, il est “**aujourd'hui** chargé de connotations insultantes” ») ou des traits définitoires (009race : « On sera aujourd'hui probablement surpris par le ton et les accents de certains passages, l'usage du mot “race” notamment. **Mais c'est oublier que ces propos n'ont rien de surprenant pour l'époque** »).

³⁵⁴ Ceux qui le font sont parfois critiqués pour ne pas respecter les normes contemporaines (v. *A. Source-fondement*).

³⁵⁵ Aussi, lier un vocable à des normes jugées dépassées, c'est-à-dire à polarité négative, permet par « Associativité » (v. section *H.1*) de condamner l'usage contemporain, comme le montre l'exemple 004mademoiselle : « **Relique** d'une société patriarcale, cette appellation de “mademoiselle” **n'a pourtant plus raison d'être aujourd'hui**. »

un usage sur axe évolutif que certains destinateurs de notre corpus souhaitent éliminer ou modifier des vocables passés au profit d'autres contemporains plus acceptables³⁵⁶ (006nigger).

001negro061114_f : Un document officiel, publié en octobre, évoque l'emploi de ce terme désuet et péjoratif, qui devrait bientôt en être effacé. [...] Désormais, « Negro » est un mot **désuet** et péjoratif, **qui n'a probablement pas sa place** dans un document officiel d'une armée qui assure « fournir des opportunités égales et un traitement juste à son personnel militaire et aux familles sans distinction de race, de couleur, de genre, de religion, de nation d'origine », selon le même document.

003fag211013_f : Des propos « **dépassés et profondément offensants** » pour Stonewall, qui affirme qu'Eminem est « coincé dans le siècle dernier ».

006nigger070111_f : « La vérité est que le livre met plein de gens mal à l'aise. **Je ne suis pas sûr que les jeunes** puissent replacer tout cela dans le contexte de l'époque et l'interpréter correctement. »

D'autres locuteurs de posture progressiste-monosème (65 énoncés) mentionnent que l'usage contemporain doit avoir préséance sur l'usage passé, puisque c'est le plus fréquent et le plus spontané³⁵⁷ (012nigger). L'usage agit ainsi comme un agent de légitimation de l'emploi d'un vocable³⁵⁸.

012nigger041214_i : Une bonne partie des jeunes **l'utilisent à tout bout de champ sans réfléchir, comme s'il s'agissait d'une simple virgule.**

³⁵⁶ On assiste dans les deux cas à une censure passée et présente de vocables (v. *Y.2 Sujétions*).

³⁵⁷ À moins que l'usage contemporain ne s'oppose aux règles de convenance en place (v. *Y. Sujétions*), comme l'exemplifie l'extrait 001terroriste : « Je défie en effet le lecteur ou l'auditeur de bonne foi de trouver une seule fois ce mot **défendu qui vient pourtant immédiatement à l'esprit**, sous la plume ou dans la bouche d'un journaliste hexagonal pour qualifier les deux terroristes de ce 8 juin, qualifiés plus suavement “d'assaillants”. »

³⁵⁸ Ce qui est le plus spontané sans subir de restrictions d'usage devient généralement l'emploi le plus fréquent : les habitudes langagières se répandent alors, créant un consensus social, comme l'illustre l'exemple 028shoah : « Si les mots Shoah et “génocide nazi” font l'objet **d'un large consensus** quant à la terminologie à adopter, en revanche, encore peu de voix prônent et professent l'indissociabilité des termes. » Cette fréquence élevée entraîne un usage plus général du vocable, perçu comme un mot « facile » à utiliser, comme souligné dans l'exemple 023populis : « On peut dénoncer la **facilité** avec laquelle certaines analyses l'utilisent tout en faisant un usage circonscrit et contrôlé de ce terme, sans volonté de stigmatisation — même si personnellement, je l'évite dans mes travaux de recherches. » Cela peut engendrer un élargissement de son sens, progressant peu à peu vers un sens plus large, menant à l'apparition d'un « supertrait » ou d'une « superacception » (v. à ce sujet *L. Quantité*). Notons que la capacité d'« Évocation » (v. section *F.1*) d'un vocable fréquent s'en verra alors diminuer, comme le montre l'ex 001fag : « C'est “comme appeler quelqu'un ‘ salope ’ ou ‘ punk ’ ou ‘ connard ’ ” ajoute-t-il en précisant qu'à l'époque des battles de rap, ces mots étaient lancés **spontanément**. »

M.3. MOUVEMENT DE LA LANGUE : LA NÉOSÉMIE COMME MOUVEMENT PRINCIPAL

Cette section contient les différents mouvements admis explicitement par les locuteurs de position progressiste : il s'agit ainsi de 236 énoncés argumentatifs qui s'ajoutent aux 232 énoncés précédents des locuteurs progressistes. Un vocable peut se voir additionner ou perdre un sens, voire subir un renversement de sens, parfois dû à des revendications identitaires.

Pour commencer, la néosémie³⁵⁹ est répertoriée de manière explicite à 96 reprises dans le corpus à l'étude, correspondant au mouvement recensé le plus fréquent (40,68%). Un vocable peut d'abord être présenté comme asémique, puis se voir attribuer des traits définitoires par un destinataire³⁶⁰. Un vocable monosémique peut aussi se voir octroyer un nouveau trait définitoire par un locuteur, sans néanmoins représenter une nouvelle acception : cette addition de sens entraîne une spécialisation de sens, rendant l'emploi du vocable plus restreint qu'auparavant³⁶¹ (010résistance). Un mot monosémique peut également se voir allouer une nouvelle acception, lorsque l'addition du sens crée un élargissement de sa signification³⁶² (018populis) ; il devient alors polysémique. Pour un vocable déjà polysémique, cet ajout de sens ne fait que se rajouter aux multiples acceptions déjà présentes (009génocide). Lorsque cette addition de sens se multiplie, elle transforme le vocable en pantonyme gorgé (v. *L.1 Quantité*).

010résistance081209_l : La tendance moderne est **d'ajouter l'idée de lutte contre un pouvoir oppresseur**.

018populis110515_f : « Les élites ont **inventé cette utilisation du mot populisme** comme injure contre le peuple. »

³⁵⁹ Une addition de traits définitoires ou d'acceptions est désignée sous le nom de « néosémie ».

³⁶⁰ Par exemple, l'énoncé suivant tiré de 015terrorisme met en jeu un locuteur qui dit que le signifié du signifiant n'existe pas, mais tente ensuite une définition pour fixer le sens du signifiant ; il ajoute ainsi des traits définitoires à un vocable qu'il concevait inexistant et asémique : « Si le terrorisme résiste à toute tentative de définition, c'est la preuve qu'il **"n'existe pas"**, d'après Huyghe : "[...] **Le terrorisme est un média. Le choix de la cible est porteur de sens : les victimes sont moralement innocentes, certes, mais pour les terroristes, elles sont politiquement coupables.** » »

³⁶¹ Bréal (1897 : 118-127) traitait déjà de la question au XIX^e s., lorsqu'il écrivait que la restriction de sens entraîne une spécialisation d'emploi.

³⁶² Une nouvelle acception se différencie d'un ajout de trait définitoire lorsque la nuance sémantique ajoutée entraîne une variation des traits définitoires originaux. Comme l'illustre l'exemple 008radical, la nouvelle acception est perçue comme inédite : « Il fut d'abord souligné que **le terme en lui-même est assez nouveau dans son acception actuelle.** »

009génocide150904_f : L'administration Bush a-t-elle inventé un **nouvel usage du mot** « génocide » ?

Ensuite, la dissémie³⁶³ est repérée de manière explicite dans 33 énoncés argumentatifs (13,98% des mouvements). Un vocable monosémique peut perdre un ou plusieurs de ses traits définitoires : les locuteurs professent que cette dissémie cause un affadissement de sens, créant un élargissement d'emplois possibles (004mariage). Un vocable monosémique qui subit une opération de dissémie peut aussi se voir réduit à un « supertrait » ; néanmoins, s'il perd tous ses traits définitoires, cela crée un pantonyme creux ou un vocable asémique, engendrant de ce fait un élargissement de sens (v. *L.1 Quantité*). Quant au vocable polysémique, la dissémie peut toucher une ou plusieurs de ses acceptions selon les locuteurs (002euthanasie). Le sens d'un vocable peut être réduit à une « superacception » ; si cette superacception devient permanente au sein de l'imaginaire des locuteurs, le vocable devient monosémique. La dissémie aura alors causé une spécialisation de sens.

004mariage220113_f : Celui-ci a été employé par l'Église catholique pour unir un homme et une femme et se conformer ainsi à l'appel du Christ : « Croissez et multipliez » qui ne pouvait évidemment pas s'appliquer à **deux personnes du même sexe**. Quand la Révolution a repris le même mot pour qualifier l'union civile, l'Église catholique n'a pas protesté, sans doute parce que l'État ne faisait que confirmer cette union telle qu'elle la pratiquait depuis des siècles. »

002euthanasie070714_i : Tout d'abord, le mot lui-même est ambigu et **ne devrait plus être employé dans le sens qu'il revêt actuellement**.

On trouve aussi à 49 reprises (20,76% des mouvements) une néosémie suivie d'une dissémie immédiate, ayant pour conséquence directe la modification d'un « supertrait » ou d'une « superacception ». Ces arguments ont été classés de manière différente de la néosémie et de la dissémie en raison des métadiscours distincts dans lesquels ils apparaissent : les locuteurs parlent de cette modification de « supertrait » ou de « superacception » comme d'une mutation (016guerre), d'un glissement (005racis), etc. L'ancien « supertrait » ou l'ancienne

³⁶³ Une perte de traits définitoires ou d'acceptions est nommée « dissémie ».

« superacception » laisse alors sa place à un nouveau sens³⁶⁴, dans une action de transfert sémantique.

016guerre191115_f : Comme si la guerre **n'avait pas profondément muté**, depuis la fin du XX^e siècle, **des conflits d'État à État vers les conflits asymétriques**, du « fort au fou ».

005racis010414_f : « Le racisme a subi un **profond changement de paradigme** dans les années post-coloniales, avec un glissement d'un racisme biologique vers un racisme culturel », observe la CNC DH.

Enfin, on repère dans 58 énoncés argumentatifs un renversement de sens (24,58% des mouvements). Un trait définitoire d'un vocable subit un processus de retournement : les locuteurs étudiés soulignent qu'un trait définitoire devient alors son exact contraire. Ce renversement de sens peut être tout d'abord explicable par son évolution naturelle au travers des siècles par la force de l'usage³⁶⁵ (003crise³⁶⁶).

003crise290114_f : Il ne s'agit ni d'optimisme ni de pessimisme : l'enjeu est de repérer le **retournement radical** qui, aujourd'hui, s'est effectué dans l'usage du mot « crise ». Ce terme désignait à l'origine, au sens étymologique (la krisis des Grecs) **un moment paroxystique et décisif dans l'évolution d'un processus incertain**. Tout se passe aujourd'hui comme si la crise était devenue **permanente** et qu'elle constituait désormais la trame de notre existence.

Or, un renversement peut aussi être causé par une revendication identitaire d'un groupe ou d'une communauté par une inversion sémantique d'un vocable à connotation négative : une communauté ou un individu revendique un vocable à connotation négative (001nigger) qui le(s) concerne³⁶⁷ (005barbare) pour retrancher la polarité négative (v. *G. Polarité*), puis lui injecter une

³⁶⁴ Pour les locuteurs de position progressiste, le « supertrait », tout comme la « superacception » d'un vocable, peut ainsi être altéré en fonction de l'usage des locuteurs, comme l'illustre l'exemple 023guerre : « Car, **si les guerres classiques n'ont pas cessé, elles ne sont plus les formes dominantes des grands conflits armés**, mais elles se sont **transformées** en interventions militarisées, voire en opération de police mondialisée. »

³⁶⁵ Par la force de l'usage, un trait définitoire d'un vocable peut subir une inversion au fil de l'évolution chronologique d'un vocable : le mot subit en ce sens un processus de néosémie, passant de monosémie à polysémie ou ajoutant une acception à un vocable déjà polysémique, comme le montre l'exemple 012secte : « En trente ans, **ce mot a totalement changé de signification** au point que les groupes qu'il visait alors n'ont plus rien à voir avec ceux qu'il vise aujourd'hui. » Seuls deux énoncés du corpus portent sur ce renversement dit « naturel ».

³⁶⁶ Le vocable « crise » illustre bien le renversement de trait définitoire : d'un vocable qui signifiait un « état temporaire », il est passé à un trait définitoire évoquant le « permanent ».

³⁶⁷ Une revendication peut être menée par une communauté ou un individu qui considère qu'un vocable se rattache à leur/son identité : il peut s'agir d'une expérience vécue, d'une désignation qui le(s) concerne ou plus largement d'un mot se liant d'une manière idéologique à lui/eux ; cette dernière idée est présente dans l'exemple 001desouche : « Utilisée au départ pour désigner les Français installés de longue date en Algérie, l'expression est devenue polémique, puis taboue, car associée à l'extrême droite. [...] Beaucoup de personnalités de gauche se sont émus de l'usage d'une

charge axiologique positive³⁶⁸ (003put) et une capacité d'évocation dédoublée (v. *F.1 Évocation*).

Par extension de la logique de revendication, certains locuteurs vont déduire qu'un vocable utilisé pour s'autodésigner détiendra automatiquement une polarité positive.

001nigger261106_c : Gregory soutenait que les Noirs avaient intérêt à s'appropriier du mot nigger **afin de lui enlever toute connotation négative**.

005barbare270206_f : Cette fois, le **terme est ouvertement revendiqué par ceux-là mêmes qu'il désigne**.

003put241009_f : Du même coup, revendiquer le mot « salope » me semble important : **il faut retourner l'insulte en valeur positive**.

Un renversement de sens peut être « limité » ou « étendu ». Un renversement de sens « limité » restreint tout d'abord les locuteurs qui peuvent utiliser la nouvelle acception inversée : seul le groupe visé initialement par le sens original (non inversé) peut employer l'acception polarisée de manière positive et redoublée d'évocation (015nègre). Un renversement de sens « étendu » se produit lorsque des locuteurs d'autres communautés emploient aussi la signification inversée, et ce, sans être critiqués³⁶⁹ (001nigger).

formule habituellement rattachée à l'extrême-droite. [...] C'est plus tard que le concept prend **une tournure idéologique en étant récupéré dans les années 1980 par l'extrême droite dans des discours pointant du doigt la montée de l'immigration**. [...] Aujourd'hui le terme est repris par la mouvance identitaire et une partie de l'extrême droite. »

³⁶⁸ Certains locuteurs avancent que le processus de revendication est conscient et militant, comme le montre l'exemple 004nègre : « S'il avait encore été là, glisse par ailleurs François Durpaire, Aimé Césaire lui aurait sans doute répondu : "Quand je parlais de négritude, c'était pour répondre précisément aux racistes qui nous considéraient comme des nègres, autrement dit des riens. **Et bien non ! Nègre vous m'appellez et bien oui, nègre je suis**. N'allez pas le répéter, mais le nègre vous emmerde." » D'autres conçoivent que le phénomène de renversement de polarité peut aussi être entrepris non pas par une revendication identitaire assumée, mais bien par « dérision amère » (017nigger). Dans tous les cas, renverser un vocable permet non seulement de désamorcer la polarité négative, mais lui injecte aussi une force (v. *F. Évocation*), comme l'illustre l'exemple 029nègre : « "Les groupes visés par des mots insultants comme 'tapette' ou nègre **se les sont appropriés pour exorciser leur passé**", souligne Mme Pacom. »

³⁶⁹ Une étude plus approfondie sur ces deux types de renversement nous renseignerait davantage sur les facteurs pouvant expliquer qu'un terme revendiqué soit « limité » ou « étendu ». Au sein des énoncés du corpus portant sur la revendication dite « limitée » (33 énoncés) et « étendue » (12 énoncés) — 11 autres énoncés ne portent que sur la revendication d'une manière plus descriptive — les différents locuteurs semblent laisser entendre que pour passer d'un renversement « limité » à « étendu », il faut non seulement que la nouvelle acception à connotation positive ait supplanté l'ancien sens négatif dans le groupe visé initialement par l'insulte originale (groupe A), mais aussi que la capacité d'évocation du mot revendiqué (v. *F. Évocation*) ait été affaiblie par un usage très fréquent à l'intérieur du groupe A. En d'autres mots, un vocable doit avoir été revendiqué de manière « limitée » durant une période assez longue dans le groupe A — qui serait à déterminer — avant que le public général (groupe C) n'ait accès à l'usage « étendue ». Certains locuteurs mettent également en avant la présence d'une étape intermédiaire : entre usage « limité » et « étendu », une phase intermédiaire « déploiement » serait aussi nécessaire. Le développement de la

015nègre310316_f : Le hashtag #RossignolDémission est apparu sur de nombreux tweets : « **Je suis Noire, je peux dire nègre** = réappropriation de l'insulte **Tu es Blanc RESTE TRANQUILLE ET FERME-LA** ».

001nigger261106_c : Selon Randall Kennedy, l'utilisation du mot controversé comme appellation amicale **a même débordé la communauté noire**.

De plus, un vocable ayant subi au moins un renversement de sens deviendra automatiquement polysémique, signifiant à la fois tout et son contraire, appelé dans cette thèse « contraire polysémique³⁷⁰ ». Cette multiplicité d'acceptions peut créer une confusion au sein des esprits des locuteurs de position progressiste, qui, faute de contextualisation adéquate, ne savent pas comment l'interpréter ou s'ils peuvent même l'utiliser (012nigger). Cette polysémie se heurte également aux locuteurs de position conservatrice qui n'admettent pas d'évolution de sens d'un vocable (028shoah), ainsi qu'aux locuteurs de position progressiste qui sont tout simplement en désaccord avec l'idéologie ou le contexte sous-jacent à la revendication (053 mariage).

012nigger041214_i : Une interdiction pure et simple ne laisse aucune place **aux nuances et aux variations contextuelles** - par exemple, la manière dont le mot peut être utilisé, dans le feu de l'action, comme un terme de familiarité ou une marque d'appartenance communautaire entre deux joueurs de football américain.

028shoah270105_f : C'est en cela que nous devons relever et combattre tout usage du mot Shoah **qui tend à en faire un nom commun, voudrait l'associer à d'autres crimes, voire le récupérer, façon carmel d'Auschwitz**.

053mariage191112_f : Alors comment peut-on s'autoriser de l'expression « mariage pour tous » pour faire droit à la **revendication de quelques-uns**, qui disposent par ailleurs du PACS, institution voulue pour assurer socialement l'union à laquelle ils peuvent légitimement aspirer ?

nouvelle acception du groupe A vers C devrait alors passer par un groupe tampon (groupe B). Le groupe B ne peut pas être l'opresseur original du groupe A, lorsque l'ancienne acception négative avait cours. Par exemple, dans le cas de « nigger », le groupe A est formé par la communauté noire, le groupe C est le grand public, et le groupe B peut être formé de communautés asiatiques et hispaniques, comme dans l'exemple 001nigger suivant : « Dans son livre, il explique en effet que les jeunes immigrés asiatiques et hispaniques revendiquent eux aussi l'usage de ce mot. » La transition entre « limité » et « étendu » se ferait ainsi par une série d'étapes. Notons pour terminer qu'aucun mot de notre corpus ne fait unanimement l'objet d'une revendication « étendue » ; un consensus uniforme est impossible sur la question, notamment en raison de la double coexistence des locuteurs de position conservatrice/progressiste et de vision monosème/polysème.

³⁷⁰ Ce point est traité dans « Quantité » (v. section L). Lorsqu'un vocable polysémique qui contient un « contraire polysémique » subit une ou plusieurs opérations de dissémie, seul le sens inversé peut subsister, au sein d'un vocable monosémique. Le résultat de cette opération est un « contraire monosémique ».

M.4. BILAN CONCLUSIF

Des locuteurs qui mettent en avant le sens original d'un vocable à ceux qui poussent l'évolution d'un sens jusqu'à son « contraire monosème », un immense écart existe. Les désaccords se multiplient ainsi selon le type d'évolution ou de statisme attribué à la langue³⁷¹ : l'étude du « Mouvement » montre donc qu'une profonde incompatibilité existe à la fois entre locuteurs de position conservatrice et progressiste, mais aussi dans chacun de ces groupes.

³⁷¹ Notons qu'Authier-Revuz avait déjà relevé pêle-mêle les difficultés de cette conception du temps dans les écarts de sens entre locuteurs. Cet écart se fait par (1) l'étude des « figures de décalage dans le discours sur le passé » (2012[1995] : 389), lorsqu'on parle « du passé avec des mots du passé » (2012[1995] : 389) ou des « mots de maintenant » (2012[1995] : 391), ou encore les deux à la fois (2012[1995] : 394) ; (2) l'examen des « types de représentation de l'écart temporel dans des discours sur le passé » (2012[1995] : 396), c'est-à-dire des « discours objectifs sur le passé » (2012[1995] : 397) (par exemple : « épingles d'argent et d'archal [laiton] » [2012[1995] : 397]), des « discours subjectifs du souvenir » (2012[1995] : 399) (par exemple : « il employait un autre mot que j'ai oublié car celui n'existait pas à l'époque » [2012[1995] : 401]) ou des « discours de l'histoire d'une discipline » (2012[1995] : 401) (par exemple : « la théorie de l'énonciation avant la lettre » [2012[1995] : 403]) ou encore (3) à l'aide de « mots "en allés" ou nouveaux venus » (2012[1995] : 403) (par exemple : « mots anciens et mots vieilliss » [2012[1995] : 403]).

N. SURMOT : UN SIGNIFIANT DOMINE SES CHAMPS, SON SIGNIFIÉ, ET TOUT LE DISCOURS ADJACENT

Lorsqu'un « supertrait » ou une « superacception »³⁷² devient particulièrement évocateur (v. *F. Évocation*) et qu'il prend une importance prépondérante au sein de ses différents champs (v. *D. Champs*), il développe un lien particulier avec la réalité pour les locuteurs du corpus : on prend alors le signifiant pour le signifié, et vice-versa. Un mot gagne ainsi une univocité dans le discours social, devenant une clé d'interprétation pour les discours dans lesquels il se trouve. Ce phénomène, repéré dans 142 énoncés argumentatifs, est appelé dans le cadre de cette recherche « Surmot ».

N.1. DICTATURE DES CHAMPS ET PUISSANCE ÉVOCATRICE

Il a été noté dans l'ensemble « Champs » que les significations de différents vocables qui partagent un même champ lexical peuvent parfois s'entremêler. Un surmot vient influencer ses champs différemment ; il va les dominer par sa puissance évocatrice³⁷³ (001terroriste) (v. *F. Évocation*) pour que son supertrait ou sa superacception soit la seule recevable dans une famille (011race) ou d'un champ lexical (064guerre). On trouve ce phénomène présent dans 14 énoncés de cet ensemble (9,86%).

001terroriste090616_f : Dans la bataille idéologique qui nous est livrée depuis 50 ans, **il est des mots-clés qui ouvrent ou ferment les consciences.**

011race120101_f : « **L'usage du mot race**, pour désigner des différences très secondaires **permet le racisme**, conscient ou inconscient. »

³⁷² Il a été souligné que les vocables monosémiques voient souvent leur signification réduite à un seul trait définitoire (« Supertrait ») et que les vocables polysémiques peuvent être aussi restreints à une seule acception (« Superacception ») (v. *L. Quantité*).

³⁷³ Un « surmot » détient un poids symbolique au sein de l'imaginaire des locuteurs, comme le montre l'exemple 011shoah : « Cataloguer “hors compétition” le massacre industriel du peuple juif, dans le contexte sensible de l'histoire des juifs en France et du conflit israélo-palestinien, ne contribue ni à une meilleure compréhension de l'histoire ni à une réflexion constructive sur l'avenir. [...] **Reste à essayer de comprendre pour quelle raison un terme parfaitement simple devrait détenir un pouvoir qui dépasserait sa signification propre.** »

064guerre120115_f : Les mots comptent : **si nous parlons de guerre, alors cela deviendrait le seul mot d'ordre de notre société** et favoriserait nos pulsions de peur.

N.2. LIENS ÉTROITS ENTRE LE SIGNIFIANT ET LE SIGNIFIÉ (54 ÉNONCÉS)

Cette conception du surmot entraîne une relation complexe entre le signifiant et le signifié. Pour expliquer leurs caractéristiques, les 54 énoncés argumentatifs de cette section ont été scindés en deux groupes : « prosurmot » et « contresurmot ».

Tout d'abord, dans un premier groupe « prosurmot » rassemblant 41 énoncés sur 54, le signifiant et le signifié sont parfois pris l'un pour l'autre (025mariage), et vont ainsi de pair dans le discours³⁷⁴ (043apartheid) : c'est l'existence du signifiant qui permet l'existence du signifié.

025mariage220413_f : **Le fait** que deux adultes de même sexe souhaitent voir reconnu officiellement leur engagement **ne me pose pas de problème. Partant de là, l'utilisation du mot « mariage » non plus.**

043apartheid260115_f : **On ne peut pas prendre le mot sans la réalité qu'il définit.**

L'élimination du signifiant va donc de pair avec la disparition du signifié³⁷⁵ (016islamophob); par exemple, la suppression de « nègre » du discours social causerait la disparition du signifié correspondant (023nègre). À l'opposé, la reconnaissance du signifié passe par l'emploi du signifiant³⁷⁶ (004put).

016islamophob190413_f : Depuis la fin des années 1970, l'islam a en outre été construit comme un problème public et **on peut considérer que son rejet et celui du terme d'islamophobie vont de pair**, car il peut être malaisé à la fois de produire de la stigmatisation et d'en dénoncer les effets.

³⁷⁴ Le signifiant est parfois littéralement pris pour le signifié, comme le montre l'exemple 022race : « La morale antiraciste est à peu près unanimement partagée, **mais elle voit le mal partout, dans l'usage du mot, dans le concept ou dans la croyance en l'existence de la chose appelée "race"**. Or, ces convictions — qui se traduisent par des interdits (interdit de prononcer le mot "race", interdit de croire en l'existence des races) sont irrationnelles. »

³⁷⁵ D'autres exemples seraient que le refus du signifiant causerait la dénégation du signifié (030islamophob : « Cela aura nécessairement des conséquences, car **si l'on refuse l'utilisation du terme d'homophobie, nous participerons à nier l'existence de haines et de discriminations contre les homosexuel-le-s** »), l'évitement du vocable mettrait à l'écart la réalité (046nègre : « Il a senti poindre la manœuvre d'évitement, **la tentative d'effacer les siècles de déportation et de destruction systématiques**, par un travestissement consensuel des réalités »), le déni du signifiant causerait le déni de l'expérience du signifié (021islamophob : « Selon Marwan Mohammed, **"le déni du terme d'islamophobie est le déni de l'expérience de l'islamophobie"**. C'est pour cela que les gens le vivent très mal »)...

³⁷⁶ Le signifiant peut être aussi carrément responsable de son existence, comme l'illustre l'exemple 016islamophob : « **Mettre un mot sur une réalité sociale participe à la faire exister** et, à l'inverse, ne pas la nommer revient finalement à l'occulter socialement et politiquement. »

023nègre291016_c : Mais plusieurs craignent qu'**en éliminant le mot nègre, on fasse de même avec la réalité qu'il évoque.**

004put080306_f : C'est là que se forgent ces langages meurtriers, **cette barbarie verbale du quotidien qui conduit certains — et pas les plus fragiles, au contraire — au passage à l'acte.**

Or, ce ne sont pas tous les locuteurs qui partagent cette perspective d'unicité entre un surmot et un signifié : il existe ainsi un plus petit nombre de métadiscours (13 énoncés) rassemblés sous le groupe « contresurmot », qui dénoncent cette corrélation entre signifiant et signifié. Par exemple, certains locuteurs avancent que le refus du signifiant n'entraîne pas nécessairement la disparition du signifié (011nigger), tout comme le refus du signifiant peut coexister avec la perpétuation du signifié (004rafle)³⁷⁷.

011nigger220615_c : Le président y **utilise le mot nigger pour expliquer que sa disparition dans les conversations polies ne signifie pas que le racisme n'existe plus aux États-Unis.**

004rafle000709_f : Si désigner les rafles n'empêche pas forcément qu'elles soient effectuées, il est évident que, pour le pouvoir actuel, **disqualifier l'usage du mot est surtout une manière de favoriser la perpétration de ce mode d'action inique.**

N.3. CLÉ D'INTERPRÉTATION DE DISCOURS

Puisqu'un surmot signifie plus que ses traits lexicaux et qu'il partage une relation privilégiée avec la réalité, il devient selon les locuteurs du corpus une « clé d'interprétation » du sens (005guerre) partagé lors d'échanges discursifs (013mademoiselle), que ce phénomène soit trouvé dans un discours politique, économique, socioculturel... Ce phénomène est présent dans 74 énoncés argumentatifs (52,11% de cet ensemble d'arguments), et rassemble « prosurmot » et « contresurmot » : tous les locuteurs admettent de manière générale que certains vocables sont plus évocateurs et univoques que d'autres.

005guerre011215_f : Répété à quinze reprises dans son discours, **le vocable « guerre » est devenu la clé d'interprétation.**

³⁷⁷ L'absence d'un signifiant n'est pas non plus gage de déni ou de l'approbation du signifié, comme le montre l'exemple 030terroriste : « "Il faut rompre définitivement le cou à ce canard. **Ce n'est pas parce qu'on n'utilise pas le mot terroriste qu'on soutient ou on défend des actions qui sont des crimes contre l'humanité.**" »

013mademoiselle300911_f : Enfin, à tous ceux qui nous opposent que les droits des femmes attendent d'autres mobilisations, je réponds que la discrimination au travail, les violences physiques, la précarisation des femmes **commencent par la banalisation du sexisme quotidien, la banalisation des insultes, les mots** et les images stéréotypés, l'utilisation du corps des femmes dans la publicité, toutes des violences sexistes symboliques...

Un surmot permet ainsi à lui seul d'accéder au sens complet d'un discours (042guerre) ; il devient littéralement une « explication » (003radical), au risque d'éclipser tout le reste du discours (v. O. *Écran*). Or, rendre un vocable seul responsable de transmettre l'ensemble du sens d'un message apporte des risques de mauvaises interprétations que l'on connaît (v. V. *Capacité d'abstraction*), dont les conséquences sont alors décuplées en raison de l'abstraction du reste du discours.

042guerre070215_f : **A lui seul, l'emploi du terme révèle les limites de la négociation avec Moscou**, qui se montre ouverte au dialogue, tout en niant son implication dans le conflit.

003radical251014_c : « **Au lieu d'être un adjectif, la radicalisation devient une explication**, mais ça ne nous aide pas à comprendre. »

N.4. BILAN CONCLUSIF

La domination des surmots sur leurs champs et comme clé d'interprétation augmentent les risques de mauvaise compréhension du discours, alors interprétable sur la seule base d'un « supertrait » ou d'une « superacception ». De plus, la coexistence des « prosurmots » et « contresurmot » est la cause de divers débats sur le rôle que jouent les signifiants en discours.

O. ÉCRAN³⁷⁸ : LA FORME A PRÉSÉANCE SUR LE FOND

L'ensemble « Écran » comporte les 176 énoncés argumentatifs qui touchent une métaréflexion sur la préséance de la forme par rapport au fond. Selon les locuteurs du corpus, l'emploi d'un vocable conflictuel, une controverse lexicale et l'usage de procédés d'habileté langagière peuvent entraver l'acte de communication³⁷⁹.

O.1. MOT-ÉCRAN

Un « mot-écran » désigne tout vocable qui participe au camouflage du signifié par l'emploi, volontaire ou non, d'un signifiant de nature conflictuel (v. *I. Conflictualité*). Nous avons isolé trois types de « mot-écran » parmi les 148 énoncés étudiés.

Un « mot-écran opaque », le plus commun avec 58 énoncés, désigne d'abord le phénomène de la dissimulation du signifié par le signifiant. L'emploi de ce type de vocable au sein d'un message de l'acte de communication déplace ainsi l'attention discursive sur le signifiant au détriment du signifié, qui s'en voit opacifié (005guerre).

005guerre011215_f : Toutefois, cet usage apparaît insatisfaisant. **Il tend à masquer plutôt qu'à révéler la complexité de la situation actuelle.**

Ensuite, un « mot-écran brouillard » désigne la dissimulation du signifié par le signifiant, qui s'additionne à une suppression temporaire de la capacité d'analyse (v. *V. Capacité*

³⁷⁸ Nous lions l'ensemble d'arguments « Écran » ou encore notre concept de « mot-écran » aux travaux de Anne-Charlotte Husson (2015). Sur son blogue « (Dis)cursives » [en ligne], un article, en deux parties, porte sur le sujet du « “Mot-écran” et linguistique folk » ; l'auteure souligne l'usage du syntagme nominal « mot écran » ou du nom « mot-écran », employé dans la linguistique folk. Elle y analyse diverses occurrences de « mot(-)écran » pour en déterminer la signification en discours. Un des sens qu'Husson repère chez ses locuteurs est un mot qui « masque au lieu de révéler les choses qu'il est censé désigner » (Husson, 2015). C'est en ce sens général que nous utilisons nous-mêmes le « mot-écran », mais nous le développons néanmoins en concept théorique au sein de notre modèle systémique.

³⁷⁹ Cet argument a aussi été souligné par Calabrese (2018) lorsqu'elle avance qu'un mot n'est qu'une « simple enveloppe du sens » (2018 : 116).

d'abstraction) des locuteurs (005terrorisme). Il perturbe ainsi à la fois le message et l'interprétation du destinataire (008populis). On recense 49 énoncés sur ce phénomène.

005terrorisme191014_f : Le danger, avec ce terme de terrorisme, « à dimension variable » c'est **qu'il empêche la réflexion politique et donc toute stratégie efficace**.

008populis180316_f : Bref, l'usage du terme permet de **faire l'économie d'un débat politique et verrouille la démocratie**.

En plus de faire de l'ombre au signifié en opacifiant sa signification et d'embrouiller toutes réflexions suivant son emploi, le « mot-écran flamboyant », présent dans 41 énoncés argumentatifs, raye complètement le signifié du métadiscours (001laïc) pour ne mettre en avant que le signifiant (013rafle).

001laïc230115_f : L'emploi du mot « laïcité » à toutes les phrases **ne peut être un sésame qui nous dispense de redonner toute sa place à la réflexion**, à la définition, à la décision, à la pédagogie et le cas échéant au rappel à l'ordre de ce que nous entendons par cette appellation, réalité si précieuse qu'elle mérite mieux que des incantations unilatérales.

013rafle171007_f : On **s'écharpe sur l'emploi du mot raflé** et on en oublie de parler de ce qu'il désigne.

O.2. AGONISTIQUE-ÉCRAN

On trouve 22 énoncés qui soulignent que l'agonistique lexicale peut elle-même faire écran au signifié³⁸⁰ : ce n'est non plus le vocable qui fait écran, mais plutôt la controverse lexicale qu'il engendre ou a engendrée. On condamne alors ces débats superflus (007guerre) pour revenir à la « précellence des faits » (001holocauste) à laquelle l'importance doit être accordée. L'agonistique lexicale est de ce fait perçue comme indigne de s'y attarder³⁸¹, voire comme une préoccupation plus théorique que pratique (008islam).

³⁸⁰ On trouve aussi un cas (013mademoiselle) où c'est l'argumentation contre l'agonistique-écran qui fait elle-même ombre au signifié : « Enfin, à tous ceux qui nous opposent que les droits des femmes attendent d'autres mobilisations, je réponds que la discrimination au travail, les violences physiques, **la précarisation des femmes commencent par la banalisation du sexisme quotidien, la banalisation des insultes, les mots et les images stéréotypés**, l'utilisation du corps des femmes dans la publicité, toutes des violences sexistes symboliques... »

³⁸¹ Ces questions de vocabulaire sont en effet perçues comme futiles par rapport à l'enjeu du signifié, comme l'illustre l'exemple 004mariage : « La France a d'autres difficultés beaucoup plus importantes à affronter, il ne semble pas très judicieux de la diviser, peut-être en partie — mais en partie seulement — **pour une question de vocabulaire**. » En ce

007guerre191115_f : **Les débats sémantiques** sur l'usage du mot « guerre » — qui légitimerait l'EI — ne sont de l'ordre des **controverses byzantines**.

001holocauste270105_f : Il ne s'agit pas ici d'instaurer **un quelconque débat linguistique** et d'attiser des **querelles sémantiques qui deviendraient vite incongrues face à la précellence des faits**.

008islam061211_f : **Le choix d'un terme est dès lors moins important que la teneur de ce processus** de repositionnement qui est en cours.

O.3. LANGUE-ÉCRAN

Dans seulement 6 énoncés argumentatifs, c'est la mise en forme des idées en discours qui est perçue par les locuteurs comme une entrave au signifié (v. *S. Licence poétique*). Les pratiques de communication sont vues comme faisant écran au fond (v. *T.1 Finalité*) :

009guerre161115_f : Mais **on est toujours plus dans le discours, la forme, que dans la réalité**.

Les locuteurs regrettent ainsi que l'attention soit portée sur le choix des mots, et non pas sur le signifié ; l'idée qu'il faut être capable de transmettre le signifié du discours, avec ou sans signifiant (003shoah) ou peu importe sa nature (019apartheid), est présente.

003shoah170911_f : **Au-delà des mots, ou avec eux**, c'est cette histoire qui doit être transmise, adossée aux contenus scientifiques les plus rigoureux.

019apartheid210115_f : « **Quel que soit le mot**, je lui dis : maintenant, on y va. »

O.4. BILAN CONCLUSIF

Le « mot-écran », « l'agonistique-écran » et la « langue-écran », et par extension tout ce qui ferait obstacle à la transmission du message de l'acte de communication, sont condamnés par les locuteurs du corpus lorsqu'ils portent plus ombre au signifié qu'ils ne le mettent en avant.

sens, suivant l'argumentaire des destinataires étudiés, il est plus important de s'attarder sur le signifié que le signifiant. L'exemple 001mademoiselle le montre : « Certains sont solidaires des féministes, **mais la plupart pensent qu'elles ont d'autres combats — sous-entendu “plus importants” — à mener.** »

P. RÉALITÉ : EXISTENCE DU SIGNIFIÉ OU DES FAITS QUI SOUS-TENDENT LA CONTROVERSE

L'ensemble « Réalité » (80 énoncés argumentatifs) rassemble les arguments (60 énoncés) qui traitent des relations d'interdépendance entre signifiant et signifié ; elle recouvre aussi ceux qui mettent en doute l'origine même d'une controverse lexicale (20 énoncés).

P.1. EXISTENCE DU SIGNIFIÉ : LE SIGNIFIANT NE PEUT EXISTER SANS SIGNIFIÉ³⁸²

Des locuteurs affirment qu'un signifiant est admissible grâce à l'existence d'un signifié correspondant (011islamophob), ou au contraire que le signifiant est irrecevable dû à l'inexistence de son signifié (005desouche)³⁸³ : c'est alors une contrainte de véridicité qui intervient au sein de cet ensemble d'arguments. Notons que le fait qu'un consensus social soit impossible pour fixer une définition d'un vocable controversé indiquerait pour certains locuteurs l'absence de signifié (015terrorisme).

011islamophob010414_f : « Même dans le camp idéologique où les valeurs d'ouverture sont les plus fortes, où pour beaucoup elles font partie intégrante de leur identité politique, les digues sont en train de se fissurer », notent-ils, remarquant un rejet spécifique de l'islam. **Il convient de « nommer ce que l'on dénonce »** et souhaite combattre ».

005desouche040314_f : Face à un Aymeric Caron qui n'en pouvait mais et pour qui, « **Français de souche n'existe pas** » et ne veut rien dire » [...].

015terrorisme230616_f : **Si le terrorisme résiste à toute tentative de définition, c'est la preuve qu'il « n'existe pas »**, d'après Huyghe : « Il n'y a que des méthodes terroristes. »

Mettre en doute l'existence du signifié correspondant à un mot controversé est une stratégie qui se révèle fructueuse pour le condamner : ce débat provoque une perception conflictuelle du mot

³⁸² Il s'agit ici d'un phénomène distinct du « Surmot » (v. sections *N.1* à *N.4*), puisqu'ici, c'est l'existence ou l'inexistence du signifié qui rend possible l'existence ou l'inexistence du signifiant.

³⁸³ Notons que les signifiés dont l'existence relève de chercheurs et de spécialistes peuvent faire l'objet de controverses sur leur existence. Certains locuteurs mettent en doute la véridicité de leurs recherches, créant une confusion entre science et idéologie (v. *B.6 Encyclopédie*). L'exemple 004genre illustre cette idée : « Parce que le genre est un outil scientifique, **sa remise en question**, sous l'effet de certaines pressions, n'est pas admissible. »

lié à ce signifié, l'entraînant au sein de conséquences qui sont discutées dans l'ensemble « Conflictualité ».

P.2. FAITS DISCUTÉS

Les arguments qui mettent en doute l'existence du contexte initial d'une controverse lexicale ont aussi été rassemblés sous cet ensemble : nier avoir employé un vocable controversé est un moyen permettant de mettre fin à un litige lexical. Il arrive ainsi que certains locuteurs indiquent qu'ils n'ont jamais utilisé un mot controversé (024terroriste) ou ne l'ont employé tels que rapporté par les médias (008croisade).

024terroriste120706_f : Pourtant, le géant (1,93 m) de l'Inter Milan se défend et réfute l'utilisation du mot « terroriste » : « Ce qui est sûr, **c'est que je ne l'ai pas traité de terroriste** : je ne suis pas cultivé et je ne sais même pas ce que c'est un terroriste islamiste et ma seule terroriste c'est elle... », a-t-il plaisanté en se tournant vers sa fille de 10 mois, qui dormait à ses côtés dans l'avion.

008croisade230311_f : « **Tout simplement on me fait dire ce que je n'ai pas dit** », a déclaré Claude Guéant, en réponse à une question du député (PS) Christian Paul.

P.3. BILAN CONCLUSIF

En somme, l'ensemble « Réalité » se rapporte d'abord à des arguments de véridicité qui supposent des liens de corrélation d'existence du signifié vers le signifiant : pour condamner l'usage d'un vocable, certains locuteurs affirment que le signifié correspondant n'existe pas ; à l'opposé, pour légitimer leur vocable, d'autres locuteurs affirment que tout signifié existe si un signifiant correspondant a cours pour le désigner. On trouve aussi sous cette catégorie les quelques énoncés argumentatifs qui traitent de l'authenticité des faits initiaux responsables d'une controverse lexicale.

CHAPITRE 5 : ARGUMENTS LIÉS AU DESTINATEUR ET DESTINATAIRE

Comme son titre l'annonce, ce chapitre rassemble les sept ensembles d'arguments de l'agonistique lexicale qui concernent plus directement le destinataire et le destinataire : sont examinés les différentes responsabilités, libertés et limites qui leur sont attribuées dans l'acte de communication³⁸⁴.

Tout d'abord, la manière dont l'« Intention » du destinateur peut avoir un impact sur la recevabilité de son discours est examinée. Ensuite, dans l'ensemble d'arguments « Arbitraire », les critères d'admissibilité des mots subjectifs sont étudiés. On aborde également les moyens d'expression disponibles du destinataire pour mettre son allocution en valeur sous « Licence poétique ». L'argumentation, la manipulation et les autres « Finalités » des discours sont ensuite analysées.

Viennent par la suite les ensembles de moyens dialectiques liés essentiellement au destinataire. Ses émotions, ses intérêts et ses implications sont examinés dans « Registre affectif ». Sa « Capacité d'abstraction » est aussi étudiée : analyse critique et bonne foi sont attendues dans

³⁸⁴ Bien que nous employions au singulier les concepts de « destinataire » et de « destinataire » au singulier, nous avons bien conscience de la multiplicité de leurs profils et de leurs positions dans les discours étudiés. Dans le cadre de cette thèse où nous recherchions des abstractions et des logiques empiriquement vérifiables, nous avons considéré comme « destinataire » tout individu ou entité, réel ou supposé, qui reçoit l'énoncé controversé, qu'il soit le destinataire-cible ou le public-récepteur. De même, le « destinataire » est tout individu ou entité, réel ou supposé, qui produit un énoncé litigieux reçu par le destinataire. Ces catégories ont notamment permis de prendre en compte les destinataires explicites et implicites. Elles ont aussi permis d'intégrer au sein de l'étude les énoncés de généralité portant sur les positions attendues du destinataire et du destinataire, comme l'illustre l'exemple 009fag : « **Un mot seul n'a aucun pouvoir. C'est la personne qui l'utilise dans une phrase et le charge alors d'une intention qui lui donne un pouvoir.** Les mots portent à conséquence dans la mesure où les phrases dans lesquelles ils s'inscrivent le font. »

l'interprétation du message du destinataire. Enfin, on se penche sur les « Connaissances » métadiscursives des locuteurs et leurs critères d'acceptabilité en débat public.

Q. INTENTION DU DESTINATEUR : VALIDE SEULEMENT POUR LA POSITION PROGRESSISTE

L'ensemble « Intention » regroupe les 140 énoncés argumentatifs qui se rapportent à l'intention du destinataire lors de la production d'un vocable controversé, et à la perception de cette intention par le destinataire.

Q1. L'IMPORTANCE DE L'INTENTION VARIE SELON LES LOCUTEURS : DEUX VISIONS DISTINCTES³⁸⁵

Pour un premier groupe de locuteurs, appelé ici « intention-conservateur », l'intention n'a pas d'importance. Le vocable ne comporte qu'un nombre figé de traits définitoires, identiques en toutes circonstances (017nigger) ; ce n'est donc pas un dessein quelconque qui a une incidence sur son usage (017guerre). Ainsi, nul besoin de s'attarder sur des intentions parfois mal connues d'un destinataire³⁸⁶ : les informations pertinentes au décodage des vocables se trouvent au sein des mots eux-mêmes³⁸⁷.

017nigger230615_f : Qu'il soit utilisé à bon ou mauvais escient, ou par soucis de réalisme, ou de façon ironique en vue de faire rire, **peu importe**.

017guerre171115_f : **On peut comprendre l'usage du terme lorsque des victimes voient la destruction autour d'elles et pensent à des scènes de guerre.** On peut évidemment aussi comprendre le désir de vengeance ou de rétribution contre les auteurs des massacres. Mais parler de guerre de façon publique et **délibérée** pose un problème qui n'est pas que sémantique.

Pour un second groupe, nommé « intention-progressiste », les traits définitoires d'un mot varient selon les circonstances, y compris en fonction de l'intention du destinataire (009fag). Pour ces locuteurs, l'acceptabilité des valeurs sociales qui sous-tendent l'emploi d'un mot a préséance

³⁸⁵ 4 énoncés argumentatifs soulignent en particulier cette différence d'importance entre les groupes « intention-conservateur » et « intention-progressiste ».

³⁸⁶ Ce destinataire est d'ailleurs souvent absent.

³⁸⁷ Cela minimise notamment l'effort de traitement cognitif exigé par le destinataire et le destinataire dans l'acte de communication.

sur l'effort supplémentaire que le décodage de l'intention exige³⁸⁸. C'est à l'aide d'une matrice implicite que ce groupe détermine si l'intention du destinataire rend un vocable légitime ou non. Cette grille d'interprétation comporte deux éléments : une perspective délibérée (« Le destinataire a-t-il choisi sciemment ou non le mot controversé ? ») et une perspective axiologique (« Avec quelles valeurs positives ou négatives le destinataire a-t-il employé le mot litigieux ? »).

009fag290111_c : « **Un mot seul n'a aucun pouvoir. C'est la personne qui l'utilise dans une phrase et le charge alors d'une intention qui lui donne un pouvoir.** Les mots portent à conséquence dans la mesure où les phrases dans lesquelles ils s'inscrivent le font. »

Q2. APPLICATION DE LA MATRICE IMPLICITE DES LOCUTEURS « INTENTION-PROGRESSISTES »

Pour les locuteurs de position progressiste, un destinataire peut tout d'abord décider sciemment d'employer un vocable controversé (119 énoncés argumentatifs). Dans cette perspective, toute intention liée à une valeur morale négative (003voyou) (v. *G.1 Polarité*) et polémique (021nègre) (v. *I. Conflictualité*) est condamnée³⁸⁹. De même, si un mot est utilisé à une fin de manipulation (v. *T. Finalité*), il est réprouvé (004laic).

003voyou251110_c : Au procès en diffamation intenté par Pierre Karl Péladeau contre le vice-président de Radio-Canada, Sylvain Lafrance, la poursuite a plaidé, mercredi, que **M. Lafrance avait sciemment tenté de nuire** à la réputation de M. Péladeau.

021nègre310316_f : D'abord en raison de l'emploi du terme « nègre » qui était inapproprié, même en référence à la terminologie esclavagiste qui de toute façon ne peut être ni exposée ni comprise dans des formats médiatiques de cette nature, c'est-à-dire courts et dont **la vocation n'est ni explicative ni démonstrative mais polémique.**

³⁸⁸ L'intention est si importante pour les locuteurs de position progressiste qu'elle sera parfois recherchée pour en confirmer la véridicité, comme le montre l'exemple 001nègre : « “[...] mais *Book of Negroes* est un document réel et Lawrence Hill l'a utilisé délibérément pour souligner le destin des Africains-Américains qui ont quitté New York pour la Nouvelle-Écosse en 1783.” » Certains locuteurs la déforment parfois, aboutissant en procès d'intention. Par exemple, certains journalistes vont avancer que des politiciens évitent volontairement l'usage de certains mots conflictuels pour ne pas déclencher de controverses, comme l'illustre l'exemple. 008crise : « Anne-Marie Idrac **a délibérément évité l'emploi du mot crise** : “les relations entre nos entreprises sont bien plus profondes et plus solides que la période conjoncturelle actuelle. Ce n'est pas un message politique que je livre là, mais le témoignage de l'envie des entreprises françaises de se développer ici”, a insisté la secrétaire d'État. »

³⁸⁹ Un autre exemple se trouve dans 013terrorisme. L'usage du mot est lié à l'intention d'un amoindrissement de la liberté d'expression ; il s'en voit condamné davantage : « Il met en cause l'usage du terme “terrorisme” devenu une “dangereuse tarte à la crème” car, à coup d'approximations successives, “se fait jour le **dessein de criminaliser toute contestation de l'ordre** des choses existant, toute volonté de le changer.” Il y voit un risque terrible car des pans entiers de la jeunesse “reçoivent ce discours en pleine figure”. »

004laic260112_f : Plus célèbre que connue, la loi de 1905, invoquée de façon incantatoire par les politiques, est **volontiers manipulée et déformée à des fins partisans**, selon Jean Baubérot, qui publie « La Laïcité falsifiée », sujet revenu au premier plan de la campagne présidentielle.

Néanmoins, si ce vocable controversé est présenté comme étant utilisé avec des intentions de valeur neutre (026génocide) ou positive³⁹⁰ (001génocide) (v. *G.1 Polarité*), son emploi est accepté par les locuteurs. Il en va de même pour un vocable énoncé dans le cadre d'une argumentation ou à des fins d'habileté langagière (028apartheid³⁹¹) (v. *T.1 Finalité* et *S. Licence poétique*). Même si le mot peut tout de même rester débattu, l'intention du destinataire permet momentanément de le légitimer (018apartheid).

026génocide280616_f : « Quand j'ai entendu le ton du président (arménien, NDLR.), c'eût été très étrange de ne pas reprendre au moins ce que j'avais dit l'an dernier », a-t-il expliqué, précisant qu'il n'avait « **pas utilisé ce mot dans un esprit offensif mais objectivement** ».

001génocide060904_b : Et voilà MSF piégé par ce mot que nous avons pourtant utilisé une seule fois et à **bon escient** lors des événements du Rwanda.

028apartheid230115_f : Le chef du gouvernement a justifié l'utilisation du mot « apartheid » pour « **désigner une situation, pas pour se payer de mots, mais pour appeler à la mobilisation**, pour provoquer une mobilisation, oui sans précédent ».

018apartheid210115_f : A gauche, **on a salué l'intention sans cautionner le terme**.

Enfin, indiquer que l'usage d'un vocable controversé était involontaire (17 énoncés argumentatifs) l'absoudra d'une manière momentanée³⁹² (015nègre), mais c'est d'abord un moyen de dédouaner³⁹³ le destinataire de la controverse qu'il a engendrée (005nègre). Ce dernier se distancie ainsi du litige en évoquant la mésestimation des contraintes liées au mot controversé.

015nègre310316_f : Il n'y a donc pas de provocation de ma part **ni de volonté de choquer**.

005nègre200416_f : On ne peut que regretter un mot qui meurtrit **quand ce n'est pas le but**.

³⁹⁰ Incluant une valeur non négative; v. à ce sujet *G. Polarité*.

³⁹¹ Par exemple, l'intention qui est soulevée lors de stratégies de captation de l'audience est perçue comme non négative.

³⁹² Lors d'une controverse lexicale, le destinataire ayant causé le litige a parfois l'occasion de s'expliquer sur son choix de vocable. Un argument fréquemment utilisé pour défendre ses propos initiaux est de souligner qu'aucune intention - bonne ou mauvaise - ne les sous-tendait, comme le montre l'exemple 016nigger : « **“Je n'ai même pas réalisé que j'utilisais ce terme.”** »

³⁹³ Comme on le voit plus loin dans l'ensemble d'arguments « Capacité d'abstraction », le destinataire a tendance à refuser toutes responsabilités dans un acte de communication échoué : clamer ici son ignorance est un moyen de plus de s'affranchir d'une mauvaise anticipation de sa part des contraintes sociales ressenties par son destinataire.

Q3. BILAN CONCLUSIF

Deux positions s'affrontent quant à la place de l'intention dans l'acceptabilité de vocables controversés. Un premier groupe de locuteurs soutient que l'information déterminant la recevabilité des vocables se situe au sein des mots eux-mêmes. Un second groupe insiste plutôt pour prendre en compte les desseins délibérés et axiologiques du destinataire avant d'émettre un jugement lexical sur le mot litigieux. Encore une fois, la coexistence de ces deux positions crée des mésententes sur l'acceptabilité des mots.

R. ARBITRAIRE DU DESTINATEUR : OBJECTIVITÉ SOUHAITÉE, MAIS DIFFICILEMENT ATTEINTE

Cet ensemble regroupe les arguments (166 énoncés argumentatifs) qui portent sur le caractère subjectif (152 énoncés) et objectif (14 énoncés) des mots controversés³⁹⁴. L'objectivité du lexique est souhaitée par les locuteurs, mais rarement atteinte.

R.1. UN LEXIQUE EXEMPT DE SUBJECTIVITÉ

Le désir de voir le lexique dénué de toute expérience et toute subjectivité est repéré dans le corpus : l'adéquation communicationnelle est après tout plus grande lorsque les schémas de production et d'interprétation de vocables ne nécessitent pas ou peu d'informations sur le destinataire.

La multiplication des emplois d'un mot, qu'il soit asémique³⁹⁵, monosémique ou polysémique, mène un locuteur à le percevoir comme subjectif, c'est-à-dire indépendant de critères absolus (004desouche).

004desouche090315_f : Une objection est souvent faite à l'utilisation de la catégorie de Français de souche : **il s'agirait d'un concept sans fondement objectif**. En effet, à partir de combien de générations d'aïeux nés en France peut-on considérer qu'une personne en est issue ? Certes, **ce concept porte une part de subjectivité**, mais c'est le cas de presque toutes les notions employées dans le débat public.

Un vocable vu comme subjectif se voit majoritairement condamné (70,39%) dans le corpus étudié³⁹⁶ : il requiert d'abord plus d'efforts qu'un mot objectif pour en interpréter la signification,

³⁹⁴ Pêcheux écrit d'ailleurs : « On constate que les mots peuvent changer de sens selon les positions tenues par ceux qui les emploient. » (1990 [1971] : 140)

³⁹⁵ Il a été souligné dans « Quantité » (v. section *L.1*) que les vocables asémiques peuvent être perçus comme subjectifs : en l'absence de traits définitoires, tout un chacun peut leur octroyer un sens personnalisé selon l'intention du destinataire (003secte) (v. *Q. Intention*), comme le montre l'exemple 002desouche : « Il faudrait, de la même façon, interroger ce qu'on entend par "Arabe", "Juif" ou "Québécois de souche", des termes qu'on ne saurait utiliser de manière "acritique" alors qu'ils réfèrent à des catégorisations identitaires, nationales ou religieuses, **dont les caractéristiques sont tout sauf fixées.** »

³⁹⁶ 107 énoncés argumentatifs (70,39%) se voient condamnés ; 26 énoncés (17,11%) sont relevés d'une manière neutre, et seulement 19 énoncés (12,50%) sont utilisés au sein de discours de légitimation.

puisque'un locuteur doit obligatoirement prendre en compte la position du destinataire pour octroyer un sens à un vocable subjectif.

Aussi, un vocable subjectif, en parallèle ou en addition aux observations précédentes, acquiert une connotation négative au fil des diverses querelles lexicales pour fixer son sens³⁹⁷ (006populis). À force de chercher des critères objectifs pour créer une définition impartiale (v. *I. Conflictualité*), et y échouant (002terrorisme), un mot subjectif se voit donc gagner une connotation négative (v. *G.1 Polarité*).

006populis230802_f : Le populisme est l'un de ces fourre-tout idéologiques dans lesquels chacun agglomère ses fantasmes de vice et de vertu : « Les usages récents du mot "populisme", explique Taguieff, semblent avoir pris le même pli que ceux des mots "fascisme" et "nationalisme" dans le langage ordinaire : le suremploi polémique a fait de ce terme une étiquette disqualificatoire et un opérateur d'amalgame permettant de stigmatiser, en les rassemblant abusivement, **un certain nombre de phénomènes sociopolitiques ou de leaders jugés détestables ou redoutables par ceux qui les dénoncent.** ».

002terrorisme010416_f : En revanche, avec le terroriste, **il est difficile d'identifier la valeur protégée**, car les victimes directes sont atteintes dans leur vie, dans leur intégrité physique, mais la cible véritable, l'objectif, est d'atteindre un pays en répandant la terreur. En l'espèce, c'est le régime démocratique qui peut être visé.

Que la subjectivité mène directement à une connotation négative en raison du trait conflictuel qu'elle acquiert au fil des débats pour lui octroyer un pan objectif (014terroriste) ou que l'intention (v. *I. Conflictualité* et *Q. Intention*) derrière l'usage d'un vocable lui octroie un sens négatif (002négarion), tous les vocables subjectifs finissent par être perçus de manière négative au sein du discours social, puis condamnés.

014terroriste011101_f : À chaque nouvelle vague de terrorisme, on voit réapparaître la même interrogation : **quel critère objectif** permet de **distinguer un terroriste d'un résistant** ?

002négarion121016_f : Pour autant, utiliser le terme de « négationnisme », même à l'égard d'âneries patentées, peut légitimement être considéré comme une attitude arrogante **consistant à prétendre qu'on est seul à posséder la vérité**.

³⁹⁷ Il a été souligné dans « Conflictualité » que tout vocable faisant l'objet de controverses durant une longue période gagne une connotation négative, voire péjorative (v. section *I. 2*).

De manière cyclique, ces phénomènes conditionneront les locuteurs à interpréter tous les vocables à usage ambivalent comme foncièrement négatifs³⁹⁸ (010civilisation). Tous les traits définitoires qui relèvent d'une expérience humaine sont aussi découragés (015terrorisme).

010civilisation290615_f : **Cette notion désigne le point de vue de celui qui parle**, elle stigmatise l'autre comme étant inférieur, non civilisé. Ce terme désigne l'autre comme le méchant, le barbare.

015terrorisme230616_f : Le nœud du problème tient à l'appréciation, **forcément subjective**, de la légalité et de la légitimité d'un acte, de sa conformité avec la loi d'une part et la morale d'autre part. Un cadre de référence fluctuant.

Dans le corpus à l'étude, les vocables subjectifs sont uniquement acceptés à l'intérieur de discours d'opinion (012fascis), où il est clair que le jugement mis en avant est lui-même partial (092 génocide).

012fascis100414_i : « “Je n'ai pas injurié Mme Le Pen, je l'ai caractérisée”, avait expliqué à la barre de la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris M. Mélenchon, assurant lors de l'audience du 6 mars avoir livré une “**opinion politique**”. »

092génocide090615_c : Un chroniqueur, un organisme militant, voire une commission d'enquête vouée à la défense d'une cause, ou encore un politicien élu (comme Philippe Couillard, qui a malheureusement repris l'expression à son compte) **peuvent fort bien qualifier de « génocidaire » le traitement des Amérindiens par le Canada. C'est de l'ordre de la liberté d'expression.**

R.2. À LA RECHERCHE DE L'IMPARTIALITÉ DES ACTEURS

Notons que lorsqu'un locuteur occupe une position d'autorité³⁹⁹ (v. *X. Instances*), le désir de voir le lexique dénué de toute subjectivité se modifie en composante essentielle de

³⁹⁸ Déclarer qu'un discours est empreint de subjectivité ou de vocable(s) subjectif(s) est alors un moyen de le condamner, comme le montre l'exemple 130génocide : « Le Premier ministre turc Ahmet Davutoglu a qualifié les propos du pape sur le génocide arménien de “**partiaux**” et “inappropriés.” » À l'opposé, indiquer qu'il existe une définition objective d'un vocable controversé participe à renforcer sa légitimité au sein du discours social, comme l'illustre l'exemple 014terroriste : « Il existe, pour distinguer un terroriste d'un combattant de la liberté, **des critères moins subjectifs que celui de notre point de vue personnel** selon le camp auquel nous appartenons. Lesquels ? **On peut considérer la violence comme légitime si elle est le seul moyen de tenter de recouvrer la liberté.** »

³⁹⁹ Les instances de légitimation gouvernementales et légales, nationales comme internationales, doivent faire preuve d'objectivité en tout temps, tant dans leurs discours que dans le choix de leurs vocables (v. *Y. Sujétions*). Ou du moins, ils doivent faire preuve d'un semblant d'objectivité, comme le montre l'exemple 092génocide : « Le moins qu'on puisse exiger de ses juges **est l'apparence de l'objectivité**, qui pourra convaincre le public qu'ils ont abordé telle ou telle cause avec un esprit ouvert. » Il est demandé aux employés de ces instances de faire de même : ces derniers doivent se débarrasser momentanément de leurs opinions, ou du moins les restreindre de leur mieux, comme le montre l'exemple 018shoah : « “[...] : en reprochant à Mme Pederzoli ce terme, **les inspecteurs ont confondu leurs opinions personnelles et politiques avec les préconisations de l'Education nationale**”, a soutenu Me Di Caro. »

l'acceptabilité d'un énoncé : les instances de légitimation explicites et formelles, comprenant les experts (universitaires et autres spécialistes⁴⁰⁰), assument en ce sens la responsabilité d'utiliser un vocabulaire objectif. Il en va de même pour les journalistes d'information : il est leur est demandé d'être impartiaux (003terroriste) et de ne pas glisser de jugements de valeur à travers le vocabulaire utilisé⁴⁰¹.

003terroriste020215_f : La BBC est régulièrement accusée d'utiliser le mot « terroriste » **de façon sélective**, y recourant par exemple à propos des nationalistes irlandais ou lors des attaques de Londres, mais préférant le mot « militant » quand il s'agit d'attentats palestiniens en Israël. [...] La BBC, stipule cette bible interne, « exige une réflexion approfondie avant que [le terme "terroriste"], soit prononcé ». En effet, poursuit le document, « **les jugements de valeur fréquemment induits par l'usage des mots "terroriste" ou "groupe terroriste" peuvent être une source d'incohérence ou susciter chez nos auditeurs des doutes sur notre impartialité** ».

R.3. BILAN CONCLUSIF

Les vocables subjectifs étudiés dans le corpus semblent irrémédiablement gagner une connotation négative. C'est probablement pour cette raison que les métadiscours analysés souhaitent les restreindre aux discours d'opinion; par ailleurs, les mots à usage ambivalent sont réprimés, en particulier au sein de discours des figures d'autorité.

⁴⁰⁰ On attend d'eux qu'ils fassent preuve d'objectivité dans leurs recherches et dans leurs déclarations publiques, comme le montre l'exemple 007génocide : « En 1995, le grand spécialiste de l'Islam Bernard Lewis avait été condamné par le Tribunal de grande instance de Paris pour "avoir **manqué à ses devoirs d'objectivité et de prudence**". » Plusieurs énoncés soulignent l'impossibilité pour les sciences humaines de fournir des concepts objectifs : seules les « sciences exactes », par la nature de leurs travaux, sont en mesure d'échapper à la subjectivité, comme l'illustre l'exemple 004desouche : « La politique et la sociologie ne sont **pas des sciences exactes** comme le sont les mathématiques, avec des concepts parfaitement et objectivement définis. » Un contre-discours est néanmoins présent : comme dans l'exemple 005austérité, il est souligné que des concepts de sciences humaines peuvent être employés à condition d'être définis : « Par contre, des termes comme "austérité" peuvent aussi être des **concepts objectifs tout à fait recevables dans le cadre d'une analyse scientifique. En sciences sociales comme en sciences naturelles, nous utilisons certains concepts. Ils sont opérationnels dans la mesure où ils sont, justement, bien définis.** »

⁴⁰¹ Dans l'exemple 005résistance, l'équipe rédactionnelle doit se défendre d'avoir employé le mot « résistance » pour désigner des rebelles antisandinistes : « Il s'agit donc, non pas d'un **quelconque jugement de valeur à leur endroit**, mais de leur dénomination officielle, d'ailleurs employée par les autorités nicaraguayennes elles-mêmes, lors du dernier accord à Sapoá. »

S. LICENCE POÉTIQUE DU DESTINATEUR : AUX LIMITES DE L'ART DE BIEN PARLER

Cet ensemble regroupe les 248 énoncés argumentatifs qui font appel aux différents moyens d'expression disponibles pour un destinataire afin de mettre un discours en valeur : on pourrait en résumer le thème par « l'art de bien parler⁴⁰² ». L'étude du corpus montre qu'un destinataire peut bien s'exprimer, faisant preuve d'habileté et d'emphase, pourvu que ses moyens d'expression restent modérés, au risque de passer pour une forme de manipulation⁴⁰³.

Notons que cet ensemble d'arguments ne concerne que la licence poétique du destinataire (ex : clarté, justesse du vocabulaire...), et non les « Finalités » de son discours (ex. : argumenter, manipuler, faire rire) qui seront plutôt abordées dans l'ensemble suivant (v. section T).

S.1. PLUS D'EFFETS AVEC MOINS D'EFFORTS : L'ART DE BIEN PARLER

Suivant le schéma de l'adéquation discursive de Labasse (2017), l'art de bien parler correspondrait à maximiser l'effet cognitif en minimisant les efforts requis, et ce, en fonction des contraintes sociales ambiantes⁴⁰⁴. Dans le corpus, l'emploi de mots à haute lisibilité est entre autres recommandé (020nègre). Aussi, les vocables explicatifs ou descriptifs (006nigger), c'est-à-dire déclenchant des schémas univoques⁴⁰⁵ (v. *F. Évocation* et *L. Quantité*), sont encouragés

⁴⁰² « L'art de bien parler », ou *ars bene dicendi* suivant la formule de Quintilien, est une ancienne définition de la rhétorique, notamment rapportée par Diderot (1751-1765 : Tome XIV : 250) dans son *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* : « Art de parler sur quelque sujet que ce soit avec éloquence et avec force. D'autres la définissent l'art de bien parler, *ars bene dicendi* [...]. » Nous verrons plus loin que la plupart des locuteurs étudiés lient le vocable « rhétorique » à cet « art de bien parler », et non comme « l'art de persuader par la discours » (Reboul, 1991 : 4), définition plus communément admise de la « rhétorique » aujourd'hui.

⁴⁰³ Les différents arguments de cet ensemble se rapportent au choix général de mots du destinataire (74 énoncés) ; d'autres soulignent la justesse (38 énoncés) et la clarté (13 énoncés) de choix lexicaux, et ce, en fonction de fins de logique (12 énoncés) ou de nécessité (11 énoncés). D'autres métadiscours s'attardent sur l'adresse rhétorique (60 énoncés) dans le but de capter l'attention du destinataire (40 énoncés).

⁴⁰⁴ Il faut que l'effort cognitif soit récompensé par un effet équivalent ou plus élevé, sans quoi l'interprétation du discours fait perdre de l'effort cognitif au destinataire, qui s'en voit frustré.

⁴⁰⁵ Dans cette expression optimale de discours, les énoncés étudiés soulignent que l'usage de mots qui détiennent une définition précise, ou du moins un consensus social au sein de la communauté linguistique (v. *W.2 Connaissance*) sont valorisés, comme l'exemple 004desouche le montre : « Ce qui compte en politique n'est pas que les termes soient

(003terrorisme). À l'inverse, les mots peu informatifs ou flous sont condamnés (013révolution), requérant plus d'efforts de la part des destinataires pour les interpréter.

020nègre011091_c : « On emploie des termes **courts** que tout le monde peut comprendre. »

006nigger070111_f : « C'est un mot terrible, qui fait mal **mais qui explique beaucoup de choses.** »

003terrorisme280215_f : « Nous savons ce qu'est la violence politique, nous savons ce que sont les meurtres, les attentats et les fusillades, et nous pouvons les décrire. **Et cela explique bien plus de choses, à nos yeux,** qu'utiliser le mot "terrorisme". »

013révolution090217_f : « L'emploi du mot "révolution" ne fait que rajouter de **l'opacité, du flou au discours.** »

De plus, on sait que la pertinence cognitive est optimale lorsqu'un vocable active un schéma préexistant dans l'esprit de ses destinataires (015racaille)⁴⁰⁶. D'ailleurs, l'exemple suivant met à la fois en jeu la simplicité cognitive et la légitimité sociale de la langue de la société civile : le destinataire perçoit en quelque sorte sa propre adéquation communicationnelle en termes de pertinence et de contraintes lexicales.

015racaille021105_f : « **Je parle avec les mots que comprennent les Français** », dit-il.

S.2. UNE HABILITÉ LANGAGIÈRE MODÉRÉE, AU RISQUE D'ÊTRE PERÇUE COMME SUSPECTE

Les locuteurs du corpus admirent l'habileté discursive d'un destinataire (012voyou), son éloquence générale (040guerre) ou son « jeu dialectique » (004guerre) pour capter l'attention de l'auditoire. Néanmoins, ces caractéristiques pour soigner le discours ne doivent pas faire écran au propos ; les destinataires ne doivent pas non plus déceler dans l'habileté langagière une forme de manipulation (v. *O.3 Écran* et *T.1 Finalité*).

012voyou161110_c : Non seulement ce dernier n'a pas du tout été offensé par l'utilisation du mot « voyou » par M. Lafrance, il a même avoué que « cela l'avait fait sourire ». « C'était une **façon habile** de parler d'un problème très grave. [...] », a-t-il lancé en parlant de Shaw et Quebecor.

objectivement définis, mais plutôt **qu'ils puissent faire l'objet d'un accord intersubjectif** : il faut qu'en employant une expression, on puisse considérer que son interlocuteur a des chances raisonnables de saisir ce dont il est question. »

⁴⁰⁶ Les énoncés-clés de la rédactologie « écrire pour son lecteur » / « parler pour son auditeur » prennent là tout leur sens.

040guerre260716_f : Décrire un carnage comme un phénomène relevant de la guerre a ainsi des **vertus performatives**.

Tout déploiement emphatique de l'art du discours est ainsi généralement réprimé dans le corpus : ce phénomène est entre autres repérable par la connotation généralement négative que prend le mot « rhétorique » dans les métadiscours étudiés lorsque ce dernier fait référence à un quelconque « art du discours » (029terrorisme) et à la description de la manière de parler d'autrui (002voyou).

029terrorisme300814_f : **Leurs langages s'entremêlent en rhétorique.**

002voyou150810_f : Mais il en est aussi quelques-uns pour le regretter et **reprendre à leur compte la rhétorique « nadine-moranesque »**.

Cette réticence face à l'art du discours, quoique traditionnelle, est avivée par les liens étroits que les locuteurs tracent entre la « rectitude politique » et le « politiquement correct » (v. *Y.1 Sujétions*), la manipulation (v. *T.1 Finalité*) et la rhétorique⁴⁰⁷ comme art performatif⁴⁰⁸ (005guerre) : les procédés qui revêtent alors une certaine éloquence sont perçus avec méfiance, souvent décrits comme euphémisation (023rigueur) ou exagération (015guerre) de faits réels (v. *F.2 Évocation*). Une suspicion s'installe chez les destinataires face à tous les destinateurs qui démontrent une éloquence dans la mise en discours de leurs idées.

005guerre011215_f : Les rites visent la régulation du corps social par **l'exaltation de l'unité et la théâtralisation de l'affrontement**.

023rigueur040907_i : « Il y a des ministres qui parlent français et qui appellent plan de rigueur ce qui se qualifie comme un plan de rigueur et puis il y a d'autres ministres, des premiers ministres, qui sont dans la **technique de communication** et qui cherchent à présenter des aspects négatifs de leurs choix au plus positif possible », a estimé M. Thibault.

015guerre271115_f : L'usage du terme « guerre » fait débat. **Ses détracteurs de toutes tendances politiques le jugent exagéré.**

⁴⁰⁷ Après tout, « l'argumentation et la manipulation font partie d'un même continuum, celui des techniques pour convaincre » (Breton, 1997 : 205).

⁴⁰⁸ Et ce, en particulier dans les discours émis par les locuteurs notoires.

S.3. BILAN CONCLUSIF

L'art de bien parler est toléré en discours, le destinataire tirant notamment avantage d'un déploiement d'effet à peu d'effort. Néanmoins, cette mise en valeur du discours doit être perçue comme modérée et transparente ; toute démonstration d'éloquence trop évidente est perçue avec méfiance, en raison du rapprochement fait par les locuteurs avec la « rectitude politique » et diverses formes de manipulation, dont nous traiterons dans l'ensemble suivant.

T. FINALITÉ DU DESTINATEUR : ENTRE ARGUMENTATION, MANIPULATION ET HUMOUR

Cet ensemble rassemble les 363 énoncés argumentatifs qui concernent directement l'argumentation et la manipulation⁴⁰⁹, ainsi que les procédés d'humour. Ces trois fins dialectiques sont distinctes de « l'art de bien parler » abordée dans l'ensemble précédent : on étudie dans la section qui suit les finalités d'un discours. Ces dernières ont un impact sur la recevabilité du discours : il est permis pour un destinataire d'argumenter, mais non pas de participer à l'instrumentalisation des vocables et à l'altération de la réalité en manipulant le lexique. Quant à l'humour, les différentes perceptions des locuteurs face à la langue compliquent ses règles d'acceptabilité.

T.1. L'ARGUMENTATION ET MANIPULATION : LA FRONTIÈRE EST POREUSE

L'argumentation est invoquée dans 128 énoncés: 48 mettent en avant les caractéristiques pratiques et fonctionnelles d'un discours, 41 se rapportent à un but de persuasion (040guerre), et 21 autres constituent des métadiscours où les destinataires ont changé d'idées sur la recevabilité d'un vocable : ils modifient pour cette raison leur objectif discursif.

040guerre260716_f : Qualifier l'attentat terroriste d'« acte de guerre », **c'est vouloir souder la population contre un ennemi commun**, en créant une cohésion cristallisée autour d'une valeur négative.

Les locuteurs du corpus soutiennent que les instances de légitimation (v. *X. Instances*) peuvent user de vocabulaire litigieux si le but est de rassurer (005guerre) ou de mobiliser (014génocide), à condition qu'il n'y ait pas de désir explicite sous-jacent de modifier de manière

⁴⁰⁹ Breton distingue l'argumentation comme le « respect de l'autre », et la manipulation comme la « privation de la liberté de l'auditoire pour l'obliger, par une contrainte spécifique, à partager une opinion ou à adopter tel comportement » (1997 : 11).

permanente le comportement de la société⁴¹⁰. Un lexique controversé peut aussi être employé par ces instances afin de rappeler leur autorité sur la société⁴¹¹ (023mariage), et ainsi la maintenir⁴¹².

005guerre011215_f : Au niveau de l'analyse de discours, l'emploi du mot « guerre » est également compréhensible. **Il participe d'une forme de rite par sa codification et sa charge symbolique. De fait, l'attentat désorganise concrètement et symboliquement le pouvoir.** Pour éviter que ce désordre n'entraîne une désaffection des citoyens par la révélation d'un sentiment d'impuissance, **l'État répond par une revendication d'ordre. Les rites visent la régulation du corps social** par l'exaltation de l'unité et la théâtralisation de l'affrontement. Ce sont ces visées que l'emploi du mot « guerre » offre au pouvoir politique.

014génocide221113_f : « Le terme de pré-génocide ne recoupe aucune valeur scientifique et juridique, précise Jacques Semelin, du Centre d'études et de recherches internationales (Ceri). **C'est un terme que l'on utilise pour mobiliser l'opinion publique et les décideurs. C'est un signal d'alarme efficace pour dire qu'il est encore temps d'agir avant la catastrophe.** »

023mariage220513_f : Pour moi, **c'est une démonstration de force** de François Hollande, qu'il fait pour prouver son autorité.

À l'opposé théorique⁴¹³ de l'argumentation se trouve la manipulation (202 énoncés argumentatifs⁴¹⁴). Comme il a été souligné dans l'ensemble d'arguments précédent, il arrive que les fins de l'argumentation et de la manipulation soient mélangées par les locuteurs dans leur réception d'un discours. Un critère de distinction qui ressort de l'étude du corpus est, comme l'écrit

⁴¹⁰ 9 énoncés argumentatifs soulignent particulièrement ce fait.

⁴¹¹ Cette pratique est uniquement acceptable lorsque la société respecte l'autorité de l'instance en question. Or, il est souligné sous « Instances » que les locuteurs font preuve d'une grande révérence face à leurs instances de légitimation formelles.

⁴¹² Comme l'écrit Pelletier et Goulet : « Le discours comme foyer d'idéologies et outil de maintien du pouvoir constitue un objet d'étude privilégié en analyse critique du discours (Fairclough 2001, Van Dijk 1985). Selon cette perspective, le discours du gouvernement [...] peut être perçu comme un outil lui permettant d'affirmer et de préserver sa position de pouvoir. » (2018 : par. 13)

⁴¹³ Breton écrit : « La distinction entre argumentation et manipulation paraît [...] claire, mais, dans les faits, elle ne l'est pas autant. Dans certaines situations, on a affaire clairement à de l'argumentation et, dans d'autres, clairement à de la manipulation. Mais ces situations sont marginales, peu fréquentes par rapport à ce qui fait le tout courant des interactions. Là sont mélangés, avec des intensités variables, des éléments argumentatifs et des éléments manipulatoires, au sein d'une palette de procédés pour convaincre qui relèvent d'un processus continu plutôt que discontinu. Ceux qui soutiennent qu'il y a toujours de la manipulation n'ont pas, de ce point de vue, tout à fait tort (ils ont tort en revanche de ne voir que cela dans le convaincre). La question est plutôt de savoir comment faire décroître l'intensité de la part manipulatoire de tout énoncé visant à convaincre, jusqu'à la rendre, si possible, sans effet. » (1997 : 205-206)

⁴¹⁴ L'opportunisme (57 énoncés), les justifications d'actions (32 énoncés), l'altération de la réalité (49 énoncés), l'instrumentalisation (38 énoncés) et plus directement la manipulation (26 énoncés) sont tour à tour abordés dans le corpus.

d'ailleurs Breton (1997), qu'une influence est imposée lors de la manipulation, tandis qu'elle n'est que proposée dans l'argumentation⁴¹⁵.

Ainsi, une intention de déformer la réalité⁴¹⁶ (010immigr) à des fins partisans et/ou d'intérêts⁴¹⁷ (004récession) sous-tend la manipulation⁴¹⁸. On condamne toute instrumentalisation d'un vocable à des fins de justification d'actions (001génocide) et d'opportunisme (006terrorisme); plus largement encore, tout vocable qui est susceptible de faire l'objet d'une manipulation est critiqué⁴¹⁹ (030islamophob).

010immigr201006_b : En parlant des francophones de la périphérie, les comparer à des « immigrés » (qui viennent de loin), alors que, pour certains, leurs familles sont là, parfois, depuis toujours et que, pour d'autres, ils viennent de Bruxelles, de Wallonie ou même d'ailleurs en Flandre, c'est-à-dire de quelques kilomètres, à peine, **c'est un abus de langage qui déforme la réalité sociologique.**

004récession230607_c : Reste que l'emploi du terme « récession » **n'est pas innocent.**

001génocide060904_b : Tous les ingrédients sont présents pour que le mot « génocide » soit **manipulé pour justifier ou non une action**, tant dans l'affirmation que la négation du mot.

006terrorisme280312_a : L'assassinat de trois parachutistes français, dont deux d'origine algérienne, **n'était qu'un prétexte qui justifiait l'utilisation de cette terminologie** par les régimes en France et en Israël.

⁴¹⁵ Cette formulation est grandement inspirée des travaux de Breton (1997). Il y écrit que la manipulation implique « la réduction la plus complète possible de la liberté de l'auditoire de discuter ou de résister à ce qu'on lui propose » (Breton, 1997 : 24). Ainsi, « là où l'argumentation aménage des pauses qui sont autant de respirations dans le dialogue et laisse à l'interlocuteur la possibilité de réfléchir, d'objecter, d'accepter ou de refuser, la manipulation semble avoir comme caractéristique de traquer le silence dans l'interaction afin d'emprisonner l'autre dans une séquence continue ou il n'a pas pas d'autre choix que de se rendre » (Breton, 1997 : 27).

⁴¹⁶ Un destinataire peut ainsi modifier ou être accusé de modifier en partie ou en totalité des faits, générant de la désinformation, comme l'illustre l'exemple 005résistance : « “L'emploi abusif du mot ‘résistance’ à propos des ‘contras’ nicaraguayens semble s'inscrire dans le cadre de **la désinformation plus que de l'information.**” » On considère alors son discours comme empreint de subterfuges et de faussetés.

⁴¹⁷ Ces fins partisans et/ou d'intérêt peuvent être de nature politique, dont électoraliste, patriotique, ou encore plus largement idéologique, comme le montre l'exemple 015islamophob : « Même si certains utilisent ce mot de bonne foi, en revanche, d'autres, défenseurs d'un islam fondamentaliste — en particulier les Salafistes — l'utilisent **avec un objectif bien clair : empêcher toute critique de la religion et s'opposer aux principes de la République.** »

⁴¹⁸ Breton souligne entre autres que « dans l'acte de manipulation, le message, dans sa dimension cognitive ou sous sa forme affective, est conçu pour tromper, induire en erreur, faire croire ce qui n'est pas. Ce message est donc toujours mensonger » (1997 : 25).

⁴¹⁹ Les mots aux traits définitoires larges ou indéfinis (v. *L. Quantité*), qui touchent à l'arbitraire du destinataire ou qui se voient attribuer un trait conflictuel (v. *R. Arbitraire* et *I. Conflictualité*) sont vus comme particulièrement susceptibles de faire l'objet de manipulation. En raison de leur fréquence élevée dans les discours de différents domaines (v. *D.3 Champs*) et leur capacité de se fondre comme argument dans de multiples controverses, ces vocables à forte capacité instrumentalisable se retrouvent omniprésents dans le discours, ce qui participe à un élargissement de sens supplémentaire.

030islamophob180315_f : Mais est-ce le terme ou certains de ses usages qui posent problème ? **Faudrait-il alors bannir tous les mots susceptibles d'être instrumentalisés ?**

T.2. FINS D'HUMOUR : LES LOCUTEURS DE POSITION PROGRESSISTE NE S'ENTENDENT PAS ENTRE EUX

Les différentes perceptions que les locuteurs ont de la langue rendent difficile un consensus quant à l'usage de l'humour en discours (33 énoncés argumentatifs). Deux groupes peuvent néanmoins être discernés : « Humour-conservateur » et « Humour-progressiste ».

T.2.1 Humour-conservateur : bannissement des procédés humoristiques

Tout d'abord, les « humour-conservateurs » répriment l'usage humoristique d'un mot controversé, puisque pour eux les traits définitoires des vocables doivent être conservés en toutes circonstances⁴²⁰ (011put) (v. *M.1 Mouvement*).

011put151007_c : **Une pute restera une pute**, même si je respecte celles qui pratiquent cette profession.

T.2.2 Humour-progressiste : Positions en regard des contraintes sociales

Les locuteurs « humour-progressistes » ont plutôt une palette d'opinions sur les règles d'usage de l'humour.

Certains considèrent qu'ils peuvent employer un mot pris au sein d'une querelle lexicale avec humour si le but est de s'en moquer (018nègre) ou même de la ridiculiser⁴²¹ (012put), par exemple d'une manière satirique ou ironique.

018nègre220213_f : **Jamie Foxx version école élémentaire se moquent des polémiques autour de la violence et de l'emploi du mot « nègre »**. « Est-ce qu'on peut éviter de dire le “mot en n” ? », demande l'ex-esclave au réalisateur avec quelques mimiques exagérées.

⁴²⁰ L'usage humoristique d'un vocable n'est pas acceptable puisqu'il peut affecter ses traits définitoires à long terme.

⁴²¹ Suivant ces règles, pour ces locuteurs spécifiques, il est théoriquement possible de rire de tout, même de vocables proscrits par la « rectitude politique » (v. *Y.1 Sujétions*).

012put150907_c : Le consensus, parmi les amateurs du genre, est que TTC ou Omnikrom ne **font que grossir les clichés pour mieux les ridiculiser, un peu à la manière d'un humoriste.**

Il existe néanmoins d'autres locuteurs « humour-progressiste » qui sont en désaccord avec leurs semblables riant de tout. Pour eux, l'humour doit se faire dans le respect des contraintes sociales, y compris celle de la « rectitude » (v. *Y.1 Sujétions*). Par exemple, si une blague sur le lexique concerne une personne en difficulté, elle est critiquée (029nègre).

029nègre290111_c : **Mais si on utilise de tels mots pour rire de quelqu'un qui est déjà à terre, là, par contre, j'ai un problème,** soutient-il.

T.2.3 Humour-progressiste : Positions en regard des mouvements permis

Pour certains locuteurs du groupe « humour-progressistes », l'humour est également un moyen d'appuyer un renversement de sens⁴²² (v. *M.3 Mouvement*) en permettant d'altérer son potentiel d'évocation (013put) et de lui injecter une polarité positive (012put) (v. *F. Évocation* et *G.1 Polarité*).

013put280807_c : Paraît qu'il ne faut pas s'en formaliser. **C'est juste une joke, ça ne veut rien dire,** y a rien là, c'est cool, chill...

012put150907_c : Pour certaines filles « branchées », **traiter une amie de « pute » n'a plus rien d'une insulte. C'est une forme d'ironie** ou, mieux encore, une preuve de l'émancipation des femmes !

Leur position individuelle peut toutefois varier selon leur perception des mouvements des traits définitoires : certains locuteurs peuvent ainsi avancer qu'un terme controversé fasse l'objet d'une revendication « limitée⁴²³ », tandis que d'autres la voient comme « étendue⁴²⁴ » (v. *M.3 Mouvement*).

⁴²² Un trait définitoire d'un mot subit un retournement pour devenir son exact contraire (v. *M.3 Mouvement*). C'est par ce procédé qu'un mot comme « pute » devient parfois synonyme de « jeune fille cultivée fréquentant l'université » (relevé dans le document 010put).

⁴²³ Rappelons que dans le cas d'une revendication « limitée », seul le groupe visé initialement par le sens original négatif d'un terme peut employer la nouvelle acception revendiquée de nature positive (v. *M.3 Mouvement*).

⁴²⁴ Un renversement de sens dit « étendu » se produit quand le grand public peut lui aussi employer la nouvelle acception renversée, maintenant de connotation positive (v. *M.3 Mouvement*). Une communauté large peut alors inscrire la nouvelle acception dans son usage, sans être réprimandée.

D'abord, pour les locuteurs de position progressiste qui considèrent qu'un vocable donné est renversé d'une manière « limitée », une blague contenant ce mot revendiqué peut uniquement être énoncée par le groupe restreint ou l'un de ses membres. Par exemple, un homme blanc ne peut pas plaisanter en usant le vocable « nègre » (028nègre).

028nègre070112_c : Dans un courriel, M. Abramovitch indique qu'il « réalise maintenant qu'on ne peut jamais vraiment justifier l'utilisation du mot qui commence par "N", **même pas en blague** ». [...]

Ensuite, d'autres locuteurs de position progressiste perçoivent qu'un terme a subi une revendication « étendue » : le grand public peut alors utiliser la nouvelle acception revendiquée en plaisanterie. Dans le cas de « nègre » plus haut, quiconque pourrait alors faire une blague sur un mot controversé, et ce, sans être critiqué.

La coexistence de ces différents types de locuteurs et de ces différentes étapes de retournement de sens explique pourquoi l'usage de l'humour pour les mots litigieux ne fait pas l'unanimité dans la société.

T.2.4 Les instances de légitimation et l'humour

Dans le corpus, il est souligné que les instances de légitimation (v. X. *Instances*) n'ont que peu de contrôle sur ce qui est ou n'est pas acceptable en humour à l'échelle de la société. Bien qu'elles puissent se prononcer d'une manière décisive (019nègre), les instances de légitimation formelles n'ont ainsi pas d'impact réel sur les locuteurs de la société en matière d'humour; ces derniers décident généralement de manière individuelle et collective ce qui leur convient et ce qui les choque (031nègre).

019nègre260509_c : Durant un sketch, un comédien avait alors dit : « Ça va faire du bien un nègre à la Maison-Blanche. Ça va être pratique. **Noir sur blanc, il va être plus facile à tirer.** » [...] **Le comité ne juge toutefois pas que l'emploi du mot « nègre » ait dépassé les bornes.**

031nègre010909_c : Des sketches humoristiques sur les frasques médiatiques de Nathalie Simard, sur la famille de Patrick Roy ainsi que **l'utilisation du mot « nègre » avaient suscité un tollé de la part d'organismes et au sein du public.**

T.3. BILAN CONCLUSIF

L'argumentation, perçue généralement positivement, et la manipulation, perçue le plus souvent négativement, sont grandement entremêlées dans l'agonistique lexicale : dans le corpus, on se méfie de manière générale de tout discours ayant comme but de persuader. Quant à l'appréciation des discours humoristiques, elle dépend de la position progressiste/conservatrice des locuteurs; elle montre aussi que les contraintes sociales interviennent avant tout dans ce sous-ensemble d'arguments.

U. REGISTRE AFFECTIF DU DESTINATAIRE : LE LEXIQUE LITIGIEUX EST PARTICULIÈREMENT SENSIBLE

Cet ensemble regroupe les 558 énoncés argumentatifs portant sur les sentiments suscités par un vocable chez un destinataire. Un mot sera légitimé ou condamné en raison des émotions (242 énoncés), d'intérêts fortement personnels (55 énoncés) et de la sensibilité (261 énoncés) que lui et son signifiant soulèvent.

U.1. ÉMOTIONS ET INTÉRÊTS DES LOCUTEURS : UNE QUESTION D'IMPLICATION

Les métadiscours à l'étude soulignent qu'un vocable ne peut être utilisé s'il génère (002racaille) ou atteint des sentiments négatifs chez un locuteur⁴²⁵ (192 énoncés) ; à l'opposé, un mot est décrit comme acceptable s'il déclenche ou rejoint (006crise) des émotions positives⁴²⁶ (14 énoncés)⁴²⁷. Notons que ces sentiments déclenchés chez le locuteur se font indépendamment des visées du destinataire, qui regrette parfois l'emploi du vocable (36 énoncés) ayant blessé ou choqué (004race), n'ayant ainsi pas maximisé l'adéquation sociocognitive de son message au groupe visé par l'acte de communication.

002racaille141205_f : **Ce qu'il fait en déplorant l'usage du mot « racailles »** pour les jeunes des banlieues, ou en revendiquant fièrement le Conseil français du culte musulman dont la création est généralement attribuée à Nicolas Sarkozy.

⁴²⁵ À moins, bien sûr, que l'usage d'un vocable engendrant des sentiments négatifs ne soit mérité ; la même logique est applicable pour un vocable créant des sentiments positifs quand le signifié associé n'est pas digne d'un tel traitement.

⁴²⁶ Un locuteur peut ressentir des sentiments négatifs ou positifs envers l'emploi d'un vocable. Ainsi, un vocable préféré, approuvé, privilégié... se verra légitimer ; au contraire, un vocable qui déplaît, dont on se fiche, qu'on déplore... sera condamné. De même, un vocable peut déclencher chez un locuteur des sentiments positifs ou négatifs ; les vocables qui génèrent des sentiments négatifs seront réprimés, et ceux qui en créent des positifs seront encouragés et utilisés dans le but de plaire.

⁴²⁷ Dans cette perception large des émotions, des jugements esthétiques sont aussi possibles : un vocable qui est perçu comme beau est encouragé ; à l'opposé, s'il est laid, il sera condamné, comme l'illustre l'exemple 009racis : « Refusez à qui que ce soit l'utilisation — même farfelue — du mot “raciste”, le mot le plus **laid** dans toutes les langues du monde. » On se rapproche ici de la taxonomie évaluative de Julia (2001).

006crise220709_f : Mais il est vrai que « crise » en regard, avec son grand lever et baisser de rideau (jusqu'à la suivante), capte mieux l'attention, **parle au désir comme à l'imagination** : plonge dans les ténèbres, puis fait lever l'espoir et sert du support au pathos.

004race280915_f : Samedi soir, l'ancienne ministre de la Famille de Nicolas Sarkozy **s'est défendue** sur l'usage du mot « race » avec cet argument : « Le mot est dans le dictionnaire, **je ne vois pas en quoi il est choquant.** »

Ces émotions sont parfois d'ailleurs liées à l'implication (55 énoncés) que les locuteurs ressentent envers le signifié qu'un mot controversé représente (001laic). Les sujets et les valeurs sociales qui leur tiennent à cœur⁴²⁸ sont liés à des émotions fortes (025islamophob) et une évocation plus grande⁴²⁹ (v. *F.1 Évocation*) ; ceux pour lesquels ils n'éprouvent aucun intérêt les laisseront plus indifférents (007mademoiselle).

001laic230115_f : L'emploi du mot « laïcité » à toutes les phrases ne peut être un sésame qui nous dispense de redonner toute sa place à la réflexion, à la définition, à la décision, à la pédagogie et le cas échéant au rappel à l'ordre de ce que nous entendons par cette appellation, **réalité si précieuse qu'elle mérite mieux que des incantations unilatérales.**

025islamophob270415_f : Il faut être capable de dire **la particularité de l'antisémitisme.**

007mademoiselle210406_f : « On m'appelle madame depuis mon mariage et **ça ne me perturbe pas plus que cela !** », sourit-elle.

⁴²⁸ Lorsque des locuteurs sont directement concernés par le signifié lié au mot, ils développent aussi un intérêt plus grand pour le vocable, comme le montre l'exemple 003voyou : « Selon l'avocat Richard Vachon, M. Lafrance a suggéré par ses propos que le président de Québec était dans l'illégalité et que, de ce fait, **il s'était attaqué à son intégrité.** » Voir à sujet les travaux de Nathalie Heinich (2017) qui a proposé une grammaire des valeurs, et de Bertrand Labasse (à paraître) qui cerne les fondements de la valeur discursive.

⁴²⁹ Ces émotions ne peuvent pas toujours être perçues en termes d'antinomie « positif/négatif », mais bien en termes de vivacité, comme le montre l'exemple 001pute : « S'il choque, c'est parce que la chose suscite en nous **des émotions contradictoires allant de la fascination au rejet.** »

U.2. SENSIBILITÉ⁴³⁰ : INÉVITABLE ACQUIS DU LEXIQUE CONTROVERSÉ

À force de ressentir une émotion et un intérêt envers un vocable et son signifié, un locuteur développe envers eux une forme particulière de sensibilité⁴³¹ (261 énoncés argumentatifs), distincte des sentiments antinomiques soulevés précédemment.

En raison du dynamisme de la langue, cette sensibilité peut d'ailleurs varier à travers le temps⁴³², comme le soulignent plusieurs locuteurs du corpus (007guerre). Elle peut aussi fluctuer d'un groupe d'individus à l'autre (015terroriste).

007guerre191115_f : Ces dernières années en Europe et en France, le mot « guerre » était parfois prononcé, mais non sans réticence et du bout des lèvres. **Depuis les massacres de vendredi soir, les Français n'ont plus les mêmes précautions.**

015terroriste101001_c : **Parce que les scrupules des uns ne sont pas les scrupules des autres.**

Une échelle ordinale de la sensibilité peut être établie, allant de niveaux d'« extrêmement sensible » (010génocide) à « très peu sensible » (024nègre), en passant par des degrés intermédiaires « très sensible » (164génocide), « sensible » (011naturel) et « peu sensible » (001voyou).

010génocide250200_f : Dans une lettre adressée le 16 février à la présidente du groupe communiste républicain et citoyen du Sénat, l'ambassadeur de Turquie précisait que « la nation turque est **extrêmement sensible** à l'usage du mot génocide ».

024nègre251016_c : Je me suis dit que je l'avais écrit naïvement, par mimétisme pour un écrivain que j'aime beaucoup qui est Dany Laferrière et **qui écrit « nègre » sans complexe.**

⁴³⁰ Il va de soi que le vocable « sensible » n'apparaît pas systématiquement dans tous les énoncés argumentatifs qui soulignent l'émotivité qui se dégage de l'usage de certains vocables ; on parle plus généralement d'être « vigilant » (007radical) face à certains vocables « délicats » (009euthanasie) « qu'on ne peut plus utiliser à la légère » (040nègre)... On trouve ces mots difficiles à utiliser et à prononcer (017nigger), bien que certains « osent » les employer (008apartheid).

⁴³¹ Tout vocable détient d'ailleurs une capacité d'émouvoir les locuteurs d'une langue, comme l'illustre l'exemple 001noir : « “Mais il faut savoir qu'à l'écrit, et surtout dans les écrits publics, **chaque mot qu'on utilise peut atteindre une sensibilité**”, reconnaît-elle. » Cette sensibilité peut être observée de manière explicite (006fag : « Ne condamnant pas l'utilisation de la chanson avec le terme “faggot”, le conseil invite les stations à diffuser la version originale contenant le terme “faggot” **en fonction de la sensibilité de leur marché respectif** ») ou implicite (024nègre : « Dès les premières pages du livre, j'ai écrit “la première fois que j'ai vu un nègre à la télé”, et là, **je me suis arrêté et je ne disais que je ne pouvais pas écrire “nègre”** ») dans le discours social.

⁴³² La sensibilité varie en fonction de l'intensité des émotions qu'elle déclenche chez les locuteurs. Un vocable peut perdre son caractère sensible ou au contraire le voir se renforcer selon les émotions portées par les locuteurs sur son signifié (v. *M. Mouvement*).

164génocide040217_s : « L'utilisation du terme génocide est **très sensible** », selon le HCDH.

011naturel010712_c : Luc Dupont soulève un paradoxe : « **Les gens sont à la fois sensibles** et sceptiques à l'égard du terme "naturel". »

001voyou110810_c : « Les gens sont curieux, ils achètent le numéro pour savoir ce qu'il y a sous le titre », souligne le commerçant, **qui ne s'offusque pas outre mesure** de l'usage du mot « voyou » pour parler du président.

Les mots à l'étude dans cet ensemble d'arguments sont principalement perçus comme « très sensibles » (50,19%) et « extrêmement sensibles » (28,35%) ; plus rares sont les vocables qui ne sont que « sensibles » (9,58%), « peu sensibles » (8,05%) et « très peu sensibles » (3,83%). On est ainsi en présence de mots controversés qui se rattachent à un trop-plein de sentiments.

Or, on observe dans les arguments analysés que plus un mot est considéré comme sensible, moins il est utilisé, ce qui déclenche un phénomène de rareté. Voyant les sentiments qu'un vocable provoque, les locuteurs commencent peu à peu à le traiter avec respect et réticence, ce qui entraîne le décuplement de sa sensibilité (009terrorisme) et une augmentation de l'attention portée à son adéquation en discours causé par sa rareté (015terrorisme). Faire usage d'un vocable « sensible » et « très sensible » reste permis, mais uniquement avec respect et parcimonie (007guerre). Si cette déférence envers le mot, et par conséquent son signifié, n'est pas ressentie par le destinataire, son emploi est condamné⁴³³.

009terrorisme181215_c : Le mot « terrorisme », à force d'usage, **en est venu à porter un lourd poids d'émotions et de passions, qui rendent sa qualification d'autant plus lourde en stigma, et sa définition, d'autant plus sensible.** [...] Il ne s'agit donc pas de banaliser le terrorisme, en tant que phénomène politique et social et en tant que crime, mais plutôt de trouver un moyen de limiter son inhérent bagage émotionnel et d'éviter son instrumentalisation.

015terrorisme230616_f : « L'émotion suscitée donne à cette notion un **faux air d'évidence**, mais quand on l'analyse, c'est beaucoup plus complexe », observe Terestchenko.

007guerre191115_f : Ces dernières années en Europe et en France, le mot « guerre » était parfois prononcé, **mais non sans réticence et du bout des lèvres.**

⁴³³ On accuse aussi parfois certains destinateurs d'utiliser des vocables « sensibles » et « très sensibles » à des fins de manipulation (v. *T.1 Finalité*), en raison de leur grande capacité d'« Évocation » (v. section *F.1*).

La seule exception à cet usage révérencieux est lorsqu'un vocable « sensible » ou « très sensible » cumule des traits conflictuels (v. *I. Conflictualité*). Dans ces cas précis, il est perçu comme un mot piégé dont il faut se méfier, et même un usage respectueux est perçu comme suspect. Les locuteurs du corpus soutiennent qu'un long temps de réflexion peut être nécessaire avant son usage (003terroriste) et des balises de la part d'instances de légitimité (v. *X. Instances*) peuvent être nécessaires afin d'en contrôler l'usage (004secte). Or, s'il faut le manier avec tant de soins, le mieux est de l'éviter selon les locuteurs étudiés (007secte), puisqu'il alourdit les efforts cognitifs nécessaires à sa production et à sa réception tout en menaçant les critères d'acceptabilité sociale du propos.

003terroriste020215_f : La BBC, stipule cette bible interne, « exige une **réflexion approfondie** avant que [le terme “terroriste”] soit prononcé ».

004secte091297_f : Il est presque certain que l'usage du mot « secte » **va être banni du langage synodal, ou du moins singulièrement cadré**.

007secte080600_f : Tous les spécialistes des « nouveaux mouvements religieux » — juristes, universitaires, sociologues, représentants des confessions minoritaires (protestants) — **appellent à la prudence dans l'usage du terme « secte »**, dans le recueil des témoignages d'anciens adeptes (respectables, mais évidemment partiels et subjectifs), dans le maniement des statistiques.

Quant aux vocables qui relèvent d'une « extrême sensibilité », leur évitement est plus largement recommandé au sein des métadiscours étudiés ; les émotions fortes qu'ils génèrent surchargent le discours en contraignant inutilement la communication du message (034terroriste). Ce niveau « d'extrême sensibilité » semble être le dernier stade avant le ban d'un vocable du discours social⁴³⁴ : ce n'est alors pas le caractère sensible du vocable qui est en jeu, mais les règles de convenance qui le régissent (v. *Y. Sujétions*).

034terroriste110902_f : Certains médias cherchent à **éviter l'usage de mots à forte charge émotionnelle**.

⁴³⁴ Notons que certains locuteurs s'offusquent de cette règle de proscription qui va de pair avec la sensibilité d'un vocable : ils lient le ban comme une conséquence du « politiquement correct », sans jamais néanmoins nier le caractère sensible du vocable, comme le montre l'exemple 003raflé : « “Plus prosaïquement dit, **de ne pas cacher la merde au chat, ni au nom de l'histoire, ni par crainte de fâcher certains.**” »

U.3. BILAN CONCLUSIF

Un vocable controversé acquiert une sensibilité dans le discours social en raison des émotions qu'il engendre et des intérêts qu'on lui porte. Il reste possible d'employer un mot « sensible » ou « très sensible » avec discernement, sauf lorsqu'il franchit le niveau « d'extrême sensibilité » ou cumule des traits conflictuels ; dans ces cas, les métadiscours étudiés en recommandent le ban, puisque les efforts nécessaires pour le produire avec prudence sont trop élevés en regard aux effets obtenus.

V. CAPACITÉ D'ABSTRACTION DU DESTINATAIRE : LE PUBLIC A TOUJOURS TORT

L'ensemble « Capacité d'abstraction » rassemble les 285 énoncés argumentatifs qui ont pour objet la capacité de l'audience générale du discours originel à faire preuve d'esprit critique face aux discours et à la langue. Or, peu importe que ce sens critique des destinataires soit présent ou non, il est toujours fautif pour les locuteurs étudiés s'il n'arrive pas aux mêmes interprétations de sens que celui souhaité par le destinataire.

V.1. LES RESPONSABILITÉS ATTRIBUÉES AUX DESTINATAIRES

Les destinataires attendent des destinataires qu'ils soient en mesure de faire preuve d'esprit critique⁴³⁵ (030islamophob) et de bonne foi (006nègre) dans l'interprétation de leurs messages (32 énoncés).

030islamophob180315_f : **Pour dépasser ces polémiques sans fin et parfois douteuses sur le terme d'islamophobie** — au lieu de se focaliser sur la réalité de plus en plus alarmante qu'il désigne —, il est toujours possible d'exercer **ce sens critique**, que l'on chérit tant, sur les usages dont il fait l'objet dans le débat public.

006nègre310316_f : La ministre a supposé en l'employant dans un sens bien évidemment non raciste que **chacun serait capable de faire la part des choses**.

Les destinataires doivent être capables de générer des interprétations que nous appelons « internes » (82 énoncés), en décodant le sens des vocables tel que souhaité par le destinataire⁴³⁶.

⁴³⁵ Cette analyse critique et cette interprétation de bonne foi peuvent être influencées par des figures d'autorité qui jouent le rôle de leader d'opinion (Katz et Lazarsfeld, 1955), comme les politiciens (040apartheid : « Or, les choix sémantiques sont toujours importants en politique, car ils peuvent s'avérer être ensuite largement repris par le reste de la société et **devenir des grilles de lecture forgeant les représentations de nos concitoyens** »), les médias (020terroriste : « Nous sommes conditionnés à penser que si l'acte de violence est commis par un musulman, alors c'est du terrorisme »), et les instances linguistiques de légitimation (001noir : « “La langue est plus vivante que l'image que les dictionnaires en donnent”, dit-elle ») (v. X. *Instances*). Or, ces figures d'autorité sont tout aussi capables de manquer d'analyse critique et de discernement, comme l'illustre l'exemple 010croisade : « “**Quand on parle de croisade, c'est effrayant, c'est une erreur profonde d'analyse, c'est une erreur politique**, c'est une erreur d'amateur aussi, il faut bien le dire”, a déclaré mercredi la patronne du Parti socialiste, Martine Aubry, sur la radio RTL. » Les destinataires remarquent alors qu'ils doivent exercer leur esprit critique en tout temps, y compris face aux discours de figures d'autorité. Cette observation engendre une distanciation des destinataires face aux instances de légitimation, remettant parfois en cause leur autorité.

⁴³⁶ On dit que des vocables supposent, suggèrent ou impliquent diverses interprétations connexes à leurs traits définitoires (v. K. *Contenu*) ; par les liens que les locuteurs font avec leur connaissance lexicale (v. W. *Connaissance*) et les propriétés typiques maîtrisés (v. J. *Schéma*), des vocables peuvent donner l'impression ou laisser

Ce sens dit « interne » est présenté comme immanent au vocable controversé lui-même (001crise). Le destinataire se doit d'interpréter le sens considéré comme suggéré par le destinataire en fonction des traits définitoires (v. *K. Contenu*) ou des connaissances lexicales détenues (v. *W. Connaissance*); il peut aussi se fier à l'agrégat euristique de connaissances sur le monde évoqué par le mot à interpréter (v. *J. Schéma*).

001crise150194_c : « Crise des valeurs » n'est pas une bonne expression parce **qu'elle suppose** qu'on peut s'en sortir, qu'on peut revenir à une forme d'unanimité.

Le destinataire doit également élaborer des interprétations dites « externes » afin de mettre à jour des sens sous-entendus, et ce, en faisant preuve de jugement critique⁴³⁷ (003faillite). Cette idée est soulignée dans 78 énoncés argumentatifs. Les capacités d'abstraction du destinataire permettent ainsi de révéler des sens implicites à l'aide des contextes typiques maîtrisés (v. *J. Schéma*).

003faillite250907_f : C'est ce **qu'a voulu dire** le Premier ministre.

Il est aussi demandé aux destinataires d'exercer leur sens critique vis-à-vis le caractère dynamique de la langue (010populis) en différenciant mot et usage (023nègre). Néanmoins, ces métadiscours sur le fonctionnement de la langue (15 énoncés) sont souvent plus explicatifs que normatifs ; on a conscience que ce ne sont pas tous les locuteurs qui maîtrisent ces connaissances métalinguistiques, au contraire du sens critique et de la bonne foi d'interprétation qui sont plutôt attendus de tous.

entendre/croire/penser des significations, comme l'exemplifie l'extrait 023populis : « Le problème, avec l'utilisation de ce mot, c'est ce qu'il implique, au-delà de la catégorie : **il implique** une certaine vision de la causalité des phénomènes politiques, il a tendance à "routiniser" des explications un peu simplistes ou dépassées. »

⁴³⁷ La pertinence relève également de jugements qu'énoncent les locuteurs, comme le montre l'exemple 008populis : « **Si le terme de "populisme" me semble cependant pertinent à conserver**, c'est à condition de l'utiliser pour décrire une certaine situation des peuples eux-mêmes. » La légitimité du lexique employé est aussi classée sous cette catégorie, puisqu'elle est justifiée par la raison. L'extrait 080génocide en donne un exemple : « En dépit de son opportunisme politique évident, cette évolution de l'emploi du mot "génocide" pourrait néanmoins **trouver sa légitimité dans une lecture scrupuleuse du droit pénal international.** »

010populis100212_f : C'est suggérer qu'à l'obsession de la définition, **il faut préférer le déploiement des significations.**

023nègre291016_c : Bref, **le problème n'est pas le mot, mais l'usage qu'on en fait**, le contexte dans lequel on l'utilise, l'intention qu'on lui prête.

En somme, le destinataire s'attend à ce que ces interprétations « internes » et « externes » correspondent au sens qu'il a produit, puisqu'à ses yeux, il a assuré l'adéquation sociocognitive la plus grande possible.

V.2. DÉRESPONSABILISATION DU DESTINATEUR : LE DESTINATEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ

Dans 68 énoncés argumentatifs supplémentaires, le destinataire se déresponsabilise explicitement de l'avènement d'une controverse lexicale; dans ses métadiscours, c'est le destinataire qui est expressément désigné comme responsable de n'avoir su faire preuve de sens critique⁴³⁸ : les interprétations « internes » de la langue sont critiquées comme méconnaissances métadiscursives et leurs interprétations « externes » comme des illogismes. Certains destinataires finissent par se méfier de leurs destinataires et doutent de leur capacité à générer des pensées abstraites (006nègre); d'autres destinataires attendent presque de leur public la production inéluctable de fausses connexions de sens (004violence).

006nègre310316_f : Dans un contexte d'hystérisation du moindre propos politique non conforme à une sorte de vocabulaire obligatoire et validé par on ne sait quelle académie de la bonne pensée et de la bonne conscience, **il est difficile**, en tant que ministre en particulier, **de compter sur la bonne foi de ses interlocuteurs.**

004violence271101_f : Ce faisant, le « JT » de TF1 prend le risque, selon elle, « **d'accentuer les peurs issues de connexions fausses** ».

Bref, ces destinataires voient le schéma communicationnel non pas comme Hall (1994) où le sens d'un message est coconstruit entre les différents acteurs du schéma communicationnel, mais

⁴³⁸ Le sens critique du destinataire est alors considéré comme absent ou ayant généré une mauvaise interprétation.

bien comme une structure linéaire d'émetteur à récepteur (Shannon et Weaver, 1949; v. aussi Jakobson, 1963).

Or, des destinataires, même dotés d'une bonne capacité d'abstraction, se heurtent parfois à des interprétations divergentes de celles souhaitées par le destinataire : le corpus étudié témoigne évidemment de ce qu'ils sont bel et bien capables de réflexions métalinguistiques critiques⁴³⁹ (018fascis), par exemple discuter de la pertinence d'un terme comme « génocide » (158génocide).

018fascis230801_c : En outre, **l'opinion a déjà compris que ces pourfendeurs de fascistes désignent surtout**, par leurs futiles épithètes, **les gens qui ne pensent pas comme eux**.

158génocide150599_f : Le seul point d'accord, c'est la **non-pertinence** de l'utilisation du terme de génocide.

Notons enfin que le destinataire peut aussi parfois offrir une clarification de ses propos pour dissiper un malentendu⁴⁴⁰ (003civilisation), signe qu'il n'avait pas correctement anticipé l'adéquation de son message au destinataire (10 énoncés).

003civilisation070212_f : Mardi matin sur Canal +, **il a précisé qu'il ne visait pas la « civilisation musulmane » mais... « la religion musulmane »**.

V.3. BILAN CONCLUSIF

Lorsque l'acte de communication échoue, les destinataires du corpus tendent à blâmer la perspicacité de leurs destinataires, et ce, même si ces derniers peuvent parfois offrir des interprétations divergentes de juste valeur et de bonne foi.

⁴³⁹ Ces destinataires mettent alors en avant les différents arguments de cette thèse pour discuter de la légitimité ou du rejet d'un vocable controversé.

⁴⁴⁰ Des instances de légitimation peuvent être appelées en soutien, comme le montre l'exemple 011voyou : « **Le linguiste** a ajouté qu'il était très clair que c'était le comportement de Pierre Karl Péladeau qui était qualifié de "voyou" et non l'individu. »

W. CONNAISSANCE DES MOTS : SEUL LE CONSENSUS SOCIAL VALIDE LES SCHÉMAS DES LOCUTEURS

Les destinataires peuvent connaître, connaître en partie ou ignorer le sens d'un vocable et les différentes règles qui régissent son emploi en discours. Néanmoins, pour que la connaissance d'un mot d'un locuteur soit perçue comme valide en société, ses schémas doivent correspondre à ceux faisant consensus dans le discours social, afin de ne pas faire obstacle à l'intercompréhension.

W.1. ENTRE CONNAISSANCE, MÉCONNAISSANCE ET IGNORANCE AVOUÉE

Même si le contenu des traits définitoires (v. *K. Contenu*) d'un vocable n'est pas maîtrisé, certains locuteurs sont en mesure de produire et d'interpréter son sens par les schémas qu'ils activent chez eux (v. *J. Schéma*). La maîtrise de tous les traits lexicaux d'un vocable n'est donc pas une condition préalable à sa compréhension en discours : il suffit que les schémas du destinataire correspondent sensiblement à ceux du destinataire.

Dans 43,06% des énoncés argumentatifs de cet ensemble, on trouve des métadiscours qui soulignent que le sens d'un vocable est connu et compris (003terroriste). Un peu plus nombreux (43,75%) sont les énoncés qui soulignent une connaissance partielle du sens d'un vocable (011réfugié), et plus faibles (13,19%) sont ceux qui mettent en cause une ignorance lexicale totale⁴⁴¹ (024terroriste).

003terroriste020215_f : « C'est assez clair, **on sait ce que ça veut dire** et ce que c'est. »

011réfugié190116_f : Ils **n'ont pas de vraies connaissances** et ne s'impliquent pas dans une compréhension profonde pour réaliser le sens véritable d'un mot.

024terroriste120706_f : Pourtant, le géant (1,93 m) de l'Inter Milan se défend et réfute l'utilisation du mot « terroriste » : « Ce qui est sûr, c'est que je ne l'ai pas traité de terroriste : je ne suis pas cultivé **et je ne sais**

⁴⁴¹ Certains acteurs du corpus soulèvent leur propre ignorance de la signification d'un mot ; d'autres mettent en avant le dépérissement ou l'inexactitude de la connaissance lexicale d'autrui qui mènent ultimement à la néosémie, à l'élargissement du sens des mots (v. *M.3 Mouvement*) et ultimement à la pantonymie (v. *L.1 Quantité*).

même pas ce que c'est un terroriste islamiste et ma seule terroriste c'est elle... », a-t-il plaisanté en se tournant vers sa fille de 10 mois, qui dormait à ses côtés dans l'avion.

Réelle ou non, l'ignorance qui mène à l'altération du sens lexical est généralement condamnée dans le corpus (016islam). Après tout, l'adéquation communicationnelle ne peut être atteinte si tous déforment librement le lexique par ignorance.

016islam180910_a : Depuis des siècles, sous l'effet de **l'ignorance** et de l'instrumentalisation de la religion pour en faire un moyen de légitimation de toute prise de position sur n'importe quel problème, de toute pratique dans quelque domaine que ce soit, on a assisté à une **extension du champ du sacré** au point qu'on en est venu à accoler le qualificatif islamique (ou musulman) à des objets matériels autant qu'à la pensée, l'art, les techniques [...].

Signalons également que certains énoncés argumentatifs portent sur la méconnaissance des restrictions de termes règlementés⁴⁴²; ces métadiscours sont évoqués plus loin, dans la partie consacrée aux désignations légales et commerciales (v. *X.4 Instances*).

W.2. CONNAISSANCE INDIVIDUELLE ET CONSENSUS SOCIAL : UN DUO LÉGITIMANT

Pour que les schémas d'un locuteur soient considérés comme légitimes, ces derniers doivent correspondre aux schémas faisant généralement consensus au sein de la société (v. *J. Schéma*). La connaissance qu'un locuteur a d'un mot doit donc correspondre au sens couramment accepté dans le discours social ; si ce critère n'est pas rempli, l'emploi du vocable est rejeté (003rafle). C'est d'ailleurs dans le but de légitimer sa propre expertise métadiscursive qu'un locuteur peut déclarer qu'un vocable fait consensus dans la société (015terrorisme).

003rafle180615_s : Donc, celui qui porte cette plume **est censé connaître** et peser le poids des mots.

015terrorisme230616_f : **Tout le monde sait a priori** ce qu'est le terrorisme : [...].

⁴⁴² Puisque le corpus à l'étude contient des vocables liés aux domaines légal et commercial, certains métadiscours soulignent que certains locuteurs méconnaissent les législations protégeant l'usage de vocables règlementés, comme l'exemplifie 024bio : « **Les médias généralistes ne connaissent pas tous la signification** de la certification *bio*. [...] Néanmoins, **Mme Wion** a mentionné à bio-Terre **qu'elle ignorait que le mot « biologique » était une appellation protégée.** »

Lorsqu'un consensus social n'est pas atteint pour un vocable donné, son sens devient incertain pour les locuteurs (010jeune). À force de chercher un accord sans arriver à une approbation commune, les locuteurs disent commencer à douter de leurs propres schémas. Ils dévaluent leurs connaissances en méconnaissances de sens (010laic), puis portent le blâme sur le mot lui-même et ses traits foncièrement conflictuels (010populis).

010jeune260503_f : **La manière incertaine** de nommer les gens (« jeune », « vieux »...) dépasse largement Le Monde.

010laic190415_f : Oui, on peut le craindre en effet parce qu'on parle de plus en plus de la laïcité **mais on sait de moins en moins ce qu'elle est.**

010populis100212_f : « Populisme : **on ne sait pas ce que c'est ; tonner contre.** »

Disant ne plus pouvoir se fier à leurs propres schémas, les différents locuteurs cherchent alors une définition externe en se tournant vers une instance de légitimation (005apartheid) (v. X. *Instances*). Lorsque cette dernière stratégie échoue, un désintérêt pour sa signification s'en suit (001race) : nul besoin de s'évertuer à poursuivre l'utilisation d'un vocable qui n'aura comme effet qu'un malentendu.

005apartheid360215_f : **J'ai repris la définition exacte de l'apartheid afin d'être sûr de savoir** de quoi nous parlions.

001race141015_f : On voit maintenant que, malgré leurs études au lycée, **les mêmes ne savent pas ou ne veulent pas savoir** et expliquer quel problème pose l'utilisation du mot « race ».

W.3. BILAN CONCLUSIF

Toute interprétation individuelle de vocables qui ne respecte pas le consensus social est proscrite par les locuteurs du corpus, puisque l'on craint que l'adéquation communicationnelle soit empêtrée par des sens supplémentaires déviants.

Par ailleurs, lorsque le consensus social autour du sens à accorder à un mot est lui-même incertain, les locuteurs commencent à douter de leurs propres connaissances lexicales pour ultimement cesser d'utiliser le vocable controversé.

CHAPITRE 6 : RELATIONS D'AUTORITÉ ET CONTRAINTES RESSENTIES

L'étude des instances de légitimation du lexique et l'analyse des règles de convenance métadiscursives forment le dernier chapitre du répertoire des arguments de l'agonistique lexicale.

Tout d'abord, les « Instances » de légitimité du vocabulaire, telles que mises en avant par les différents locuteurs du corps, sont examinées. Les relations qui existent entre ces figures d'autorité lexicales et la communauté linguistique y sont analysées.

Vient ensuite l'étude des convenances sociales explicitées par les locuteurs étudiés dans l'ensemble d'arguments « Sujétions » : on y présente la manière dont la « rectitude », la « rectitude politique » et la censure sont enchevêtrées dans les métadiscours examinés.

X. INSTANCES DE LÉGITIMATION

Pour discuter d'emploi(s) ou de définition(s) de vocables controversés, les locuteurs du corpus se tournent vers différentes instances de légitimation qu'ils reconnaissent comme faisant autorité sur le lexique. Ces instances sont évoquées dans 1540 énoncés du corpus, ce qui fait d'elles le second ensemble d'arguments en importance du répertoire.

Elles exercent diverses formes d'autorité discursive sur les locuteurs, allant d'influences implicites à des règles de conduites métadiscursives formelles telles que dictées par des lois nationales et internationales.

X.1. ENTRE INFLUENCES IMPLICITES ET RECOMMANDATIONS EXPLICITES

Les locuteurs notoires⁴⁴³ exercent une autorité sur l'usage lexical des locuteurs, agissant comme des leaders d'opinion⁴⁴⁴ (Katz et Lazarsfeld, 1955) : certains voient leurs discours comme des exemples d'usages implicites à suivre (001nigger), d'autres comme donnant des instructions explicites sur l'emploi des mots (011put). Une charge dialogique peut d'ailleurs être ajoutée à un mot à la suite de son utilisation par un locuteur notoire.

001nigger261106_c : Aujourd'hui, cette expression **est monnaie courante dans la culture hip hop. Son usage est même entré dans la vie de tous les jours.**

011put151007_c : Je veux souligner que **tous les personnages publics artistes, politiciens** ou autres devraient être conscients qu'ils ont une responsabilité envers leur public, c'est-à-dire le peuple. Je les invite donc à bien choisir leur vocabulaire, qui sera repris par ce même peuple.

Les différents artistes et influenceurs des réseaux sociaux (51 énoncés pour 3,31% de l'ensemble « Instances »), qu'ils appartiennent à l'univers de la musique, de la littérature, du

⁴⁴³ Les locuteurs notoires ont été définis au deuxième chapitre. Cette désignation sert à identifier les individus et les entités qui sont avant tout connus pour leur rôle ou leur fonction en société.

⁴⁴⁴ L'hypothèse du « two-step flow of communication » suppose que l'influence « stemming from the mass media first reach "opinion leaders" who, in turn, pass on what they read and hear to those of their every-day associates for whom they are influential » (Katz, 1957: 61).

cinéma ou d'autres activités culturelles, sont perçus comme des diffuseurs implicites de néosémie et néologie⁴⁴⁵ (008holocauste).

008holocauste290104_f : Je réagis à l'utilisation du mot « holocauste » qui est tout à fait impropre et **résulte seulement d'une habitude issue de la parution, en 1978, du roman de Gerald Green sous ce titre.**

Par les différents emplois de vocables controversés qu'ils mettent en avant, les acteurs politiques (069guerre) et religieux (026génocide) (506 énoncés pour 32,86% de l'ensemble) montrent l'exemple lexical d'une manière plus explicite ; leur vocabulaire est largement repris par d'autres locuteurs notoires et par la communauté linguistique en général. Ils sont ainsi perçus comme produisant un puissant effet sur les schémas de la société (040apartheid), sans néanmoins accéder à un statut d'instance officielle⁴⁴⁶.

069guerre211115_s : Sommes-nous réellement en guerre ? **François Hollande, dans son discours au Congrès, a employé le mot une bonne dizaine de fois, et il a été repris par une partie de la classe politique et des experts.**

026génocide280616_f : « **Quand j'ai entendu le ton du président (arménien, NDLR.), c'eût été très étrange de ne pas reprendre au moins ce que j'avais dit l'an dernier** », a-t-il expliqué, précisant qu'il n'avait « pas utilisé ce mot dans un esprit offensif mais objectivement ».

040apartheid200115_f : Or, les choix sémantiques sont toujours importants en politique **car ils peuvent s'avérer être ensuite largement repris par le reste de la société et devenir des grilles de lecture** forgeant les représentations de nos concitoyens.

⁴⁴⁵ Tous les locuteurs notoires qui ne sont pas directement soumis à une autorité formelle peuvent mettre en place les règles de convenance métadiscursive qu'ils souhaitent (v. *Y. Sujétions*), ou ils peuvent déroger à d'autres convenances selon leur bon vouloir, comme l'illustre l'exemple 001nigger : « Qu'à cela ne tienne : au fil des ans, plusieurs artistes noirs ont répondu à l'appel de Dick Gregory, y compris le comédien Richard Pryor, **qui a cependant banni le mot nigger de ses spectacles après sa première visite en Afrique, dans les années 1980.** »

⁴⁴⁶ En raison de cette influence majeure et l'impact que leurs choix sémantiques peuvent avoir, plusieurs locuteurs les interpellent pour les appeler à la prudence sémantique et discursive, comme l'illustre l'exemple 010résistance : « Pour mettre fin à cette confusion aux graves conséquences, **j'invite tous les journalistes et politiciens à employer un langage clair** et remplacer désormais, le terme "Résistance" par celui plus approprié de "milice du Hezbollah". »

X.2. GUIDES ET RECOMMANDATIONS

Les médias (127 énoncés argumentatifs pour 8,25% de l'ensemble) sont souvent décrits comme ayant une influence majeure sur le lexique général, et particulièrement sur le langage courant⁴⁴⁷. Il existe néanmoins des perceptions variées du pouvoir de légitimation des médias.

X.2.1 Miroirs de l'usage

Tout d'abord, certains locuteurs les voient comme des miroirs de l'usage courant (005jeune) plutôt que comme des créateurs originaux de sens et de mots (013peuple). Puisqu'ils ne représentent pas des instances de légitimation formelle, certains soulignent qu'il faut rester sceptique face à leurs discours⁴⁴⁸ (005jeune)

005jeune130512_f : Julien Longhi observe que les **journalistes utilisent l'expression de manière brute**, tandis que les scientifiques la mettent entre guillemets et cherchent toujours à la préciser.

013peuple190614_s : Or, voilà qu'à la suite des dernières votations, dans les lignes de notre chère Tribune de Genève, il est question non seulement du « **peuple de gauche** » mais aussi, dans la foulée, de « **l'autre peuple** ». **La tournure s'enracine-t-elle ?** Prudence, n'alimentons pas tout ce qui peut diviser, n'enrichissons pas les abus de langage se multipliant.

005jeune130512_f : C'est aux **lecteurs** d'avoir un esprit critique, une **éducation aux médias**.

⁴⁴⁷ Par cette position de légitimation du lexique, certains destinataires appellent à la prudence quant à l'emploi de vocables controversés par les médias, comme le montre l'exemple 001guerre : « “Je crois que c'est un peu stupide, a opiné Domi. Je ne crois pas qu'on devrait utiliser un tel mot. Ce n'est pas approprié. Par respect pour la vraie guerre qui a lieu en ce moment, on devrait le laisser de côté. **Et les journalistes devraient faire attention également.**” » D'autres locuteurs préfèrent leur écrire directement pour leur exprimer leur colère, ou leur demande de bannir des vocables de leur lexique, sachant l'effet domino qui suivra dans le langage courant, comme l'illustre l'exemple 002islam : « Des leaders locaux **ont demandé aux médias de stopper l'usage du mot “islamique” lors de la description des arrestations des présumés terroristes.** »

⁴⁴⁸ Ils peuvent en ce sens offrir des informations erronées (024shoah : « “Le ministre a utilisé le terme de shoah qui, en hébreu, signifie ‘catastrophe’ et qui, dans le contexte, ne signifie pas ‘Shoah’”, a affirmé Eytan Guinsburg avant d'ajouter : “Il suffit de consulter n'importe quel dictionnaire pour se rendre compte que **la traduction par les médias internationaux est erronée**” ») ou limitées (015terroriste : « Mais rappelons-nous que l'information qui nous parvient sur cette “guerre contre le terrorisme” est dépendante de critères professionnels teintés de subjectivisme patriotique : **on a l'information que la Maison-Blanche veut bien donner même à nos journalistes** »).

X.2.2 Chefs de file de l'usage

D'autres locuteurs prêtent aux médias un pouvoir de légitimation plus explicite dû à leur statut de diffuseur, les considérant comme des pionniers en matière de lexique⁴⁴⁹ : puisque les médias sont lus et écoutés par nombre d'individus, le vocabulaire médiatique se propage et devient habituel⁴⁵⁰ tant auprès des autres acteurs des médias⁴⁵¹ que dans la communauté linguistique générale. Pour ces locuteurs, le discours médiatique agit ainsi comme un miroir grossissant (004violence) de l'usage à suivre⁴⁵².

004violence271101_f : Le mot « violence » apparaît treize fois en dix minutes dans le journal télévisé diffusé lundi 19 novembre sur TF1. [...] Le téléspectateur a ainsi sous les yeux « **la violence actuelle dans l'ensemble de la société et, effet cumulatif oblige, sa “montée”** », analyse la sémiologue Mariette Darrigrand.

Or, cette influence des médias, quoiqu'elle demeure débattue sur le plan scientifique, est appréhendée comme problématique par les locuteurs puisque la « Capacité d'abstraction » des locuteurs (v. section V.2) est perçue comme déficiente face aux discours médiatiques : certains métadiscours disent les destinataires abrutis en présence de cette forme de discours⁴⁵³ (021nègre).

D'autres locuteurs avancent que les médias ont plutôt un impact majeur sur les schémas de leurs

⁴⁴⁹ Cette perception de leaders du lexique correspond au statut de leaders d'opinion de Katz et Lazarsfeld (1955), puisque les médias renforcent certains emplois de mots. Derville écrit sur le statut de leader d'opinion appliqué aux médias : « L'influence des médias consiste surtout en un renforcement des opinions et des comportements déjà existants. Ils fournissent à l'individu des arguments qui réduisent ses doutes éventuels, et qui le persuadent plus encore que sa conviction est la bonne. » (1998 : 130) Dans la perspective de cette thèse, les médias renforcent l'usage de leur auditoire.

⁴⁵⁰ Et ce, qu'ils soient considérés légitimes ou condamnés par leurs lecteurs et auditeurs, comme le montre l'exemple 044nègre : « Après la publication d'un article intitulé “Dans le ‘9-3’, beaucoup d'ascenseurs, pas de formation”, un lecteur habitant Le Raincy (Seine-Saint-Denis) écrit : “Les habitants de ce département se considèrent comme **stigmatisés par le comportement des médias.**” »

⁴⁵¹ L'exemple 012jeune illustre la diffusion d'une habitude médiatique : « **On a pris pour habitude, dans les médias,** de désigner les brûleurs de voitures, les casseurs de vitrines, les racketteurs ou les agresseurs de policiers par le terme de jeunes. »

⁴⁵² Par leur choix de mots et la légitimité qui leur est attribuée, les médias sont susceptibles de déclencher des controverses lexicales, comme l'illustre l'exemple 008réfugié : « **La querelle de sémantique a commencé quand les médias** ont utilisé le terme de “réfugiés” à propos des sans-abri qui campaient dans le stade du SuperDome. »

⁴⁵³ Cela n'est pas sans rappeler l'idée défendue chez Tchakhotine (1939), qui réduit l'individu à un « esclave psychique ». Comme le vulgarise Derville à ce propos, « le rapport entre le public et les médias est ici pensé en termes de dépendance, de conditionnement ou de manipulation, le récepteur ne faisant qu'absorber passivement les messages qui lui sont adressés » (1998 : 130).

destinataires : en raison des interprétations qu'ils proposent des mots (015civilisation), les médias formeraient des schémas originaux (011terrorisme) qui seraient repris par la suite par la communauté linguistique générale.

021nègre310316_f : D'abord en raison de l'emploi du terme « nègre » qui était inapproprié, même en référence à la **terminologie esclavagiste qui de toute façon ne peut être ni exposée ni comprise dans des formats médiatiques de cette nature, c'est-à-dire courts et dont la vocation n'est ni explicative ni démonstrative mais polémique.**

015civilisation060212_f : « Pour éviter toute interprétation erronée, nous vous remercions de bien vouloir nous rassurer en nous précisant le sens de vos propos et qu'il ne s'agissait pas de la civilisation musulmane comme **certaines interprétations médiatiques l'ont clairement laissé entendre** », écrit Mohammed Moussaoui, président du CFCM dans une lettre adressée lundi soir au ministre.

011terrorisme151112_ : **Nombre de médias le présentent** comme « un terroriste » responsable de toutes les attaques contre Israël.

X.2.3 Normes explicitées des usages médiatiques

Les habitudes métadiscursives des médias sont scrutées avec intérêt⁴⁵⁴ (047mariage). Or, les médias sont eux-mêmes soumis à différentes normes qui régissent leur usage, limités par la critique publique⁴⁵⁵. Dans le corpus, ils écrivent éviter les vocables liés à un « Registre affectif » sensible (034terroriste), ceux qui détiennent une « Polarité » négative ou qui sont empreints d'une « Conflictualité » (033race), ainsi que les mots qui dénotent une démarche « Arbitraire » de leur part⁴⁵⁶ (003terroriste) (v. sections *U.2*, *G.1*, *I.1* et *R.1*).

⁴⁵⁴ On s'étonne de leurs choix de vocables (001voyou : « La droite française s'offusque des "outrances" de la revue **Marianne, qui traite le président Nicolas Sarkozy de "voyou de la République" en première page** de son plus récent numéro »), de la présence (005jeune : « Julien Longhi observe que **les journalistes utilisent l'expression de manière brute**, tandis que les scientifiques la mettent entre guillemets et cherchent toujours à la préciser ») comme de l'absence de certains mots de leur lexique (029terroriste : « Si, en Grande-Bretagne, le traitement des attentats commis par les frères Kouachi et Amédée Coulibaly a été similaire à celui des chaînes d'info françaises, la branche orientale de la BBC, elle, **étonne par la non-utilisation du terme "terroriste"** »).

⁴⁵⁵ Les organismes ou acteurs publics ayant des interactions à grande échelle avec le public, comprenant médias et éditeurs, sont directement soumis à la critique publique. Face à la « rectitude politique » ambiante (v. *Y.1 Sujétions*), et dans le but d'éviter des controverses, ces acteurs feront souvent le choix de la prudence en se pliant aux convenances sociales les plus restrictives de leurs destinataires, à moins que l'effet cognitif souhaité ne mérite d'outrepasser les prescriptions et proscriptions en place, comme le Pape prononçant le vocable « génocide » en 2015. L'extrait 050génocide suit : « **"Les lieux de culte ne devraient pas être des endroits où la haine et l'animosité sont encouragées par des allégations sans fondement"**, a-t-il ajouté. »

⁴⁵⁶ En somme, ils suivent les mêmes convenances sociales que tous les acteurs publics (v. *Y. Sujétions*).

047mariage190712_f : **La presse a pris l'habitude** de parler de « mariage gay » ou de « mariage homosexuel ».

034terroriste110902_f : **Certains médias cherchent à éviter l'usage** de mots à forte charge émotionnelle.

033race201016_f : Au ministère de la Justice, **on explique que les médias eux-mêmes ont alerté les services, ayant d'eux même modifié le mot « race »**.

003terroriste020215_f : En effet, poursuit le document, « les jugements de valeur fréquemment induits par l'usage des mots “terroriste” ou “groupe terroriste” peuvent être une source d'incohérence ou susciter chez nos auditeurs des doutes sur notre impartialité ».

X.3. ENTRE RECOMMANDATIONS ET INSTANCES FORMELLES

Les ouvrages d'autorité linguistiques et encyclopédiques (69 énoncés pour 4,48% de l'ensemble) ainsi que les universitaires et autres spécialistes (178 énoncés pour 11,56% de l'ensemble) représentent des instances de légitimité ayant le pouvoir d'émettre des recommandations sur la langue ; ils sont même parfois perçus comme des autorités formelles par certains locuteurs.

X.3.1 *Ouvrages linguistiques et encyclopédiques*

Bien qu'une minorité de locuteurs s'oppose à la perception de légitimité automatique des ouvrages lexicographiques — ils avancent que la langue est vivante à l'extérieur de ces ouvrages de légitimation⁴⁵⁷ (027race) — la majorité des locuteurs du corpus perçoivent le dictionnaire comme représentatif d'une autorité qu'on ne peut réfuter⁴⁵⁸ (001racis) ;

027race010706_s : « Et ce n'est pas parce qu'il figure dans le dictionnaire ou dans la constitution, comme se plaît à le relever M. Sauterel, **qu'on a le droit de l'utiliser** pour distinguer un Noir d'un Blanc ou un Indien d'un Chinois. »

⁴⁵⁷ Pour ces locuteurs, il est important d'user de « Capacités d'abstraction » (v. section V.1) lors de l'interprétation de vocables controversés, comme le montre l'exemple 019terrorisme : « Mais je sais bien que dans ce genre de processus, **le sens des mots ne répond pas à celui qu'en donnent les dictionnaires, mais au contexte dans lequel ils sont utilisés.** »

⁴⁵⁸ Effacer un vocable du dictionnaire décourage son emploi dans le discours social, comme le montre l'exemple 023nègre : « La NCAAP (National Association for the Advancement of Colored People) souhaite même **qu'il soit retiré du dictionnaire** et a même organisé un enterrement symbolique en 2007. »

001racis290997_c : Mais le rôle du Oxford n'est pas purement passif. **Car en reflétant, il diffuse, renforce et confirme. Il donne de la véracité à la phrase.** « C'est vrai, puisque c'est écrit dans le dictionnaire », entend-on souvent. Et quel dictionnaire ! « Mummy, mummy, dira le petit enfant de Toronto, Chicago ou Tokyo, c'est vrai, c'est le Oxford qui le dit. ».

Plusieurs locuteurs évoquent ainsi le symbole d'autorité que représente « le dictionnaire⁴⁵⁹ » (003race⁴⁶⁰), sans en préciser le nom. D'autres désignent spécifiquement l'ouvrage dictionnaire qu'ils utilisent : *Le (Petit) Robert*, *Le Petit Larousse*, le *Littré* ainsi que les dictionnaires de l'Académie française sont présents dans le corpus⁴⁶¹.

003race300915_f : Devant l'embarras suscité par sa déclaration, la députée européenne justifie ses propos et récuse toute provocation raciste : « **C'est un mot qui est dans le dictionnaire**, je ne vois pas en quoi il est choquant... » déclare-t-elle face au chroniqueur Yann Moix, déclenchant une série de réactions indignées sur Twitter

Le recours à ces ouvrages lexicographiques laisse plusieurs locuteurs du corpus insatisfaits de ce qu'ils y trouvent. Pour certains, la légitimation d'un vocable par un ouvrage lexicographique de langue ne règle ni les controverses lexicales (025islamophob) ni ne correspond à l'usage réel observé (011populis) ; d'autres locuteurs de position progressiste estiment que les dictionnaires peuvent rapidement être dépassés par l'évolution du sens des vocables à force d'usage (v. *M. Mouvement*) : avoir recours à un ouvrage de 1873 pour régler une controverse contemporaine est un argument tout à fait valable pour des locuteurs de position conservatrice, mais semble absurde pour des locuteurs de position progressiste (009civilisation).

025islamophob270415_f : **Consacré par le Robert en 2005**, (« forme particulière de racisme dirigée contre l'islam et les musulmans »), **le mot reste controversé**. Même au plus haut niveau de l'Etat. Ses détracteurs y voient en effet une tentative des salafistes d'interdire toute critique de l'islam.

011populis200705_f : Il ne faut pas s'y tromper : **alors que le dictionnaire souligne que l'usage du terme « populisme » est « souvent péjoratif », le ministre de l'intérieur n'est pas loin d'y voir un éloge.**

⁴⁵⁹ Il arrive également qu'un locuteur fasse référence à plusieurs dictionnaires, sans les nommer.

⁴⁶⁰ Comme le montre l'exemple 003race, la présence d'un vocable dans un dictionnaire, quel qu'il soit, peut être gage d'une autorisation d'emploi dans le discours social, et ce, peu importe les informations métalexicographiques qui lui sont liées au sein de son entrée lexicale.

⁴⁶¹ Soulignons qu'aucun dictionnaire nord-américain de langue française n'apparaît dans le corpus, malgré les nombreux documents tirés du Canada.

009civilisation070212_f : Faut-il aller chercher le **Dictionnaire de la langue française d'Émile Littré, dont l'édition la plus récente date de 1873, pour tenter de clore la polémique** lancée ce week-end par Claude Guéant ? À en croire Sébastien Huyghe, **oui**.

Quant aux sources à vocation encyclopédique (012secte ; 015apartheid), elles peuvent aussi être citées pour légitimer ou condamner l'usage d'un vocable.

012secte220999_f : Qu'entend le **Dico des Sectes** par « sectes » ?

005apartheid360215_f : L'apartheid « était une politique dite de “développement séparé” affectant des populations selon des critères raciaux ou ethniques dans des zones géographiques déterminées » (source **Wikipedia**).

X.3.2 Experts

D'autres métadiscours du corpus placent les universitaires et les autres spécialistes de la recherche au rang d'instances de légitimation. À plusieurs occasions, on réclame d'eux qu'ils fournissent des définitions⁴⁶² qui soient liées à leur domaine d'étude (010populis), ayant conscience que leurs concepts ne « sont opérationnels [que] dans la mesure où ils sont, justement, bien définis » (005austérité⁴⁶³).

010populis100212_f : On y reproche aux politiques d'avoir fait de « populisme » un commode anathème. Mais avec plus d'insistance encore, **on réclame des spécialistes, universitaires** ou journalistes, **qu'ils définissent le mot** avant de stigmatiser la chose.

Face à ces controverses lexicales, certains experts préconisent radicalement l'abandon de ces mots controversés, notamment perçus comme trop « conflictuels » (v. *I. Conflictualité*) pour être employés dans le discours social (170génocide). D'autres spécialistes répondent à cet appel de clarification terminologique en émettant des recommandations (001intégration) : ces prescriptions

⁴⁶² On va ainsi avoir recours à certains experts pour éclairer l'usage de vocables, et par ce fait les signifiés sur lesquels ils portent, comme le montre l'exemple 069génocide : « L'obstination du régime turc à nier la réalité du génocide **sera mieux vaincue par le travail des historiens**, y compris turcs, que par une loi d'un pays étranger imposant une vérité officielle sous la contrainte de la prison et de l'amende. »

⁴⁶³ La citation complète va comme suit : « Par contre, des termes comme “austérité” peuvent aussi être des concepts objectifs tout à fait recevables dans le cadre d'une analyse scientifique. En sciences sociales comme en sciences naturelles, nous utilisons certains concepts. **Ils sont opérationnels dans la mesure où ils sont, justement, bien définis**. Comme économiste, je peux parler de politiques d'austérité, de taux de chômage ou de banane bleue. **Peu importent les mots, ce qui compte fondamentalement est que je les définisse rigoureusement comme concept.** »

ne deviennent néanmoins officielles que si elles sont approuvées par la suite par une instance formelle.

170génocide040112_f : **Tous les historiens sérieux sont réticents à utiliser le mot génocide**, lui préférant selon les cas « anéantissement », « extermination », « crime de masse »...

001integration141213_c : Ce rapport « choc » de moins d'une centaine de pages, **signé par deux chercheurs, recommande notamment d'abandonner l'usage du mot intégration** et, surtout, d'autoriser le port du voile à l'école.

Notons que dans le corpus étudié, l'expertise des spécialistes est remise en doute à plusieurs occasions. En effet, leurs définitions pouvant varier entre groupes de recherche et individus, voire fluctuer au fil du temps (008desouche), les universitaires et autres spécialistes ne présentent pas toujours un front unifié (008fascis). En raison de ces informations transmises perçues comme disparates, certains locuteurs du corpus tendent à mettre en doute l'expertise générale de tous les spécialistes (002nègre).

008desouche240215_f : Le mot avait été popularisé par des **chercheurs** comme Michèle Tribalat, **qui préfère maintenant** l'expression « natif au carré ».

008fascis011004_f : Avant lui, il y avait, pour simplifier, **d'un côté des historiens nostalgiques** du régime qui tendaient à le valoriser, du moins jusqu'à la guerre, (le bon temps où les trains arrivaient à l'heure...), de l'autre des **historiens marxistes** qui interprétaient le fascisme exclusivement comme instrument du capitalisme et qui s'intéressaient surtout à la résistance ou à l'exil des opposants.

002nègre140704_c : Il n'est pas en train de devenir bénin ou neutre, **même si des auteurs et des penseurs de renom l'ont revendiqué dans le cadre d'une théorie** qui visait à redonner dignité et fierté à ces peuples de l'Afrique que les grandes nations colonisatrices d'Occident ont bafoués pendant plusieurs siècles.

Bref, deux perceptions face aux experts coexistent dans le discours social : tandis que certains locuteurs se méfient d'eux, d'autres les perçoivent comme des instances de légitimation compétentes.

X.4. INSTANCES FORMELLES⁴⁶⁴? LES LOIS OFFRENT-ELLES DES RECOMMANDATIONS SUR LA LANGUE ?

Les lois représentent les normes formelles les plus impératives⁴⁶⁵. Il s'agit de l'instance de légitimation la plus élevée, en raison des conséquences punitives⁴⁶⁶ que leurs infractions peuvent entraîner⁴⁶⁷ (003naturel). La simple référence à « la loi » (006voyou) est pour plusieurs un argument de légitimation ou de condamnation d'un vocable (006voyou) ; d'autres invoquent plus explicitement divers articles de textes légaux (008fag).

003naturel071113_f : **Un nombre croissant d'entreprises** alimentaires et des boissons, dont PepsiCo Inc. et Campbell Soup Co. **sont en train tranquillement d'enlever cette allégation** des emballages **en raison de poursuites** contestant la « naturalité » de tous ces produits, des chips, croustilles aux crèmes glacées et aux barres de granola.

006voyou121205_f : **C'est la loi** qui le dit. Ce sont ces termes qu'il faut employer.

008fag310811_c : À la suite de cette plainte, **le Comité régional de l'Atlantique du CCNR avait statué que « Money for Nothing » violait les clauses relatives aux droits de l'homme du Code de déontologie et du Code de représentation équitale de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.**

Or, la loi est mobile et peut être modifiée ; c'est la raison pour laquelle certains locuteurs peuvent être en désaccord avec elle (003mademoiselle) et se soulever contre elle pour exiger des

⁴⁶⁴ Cette section relève de réglementations légales mises en place par des gouvernements ou des institutions internationales.

⁴⁶⁵ Les vocables qui appartiennent au domaine commercial sont soumis à des contraintes légiférées par l'État : ils sont donc inclus dans cette section. Ces contraintes sont établies dans le but d'en contrôler des appellations qui peuvent avoir un effet sur le comportement des consommateurs, comme le montre l'exemple 034bio : « **Le Conseil des appellations agro-alimentaires du Québec (CAAQ), qui encadre l'utilisation du terme biologique dans la province**, veut faire le ménage dans les produits de l'aquaculture, comme le saumon. » Ces lois commerciales sont dynamiques et évoluent en fonction des demandes et des besoins du marché, comme l'illustre l'exemple 009terroir : « Le consommateur devrait savoir que rien ne **réglemente encore l'emploi de ce terme** et que son utilisation n'est aucunement une garantie de quoi que ce soit. » Les instances de légitimation commerciales peuvent détenir une autorité sur un ou plusieurs territoires.

⁴⁶⁶ Des lois punitives peuvent être votées par des instances de légitimation formelles pour bannir l'emploi de vocables, comme le montre l'exemple 097génocide : « **“Par exemple, l'article 305 du code pénal qui interdit l'utilisation du mot génocide existe toujours**, même s'il n'est plus utilisé.” »

⁴⁶⁷ Les différentes institutions qui sont directement soumises à une autorité gouvernementale ou légale sont aussi perçues comme devant respecter les normes légales : c'est par exemple le cas pour les entités policières (029race : « Une idée qui fait suite à la **polémique née de l'utilisation du mot “race” par la police** dans ses communiqués ») ou éducatives (022terrorisme : « Presque tous suggèrent ce que **l'éditeur de livres scolaires Magnard écrit noir sur blanc** : le terrorisme “est l'arme des faibles, qui dans l'incapacité d'attaquer frontalement une grande puissance, cherchent à la déstabiliser en s'en prenant à des cibles symboliques” »).

changements (001negro). Cette idée sera plus amplement développée dans la section X.5, lorsqu'il sera question de l'autorité lexicale de la société civile.

003mademoiselle081215_f : Éric Dupond Moretti n'aime pas ces interdictions de fumer de plus en plus prégnantes ; **il est consterné par une disposition légale qui interdit l'usage du terme « mademoiselle » dans les documents administratifs.**

001negro061114_f : « **Les définitions raciales du paragraphe 6.-2 du AR 600-20 (page 55 de ce document) sont obsolètes, actuellement en cours de relecture et seront bientôt mises à jour** », répond un porte-parole de l'armée, qui précise que ce paragraphe pourrait exister depuis des décennies.

X.4.1 Attentes envers les instances formelles et déshumanisation de leurs membres

En regard des règles de convenance sociale en place (v. Y. *Sujétions*), les locuteurs du corpus exigent d'une manière quasi unanime des autorités commerciales (145 énoncés pour 9,42% de l'ensemble), légales et gouvernementales (333 énoncés pour 21,62% de l'ensemble) un comportement lexical irréprochable en vertu de leur position d'influence ultime (021populis). Il est ainsi attendu de ces instances qu'elles fassent preuve de leur autorité avec une responsabilité lexicale exemplaire (027apartheid).

021populis071014_f : Le maire répond à ces accusations, indiquant que « les allusions aux périodes dans lesquelles nos civilisations ont connu fascisme, nazisme, et toute autre forme de discrimination, ainsi que l'utilisation du terme "populisme", **ne sont pas à la hauteur de ce que nos concitoyens attendent des représentants officiels d'un mouvement politique respectable** ».

027apartheid240115_f : « S'il faut de la **lucidité** en matière de lutte contre le terrorisme, le terme "apartheid" est réducteur. »

Très peu d'énoncés argumentatifs soulignent de ce fait l'humanité des individus qui travaillent au sein de ces instances formelles : on attend d'eux qu'ils s'effacent derrière les instances qu'ils représentent, restreignant momentanément leur liberté d'expression (092génocide). Ce phénomène est d'autant plus accentué que les membres de ces instances

formelles confirment eux-mêmes que leurs propres opinions ont peu d'importance dans la production (014mariage) ou dans la mise en application des lois⁴⁶⁸ (030mariage).

092génocide090615_c : **Certes, tout juge a ses propres opinions, mais une fois en fonction, il doit en faire abstraction le plus possible pour donner au moins l'apparence de l'objectivité... et à plus forte raison s'abstenir de prendre parti publiquement sur des sujets controversés.** [...] Un chroniqueur, un organisme militant, voire une commission d'enquête vouée à la défense d'une cause, ou encore un politicien élu [...] peuvent fort bien qualifier de « génocidaire » le traitement des Amérindiens par le Canada. C'est de l'ordre de la liberté d'expression. **Mais justement, la liberté d'expression des juges n'a pas la même amplitude que celle qu'on accorde au commun des mortels. Un juge s'exprime par ses jugements, point à la ligne.**

014mariage160407_c : Dans une entrevue en vue du quart de siècle de l'enchâssement de la Charte dans la Constitution canadienne, **M. Chrétien a dit avoir été abasourdi par la succession de jugements qui ont mené aux mariages de couples de même sexe**, en 2003, à sa dernière année complète à titre de premier ministre. [...] « Personne ne s'opposait fondamentalement à l'idée d'un contrat entre des partenaires. Il n'y avait aucun problème. Toutefois, **l'emploi du mot mariage prenait les gens à rebrousse-poil et j'étais parmi ces gens.** [...] Néanmoins, **les tribunaux ont décrété que cela s'appelait un mariage.** » Cependant, quatre années plus tard, M. Chrétien semble désormais s'être réconcilié avec le concept controversé. « **J'ai dû composer avec (cette idée), a-t-il dit sourire en coin, en haussant les épaules. J'y ai survécu.** »

030mariage221112_f : « Même si le mariage fait plutôt référence à un couple homme-femme, **j'appliquerai la loi sans états d'âme** », avertit Fabrice Berger (Challuy, EELV) [...] « **Le maire doit exécuter les lois de son pays, on n'a pas à faire le tri !** », souligne Jean-Louis Rollot (Luzy, PS).

X.4.2 La législation comme réponse à l'insatisfaction des autorités implicites et des recommandations sans portée légale

En raison d'ouvrages lexicographiques insatisfaisants et d'experts qui ne présentent pas de réponses homogènes à leurs interrogations lexicales, plusieurs locuteurs d'une langue se tournent vers la législation dans le but de régler les querelles de mots (v. section X.3). D'autres locuteurs encore se tournent vers elle puisqu'elle représente tout simplement pour eux l'autorité la plus souveraine sur la langue (013shoah).

013shoah141010_f : De façon maladroite, il lui reproche aussi de préférer l'emploi du mot Shoah en lieu et place de génocide quand, depuis le film de Claude Lanzmann, **les deux mots sont devenus synonymes dans le système scolaire français : l'un ou l'autre sont indifféremment employés dans les textes officiels.**

⁴⁶⁸ Lorsque certains membres des instances formelles outrepassent momentanément cette attente, ils se rétractent ou sont immédiatement distancés des instances qu'ils représentent, comme le montre l'exemple 152génocide : « À Washington, on souligne que **l'utilisation du terme de "génocide" par Colin Powell**, pour qualifier les événements au Darfour, **ne lie pas juridiquement le gouvernement fédéral.** »

La distinction entre les normes lexicales et légales n'est en ce sens pas toujours comprise (012put) : elles sont souvent perçues comme unifiées, particulièrement dans les domaines qui touchent l'espace public (003terrorisme). D'autres locuteurs conçoivent la différence entre ces deux normes, mais comptent sur la norme juridique⁴⁶⁹, ayant préséance sur la norme linguistique⁴⁷⁰, pour régler les querelles de langue⁴⁷¹ (004islamophob) et bannir au passage les vocables jugés indésirables⁴⁷² (007fag).

012put150907_c : Comment réagir à la banalisation du langage à caractère sexuel ? Et au fait, paradoxal, que ce phénomène est d'abord porté par des jeunes femmes issues d'une génération de féministes ? [...] **Rhéa Jean, elle, prône de recourir aux tribunaux** : « On n'hésite pas à le faire lorsqu'il est question de propagande haineuse contre les Juifs ou les Noirs. »

003terrorisme280215_f : C'est notamment le cas de la BBC, dont le responsable arabophone de la chaîne a déclaré : « **Les Nations unies ont tenté pendant une décennie de définir ce mot, sans y parvenir. C'est très délicat.** »

004islamophob250615_x : Le Conseil de l'Europe (CoE), le Parlement européen (PE), et la Cour européenne des droits de l'homme ont un **rôle crucial à jouer pour contribuer à une définition juridique de l'islamophobie**.

007fag010911_c : Huit mois trop tard. En janvier, **jugeant une plainte d'une auditrice d'une station rock de Terre-Neuve**, le CCNR avait déterminé que l'utilisation du mot « faggot » (« tapette ») dans la chanson Money for Nothing de Dire Straits était « désobligeante » et **avait exigé que la pièce soit censurée ou retirée des ondes radiophoniques canadiennes**.

⁴⁶⁹ Selon les locuteurs du corpus, les normes internationales ont généralement préséance sur les normes nationales. Les normes nationales ont quant à elles priorité sur les normes religieuses, comme le montre l'exemple 003mariage : « Cette querelle de mots révèle une ambiguïté de l'histoire de France, qu'il est urgent de clarifier : **depuis plus d'un siècle au moins, les Eglises ne doivent plus être maîtresses des mots du droit** ; elles sont chargées de la seule morale et pour leurs seuls fidèles. **Le droit est laïque** ; seule la morale est religieuse, pour ceux qui le désirent. »

⁴⁷⁰ Cette perception de préséance du langage juridique sur le langage courant effraie même une partie d'une communauté linguistique, qui voit leur lexique chamboulé par la modification de définitions légales. La réaction est plus virulente de la part des locuteurs de position conservatrice lorsqu'un « Mot-mémoriel » (v. section C.1) est en jeu.

⁴⁷¹ Ou encore pour guider les ouvrages linguistiques et encyclopédiques dans leurs propres définitions, comme le montre l'exemple 047génocide : « **S'appuyant sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de l'ONU, le Larousse en donne une définition large** : "crime contre l'humanité tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux". »

⁴⁷² Certains locuteurs utilisent même l'absence de définition légale d'un vocable controversé pour le bannir d'autres domaines non légaux, comme l'illustre l'exemple 035islamophob : « Si le terme "islamophobie" est passé dans le discours polémique, **il n'a jamais été reconnu par les tribunaux et n'est pas près de l'être par le Parlement**. » On trouve aussi ce phénomène dans l'extrait 035mademoiselle ; l'argument principal pour supprimer le vocable « mademoiselle » du domaine administratif français est son absence du Code civil : « **Un droit qui n'en est pas un au sens strict (le code civil, paradoxalement, ne fixe pas les civilités)** et qui s'est lentement traduit dans les documents officiels ou les usages. »

X.4.3 À son tour, la législation déçoit

Or, le droit est toujours lent à légiférer (009terrorisme). Lorsqu'il rend ses décisions, il fait rarement l'unanimité⁴⁷³ (022mariage) ; très souvent, il échoue même à fournir des définitions, surtout lorsque des vocables au signifié abstrait touchent la sphère juridique (002terrorisme). Les locuteurs à la recherche de réponses d'instances de légitimation les plus élevées n'ont alors pas accès aux définitions attendues, ou ressentent encore de l'insatisfaction face à ces dernières.

009terrorisme181215_c : Rien de nouveau, me direz-vous, à ce que **le droit soit à la remorque de la société**.

022mariage310114_f : **Oui, le terme de « mariage » ne peut à mon avis se concevoir que pour un engagement d'un homme et d'une femme.** Si nous nous devons de respecter toutes les autres formes d'unions entre deux êtres humains, d'autres appellations plus judicieuses auraient été, à mon sens, mieux appropriées. **Mais la loi est passée, et tout citoyen se doit de la respecter, même si, en conscience, il ne l'approuve pas.**

002terrorisme010416_f : Pensez-vous qu'au 14^e anniversaire de la Cour pénale internationale, **les différents Etats-partis seront en mesure de s'entendre définitivement sur une qualification juridique du crime constitutif de « terrorisme »** ou « actes terroristes » afin de l'insérer dans le statut de Rome au visa de l'article 5 et ainsi doter la Cour de la compétence de connaître de tels actes ?

On sait que la légalisation de vocables par des instances nationales ou internationales entraine des conséquences plus importantes que leur simple stabilisation au sein d'ouvrages lexicographiques ou d'experts : des répercussions politiques, militaires et légales sont entraînées par leur légitimation⁴⁷⁴ (086génocide). Pour cette raison, lorsque les instances formelles fournissent

⁴⁷³ Ces décisions peuvent aussi varier selon les instances qui examinent un conflit lexical, comme le montre l'exemple 015racis : « **En première instance, le tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier avait relaxé ce dernier du chef de “diffamation”, tant sur le plan pénal que civil.** Les juges estimaient alors que l'utilisation du terme “raciste”, constituait “l'expression d'une appréciation qui relève de la libre critique et ne dépasse pas le cadre de la polémique admissible en ce domaine”. **Changement de cap jeudi à la cour d'appel de Besançon** où Jean-Louis Millet avait fait appel des seules dispositions civiles du jugement et réclamait 15 000 euros de dommages et intérêts. **Cette fois, les magistrats bisontins ont estimé que le terme “raciste” revêtait bien “un caractère diffamatoire dépassant les limites de la polémique et que ne justifie nullement un contexte judiciaire tendu, fut-il houleux”.** »

⁴⁷⁴ C'est la raison pour laquelle les politiciens et autres locuteurs notoires détenant une autorité sur une communauté élargie s'abstiennent d'utiliser des termes réglementés dans leurs déclarations et discours, ou d'employer d'autres termes pouvant révéler des informations politiques confidentielles, comme le montre l'exemple 003récession : « Mais, alors que Nicolas Sarkozy avait prononcé le mot “récession” pour la première fois lors de son discours de Toulon le 25 septembre, **une bonne partie du gouvernement rechignait cette semaine à l'emploi du mot**, n'avouant qu'un “risque réel” (Christine Lagarde) ou croyant constater une “croissance molle” (pour le porte-parole de l'UMP Frédéric Lefebvre). » Ces acteurs s'en tiennent à un vocabulaire officiel, prévu par les convenances sociales en place (v. Y. Sujétions), comme l'illustre l'exemple 023terroriste : « Le Liban s'est attiré les critiques des Etats-Unis. Selon

des réponses à la communauté linguistique générale, ces dernières prennent surtout la forme de recommandations (002fag).

086génocide171298_f : Le génocide est défini pour la première fois par les Nations unies dans la résolution 96 de l'Assemblée générale du 11 décembre 1946 comme « le refus du droit à l'existence à des groupes humains entiers ». Deux ans plus tard, l'Assemblée générale adopte, le 9 décembre 1948 à l'unanimité, **une convention pour la prévention et la répression du crime de génocide**. Cette convention est entrée en vigueur le 12 janvier 1951.

002fag310811_c : Le **Conseil canadien des normes de la radio-télévision** revient sur sa décision de janvier dernier qui recommandait aux stations de radio de bannir des ondes la célèbre chanson du groupe britannique Dire Straits.

X.4.4 Ces lois mémorielles qui touchent au lexique

La question de la législation du vocabulaire devient d'autant plus délicate lorsque les vocables règlementés cessent d'être des concepts abstraits pour se rapporter plus directement à des événements historiques et mémoriels. On trouve dans le corpus des cas où des individus et des communautés demandent à ses institutions politiques de légiférer l'Histoire à l'aide de mots appartenant au domaine juridique (121génocide). Ceux qui s'opposent à de telles codifications de l'Histoire (007génocide), souvent des experts (023génocide), sont parfois perçus à tort comme des négationnistes⁴⁷⁵ (157génocide).

121génocide030615_c : Le **génocide culturel n'est pas reconnu** comme un crime dans les traités internationaux dont le Canada est signataire.

007génocide140106_c : Les signataires ont surpris tout le monde en appelant à **la suppression de toutes les lois qui portent un jugement sur l'histoire**, comme les lois Gayssot (interdisant l'expression d'opinions racistes, antisémites ou xénophobes) et Taubira (sur l'esclavage) ainsi que celle sur le génocide arménien.

023génocide171006_f : Deuxième faute : alors que, **dans leur grande majorité, les historiens demandent qu'il soit mis fin sinon aux lois mémorielles actuellement en vigueur** (lois Gayssot, Taubira, etc.), du moins aux tendances à les démultiplier, une partie de la classe politique, annulant au passage le clivage droite-gauche, prétend dire le vrai en matière historique, et en l'occurrence sans grande compétence, et s'arroge une responsabilité qui ne devrait pas être la sienne. **La loi est de ce fait une insulte aux historiens, et à tous ceux qui considèrent que c'est à l'histoire d'établir les faits.**

les Américains, l'utilisation du mot "terroriste" est la "norme" lorsque le Conseil de sécurité s'exprime après ce genre d'attaques. [...] "Ce mot est la norme pour les actes de terrorisme et le Conseil l'a très souvent utilisé", a indiqué, Rosemary DiCarlo, ambassadeur adjoint des Etats-Unis à l'ONU. »

⁴⁷⁵ Ces faux négationnistes côtoient ainsi dans le discours social de réels négationnistes, qui eux nient bel et bien des faits historiques reconnus internationalement.

157génocide050201_f : **Du refus de reconnaître la pertinence de l'utilisation du terme de « génocide »** pour désigner les massacres subis par les Arméniens, **nous passons, avec l'appui des médias, au délire négationniste.** Sans pour autant se rendre compte qu'en agissant ainsi nous reconnaissons de facto le fait génocidaire.

Il reste que l'État d'une nation détient le pouvoir de légiférer sur le lexique, autorisant (058guerre) ou bannissant (002génocide) l'usage de mots liés à des contextes historiques précis⁴⁷⁶.

058guerre011005_f : Ce n'est qu'à cette date que les députés **ont voté l'utilisation du mot « guerre » pour désigner les « événements » d'Algérie.**

002génocide220415_f : L'évocation publique récente par le pape François du génocide, celle du Parlement européen et celle, attendue, de l'Allemagne montrent aussi l'isolement croissant d'Ankara, alors que **l'utilisation du mot « génocide » est toujours — théoriquement — passible de poursuites en Turquie pour atteinte à la dignité de la nation.**

Ces lois lexicales se révèlent problématiques. Tandis que des gouvernements nationaux peuvent en toute autonomie émettre des lois sur la légifération du lexique⁴⁷⁷ et sur leur Histoire⁴⁷⁸, les instances internationales ne sont pas régies par ces statuts nationaux. Lorsqu'insatisfaits des définitions lexicales de leurs institutions nationales, certains locuteurs ont l'option de se tourner vers des institutions internationales, généralement perçues comme neutres, afin de légiférer de nouveau (007occupation). Néanmoins, en vertu de leur mandat, ces différentes institutions internationales ne peuvent réellement offrir que des décisions-cadres (021terrorisme), et non des lois universelles⁴⁷⁹. Les instances de légitimité internationales préfèrent en ce sens remettre aux

⁴⁷⁶ Ces questions lexicales sont si prégnantes qu'elles font parfois écran au signifié (v. *O. Écran*), comme le mentionne l'exemple 038race : « **Ces lois qui ont petit à petit focalisé l'attention sur les mots, mais qui empêchent de parler de ce qu'il y a derrière les mots, les idées, les faits, les actes.** »

⁴⁷⁷ Comme le souligne l'exemple 121génocide, les lois nationales peuvent néanmoins avoir parfois des effets sur le futur des lois internationales : « Par contre, ce n'est pas parce que le terme *génocide culturel* n'est pas reconnu sur le plan international que cela n'est pas arrivé au Canada. Ils estiment aussi que son utilisation par une instance comme la Commission de vérité et réconciliation **pourrait aider le concept à faire son entrée dans le droit coutumier et, éventuellement, dans le droit international.** » Les lois nationales peuvent aussi être guidées par les lois internationales, comme le souligne l'extrait suivant tiré de 121génocide : « Le génocide culturel n'est pas reconnu comme un crime **dans les traités internationaux dont le Canada est signataire.** » Les niveaux nationaux et internationaux de gouvernance sont ainsi liés.

⁴⁷⁸ L'acceptabilité des lois mémorielles n'étant pas le sujet de cette thèse, nous n'entrerons pas dans un débat approfondi sur la fixation de l'Histoire par des législations.

⁴⁷⁹ Ces instances de légitimité internationales n'ont pas le mandat de légaliser le vrai du faux en ce qui a trait à des événements historiques. Ayant conscience que l'Histoire est dynamique (v. *B.1 Encyclopédie*), c'est-à-dire qu'elle évolue au fil des découvertes des historiens (020génocide : « “Le président a décrit les événements de 1915 comme ‘une des plus grandes tragédies du XX^e siècle’, **mais il croit que c'est à la recherche historique, et non pas à la loi de déterminer si, oui ou non, ces événements constituent un génocide**”, a dit le porte-parole ») ainsi qu'en fonction

maines d'experts, universitaires et autres spécialistes, la responsabilité d'écrire l'Histoire et de statuer sur l'emploi de mots conflictuels ; ce sont d'ailleurs ces mêmes experts⁴⁸⁰ qui s'opposent de manière générale à la codification de l'Histoire par les lois mémorielles.

007occupation140416_m : « L'usage par le secrétaire général de l'ONU du terme "occupation" constitue **une violation incroyable de la neutralité des Nations unies** », a martelé Ilena Ros-Lehtinen

021terrorisme280608_b : La définition du terrorisme est commune aux vingt-sept États membres de l'Union : c'est une **décision-cadre**.

Même lorsque certaines instances internationales décident de se prononcer sur des évènements historiques en orientant l'emploi d'un vocable controversé, comme le mot « génocide », ces décisions n'ont pas toujours⁴⁸¹ préséance sur la liberté d'expression de locuteurs : comme le montrent plusieurs jugements trouvés dans le corpus, la société civile détient le droit d'être en désaccord avec les versions officielles de l'Histoire⁴⁸² et de critiquer ces lois lexicales (054génocide). Il n'y a pas de consensus pour le moment sur qui détient l'autorité la plus élevée à ce sujet : est-ce les lois mémorielles de nature légale ou la liberté d'expression de la société civile ?

de normes géographiques (009peuple : « Mme Lada Phumas [Thaïlande] a regretté que la Déclaration sur les droits des peuples autochtones ne fournit pas une définition universelle des "peuples autochtones", **relevant que chaque pays a un contexte et une histoire spécifiques qui expliquent son approche de la question** ») et temporelles (011fag : « Ce n'est pas la première fois que des bureaucrates dérapent sur l'Histoire, **qui n'est pas au focus avec les normes acceptées du présent** »), les plus grandes instances de légitimation savent que la vérité historique est souvent subjective et temporaire. En votant des lois déterminant une unique réalité en fonction des informations actuellement disponibles, les instances internationales auraient pour effet de compromettre à jamais une recherche historique supplémentaire.

⁴⁸⁰ Il va de soi que ce ne sont pas tous les experts qui découragent la montée des lois mémorielles, comme le montre l'exemple 002shoah : « **Les lois mémorielles ne font pourtant peser aucune menace sur la recherche historique** : j'en ai fait l'expérience, puisque j'ai ramené sans problème aucun le bilan établi par le ministère des victimes de guerre des juifs déportés de France de plus de cent mille déportés raciaux à soixante-quinze mille. **Si la loi Gayssot n'avait pas été adoptée, on assisterait depuis vingt ans à une avalanche d'articles et d'ouvrages niant la Shoah**, alors que cette loi, arme contre l'antisémitisme, a muselé l'historien Robert Faurisson et ses émules, sauf sur Internet où les opinions exprimées en ce sens n'ont pas à être plus prises en considération que les lettres anonymes. »

⁴⁸¹ Il reste que plusieurs individus peuvent se faire emprisonner ou sanctionner sévèrement s'ils s'opposent à des lois mémorielles, comme le montre l'exemple 033apartheid suivant : « L'Association pour les droits civils en Israël (ACRI), qui avait appelé à manifester contre l'interdiction de la route 443 aux Palestiniens, **a osé prononcer le mot "apartheid", et cela lui a valu une convocation devant les tribunaux.** »

⁴⁸² D'autant plus que différents acteurs peuvent détenir diverses versions d'évènements qui ne reflètent pas toujours l'Histoire légiférée, comme le montre l'exemple 142génocide : « Après avoir fait lecture des chapitres correspondants, on constate que, si M. Philpot préfère parler de "catastrophe" ou de "tragédie" dans son ouvrage plutôt que de "génocide", **c'est parce qu'il doute que les thèses officielles reflètent parfaitement la réalité** et non parce qu'il nie les crimes commis. »

054génocide191213_b : Les juges européens qui ont estimé **qu'atteinte était portée à la liberté d'expression ont précisé qu'il ne leur appartenait pas de se prononcer sur la réalité des massacres de 1915**, ni sur l'opportunité de qualifier ces faits de génocide. Ils ont toutefois observé que l'emploi du terme génocide pour évoquer ces événements ne faisait pas consensus.

Pour résumer, des locuteurs se trouvent face à leurs institutions internationales qui leur indiquent qu'elles ne détiennent finalement ni pouvoir suprême sur les normes lexicales ni réelle autorité sur les différents pays qui peuvent voter des lois lexicales en toute liberté (027terrorisme). L'instance de légitimation perçue comme la plus haute n'offre alors que des lignes directrices lexicales et historiques, ce qui peut décevoir des locuteurs qui avaient foi envers elle pour régler des controverses lexicales.

027terrorisme021208_ : Tous n'ont pas les mêmes convictions politiques, mais partagent un constat : « Vu les éléments dont nous avons eu connaissance, [cette procédure] est **une attaque contre la liberté d'opinion et un usage abusif de lois abusives**. »

X.5. LA SOCIÉTÉ CIVILE, L'INSTANCE DE LÉGITIMATION SUPRÊME QUI NE FAIT QUE DÉLÉGUER ?

L'analyse précédente des lois lexicales montre que les locuteurs de la société civile (131 énoncés pour 8,50% de l'ensemble) exercent une certaine autorité sur la langue : ils peuvent avoir le dernier mot sur le dénouement de controverses lexicales.

Certains locuteurs de la société civile refusent en ce sens certaines décisions lexicales d'instances de légitimation, ou du moins demandent des exceptions à ces dernières (003fuck). Un rejet de l'autorité formelle peut se faire pour des raisons militantes (009fag), mais il peut aussi simplement s'expliquer par la force de l'usage : ce n'est pas parce qu'un mot est réglementé que la population entière cessera soudainement de l'employer (v. *D.3 Champs*), surtout si elle en a l'habitude (001solde). D'autres locuteurs, insatisfaits de décisions d'instances de légitimation, proposent simplement de nouvelles règles de convenance lexicale à leurs pairs une fois que leurs autorités ont, selon eux, échoué à le faire (009racis).

003fuck290705_c : La STM s'est d'abord montrée réticente devant le mot « fuck » en raison de sa connotation anglaise. **L'Office québécois de la langue française a toutefois autorisé son utilisation pour des « raisons humanitaires ».**

009fag290111_c : « Si le mot “faggot” et les blasphèmes sont à bannir, **alors j'utilise là deux mots interdits !** »

001solde130813_f : Après s'être appelée Toto soldes, la dénomination s'est réduite à Toto suite à un décret réglementant l'usage du mot soldes. **Malgré tout, certaines clientes continuent à libeller leur chèque à l'ordre de Toto soldes !**

009racis170913_c : **Refusez à qui que ce soit l'utilisation — même farfelue — du mot « raciste »**, le mot le plus laid dans toutes les langues du monde.

Nombreux sont les énoncés argumentatifs qui mettent en avant que la liberté d'expression de la société civile a préséance sur toutes les autres formes d'autorité. Ainsi, des locuteurs de la société civile avancent qu'ils peuvent collectivement décider d'accepter (008révolution) ou de refuser un usage (003terrorisme) : c'est après tout eux qui poussent leurs instances à légiférer sur leur vocabulaire (004race). Certaines instances formelles (021islamophob) ou dont l'autorité lexicale est plus explicite (002voyou) se tournent aussi ouvertement vers la société civile pour confirmer ou infirmer un usage.

008révolution170715_a : Ce terme connaîtra une grande fortune et c'est lui qui demeure, aujourd'hui encore, **le plus usité** en Algérie pour désigner la guerre d'indépendance.

003terrorisme280215_f : Bien entendu, il est toujours possible de débattre sur le bon usage de ce mot. Néanmoins, on ne peut nier que son utilisation pour désigner les actes des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly **fait consensus et est largement admise par le public.**

004race280915_f : **Afin de mettre fin à ces polémiques, l'Assemblée nationale a supprimé le mot « race » de la législation française** le 16 mai 2013, à la suite d'une promesse de campagne de François Hollande.

021islamophob210913_f : Ainsi, lorsqu'à la veille de l'été la situation devient électrique à Argenteuil autour des agressions de femmes voilées et que l'on craint des émeutes, Jean-Luc Névache, le préfet du Val-d'Oise, **prend la décision d'écrire noir sur blanc le mot « islamophobie » dans son communiqué, parce qu'il sent, nous explique-t-il alors, qu'il y a une « demande de reconnaissance de la part de la population qui passe aussi par le choix des mots ».**

002voyou150810_f : Fallait-il qualifier Nicolas Sarkozy de « voyou de la République » ? La grande majorité des lecteurs de l'article sur Marianne2 approuve.

Notons que cette primauté de la liberté d'expression de la société civile est quelquefois critiquée par certains locuteurs qui voient en elle une possibilité de discriminer/d'insulter/blasphémer... sans être puni⁴⁸³ (010islamophob).

010islamophob040414_f : On peut y lire que le mot « islamophobie [est]utilisé à tort et à travers, mais aussi à bon escient » et qu'il « vient mettre en lumière un racisme latent, qui se veut imperceptible, caché sous les dehors acceptables de la liberté d'expression. »

X.6. BILAN CONCLUSIF

L'observation globale des énoncés argumentatifs des instances montre que la société civile ne s'approprie jamais totalement l'autorité sur la langue : elle recherche de manière générale des instances de légitimation pour l'aider à maîtriser les codes internes du lexique. La majorité des individus ressentent ainsi le besoin de déléguer ce pouvoir de décision à ceux qui détiennent, selon eux, un degré de normalisation et de juridiction lexicale plus grand : la société civile prête donc attention aux métadiscours des locuteurs notoires et des médias, se tourne vers les experts et leurs ouvrages d'autorité à la recherche de recommandations, et demande même aux lois de lui fournir des règles claires sur l'emploi de vocables controversés. Par ce fait, elle restreint sa liberté d'expression : une fois des lois mémorielles ou des décisions terminologiques prises par ces instances, ces dernières sont difficilement modifiables.

D'ailleurs, plutôt que de légitimer ou de relégitimer, il arrive que les instances formelles de légitimation indiquent à la société civile que c'est elle qui détient le pouvoir le plus élevé sur l'emploi de mots controversés, et que c'est sa liberté d'expression qui prime. Généralement insatisfaite de cette réponse, la société civile continue malgré tout sa quête de légitimation du lexique auprès d'autres instances, dans un cercle vicieux qui aboutit soit à une panoplie de

⁴⁸³ Certains locuteurs se tournent ainsi vers leurs instances de légitimation pour les aider à réglementer le vocabulaire litigieux.

définitions, soit à une absence de réponse ; ces deux dénouements frustrant davantage la société civile, à nouveau insatisfaite.

Y. SUJÉTIONS DISCURSIVES

Cet ensemble regroupe les 645 énoncés argumentatifs qui mettent explicitement en avant les déterminants appréciatifs (218 énoncés) et dépréciatifs (427 énoncés) qui ont cours au cœur d'échanges discursifs. Les arguments qui soulignent expressément les convenances sociales ont donc été rassemblés sous ce dernier ensemble.

Rappelons que la convenance est formée de prescriptions sociales, c'est-à-dire de normes formelles (ex. : lois), explicites (ex. : guides) et implicites (ex. : allusions), ainsi que de proscriptions sociales, elles aussi composées de trois niveaux de normes, allant des interdits sociaux à la réprobation sociale⁴⁸⁴.

Y.1. DE LA « RECTITUDE » À LA « RECTITUDE POLITIQUE » (218 ÉNONCÉS ARGUMENTATIFS)

La politesse (011nigger) est une valeur métadiscursive attendue des locuteurs de toutes les strates sociales (7 énoncés) ; la diplomatie (080génocide) concerne quant à elle les classes politiques et gouvernementales⁴⁸⁵ (48 énoncés).

011nigger220615_c : Ce n'est pas seulement la question de ne pas dire nigger en public parce que c'est **impoli**, ce n'est pas à cela que l'on mesure si le racisme existe toujours ou pas.

080génocide140904_f : A cette époque, mon interlocuteur croyait en la réalité du génocide en cours contre les Rwandais tutsis mais **se refusait à employer le terme**. En effet, **l'emploi du mot génocide aurait entraîné une obligation légale d'intervenir pour les Etats signataires de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide** (1948).

Bien que la « rectitude »⁴⁸⁶ soit souhaitée dans les échanges discursifs (34 énoncés), c'est une rectitude altérée⁴⁸⁷ qui est attendue des locuteurs en regard des contraintes discursives

⁴⁸⁴ Ces notions sont présentes dans le chapitre 1 (section 2.4.2) qui porte sur les contraintes sociales (modèle de Labasse, 2017).

⁴⁸⁵ Les différentes instances de légitimité (v. X. *Instances*) reconnues par la communauté exemplifient l'usage en indiquant les prescriptions et proscriptions à suivre.

⁴⁸⁶ La « rectitude » est la « qualité de ce qui est intellectuellement droit, conforme à la raison » (Usito : « rectitude »).

⁴⁸⁷ Avant elle, aucune prescription ne semblait régir aussi fortement l'ensemble des discours publics en proscrivant de manière explicite des vocables ancrés au sein de l'usage qui ne répondent pas à des « tabous » mémoriels ou à des

contemporaines⁴⁸⁸ : elle est appelée « rectitude politique⁴⁸⁹ » ou « politiquement correct » (98 énoncés). La « rectitude politique » a pour effet de générer de multiples proscriptions sur les mots sensibles (v. *U. Registre affectif*). Elle produit et accentue une polarité négative et une connotation mémorielle; elle amène plus largement tous les vocables à être conflictuels (v. sections *G.1*, *C.1*, *C.2*, *I.1* et *I.2*). Ces nouvelles normes liées à la « rectitude politique » affectent de ce fait tous les domaines de la langue (001immigr), sans nécessairement détenir une origine perçue comme légitime par tous.

Certains locuteurs se plient à ces convenances sociales, les considérant plus importantes que l'effort supplémentaire qu'elles exigent, tandis que d'autres décident de rejeter ces conventions, mettant notamment en avant l'économie d'efforts cognitifs. En d'autres termes, certains locuteurs perçoivent l'évitement de propos discriminatoires envers les minorités comme une valeur importante, privilégiant alors un effort cognitif additionnel pour respecter cette rectitude sociale⁴⁹⁰ (098génocide) ; d'autres optent pour un rapport économique de la pertinence cognitive au-delà de valeurs sociétales qu'ils ne partagent pas⁴⁹¹ (016rafle).

001immigr210912_f : Allochtone, c'est le **mot politiquement correct** [...] pour dire étranger ou d'origine étrangère ou immigrée.

098génocide160415_f : Sinon, comme le pensent certains, **il faudrait se taire afin de ne pas rouvrir les blessures**.

assujettissements culturels d'une communauté. Cette hypothèse serait néanmoins à approfondir à l'aide d'études sociolinguistiques.

⁴⁸⁸ Toute contrainte discursive varie en fonction de l'espace-temps (v. *B. Encyclopédie*) et du domaine d'utilisation du vocable (v. *D.3 Champs*).

⁴⁸⁹ La « rectitude politique » est une « attitude qui consiste à éviter les propos discriminatoires ou offensants à l'égard de personnes ou de groupes minoritaires » (Usito : « rectitude politique »).

⁴⁹⁰ Par exemple par l'usage d'euphémismes : v. *F. Évocation* et *G. Polarité* à ce sujet. L'extrait 004noir illustre ce phénomène : « **Le politiquement correct et les crispations identitaires progressant** (avec le malaise de la société ?), **la liste des termes tabous s'allonge**, contraignant les rédacteurs à des périphrases de plus en plus artificielles : “minorités visibles”, “jeunes de la diversité” ou “issus de l'immigration”, etc. »

⁴⁹¹ Par exemple, pour décoder des euphémismes, ces locuteurs doivent faire preuve d'un plus grand effort cognitif, pour le même effet obtenu ; frustrés, ils prennent la parole afin de critiquer cette contrainte sociale, perçue comme un discours-écran (v. *O. Écran*) alourdissant inutilement, selon eux, l'adéquation communicationnelle.

016rafle151007_f : « C'est par une sorte de **pudeur ou de scrupule incompréhensible que ce terme n'est pas utilisé** », estime M. Terray.

Le second groupe de locuteurs, qui ne se plient pas à la « rectitude politique », la rapproche d'une forme de censure (010radical). Pour cette raison, la locution « rectitude politique » a acquis une connotation négative dans le discours social : son signifiant détient une acception négative, mais la réalité à laquelle elle est associée peut aussi être critiquée. Dans tous les cas, cette « rectitude politique » est décrite par ce groupe comme asservissante⁴⁹² : les différents locuteurs notent la soumission de leurs propres instances de légitimation (v. l'ensemble précédent) à des règles dont ils ne saisissent pas entièrement le fonctionnement (006nègre). Ces règles de convenance sont donc dévaluées pour leur manque de logique (003résistance) et d'uniformité⁴⁹³ (015terroriste).

010radical221214_c : N'est-ce pas de cela dont **se rend finalement coupable le politiquement correct ou la rectitude politique**, selon la formule qu'on utilisera pour nommer **cette tentation de la censure** qui pèse de plus en plus sur le débat public ?

006nègre310316_f : Dans un contexte d'hystérisation du moindre propos politique non conforme à **une sorte de vocabulaire obligatoire et validé par on ne sait quelle académie de la bonne pensée** et de la bonne conscience, il est difficile, en tant que ministre en particulier, de compter sur la bonne foi de ses interlocuteurs.

003résistance260310_c : **L'imbécilité de la rectitude politique** a atteint des sommets avec le débat sur l'emploi du mot « résistance » par Gilles Duceppe la fin de semaine dernière.

015terroriste101001_c : C'est l'envers de la censure américaine ; ce qui n'a évidemment pas manqué de choquer les éditeurs de journaux américains. Parce que les scrupules des uns ne sont pas les scrupules des autres. **Il y a donc plusieurs façons d'être « politiquement correct ».**

⁴⁹² Elle restreint entre autres le discours spontané, comme l'illustre l'exemple 001terroriste : « Je défie en effet le lecteur ou l'auditeur de bonne foi de trouver une seule fois ce mot **défendu** qui vient pourtant immédiatement à l'esprit, sous la plume ou dans la bouche d'un journaliste hexagonal pour qualifier les deux terroristes de ce 8 juin, qualifiés plus suavement "d'assaillants". »

⁴⁹³ De plus, cette « rectitude politique » mène pour certains à un appauvrissement (010nègre : « Pour certains, c'est encore la "dictature du politiquement correct" **qui grignote la langue française** ») ou une aseptisation de la langue française, comme le montre l'exemple 006noir : « Avec une précision : "Bien sûr, nous n'imaginons pas interdire l'usage du mot noir ni imposer une **langue aseptisée**." » D'autres perçoivent la « rectitude politique » comme une forme de manipulation (v. *T.1 Finalité*), camouflant volontairement la vérité ou la réalité, comme l'illustre l'exemple 001noir : « Le politiquement correct dans l'usage de la langue a cependant ses **effets pervers**. En voulant éliminer une connotation, on peut aussi **nier tout un pan de la réalité historique d'un groupe d'individus**. » Elle est aussi perçue de manière plus générale comme une restriction à la liberté d'expression.

La « rectitude politique » se voit alors revêtir simultanément différents sens dans le discours social, créant une confusion chez les locuteurs. Pour reprendre la terminologie de cette thèse, il existe une polysémie engorgée du syntagme « rectitude politique » (v. *L.3 Quantité*), et de ses variantes (« politiquement correct »...). La « rectitude politique » devient à la fois comprise dans son acception de « défense de valeurs » (ex. : identitaires) et de « censure⁴⁹⁴ ». Les deux passages qui suivent de l'exemple 004desouche illustrent cette polysémie engorgée.

004desouche090315_f : Après Alain Finkielkraut en 2014, suite à sa participation à l'émission *Des paroles et des actes*, **c'est au tour de François Hollande d'être pris pour cible par le politiquement correct pour avoir osé utiliser le terme de Français de souche.**

004desouche090315_f : **C'est donc le politiquement correct**, et non François Hollande ou Alain Finkielkraut, **qui commet une faute en refusant de nommer une réalité indiscutable.**

Dans l'exemple 002jeune, les deux sens s'entremêlent parfois au sein d'un même discours :
il y aura alors amalgame entre défense de valeurs et censure.

002jeune130611_f : En bref, je propose un vote impromptu (l'avantage de notre démocratie, tant qu'elle existe encore) pour en finir avec **ce soi-disant politiquement correct qui fait exactement le contraire de ce qu'il prétend**, à savoir **appuyer la stigmatisation au lieu de la faire disparaître**, et que les choses soient appelées par leur nom : individu de 15-25 ans qui travaille = un jeune ; un individu de 8 à 99 ans qui se livre à la destruction et au pillage = un voyou !

Face à cette dévaluation de la « rectitude politique » due à l'engorgement de ses différentes acceptions, certains locuteurs notoires⁴⁹⁵ refusent notamment de se plier à ses règles, allant généralement à l'encontre de ce qui est attendu d'eux⁴⁹⁶ (017racaille). Ils déprécient davantage la

⁴⁹⁴ Pour certains locuteurs, la création du second sens a même mené à la disparition du premier, comme le montre l'exemple 003racis : « Il n'est **pas question de faire du politiquement correct**, mais de **se battre contre la banalisation d'idées racistes et révisionnistes.** »

⁴⁹⁵ On attend généralement des locuteurs notoires la pratique des prescriptions ambiantes du « politiquement correct », entendue au sens positif du terme, même si jugés absurdes par leurs destinataires, comme l'illustre l'exemple 006nègre : « C'est là son erreur. Dans un contexte d'hystérisation du moindre propos politique non conforme **à une sorte de vocabulaire obligatoire et validé par on ne sait quelle académie de la bonne pensée et de la bonne conscience**, il est difficile, en tant que ministre en particulier, de compter sur la bonne foi de ses interlocuteurs. Et là, ça n'a pas loupé. » En étant des représentants importants d'instances de légitimation, ils ont l'obligation de montrer l'exemple et d'oublier momentanément leur individualité pour tenir un discours institutionnel en tout temps, comme le montre l'exemple 012croisade : « **Quand on est président des États-Unis, on s'avise du sens des mots** avant de les employer. »

⁴⁹⁶ Les différents individus qui évoluent au sein d'organismes publics sont priés de suivre les prescriptions et proscriptions en place, même si ces dernières entrent en contradiction avec leur usage personnel et spontané, comme l'illustre l'exemple 017nigger : « **Ce n'était pas une décision de mon rédacteur en chef, mais d'une instance plus**

« rectitude politique » en la qualifiant de « double langage » (019rigueur), « parler faux » (012racaille), « langue de bois » (004rigueur). Ces locuteurs notoires réclament en opposition un « parler vrai » (31 énoncés argumentatifs), décrit dans le corpus comme « franc », « respectueux » dans l'exemple 012racaille. On décrit aussi le « parler vrai » dans le corpus comme un lexique sincère⁴⁹⁷, accessible à tous⁴⁹⁸ et libre de toutes contraintes asservissantes. Ce « parler vrai » renforce d'ailleurs l'idée que tous les acteurs qui se plient aux convenances discursives ambiantes sont victimes de censure. Bref, se réclamer du « parler vrai », c'est en appeler à des valeurs appréciatives de la convenance sociale, en plus de mettre en avant une pertinence renouvelée.

017racaille050407_f : « On m'a reproché d'avoir employé un jour le mot “racaille” pour désigner les voyous qui empoisonnent la vie des gens. **Mais où allons-nous si les voyous ne peuvent même plus être appelés des voyous ?** », a déclaré M. Sarkozy, ovationné par les quelque 15.000 personnes présentes à Eurexpo Lyon.

012racaille310806_f : « Il y a le **parler vrai** et le **parler faux**. Il y a le parler **franc** et le parler hypocrite. Il y a le parler vulgaire et celui qui est **respectueux**. A aucun moment, en employant le mot racaille, je n'ai eu le sentiment d'être vulgaire, hypocrite ou insincère. »

Toutefois, un mouvement de résistance⁴⁹⁹ face à ce « parler vrai » existe ; certains locuteurs s'opposent à la déviation des prescriptions de la part des acteurs publics. Pour dévaluer le « parler vrai », certains le lient à une forme de vulgarité, ou « parler cru », comme dans l'exemple qui suit (012racaille) :

012racaille310806_f : Parce qu'il pourfend l'hypocrisie, parce qu'il a théorisé voici déjà longtemps un nouveau parler-vrai, Nicolas Sarkozy croit pouvoir **parler cru** - « Kärcher », « racaille ».

élevée qui avait décrété que ce mot ne devait jamais apparaître dans ce journal, y compris, semble-t-il, quand il était utilisé dans un discours présidentiel.” » Lorsque des facteurs affectifs entrent en jeu, la prudence lexicale s'amointrit. Sous le coup de l'émotion, cela peut amener par exemple des journalistes à employer momentanément des termes en décalage avec les normes auxquelles ils sont soumis, comme le montre l'exemple 018guerre : « “Guerre” : le mot a été **rapidement lâché**, après l'attentat dans une église de Saint-Etienne-du-Rouvray où un prêtre a été égorgé ce mardi. » Leur humanité refait surface d'une manière provisoire et dépasse momentanément leur usage règlementé, ce qui renforce la perception des locuteurs que les convenances sociales sont artificielles et asservissantes, surtout lorsqu'une correction lexicale suit.

⁴⁹⁷ L'extrait 029apartheid va comme suit : « Cela “implique un **dialogue franc, une parole vraie**, de la part de ceux et celles qui mettent en œuvre ces politiques comme de ceux qui doivent en bénéficier”. »

⁴⁹⁸ L'exemple 011racaille montre que le « parler vrai » est une stratégie discursive comprise par la communauté générale : « Il médiatise alors son action focalisée sur la lutte contre l'insécurité et l'immigration clandestine et **met en avant son “parler-vrai”, quitte à alimenter les accusations de “populisme”**. »

⁴⁹⁹ Ce mouvement de résistance montre que le respect de la « rectitude politique » comme son mépris fait l'objet de controverses dans le discours social.

Y.2. ÉVOLUTION TYPIQUE DE L'INTERDIT (427 ÉNONCÉS ARGUMENTATIFS)

Pour rendre compte des différents stades de proscriptions de vocables, une évolution typique de l'interdit peut être envisagée.

Un vocable pros crit chez un nombre restreint d'individus sera tout d'abord perçu comme étant « peu tabou »⁵⁰⁰ (001islam). Puis, lorsque la proscription devient partagée par une communauté linguistique entière, elle devient « taboue » (035race) ou « très taboue » (017nigger).

001islam080915_f : Ni celle du nationalisme alaouite des Assad qui gazaient déjà sans problèmes les malheureux kurdes et qui bombardent à présent les quartiers rebelles à coups de barils de dynamite, ni celle plus récente d'un islamisme **dont l'usage du mot même était jusqu'à peu tabou** pour cause de préfixe amalgamant.

035race031116_f : Il existe en effet aujourd'hui un **tabou** sur le mot « race ». Pourquoi ? Faut-il le lever ?

017nigger230615_f : En utilisant le « N word », mot **extrêmement tabou** aux Etats-Unis, Obama a soulevé un tollé. [...] C'est que Nigger, nègre, est un des mots les plus tabous du vocabulaire américain. [...] Lundi soir, rebondissant sur la polémique créée par Obama, un journaliste de CNN, Don Lemon, a montré — mais sans jamais le prononcer — le mot tabou sur un panneau : « Cela vous offense-t-il ? » a-t-il demandé.

Une altération des attitudes métadiscursives survient alors : le vocable pros crit est banni⁵⁰¹ du discours social par certains⁵⁰² (014nigger) ou subit des altérations graphiques ou phonétiques⁵⁰³.

Pour éviter tout imbroglio face à l'usage de mots qui sont pros crits chez certains et plus acceptés par d'autres, une proscription totale de ces vocables peut survenir (012put).

014nigger290416_f : « Pour conclure, **n'employez JAMAIS ces termes**, sans exceptions », rappelle-t-elle à ses fans.

012put150907_c : **La plus radicale passe par la censure** ; aux États-Unis, par exemple, un mouvement, soutenu surtout par des puristes du hip-hop, **cherche à purger celui-ci des mots comme nigga, bitch et ho**.

On se méfie néanmoins de ces suppressions, puisqu'elles peuvent, par « Associativité » (v. section H.1), créer un nombre infini de proscriptions (030islamophob ; 037nègre). Les

⁵⁰⁰ La question du « tabou » est présente dans 91 énoncés argumentatifs, c'est-à-dire 14,10% de cet ensemble.

⁵⁰¹ Nous avons distingué le « tabou » de la « censure ». Cette dernière est abordée dans 221 énoncés argumentatifs, c'est-à-dire 34,26% de cet ensemble.

⁵⁰² Il disparaît au profit d'euphémismes (v. *F. Évocation* et *G. Polarité*), peut subir des altérations graphiques (v. *E.3 Grammaire et forme*) ou se voir dévaluer de l'existence de son signifié (v. *P.1 Réalité*).

⁵⁰³ La censure par altérations graphiques et phonétiques est présente dans 29 énoncés.

proscriptions sont en effet décrites comme pouvant générer de manière autonome des proscriptions supplémentaires⁵⁰⁴ (006terroriste) : elles évoluent d'elles-mêmes en censurant la langue de manière grandissante (014racis).

030islamophob180315_f : Mais est-ce le terme ou certains de ses usages qui posent problème ? Faudrait-il **alors bannir tous les mots susceptibles d'être instrumentalisés** ?

037nègre150815_c : Ça me paraît un peu... une sorte de politically correct **étirée**.

006terroriste270901_f : 006terroriste270901_f : Autre fruit d'une réflexion intense, du même registre mais en l'occurrence a contrario, cette note émanant des plus éminentes autorités rédactionnelles de l'agence Reuters enjoignant à leurs troupes de bannir, dans les dépêches, **l'usage du mot terroriste** (Libération d'hier) ; d'aucunes desdites troupes auraient décelé dans la consigne l'influence éternellement pernicieuse d'un « politiquement correct », increvable à force d'être réversible ; **en vertu du bon vieux principe de cour de récré selon lequel « c'est çui qui l'dit qui y est » autant que de l'adage franco-basque « vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà », lesdites éminences rétorqueront que c'est bien l'emploi du terme terroriste qui induit aujourd'hui, dans le monde occidental, la political correctness.**

014racis300512_f : Espèce étant, selon Zemmour, le nouveau mot à utiliser à la place de race puisque, pour qu'il n'y ait plus de **racisme, on va interdire l'utilisation du terme...**

Mentionnons qu'un mot peut aussi servir lui-même d'outil de proscription (23 énoncés), décrié par certains comme frein à la liberté d'expression (001islamophob⁵⁰⁵).

001islamophob150416_f : Rien de plus faux, et de plus mensonger, que l'usage du mot « islamophobie », une expression forgée dans je ne sais quelle officine de mollahs ou d'imams **pour interdire de parole tous ceux qui pointent les horreurs que l'islam charrie dans son sillage.**

Y.3. CONTRE LA CENSURE : LES VOIES POSSIBLES DE LIMITATION DES MOTS « TABOUS »

Plusieurs voix s'élèvent néanmoins face à la censure comme moyen de remédier aux mots « tabous ».

⁵⁰⁴ Cette idée est présente dans 47 énoncés argumentatifs. Suivant la roue de Pinker (2002 ; 2006) qui énonce que tout vocable banni sera remplacé par un suivant (la question est notamment soulevée sous « Grammaire et forme »), la censure d'un vocable n'est en effet pas une solution viable à long terme. La proscription sera uniquement déplacée du mot banni au nouvel euphémisme en place, forçant à nouveau la proscription de cette récente acquisition lexicale, comme l'illustre l'exemple 003black : « On a parlé de **“musique black” pour ne plus dire “musique de nègres”**. »

⁵⁰⁵ Le mot « islamophobie » est un exemple particulièrement imagé : on accuse le mot d'être lui-même un terme de censure qui empêche l'expression de la détestation de la religion musulmane, comme le montre l'exemple 013islamophob : « Or, selon eux, “la reconnaissance de l'islamophobie comme problème public rencontre des difficultés structurelles en France”, où le simple usage du terme fait polémique : certains, à commencer par le ministre de l'Intérieur Manuel Valls, craignent **qu'il ne serve à museler toute critique de l'islam et préfèrent évoquer “des actes anti-musulmans”**. » Le vocable est ainsi perçu comme détenant des traits qu'on pourrait appeler « proscriptifs » ; il est accusé d'avoir un effet répressif de l'opinion.

Le « tabou » peut être transgressé (010guerre) ou relégué à un registre de langue plus bas⁵⁰⁶; des locuteurs du corpus soutiennent que la transformation du registre permet de policer les usages plutôt que de les interdire en leur attribuant des domaines informels d’usage (007fuck).

010guerre010712_f : C’est officiel, puisque les Nations unies le disent : la Syrie est entrée en guerre civile. **Hervé Ladsous, chef des opérations de maintien de la paix, qui a brisé le tabou lexical**, est un diplomate chevronné.

007fuck260515_f : « Si l’audience a beaucoup ri aux blagues de l’acteur, la mère d’un des diplômés a fait savoir au Daily News **qu’elle avait peu apprécié l’emploi du mot “fuck” (“foutu”) devant ces milliers de jeunes gens.** »

Certains mots précédemment « tabous » — ou « toujours tabous » selon certains locuteurs de position conservatrice comme progressiste — sont revendiqués (v. *M.3 Mouvement*), et ils retrouvent leur place au sein du lexique général (004noir). D’autres vocables voient aussi leur caractère « tabou » être effacé à la suite d’une modification des connaissances liées à leur signifié (097génocide) (v. *B. Encyclopédie*).

004noir010110_f : C’est nouveau : **jusque-là, mentionner la couleur de la peau, les racines ethniques ou religieuses d’une personne était tabou.**

097génocide240415_1 : À la veille des commémorations du centenaire du massacre, il juge que son pays a définitivement perdu la « bataille de la vérité » autour de ces événements et se réjouit de **la lente évolution de la société civile turque autour de ce qui était encore, il y a quelques années, un tabou absolu.**

Néanmoins, les locuteurs soulignent que ce n’est qu’une fois qu’on a désobéi à une instance de légitimation explicite ou formelle que l’emploi d’un vocable proscriit verra sa fréquence augmenter et son caractère d’interdit diminuer (037génocide). Cette désobéissance mène généralement à une controverse générale sur les prescriptions et proscriptions ambiantes d’une communauté linguistique.

⁵⁰⁶ Plutôt que de bannir des vocables incompatibles avec les prescriptions en place, l’usage de vocables proscriits peut être régi en leur adjoignant un registre de langue (16 énoncés) : ces registres sont une forme plus souple de proscriptions. Le déplacement de vocables tabous en registres restreints reste une manière de limiter leur usage, sans pour autant générer des phénomènes de censure qui ne produiraient à leur tour que des euphémismes au futur compromis.

037génocide200209_f : Mais, comme le note le quotidien Radikal dans les jours qui suivent la conférence, **« le mot génocide a été prononcé publiquement en Turquie et la terre continue de tourner »**. La brèche était ouverte.

Y.4. BILAN CONCLUSIF

Aux côtés de la politesse, de la diplomatie et de la « rectitude », la « rectitude politique » occupe une place prépondérante dans les arguments portant sur les sujétions discursives. Tandis que la « rectitude politique » influence la manière dont certains locuteurs vont s'exprimer, d'autres la critiquent et refusent de se plier à ses contraintes discursives. S'entremêlent alors dans le discours social ses divers sens : à force d'associer la défense de valeurs minoritaires à une forme de censure, la communauté linguistique a octroyé une connotation négative à la « rectitude politique », ce qui crée son rejet par les premiers concernés : les politiciens. Face à la dévaluation de la « rectitude politique », le « parler vrai » est fréquemment revendiqué par les locuteurs notoires.

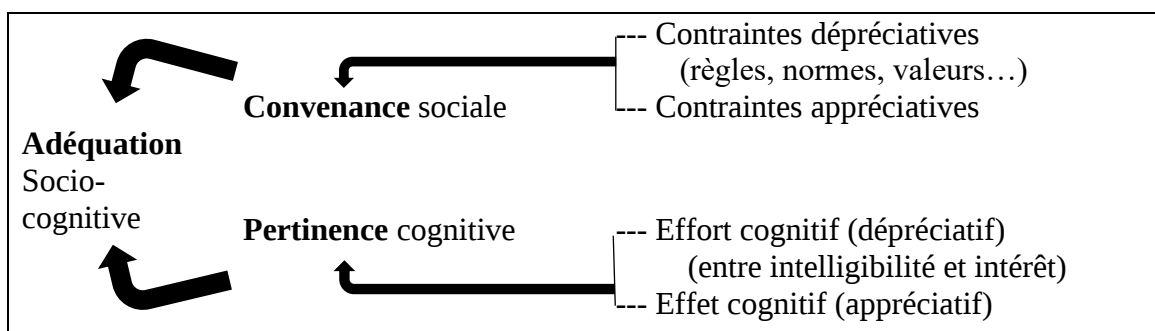
Ce chapitre a aussi permis de mettre en lumière l'évolution typique des mots « tabous » qui mènent souvent à la censure, et parfois à d'autres voies de resserrement d'usage. Enfin, certains vocables sont perçus comme étant eux-mêmes des outils de proscription de la parole, par exemple « islamophobie ».

CONCLUSION DU RÉPERTOIRE D'ARGUMENTS DE L'AGONISTIQUE LEXICALE

Le répertoire des ensembles d'arguments de l'agonistique lexicale, composant la deuxième partie de cette thèse, a permis de décrire et d'étudier les moyens dialectiques mis en avant pour légitimer ou condamner des mots litigieux. Depuis les arguments visant les mots eux-mêmes et leurs signifiés (chapitre 3 et 4) jusqu'à ceux portant sur les destinataires et destinataires (chapitre 5), en passant par l'analyse de l'autorité des instances de légitimation du lexique et par l'examen des convenances explicitées (chapitre 6), cette taxonomie a présenté l'agonistique lexicale sous un angle microstructurel.

L'application du modèle sociocognitif de l'adéquation discursive (Labasse, 2017) à ces différents ensembles d'arguments structure dynamiquement plusieurs régularités de l'agonistique lexicale ; rappelons que cet auteur postule que la pertinence d'ordre cognitif d'un discours d'ordre est modulée par des contraintes de nature sociale (Figure C).

Figure C
Facteurs de l'adéquation discursive⁵⁰⁷



Dès l'avant-propos du répertoire, deux à priori discursifs ont été présentés : les visions monosème/polysème et les positions conservatrice/progressiste. Elles ont permis de distinguer des

⁵⁰⁷ Figure partielle tirée de Labasse, 2017 : 195.

perspectives *sociales* sur la langue : sur un axe quantitatif, les locuteurs perçoivent un vocable controversé comme détenant légitimement un ou plusieurs sens (v. *M. Quantité*) ; sur un axe évolutif, certains locuteurs acceptent ou non la variabilité de la langue au fil du temps (v. *M. Mouvement*).

D'autres forces de convenance sociale se sont rapidement ajoutées : dès le premier ensemble portant sur l'étymologie (v. *A. Source-fondement*), nous avons observé que les normes contemporaines sociales de « rectitude » (ex. : égalité, pensées cartésiennes...) avaient un impact sur la recevabilité d'un mot (v. *Y. Sujétions*) : pour qu'un emploi moderne soit généralement accepté dans le discours social, il faut que ses origines le soient aussi, en regard de ces contraintes normatives. De même, la dualité des positions conservatrice/progressiste, liée à une contrainte d'axe évolutif (v. *Mouvement*), explique en partie pourquoi certains locuteurs (progressistes) nient qu'une analyse morphologique d'un vocable puisse donner accès à son contenu lexical (v. *D. Champs*) : puisqu'un mot varie à travers le temps, décoder son sens à l'aide de sa morphologie ne garantit pas d'obtenir sa signification contemporaine. Dans ce même ensemble des « Champs », ce sont néanmoins les proscriptions formelles du gouvernement qui découragent les locuteurs d'employer des termes de domaines règlementés au sein de discours informels (v. *D. Champs* et *X. Instances*).

Plusieurs déterminants sociaux peuvent ainsi simultanément interagir dans un même ensemble d'arguments. Bien que plusieurs soient ressortis dans le répertoire (linguistique, social, de véridicité...), nous restons bien loin du compte total. Entre les convenances publiques et professionnelles, les modalités multiples (opinions, principes...) et autres manifestations fluctuantes, notre analyse laisse de côté nombre d'éléments proscriptifs et prescriptifs multifactoriels qui nécessiteraient à eux seuls une typologie exhaustive. Parfois dictées par des

instances d'autorité (v. *X. Instances*), diverses valeurs sociales ont néanmoins été rassemblées sous l'ensemble « Sujétions » (v. section Y).

Parmi celles qui y ont été mises en lumière, la politesse, la diplomatie et plus largement la « rectitude » sont explicitées par les énonciateurs du corpus (v. *Y. Sujétions*). La « rectitude politique » est quant à elle plus amplement décrite par les locuteurs étudiés comme générant de multiples proscriptions sur le lexique sensible (v. *U. Registre affectif*), entraînant parfois la tabouisation d'éléments du vocabulaire. Tandis qu'un premier groupe de locuteurs se plie à cette convenance sociale, un second la rejette ; des déterminants *cognitifs* entrent alors en jeu. Le premier groupe attribue plus d'importance aux conventions discursives de la « rectitude politique », et ses locuteurs acceptent de faire un effort supplémentaire dans la production et l'interprétation de leur discours en évitant sciemment (à l'aide d'euphémismes, de paraphrases, etc.) le lexique sensible. Le second groupe, ne partageant pas ces valeurs, refuse de mettre plus d'effort pour éviter des mots jugés tout à fait acceptables : non seulement l'euphémisation et les procédés plus généraux de reformulation affectent la clarté d'un propos en complexifiant le traitement lexical et syntaxique — passant par exemple de « noir » à « race noire » à « personne racisée » —, mais ils ne favorisent ni l'inférence ni la construction d'un modèle mental chez un locuteur, en générant de surcroît le même effet cognitif. La pertinence — la recherche d'effet maximal à l'aide d'effort minimal — se voit alors déséquilibrée par cet effort de traitement supplémentaire. Pour les locuteurs qui perçoivent la « rectitude politique » comme une valeur de haut niveau (voir la Figure C plus haut), le déploiement d'efforts additionnels est contrebalancé par le volet de la convenance, ce qui n'est pas le cas pour ceux qui rejettent la « rectitude politique » : l'effort supplémentaire qui leur est demandé n'est pas contraint ni compensé, et ils refusent alors l'emploi d'euphémismes et de reformulations jugées superflues et superficielles.

Semblablement, ce sont à la fois les axes quantitatif (v. *L. Quantité*) et évolutif de la langue (v. *M. Mouvement*), liés notamment à d'autres contraintes sociales de nature mémorielle⁵⁰⁸, qui permettent de rendre compte du figement monosémique que requiert un « Mot-mémoriel » pour certains locuteurs (v. *section C*). Certains membres de la société civile demandent à leurs instances de légitimation (v. *section X.4*) de les aider à assujettir le lexique à l'aide de lois pour mieux respecter ces convenances mémorielles : en rendant monosème un terme mémoriel, les locuteurs « mémoires-monosèmes » sont prêts à faire un effort supplémentaire dans leur production et interprétation du discours pour l'éviter dans toutes les autres situations discursives. Or, les locuteurs « mémoires-polysèmes », ne partageant pas cette vision monosème de la langue, refusent de participer au figement d'un « Mot-mémoriel », et ce, même s'ils suivent eux aussi les contraintes de nature mémorielle (ex. : devoir de mémoire) : les polysèmes s'opposent ainsi à fournir un effort cognitif supplémentaire au nom d'une convenance discursive — la possibilité pour un terme d'être monosémique — qui ne les rejoint pas.

Bref, l'articulation de déterminants sociaux avec des facteurs cognitifs structure des régularités traversant plusieurs ensembles d'arguments de l'agonistique lexicale ; en fait, les notions de convenance et de pertinence les parcourent tous.

Poursuivons avec une troisième observation. Lorsqu'on prend uniquement en compte la pertinence, s'exprimer à l'aide d'un mot monosémique requiert un effort cognitif moins élevé que d'hésiter entre plusieurs acceptions d'un vocable polysémique, d'ailleurs parfois engorgé (v. *L. Quantité*). On a même observé que les locuteurs de vision polysème étaient surtout présents dans le corpus pour isoler un sens précis d'un vocable polysémique, souvent dans un objectif de

⁵⁰⁸ On ne peut néanmoins pas exclure leurs intérêts personnels et globaux, cette fois déterminants individuels, comme explication de ce figement (v. *U. Registre affectif*).

clarification supplémentaire (v. *L. Quantité*). Pourquoi alors admettre la polysémie si cette dernière est plus exigeante que la monosémie ? La réponse se trouve encore une fois dans l'articulation de la convenance et de la pertinence : les contraintes sociales de l'axe quantitatif de la langue expliquent notamment pourquoi, malgré cet effort additionnel, plusieurs locuteurs emploient tout de même des vocables polysémiques. Pour eux, les mots peuvent simplement porter plus d'une signification à la fois, de la même manière qu'une vedette a quelquefois plusieurs acceptions dans un dictionnaire (v. *K. Contenu*). Il est alors possible de voguer entre ses différents sens pour des raisons d'accentuation de discours (v. *S. Licence poétique*) ou pour faire rire (v. *T. Finalité*), générant entre autres des effets supplémentaires chez un destinataire : la clé de l'interprétation d'un mot polysémique se trouve alors dans une contextualisation suffisante du mot.

Nous avons d'ailleurs observé que la plupart des vocables monosémiques sont sans cesse ramenés à un unique trait lorsque les locuteurs en formulent une définition lexicale : il est après tout moins exigeant d'employer un mot en se basant sur une seule caractéristique sémantique. De nouveau, légitimité — le mot a un sens — et pertinence — moins d'effort est requis pour produire et interpréter ce mot puisqu'un seul trait lui est attribué — se lient, cette fois pour mettre en lumière la dissémie (v. *M. Mouvement*).

La pertinence est ainsi aussi fondamentale dans l'agonistique lexicale que celle de la convenance : bien que la présence de l'un et l'autre de ces versants de l'adéquation communicationnelle ait varié dans le répertoire en fonction de leur importance pour étudier les arguments, ils sont tous les deux omniprésents au sein de l'agonistique lexicale.

La notion spécifique d'« effet » a entre autres été abordée lorsque l'on s'est penché sur l'ensemble de nature encyclopédique (v. *B. Encyclopédie*). Nous avons vu que la pertinence d'un argument encyclopédique dépend de l'intérêt global et intrinsèque du destinataire envers le thème

utilisé (scientifique, littéraire, etc.) : une forte pertinence est ainsi atteinte lorsque l'effet ressenti par le destinataire est élevé par rapport à de faibles efforts. Néanmoins, les contraintes de véridicité (ex. : déformer ou non l'Histoire, présenter un fait scientifique comme une idéologie...) contribuent aussi à la recevabilité de ces arguments (v. *P. Réalité* à cet effet).

L'adéquation communicationnelle est d'autant plus complexe lorsque des sentiments de nature plus sensible entrent dans l'équation. Pour réussir un acte de communication, un destinataire doit tenter d'anticiper correctement les émotions que son vocabulaire provoquera chez son destinataire (v. *U. Registre affectif*), tout en ayant conscience des niveaux d'acceptabilité (ex. : découragé par la « rectitude politique », par le « tabou »...) déjà en place (v. *Y. Sujétions*). Or, les déterminants égocentriques de l'effet et les convenances sociales ne sont pas toujours partagés, voire connues, par tous les membres d'une communauté linguistique. Entre fournir des efforts supplémentaires pour contextualiser avec prudence un mot possiblement sensible qui engendrera peut-être de fortes réactions et se passer de ce vocable, un destinataire judicieux le laissera généralement de côté, de peur de menacer la réception de son propos⁵⁰⁹.

La crainte d'une incompréhension entre destinataire et destinataire est ainsi très présente : elle menace après tout gravement la pertinence d'un discours. On réprime fréquemment le choix de mots subjectifs de la part du destinataire (v. *R. Arbitraire*), et on redoute toute erreur d'interprétation (v. *V. Capacité d'abstraction*) et d'extrapolation (v. *N. Surmot*) du destinataire. D'ailleurs, pour que les connaissances lexicales d'un locuteur soient admises en société, elles doivent sensiblement correspondre à celles qui circulent dans le discours social

⁵⁰⁹ C'est notamment pour éviter que le signifiant ne fasse écran au signifié (v. *O. Écran*) que certains vocables conflictuels sont aussi proscrits (v. *I. Conflictualité*), tout comme les mots à connotation négative (*G. Polarité*), ceux qui peuvent laisser transparaître une intention équivoque (v. *Q. Intention*) et ceux dont le potentiel de vivacité est disproportionné ou insuffisant pour un contexte donné (v. *F. Évocation*).

(v. *W. Connaissance*) : le respect des contraintes métalinguistiques — employer un mot tel qu'espéré en société — va de pair avec une pertinence optimale : la cohérence et la figurabilité d'un discours exigent moins d'effort de traitement quand le mot est déjà connu et employé comme attendu (v. *J. Schéma*).

De même, on désapprouve les vocables qui veulent trop ou ne rien dire (v. *L. 1 Quantité*), demandant trop d'effort pour peu d'effet, par ce fait peu pertinents à un échange discursif. Qui plus est, les conventions sociales de la conversation répriment tout discours stérile ; rappelons-nous la première partie du principe de quantité de Grice, qui déjà en 1979 (61) énonçait : « Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis. » Comme nous renseigne l'analyse de l'ensemble « Licence poétique » (v. *section S*), les locuteurs du discours approuvent un « art de bien parler », qu'ils lient à une clarté du discours : ils acquiescent à des vocables à haute lisibilité, et de manière plus générale à tous les vocables qui permettent de retirer facilement du sens au discours, par des interactions avec des structures mentales déjà en place⁵¹⁰ (v. *J. Schéma*).

Les processus qui menacent l'intégrité des traits définitoires d'un vocable (v. *K. Contenu*) sont généralement modérés par les locuteurs à position progressiste et plus largement condamnés par les locuteurs à position conservatrice : tous s'accordent néanmoins pour limiter les associations ne respectant pas des critères de nécessité et de bienfondé (v. *H. Associativité*), comprenant notamment des opérations de manipulation du lexique (v. *T.1 Finalité*). Des différences émergent toutefois entre conservateurs et progressistes lorsque les constructions syntaxiques sont en jeu : les progressistes adoptent une attitude plus libérale sur l'ajout d'élément syntaxique, mettant entre autres en avant que ces additions permettent de clarifier momentanément un mot, tandis que les

⁵¹⁰ L'analyse des « Schémas » (v. *section J*) a aussi souligné qu'il est peu exigeant pour un locuteur d'avoir recours à ses propres schémas pour évaluer l'acceptabilité d'un mot controversé, n'ayant pas à faire l'effort d'aller chercher des arguments externes.

conservateurs perçoivent généralement ces éléments comme menaçant l'intégrité des traits définitoires d'un vocable à long terme (v. *E. 2. Grammaire et forme*). Ces « constructions-conservateurs » préfèrent l'ajout de préfixe ou la formation de locutions pour préserver les vocables de toute altération suivant une construction syntaxique. Pour ces derniers, comme il a été maintes fois mentionné dans le répertoire, le maintien des traits définitoires est une sujétion puissante à respecter, alors qu'elle exerce une force moins contraignante, voire absente, auprès des progressistes. Cette régularité, et d'autres encore soulignées plus haut, traversent donc les ensembles de l'agonistique lexicale.

Bref, bien que ce répertoire offre une nomenclature critique de 25 ensembles de l'agonistique lexicale, rassemblés sous des thématiques, il aurait également pu être modélisé à l'aide de déterminants sociaux et cognitifs.

Les locuteurs étudiés s'expriment toutefois moins en manière de « convenance » et de « pertinence », et plus en fonction de « définition » (v. *K. Contenu*), de « connaissance des mots » (v. *W. Connaissance*), etc. Dans le but d'offrir une recension globale des arguments de l'agonistique lexicale, premier objectif de cette thèse, et à l'instar de l'école française de l'analyse du discours, nous avons privilégié dans cette deuxième partie un choix de nomenclature qui se rapproche des arguments tels que les locuteurs étudiés les emploient. Ce sont donc ces 25 ensembles d'arguments qui feront l'objet d'un examen macrostructural en troisième partie.

Néanmoins, comme on a pu l'observer aux pages précédentes, leur étude interne s'est entremêlée de déterminants prédiscursifs et postdiscursifs, de nature souvent sociocognitive, qui ont dégagé des régularités structurelles au travers de ces ensembles. Deux contraintes discursives soulevées, les visions monosème/polysème et les positions conservatrice/progressiste, ont particulièrement retenu notre attention : elles aussi seront étudiées dans la troisième partie de cette

thèse. Nous utiliserons ces doubles contraintes discursives pour comparer les attitudes discursives canadienne et française (ex. : les vocables monosémiques sont-ils préférés par les Canadiens ou les Français ?), ainsi que celles de leurs différents acteurs (ex. : les journalistes français manifestent-ils une position plus conservatrice sur la langue que leurs confrères canadiens ?).

TROISIÈME PARTIE

PARAMÈTRES DES ENSEMBLES D'ARGUMENTS ET ÉTUDE DES ATTITUDES DISCURSIVES DES LOCUTEURS

Un portrait dynamique de la dialectique mise en œuvre dans les controverses médiatiques francophones est tracé dans cette troisième partie : on accède ainsi à une analyse macrostructurale de l'agonistique lexicale, toujours basée sur les 1254 documents à l'étude contenant entre 2 et 99 énoncés argumentatifs chacun.

Dans le chapitre 7, nous étudions pour commencer les relations et les affinités entre les 25 ensembles d'arguments présentés en deuxième partie. Quels arguments apparaissent généralement ensemble dans un même document ? Quelles sont les combinaisons (ex. : un argument mémoriel *immédiatement* suivi d'un argument encyclopédique) les plus employées ? Cette analyse se fait d'abord indépendamment de la typologie (ex. : politicien, journaliste...) et de l'origine (ex. : canadienne, française) des locuteurs. Ce sont plutôt au sein des chapitres 8 et 9 que les attitudes discursives des locuteurs du corpus sont examinées.

Le chapitre 8 comporte ainsi plusieurs caractéristiques de ces attitudes discursives. La répartition des locuteurs par agrégat (ex. : les politiciens prennent-ils plus souvent la parole que les experts quand vient le temps de débattre des mots d'inégalités ?) est abordée en premier. Ensuite, la répartition des énoncés argumentatifs par agrégat est examinée en fonction des types et des origines des locuteurs (ex. : les journalistes français emploient-ils plus d'arguments au sein d'une même intervention pour parler des vocables économiques que les journalistes canadiens ?). L'analyse d'ensemble des visions monosèmes/polysèmes, positions conservatrices/progressistes et

des quatre postures clôt ce chapitre (ex. : les locuteurs notoires canadiens sont-ils plus progressistes que leurs homologues français ?).

Une fois ces différentes caractéristiques des attitudes discursives mises en place, on pourra alors se pencher sur les arguments privilégiés par les locuteurs. Au chapitre 9, l'analyse des arguments préférés par type de locuteurs précède l'étude des attitudes discursives des locuteurs examinées à la fois par agrégat et par pays : on y verra que, bien que la répartition des ensembles d'arguments soit très similaire en France et au Canada, des différences émergent particulièrement lorsque leurs locuteurs discutent de vocables d'intolérance et d'inégalités.

Cette troisième partie permet ultimement de dégager et de comparer les attitudes discursives de locuteurs francophones, répondant au second objectif de cette thèse.

CHAPITRE 7 : MISE EN RELATION DES GROUPES D'ARGUMENTS

Ce chapitre étudie les relations entre les différents groupes d'arguments selon une approche quantitative. L'examen présenté ici recourt à une approche statistique essentiellement descriptive⁵¹¹.

Après avoir étudié les fréquences d'utilisation des ensembles d'arguments, on y analyse les affinités qu'ils partagent les uns avec les autres en se penchant sur leur coprésence dans un même document. Il est constaté que trois ensembles d'arguments dominent largement les autres : « Schéma », « Instances » de légitimation et « Contenu ». Ensuite, les duos et les trios d'arguments les plus fréquents sont présentés et commentés. L'analyse des ensembles d'arguments par agrégat suit, ce qui permet de tempérer la domination des trois ensembles d'arguments omniprésents dans le corpus. Cela nous amène enfin à nous pencher sur la répartition des arguments visant à condamner, légitimer ou rapporter un vocable controversé.

1. LA SUPRÉMATIE DES SCHÉMAS, DES INSTANCES DE LÉGITIMATION ET DU CONTENU DES TRAITS DÉFINITOIRES

1.1 Répartition générale des ensembles d'arguments

Lorsqu'on regarde l'ensemble du corpus sans égard à l'objet de l'argumentation dans le Tableau XIX, on constate que la répartition générale des ensembles est inégale.

⁵¹¹ Compte tenu du grand nombre d'arguments relevés ($n > 12\,000$), il nous est apparu que les outils descriptifs classiques (moyenne, médiane, écart-type...) étaient les plus appropriés, non seulement pour bien rendre compte de la distribution de ces arguments, mais aussi pour observer leurs cooccurrences dans la perspective du projet et du cadre disciplinaire de cette thèse.

Tableau XIX
Répartition générale des ensembles

Rang	Ensembles ⁵¹²	Nbre d'én. arg.	%	Rang	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%
1	Schéma	1 722	14,09	14	Champs	300	2,45
2	Instances	1 540	12,60	15	Capacité	285	2,33
3	Contenu	1 444	11,81	16	Licence	248	2,03
4	Encyclo	807	6,60	17	Mémoriel	218	1,78
5	Quantité	677	5,54	18	Source	179	1,46
6	Sujétions	645	5,28	19	Écran	176	1,44
7	Polarité	610	4,99	20	Arbitraire	166	1,36
8	Mouvement	579	4,74	21	Associativité	151	1,24
9	Registre	558	4,57	22	Connaissance	144	1,18
10	Grammaire	396	3,24	23	Surmot	142	1,16
11	Finalité	363	2,97	24	Intention	140	1,15
12	Évocation	338	2,77	25	Réalité	80	0,65
13	Conflictuel	315	2,58				

La majorité des locuteurs qui légitiment ou condamnent un vocable s'appuient avant tout sur trois groupes d'arguments : ils le font à partir de leurs schémas intrinsèques⁵¹³ (14,09% : 001rafle), par le recours à des instances de légitimation⁵¹⁴ (12,60% : 001racis) et en rappelant le contenu des traits définitoires des vocables en jeu⁵¹⁵ (11,81% : 022populis). Ensemble, ces trois moyens dialectiques forment 38,5% des énoncés argumentatifs totaux.

001rafle021207_f : « Et **quand un terme est utilisé dans un contexte tellement loin de la réalité, ce n'est pas acceptable.** »

001racis290997_c : Mais le **rôle du Oxford n'est pas purement passif. Car en reflétant, il diffuse, renforce et confirme.**

⁵¹² « Capacité d'abstraction » est abrégée dans divers tableaux de cette troisième partie et dans les annexes sous la forme « Capacité ». Il en va de même pour « Encyclopédie » abrégée sous « Encyclo », « Registre affectif » abrégé sous « Registre », « Grammaire et forme » abrégées sous « Grammaire », « Source-fondement » abrégée sous « Source », « Licence poétique » abrégé sous « Licence », et « Mot-mémoriel » qui apparaît sous la forme « Mémoriel ».

⁵¹³ Le répertoire des connaissances du monde est rendu sous forme de « Schémas » (v. section J). Les locuteurs intègrent une série de contextes typiques dans lesquels peut ou ne peut pas apparaître un signifié, et par conséquent son vocable associé : l'activation de ces schémas cognitifs influence ainsi la production et de la réception discursive.

⁵¹⁴ Pour légitimer leur usage ou la définition de vocables controversés, les locuteurs du corpus se tournent vers des instances de légitimation : « Instances » porte sur les métadiscours qui soulignent ou exposent ce rapport d'autorité (v. section X).

⁵¹⁵ « Contenu » rassemble les arguments qui comprennent une définition explicite du contenu du vocable, que cette dernière soit composée de traits définitoires lexicaux (traits principaux et/ou secondaires) et/ou non lexicaux (exemples, informations encyclopédiques...) (v. section K).

022populis110111_f : Je suis sceptique sur l'utilisation du terme « vote populiste » : il est tellement galvaudé qu'**il sert à couvrir toute forme de protestation contre l'éloignement économique et politique entre les élites et les citoyens.**

Loin derrière le contenu définitoire avec 5,21% d'écart, on trouve en 4^e position les informations encyclopédiques⁵¹⁶ (6,60% : 023terrorisme), puis la quantité de traits de vocables⁵¹⁷ en cinquième (5,54% : 006nègre) et les convenances discursives⁵¹⁸ en sixième (5,28% : 004rigueur).

023terrorisme141005_f : « A quoi sert le terrorisme ? » Réponse : « Ils se révoltent contre l'agresseur, ça, c'est pas vraiment con. **Qu'ont fait les résistants pendant l'Occupation de 39-45 ?** »

006nègre310316_f : C'était, me semble-t-il, maladroite car ce mot est chargé de connotations racistes **même s'il ne l'est pas dans toutes ses acceptions** [...].

004rigueur110510_f : Pour Nicolas Sarkozy, **l'usage du mot** qui fâche **est rigoureusement interdit.**

Les 19 ensembles restants représentent tous moins de 5% des énoncés argumentatifs. On rencontre aux derniers rangs les arguments qui font appel à l'existence du signifié⁵¹⁹ (0,65% : 005desouche), à l'intention du destinataire⁵²⁰ (1,15% : 026génocide) et à ce que recouvre le concept du « surmot⁵²¹ » (1,16% : 064guerre). Il peut être surprenant de voir que l'intention du destinataire occupe une si petite place ; or, il a été montré dans le cinquième chapitre que les arguments liés à

⁵¹⁶ « Encyclopédie » rassemble les arguments qui font appel à des savoirs encyclopédiques de type historique, géographique, linguistique, culturel, littéraire et scientifique (v. section B).

⁵¹⁷ « Quantité » regroupe les arguments qui soulignent qu'un vocable est asémique, monosémique ou polysémique (v. section L).

⁵¹⁸ « Sujétions » rassemble les arguments qui comportent l'explicitation de prescriptions, déterminants appréciatifs, et de proscriptions, déterminants dépréciatifs, qui forment ensemble les règles de convenance sociale (v. section Y).

⁵¹⁹ « Réalité » rassemble les arguments qui traitent des relations d'interdépendance entre signifiant et signifié ; cet ensemble recouvre aussi les énoncés qui mettent en doute les origines réelles d'une controverse lexicale rapportée dans les médias (v. section P).

⁵²⁰ « Intention » rassemble les arguments qui se rapportent à l'intention du destinataire lors de la production et de la réception du vocable controversé (v. section Q).

⁵²¹ Rappelons qu'un « surmot » est lorsqu'un « supertrait » ou une « superacception » devient particulièrement évocateur, qu'il prend une importance prépondérante à l'intérieur de ses différents champs et qu'il développe un lien singulier avec la réalité : on prend alors le signifiant pour le signifié, et vice-versa. Un « surmot » devient alors une clé d'interprétation au sein des discours dans lesquels il se trouve (v. section N).

l'intention sont seulement des moyens dialectiques employés par les locuteurs de position progressiste⁵²².

005desouche040314_f : Face à un Aymeric Caron qui n'en pouvait mais et pour qui, « **Français de souche n'existe pas** et ne veut rien dire » [...].

026génocide280616_f : « Quand j'ai entendu le ton du président (arménien, NDLR.), c'eût été très étrange de ne pas reprendre au moins ce que j'avais dit l'an dernier », a-t-il expliqué, précisant qu'il n'avait « **pas utilisé ce mot dans un esprit offensif** mais objectivement ».

064guerre120115_f : Les mots comptent : **si nous parlons de guerre, alors cela deviendrait le seul mot d'ordre de notre société** et favoriserait nos pulsions de peur.

1.2 Les affinités générales des arguments

Plusieurs arguments sont momentanément liés dans le discours social médiatique lorsqu'ils apparaissent ensemble⁵²³ dans un même document. Afin d'étudier ces relations, nous avons procédé au décompte du nombre de fois où un énoncé argumentatif d'un ensemble X apparaissait dans un même document aux côtés d'un énoncé argumentatif d'un ensemble Y.

Le Tableau XX contient les faits saillants pour chaque ensemble d'arguments du corpus. Sous la colonne « Ensemble examiné », on trouve chacun des 25 ensembles d'arguments, avec entre parenthèses leur nombre total d'occurrences dans le corpus. Sous la colonne « Ensembles partageant des affinités », on trouve les quatre groupes d'arguments qui se sont le plus souvent trouvés en présence de l'ensemble examiné ; entre parenthèses figure le nombre de fois où l'un s'est trouvé en présence de l'autre. À titre d'exemple, l'ensemble examiné « Réalité », relevé 80 fois dans le corpus, est fréquemment associé à des arguments liés au contenu des traits définitoires

⁵²² En comparaison, l'intention n'a aucune importance pour les locuteurs de position conservatrice. En étant un argument uniquement employé par les détenteurs de position progressiste, il est certain que la présence de l'intention sera moindre que les arguments employés à la fois par les détenteurs de position conservatrice et progressiste, comme les « Schémas » (v. section J).

⁵²³ Lorsqu'on étudie les affinités générales, l'ordre dans lequel les arguments apparaissent n'est pas important.

(à 140 reprises⁵²⁴), aux schémas (à 116 reprises), aux instances de légitimation (à 109 reprises) et au savoir encyclopédique (à 73 reprises).

Tableau XX
Affinités entre ensembles : Quatre premiers rangs

Ensemble examiné	Ensembles partageant des affinités			
	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Réalité (80)	Contenu (140)	Schéma (116)	Instances (109)	Encyclo (73)
Schéma (1 722)	Instances (1 066)	Contenu (1 018)	Encyclo (540)	Quantité (423)
Source (179)	Contenu (295)	Instances (212)	Encyclo (186)	Schéma (169)
Champs (300)	Contenu (427)	Instances (424)	Schéma (339)	Encyclo (289)
Grammaire (396)	Contenu (491)	Schéma (474)	Instances (381)	Encyclo (265)
Encyclo (807)	Schéma (866)	Instances (842)	Contenu (779)	Quantité (405)
Contenu (1 444)	Schéma (1 191)	Instances (993)	Encyclo (597)	Quantité (503)
Quantité (677)	Contenu (653)	Instances (558)	Schéma (529)	Encyclo (392)
Mouvement (579)	Contenu (597)	Schéma (488)	Instances (482)	Encyclo (398)
Évocation (338)	Schéma (455)	Instances (406)	Contenu (386)	Encyclo (281)
Polarité (610)	Contenu (523)	Instances (521)	Schéma (489)	Encyclo (360)
Conflictuel (315)	Instances (460)	Contenu (372)	Schéma (372)	Encyclo (278)
Associativité (151)	Schéma (283)	Contenu (248)	Instances (232)	Encyclo (170)
Surmot (142)	Instances (193)	Contenu (179)	Schéma (179)	Encyclo (176)
Écran (176)	Schéma (315)	Contenu (282)	Instances (240)	Encyclo (157)
Mémoriel (218)	Schéma (354)	Instances (267)	Contenu (230)	Encyclo (223)
Registre (558)	Schéma (666)	Instances (598)	Contenu (533)	Encyclo (404)
Capacité (285)	Schéma (422)	Contenu (415)	Instances (359)	Encyclo (257)
Connaissance (144)	Contenu (233)	Instances (220)	Schéma (208)	Encyclo (145)
Licence (248)	Schéma (428)	Contenu (333)	Instances (323)	Encyclo (215)
Intention (140)	Schéma (242)	Instances (234)	Contenu (189)	Encyclo (172)
Arbitraire (166)	Contenu (266)	Instances (262)	Schéma (253)	Encyclo (165)
Finalité (363)	Schéma (479)	Instances (442)	Contenu (421)	Encyclo (241)
Instances (1 540)	Schéma (1 200)	Contenu (993)	Encyclo (631)	Sujétions (496)
Sujétions (645)	Instances (636)	Schéma (540)	Contenu (396)	Encyclo (350)

Puisque les ensembles du « Schéma », des « Instances » et du « Contenu » représentent à eux seuls 38,5% des énoncés argumentatifs, ce sont naturellement avec eux que les autres groupes ont ici le plus d'affinités. Les arguments encyclopédiques sont également très présents aux 3^e et 4^e

⁵²⁴ Cela signifie que plusieurs arguments de « Contenu » se sont trouvés dans un document où ne figurait qu'un argument « Réalité ».

rangs, tout comme ceux touchant la quantité (ex. : asémique, monosémique, polysémique) des traits définitoires.

Notons que le groupe d'arguments « Instances » ne se trouve au premier rang qu'à 4 reprises ; c'est plutôt en 2^e position qu'il est le plus présent, à 13 reprises. Les locuteurs font appel aux instances de légitimation lorsque vient le temps de confirmer ou d'infirmer leurs propres contextes caractéristiques des mots et de clarifier les proscriptions et prescriptions langagières auxquelles ils obéissent, entre autres afin de régler le cas des vocables perpétuellement conflictuels⁵²⁵. Plusieurs locuteurs extrapolent aussi sur la signification des mots utilisés en tissant un lien avec les instances lexicales.

L'ensemble d'arguments du « Contenu » apparaît à 9 reprises en première position du Tableau XX. Un locuteur a tendance à discuter du contenu des traits définitoires d'un mot lorsqu'il aborde l'interdépendance entre le signifié et le signifiant. De plus, il aborde le contenu définitoire lorsqu'il parle de ses origines⁵²⁶, de ses champs d'usage⁵²⁷ et des règles grammaticales et formelles⁵²⁸ qui le régissent : il s'agit après tout de différents angles pour décrire l'emploi d'un mot. Il argumente aussi sur le contenu en faisant simultanément appel à la quantité de traits définitoires (ex. : le mot a-t-il plusieurs acceptions ?), à leurs mouvements⁵²⁹ (ex. : peut-il évoluer?)

⁵²⁵ Les mots controversés acquièrent un trait conflictuel au sein des schémas des locuteurs : les arguments qui soulignent l'existence de ces traits ou les étapes d'obtention de ces traits sont présents sous « Conflictualité » (v. section *I*).

⁵²⁶ « Source-fondement » regroupe les arguments qui mettent en avant l'étymologie des mots et leur sens original (v. section *A*).

⁵²⁷ « Champs » rassemble les arguments en lien avec un champ morphologique ou lexical, ou qui mettent en jeu les domaines des vocables (v. section *D*).

⁵²⁸ « Grammaire et forme » rassemble les arguments en lien avec la classe grammaticale, le nombre et les constructions syntaxiques, ainsi que les éléments liés à la graphie et la prononciation, incluant les guillemets (v. section *E*).

⁵²⁹ Les mouvements d'évolution de sens (addition, perte, transfert, renversement de sens) mis en avant par les locuteurs de position progressiste, et la capacité de la langue d'être statique, soutenue par les locuteurs de position conservatrice, composent le groupe du « Mouvement » (v. section *M*).

et à leurs connotations⁵³⁰ (ex. : est-il connoté de manière positive?). Un locuteur a tendance à confronter le contenu définitoire à ses propres connaissances lexicales⁵³¹, et à s'interroger sur le caractère objectif/subjectif⁵³² d'un vocable en lien avec une définition.

On trouve à 12 reprises les « Schémas » au premier rang. Sans surprise, les schémas cognitifs sont particulièrement connectés aux savoirs encyclopédiques et mémoriels⁵³³, à l'évocation générale des mots⁵³⁴ comprenant leur capacité de faire écran au fond⁵³⁵, ainsi qu'à leur association⁵³⁶ avec d'autres éléments hétéroclites : ces aspects sociocognitifs sont étroitement liés à l'activation de schémas. De même, les schémas interviennent au moment de prendre en compte les différents acteurs en jeu dans l'acte de communication : le registre affectif⁵³⁷, la capacité d'abstraction⁵³⁸, la licence poétique⁵³⁹, l'intention du destinataire (ex. : a-t-il de bonnes ou de mauvaises intentions en employant un mot controversé ?), la finalité du discours⁵⁴⁰ sont tous explicitement liés aux schémas puisque la pensée du langage repose entièrement sur eux. On

⁵³⁰ « Polarité » rassemble les énoncés portant sur la connotation (positive, négative ou neutre) telle qu'avancée comme argument (v. section G).

⁵³¹ Les destinataires peuvent connaître, connaître en partie ou ignorer le sens d'un vocable et les différentes règles qui régissent son emploi en discours ; les métadiscours qui touchent ces sujets sont regroupés sous « Connaissance » (v. section W).

⁵³² Rappelons qu'« Arbitraire » rassemble les arguments qui portent sur l'emploi de vocables controversés de sens arbitraire (subjectivité/objectivité) par les destinataires (v. section R).

⁵³³ « Mot-mémoriel » recouvre les arguments qui attribuent au vocable une capacité de rétention de la mémoire (v. section C).

⁵³⁴ « Évocation » met en jeu la vivacité intrinsèque des schémas activés et les problèmes qu'engendre une disproportion de cette vivacité dans un contexte donné (v. section F).

⁵³⁵ « Écran » regroupe les arguments comportant une métaréflexion sur la préséance de la forme par rapport au fond (v. section O).

⁵³⁶ L'« Associativité » rassemble les arguments qui témoignent d'une forme d'association entre un vocable et un élément de nature distincte qui ne serait normalement pas lié à ce vocable (v. section H).

⁵³⁷ « Registre affectif » rassemble les arguments qui se font en lien avec les émotions et les affects que les locuteurs ressentent envers l'usage du vocable, ou encore ce que les vocables leur font ressentir (v. section U).

⁵³⁸ « Capacité d'abstraction » recouvre les arguments qui ont pour objet l'aptitude des locuteurs à faire preuve d'esprit critique face aux discours et à la langue (v. section V).

⁵³⁹ « Licence poétique » regroupe les arguments qui font appel aux différents moyens d'expression disponibles pour un destinataire afin de mettre en valeur un discours, par exemple l'adresse rhétorique (v. section S).

⁵⁴⁰ « Finalité » regroupe les arguments qui portent sur les finalités des discours qui ont un impact sur leur recevabilité : argumentation, manipulation... (v. section T)

semble aussi avoir une propension à faire appel aux schémas lorsque vient le temps de définir le contenu des traits définitoires et de discuter des instances de légitimation.

La liste complète des affinités qui existent entre les différents ensembles peut être consultée en Annexe C. Il est intéressant d'y noter qu'aucun ensemble d'arguments n'en exclut entièrement un autre : chaque ensemble d'arguments est au moins à une reprise en présence des 24 autres, tous ainsi interreliés dans l'agonistique lexicale.

De plus, toujours en rapport avec l'Annexe C, la fréquence d'apparition des 19 ensembles d'arguments les moins populaires se maintient de manière similaire, quel que soit l'ensemble examiné. De prime abord, cela pourrait indiquer que ce sont toujours les mêmes arguments qui sont les plus et les moins employés, indépendamment du vocable controversé analysé et l'agrégat étudié : toutefois, cette constatation préliminaire est trompeuse. On verra plus loin que la fréquence des arguments varie bel et bien en fonction de l'objet d'argumentation, ainsi que selon le type et l'origine des locuteurs.

2. DES DUOS ET DES TRIOS D'ARGUMENTS REDONDANTS

Afin d'approfondir le champ des affinités entre arguments⁵⁴¹, les duos et les trios d'arguments ont été extraits du corpus⁵⁴².

Un duo désigne deux arguments employés immédiatement un à la suite de l'autre dans le corpus. Par exemple, le premier duo du Tableau XXI est « Schéma - Instances ». Pour compter les

⁵⁴¹ Il est important de distinguer les affinités entre arguments, par leur présence à l'intérieur d'un même document, des moments où ils sont utilisés l'un à la suite de l'autre, dans les duos et les trios de cette section.

⁵⁴² On ne peut comparer ces enchainements argumentatifs prototypiques à ceux de Micheli (2013) : ce dernier ne traitait d'abord que des combinaisons d'arguments du domaine politique, et il insérait dans ses enchainements des phénomènes non argumentatifs, comme la prise de position quant à l'usage du mot. Les enchainements de Micheli (2013) sont détaillés dans le premier chapitre.

occurrences du duo, on a rassemblé les arguments trouvés sous l'ordre de « Schéma - Instances » et sous « Instances-Schéma ».

De même, un trio désigne trois arguments employés immédiatement les uns à la suite des autres, quel que soit leur ordre. Le premier trio, présenté dans le Tableau XXII sous « Instances - Schéma - Schéma », a été recensé lorsque l'on trouvait la forme « Instances - Schéma - Schéma », mais aussi « Schéma - Schéma - Instances » et « Schéma - Instances - Schéma ».

Comme on le constate dans les Tableau XXI et Tableau XXII, les ensembles du « Contenu », du « Schéma » et des « Instances » restent omniprésents. Le chiffre présent dans les colonnes « nombre » indique le nombre de fois où ce duo a été repéré dans le corpus. Par exemple, un argument relatif aux schémas se trouve plus fréquemment associé à un argument d'instances (480 cas) qu'à un argument portant sur le contenu définitoire (452 cas).

Tableau XXI
Duos d'arguments les plus fréquemment utilisés

Rang	Arguments	Nbre	Rang	Arguments	Nbre
1	Schéma - Instances	480	11	Contenu - Encyclo	156
2	Schéma - Contenu	452	12	Quantité - Quantité	149
3	Schéma - Schéma	348	13	Mouvement - Contenu	143
4	Contenu - Instances	316	14	Grammaire - Contenu	138
5	Instances - Instances	217	15	Grammaire - Schéma	132
6	Contenu - Contenu	210	16	Instances - Quantité	130
7	Instances - Sujétions	197	17	Encyclo - Mouvement	126
8	Encyclo - Instances	180	18	Schéma - Registre	120
9	Schéma - Encyclo	174	19	Polarité - Contenu	118
10	Contenu - Quantité	162	20	Sujétions - Schéma	115

Le Tableau XXI montre que les arguments des trois ensembles principaux forment des couples, d'ailleurs parfois avec eux-mêmes⁵⁴³, au sein des 6 premiers rangs.

⁵⁴³ Il s'agit de double occurrence d'un même ensemble d'arguments. Le duo « Schéma - Schéma » est le 3^e plus populaire, « Instances-Instances » apparaît au 5^e rang et « Contenu-Contenu » est au 6^e rang.

Les « Schémas » sont particulièrement représentés : lorsqu'on argumente, les contextes caractéristiques sont souvent appuyés par des arguments d'autorité liés aux « Instances » (1^{er} rang : 101génocide). Les contextes caractéristiques apparaissent aussi beaucoup côte à côte avec une définition plus explicite — de nature lexicale ou non lexicale — (2^e rang), ce qui permet au locuteur de caractériser à l'aide de traits (ex. : sémantiques, encyclopédiques...) le mot controversé (048guerre). L'argument « Schéma » est si populaire qu'il est également trouvé adjacent à d'autres agrégats de connaissances latentes (3^e rang : « Schéma - Schéma »).

101génocide050411_c : **Définition du dictionnaire à l'appui, il déplore vivement l'utilisation du mot génocide.**

048guerre171115_l : « **Nous ne sommes plus en paix, mais nous ne pouvons pas dire que nous sommes une société en guerre** », affirme M. Wieviorka.

Les « Instances » appuient elles aussi les arguments définitionnels (4^e rang), et elles sont surtout liées aux sujétions discursives (7^e rang) : cela nous indique que lorsqu'un locuteur fait appel à une instance d'autorité, une définition (111génocide) ou une contrainte sociale (001intégration) est explicitée immédiatement avant ou après⁵⁴⁴.

111génocide130307_f : Pour qu'il y ait génocide, **il faut la conception et la planification** : ce sont **les lois** du 1^{er} août et du 1^{er} octobre 1793.

001integration141213_c : Ce rapport « choc » de moins d'une centaine de pages, **signé par deux chercheurs**, recommande notamment **d'abandonner l'usage du mot intégration** et, surtout, d'autoriser le port du voile à l'école.

Notons que l'ensemble « Grammaire et forme », malgré une faible présence de 3,24% dans le corpus, se trouve dans le Tableau XXI lié au « Contenu » et aux « Schémas ». On emploie de ce

⁵⁴⁴ Il est intéressant de relever que le duo « Instances - Sujétions » est plus populaire (7^e rang : 197 occurrences) que celui « Sujétions - Schémas » (20^e rang : 115 occurrences). Dans l'argumentation des locuteurs, les contraintes exprimées, qu'elles soient de nature sociale ou plus précisément discursive, sont avant tout en corrélation avec les instances qui les mettent en place. Cependant, les schémas intrinsèques, qui semblent de prime abord plus indépendants des contraintes externes, sont aussi fortement régis par les diverses convenances : elles ont ainsi bien été intériorisées au sein même des modèles mentaux de l'état du monde des locuteurs.

fait souvent des éléments grammaticaux et formels en appui à un argument portant sur la définition du mot controversé (14^e place : 005crise) et en addition à ses schémas (15^e place : 006génocide).

005crise191012_f : Nous sommes passés à une espèce de singulier collectif, « La Crise », **avec des majuscules**. Il s'agit d'un état global, perçu comme quasi permanent, dont on ne voit pas comment on va sortir.

006génocide110709_i : L'envoyé spécial des Etats-Unis pour le Soudan, Scott Gration, nommé par Barack Obama, **avait refusé** le 17 juin à Washington de **qualifier l'état actuel du conflit au Darfour de génocide**. « **Ce que nous voyons actuellement (au Darfour)** ce sont les **vestiges d'un génocide** », avait-il déclaré.

Dans le Tableau XXII, les arguments des trois ensembles d'arguments principaux conservent les premiers rangs des trios. Le chiffre présent dans les colonnes « nombre » indique le nombre de fois pour lesquelles ce trio a été repéré.

Tableau XXII
Trios d'arguments les plus fréquemment utilisés

Rang	Arguments	Nbre	Rang	Arguments	Nbre
1	Instances - Schéma - Schéma	166	9	Schéma - Schéma - Encyclo	62
2	Schéma - Contenu - Schéma	165	10	Schéma - Encyclo - Contenu	61
3	Instances - Schéma - Instances	140	11	Schéma - Schéma - Schéma	58
4	Contenu - Instances - Schéma	137	12	Contenu - Instances - Quantité	57
5	Schéma - Contenu - Contenu	88	13	Contenu - Grammaire - Schéma	54
6	Encyclo - Instances - Schéma	81	14	Instances - Instances - Instances	53
7	Contenu - Contenu - Instances	79	15	Schéma - Sujétions - Instances	51
8	Instances - Instances - Contenu	69			

Les cinq premiers trios rassemblent uniquement les arguments « Instances », « Schéma » et « Contenu » : cela est peu surprenant vu la prépondérance des arguments relatifs à ces trois ensembles dans la répartition générale des ensembles (v. le Tableau XIX à ce sujet). Rappelons que les « Schémas » représentent 14,09% des arguments relevés, les « Instances » 12,60% et le « Contenu » 11,81%.

L'omniprésence des « Schémas » pour appuyer une argumentation se reflète dans 10 des trios les plus fréquemment employés : comme dans les duos (Tableau XXI), les contextes caractéristiques sont appuyés par des arguments d'autorité (1^{er} et 3^e rang) et par une définition

lexicale ou non lexicale (2^e rang et 5^e rang) : ces trois arguments sont ainsi profondément interreliés dans l'agonistique lexicale - dont d'ailleurs au 4^e rang. L'exemple ci-dessous (002jeune) illustre ce trio. Un lecteur, « Pierre », demande à une instance d'autorité, ici « les médias », de cesser d'employer « jeunes », qu'il trouve « inapproprié » lorsqu'employé au sens de « délinquants... bien adultes parfois ». Il y a alors explicitation de ses schémas par une définition perçue comme fautive, avec un appel au changement adressé aux instances.

002jeune130611_f : Dans un commentaire, Pierre demande une mise au point lexicale : les médias sont priés de ne pas appeler « jeunes » les « voyous ». Un lecteur, Pierre, souhaite revenir sur un emploi du mot jeunes qu'il juge inapproprié dans les titres et les articles de presse. [...] Le fond de l'affaire vient de ce que les médias utilisent souvent jeunes pour désigner les délinquants... bien adultes parfois.

L'ensemble « Encyclopédie » (6,60% du corpus) est présent à partir du 6^e trio le plus fréquent, avec les arguments « Instances » et « Schéma ». Cela veut probablement signifier que les locuteurs ont grandement tendance à établir un lien entre leurs connaissances encyclopédiques latentes et manifestes, et ce, en appuyant leur propos par une référence à une autorité discursive.

Notons que le groupe « Grammaire et forme » (3,24% du corpus) a encore trouvé sa place, cette fois au 13^e rang des trios les plus populaires, utilisé avec les arguments de « Contenu » et de « Schémas » : cela ne fait que confirmer qu'au cœur des structures mentales, le contenu définitoire est accompagné d'informations sur la manière dont il faut employer le lexique en discours.

3. RÉPARTITION DES ENSEMBLES D'ARGUMENTS PAR AGRÉGAT

Dans le but d'étudier la manière dont l'objet de l'argumentation peut avoir un impact sur les moyens dialectiques utilisés, les ensembles d'arguments ont été répartis par agrégat. Il a été constaté que les trois ensembles majoritaires restent prépondérants dans chacun des agrégats, mais avec des fréquences dissemblables.

L'agrégat « Animosité, agression et bouleversement » est le regroupement de vocables controversés le plus fourni (539 documents) et le plus discuté du corpus (5742 énoncés argumentatifs⁵⁴⁵), ce qui semble avoir un effet sur la répartition globale des ensembles⁵⁴⁶ (Tableau XXIII). Les « Schémas » conservent uniquement leur premier rang au sein de controverses lexicales des vocables d'agressions et de bouleversement⁵⁴⁷, perdant du terrain sur les trois autres agrégats.

Tableau XXIII
Répartition des ensembles par agrégat

	Animosité, agression et bouleversement		(In)égalités et (in)tolérance		Santé et environnement		Économie	
Rang	Ensembles	%	Ensembles	%	Ensembles	%	Ensembles	%
1	Schéma	20,31	Contenu	10,55	Contenu	20,72	Instances	17,36
2	Instances	13,53	Instances	10,32	Instances	19,37	Schéma	16,74
3	Contenu	11,69	Polarité	7,96	Schéma	9,76	Contenu	15,06
4	Encyclo	6,83	Schéma	7,70	Quantité	9,46	Sujétions	8,58
5	Registre	4,48	Sujétions	7,21	Champs	4,20	Champs	3,97
6	Quantité	4,27	Encyclo	7,01	Finalité	4,05	Encyclo	3,35
7	Sujétions	3,66	Mouvement	6,86	Encyclo	3,75	Écran	3,35
8	Grammaire	3,22	Quantité	6,67	Grammaire	3,45	Conflictuel	3,14
9	Mouvement	3,19	Registre	5,08	Polarité	3,45	Finalité	3,14
10	Finalité	3,08	Grammaire	3,30	Mouvement	3,00	Quantité	2,72

Le Tableau XXIII indique que lorsque vient le temps de parler de mots violents et bouleversants, un locuteur se tourne d'abord vers ses schémas pour les comprendre (20,31% : 120génocide), puis vers ses instances d'autorité lexicale (13,53% : 060guerre) avant d'en avancer des traits définitoires (11,69% : 119génocide).

120génocide100615_c : **Le chef Dominique est en effet d'avis que l'utilisation de ce terme est juste et correspond à ce qui a été vécu.**

060guerre180401_c : Des hauts fonctionnaires canadiens rejettent même l'utilisation du mot « guerre » pour décrire la rivalité entre les deux pays.

⁵⁴⁵ Cet agrégat a en effet une moyenne de 10,65 énoncés argumentatifs par document.

⁵⁴⁶ Rappelons qu'en comparaison, l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance » comporte 5337 énoncés argumentatifs, « Santé et environnement » comprend plus modestement 666 énoncés et « Économie » englobe 478 énoncés.

⁵⁴⁷ L'agrégat « Animosité, agression et bouleversement » regroupe les mots liés aux conflits (ex. : guerre), à la destruction (ex. : holocauste) et aux perturbations sociales de grande échelle (ex. : « crise »).

119génocide : « **La mort n'est pas la seule situation** qui justifie le terme de génocide », explique le Président exécutif de l'AED, Johannes Heereman, [...].

Pour les mots d'intolérance⁵⁴⁸ et de santé et d'environnement⁵⁴⁹, c'est plutôt une définition qu'un locuteur tentera d'abord de fixer (10,55% et 20,72%), puis cherchera des éclaircissements lexicaux auprès de ses instances de légitimation (10,32% et 19,37%). La connotation des mots semble aussi lui tenir à cœur lorsque vient le temps de discuter des inégalités et des intolérances⁵⁵⁰ (7,96% : 010noir) : il aura ainsi un peu plus tendance à parler de la polarité des mots, souvent négative (v. *section G.1*) plutôt que d'explicitier les contraintes sociales qui régissent le discours (7,21% : 011racis).

010noir231015_f : « Nous sommes en Europe, on dit noir » martèle un commentaire avant d'ajouter, « **il n'y a rien de péjoratif à dire noir** ».

011racis201004_f : L'utilisation du mot raciste, les comparaisons avec le nazisme, l'apartheid sont aujourd'hui devenus des bombes, des mots très lourds, **dont il faut limiter l'usage**, conformément au droit international.

Les schémas intrinsèques occupent quant à eux une troisième place pour les mots de la santé et de l'environnement (9,76%), peu devant les énoncés argumentatifs qui portent sur la quantité des traits définitoires (9,46%). Il s'agit après tout d'un agrégat qui contient des débats sur des domaines règlementés et non règlementés — l'ensemble « Champs » est d'ailleurs au 5^e rang avec 4,20% — où les questions de monosémie légale sont souvent abordées (001bio). Néanmoins, les règles de convenance n'apparaissent pas dans les principaux arguments employés pour discuter de la santé et de l'environnement, tandis qu'elles apparaissent dans les 7 premiers rangs des trois

⁵⁴⁸ L'agrégat de l'« (In)égalités et (in)tolérance » touche tous les vocables qui sont teints d'une forme d'hostilité (ex. : « fuck », « fag/faggot ») et/ou qui relèvent de défauts ou de qualité d'égalité d'individus en société (ex. : « laïc/laïcité », « nègre »), voire d'autres discriminations de genre (ex. : « mademoiselle »).

⁵⁴⁹ La catégorie de la « Santé et [de] l'environnement » relève d'enjeux médicaux (ex. : « euthanasie ») et alimentaires (ex. : « naturel »).

⁵⁵⁰ La polarité des vocables (7,96%) dépasse de peu les schémas (7,70%) dans l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance », avec une faible différence de 0,26%.

autres agrégats : ces vocables sont après tout moins touchés par des notions de « rectitude », de « rectitude politique » et par la censure.

001bio201104_c : « **Seuls les produits** contenant au moins 70% d'ingrédients biologiques peuvent se prévaloir de l'**appellation biologique** » indique M. Boyer.

Pour les mots économiques⁵⁵¹, les « Instances » priment (17,36%), ce qui est peu surprenant puisqu'elles régissent des réglementations économiques (004récession). Elles sont suivies des « Schémas » (16,74%) et du « Contenu » (15,06%), ce qui nous indique qu'un locuteur aura tendance, pour cet agrégat, d'explicitier ses représentations mentales à l'aide d'une définition, probablement de nature légale : les normes sociales explicitées occupent après tout le 4^e rang (8,58%), et les champs, qui incluent les domaines, le 5^e rang (3,97%).

004récession230607_c : « La croissance est dangereusement proche de la “vitesse de décrochage” de 2% associée aux récessions que nous avons connues dans le passé », selon le rapport. **Les responsables du FMI** ont détaillé ce point de vue lors d'une conférence de presse [...].

Notons ainsi que pour discuter d'économie et des questions médicales et écologiques, les « Champs » prennent généralement une place plus importante (5^e rang) que dans le corpus général (14^e rang) : il semble fréquent de parler de domaines dans ces agrégats moins sensibles, qui relèvent après tout souvent du domaine commercial (015bio). En comparaison, on trouve plus d'arguments liés au « Registre affectif » (155génocide) dans les deux premiers agrégats, plus sensibles (5^e et 9^e rangs).

015bio060406_c : Les consommateurs sont donc assez mêlés et certaines entreprises en profitent **pour utiliser des mots se rapprochant du bio sans détenir aucune certification**. Pour assurer la crédibilité de l'appellation, les règles doivent être claires et complètes pour éviter des fraudes éventuelles.

155génocide040901_f : « Je ne peux pas accepter certains des termes, en particulier la référence au génocide. C'est un langage inacceptable et **blessant** qui ne devrait apparaître dans aucun document sortant de Durban », a-t-elle affirmé.

⁵⁵¹ L'agrégat de l'« Économie » touche des vocables discutés en lien avec des politiques ou réalités économiques (ex. : « rigueur », « soldes »).

Les duos et les trios les plus fréquents varient également selon le domaine pour lequel le débat prend place, comme le montrent les Tableaux XXIV et XXV. Le chiffre présent dans les colonnes « nombre » indique le nombre de fois où le duo ou le trio a été relevé dans le corpus.

On constate dans le Tableau XXIV que les ensembles les plus populaires du corpus restent dominants au sein des quatre agrégats.

Tableau XXIV
Duos d'arguments les plus fréquemment utilisés par agrégat

	Animosité, agression et bouleversement		(In)égalités et (in)tolérance		Santé et environnement		Économie	
Rang	Arguments	Nbre	Arguments	Nbre	Arguments	Nbre	Arguments	Nbre
1	Schéma - Instances	370	Contenu - Schéma	111	Contenu - Instances	50	Contenu - Instances	29
2	Contenu - Schéma	287	Sujétions - Instances	99	Instances - Quantité	34	Schéma - Contenu	24
3	Schéma - Schéma	257	Quantité - Quantité	98	Contenu - Quantité	31	Schéma - Schéma	21
4	Contenu - Instances	140	Contenu - Instances	97	Contenu - Schéma	30	Instances - Schéma	16
5	Schéma - Encyclo	135	Contenu - Contenu	85	Contenu - Contenu	23	Instances - Champs	13
6	Instances - Instances	134	Polarité - Contenu	85	Instances - Schéma	18	Sujétions - Instances	13
7	Contenu - Contenu	91	Contenu - Mouvement	84	Encyclo - Instances	16	Contenu - Contenu	11
8	Contenu - Encyclo	90	Instances - Schéma	76	Champs - Instances	13	Sujétions - Sujétions	9
9	Schéma - Sujétions	83	Encyclo - Mouvement	75	Contenu - Grammaire	12	Encyclo - Instances	8
10	Sujétions - Instances	83	Encyclo - Instances	74	Schéma - Quantité	12	Quantité - Contenu	7

Relevons néanmoins la présence au 2^e rang de l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance » du duo « Sujétions - Instances » ainsi que celui de « Polarité - Contenu » au 6^e rang : on discute après tout plus de censure et de la « rectitude politique » lorsqu'il est question de disparités sociales, et on s'interroge davantage sur la connotation (négative/positive/neutre) des mots pour parler des minorités.

Le duo d'arguments « Quantité - Quantité » se glisse aussi au 3^e rang de cet agrégat : comme il a été souligné dans la section *L.3* du répertoire, on s'interroge souvent sur l'évolution de mots qui font aujourd'hui partie du lexique de la discrimination (ex. : « race », « islamophobie »). Pour certains locuteurs, ces mots souvent chargés négativement ne sont que des injures, pour d'autres, ils ont un ou plusieurs autres sens (012put). Il y a alors controverse sur leur contenu : les locuteurs se tournent vers leurs instances de légitimation à la recherche du bon usage (4^e rang : « Contenu - Instances »).

012put150907_c : Pour certaines filles « branchées », **traiter une amie de « pute » n'a plus rien d'une insulte**. C'est une forme d'ironie ou, mieux encore, une preuve de l'émancipation des femmes !

La quantité des traits définitoires apparaît aussi fréquemment pour parler de la santé et de l'environnement, liée à des « Instances » (2^e rang) et au « Contenu » des traits définitoires (3^e rang) : lorsqu'on discute de ces mots, il semble fréquent de s'attarder à isoler l'acception dont l'on souhaite discuter (ex. : parle-t-on du vocable « terroir » dans son acception légale ou commune ?) et sur la possibilité pour un vocable de prendre plus d'un sens, comme dans l'exemple suivant :

014euthanasie270913_c : **Le comprendre comme une « aide médicale à mourir »** ne peut être qu'un abus de langage. **Euthanasier ne peut être qu'un acte de mort**.

Lorsqu'on regarde les trios d'arguments les plus fréquents dans le Tableau XXV, outre les trios formés exclusivement des trois ensembles majoritaires, on remarque que le savoir encyclopédique est d'abord utilisé pour discuter de sujets liés à l'agrégat « Animosité, agression et bouleversement », avec les « Schémas » et les « Instances » de légitimation (5^e rang). L'argument encyclopédique est par ailleurs absent des autres agrégats.

Tableau XXV
Trios d'arguments les plus fréquemment utilisés par agrégat

	Animosité, agression et bouleversement		(In)égalités et (in)tolérance		Santé et environnement		Économie	
Rang	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre
1	Schéma - Schéma - Instances	149	Contenu - Schéma - Schéma	36	Grammaire - Instances - Quantité -	23	Contenu - Champs - Instances	11
2	Schéma - Instances - Instances	117	Quantité - Quantité - Quantité	34	Contenu - Schéma - Instances	15	Contenu - Contenu - Instances	9
3	Contenu - Schéma - Schéma	116	Contenu - Schéma - Instances	28	Contenu - Contenu - Instances	13	Contenu - Schéma - Schéma	9
4	Contenu - Schéma - Instances	88	Sujétions - Sujétions - Instances -	26	Contenu - Contenu - Schéma	12	Contenu Instances - Quantité	7
5	Schéma - Encyclo - Instances	65	Contenu - Contenu - Instances	23	Contenu - Encyclo - Instances	9	Schéma - Schéma - Schéma	7

En ce qui concerne les inégalités et les intolérances, nous avons déjà relevé dans les duos les plus populaires que « Quantité - Quantité » se trouvait au 3^e rang : ici, la présence d'un triplé d'arguments lié à la quantité de traits définitoires au 2^e rang confirme que le caractère monosémique et polysémique des vocables de ce domaine est particulièrement discuté (006nègre). La quantité de traits définitoires à accorder à un vocable qui porte sur les inégalités et les intolérances est ainsi une notion dialectique importante pour ces mots sensibles, plus encore que les instances et les convenances sociales qui régissent leur emploi (4^e rang : « Sujétions - Sujétions - Instances »).

006nègre310316_f : C'était, me semble-t-il, maladroite car **ce mot est chargé de connotations racistes même s'il ne l'est pas dans toutes ses acceptions** — on sait même qu'il a été **inversé par des écrivains**, je pense à Aimé Césaire par exemple. La ministre a supposé **en l'employant dans un sens bien évidemment non raciste** que chacun serait capable de faire la part des choses.

Au sein du groupe « Santé et environnement », « Grammaire et forme » figure au premier rang, avec des « Instances » de légitimation et la « Quantité » de traits définitoires. À plusieurs reprises dans le corpus, on critique des constructions syntaxiques faites à l'aide de termes

règlementés, perçus par plusieurs locuteurs comme monosémiques (038bio) : ces formulations, vues comme fautives, viennent alors menacer le caractère monosémique légal (001euthanasie) ou commercial du terme règlementé d'origine.

038bio300114_f : « Il y a quelques années, parler de **“vin bio”** équivalait à faire un abus de langage », explique David Althoff, du Domaine Costes-Cirgues, à Sommières, dans l'Hérault.

001euthanasie090498_f : Le terme est devenu commun, mais son emploi doit être ménagé : ce qu'on dénomme **« euthanasie active »** est-il autre chose que « mort provoquée » ? Il ne peut donc pas y avoir **d'euthanasie « passive »**, sans abus de langage.

Dans le domaine des mots économiques, les « Champs » se trouvent au premier rang, accompagnés du « Contenu » des traits définitoires et d'argument d'autorité d'« Instances » de légitimation : la définition de termes du domaine économique telle que régie par une instance de légitimation semble être une suite d'arguments employée fréquemment. Par exemple, dans l'extrait 010solde suivant, le terme « solde » et « ses dérivés » sont règlementés par « le Code du commerce » qui lui octroie une définition de nature légale.

010solde050607_f : **L'article 2** de l'arrêté précise que l'emploi **du terme « soldes » et de ses dérivés** est interdit dans toute publicité, enseigne ou qualité, dénomination sociale ou nom commercial qui ne se rapporte pas à une **opération de soldes telle que définie par le Code de commerce : « ventes accompagnées ou précédées de publicité et annoncées comme tendant, par une réduction de prix, à l'écoulement accéléré de marchandises en stock » et « d'une durée maximale de six semaines »**.

En somme, la répartition des ensembles par agrégat permet de voir que chaque domaine détient des arguments privilégiés, et ce, au-delà des trois ensembles d'arguments majeurs qui traversent toute l'agonistique lexicale (« Schéma », « Instances », « Contenu »).

Lorsque vient le temps de parler de vocables de la guerre et de la violence, l'on puise au sein de nos connaissances encyclopédiques (historiques, géographiques...) pour déterminer leur acceptabilité. Par exemple, peut-on employer « rafle » pour désigner aujourd'hui une arrestation massive opérée par la police, même si elle n'est pas de nature improvisée comme la rafle du Vél d'hiv ?

Les mots d'intolérance et d'inégalité sont beaucoup discutés en fonction de la charge axiologique qu'ils prennent ou qu'ils ont prise par le passé. Par exemple, le terme « nègre » conserve-t-il sa connotation historique négative lorsqu'employé par des chanteurs de musique populaire ?

La monosémie et la polysémie des termes de la santé et de l'environnement sont aussi souvent soulevées (v. *L. Quantité*) : « bio/biologique », « euthanasie », « fermier », « naturel » et « terroir » peuvent-ils ou non détenir plus d'une signification à la fois ? Cette signification traverse-t-elle l'ensemble des domaines, règlementés et non règlementés ?

Enfin, les convenances sociales sont surtout explicitées lorsque vient le temps de parler de termes économiques (v. *Y. Sujétions*) : on se tourne alors vers des instances pour qu'elles nous renseignent sur les normes légales qui régissent l'emploi de termes tels que « récession », « rigueur », « faillite »...

4. DES ARGUMENTS AVANT TOUT POUR CONDAMNER

La majorité des énoncés argumentatifs de corpus (52,82%) sont formulés afin de condamner⁵⁵² un emploi d'un vocable controversé. Comparativement, 28,51% des énoncés agissent plutôt pour légitimer un vocable⁵⁵³ et 18,67% d'entre eux sont employés d'une manière neutre⁵⁵⁴.

⁵⁵² L'exemple suivant tiré de 005réfugié met en jeu des arguments du « Registre affectif » et de la « Polarité » liés à la condamnation de l'emploi de « réfugié » : « Un dirigeant de la communauté noire américaine a dénoncé avec colère dimanche les médias qui qualifient les victimes du cyclone Katrina de “réfugiés”, **un terme choquant et qui les dévalue**, selon lui. »

⁵⁵³ À titre d'exemple, relevons l'extrait 002occupation qui comporte entre autres des arguments de légitimation touchant une instance (« Convention de Genève ») et au contenu de traits définitoires (« le camp qui gagne ») : « “Nous sommes dans le **cadre de la convention de Genève, le camp qui gagne** a le titre de troupe d'occupation, c'est le mot légal”, a-t-il dit. »

⁵⁵⁴ Bien que la première règle d'inclusion des documents formant le corpus soit de « renfermer dans un même document au moins deux énoncés argumentatifs qui correspondent à deux moyens distincts de légitimer ou de condamner

Lorsqu'on les classe par ensemble d'arguments, comme le montre le Tableau XXVI, on constate que la quasi-totalité des groupes est employée à des fins de condamnation, à l'exception de l'intention du destinataire qui représente un pourcentage de légitimation (50%) plus grand que celui de condamnation (42,14%). Les 140 énoncés argumentatifs qui forment cet ensemble portent en plus grande partie sur des métadiscours d'usage involontaire de vocables controversés⁵⁵⁵.

Tableau XXVI
Répartition des ensembles d'arguments par objectif (légitimation, condamnation, neutre)

Ensembles	Nbre d'én. de légitimation	% de légitimation	Nbre d'én. de condamnation	% de condamnation	Nbre d'én. neutres	% neutre
Réalité	30	37,50	42	52,50	8	10,00
Schéma	550	31,94	1 052	61,09	120	6,97
Source	41	22,91	47	26,26	91	50,84
Champs	80	26,67	128	42,67	92	30,67
Grammaire	141	35,61	177	44,70	78	19,70
Encyclo	277	34,32	310	38,41	220	27,26
Contenu	480	33,24	627	43,42	337	23,34
Quantité	215	31,76	304	44,90	158	23,34
Mouvement	183	31,61	276	47,67	120	20,73
Évocation	62	18,34	211	62,43	65	19,23
Polarité	138	22,62	380	62,30	92	15,08
Conflictuel	31	9,84	187	59,37	97	30,79
Associativité	26	17,22	110	72,85	15	9,93
Surmot	53	37,32	72	50,70	17	11,97
Écran	4	2,27	155	88,07	17	9,66
Mémoriel	62	28,44	123	56,42	33	15,14
Registre	83	14,87	424	75,99	51	9,14
Capacité	57	20,00	177	62,11	51	17,89
Connaissance	33	22,92	81	56,25	30	20,83
Licence	99	39,92	134	54,03	15	6,05
Intention	70	50,00	59	42,14	11	7,86
Arbitraire	28	16,87	109	65,66	29	17,47
Finalité	97	26,72	219	60,33	47	12,95
Instances	547	35,52	602	39,09	391	25,39
Sujétions	98	15,19	450	69,77	97	15,04
Total	3 485	28,51	6 456	52,82	2 282	18,67

l'emploi d'un même vocable », plusieurs énoncés argumentatifs touchant des ensembles d'arguments de l'agonistique lexicale ne prennent pas explicitement position envers un emploi controversé. L'exemple 003genre illustre ce type d'argument plus objectif, relevant ici de l'« Encyclopédie » : « C'est en Amérique du Nord que l'usage du mot "genre", plutôt que du mot "sexe", s'est répandu dans les années 70. » Ces énoncés argumentatifs ne condamnent ni ne légitiment un emploi, mais mettent tout de même en jeu des arguments recensés de l'agonistique lexicale ; pour cette raison, ils ont été extraits du corpus et rassemblés sous la catégorie d'observation « neutre ».

⁵⁵⁵ Ce phénomène est illustré par l'exemple 005nègre : « On ne peut que regretter un mot qui meurtrit **quand ce n'est pas le but.** »

Aussi, seul l'ensemble « Source-fondement » détient plus d'énoncés neutres (50,84%) que d'arguments employés à des fins de condamnation (26,26%) et de légitimation (22,91%). Les informations liées à l'étymologie des vocables et leur sens original relèvent en ce sens d'un caractère plus objectif que d'autres ensembles plus militants⁵⁵⁶. On trouve ainsi sans surprise des énoncés purement descriptifs sur l'origine d'un vocable controversé, comme dans l'exemple 001nigger. Or, un tel type d'énoncé entièrement descriptif est plus rare pour d'autres ensembles du répertoire qui ont une nature plus dénonciatrice. Par exemple, un énoncé relatif à l'ensemble « Écran », qui regroupe les métaréflexions sur le fait que le lexique et que la langue puissent faire obstacle à un acte de communication réussi (013rafle), est parfois relevé d'une manière impartiale par un locuteur neutre (9,66%) ; son usage pour légitimer un mot est néanmoins presque inexistant (2,27%).

001nigger261106_c : Nigger est **une déformation de l'espagnol negro (noir)** [...].

013rafle171007_f : On **s'écharpe sur l'emploi du mot rafle** et on en oublie de parler de ce qu'il désigne.

Soulignons que le nombre d'énoncés neutres de « Champs » (30,67%) et de « Conflictualité » (30,79%) est aussi plus élevé que celui de leurs énoncés contenant des arguments de légitimation. Dans le cas de « Champs », il s'agit d'un ensemble qui souligne parfois objectivement des informations morphologiques ou lexicales (008islamophob). Concernant « Conflictualité », on peut observer le potentiel conflictuel d'un mot sans l'approuver ou le critiquer (003terrorisme) ; de plus, on sait que les traits conflictuels d'un vocable sont rarement liés à un objectif de légitimation⁵⁵⁷ (v. *section I.1*).

⁵⁵⁶ Notons à titre d'exemple le groupe d'arguments « Licence » qui est presque toujours utilisé à des fins de légitimation ou de condamnation ; ses énoncés neutres ne représentent que 6,05% de ses 248 énoncés argumentatifs.

⁵⁵⁷ Affirmer que des mots sont « peu conflictuels » ou « très peu conflictuel » permettent en effet de les légitimer (v. *section I*).

008islamophob200115_f : Le terme « islamophobie » **suggère à l'origine** une peur collective de la religion musulmane.

003terrorisme280215_f : Bien entendu, il **est toujours possible de débattre sur le bon usage de ce mot**.

Pour terminer, notons qu'en raison de la grande quantité d'énoncés argumentatifs français dans le corpus, ces derniers ont fait ombre aux attitudes discursives des locuteurs canadiens : les énoncés canadiens portent un peu plus sur la légitimation d'emplois controversés (30,75%) que les énoncés français (28,92%) ; 50,44% d'énoncés argumentatifs canadiens ont ainsi un objectif de condamnation, tandis que 52,61% d'énoncés argumentatifs français servent à critiquer⁵⁵⁸.

5. BILAN CONCLUSIF

Ce chapitre montre que les arguments de l'agonistique lexicale sont employés de manière inégale : 19 types d'arguments sont moins populaires, tandis que 6 prévalent de manière plus générale : « Schéma », « Instances », « Contenu », « Encyclo », « Quantité » et « Sujétions » occupent tous plus de 5% du corpus. Ces derniers forment ensemble les duos et les trios d'arguments les plus fréquents du corpus.

⁵⁵⁸ Chez les Canadiens, cinq ensembles d'arguments présentent majoritairement des discours de légitimation, contre un seul pour les Français : « Source-fondement ». Les locuteurs canadiens emploient en majorité les ensembles de la « Quantité », de l'« Associativité » et du « Surmot » au sein de discours de légitimation, tandis que les Français les emploient pour condamner. Cette différence est aussi observable sous les ensembles « Licence » et « Intention » : tandis que les Français emploient plus les ensembles « Licence » et « Intention » pour condamner (54,39% et 43,02%), les Canadiens les utilisent avant tout à des fins de légitimation (48,94% et 44,44%). Les Canadiens ont également plus tendance à employer l'ensemble « Source-fondement » pour critiquer (47,37%) que pour légitimer (10,53%) ; les locuteurs français font un usage plus neutre de cet ensemble d'arguments (48,87%), l'utilisant plus rarement à des fins de légitimation (26,32%) et de condamnation (24,81%). Également, les Canadiens emploient plus souvent l'ensemble « Conflictualité » à des fins de condamnation que les Français (65,57%/55,92%) ; les locuteurs français préfèrent en retour un emploi plus neutre de cet argument par rapport aux Canadiens (33,18%/26,23%). L'ensemble « Mémoirel » est d'ailleurs plus fréquemment mis en avant d'une manière neutre chez les Français (14,66%) que chez les Canadiens (6,25%), tout comme l'ensemble « Arbitraire » (18,99%/10,42%). Les locuteurs canadiens usent aussi plus de l'ensemble « Sujétions » pour condamner que les locuteurs français (76,35%/68,08%). À l'opposé, les ensembles « Capacité d'abstraction » et « Finalité » servent moins souvent à condamner chez les Canadiens (43,90% et 51,58%) que chez les Français (63,90% et 63,11%).

Aussi, bien que les trois ensembles d'arguments « Schéma », « Contenu » et « Instances » dominant sur l'ensemble des quatre agrégats de mots de cette recherche, l'objet des controverses lexicales a une certaine influence sur les arguments employés.

On fait d'abord appel aux savoirs encyclopédiques collectifs et aux sentiments (émotions, intérêts personnels et sensibilité) pour légitimer ou critiquer l'emploi de vocables touchant les mots des agressions et des bouleversements : des arguments touchant l'humanité des locuteurs (connaissances et affects) sont donc au cœur de ces controverses lexicales.

La polarité et les sujétions discursives sont plus souvent exploitées pour parler des inégalités et d'intolérance : les connotations, surtout péjoratives et très péjoratives, font obstacle à l'emploi d'un vocable discriminant, de même que les proscriptions sociales indiquent aux locuteurs les règles de convenance de l'emploi de ces mots. Pour parler de ces mots, on mise donc sur leurs critères d'acceptabilité en société au regard des contraintes sociales.

Un vocable règlementé peut-il servir dans un domaine non règlementé ? Les vocables règlementés peuvent-ils être polysémiques ? La quantité de traits définitoires et l'appartenance de vocables à des champs (morphologiques, de domaine...) sont ainsi déployées pour discuter de vocables de la santé et de l'environnement. Cet agrégat étant de nature moins sensible, ce sont des arguments structurels qui sont plus mis en avant dans les litiges lexicaux.

Les règles de convenances et les questions de champs prévalent dans le lexique économique. Les cinq vocables qui composent cet agrégat (« austérité », « faillite », « récession », « rigueur » et « solde ») sont avant tout évalués en fonction de normes légales et commerciales qui prévalent dans le domaine économique. Tout comme pour les mots de la santé et de

l'environnement, les arguments employés dans ce domaine relèvent moins de l'humain et des proscriptions sociales.

Enfin, la répartition des énoncés par objectif de l'argument (condamnation, légitimation, description) a montré que notre corpus est en majorité composé de mots critiqués, ce qui fait que la plupart des ensembles d'arguments, à l'exception de l'« Intention », le sont aussi.

CHAPITRE 8 : ATTITUDES DISCURSIVE DES LOCUTEURS

Dans ce huitième chapitre, la mise en relation des ensembles d'arguments et de leurs énonciateurs dégage différentes caractéristiques des attitudes discursives des locuteurs du corpus. Quel type de locuteur (politiciens, experts...) intervient le plus lorsqu'on parle de vocables économiques ? Quelles sont les différences entre l'agonistique lexicale française et canadienne ? Trouve-t-on des locuteurs plus monosèmes que polysèmes dans le discours médiatique étudié, ou l'inverse ? Ce sont là des questions auxquelles nous répondrons dans les prochaines sections.

La répartition des locuteurs les plus loquaces par agrégat thématique (agression, inégalités, santé et environnement, économie) est tout d'abord présentée. La fréquence d'énoncés argumentatifs par agrégat et par pays est ensuite abordée : nous verrons en quoi les attitudes discursives des locuteurs canadiens et français diffèrent. Enfin, une analyse globale des visions monosèmes/polysèmes et des positions conservatrices/progressistes trace un portrait général de la perception de la langue par les différents locuteurs à l'étude.

1. RÉPARTITION DES LOCUTEURS PAR AGRÉGAT : DES POLITICIENS ET DES INTELLECTUELS AU PREMIER RANG

Ce sont 2 407 locuteurs qui s'expriment dans le corpus étudié ; ils ont préalablement été caractérisés dans le deuxième chapitre⁵⁵⁹. Leur répartition en fonction des agrégats est présentée dans le Tableau XXVII.

⁵⁵⁹ La présentation complète des différents locuteurs est située au sein du deuxième chapitre de cette thèse. Seules les principales catégories sont ici rappelées en notes de bas de page.

Tableau XXVII
Répartition générale des locuteurs en fonction des agrégats

	Animosité, agression et bouleversement		(In)égalités et (in)tolérance		Santé et environnement		Économie	
Rang	Locuteur	%	Locuteur	%	Locuteur	%	Locuteur	%
1	Politique ⁵⁶⁰	26,37	Expert	20,43	Expert	51,20	Politique	31,62
2	Expert	18,76	Journaliste d'information	17,22	Journaliste d'information	30,72	Journaliste d'opinion	25,74
3	Journaliste d'information ⁵⁶¹	17,27	Journaliste d'opinion	14,20	Organisation ⁵⁶²	20,48	Journaliste d'information	22,79
4	Journaliste d'opinion	14,39	Politique	13,91	Journaliste d'opinion	12,65	Expert	6,62
5	Organisation	5,39	Organisation	10,70	Adm. publique ⁵⁶³	9,64	Textes fondateurs ⁵⁶⁴	4,41
6	Justice ⁵⁶⁵	3,06	Civil-Intervenant ⁵⁶⁶	5,93	Politique	4,82	Adm. publique	3,68
7	Civil-Intervenant	2,97	Art	2,72	Textes fondateurs	3,01	Organisation	2,21
8	Textes d'autorité ⁵⁶⁷	2,23	Organisation religieuse ⁵⁶⁸	2,24	Civil-Intervenant	2,41	Justice	1,47
9	Adm. publique	1,86	Adm. publique	2,04	Civil-Interviewé ⁵⁶⁹	1,20	Civil-Intervenant	1,47
10	Art ⁵⁷⁰	1,49	Justice	1,85	Loc. notoires divers ⁵⁷¹	0,60	Absent	0,00

⁵⁶⁰ La catégorie « Politique » regroupe les individus qui pratiquent la politique à titre professionnel, y compris les chefs d'État, ainsi que les candidats politiques.

⁵⁶¹ Rappelons que les journalistes d'information sont des individus ou des entités qui rapportent des faits sans y insérer une opinion ou un jugement de valeur manifeste. À l'opposé, les journalistes d'opinion sont, dans le cadre de ce travail, des individus ou des entités qui rapportent des faits en y insérant une forme explicite d'opinion ou de jugement de valeur. Cette seconde catégorie comprend les chroniqueurs et les éditorialistes, mais aussi tout journaliste qui exprime une position, volontairement ou non, par rapport aux faits rapportés.

⁵⁶² Cette catégorie rassemble les organisations qui ne relèvent ni de l'administration publique ni du domaine religieux. Elle recouvre également les dirigeants et les agents de ce type d'organisation.

⁵⁶³ Cette catégorie rassemble les dirigeants, les agents et plus généralement les institutions de l'administration publique.

⁵⁶⁴ Des textes fondateurs s'appliquent à toutes lois (incluant la Constitution) et tous les règlements qui ont cours dans un pays ou dans une division d'État.

⁵⁶⁵ Cette catégorie rassemble les avocats, les juristes, les tribunaux, les juges, les procureurs, les magistrats, et tout autre acteur du domaine de la justice.

⁵⁶⁶ Un locuteur « civil-intervenant » désigne tout individu ou toute entité qui fait partie du lectorat ou de l'auditoire d'un média, et qui prend la parole en émettant des arguments.

⁵⁶⁷ Des textes d'autorité s'appliquent à toute déclaration ou tout document provenant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

⁵⁶⁸ Une « organisation religieuse » correspond à toute institution religieuse, incluant ses membres et ses dirigeants.

⁵⁶⁹ Un locuteur « civil-interviewé » désigne tout individu ou toute entité qui s'exprime et/ou dont le propos est rapporté dans le cadre d'une interview, d'un sondage ou d'un compte rendu ; cet entretien ou les propos recueillis par autrui a pour but d'être rendu public.

⁵⁷⁰ Un artiste désigne tout individu ou toute entité qui pratique, qui crée ou qui interprète un art. Cette catégorie inclut tout individu qui est d'abord reconnu pour ses écrits littéraires.

⁵⁷¹ Cette désignation recouvre les locuteurs notoires qui ne sont pas distinctement identifiés et/ou qui rassemblent plusieurs locuteurs qui cumulent ensemble plusieurs rôles ou fonctions en société qui ne pouvaient être classés dans une seule autre catégorie.

Les politiciens prennent le plus souvent la parole dans l'agrégat « Animosité, agression et bouleversement » (26,37%), devant les experts (18,76%) et les journalistes d'information (17,27%). Cet ensemble de mots regroupe après tout des vocables de nature historique (ex. : « rafle », « résistance », « shoah »), ainsi que d'autres mots qui mettent en jeu des notions de politique internationale (ex. : « génocide », « guerre ») et intérieure (ex. : « terrorisme », « radicalisation ») ; il est donc normal que les politiciens soient en première ligne pour débattre de leur bon usage, et que les experts apportent leur savoir-faire dans ces réflexions métadiscursives.

Les politiciens sont aussi les principaux à discuter de mots du domaine économique (31,62%), bien devant les experts (6,62%) : les journalistes commentent (25,74%) et rapportent (22,79%) quant à eux près de la moitié des énoncés métadiscursifs de cet ensemble. Ces résultats sont probablement dus au caractère très politique de quatre des cinq vocables économiques à l'étude (« austérité », « faillite », « récession », « rigueur⁵⁷² »). Il est toutefois surprenant que les journalistes d'opinion se sentent plus interpellés par les questions lexicales économiques que les experts, peut-être moins portés sur ces questions de forme dans le discours public.

Les experts interviennent le plus couramment dans le groupe « (In)égalités et (in)tolérance » (20,43%), peu devant les journalistes d'information (17,22%), les journalistes d'opinion (14,20%) et les politiciens (13,91%). Les experts n'étant pas nécessairement liés à des contraintes fortes de recevabilité du discours, comme en politique, ils sont plus libres de discuter de vocables comme « nègre » et « populisme », dont l'usage est limité par des connotations et des proscriptions. Nous

⁵⁷² Le seul mot non politique de l'ensemble est « solde ».

savons d'ailleurs que leur expertise est fortement recherchée par les locuteurs du corpus, quoique parfois mise en doute.

Ce sont aussi les experts qui prennent le plus parole (51,20%) pour les mots relatifs à la « Santé et [à l']environnement », devant les journalistes d'information (30,72%) et les organisations non gouvernementales (20,48%). Dans cet agrégat, il est surprenant de voir que l'administration publique (9,64%) et les politiciens (4,82%) prennent si peu la parole : ils ne semblent pas particulièrement interpellés par les emplois abusifs de « bio/biologique », « terroir », « naturel » et « fermier » par des cultivateurs ou des commerçants qui se révèlent frauduleux ou ignorants des normes, ni par l'élargissement du terme « euthanasie » dans le débat du « droit à mourir dans la dignité » (002euthanasie)⁵⁷³. Ce sont plutôt les experts qui prennent la parole, par exemple pour discuter du manque (001naturel) ou des défauts (003terroir) des réglementations du gouvernement.

⁵⁷³ Lorsqu'on étudie la répartition des énoncés argumentatifs par sous-catégories de locuteurs, on voit que les professeurs, de la catégorie des experts, interviennent de manière prédominante sein des groupes de mots « Animosité, agression et bouleversement » (22,64%) et « (In)égalités et (in)tolérance » ; dans ces deux agrégats, ils sont suivis par les journalistes d'opinion (19,61% et 19,92%), puis respectivement par les politiciens (13,97%) et les journalistes d'information (11,54%). Dans les agrégats « Santé et environnement » et « Économie », les journalistes d'information (respectivement 30,78% et 21,13%) et d'opinion (respectivement 18,47% et 21,13%) occupent les rangs les plus importants. La sous-catégorie des autres spécialistes intervient devant les professeurs dans « Santé et environnement ». En « Économie », les politiciens interviennent le plus au troisième rang, avec 14,85% des énoncés argumentatifs de cet agrégat. Notons qu'encore une fois dans cet agrégat, les autres spécialistes sont nettement plus impliqués dans les controverses (12,76%) que les professeurs (2,93%). Les chercheurs qui ne sont pas liés à un institut d'enseignement supérieur prennent un peu plus la parole que leurs confrères universitaires lorsque vient le temps de discuter de sujets peu émouvants. Ces tendances générales sont néanmoins différentes lorsqu'on sépare les locuteurs de la France et du Canada. L'ordre diffère au Canada en ce qui a trait aux locuteurs qui prennent la parole pour des sujets touchant des agressions : les journalistes d'opinion (21,52%), les journalistes d'information (16,88%) et les autres spécialistes (11,30%) prédominent au Canada. Il en va de même pour l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance » ; ce ne sont pas les professeurs d'université canadiens qui prennent le plus souvent la parole (9,48%), mais bien les journalistes d'opinion (19,14%) suivis des journalistes d'information (14,39%). En France, bien que la première place reste occupée par les journalistes d'information (26,59%), les autres spécialistes (16,67%) sont seconds pour commenter les sujets liés à la santé et l'environnement, les journalistes d'opinion étant relégués au troisième rang (11,11%). Les civils-intervenants y détiennent également une place très prégnante (9,92%). Les professeurs d'université français occupent seulement le 11^e rang (2,78%), eux qui étaient si bavards pour parler de violence et d'inégalités dans les deux premiers agrégats. En comparaison, les professeurs d'université canadiens sont plus présents, responsables de 10,53% des interventions sur la santé et l'environnement. Les dirigeants d'organismes canadiens sollicitent également plus souvent la parole (7,74%) que les politiciens canadiens (4,33%).

001naturel241015_f : **Le logo arrive après des années** de critiques et de poursuites contre des fabricants de produits alimentaires tels que Welch's **pour avoir trompé des consommateurs avec un étiquetage ambiguë sur l'emballage qui ne reflétait pas nécessairement avec précision l'aliment contenu à l'intérieur.**

003terroir311006_c : La malterie Frontenac annonçait son ouverture à Thetford Mines le mois dernier. Dans quelques mois, Malt Broue en fera de même à Cabano. Un champ d'orge sur l'île d'Havre-Aubert est consacré à la microbrasserie À l'abri de la tempête. La céréale est maltée au sein même de la brasserie. Dans les trois cas, nous sommes autorisés à faire usage du mot terroir pour la céréale récoltée. **Est-ce que le terme peut ensuite être adopté par la bière ? Et si un brasseur belge importait de ses récoltes, pourrait-il imprimer « terroir québécois » sur ses étiquettes ?**

2. FRÉQUENCE D'ÉNONCÉS ARGUMENTATIFS PAR AGRÉGAT ET PAR PAYS

Nous avons vu dans le deuxième chapitre que le nombre d'énoncés argumentatifs varie selon l'objet de l'argumentation. La répartition des énoncés par agrégat montre en effet une disparité majeure de leur nombre entre les deux agrégats de l'« Animosité, agression et bouleversement » (5 742 énoncés avec une moyenne de 10,65 énoncés argumentatifs/document) et de l'« (In)égalités et (in)tolérance » (5 337 énoncés avec une moyenne de 9,96 énoncés argumentatifs/document), et des deux autres, « Santé et environnement » (666 énoncés avec une moyenne de 6,66 énoncés argumentatifs/document) et « Économie » (478 énoncés avec une moyenne de 6,05 énoncés argumentatifs/document).

Suivant cette disparité entre agrégats, il est important d'observer la répartition des ensembles d'arguments par région à l'intérieur de chacun des agrégats du corpus avant de comparer les distributions d'énoncés argumentatifs par pays : la France (7 922 énoncés argumentatifs pour 64,81% du corpus) et le Canada (2 494 énoncés argumentatifs pour 20,40% du corpus) ne produisent pas le même nombre d'arguments pour chaque agrégat. À titre de comparaison, les documents classés comme internationaux (861 énoncés argumentatifs pour 7,04% du corpus) ont été joints dans le Tableau XXVIII.

Tableau XXVIII
Répartition des agrégats en France, au Canada et à l'international

Agrégats	France		Canada		International		Total	
	Nbre d'én. arg.	%	Nbre d'én. arg.	%	Nbre d'én. arg.	%	Nbre d'én. arg.	%
Animosité, agression et bouleversement	3 792	47,87	841	33,72	555	64,46	5 742	46,98
(In)égalités et (in)tolérance	3 560	44,94	1 181	47,35	241	27,99	5 337	43,66
Santé et environnement	252	3,18	323	12,95	59	6,85	666	5,45
Économie	318	4,01	149	5,97	6	0,70	478	3,91
Total	7 922	100	2 494	100	861	100	12 223	100

On constate que le Canada produit proportionnellement moins d'énoncés argumentatifs pour l'agrégat « Animosité, agression et bouleversement » que la France : cette différence peut être expliquée par le fait que plusieurs des vocables controversés de ce groupe touchent à des réalités plus européennes que nord-américaines : « holocauste », « shoah », « rafle », voire « génocide ».

En retour, à proportion, le Canada avance plus d'énoncés argumentatifs que la France pour les agrégats « (In)égalités et (in)tolérance », « Santé et environnement » et « Économie », bien que l'écart sur ce dernier groupe soit plus négligeable. Sur la question des inégalités, qui mettent notamment en avant des arguments de connotations et de proscriptions (v. chapitre précédent), un parallèle peut être tracé avec le dicton populaire que « les Canadiens sont le peuple le plus poli⁵⁷⁴ » : il s'agirait là d'une raison possible pour cet écart⁵⁷⁵. En ce qui a trait aux mots de la santé et de l'environnement, toujours à proportion, beaucoup plus d'énoncés portent sur des réglementations

⁵⁷⁴ Ce cliché, omniprésent dans le discours social, attend toujours d'être étudié avec plus de sérieux. Les experts ne s'entendent toujours pas sur sa véracité (v. entre autres « The inaccuracy of National Character Stereotypes » par McCrea et collab., 2013)

⁵⁷⁵ Seule une étude approfondie sur les différences politiques et culturelles entre les Canadiens et les Français ainsi que sur leurs rapports distincts à la langue et à la normativité permettraient d'avancer de réelles hypothèses sur les écarts constatés.

canadiennes⁵⁷⁶ : tous les 13 documents qui discutent du « terroir » sont canadiens, et 26 articles canadiens (contre 12 documents français) rapportent des débats sur « bio/biologique⁵⁷⁷ ».

À l'international, on trouve aussi un nombre proportionnellement plus élevé d'énoncés argumentatifs par rapport à la moyenne en ce qui a trait aux agrégats « Animosité, agression et bouleversement » et « Santé et environnement » ; moins d'énoncés sont présents pour « (In)égalités et (in)tolérance » et « Économie ».

En raison de la répartition spécifique des énoncés argumentatifs par agrégat et de la distribution inégale des agrégats au sein de la France et du Canada, la comparaison des moyennes d'énoncés argumentatifs/locuteur, tous les agrégats confondus, ne permet pas d'avancer des conclusions réellement probantes⁵⁷⁸. On peut néanmoins les comparer dans chaque agrégat : les quatre tableaux suivants montrent la répartition des locuteurs français et canadiens par agrégat, ainsi que leur moyenne respective d'énoncés argumentatifs par locuteur.

Concernant l'agrégat « Animosité, agression et violence », présenté dans le Tableau XXIX, les moyennes générales françaises et canadiennes sont très similaires : 5,44 énoncés/locuteur pour la France et 5,50 énoncés argumentatifs/locuteur pour le Canada. La médiane française (4 énoncés)

⁵⁷⁶ Cette différence est peut-être due à notre démarche méthodologique, nos locutions-cibles recherchées dans *Eureka.cc* (ex. : « usage du mot », « emploi du terme ») étant plus populaires du côté canadien qu'en France pour ces questions règlementées; peut-être aussi que plus de réglementations ont causé des litiges lexicaux, abordés à l'aide de ces locutions-cibles au Canada en France, durant la période sélectionnée (1987-2017).

⁵⁷⁷ Les débats lexicaux sur « fermier » se sont quant à eux principalement réalisés en France (10 en France contre 1 au Canada), tout comme ceux sur « euthanasie » (10 en France et 3 au Canada) et sur « naturel » (11 en France et 5 au Canada).

⁵⁷⁸ L'exercice de comparaison a tout de même été mené : lorsqu'on examine la répartition des locuteurs en France et au Canada, tous les agrégats confondus, avec leur moyenne respective d'énoncés argumentatifs/locuteur, on trouve plus d'énoncés argumentatifs provenant des professionnels des médias au Canada (41,62%) qu'en France (33,24%). À l'opposé, plus d'énoncés argumentatifs de locuteurs notoires français sont présents (59,97%) que leurs équivalents canadiens (49,27%). Quant à la société civile française et canadienne (5,16%/7,34%) et leurs références textuelles (1,63%/1,76%), elles sont à peu près semblables, bien que plus de locuteurs populaires se trouvent du côté canadien. Tous les agrégats confondus, les moyennes d'énoncés argumentatifs/locuteur diffèrent entre la France et le Canada : le Canada a une moyenne moins élevée (4,70 énoncés/locuteur) que la France (5,22 énoncés/locuteur).

indique néanmoins que les Français sont un peu plus loquaces sur la question que les Canadiens (3 énoncés) : peut-être les Français sont-ils plus interpellés par certains mots du corpus qui partagent avec l'Europe des liens plus forts qu'avec l'Amérique : « holocauste », « occupation », « shoah », « rafle »...

Tableau XXIX
Répartition des énoncés argumentatifs par locuteur dans l'agrégat « Animosité, agression et bouleversement »

Locuteurs	France					Canada				
	Nbre de loc.	Nbre d'én. arg.	Moy.	Méd.	Écart-type	Nbre de loc.	Nbre d'én. arg.	Moy.	Méd.	Écart-type
Professionnels des médias	221	1 219	5,52	4	7,49	59	334	5,66	3	6,32
Journaliste d'information	101	430	4,26	3	6,22	34	142	4,18	3	4,90
Journaliste d'opinion	110	728	6,62	4	8,61	20	181	9,05	7	7,79
Entité éditoriale	7	40	5,71	5	3,04	4	7	1,75	1	0,96
Médiateur/Modérateur	3	21	7,00	8	3,61	1	4	4,00	4	-
Locuteur notoire	418	2 395	5,73	4	6,45	77	442	5,74	3	9,24
Politique	159	535	3,36	3	2,42	35	121	3,46	2	3,20
Adm. publique	12	43	3,58	3	2,81	8	31	3,88	2,5	3,31
Forces armées	4	28	7,00	3	8,68	0	0	0,00	0	-
Expert	157	1 287	8,20	5	8,10	22	247	11,23	5	15,59
Justice	20	110	5,50	4	4,37	4	13	3,25	3	1,50
Organisation	36	238	6,61	4	8,97	6	20	3,33	3	1,03
Art	16	80	5,00	4	4,60	0	0	0,00	0	-
Organisation religieuse	8	33	4,13	2,5	4,02	0	0	0,00	0	-
Sportif	1	6	6,00	6	-	1	8	8,00	8	-
Militant	3	8	2,67	2	1,15	1	2	2,00	2	-
Locuteur notoire divers	2	27	13,50	14	13,44	0	0	0,00	0	-
Société civile	32	130	4,06	3	3,44	9	48	5,33	3	4,61
Civil-interviewé	7	22	3,14	3	1,07	2	7	3,50	3,5	2,12
Civil-intervenant	21	101	4,81	4	3,98	7	41	5,86	3	5,11
Civil-communauté	4	7	1,75	1,5	0,96	0	0	0,00	0	-
Référence textuelle	26	48	1,85	2	1,01	8	17	2,13	2	0,83
Texte d'autorité	14	21	1,50	1	0,65	7	15	2,14	2	0,90
Texte de référence	10	24	2,40	2	1,26	1	2	2,00	2	-

Texte fondateur	2	3	1,50	1,5	0,71	0	0	0,00	0	-
Total	697	3 792	5,44	4	6,62	153	841	5,50	3	7,75

Les professionnels des médias s'expriment de manière généralement semblable⁵⁷⁹ (5,52 énoncés/locuteur pour la France contre 5,66 énoncés/locuteur pour le Canada), quoique dans cette catégorie, la médiane française soit légèrement plus élevée (4 énoncés) que la médiane canadienne (3 énoncés).

Les moyennes de leurs locuteurs notoires se ressemblent aussi : 5,73 énoncés/locuteur pour la France et 5,74 énoncés/locuteur pour le Canada ; encore une fois, la médiane française (4 énoncés) est plus élevée que la médiane canadienne (3 énoncés). Les experts canadiens semblent plus loquaces (11,23 énoncés/locuteur) que leurs confrères français (8,20 énoncés/locuteur) : néanmoins, leur médiane reste la même (5 énoncés). Peut-être que le nombre bas de locuteurs experts canadiens (22 individus), comparés au nombre élevé d'experts français (157 individus), explique cet écart. Les deux moyennes restent malgré tout élevées.

Au niveau de la société civile, la moyenne canadienne (5,33 énoncés/locuteur) est plus élevée que la moyenne française (4,06 énoncés/locuteur), mais il se peut que ce fait soit encore dû à la faible représentativité de locuteurs canadiens (9 individus) ; leur médiane respective est après tout semblable (3 énoncés).

Tandis que les attitudes françaises et canadiennes sont plutôt similaires pour discuter de vocables d'agression et de violence, leur écart est plus remarquable dans le second agrégat (Tableau XXX). La moyenne est de 5,51 énoncés/locuteur en France contre 4,33 énoncés/locuteur au Canada, bien que leurs médianes soient de 3 énoncés pour les deux pays : cela montre que de

⁵⁷⁹ Et ce, bien que les journalistes d'opinion canadiens semblent s'exprimer plus longuement (9,05 énoncés argumentatifs/locuteur) que ceux français (6,62 énoncés argumentatifs/locuteur). Cet écart est peut-être aussi dû au nombre bas de locuteurs canadiens.

manière générale, plus de locuteurs français auront tendance à discourir plus longtemps sur le sujet que les locuteurs canadiens. La différence de moyenne générale entre les deux pays s'explique quant à elle par les interventions des journalistes d'information (3,93 énoncés/locuteur français contre 2,79 énoncés/locuteur canadien) et des locuteurs notoires (5,64 énoncés/locuteur français contre 4,00 énoncés/locuteur canadien).

Tableau XXX
Répartition des énoncés argumentatifs par locuteur dans l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance »

Locuteurs	France					Canada				
	Nbre de loc.	Nbre d'én. arg.	Moy.	Méd.	Écart-type	Nbre de loc.	Nbre d'én. arg.	Moy.	Méd.	Écart-type
Professionnels des médias	200	1 110	5,55	3	6,32	99	450	4,55	3	6,25
Journaliste d'information	96	377	3,93	3	3,64	61	170	2,79	2	2,03
Journaliste d'opinion	95	662	6,97	5	7,90	34	226	6,65	5	7,95
Entité éditoriale	3	16	5,33	6	7,44	2	39	19,50	19,5	26,16
Médiateur/Modérateur	6	55	9,17	8	7,57	2	15	7,50	7,5	3,54
Locuteur notoire	379	2 137	5,64	3	6,92	143	572	4,00	3	3,62
Politique	106	396	3,74	3	4,63	25	119	4,76	5	3,65
Adm. publique	6	32	5,33	4	3,01	11	40	3,64	3	2,77
Forces armées	1	4	4,00	4	-	0	0	0,00	0	-
Expert	156	1 175	7,53	5	8,04	35	140	4,00	3	4,24
Justice	10	42	4,20	4	1,81	8	19	2,38	2	1,06
Organisation	63	279	4,43	3	5,70	35	149	4,26	3	3,66
Art	10	43	4,30	3	2,83	14	42	3,00	2	2,77
Organisation religieuse	12	71	5,92	4	8,38	8	19	2,38	2	1,19
Sportif	4	12	3,00	3	1,15	2	8	4,00	4	4,24
Militant	3	15	5,00	5	2,00	1	1	1,00	1	-
Locuteur notoire divers	8	68	8,50	2	15,65	4	35	8,75	6	5,50
Société civile	46	249	5,41	3,5	5,26	26	132	5,08	3	5,93
Civil-interviewé	2	6	3,00	3	0	6	22	3,67	3	1,97
Civil-intervenant	41	240	5,85	4	5,41	13	87	6,69	4	7,88
Civil-communauté	3	3	1,00	1	0	7	23	3,29	2	2,75
Référence textuelle	21	64	3,05	3	1,47	5	27	5,40	2	4,77
Texte d'autorité	5	16	3,20	4	1,64	1	2	2,00	2	-

Texte de référence	12	35	2,92	3	1,24	4	25	6,25	5	5,06
Texte fondateur	4	13	3,25	3	2,22	0	0	0,00	0	-
Total	646	3 560	5,51	3	6,53	273	1 181	4,33	3	4,96

Les experts canadiens (4,00 énoncés/locuteur et 3 énoncés en médiane) discutent d'ailleurs beaucoup moins que les experts français (7,53 énoncés/locuteur et 5 énoncés en médiane) : peut-être sont-ils moins sollicités sur ces questions d'intolérance et d'inégalité par les médias canadiens que d'autres locuteurs notoires, comme les politiciens qui s'expriment plus (4,76 énoncés/politicien canadien) ? Bien que les médias canadiens discutent plus des thèmes d'inégalité et d'intolérance que les médias français — rappelons-nous qu'au Tableau XXVIII « Répartition des agrégats en France, au Canada et à l'international », il a été soulevé que le Canada avait proportionnellement plus d'énoncés portant sur ces sujets que la France — leurs locuteurs, eux, sont de manière générale plus succincts dans leurs interventions. Cela pourrait indiquer à la fois un intérêt marqué envers ces sujets et une certaine réserve pour les commenter, les discours des intervenants canadiens étant contraints par des connotations et des convenances sociales (v. chapitre précédent) d'intensité plus forte qu'en France.

Quant aux moyennes de la société civile, elles sont néanmoins semblables (5,41 énoncés/locuteur français et 5,08 énoncés/locuteur canadien) : les locuteurs canadiens de la société civile n'étant pas contraints par les mêmes proscriptions et prescriptions que leurs locuteurs notoires et les professionnels canadiens des médias, ils argumenteraient avec un peu moins de retenue dans le discours médiatique. Les références textuelles sont plus élaborées au Canada (5,40 énoncés/locuteur) qu'en France (3,05 énoncés/locuteur), mais le peu de références à l'étude (21 pour la France et 5 pour le Canada) ne permet pas d'extrapoler ces résultats.

Pour les vocables portant sur la « Santé et [l']environnement », les locuteurs canadiens développent un peu plus leur argumentation que les Français (Tableau XXXI), au contraire de

l'agrégat précédent. Les moyennes sont de 4,09 énoncés/locuteur canadien contre 3,71 énoncés/locuteur pour les Français ; leurs médianes respectives sont néanmoins toutes les deux de 3 énoncés.

Tableau XXXI
Répartition des énoncés argumentatifs par locuteur dans l'agrégat « Santé et environnement »

Locuteurs	France					Canada				
	Nbre de loc.	Nbre d'én. arg.	Moy.	Méd.	Écart-type	Nbre de loc.	Nbre d'én. arg.	Moy.	Méd.	Écart-type
Professionnels des médias	25	95	3,80	3	1,98	39	182	4,67	3	3,88
Journaliste d'information	19	67	3,53	3	1,95	26	120	4,62	3,5	3,74
Journaliste d'opinion	6	28	4,67	5	1,97	13	62	4,77	3	4,28
Entité éditoriale	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Médiateur/Modérateur	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Locuteur notoire	36	126	3,50	3	2,41	39	138	3,54	3	2,15
Politique	3	21	7,00	7	1,00	4	14	3,50	3,5	2,38
Adm. publique	7	15	2,14	1	1,68	9	20	2,22	1	1,56
Forces armées	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Expert	11	49	4,45	4	2,58	10	52	5,20	4	2,44
Justice	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Organisation	14	33	2,36	2	1,22	16	52	3,25	3	1,65
Art	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Organisation religieuse	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Sportif	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Militant	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Locuteur notoire divers	1	8	8,00	8	-	0	0	0,00	0	-
Société civile	5	28	5,60	3	5,03	1	3	3,00	3	-
Civil-interviewé	2	3	1,50	1,5	0,71	0	0	0,00	0	-
Civil-intervenant	3	25	8,33	10	4,73	1	3	3,00	3	-
Civil-communauté	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Référence textuelle	2	3	1,50	1,5	0,71	0	0	0,00	0	-
Texte d'autorité	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Texte de référence	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Texte fondateur	2	3	1,50	1,5	0,71	0	0	0,00	0	-
Total	68	252	3,71	3	2,53	79	323	4,09	3	3,15

Dans cet agrégat, la différence entre leurs attitudes semble se situer au sein des professionnels des médias : les journalistes d'information canadiens affichent une moyenne plus élevée (4,62 énoncés/locuteur) que leurs confrères (3,53 énoncés/locuteur). Cet écart se trouve aussi dans leurs deux médianes : 3 énoncés pour la France et 3,5 énoncés pour le Canada.

Chez les locuteurs notoires, notons que les politiciens français sont beaucoup plus loquaces (7,00 énoncés/politicien) que leurs équivalents canadiens (3,50 énoncés/politicien). En lien avec le Tableau XXVII « Répartition générale des locuteurs en fonction des agrégats », cela indiquerait que bien que les interventions des politiciens soient moins nombreuses que d'autres locuteurs, comme les experts et les journalistes, leurs discours sont plus longs. De ce fait, les politiciens interviennent plus rarement dans cet agrégat de mots, mais lorsqu'ils le font, ils déploient plus d'arguments.

Le Tableau XXXII porte sur les mots économiques : lorsqu'on observe les moyennes, les Canadiens sont encore une fois plus loquaces (5,73 énoncés/locuteur) que les Français (3,00 énoncés/locuteur), bien qu'ils aient la même médiane : 2 énoncés. L'écart de ces moyennes peut notamment être expliqué par les experts canadiens (10,00 énoncés/locuteur) qui sont loin devant leurs confrères français (1,67 énoncé/locuteur), tout comme les journalistes d'opinion canadiens (7,13 énoncés/locuteur) qui s'expriment plus que les journalistes français (4,73 énoncés/locuteur).

Tableau XXXII
Répartition des énoncés argumentatifs par locuteur dans l'agrégat « Économie »

Locuteurs	France					Canada				
	Nbre de loc.	Nbre d'én. arg.	Moy.	Méd.	Écart-type	Nbre de loc.	Nbre d'én. arg.	Moy.	Méd.	Écart-type
Professionnels des médias	54	209	3,87	3	3,20	11	72	6,55	5	5,66

Journaliste d'information	28	86	3,07	2	2,72	3	15	5,00	2	6,08
Journaliste d'opinion	26	123	4,73	4	3,49	8	57	7,13	5,5	5,82
Entité éditoriale	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Médiateur/Modérateur	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Locuteur notoire	45	93	2,07	1	1,68	15	77	5,13	2	10,72
Politique	34	70	2,06	1	1,79	8	14	1,75	1,5	1,04
Adm. publique	5	13	2,60	1	2,30	0	0	0,00	0	-
Forces armées	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Expert	3	5	1,67	2	0,58	6	60	10,00	2,5	16,52
Justice	2	3	1,50	1,5	0,71	0	0	0,00	0	-
Organisation	1	2	2,00	2	-	1	3	3,00	3	-
Art	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Organisation religieuse	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Sportif	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Militant	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Locuteur notoire divers	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Société civile	1	2	2,00	2	-	0	0	0,00	0	-
Civil-interviewé	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Civil-intervenant	1	2	2,00	2	-	0	0	0,00	0	-
Civil-communauté	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Référence textuelle	6	14	2,33	2,5	1,21	0	0	0,00	0	-
Texte d'autorité	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Texte de référence	0	0	0,00	0	-	0	0	0,00	0	-
Texte fondateur	6	14	2,33	3	1,21	0	0	0,00	0	-
Total	106	318	3,00	2	2,70	26	149	5,73	2	8,82

C'est la quantité d'arguments des professionnels des médias (6,55 énoncés/locuteur en moyenne et 5 énoncés en médiane) et des locuteurs notoires canadiens (5,13 énoncés/locuteur en moyenne et 2 énoncés en médiane) qui cause cet écart avec les résultats français. Néanmoins le nombre bas de locuteurs canadiens (26 individus) peut expliquer cette différence.

En somme, les moyennes d'énoncés argumentatifs/locuteur montrent que les Canadiens et Français agissent d'une manière semblable pour discuter de sujets liés aux agressions — quoique les Français s'expriment un peu plus que les Canadiens à ce sujet — mais que leurs attitudes diffèrent plus lorsqu'il est question d'inégalités et d'intolérance. Ainsi, bien que les agrégats « Animosité, agression et bouleversement » et « (In)égalités et (in)tolérance » se rapportent tous les deux à des valeurs humaines sensibles (ex. : « génocide », « racisme »), celui qui touche aux termes discriminants et hostiles (ex. : « fag/faggot ») se révèle plus difficile à commenter ou à rapporter par les locuteurs canadiens que celui relatif à des conflits et des changements sociaux, et ce, même pour leurs experts.

Lorsqu'il est question de santé et d'environnement, les journalistes canadiens sont de manière générale un peu plus loquaces que leurs confrères français, à l'exception des politiciens français qui s'expriment plus que leurs confrères canadiens. Les mots économiques sont aussi des sujets fortement discutés par les professionnels des médias canadiens et les locuteurs notoires canadiens, tandis qu'ils semblent moins intéresser leurs homologues français.

3. RÉPARTITION DES LOCUTEURS PAR VISION, POSITION ET POSTURE

Dans le répertoire des arguments de l'agonistique lexicale qui compose la deuxième partie de cette thèse, plusieurs réflexions ont été soulevées sur les « visions » monosèmes/polysèmes : le mot controversé a-t-il légitimement un ou plusieurs sens ? De même, les « positions » conservatrices/progressistes ont été abordées : le sens d'un vocable peut-il varier ?

À la suite de l'analyse des 25 ensembles d'arguments, l'exercice d'assigner à chacun des 2 407 locuteurs du corpus une vision et une position a été mené lorsque les données étaient

disponibles pour le faire : pour y arriver, nous avons additionné les visions et les positions qui revenaient le plus souvent dans la dialectique de chacun des locuteurs⁵⁸⁰.

Lorsque les données le permettaient, une posture leur a été aussi attribuée. Rappelons qu'une « posture » est la combinaison d'une position et d'une vision chez un même locuteur. Quatre postures sont possibles :

- La « posture monosème-conservatrice » défend qu'un mot détient un unique sens figé dans le temps ;
- La « posture polysème-conservatrice » considère qu'un vocable peut détenir plusieurs sens à la fois, mais que toutes ses significations sont figées dans le temps : ainsi, seuls les sens déjà instaurés sont acceptés dans l'usage contemporain ;
- La « posture monosème-progressiste » soutient qu'un mot évolue d'un sens à un autre, sans jamais détenir plus d'une signification à la fois ;
- La « posture polysème-progressiste » prône que les mots peuvent être polysémiques et qu'ils peuvent évoluer à travers le temps.

En cas d'incertitude, d'égalité ou de doute sur sa vision, sa position ou sa posture, on s'est abstenu d'assigner l'une ou l'autre de ses caractéristiques, en l'identifiant « Indéterminé ».

Notons enfin que dans cette partie, nous utilisons parfois des formes substantivées (ex. : des « monosèmes », des « polysèmes-progressistes ») pour parler de locuteurs affichant majoritairement une vision, une position ou une posture à travers l'ensemble de leur argumentation.

⁵⁸⁰ V. le prologue de la deuxième partie de la thèse, section « Difficile application de ces notions théoriques sur le corpus étudié ».

3.1 Des locuteurs monosèmes avant tout

Le Tableau XXXIII contient d'abord la répartition des visions des locuteurs. La vision monosème prédomine dans l'ensemble des locuteurs : 50,31% sont monosèmes contre 25,01% polysèmes. Un vocable controversé est perçu de manière générale comme n'étant porteur que d'un seul sens.

Tableau XXXIII
Répartition des locuteurs en fonction de leur vision monosème/polysème

Locuteurs	Monosèmes		Polysèmes		Indéterminé		Total
	Nbre de loc.	%	Nbre de loc.	%	Nbre de loc.	%	Nbre de loc.
Professionnels des médias	352	42,26	208	24,97	273	32,77	833
Journaliste d'information	176	39,55	87	19,55	182	40,90	445
Journaliste d'opinion	175	49,02	106	29,69	76	21,29	357
Entité éditoriale	1	5,56	9	50,00	8	44,44	18
Médiateur/Modérateur	0	0,00	6	46,15	7	53,85	13
Locuteur notoire	714	52,46	359	26,38	288	21,16	1 361
Politique	236	49,37	84	17,57	158	33,05	478
Administration publique	36	58,06	11	17,74	15	24,19	62
Forces armées	4	80,00	1	20,00	0	0,00	5
Expert	221	49,66	166	37,30	58	13,03	445
Justice	28	51,85	16	29,63	10	18,52	54
Organisation	120	58,54	54	26,34	31	15,12	205
Art	24	54,55	12	27,27	8	18,18	44
Organisation religieuse	25	75,76	4	12,12	4	12,12	33
Sportif	5	55,56	3	33,33	1	11,11	9
Militant	9	90,00	0	0,00	1	10,00	10
Locuteur notoire divers	6	37,50	8	50,00	2	12,50	16
Société civile	85	63,43	19	14,18	30	22,39	134
Civil-interviewé	14	66,67	5	23,81	2	9,52	21
Civil-intervenant	61	61,62	13	13,13	25	25,25	99
Civil-communauté	10	71,43	1	7,14	3	21,43	14
Référence textuelle	60	75,95	16	20,25	3	3,80	79
Texte d'autorité	26	86,67	3	10,00	1	3,33	30
Texte de référence	20	64,52	10	32,26	1	3,23	31
Texte fondateur	14	77,78	3	16,67	1	5,56	18
Total	1 211	50,31	602	25,01	594	24,68	2 407

Les seuls qui adoptent des visions majoritairement polysèmes sont les sous-catégories « entités éditoriales » (50%) et « médiateurs/modérateurs⁵⁸¹ » (46,15%). Ces deux types d'acteurs sont après tout présents dans les médias pour clarifier une position idéologique d'un média ou pour tempérer des discussions qui portent sur des points de vocabulaire : dans leurs démarches, ils aborderaient plus souvent les nombreux sens que peut prendre un mot controversé, offrant une vision polysème.

Notons également le pourcentage élevé de polysèmes chez les experts : 37,30% de locuteurs polysèmes contre 49,66% monosèmes. Il est possible d'avancer l'hypothèse qu'une vision polysème est liée à un niveau élevé d'éducation. Les experts représentent la sous-catégorie regroupant le plus de locuteurs qui mettent en avant la polysémie des mots, devant les sportifs (33,33%), les journalistes d'opinion (29,69%) et les acteurs de la justice (29,63%). Si nous n'avons pour les sportifs qu'un petit nombre de locuteurs à l'étude⁵⁸² (3 individus), le nombre élevé de journalistes d'opinion est plus valide (106 individus). En lien avec les « entités éditoriales » et les « médiateurs/modérateurs » qui sont aussi polysèmes, on remarque que trois des quatre sous-catégories des professionnels de l'information — ceux qui n'ont pas l'obligation d'être neutres dans leurs écrits⁵⁸³ — admettent de manière générale la polysémie des mots controversés.

⁵⁸¹ Les « locuteurs notoires divers » offrent aussi une vision plus polysèmes (50%) ; vu leur statut « divers », il est ardu d'avancer l'interprétation de ce résultat.

⁵⁸² Le pourcentage élevé de locuteurs monosèmes chez les artistes semble être un concours de circonstances : ils s'expriment en grande majorité dans le corpus sur les mots « nègre », « negro » et « nigger » pour avancer que ces mots sont monosémiques dans leur sens revendiqué positif, ou à l'opposé que ces termes sont condamnés à n'avoir pour toujours qu'un seul sens péjoratif. Ces termes sont alors perçus comme monosémiques dans un sens ou dans l'autre.

⁵⁸³ Rappelons en effet que les « journalistes d'informations » rapportent des faits sans y insérer une opinion ou un jugement de valeur manifeste.

Bref, bien que la majorité des locuteurs du corpus soient monosèmes, ceux qui présentent un niveau élevé d'éducation et qui sont des professionnels de l'écrit montrent une propension à offrir une vision polysème.

Lorsqu'on compare les locuteurs de la France et du Canada dans le Tableau XXXIV, la vision monosème reste prédominante, mais quelques différences surgissent, entre autres chez les experts. Ainsi, les experts canadiens sont 45,21% polysèmes et 41,10% monosèmes, tandis 35,47% des experts français sont polysèmes et 52,91% monosèmes. Ceux qui détiendraient un niveau d'éducation plus élevé au Canada auraient plus tendance à afficher une vision polysème que les « professeurs », « autres spécialistes », « diplômés » et « autorités intellectuelles »⁵⁸⁴ français. En plus des différences de leurs experts, les journalistes d'opinion canadiens mettent plus en avant une vision ouvertement⁵⁸⁵ polysème (37,33%) que leurs équivalents français (28,27%). Ces deux éléments peuvent expliquer en partie la raison pour laquelle le Canada est globalement un peu plus polysème (27,92%) que la France (25,84%).

Tableau XXXIV
Répartition des locuteurs français et canadiens en fonction de leur vision monosème/polysème

	France						Canada					
	Monosèmes		Polysèmes		Indéterminé		Monosèmes		Polysèmes		Indéterminé	
Locuteurs	Nbre	%	Nbre	%	Nbr.	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Professionnels des médias	206	41,20	133	26,60	161	32,20	88	42,31	57	27,40	63	30,29
Journaliste d'information	92	37,70	54	22,13	98	40,16	50	40,32	26	20,97	48	38,71
Journaliste d'opinion	114	48,10	67	28,27	56	23,63	37	49,33	28	37,33	10	13,33
Entité éditoriale	0	0,00	7	70,00	3	30,00	1	16,67	2	33,33	3	50,00

⁵⁸⁴ Rappelons que les définitions de toutes les catégories utilisées dans cette partie se trouvent au deuxième chapitre, section « Présentation des locuteurs : typologie et répartition ».

⁵⁸⁵ Tandis que 23,63% des journalistes d'opinion français ont été classés sous « Indéterminé », seuls 13,33% de leurs homologues canadiens l'ont été. Leur pourcentage respectif de locuteurs monosèmes est néanmoins semblable : 48,10% pour les Français et 49,33% pour les Canadiens. L'explication de la différence entre leurs locuteurs polysèmes réside ainsi peut-être chez les locuteurs non classés.

Médiateur/ Modérateur	0	0,00	5	55,56	4	44,44	0	0,00	1	33,33	2	66,67
Locuteur notoire	455	51,82	233	26,54	190	21,64	155	56,78	82	30,04	36	13,19
Politique	143	47,35	54	17,88	105	34,77	43	59,72	15	20,83	14	19,44
Administration publique	19	63,33	6	20,00	5	16,67	16	57,14	5	17,86	7	25,00
Forces armées	4	80,00	1	20,00	0	0,00	0	-	0	-	0	-
Expert	173	52,91	116	35,47	38	11,62	30	41,10	33	45,21	10	13,70
Justice	17	53,13	10	31,25	5	15,63	9	75,00	2	16,67	1	8,33
Organisation	57	50,00	32	28,07	25	21,93	39	67,24	17	29,31	2	3,45
Art	15	57,69	6	23,08	5	19,23	6	42,86	6	42,86	2	14,29
Organisation religieuse	14	70,00	2	10,00	4	20,00	7	87,50	1	12,50	0	0,00
Sportif	2	40,00	2	40,00	1	20,00	3	100,0 0	0	0,00	0	0,00
Militant	6	100,0 0	0	0,00	0	0,00	2	100,0 0	0	0,00	0	0,00
Locuteur notoire divers	5	45,45	4	36,36	2	18,18	0	0,00	3	100,0 0	0	0,00
Société civile	50	59,52	13	15,48	21	25,00	24	66,67	6	16,67	6	16,67
Civil-interviewé	6	54,55	3	27,27	2	18,18	6	75,00	2	25,00	0	0,00
Civil-intervenant	39	59,09	10	15,15	17	25,76	13	61,90	3	14,29	5	23,81
Civil- communauté	5	71,43	0	0,00	2	28,57	5	71,43	1	14,29	1	14,29
Référence textuelle	39	70,91	13	23,64	3	5,45	10	76,92	3	23,08	0	0,00
Texte d'autorité	15	78,95	3	15,79	1	5,26	8	100,0 0	0	0,00	0	0,00
Texte de référence	14	63,64	7	31,82	1	4,55	2	40,00	3	60,00	0	0,00
Texte fondateur	10	71,43	3	21,43	1	7,14	0	-	0	-	0	-
Total	750	49,44	392	25,84	375	24,72	277	52,26	148	27,92	105	19,81

En somme, les individus qui présentent un niveau élevé d'éducation au Canada auraient, de manière générale, une plus grande propension à offrir une vision polysème de langue. Il en va de même pour les professionnels canadiens de l'écrit : lorsqu'ils mettent en jeu leurs opinions, ces dernières se révèlent liées à une vision polysème.

À l'opposé, les politiciens canadiens sont plus monosèmes (59,72%) que leurs confrères français (47,35%), tout comme les locuteurs de la justice : 75% monosèmes canadiens contre 53,13% monosèmes français.

Pour terminer l'analyse de la vision monosème, notons que les locuteurs de la société civile agissent d'une manière très semblable. En France comme au Canada, les civils-interviewés, c'est-à-dire les locuteurs de la société civile qui sont approchés par les médias, se révèlent être un peu plus polysèmes (27,27% pour la France et 25% pour le Canada) que ceux qui interviennent d'eux-mêmes dans les débats lexicaux, par exemple en écrivant un courriel à un journal : les civils-intervenants sont à 15,15% polysèmes en France et à 14,29% au Canada. Bien que le nombre de locuteurs à l'étude soit trop faible pour extrapoler ce résultat, on peut s'interroger plus généralement sur la propension des monosèmes et des polysèmes à intervenir dans le discours social. Les convenances sociales auxquelles sont soumis les monosèmes seraient-elles plus fortes que celles auxquelles sont soumis les polysèmes, poussant ainsi les monosèmes à intervenir de manière plus fréquente dans le discours social ? Il pourrait bien s'agir là de la raison pour laquelle plus de monosèmes prennent position dans les controverses lexicales.

3.2 Plus progressiste que conservateur

La position conservatrice/progressiste sur la langue des différents locuteurs est présentée dans le Tableau XXXV : on y constate des résultats moins homogènes qu'ils ne l'étaient pour la vision monosème/polysème.

Tableau XXXV
Répartition des locuteurs en fonction de leur position conservatrice/progressiste

Locuteurs	Conservateurs		Progressistes		Indéterminés		Total Loc.
	Nbre de loc.	%	Nbre de loc.	%	Nbre de loc.	%	
Professionnels des médias	212	25,45	279	33,49	342	41,06	833
Journaliste d'information	97	21,80	120	26,97	228	51,24	445
Journaliste d'opinion	108	30,25	146	40,90	103	28,85	357
Entité éditoriale	3	16,67	10	55,56	5	27,78	18
Médiateur/Modérateur	4	30,77	3	23,08	6	46,15	13

Locuteur notoire	421	30,93	581	42,69	359	26,38	1 361
Politique	149	31,17	165	34,52	164	34,31	478
Administration publique	26	41,94	21	33,87	15	24,19	62
Forces armées	3	60,00	1	20,00	1	20,00	5
Expert	128	28,76	229	51,46	88	19,78	445
Justice	14	25,93	28	51,85	12	22,22	54
Organisation	55	26,83	94	45,85	56	27,32	205
Art	19	43,18	20	45,45	5	11,36	44
Organisation religieuse	16	48,48	10	30,30	7	21,21	33
Sportif	4	44,44	3	33,33	2	22,22	9
Militant	5	50,00	1	10,00	4	40,00	10
Locuteur notoire divers	2	12,50	9	56,25	5	31,25	16
Société civile	62	46,27	37	27,61	35	26,12	134
Civil-interviewé	11	52,38	5	23,81	5	23,81	21
Civil-intervenant	47	47,47	26	26,26	26	26,26	99
Civil-communauté	4	28,57	6	42,86	4	28,57	14
Référence textuelle	42	53,16	11	13,92	26	32,91	79
Texte d'autorité	27	90,00	1	3,33	2	6,67	30
Texte de référence	3	9,68	7	22,58	21	67,74	31
Texte fondateur	12	66,67	3	16,67	3	16,67	18
Total	737	30,62	908	37,72	762	31,66	2 407

Une séparation générale se dessine entre les différentes catégories : tandis que les professionnels des médias et les locuteurs notoires adoptent des positions plus progressistes (33,49% et 42,69%) que conservatrices (25,45% et 30,93%), la société civile et les références textuelles sont plus conservatrices (46,27% et 53,16%) que progressistes (27,61% et 13,92%).

Ces distinctions générales ne sont néanmoins pas uniformes. Plusieurs locuteurs notoires sont plus conservateurs que progressistes : parmi eux se trouvent l'administration publique (41,94% contre 33,87%), les forces armées (60% contre 20%), les institutions et acteurs religieux (48,48% contre 30,30%), ainsi que les militants (50% contre 10%). De même, les médiateurs/modérateurs sont plus conservateurs que progressistes (30,77% contre 23,08%), mais ce fait est peut-être dû au faible nombre de locuteurs à l'étude (13 individus). La sous-catégorie « civil-communauté » est également plus progressiste (42,86%) que conservatrice (28,57%), tout comme les textes de références (22,58% progressiste contre 9,68% conservatrice), mais le peu d'occurrences ne permet pas de généraliser ces observations.

Il reste que les professionnels des médias et les locuteurs notoires mettent généralement en avant la capacité évolutive des vocables ; la société civile la restreint, et les références textuelles sont employées pour appuyer le figement de la signification des mots.

Bien que la variabilité de la langue à travers le temps soit approuvée par les acteurs publics et les journalistes, le Tableau XXXVI montre que les professionnels des médias canadiens (38,46%) et les locuteurs notoires canadiens (45,99%) paraissent un peu plus progressistes que leurs homologues français (respectivement 34,60% et 42,60%). Ce phénomène est d'autant plus intéressant que ces deux catégories canadiennes étaient aussi plus polysèmes que leurs homologues français : ces observations pourraient indiquer une attitude discursive bel et bien différente des Français et des Canadiens dans ces catégories, ainsi soumis à des formes de légitimité différentes sur la langue.

Tableau XXXVI
Répartition des locuteurs français et canadiens en fonction de leur position
conservatrice/progressiste

	France						Canada					
	Cons.		Progr.		Ind.		Cons.		Progr.		Ind.	
Locuteurs	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Professionnels des médias	133	26,60	173	34,60	194	38,80	46	22,12	80	38,46	82	39,42
Journaliste d'information	60	24,59	68	27,87	116	47,54	20	16,13	41	33,06	63	50,81
Journaliste d'opinion	68	28,69	97	40,93	72	30,38	25	33,33	34	45,33	16	21,33
Entité éditoriale	2	20,00	6	60,00	2	20,00	0	0,00	4	66,67	2	33,33
Médiateur/Modérateur	3	33,33	2	22,22	4	44,44	1	33,33	1	33,33	1	33,33
Locuteur notoire	293	33,37	374	42,60	211	24,03	70	25,55	126	45,99	78	28,47
Politique	96	31,79	116	38,41	90	29,80	22	30,56	20	27,78	30	41,67
Administration publique	14	46,67	8	26,67	8	26,67	11	39,29	11	39,29	6	21,43
Forces armées	3	60,00	1	20,00	1	20,00	0	-	0	-	0	-
Expert	104	31,80	166	50,76	57	17,43	15	20,55	39	53,42	19	26,03
Justice	10	31,25	15	46,88	7	21,88	2	16,67	7	58,33	3	25,00

Organisation	37	32,46	47	41,23	30	26,32	8	13,79	33	56,90	17	29,31
Art	13	50,00	9	34,62	4	15,38	4	28,57	10	71,43	0	0,00
Organisation religieuse	8	40,00	6	30,00	6	30,00	5	62,50	2	25,00	1	12,50
Sportif	2	40,00	1	20,00	2	40,00	2	66,67	1	33,33	0	0,00
Militant	4	66,67	0	-	2	33,33	1	50,00	0	0,00	1	50,00
Locuteur notoire divers	2	18,18	5	45,45	4	36,36	0	0,00	3	75,00	1	25,00
Société civile	29	34,52	28	33,33	27	32,14	22	61,11	8	22,22	6	16,67
Civil-interviewé	5	45,45	2	18,18	4	36,36	4	50,00	3	37,50	1	12,50
Civil-intervenant	24	36,36	22	33,33	20	30,30	14	66,67	3	14,29	4	19,05
Civil-communauté	0	-	4	57,14	3	42,86	4	57,14	2	28,57	1	14,29
Référence textuelle	29	52,73	7	12,73	19	34,55	8	61,54	3	23,08	2	15,38
Texte d'autorité	17	89,47	1	5,26	1	5,26	8	100	0	0,00	0	0,00
Texte de référence	3	13,64	4	18,18	15	68,18	0	0,00	3	60,00	2	40,00
Texte fondateur	9	64,29	2	14,29	3	21,43	0	-	0	-	0	-
Total	484	31,91	582	38,37	451	29,73	146	27,5	217	40,87	168	31,64

Ces attitudes ne sont néanmoins pas communes à tous les locuteurs canadiens. La société civile canadienne se révèle être non seulement conservatrice, mais l'est beaucoup plus que sa consœur française (61,11% contre 34,52%). Les références textuelles canadiennes sont aussi plus conservatrices que les françaises (61,54% contre 52,73%).

Il existe donc au Canada un immense écart de position entre ses locuteurs notoires à 45,99% progressistes et sa société civile à majorité conservatrice (61,11%). Cette différence n'est pas aussi grande en France : ses locuteurs notoires sont à 42,60 progressistes et sa société civile à 34,52% conservatrice. En raison de positions aussi disparates entre diverses strates de société, plusieurs incompréhensions émergent ainsi dans le discours social.

De plus, le gouvernement canadien, à travers ses politiciens et son administration publique, semble se distinguer du reste des locuteurs notoires par sa position conservatrice sur la langue. D'abord, les politiciens français et canadiens agissent différemment : tandis que la majorité des politiciens français sont de position progressiste (38,41%) conformément à la tendance française

des locuteurs notoires, la plupart des politiciens canadiens sont des conservateurs qui prônent l'immobilité de la langue (30,56%) ; ces derniers se montrent plus réservés face à l'évolution de la langue. Aussi, l'administration publique française et canadienne semble être moins ouverte à la mouvance du lexique (46,67% conservateurs français et 39,39% conservateurs canadiens), tout comme les institutions religieuses (40% conservateurs français et 62,50% conservateurs canadiens), cette dernière sous-catégorie étant néanmoins connue pour ses perspectives sociales généralement plus préservatrices que modernes.

3.3 Deux postures opposées

Des postures, liant vision et position, ont aussi pu être attribuées à plusieurs locuteurs, mais pas à tous. Pour assigner une posture à un locuteur, il fallait qu'une vision et une position soient toutes deux simultanément explicitées dans ses métadiscours. Or, plusieurs locuteurs du corpus ne mettaient à la fois en avant qu'une vision ou qu'une position, tandis que d'autres ne laissaient paraître ni leur vision ni leur position.

Ainsi, 1 409 locuteurs, c'est-à-dire 58,54% des locuteurs du corpus, montrent explicitement en même temps une vision et une position. Le Tableau XXXVII en rassemble les résultats.

Tableau XXXVII
Répartition des locuteurs en fonction de leur posture, lorsque disponible

Locuteurs	Mono. - Cons.	Mono.- Prog.	Poly.- Cons.	Poly.- Prog.	Nbre de loc. avec une posture	Nbre de loc. total
Professionnels des médias	167	89	18	150	424	833
Journaliste d'information	76	40	9	59	184	445
Journaliste d'opinion	91	48	7	81	227	357
Entité éditoriale	0	1	0	7	8	18
Médiateur/Modérateur	0	0	2	3	5	13
Locuteur notoire	337	200	27	284	848	1 361
Politique	111	49	5	66	231	478

Administration publique	22	6	1	9	38	62
Forces armées	3	0	0	1	4	5
Expert	99	81	18	130	328	445
Justice	11	10	0	12	33	54
Organisation	49	41	2	42	134	205
Art	16	6	0	12	34	44
Organisation religieuse	16	4	0	4	24	33
Sportif	3	1	1	1	6	9
Militant	5	0	0	0	5	10
Locuteur notoire divers	2	2	0	7	11	16
Société civile	52	15	1	17	85	134
Civil-interviewé	10	1	0	4	15	21
Civil-intervenant	38	10	1	12	61	99
Civil-communauté	4	4	0	1	9	14
Référence textuelle	39	4	2	7	52	79
Texte d'autorité	25	0	2	1	28	30
Texte de référence	2	3	0	4	9	31
Texte fondateur	12	1	0	2	15	18
Total	595	308	48	458	1 409	2 407

La majorité des quatre catégories manifestent soit une posture monosème-conservatrice (595 locuteurs, représentant 42,23% des locuteurs disponibles) ou polysème-progressiste (458 locuteurs pour 32,50%). Les locuteurs de posture monosème-progressiste (21,86%) sont plus rares ; les locuteurs polysèmes-conservateurs (3,41%), surtout des experts, sont quasi inexistantes.

Il est intéressant d'étudier ces chiffres à la lumière des résultats précédents : en effet, même si plus de progressistes prennent la parole dans le discours social (37,72%) que les conservateurs (30,62%), les locuteurs monosèmes-conservateurs dominent tout de même ici. Les locuteurs de position conservatrice qui interviennent dans les débats lexicaux ont plus tendance à exprimer explicitement à la fois leur vision et leur position sur la langue que les autres. Les progressistes se trouvent ainsi momentanément écartés lorsqu'il est question de mettre en avant une posture. Par exemple, les journalistes d'opinion, que l'on sait plus progressistes (40,90%) que conservateurs (30,25%) (v. Tableau XXXV), se révèlent manifester majoritairement des postures monosèmes-conservatrices.

Ces observations expliquent probablement la raison pour laquelle l'on a parfois l'impression que le discours social est empreint de puristes qui n'admettent qu'une acception pour un mot : lorsqu'ils s'expriment, ils développent plus leur argumentation que les progressistes, moins enclins à expliciter leurs perspectives de la langue dans leur argumentation. Les interventions des conservateurs, ainsi plus mémorables, nous sembleraient alors plus nombreuses.

La société civile est d'ailleurs majoritairement composée d'individus à la posture monosème-conservatrice ; les politiciens et l'administration publique le sont aussi. Ces acteurs publics, présents quotidiennement dans les médias, offrent ainsi un discours renforçant l'idée qu'un mot a un seul sens immuable. Les locuteurs de la société civile s'inspirent-ils de leurs élus et de leur gouvernement pour manifester leurs opinions sur la langue ? Ou est-ce plutôt les politiciens et l'administration publique qui s'assurent de maximiser l'adéquation discursive en suivant les mêmes convenances évolutives et quantitatives que la population ? Dans tous les cas, les experts ne partagent pas tout à fait une même perspective homogène sur la langue.

En effet, à l'opposé de ces entités et de ces individus manifestant avant tout une posture monosème-conservatrice se trouve l'élite intellectuelle, qui présente fréquemment une posture polysème-progressiste. Professeurs d'universités, diplômés, autorités intellectuelles et autres spécialistes sont les principaux acteurs (130 individus) qui défendent l'évolution de vocables polysémiques à travers les usages et les siècles, même si plusieurs dans leurs rangs défendent aussi une posture monosème-conservatrice (99 individus) et monosème-progressiste (81 individus). La prégnance de leur posture polysème-progressiste se voit donc obscurcie par ces deux autres postures. Or, comme il a été observé dans le répertoire, ces experts, qui n'offrent pas de front uni sur la question du lexique controversé, perdent entre autres pour cette raison leur crédibilité et la confiance du public. Il ne reste alors que d'autres catégories disparates de locuteurs qui offrent

majoritairement une posture polysème-progressiste (entité éditoriale, médiateur/modérateur, justice) dans le discours social, renforçant donc l'impression que les polysèmes-progressistes sont absents des controverses lexicales, et contribuant du même coup au rayonnement de la posture monosème-conservatrice.

4. BILAN CONCLUSIF

Nous avons vu au début du chapitre que la majorité des locuteurs qui prennent position au sein de controverses lexicales portant sur les inégalités, l'environnement et la santé sont des experts et des journalistes. Pour des questions d'agression, de violence et d'économie, les politiciens sont les plus nombreux à se faire entendre.

Ensuite, la fréquence des arguments par locuteur a été étudiée par agrégat de mots. Pour les vocables du groupe « Animosité, agression et bouleversement », les locuteurs français ont l'habitude d'employer un argument de plus par intervention que les locuteurs canadiens, même si leur moyenne reste de manière générale assez semblable. Nous avons émis l'hypothèse que l'Europe partage avec certains des mots à l'étude (ex. : « holocauste », « génocide ») un fort lien affectif et/ou historique, que les Nord-Américains n'ont pas. Ce lien causerait alors la différence de fréquence, bien qu'elle reste assez minime. Lorsqu'il est question de lexique d'inégalités et d'intolérance, l'écart entre les deux peuples se creuse davantage : leur moyenne respective est séparée par 1,18 argument, les Français étant les plus loquaces. L'hypothèse avancée est que les convenances canadiennes sur ces mots plus sensibles restreignent davantage les interventions des locuteurs canadiens dans l'espace public ; cette supposition est renforcée par l'observation que la société civile canadienne ne semble pas avoir autant de limitation lorsqu'elle s'exprime, se rapprochant alors de la fréquence française. Enfin, concernant le vocabulaire de la santé, de

l'environnement et de l'économie, les Canadiens sont un peu plus loquaces que les Français : les rédacteurs des médias et les locuteurs notoires semblent de manière générale plus interpellés par ces questions au Canada qu'en France.

En dernière partie du chapitre, il a été relevé que la vision dominante du corpus est monosème à plus de 50% : les locuteurs du discours social semblent avoir une propension à n'attribuer qu'un sens à la fois aux mots controversés. Néanmoins, les Canadiens mettent un peu plus souvent en avant des arguments polysèmes que leurs homologues français : ce phénomène est surtout observable chez leurs experts respectifs. Quant à la position des locuteurs, les professionnels des médias et les locuteurs notoires sont surtout progressistes ; ils s'opposent ainsi aux locuteurs de la société civile et aux références textuelles, plutôt empreints d'une position conservatrice. On constate aussi que les professionnels des médias et les locuteurs notoires canadiens sont plus progressistes que leurs homologues français ; néanmoins, la société civile et les références textuelles canadiennes creusent l'écart dans la direction opposée, en manifestant une position encore plus conservatrice que leurs consœurs françaises. Bref, les experts canadiens, de position très progressiste, et la société civile canadienne, très conservatrice, sont fortement en désaccord sur la capacité évolutive de la langue. Enfin, une posture a été assignée à 58,54% des locuteurs du corpus : les locuteurs qui sont à la fois monosèmes et conservateurs prédominent, suivis des locuteurs affichant une posture polysème-progressiste, aussi très présents dans le discours. La prépondérance des puristes aux vocables monosémiques semblerait pouvoir être expliquée par le fait que les conservateurs expriment plus souvent clairement leur position et leur vision de la langue dans le discours social, ce que ne font pas les progressistes. Les polysèmes-progressistes sont également plus éparpillés à travers les différents types de locuteurs, tandis que

les monosèmes-conservateurs sont concentrés dans plusieurs catégories : société civile, références textuelles, politiciens, organisations religieuses affichent tous une posture assez unie.

CHAPITRE 9 : RÉPARTITION ET ANALYSE DES ARGUMENTS PAR TYPE ET PAR ORIGINE DES LOCUTEURS

Le chapitre précédent a notamment montré que différents types de locuteurs prennent la parole selon le thème de la controverse lexicale, et qu'ils le font avec des fréquences d'arguments qui diffèrent parfois entre la France et le Canada. Ce neuvième chapitre poursuit l'analyse des attitudes discursives des locuteurs du corpus, cette fois en étudiant les arguments qu'ils emploient. Quels arguments sont préférés par les différents types de locuteurs ? Certains locuteurs sont-ils plus prédisposés que d'autres à employer des groupes d'arguments ? Ces préférences et prédispositions varient-elles en fonction des régions ?

Ce sont là des questions auxquelles nous répondrons dans ce dernier chapitre. D'abord, les ensembles d'arguments privilégiés par les professionnels de la rédaction, les locuteurs notoires, la société civile et les références textuelles sont analysés. Ensuite, un intérêt spécifique est porté sur les différences et similarités qui existent entre les locuteurs canadiens et français : leurs manières d'argumenter sont très semblables, mais varient encore une fois au niveau du lexique des inégalités et de l'intolérance.

1. ATTITUDES DISCURSIVES DES LOCUTEURS : DES ENSEMBLES PRIVILÉGIÉS PAR CHACUN

L'examen des ensembles les plus utilisés par les différentes catégories de locuteurs montre leurs préférences argumentaires (Tableau XXXVIII)⁵⁸⁶. La domination des arguments liés aux

⁵⁸⁶ Du Tableau XXXVIII « Arguments les plus utilisés par catégorie de locuteurs » au Tableau XLII « Arguments les plus utilisés par les références textuelles », le nombre entre parenthèses correspond au pourcentage d'emploi de l'ensemble d'arguments par catégorie de locuteurs.

schémas cognitifs, au contenu des traits définitoires et aux instances de légitimation se poursuit (v. chapitre 7), et ce, dans trois des quatre catégories de locuteurs du corpus.

Tableau XXXVIII
Arguments les plus utilisés par catégorie des locuteurs

Catégories de locuteurs	Ensembles d'arguments			
	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Professionnels des médias	Instances (17,07)	Schéma (15,35)	Contenu (8,76)	Encyclo (7,24)
Locuteurs notoires	Schéma (13,48)	Contenu (13)	Instances (9,70)	Encyclo (6,46)
Société civile	Schéma (15,16)	Contenu (11,61)	Instances (9,21)	Mouvement (6,94)
Référence textuelle	Contenu (40,10)	Instances (26,56)	Quantité (7,81)	Polarité (6,25)

Tandis que les professionnels des médias préfèrent mettre en jeu des arguments d'autorité (069guerre) et les contextes caractéristiques des mots (003guerre), les locuteurs notoires et la société civile affectionnent d'abord leurs agrégats euristiques de connaissances sur le monde qu'ils explicitent dans le discours médiatique à l'aide de définitions lexicales et non lexicales (091génocide).

069guerre211115_s : Sommes-nous réellement en guerre ? **François Hollande, dans son discours au Congrès, a employé le mot une bonne dizaine de fois, et il a été repris par une partie de la classe politique et des experts.**

003guerre240316_f : **La violence des attaques, les armes utilisées, la nature essentiellement fanatique des commanditaires, eux-mêmes lancés en Syrie et en Irak dans un conflit armé d'une extrême brutalité, justifient** ce vocabulaire martial.

091génocide110615_c : Pour eux, un génocide est **une forme de meurtre de masse à sens unique perpétré par un État ou une forme d'autorité dans le but de détruire en totalité ou en partie un groupe dont les membres sont définis par ceux qui organisent ou procèdent aux massacres.**

Quant aux références textuelles, figurant au nombre plus réduit de 192 énoncés, on trouve avant tout des arguments liés au contenu des traits définitoires et aux instances de légitimation. Le nombre de traits et d'acceptions contenus au sein des vocables est ensuite trouvé (007révolution), suivi de l'explicitation des connotations des mots (011populis). Les « Schémas » sont donc absents des principaux groupes d'arguments des références textuelles. Puisque cette catégorie est

composée d'acteurs immatériels (ex. : document provenant de l'Organisation des Nations Unies ; v. section « Présentation des locuteurs : Typologie et répartition » au chapitre 2) et non d'entités communicantes, il n'est pas surprenant que les arguments du groupe « Schéma » soient omis⁵⁸⁷.

007révolution : Au travers de cet appareil d'éclairage il est question du **double emploi du mot « révolution » : mouvement orbital d'un corps céleste et transformation profonde de l'ordre social, moral, économique.**

011populis : Il ne faut pas s'y tromper : alors que **le dictionnaire souligne que l'usage du terme « populisme » est « souvent péjoratif »**, le ministre de l'intérieur n'est pas loin d'y voir un éloge.

Poursuivons avec les ensembles privilégiés par les professionnels des médias (Tableau XXXIX) : leur attitude discursive semble varier selon leur statut.

Tableau XXXIX
Arguments les plus utilisés par les professionnels des médias

Locuteurs	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Professionnels des médias	Instances (17,07)	Schéma (15,35)	Contenu (8,76)	Encyclo (7,24)
Journaliste d'inf.	Instances (22,86)	Schéma (19,49)	Contenu (7,91)	Encyclo (6,52)
Journaliste d'op.	Instances (13,63)	Schéma (12,39)	Contenu (9,54)	Sujétions (7,78)
Entité éditoriale	Instances (13,08)	Sujétions (10,28)	Encyclo (9,35)	Registre (8,41)
Médiateur/Modérateur	Schéma (27,55)	Registre (9,18)	Sujétions (9,18)	Instances (7,14)

Les journalistes d'information et d'opinion ont tous les deux recours aux trois ensembles d'arguments majoritaires, ainsi qu'au savoir encyclopédique (001nègre).

001nègre290611_c : Or, Book of Negroes est **le titre original d'un document du XVIII^e siècle**, dont **s'inspire ce roman qui décrit la vie d'Afro-Américains à l'époque de l'esclavage.**

Les entités éditoriales emploient plutôt les sujétions (10,28%) au deuxième rang (001mademoiselle) et les informations encyclopédiques (v. exemple ci-dessus 001nègre) comme troisième argument récurrent (9,35%) : après tout, elles doivent souvent énoncer ou clarifier une

⁵⁸⁷ Cet ensemble est après tout formé de contextes caractéristiques tels qu'intégrés par des *locuteurs* dans leur production et leur réception discursive.

position idéologique de leur source, ayant ainsi recours à des questions touchant les contraintes sociales, proscriptions comme prescriptions, et la deixis encyclopédique.

001mademoiselle011011_f : Vous avez été nombreux à réagir sur notre site Internet à cette proposition d'associations féministes : supprimer la case « Mademoiselle » sur les documents administratifs. Vos avis sont très tranchés. Une majorité de femmes souhaitent **qu'elle disparaisse**.

Quant aux médiateurs et aux modérateurs, le recours aux schémas prédomine (27,55% : 010jeune), loin devant le registre affectif des locuteurs (9,18% : 002jeune) et les sujétions à suivre (9,18% : 004noir) : ayant comme rôle de tempérer des discussions, ces derniers agissent comme interfaces afin de remettre certains propos en contexte, usant de contextes caractéristiques pour les expliquer.

010jeune260503_f : **Quand les intéressés ont dépassé la trentaine, ce qualificatif devient non seulement ridicule**, mais suspect.

002jeune130611_f : Pourquoi **cet agacement** face à l'emploi fréquent d'un terme générique qui a l'allure d'un euphémisme ?

004noir010110_f : Le politiquement correct et les crispations identitaires progressant (avec le malaise de la société ?), **la liste des termes tabous s'allonge**, contraignant les rédacteurs à des périphrases de plus en plus artificielles : [...].

Le Tableau XL contient les différentes attitudes discursives des locuteurs notoires.

Tableau XL
Arguments les plus utilisés par les locuteurs notoires

Locuteurs	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Locuteur notoire	Schéma (13,48)	Contenu (13)	Instances (9,70)	Encyclo (6,46)
Politique	Schéma (19,39)	Instances (10,61)	Contenu (9,69)	Registre (6,81)
Administration publique	Contenu (18,63)	Instances (12,75)	Schéma (12,75)	Polarité (10,78)
Forces armées	Contenu (28,13%)	Schéma (25,00)	Mouvement (12,50)	Encyclo, quantité, capacité et instances (6,25%)
Expert	Contenu (14,71)	Schéma (11,71)	Instances (8,30)	Quantité (7,61%)
Professeur	Contenu (15,01)	Schéma (12,35)	Instances (8,22)	Encyclo (7,49)
Autres spécialistes	Contenu (12,64)	Schéma (10,81)	Instances (9,71)	Quantité (7,14)
Diplômé	Quantité (15,94)	Contenu (15,22)	Arbitraire (7,25)	Schéma (6,52)
Autorité intellectuelle	Encyclo (20,63)	Contenu (19,05)	Mouvement (7,94)	Instances (6,35)
Justice	Instances (17,79)	Contenu (11,46)	Polarité (11,07)	Schéma (9,09)
Organisation	Contenu (14,00)	Schéma (11,33)	Instances (10,78)	Polarité (6,44)

Art	Schéma (12,00%)	Instances (10,86)	Encyclo (9,14)	Polarité et sujétions (8,00%)
Organisation religieuse	Schéma (14,29)	Mouvement (13,64)	Contenu (11,04)	Instances (10,39)
Sportif	Schéma (17,95)	Registre (15,38)	Polarité (12,82)	Connaissance (10,26)
Militant	Schéma (21,88)	Encyclo (18,75)	Contenu (15,63)	Mouvement (9,38)
Loc. notoires divers	Schéma (10,67)	Instances (9,33)	Contenu (8,67)	Mouvement et Schéma (7,33)

Encore une fois, on trouve les trois ensembles « Schéma », « Contenu » et « Instances » se partageant les trois premiers rangs pour les politiciens, l'administration publique et les experts⁵⁸⁸, ainsi que pour les organisations non religieuses.

Or, le troisième rang n'est pas toujours occupé par les ensembles d'arguments majoritaires : les forces armées et les autorités intellectuelles emploient des arguments liés au caractère statique ou évolutif des mots (024nègre). Les locuteurs du domaine de la justice s'intéressent particulièrement à la connotation des mots (11,07%), phénomène probablement explicable par le fait que de nombreux documents du corpus portent sur des injures ayant provoqué des procès (008secte).

024nègre251016_c : Mais aussi par mimétisme pour des auteurs dont mon père était fan comme **Aimé Césaire ou Senghor, qui ont parlé de négritude et qui ont essayé d'enlever** un petit peu de lourdeur à ce mot.

008secte140396_f : Le tribunal a estimé que l'« association Témoins de Jéhovah ne saurait se plaindre d'un quelconque préjudice [...], **qu'il y ait ou non connotation péjorative dans l'emploi du mot “secte”** ».

Les artistes se tournent quant à eux vers le savoir encyclopédique (9,14%) lors de controverses lexicales pour ancrer le mot dans les connaissances partagées dans une même société. Enfin, notons que les sportifs ont une tendance à discuter des émotions et de la connotation des

⁵⁸⁸ Notons que dans le groupe « Expert », les « diplômés » (138 énoncés) et les « autorités intellectuelles » (63 énoncés) emploient des arguments distincts des professeurs d'université (2 591 énoncés) et des autres spécialistes (547 énoncés). Les « diplômés » ont en effet recours à la quantité de traits (15,94%), puis au contenu (15,22) et à l'arbitraire du destinataire (7,25%), et les « autorités intellectuelles » mettent en avant les informations encyclopédiques (20,63%), le contenu (19,05%) et le mouvement des traits (7,94%). Il pourrait là s'agir d'une distinction due au nombre inférieur d'énoncés argumentatifs de ces sous-catégories, ou d'une attitude discursive réellement différente. Un échantillonnage plus poussé permettrait de clarifier la question.

mots : plusieurs articles du corpus portaient sur les injures qu'ils profèrent dans le feu de l'action (009noir)

009noir300616_f : Selon la presse britannique, Suarez se serait justifié de l'emploi du mot espagnol « negrito » (petit noir) en expliquant à la commission de discipline de la FA que ce **terme n'avait pas de connotation raciste** dans son pays.

Le Tableau XLI montre la répartition des arguments au sein de la société civile.

Tableau XLI
Arguments les plus utilisés par la société civile

Locuteurs	1^{er} rang	2^e rang	3^e rang	4^e rang
Société civile	Schéma (15,16)	Contenu (11,61)	Instances (9,21)	Mouvement (6,94)
Civils-interviewés	Schéma (18,46)	Instances (10,77)	Contenu, Mouvement, Registre (9,23)	
Civils-intervenants	Schéma (15,63)	Contenu (11,18)	Instances (9,21)	Mouvement (6,41)
Civils-communautés	Contenu (24,24)	Encyclo (12,12)	Mouvement (12,12)	Sujétions et polarité (9,09)

Les civils-intervenants (608 énoncés argumentatifs), la plus nombreuse sous-catégorie de la « Société civile », emploient les trois ensembles d'arguments dominants, en plus d'avoir recours au mouvement des traits définitoires au 4^e rang (6,41% : 010nègre).

010nègre : En ce sens rien de choquant sauf que malheureusement comme souvent, **le mot s'est chargé au fil du temps** d'une connotation raciale méprisante — un petit nègre, un sale nègre, un négroïde — et d'un poids historique, les nègres des plantations, renvoyant à l'esclavagisme...

Quant aux deux autres sous-catégories, les civils-interviewés (65 énoncés) et les civils-communautés (33 énoncés), elles se distinguent légèrement du trio typique d'arguments majoritaires, bien que les schémas, les instances de légitimation et le contenu des traits définitoires soient conservés chez le groupe « Civil-interviewé », et que le « Contenu » soit le principal argument des locuteurs civils-communautés. Cet écart est sans doute dû au nombre inférieur d'énoncés argumentatifs à l'étude plutôt que de représenter un comportement réellement distinct ; un échantillonnage plus grand permettrait de clarifier ces attitudes discursives.

Le Tableau XLII indique la répartition des arguments les plus fréquents des références textuelles.

Tableau XLII
Arguments les plus utilisés par les références textuelles

Locuteurs	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Référence textuelle	Contenu (40,10)	Instances (26,56)	Quantité (7,81)	Polarité (6,25)
Textes d'autorité	Contenu (50,82)	Instances (21,31)	Schéma (9,84)	Polarité, Champs, Encyclo (3,28)
Textes de référence	Contenu (35,48)	Instances (29,03)	Quantité (11,83)	Polarité (8,60)
Textes fondateurs	Contenu (34, 21)	Instances (28,95)	Quantité (7,89)	Champs (7,89)

Peu importe la sous-catégorie, les locuteurs ont avant tout tendance à les utiliser en raison des définitions qu'elles contiennent (001civilisation) ou de l'autorité qu'elles représentent (008croisade).

001civilisation150212_f : Littré le définit comme « **l'action de civiliser, l'état de ce qui est civilisé** ».

008croisade230311_f : « **Quelle est la définition** que donne du mot croisade **Le Petit Larousse** ? »

2. QU'ADVIENT-IL DES ARGUMENTS MOINS POPULAIRES ? QUI LES UTILISE ?

L'examen des arguments qui reviennent le plus souvent dans l'argumentation des locuteurs met à l'écart les arguments moins fréquents. Par exemple, quel type de locuteur a une propension à employer les « surmot » ? Ou les « mots-mémoriels » ? Ces deux ensembles, et plusieurs autres, sont passés sous silence pour l'instant dans ce chapitre.

Pour cette raison, chaque ensemble est étudié dans la section qui suit en fonction des catégories de locuteurs qui l'utilisent. Il convient de souligner que leur nombre d'occurrences est parfois très faible ; par conséquent, leur représentativité statistique ne peut être assurée, les données suivantes ayant une valeur essentiellement indicative.

Le Tableau XLIII « Prédispositions argumentaires des locuteurs » contient cette répartition.

Tableau XLIII
Prédispositions argumentaires des locuteurs

Ensembles	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Réalité	Soc. civile (0,85)	Loc. notoire (0,80)	Prof. médias (0,43)	Réf. text. (0)
Schéma	Prof. médias (15,35)	Soc. civile (15,16)	Loc. notoire (13,49)	Réf. text. (3,13)
Source	Soc. civile (2,12)	Prof. médias (1,56)	Loc. notoire (1,36)	Référence text. (0,52)
Champs	Réf. text. (3,13%)	Loc. notoire (2,52)	Prof. médias. (2,44)	Soc. civile (1,70)
Grammaire	Soc. civile (5,67)	Loc. notoire (3,21)	Prof. médias (2,97)	Réf. text. (1,56)
Encyclo	Prof. médias (7,20)	Loc. notoire (6,44)	Soc. civile (5,81)	Réf. text. (1,56)
Contenu	Réf. text. (40,10)	Loc. notoire (13,00)	Soc. civile (11,61)	Prof. médias (8,76)
Quantité	Réf. text. (7,81)	Loc. notoire (6,04)	Soc. civile (4,96)	Prof. médias (4,75)
Mouvement	Soc. civile (6,94)	Loc. notoire (4,73)	Prof. médias (4,48)	Réf. text. (2,60)
Évocation	Soc. civile (2,97)	Prof. médias (2,83)	Loc. notoire (2,78)	Réf. text. (0)
Polarité	Réf. text. (6,25)	Loc. notoire (5,39)	Soc. civile (5,38)	Prof. médias (4,26)
Conflictuel	Prof. médias (3,89)	Loc. notoire (1,95)	Soc. civile (0,99)	Réf. text. (0,52)
Associativité	Loc. notoire (1,59)	Soc. civile (1,56)	Prof. médias (0,68)	Réf. text. (0)
Surmot	Loc. notoire (1,59)	Prof. médias (0,63)	Soc. civile (0,57)	Réf. text. (0)
Écran	Soc. civile (1,98)	Loc. notoire (1,68)	Prof. médias (1,04)	Réf. text. (0)
Mémoriel	Loc. notoire (2,13)	Soc. civile (1,84)	Prof. médias (1,31)	Réf. text. (0)
Registre	Soc. civile (5,24)	Prof. médias (4,78)	Loc. notoire (4,47)	Réf. text. (0,52)
Capacité	Soc. civile (3,26)	Loc. notoire (2,69)	Réf. text. (2,08)	Prof. médias (1,63)
Connaissance	Loc. notoire (1,39)	Soc. civile (1,13)	Prof. médias (0,91)	Réf. text. (0)
Licence	Loc. notoire (2,37)	Soc. civile (1,70)	Prof. médias (1,58)	Réf. text. (1,04)
Intention	Loc. notoire (1,48)	Prof. médias (0,77)	Soc. civile (0,57)	Réf. text. (0)
Arbitraire	Loc. notoire (1,65)	Prof. médias (1,09)	Réf. text. (0,52)	Soc. civile (0,42)
Finalité	Loc. notoire (3,21)	Soc. civile (3,12)	Prof. médias (2,67)	Réf. text. (0,52)
Instances	Réf. text. (26,56)	Prof. médias (17,07)	Loc. notoire (9,70)	Soc. civile (9,21)
Sujétions	Prof. médias (6,93)	Soc. civile (5,24)	Loc. notoire (4,33)	Réf. text. (1,56)

Nous savions jusqu'à présent que les professionnels des médias sont plus prédisposés à faire référence aux schémas (15,35%) et à différents renseignements encyclopédiques (7,20%). Or, ils souligneraient également l'aspect conflictuel de certains vocables controversés (3,89% : 001barbare) et auraient aussi recours aux sujétions à suivre (6,93% : 002génocide) afin de légitimer ou condamner un vocable. On trouve entre autres les professionnels des médias au deuxième rang quant au recours aux différents registres affectifs des destinataires⁵⁸⁹ (4,78% : 003terrorisme).

001barbare190311_c : À l'inverse, Paula Simons, de l'Edmonton Journal, trouve que **l'usage du mot « barbare » invite à la controverse**, et son usage dans le contexte du guide, qu'elle aime bien soit dit en passant, la met mal à l'aise.

⁵⁸⁹ Ce dernier argument était en effet présent chez le comité éditorial et les modérateurs/médiateurs, comme souligné dans le Tableau XXXIX « Arguments les plus utilisés par les professionnels des médias ».

002génocide220415_f : Au-delà de l'usage du mot « génocide », **de moins en moins tabou**, une partie de la presse se penche désormais sur la question, les publications académiques se multiplient, des débats sont organisés...

003terrorisme280215_f : « **C'est très délicat**. Nous savons ce qu'est la violence politique, nous savons ce que sont les meurtres, les attentats et les fusillades, et nous pouvons les décrire. Et cela explique bien plus de choses, à nos yeux, qu'utiliser le mot "terrorisme". »

Les locuteurs notoires paraissent discuter le plus d'amalgames et d'associations entre différents éléments discursifs (1,59% : 001jeune), entre autres en prenant parfois les mots pour des « surmots » (1,59% : 001terroriste). Ils auraient tendance à attribuer ou souligner la capacité de rétention mémorielle d'un mot (2,13%); ils mettraient aussi en avant la connaissance et la méconnaissance d'autrui de vocables (1,39% : 007négarion).

001jeune180407_f : C'est proprement insultant pour les jeunes de France qui, dans leur immense majorité, veulent avancer dans la vie en respectant les lois de la République, **d'être assimilés à une bande de casseurs** pillant des magasins et s'en prenant aux forces de l'ordre !

001terroriste090616_f : Dans la bataille idéologique qui nous est livrée depuis 50 ans, **il est des mots-clés qui ouvrent ou ferment les consciences**.

007négarion241106_b : L'avocat de M. Kir, Marc Uyttendaele, admet que le terme « négationniste », dans le langage courant, **ne se limite pas à la Seconde Guerre mondiale et à l'extermination des Juifs**.

Néanmoins, c'est surtout au sein des arguments liés aux destinataires que les locuteurs notoires se démarquent : son habilité langagière (2,37% : 004guerre), ses intentions (1,48% : 012fascis) et ses finalités (3,21% : 001génocide), ainsi que ses choix de vocables objectifs ou subjectifs (1,65% : 133génocide) se trouvent au cœur de leur argumentation⁵⁹⁰. Ils se soucieraient alors peu du groupe visé par l'acte de communication.

004guerre230316_f : En réalité Daniel Cohn-Bendit se moque de la logique de sa propre position. Ce qui lui importe, **c'est le jeu dialectique** qu'il entend imposer à Manuel Valls, Premier ministre.

012fascis100414_i : Si M. Mélenchon n'avait « peut-être pas l'intention de commettre une infraction pénale », il y avait de sa part « **une volonté d'injurier, invectiver, rabaisser, mépriser et faire mépriser** Marine Le Pen », avait plaidé l'avocat de la leader frontiste, Me Wallerand de Saint-Just, pour qui « il n'y a pas d'injure plus grave, plus profonde ».

001génocide : Tous les ingrédients sont présents pour que le mot « génocide » **soit manipulé pour justifier ou non une action**, tant dans l'affirmation que la négation du mot.

⁵⁹⁰ Bien qu'ils n'occupent pas le premier rang, les locuteurs notoires ont également tendance à faire appel au contenu (13,00%), aux informations encyclopédiques (6,44%), à la quantité de traits portés par un vocable (6,04%) et à la polarité qui lui est attribuée (5,39%).

133génocide280810_f : **L'utilisation du terme est d'ailleurs laissée à l'appréciation des juristes** par le rapport, qui n'a pas voulu franchir ce pas.

À l'opposé, la société civile paraît avoir plus à cœur les destinataires que les destinateurs : elle évoquerait le plus les sentiments suscités par l'emploi d'un mot (5,24% : 140génocide) et la capacité d'abstraction du groupe visé par l'acte de communication⁵⁹¹ (3,26% : 004jeune).

140génocide260209_f : Si l'utilisation du terme « génocide » **vous gênait**, vous auriez pu considérer comme légitime d'utiliser le terme « populicide ».

004jeune091105_f : **Ce mot a été compris par toute une jeunesse** comme désignant tout le monde, faisant l'amalgame entre délinquants et autres.

La société civile serait aussi la plus encline à se référer à l'existence du signifié d'un signifiant controversé (0,85% : 035terroriste). Elle s'intéresserait également à la description des vocables par le recours aux informations étymologiques⁵⁹² (2,12% : 012put), ainsi qu'à la grammaire et aux éléments formels (5,67% : 012jeune). La société civile s'interrogerait enfin le plus sur la capacité d'évocation (2,97% : 002voyou) ou d'écran (1,98% : 004mariage) des mots et de l'agonistique lexicale.

035terroriste281108_f : « Julien **n'a jamais dirigé une structure terroriste** ! Les mots ont un vrai sens et là on est dans l'abus de langage », martèle Gérard, choqué par ces accusations, pour lui « sans aucun fondement ».

012put150907_c : C'est un **détail étymologique peu connu, mais le mot français « pute » vient d'un adjectif latin de la même famille que le verbe putere** (être pourri, puer), ce qui en fait un proche cousin de mots comme « putréfaction » et « putois ».

012jeune010299_f : Il conviendrait donc, dans certaines circonstances, de revenir à un usage adéquat de ce vocable **en précisant : voyou, délinquant, voleur, voire assassin**.

002voyou150810_f : « Le terme "VOYOU" est **faible**. »

004mariage220113_f : La France a d'autres difficultés beaucoup plus importantes à affronter, il ne semble **pas très judicieux de la diviser**, peut-être en partie — mais en partie seulement — **pour une question de vocabulaire**.

⁵⁹¹ Malgré un deuxième rang dans le Tableau XLIII, la société civile emploie très souvent les schémas (15,16%) ; elle est également la deuxième entité à avoir recours à la capacité de rétention de la mémoire par les mots (1,84%), à se soucier des finalités (3,12%) et de la forme rhétorique (1,70%) des destinataires. Elle est également la deuxième à avoir recours aux sujétions (5,24%).

⁵⁹² Il est curieux de voir que dans notre corpus, c'est bel et bien la société civile qui use plus de l'ensemble d'arguments « Source-fondement », tandis que c'est le corpus « École » de Paveau (2006 : 147) qui utilisait le plus l'étymologisme. Ainsi, la preuve étymologique ne serait pas réservée à une « "forme cultivée" d'appel au prédiscours » (Paveau 2006 : 147), mais semble bien accessible et disponible à tous.

Pour terminer, les arguments portant sur les champs (3,13%) et la connotation des mots (6,25%) sont d'abord repérés dans les références textuelles, comme l'illustre l'exemple 023nègre.

023nègre291016_c : Le Petit Robert reconnaît qu'il s'agit **d'un terme vieilli, péjoratif et raciste...** sauf s'il est employé par les Noirs eux-mêmes. Mais il peut aussi servir à désigner un esclave noir (la traite des nègres) et le dictionnaire ne le considère pas toujours comme péjoratif, **notamment quand il devient adjectif** (art nègre, musique nègre), ou **dans certains dérivés, tel le mot négritude.**

3. ATTITUDE DES LOCUTEURS PAR RÉGION : LES ARGUMENTS MAJORITAIRES RESTENT DOMINANTS SUR TOUS LES TERRITOIRES

La section qui suit présente la répartition des ensembles d'arguments en fonction des agrégats et des pays.

Dans le Tableau XLIV, les cinq ensembles principaux sont mis en avant dans chacun des agrégats en France, au Canada et à l'international. La liste complète se trouve en Annexe D.

Tableau XLIV
Répartition des arguments principaux, par agrégat et par pays

Rang	France			Canada			International		
	Ensembles	Nbre d'én.	%	Ensembles	Nbre d'én.	%	Ensembles	Nbre d'én.	%
Animosité, agression et bouleversement									
1	Schéma	731	19,28	Schéma	154	18,31	Schéma	163	29,37
2	Contenu	463	12,21	Instances	127	15,10	Instances	102	18,38
3	Instances	456	12,03	Contenu	108	12,84	Contenu	41	7,39
4	Encyclo	273	7,20	Quantité	62	7,37	Encyclo	37	6,67
5	Quantité	157	4,14	Encyclo	44	5,23	Sujétions	33	5,95
(In)égalités et (in)tolérance									
1	Contenu	404	11,35	Instances	147	12,45	Instances	30	12,45
2	Instances	340	9,55	Polarité	129	10,92	Sujétions	27	11,20
3	Schéma	281	7,89	Sujétions	100	8,47	Mouvement	25	10,37
4	Polarité	254	7,13	Contenu	98	8,30	Polarité	21	8,71
5	Encyclo	254	7,13	Schéma	84	7,11	Quantité	20	8,30
Santé et environnement									
1	Contenu	48	19,05	Instances	71	21,98	Contenu	19	32,20
2	Instances	43	17,06	Contenu	64	19,81	Instances	8	13,56
3	Schéma	23	9,13	Quantité	39	12,07	Grammaire	6	10,17
4	Quantité	20	7,94	Schéma	32	9,91	Polarité	5	8,47
5	Grammaire	12	4,76	Finalité	17	5,26	Schéma	5	8,47
Économie									
1	Instances	61	19,18	Schéma	29	19,46	Finalité	2	33,33
2	Contenu	55	17,30	Instances	20	13,42	Sujétions	2	33,33
3	Schéma	50	15,72	Contenu	17	11,41	Schéma	1	16,67

4	Sujétions	29	9,12	Arbitraire	8	5,37	Licence.	1	16,67
5	Champs	13	4,09	Sujétions	7	4,70	Absent	0	0,00

La France et le Canada ont des comportements semblables en ce qui a trait à l'usage des arguments⁵⁹³, sauf lorsqu'il est question de discuter des intolérances et des inégalités, où des différences apparaissent. Les Canadiens préfèrent parler de la connotation des mots plutôt que de leur contenu, et ils discutent également plus que les Français des convenances qu'il faut suivre ou non (003résistance). En comparaison, les Français emploient les trois ensembles dominants de l'agonistique lexicale pour tous les mots litigieux.

003résistance260310_c : **L'imbécilité de la rectitude politique** a atteint des sommets avec le débat sur l'emploi du mot « résistance » par Gilles Duceppe la fin de semaine dernière. **Quelques vierges offensées** des autres partis y voient une allusion voilée à la résistance dans les pays occupés par les Nazis durant la Deuxième Guerre mondiale.

Dans la catégorie internationale, tandis que l'agrégat de l'agression suit le même ordre qu'au Canada pour les trois premiers rangs, le groupe « (In)égalités et (in)tolérance » présente les sujétions au second rang (11,20% : 017croisade) et le mouvement des traits définitoires en troisième place (10,37% : 012nigger); cette divergence est peut-être causée par un nombre inférieur d'arguments à l'étude. Dans l'agrégat « Santé et environnement », l'ensemble d'arguments « Schéma », bien qu'au 4^e rang, n'est séparé du troisième rang que par un argument.

⁵⁹³ Peu importe l'agrégat, la France conserve toujours les ensembles « Schéma », « Contenu » et « Instances » au sein des trois premiers rangs. Bien que ces trois groupes d'arguments occupent la même place au Canada dans les agrégats de l'agression et de l'économie, il en va différemment pour les deux autres. Pour le groupe « (In)égalités et (in)tolérance », les instances priment (12,45%); elles sont suivies de la polarité (10,92%) et des sujétions (8,47%). Pour « Santé et environnement », la quantité de traits est le troisième groupe d'arguments le plus populaire, derrière les instances et le contenu, mais devant les schémas. Néanmoins, il faut modérer ces différences : dans l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance », au Canada, les ensembles du « Contenu » et du « Schéma » sont aux 4^e et 5^e rangs, non loin des autres, séparés par moins de 1,5% de la « Sujétions ». Le groupe « Encyclopédie » apparaît aussi au Canada au 7^e rang (6,44%). Du côté français, la polarité est aussi présente au 4^e rang (7,13%), ex æquo avec l'ensemble des arguments encyclopédiques. Quant aux sujétions, en France, elles apparaissent au 8^e rang, ex æquo avec la quantité, au 7^e rang (6,83%). Concernant l'agrégat « Santé et environnement », la quantité occupe aussi le quatrième rang en France, et les schémas le quatrième rang au Canada.

Quant à l'agrégat économique, le faible nombre d'arguments ne permet pas de généraliser les résultats internationaux.

017croisade230304_i : Les responsables américains **avaient ensuite banni ce terme de leur vocabulaire**.

012nigger041214_i : Linguistiquement, le fait qu'une communauté **s'empare d'une insulte et se la réapproprie s'appelle une « inversion sémantique »**.

En raison des comportements similaires au sein de trois agrégats sur quatre entre la France et le Canada, nous avons rassemblé les arguments, tous les agrégats confondus. Le résultat peut être consulté en Annexe E. En cohérence avec les ensembles dominants du corpus général, les mêmes trois sortes d'arguments reviennent le plus souvent en France, au Canada et à l'international⁵⁹⁴ : « Schéma », « Contenu » et « Instances »⁵⁹⁵. Il en va d'ailleurs de même pour la

⁵⁹⁴ En ce sens, les trios des arguments les plus employés par pays sont également très semblables, comme le montre le classement ci-dessous :

Rang	France		Canada		International	
1	Contenu - Schéma - Schéma	108	Schéma - Instances - Instances	36	Schéma - Schéma - Instances	38
2	Schéma - Schéma - Instances	89	Contenu - Schéma - Instances	33	Schéma - Instances - Instances	22
3	Contenu - Schéma - Instances	81	Contenu - Schéma - Schéma	27	Contenu - Schéma - Instances	17
4	Schéma - Instances - Instances	67	Contenu - Contenu - Schéma	21	Contenu - Schéma - Schéma	15
5	Contenu - Contenu - Schéma	54	Schéma - Schéma - Instances	21	Schéma - Encyclo - Instances	12

⁵⁹⁵ En France et au Canada, le registre affectif des locuteurs (4,39% France/4,61% Canada), la capacité évocatrice des mots (2,89% France/2,85% Canada), la conflictualité perçue (2,66% France/2,45% Canada), la question des champs (2,59 France/2,13% Canada) et de la licence poétique (2,16% France/1,88% Canada) prennent des places semblables au sein de leurs controverses lexicales respectives, malgré les différences de répartition des agrégats. Néanmoins, des différences de fréquence émergent pour d'autres ensembles. Les informations encyclopédiques prennent une place plus importante dans l'agonistique lexicale en France (6,82%) qu'au Canada (5,69%) ; le mouvement des traits est de même plus souvent mis en avant en France (5,09%/4,57%), tout comme l'argument de la grammaire et de la forme (3,64%/1,92%). On repère également une différence en ce qui a trait à la capacité d'abstraction : elle représente 2,59% des énoncés argumentatifs français et 1,64% des énoncés argumentatifs canadiens. Aussi, les sujétions sont légèrement plus populaires comme argument au Canada (5,93%) qu'en France (5,06%). La polarité est fréquemment déployée au Canada (6,66% vs 4,51%) ; la quantité de traits est plus employée du côté canadien (7,22% vs 5,40%), comme les finalités du discours (3,81% vs 2,84%). Quant aux ensembles restants du Canada et de la France représentant moins de 2,03% du corpus, les relations sont identiques à moins de 1% de différence. À l'international, les ensembles « Schéma » (21,84%) et « Instances » (16,26%) sont plus fréquents qu'en France (13,70% et 11,36%) et qu'au Canada (11,99% et 14,64%). Il faut souligner la présence des sujétions (7,20%) au quatrième rang, argument qui vient plus loin en France (5,06%) et au Canada (5,93%). Les documents internationaux partagent d'ailleurs les mêmes neuf ensembles principaux que la France et le Canada ; des distinctions avec les deux pays principaux du corpus apparaissent lorsque les ensembles employés à l'international représentent moins de 2,30%.

Suisse⁵⁹⁶ et pour la Belgique⁵⁹⁷. Pour les autres pays détenant 30 énoncés argumentatifs et plus⁵⁹⁸, le Liban (67 énoncés) met aussi en jeu les mêmes trois arguments⁵⁹⁹, tandis que l'Algérie (147 énoncés) et la Chine (30 énoncés) en détiennent deux sur trois⁶⁰⁰.

4. LES JOURNALISTES FRANÇAIS ARGUMENTENT-ILS COMME LES JOURNALISTES CANADIENS ? COMPARAISON DES CHOIX D'ARGUMENTS ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

Dans cette section du chapitre sont soulignées les nombreuses similarités et les distinctions sporadiques des choix d'arguments des locuteurs canadiens et français en fonction de leur statut, et ce, dans chacun des quatre agrégats.

4.1 Professionnels des médias

Si l'on se penche sur l'argumentation des professionnels des médias, on constate dans le Tableau XLV que les similarités sont plus importantes que les disparités.

Tableau XLV
Arguments majoritaires des professionnels des médias en France et au Canada, par agrégat

Pays	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Animosité, agression et bouleversement				
France (1 219 arg.)	Schéma (21,08)	Instances (17,31)	Contenu (8,78)	Encyclo (7,05)
Canada (334 arg.)	Instances (20,66)	Schéma (19,46)	Contenu (8,68)	Sujétions et Registre (6,59)
(In)égalités et (in)tolérance				

⁵⁹⁶ Rappelons que la Suisse compte 343 énoncés argumentatifs. Les trois premiers rangs sont occupés par les schémas (18,37%), les instances (15,74%) et le contenu (11,37%).

⁵⁹⁷ La Belgique rassemble quant à elle 312 énoncés. Elle emploie avant tout les arguments liés aux schémas (16,35%), aux instances (15,06%) et au contenu (11,54%).

⁵⁹⁸ Pour les pays avec moins de 30 énoncés argumentatifs, les résultats diffèrent, mais leurs faibles nombres d'arguments ne permettent pas de généraliser leurs résultats. La Tunisie, avec 25 énoncés, comporte avant tout des arguments de contenu (16%), de polarité (12%) et de champs (12%). Le Maroc, avec 18 énoncés, détient en rang égal (16,67%) les schémas, l'arbitraire et les instances. Le Sénégal, avec quatre énoncés, met en jeu à valeur égale (25%) les schémas, le mouvement, la connaissance et le contenu.

⁵⁹⁹ Le Liban emploie les schémas avec 19,40%, suivi des instances avec 17,91% et du contenu avec 14,93%.

⁶⁰⁰ L'Algérie met en jeu les schémas (9,52%) et les instances (8,84%) ; au troisième rang figurent néanmoins la quantité de traits et les informations encyclopédiques, ex æquo avec 8,16%. Enfin, la Chine emploie les arguments du contenu (23,33%), des schémas (13,33%) et des informations encyclopédiques (13,33%).

France (1 111 arg.)	Instances (10,53)	Sujétions (9,45)	Sujétions (8,82)	Schéma (7,92)
Canada (450 arg.)	Instances (16,00)	Sujétions (10,67)	Polarité (10,22)	Encyclo (9,56)
Santé et environnement				
France (95 arg.)	Instances (29,47)	Contenu (12,63)	Quantité (10,53)	Schéma (8,42)
Canada (182 arg.)	Instances (25,82)	Contenu (15,93)	Quantité (11,54)	Schéma (9,34)
Économie				
France (207 arg.)	Instances (23,67)	Schéma (16,43)	Contenu (14,49)	Sujétions (9,18)
Canada (72 arg.)	Schéma (22,22)	Instances (16,67)	Contenu (11,11)	Sujétions (8,33)

Les différences sont en effet surtout visibles dans l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance » : les professionnels des médias canadiens soulignent ou rapportent plus souvent des arguments qui ont trait à la connotation des vocables (013put), tandis que leurs homologues français sont plus attachés à l'ancrage encyclopédique des vocables⁶⁰¹ (002black).

013put280807_c : Elle n'aime pas se faire traiter de pute, de pétasse et de grosse épaisse. **Elle trouve que c'est insultant, méprisant.**

002black300810_f : [...] Armani Black Code a discrètement supprimé le « Black » de son nom pour devenir Armani Code. Non pas parce que « les clients n'étaient pas prêts » ou ne comprenaient pas l'utilisation du mot « black », mais parce que **le groupe L'Oréal a oublié qu'avant d'être un nom de parfum, et sans remonter au Code noir promulgué en France en 1685 par Louis XIV pour régir la vie des esclaves noirs des colonies, les Black Codes regroupaient l'ensemble des lois restreignant les « droits » et les « libertés » des Noirs dans le sud des États-Unis après l'abolition de l'esclavage.**

Tous les agrégats confondus, les journalistes d'opinion canadiens (526 arguments) emploient le plus l'argument de polarité (8,37% : v. exemple 013put ci-dessus)⁶⁰²; les journalistes d'informations canadiens utilisent aussi un peu plus la polarité que leurs équivalents français

⁶⁰¹ Du côté canadien, les arguments mettant en jeu la polarité prennent une importance (3^e rang avec 10,22%) plus grande qu'en France (8^e rang avec 6,12%). À l'opposé, en France, les arguments encyclopédiques (9,45%) et les schémas (7,92%) occupent une place plus grande. Du côté canadien, les schémas occupent malgré tout 6,22%.

⁶⁰² Les journalistes d'opinion français (1 541 énoncés argumentatifs) utilisent en comparaison la « Polarité » dans 3,83% de leurs énoncés.

(3,80%/3,33%), mais l'écart est plus négligeable. La comparaison complète des attitudes discursives françaises et canadiennes des rédacteurs des médias se trouve en Annexe F⁶⁰³.

Si l'on se penche plus attentivement sur l'utilisation de chaque ensemble par les professionnels des médias, présent en Annexe G, on constate que les locuteurs canadiens discutant de sujets d'agression mettent plus en jeu des arguments arbitraires (3,59%/1,15% : 016terroriste) que leurs homologues français, ces derniers préférant les arguments liés aux objectifs métadiscursifs (« Finalité » : 003guerre) des destinataires (3,36%/1,20%) et au mouvement des traits définitoires (3,36%/1,80% : 004guerre).

016terroriste031001_c : La décision, qui a étonné, voire choqué, plusieurs éditeurs aux États-Unis, s'inscrit pourtant dans une politique de longue date, chez cette agence et d'autres : éviter l'emploi de termes qui pourraient prendre une connotation péjorative, **selon le côté de la barrière où ils sont lus.**

003guerre240316_f : L'usage du mot peut avoir **un effet pervers : justifier sans réflexion des mesures d'exception dont l'effet pratique est douteux** et qui présentent de graves inconvénients sur le plan politique.

004guerre230316_f : La guerre que mène le terrorisme **djihadiste est d'une autre nature que les formes de guerre menées jusque-là.**

Dans l'agrégat des inégalités, les Canadiens se montrent plus enclins à parler d'évocation (4,22%/2,88% : 023nègre), tandis que les Français discutent de l'origine des vocables (3,06%/1,11% : 021islamophob), d'éléments grammaticaux (3,96%/1,33% : 010secte), de la

⁶⁰³ À l'exception de « Polarité », l'attitude des journalistes d'information et celle des journalistes d'opinion sont très semblables. L'attitude des entités éditoriales est néanmoins moins similaire, mais ces différences peuvent être aussi dues à un nombre d'énoncés argumentatifs plus bas (56 énoncés argumentatifs français et 46 énoncés canadiens). Ainsi, tandis que les arguments liés aux champs, à la grammaire et forme et à la quantité de traits ont plus nombreux en France, on trouve au Canada une prédominance d'arguments encyclopédiques (15,22%/5,36%). De plus, les comités éditoriaux canadiens semblent également avoir une plus grande tendance à faire appel aux instances (15,22%/10,71%) et aux sujétions (13,04%/7,14%), comportement plus rare du côté français. Les modérateurs et médiateurs agissent également différemment, mais ces divergences peuvent aussi être causées par le nombre réduit d'arguments à l'étude (76 énoncés français et 19 énoncés canadiens) : outre le recours distinct entre la France et le Canada sur les informations encyclopédiques (5,26%/10,53%) et la quantité de traits (6,58%/0%), l'évocation semble plus souvent mise en avant au Canada, tandis que c'est la polarité des vocables et le registre affectif des destinataires qui sont soulignés du côté français. Encore une fois, la fréquence d'apparition des énoncés argumentatifs liés aux instances (3,95%/21,05%) diverge en étant plus présente du côté canadien que français, mais ce sont les modérateurs et médiateurs français qui font plus usage des arguments se rapportant aux sujétions, absent du côté canadien (11,84%/0%).

quantité de traits définitoires (6,30%/4,00% : 001mademoiselle) et de leur mouvement (7,56%/4,67% : 046nègre).

023nègre291016_c : Ainsi en est-il de nègre, **mot hautement chargé**, tant au figuré qu'au propre, car il porte effectivement une des plus sombres pages d'histoire de l'humanité.

021islamophob210913_f : **Inventé par des anthropologues pour les uns, par des mollahs iraniens pour les autres**, ce terme employé à l'envi dans le débat public n'est pas anodin.

010secte251014_f : **L'emploi du terme de « dérives sectaires » a permis d'éviter les ambiguïtés autour du mot secte**, qui pouvait donner le soupçon d'une atteinte à la liberté religieuse

001mademoiselle011011_f : Beaucoup confondent l'usage du mot dans le **langage courant** et son **emploi sur des papiers de banque, d'assurances**.

046nègre090201_f : A peine l'étaient-ils, que **la connotation de nègre se portait sur Noir, le poussant à céder la place, quelques années plus tard, au Black**.

Les différences entre les deux pays se multiplient lorsque les arguments à l'étude sont à moins de 250, comme c'est le cas dans les agrégats « Santé et environnement⁶⁰⁴ » et « Économie⁶⁰⁵ » : il reste que les Canadiens préfèrent parler de mouvement des traits définitoires dans ces deux regroupements de mots (009austérité), tandis que les Français y sont les principaux utilisateurs du « Registre affectif » (005rigueur).

009austérité011215_c : On pourrait donc parler d'austérité **si les mots gardaient leur sens**.

005rigueur170710_f : Jusqu'à présent, l'exécutif se refusait totalement à l'emploi du mot « rigueur », jugé **trop impopulaire auprès des Français**.

⁶⁰⁴ Pour la « Santé et environnement », les Français préfèrent les arguments étymologiques (2,11%/0%), grammaticaux (4,21%/1,65%) et conflictuels (5,26%/0%). Cette fois, ce sont eux qui mettent en avant l'évocation (3,16%/1,65%), tout comme ils s'intéressent au registre affectif (3,16%/0,55%), à la capacité d'abstraction des locuteurs (3,16%/1,10%) et aux sujétions (2,11%/0,55%). À l'opposé, les Canadiens préfèrent les arguments encyclopédiques (5,49%/2,11%), ceux en lien avec les « Champs » (4,95%/3,16%) et le « Mouvement » (2,75%/0%), ainsi que les ensembles « Connaissance » (4,95%/3,16%) et « Finalité » (6,59%/2,11%).

⁶⁰⁵ Pour parler de l'économie, les Canadiens préfèrent aussi parler du mouvement des traits définitoires (4,17%/2,42%), tout comme de la polarité (2,78%/0,97%). Toujours en lien avec l'économie, ce sont les Canadiens, et non les Français, qui parlent de la conflictualité perçue (6,94%/3,38%), du registre affectif (6,94%/3,38%), ainsi que de l'arbitraire (2,78%/0%) et des finalités du destinataire (4,17%/0,48%). En France, le lexique économique est plutôt lié aux champs (4,83%/1,39%), à la grammaire et à la forme (3,86%/1,39%), et à l'encyclopédique (2,90%/0%), ainsi qu'à la capacité d'abstraction des locuteurs (1,93%/0%).

4.2 Locuteurs notoires

Le Tableau XLVI ci-dessous compare les locuteurs notoires en France et au Canada⁶⁰⁶. On trouve en Annexe H la répartition complète.

Tableau XLVI
Arguments majoritaires des locuteurs notoires, en France et au Canada, par agrégat

Pays	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Animosité, agression et bouleversement				
France (2 395 arg.)	Schéma (18,54)	Contenu (13,24)	Instances (9,19)	Encyclo (7,39)
Canada (442 arg.)	Schéma (17,42)	Contenu (14,48)	Instances (10,41)	Quantité (10,18)
(In)égalités et (in)tolérance				
France (2 136 arg.)	Contenu (12,69)	Instances (8,29)	Polarité (7,58)	Schéma (7,44)
Canada (572 arg.)	Polarité (11,36)	Instances (10,66)	Contenu (8,57)	Schéma (8,22)
Santé et environnement				
France (126 arg.)	Contenu (22,22)	Schéma (10,32)	Instances (10,32)	Quantité (7,94)
Canada (138 arg.)	Contenu (17,39)	Instances (17,39)	Quantité (13,04)	Schéma (10,14)
Économie				
France (95 arg.)	Contenu (18,59)	Schéma (15,79)	Sujétions (9,47)	Instances (8,42)
Canada (77 arg.)	Schéma (16,88)	Contenu (11,69)	Instances (10,39)	Encyclo et arbitraire (7,79)

Tout comme les professionnels des médias, les attitudes distinctes des locuteurs notoires se trouvent avant tout dans l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance » : devant les ensembles typiquement majoritaires, les Canadiens mettent en avant la « polarité » (11,36% : 014secte), tandis que les Français la relèguent à la troisième place (7,58%), le contenu des traits définitoires occupant le premier rang français⁶⁰⁷ (12,69% : 004nègre).

⁶⁰⁶ Le nombre élevé d'arguments émis par les locuteurs notoires experts (2 515 énoncés français et 499 énoncés canadiens) a permis d'analyser plus spécifiquement leur attitude discursive : tandis que les locuteurs notoires canadiens ont le plus tendance à faire appel à la polarité, les experts français y ont plus recours que leurs homologues canadiens, mais uniquement lorsqu'il est question des inégalités, de la santé et de l'environnement.

⁶⁰⁷ Dans cet agrégat, les Français emploient le plus les arguments des groupes « Encyclopédie » (6,37%/4,37%) et « Surmot » (2,29%/0,70%), tandis que les Canadiens ont une préférence envers l'intention (3,32%/1,73%) et les finalités (4,20%/2,34%) du destinataire, tout comme envers les sujétions (7,87%/5,90%).

014secte040101_c : Le Conseil comprend que le plaignant ait pu être désagréablement surpris par l'utilisation du mot « secte » à l'encontre de l'Armée du Salut, **étant donné la connotation négative de ce terme.**

004nègre040516_f : Quand je parlais de négritude, c'était pour répondre précisément aux racistes qui nous considéraient comme **des nègres, autrement dit des riens.**

Soulignons qu'en France, dans l'agrégat « Animosité, agression et bouleversement », les informations encyclopédiques arrivent au 4^e rang (7,39% : 005crise), tandis qu'ils arrivent au 5^e rang au Canada (5,66%). C'est plutôt la quantité de traits définitoires qui a préséance du côté canadien (10,18% : 009terrorisme), la France lui octroyant à son tour un 5^e rang⁶⁰⁸ (4,59%).

005crise191012_f : La généralisation du mot **coïncide avec les débuts de la modernité et l'émergence d'une nouvelle conception du temps.**

009terrorisme181215_c : Pourtant, la question va bien au-delà de la sphère juridique, et il est important d'être conscient que **ce mot veut à la fois tout et rien dire**, avant de le prononcer à tort et à travers.

L'agrégat « Santé et environnement » montre des comportements quasi similaires entre les deux régions⁶⁰⁹. Quant au groupe de mots « Économie », il manifeste une prévalence des sujétions en France (9,47% : 004rigueur), tandis que c'est l'encyclopédie (007austérité) et le caractère arbitraire des vocables (005austérité) qui prennent plus d'importance au Canada⁶¹⁰ (7,79%).

004rigueur110510_f : Faut-il ou non parler de politique de rigueur où **le mot est-il désormais imprononçable par tout gouvernement**, quelle que soit sa couleur politique ?

007austérité111214_c : Carlos Leitão n'apprécie pas l'utilisation du terme austérité pour désigner la stratégie du gouvernement libéral en matière de finances publiques. « **Ça fait très européen.** »

005austérité010315_c : **Est-ce que le mot « austérité » décrit une réalité objective ou est-il utilisé uniquement à des fins politiques ?**

⁶⁰⁸ Pour les locuteurs notoires français de l'agrégat « Animosité, agression et bouleversement », les arguments grammaticaux (4,22%/1,81%), mémoriels (3,94%/2,04%) et du mouvement des traits définitoires (3,84%) sont préférés ; leurs homologues canadiens ont plutôt une prédilection pour l'arbitraire des vocables (3,62%/1,50%).

⁶⁰⁹ Pour les vocables de la santé et de l'environnement, les Français sont plus enclins à discuter de grammaire et de la forme (4,76%/0,72%), d'évocation (3,97%/2,17%), de « surmot » (1,59%/0%), de sujétions (3,17%/0,72%), d'associativité (4,76%/0%) et exceptionnellement de polarité (6,35%/2,17%) ; les Canadiens utilisent plus d'informations encyclopédiques (4,35%/0,79%) et d'arguments liés aux mouvements des traits définitoires (6,52%/1,59%).

⁶¹⁰ Les arguments de l'agrégat économique sont inférieurs aux autres agrégats (95 énoncés français et 77 énoncés canadiens) ; les différences sont plus nombreuses. Notons entre autres la prédominance des champs (6,49%/1,05%) et de la polarité (3,90%/1,05%) au Canada, tandis qu'en France, la licence poétique (6,32%/0%) et les finalités du destinataire (6,32%/3,90%) ont préséance. La quantité (3,90%/1,05%) et le mouvement (2,60%/0%) des traits définitoires, ainsi que la connaissance des locuteurs (6,49%/3,16%) dominant aussi au Canada ; en France, l'évocation (2,11%/0%), le « surmot » (2,11%/0%) et la capacité d'abstraction (4,21%/2,60%) ont préséance.

4.3 Société civile

Les arguments majoritaires de la société civile sont présentés dans le Tableau XLVII. La répartition générale des ensembles chez les locuteurs de la société civile se trouve en Annexe I⁶¹¹.

Tableau XLVII
Arguments majoritaires de la société civile, en France et au Canada, par agrégat

Pays	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Animosité, agression et bouleversement				
France (130 arg.)	Schéma (21,54)	Contenu (10,00)	Instances (10,00)	Encyclo (7,69)
Canada (48 arg.)	Schéma (20,83)	Contenu (16,67)	Instances (14,58)	Registre (6,25)
(In)égalités et (in)tolérance				
France (249 arg.)	Schéma (12,85)	Contenu (11,24)	Instances (10,44)	Polarité (8,03)
Canada (132 arg.)	Mouvement (15,15)	Contenu (12,12)	Quantité (9,85)	Polarité (9,09)
Santé et environnement				
France (28 arg.)	Contenu (25,00)	Registre (10,71)	Grammaire, mouvement, conflictuel, associativité, schéma, finalité et Instances (7,14)	
Canada (3 arg.)	Contenu (33,33)	Schéma (33,33)	Champs (33,33)	Absent
Économie				
France (2 arg.)	Schéma (50,00)	Sujétions (50,00)	Absent	
Canada (0 arg.)	Absent			

Les différences majeures se trouvent une fois de plus dans le deuxième agrégat. Les locuteurs canadiens préfèrent discuter des différentes caractéristiques des traits définitoires : le mouvement des traits définitoires (15,15% : 012nègre), leur contenu (12,12% : 013racis) et la quantité de traits et d'acceptions (9,85% : 004racis) se trouvent au cœur des controverses lexicales canadiennes.

⁶¹¹ On y constate aussi que les locuteurs français du premier agrégat font un usage plus grand des arguments étymologiques (5,38%/0%) et mémoriels (5,38%/2,08%) que les Canadiens ; ils mettent également l'accent sur la capacité évolutive des mots à travers le temps (6,15%/2,08%). Pour parler d'animosité, les Canadiens se tournent plutôt vers l'évocation (4,17%/2,31%), la polarité (4,17%/0%) et la licence poétique (4,17%/1,54%). Pour discuter d'intolérance, la société civile française a plus recours à la grammaire et à la forme (7,63%/0,76%), ainsi qu'à la capacité d'abstraction des destinataires (3,61%/0,76%) ; leurs homologues canadiens préfèrent le mouvement des traits définitoires (15,15%/6,43%) et les finalités du destinataire (7,58%/0,40%)⁶¹¹. Les arguments des agrégats « Santé et environnement » et « Économie » ne sont pas assez nombreux pour être utilisés à des fins d'analyse.

012nègre010299_c : Certes, le terme a rarement habité les beaux quartiers d'une langue héritière d'une tradition esclavagiste et coloniale, **mais on le pensait réhabilité.**

013racis090515_c : Rappelons que le racisme est un système d'oppression et de dépossession des peuples racisés au bénéfice de la société dite « blanche », et ce, à l'échelle globale.

004racis171097_c : On voit donc que le mot « raciste » **couvre aussi bien l'accès restreint à l'école anglophone que l'injustice subie par les Noirs pendant des siècles et que le fait de se faire gazer dans un camp de concentration.**

En opposition, les locuteurs français emploient les trois groupes d'arguments majoritaires : ils argumentent à partir de leurs contextes caractéristiques (12,85% : 003racis), du contenu définitoire des vocables (11,24% : 002jeune) et font appel à des arguments d'autorité⁶¹² (10,44% : 011populis).

003racis300798_f : Mais ce qui me choque le plus, c'est l'usage du mot « multiraciale » pour définir non pas un troupeau de bovins **mais l'équipe de France.**

002jeune130611_f : selon les termes de Pierre, l'appellation « **individu de 15-25 ans qui travaille = un jeune** ».

011populis200705_f : Comme l'a relevé l'un de nos lecteurs, qui livrait à l'appui de ses remarques cette définition **tirée du Petit Larousse** (Le Monde du 29 juin), il n'est sans doute pas excessif de qualifier Nicolas Sarkozy de populiste.

4.4 Références textuelles

Quant aux références textuelles (Tableau XLVIII), le peu d'arguments dans les quatre agrégats⁶¹³ ne permet pas d'en faire une lecture générale. Soulignons néanmoins que les arguments

⁶¹² Notons aussi que les mêmes ensembles prévalent pour le premier agrégat portant sur les mots violents, à l'exception de l'« Encyclopédie » apparaissant au 4^e rang en France (5^e au Canada avec 4,17%), et le « Registre » au 4^e rang au Canada (5^e rang en France avec 6,15%).

⁶¹³ Même tous les agrégats confondus, le nombre réduit d'énoncés argumentatifs de ces locuteurs amoindrit la légitimité des observations : 37 énoncés français et 17 énoncés canadiens liés aux textes d'autorité, 59 énoncés français et 27 énoncés canadiens en lien avec les textes de référence, et 33 énoncés français portant sur les textes fondateurs ; le Canada n'a pour cette dernière catégorie aucun commentaire métadiscursif. Mentionnons quand même que tous les agrégats confondus, c'est le contenu qui intéresse plus la France pour les textes d'autorité et pour les textes de référence. Les arguments liés à la conflictualité et aux instances de légitimation font plutôt partie de l'argumentation canadienne. Néanmoins, c'est le statut d'autorité des textes de référence qui intéresse avant tout les Français, les Canadiens utilisant plus ces ouvrages de référence en lien avec les arguments de la quantité et du mouvement des traits, ainsi que la polarité qui leur est associée.

canadiens et français sont les mêmes employés dans l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance », bien qu'à des pourcentages différents⁶¹⁴.

Tableau XLVIII
Arguments majoritaires des références textuelles, en France et au Canada, par agrégat

Pays	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang
Animosité, agression et bouleversement				
France (48 arg.)	Contenu (54,17)	Instances (25,00)	Schéma (4,17)	Capacité (4,17)
Canada (17 arg.)	Contenu (41,18)	Instances (29,41)	Schéma (11,76)	Encyclo, conflictuel et capacité (5,88)
(In)égalités et (in)tolérance				
France (64 arg.)	Contenu (32,81)	Instances (31,25)	Quantité (10,94)	Polarité (6,25)
Canada (27 arg.)	Contenu (22,22)	Polarité (22,22)	Quantité (22,22)	Instances (14,81)
Santé et environnement				
France (3 arg.)	Contenu (33,33)	Capacité (33,33)	Finalité (33,33)	Absent
Canada (0 arg.)	Absent			
Économie				
France (14 arg.)	Contenu (50,00)	Instances (28,57)	Champs (14,29)	Quantité (7,14)
Canada (0 arg.)	Absent			

5. BILAN CONCLUSIF

Ce chapitre a montré que certains locuteurs sont plus prédisposés que d'autres à l'utilisation d'arguments.

Les professionnels de l'écrit mettent d'abord en avant des notions de connaissances partagées, que ces dernières rejoignent une forme latente ou explicite. Ils se soucient aussi

⁶¹⁴ Pour l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance », les références textuelles sont employées en raison du contenu des traits définitoires qu'elles explicitent (32,81%/22,22%) et de leur statut d'instance de légitimation (31,25%/14,81%) ; les Canadiens les emploient plutôt pour les arguments liés à la polarité (22,22%/6,25%) et à la quantité de traits (22,22%/10,94%). Pour l'agrégat « Animosity, aggression and upheaval », notons que les seules différences se trouvent au 4^e rang. Les Canadiens sont plus enclins à mettre en avant les arguments contextuels (11,76%/4,17%) et conflictuels (5,88%/0%), et ont recours aux instances de légitimation (29,41%/25,00%) ; les Français préfèrent se référer au contenu des mots (54,17%).

beaucoup des prescriptions et proscriptions, ainsi que de l'aspect conflictuel des vocables controversés : les convenances sociales sont ainsi soulignées dans leurs métadiscours.

Les locuteurs notoires emploient avant tout des arguments liés au destinataire. Ils utilisent, commentent ou rapportent les manières dont un discours peut être mis en valeur, en s'intéressant aussi au lexique arbitraire employé par un destinataire. Ils se penchent sur les intentions du destinataire, y compris les objectifs de son discours : a-t-il pour but d'argumenter ou de manipuler ? Ils soulignent, défendent ou critiquent la possibilité pour un vocable d'être un « Surmot » ou un « Mot-mémoriel ». Enfin, ces acteurs publics évoquent la connaissance, la méconnaissance et l'ignorance lexicale des autres locuteurs.

De son côté, la société civile préfère discuter des conditions d'existence d'un vocable. Elle se fie aussi à ce qu'elle connaît de la langue, c'est-à-dire les informations étymologiques, les éléments grammaticaux, la vivacité des mots et leur faculté à faire écran au fond. La capacité d'évolution des mots semble l'intéresser : quels critères sont admissibles pour élargir ou restreindre le sens d'un terme ? Particulièrement tournée vers les destinataires du discours, la société civile est celle qui met également le plus en avant les arguments liés aux sentiments suscités par un vocable et à la capacité de l'audience générale à faire preuve de perspicacité face aux discours et à la langue.

Quant aux références textuelles, détenant un statut d'autorité auprès d'une communauté linguistique, elles sont le plus souvent utilisées pour expliciter le contenu définitoire des vocables, y compris leurs connotations. Elles servent aussi à clarifier la quantité de traits et d'acceptions d'un mot controversé; on se sert enfin d'elles pour restreindre ou encourager les mouvements de domaine, ainsi que pour se renseigner sur les champs morphologiques et lexicaux.

Concernant la répartition des ensembles d'arguments en France et au Canada, elle est très similaire. Néanmoins, ces deux pays emploient des arguments plutôt distincts lorsque vient le temps de discuter des différents agrégats, dont celui des inégalités et des intolérances.

En effet, pour cet agrégat, tandis que les Français poursuivent leur emploi des trois ensembles majoritaires du corpus, les Canadiens préfèrent des arguments liés à la connotation d'un mot. Ce vocable est-il positif ou négatif ? Détient-il simultanément plusieurs polarités ? Une polarité ancienne subsiste-t-elle à l'ère contemporaine ? Ce sont là plusieurs questions qui se trouvent au sein de documents canadiens. De plus, les convenances sont plus explicitées chez les Canadiens que les Français : la « rectitude politique », la tabouisation du vocabulaire et l'observation de la censure sont particulièrement présentes dans la dialectique canadienne, surtout chez les professionnels des médias et les locuteurs notoires qui s'intéressent à la recevabilité du discours. La société civile canadienne se distingue dans son choix d'argumentation : elle s'intéresse particulièrement aux traits définitoires, leur contenu, leur mouvement et leur quantité étant ainsi scrutés. Bref, on observe une différence entre les différentes strates de locuteurs canadiens, tandis que les Français s'expriment de manière plus uniforme, quel que soit leur statut.

Lorsqu'on parle de la santé et de l'environnement, les mêmes arguments sont employés de manière générale par les deux peuples : les instances d'autorité et le contenu définitoire des vocables priment. Or, le découpage par statut apporte des nuances à ces résultats. Pour les professionnels des médias, français comme canadiens, les instances d'autorité et les convenances sont importantes. Pour les locuteurs notoires, les Français préfèrent définir les mots controversés, notamment aidés de leurs schémas, tandis que les Canadiens emploient plutôt des définitions liées à des instances de légitimation. Bien que l'on détienne des données insuffisantes pour la société civile et les références textuelles, la distinction entre professionnels de l'écrit et acteurs publics

pour ces mots de la santé et de l'environnement montre que les arguments varient bel et bien un peu en fonction de leur statut, et dans le cas des locuteurs notoires seulement, en fonction de leur pays d'origine.

Concernant le vocabulaire économique, les deux régions semblent aussi discourir d'une manière très semblable : ils emploient tous deux en majorité le contenu définitoire, les schémas et les instances au sein de leur argumentation. Néanmoins, les rédacteurs des médias français emploient un peu plus des arguments d'autorité qu'ils ne recourent aux contextes caractéristiques, tandis que l'inverse se produit au Canada : les schémas sont plus employés que les instances pour réfléchir au lexique économique. De même, les locuteurs notoires français emploient davantage le contenu définitoire et les schémas, tandis que l'inverse est encore observé du côté canadien : les contextes caractéristiques d'abord, puis le contenu définitoire. Bref, leurs stratégies discursives varient légèrement : les locuteurs canadiens semblent plus se tourner vers leurs propres agrégats euristiques de connaissances avant d'avoir recours à des arguments qui leur sont externes, et les Français avancent des définitions en cherchant avant tout des arguments d'autorité pour débattre de mots économiques.

Enfin, pour les mots touchant l'agression et les bouleversements, les Français se fient majoritairement à leurs contextes caractéristiques pour évaluer l'admissibilité de vocables, tandis que les Canadiens emploient non seulement leurs schémas, mais se tournent beaucoup vers leurs instances de légitimation pour confirmer ou infirmer un usage. Bien que les trois ensembles d'arguments majoritaires se trouvent au sein de l'argumentation de toutes les strates de locuteurs, canadiens comme français, le savoir encyclopédique est particulièrement mis de l'avant en France, tandis que c'est plutôt le caractère asémique/monosémique/polysémique des vocables controversés qui priment au Canada.

Pour conclure, au-delà de ces différences liées aux agrégats, Français comme Canadiens, locuteurs de la société civile comme locuteurs notoires, les arguments des groupes du « Contenu », du « Schéma » et des « Instances » forgent avant tout leur argumentation au sein de controverses lexicales.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous ne sommes pas très originaux lorsque vient le temps de légitimer et de condamner un mot litigieux. Du moins, c'est la conclusion à laquelle parvient cette analyse globale des arguments employés au sein de controverses lexicales médiatiques francophones. Non seulement les débats lexicaux puisent sans cesse dans un groupe restreint de 25 ensembles d'arguments, mais les trois mêmes reviennent constamment dans la dialectique de tous pour étayer, mais surtout réprouver un vocable litigieux⁶¹⁵.

Le recours aux contextes caractéristiques est d'abord l'argument favori des locuteurs du corpus, en particulier lorsqu'il est question de mots d'agression et de bouleversement ; l'évocation de schémas requiert après tout moins d'efforts cognitifs pour un individu que la recherche externe d'arguments afin d'appuyer une dialectique. Or, ces schémas doivent sensiblement correspondre au consensus social, sans quoi ils sont réprouvés dans une argumentation lexicale.

Ces généralisations mentales du réel sont parfois explicitées sous la forme de traits définitoires, deuxième ensemble d'arguments le plus populaire. Lorsqu'un locuteur caractérise lexicalement un mot, il le lie généralement à un seul trait définitoire ; quand il préfère une définition non lexicale, par exemple encyclopédique, plusieurs traits définitoires apparaissent. Il semble ainsi plus facile pour un locuteur de décrire un signifié à l'aide de multiples caractéristiques encyclopédiques (notamment des exemples), que d'associer des traits lexicaux au signifiant :

⁶¹⁵ Pour confirmer la validité du modèle et sa nomenclature à plus grande échelle, il serait néanmoins essentiel de tester le répertoire sur un nombre plus élevé d'articles de presse et de textes d'opinion, voire sur d'autres pans du discours social et d'autres langues autres qu'occidentales.

définir sémantiquement paraît nécessiter un niveau supplémentaire d'abstraction exigeant un effort supplémentaire. D'ailleurs, énoncer des savoirs encyclopédiques est également une stratégie argumentative fréquente, en particulier pour les vocables patrimoniaux et sensibles du corpus. Or, ces connaissances préalables partagées sont si nombreuses, parfois contradictoires et de temps à autre subjectives, qu'elles se révèlent rapidement neutralisées dans le discours social par des locuteurs qui se méfient de tous ces arguments avancés comme des « faits » encyclopédiques.

Pour démêler le vrai du faux en matière de lexique, nombre de locuteurs se tournent vers un troisième ensemble d'arguments : les instances de légitimation qu'ils identifient comme des figures d'autorité sur la langue. La société civile est attentive aux choix de vocabulaire des locuteurs notoires, et n'hésite pas à commenter le lexique des médias, miroirs de l'usage selon certains et chefs de file en matière de terminologie selon d'autres. D'autres locuteurs consultent les experts à la recherche du « bon usage », épluchent les ouvrages de référence, mais ce sont envers les instances formelles qu'ils ont le plus d'attente ; une partie de la société civile est même prête à restreindre sa liberté d'expression en échange des directives lexicales qu'elle attend de ces autorités formelles. Or, ces instances déçoivent à leur tour : certaines refusent de légiférer sur le vocabulaire, d'autres sont trop lentes à le faire, et celles qui le font sont aussitôt critiquées : les définitions obtenues font rarement l'unanimité, et sont parfois responsables de controverses lexicales supplémentaires. Les litiges de vocabulaire restent alors irrésolus, et les locuteurs demeurent généralement insatisfaits, voire se méfient de surcroît des vocables controversés.

Ce sont donc des locuteurs suspicieux qui écoutent et qui échangent dans le discours médiatique, et ce, en déployant de leur mieux leur sens critique, admettant les mots subjectifs au sein de discours d'opinion seulement, scrutant l'étymologie pour s'assurer que leurs origines soient acceptables en regard de valeurs contemporaines. Ils réprouvent l'emploi de vocables sensibles qui

les rendent émotifs, et ils scrutent tout indice de mauvaise intention, d'exagération et d'éloquence, en assimilant la rhétorique, la « rectitude », la « rectitude politique » et la censure.

Les locuteurs prudents évitent quant à eux de puiser des termes dans les domaines règlementés et ceux liés à la mémoire collective d'un peuple. Ils refusent de décoder un discours entier à l'aide d'un seul mot comme clé d'interprétation, redoutant de lui faire signifier « trop », et d'associer un vocable à de nombreux réseaux sémantiques et encyclopédiques, craignant au contraire de l'amener à ne signifier « rien ». Ils désapprouvent l'emploi de vocables conflictuels et ceux détenant ou ayant eu par le passé une connotation négative : les champs lexicaux de ces mots leur paraissent même hors limites, de peur de faire écran à leurs propos. Différents locuteurs se tournent vers des euphémismes temporaires, ceux-ci étant irrémédiablement voués à leur tour à être condamnés : tant qu'un signifié est négatif, conflictuel ou sensible, son signifiant l'est également. D'autres individus rejettent néanmoins ces euphémismes. Pour autant, les locuteurs ne manifestent pas des attitudes homogènes envers tous les mots de la langue : des facteurs de convenance et de pertinence interviennent alors.

Les convenances sociales auxquelles se réfère un locuteur ont une influence sur ses choix de vocabulaire. Parmi les contraintes soulignées dans cette recherche, celles qui expliquent les deux visions (monosème/polysème) et les deux positions (conservatrice/progressiste) manifestées par divers locuteurs ont permis d'appréhender la source de nombreuses mésententes sur la recevabilité d'arguments de l'agonistique lexicale : ainsi, un locuteur de vision monosème peut refuser un adjectif en considérant que la forme nominale de ce dernier est conflictuelle, tandis que pour un locuteur de vision polysème, des distinctions de sens, et par conséquent d'acceptabilité, régissent les différentes classes grammaticales ; l'adjectif serait donc approprié. De même, pour un locuteur de position conservatrice, la signification dictée par l'étymologie perdure jusqu'à l'ère

contemporaine, alors que pour un locuteur de position progressiste, un mot peut légitimement évoluer et perdre son sens original.

Ces deux axes de contraintes discursives s'ajoutent notamment à des réflexions sur la pertinence : on a vu au sein du répertoire que la pertinence et les convenances sont fortement entremêlées dans l'agonistique lexicale.

La position conservatrice et la vision monosème sont entre autres soutenues par le rapport à l'effort cognitif. En effet, le purisme linguistique des conservateurs minimise notamment l'effort de décodage de la signification des mots : un vocable qui garde le même sens à travers toutes circonstances et toutes époques ne peut entraîner de confusion lors du décodage. De manière semblable, un locuteur de vision monosème se méfie de vocables polysémiques qui nécessitent souvent un effort supplémentaire de contextualisation : les risques d'incompréhension sont multipliés si cette contextualisation est insuffisante ou si elle échoue, la pertinence du propos étant alors menacée.

Le figement et la monosémie, représentant des économies d'efforts pour les conservateurs et les monosèmes, ne peuvent se justifier pour les locuteurs de position progressiste et de vision polysème puisqu'ils sont inspirés par une perception sociale de la langue évolutive et plurivoque. Si un mot peut exceptionnellement cesser d'évoluer et/ou n'avoir qu'un sens, la variabilité d'un mot et la pluralité de ses sens sont des évidences auxquelles les locuteurs progressistes et polysèmes adhèrent sans réserve. Les polysèmes peuvent de plus employer ces contraintes pour renforcer des facteurs appréciatifs de la pertinence, entre autres en maniant l'art rhétorique : ils génèrent des effets plus grands avec de moindres efforts à l'aide de jeux de mots, ou encore en employant des sens figurés. De même, les progressistes bénéficient aussi du pouvoir de revendiquer des vocables

péjoratifs pour en renverser la connotation et ainsi rendre la langue plus neutre, comme le souhaitent plusieurs locuteurs du corpus, progressistes comme conservateurs.

La majorité des interlocuteurs du corpus à l'étude sont monosèmes et progressistes, et s'opposent à une minorité de polysèmes et conservateurs : leurs désaccords se cristallisent dans les controverses lexicales analysées, lieux de débats sur la vision et la position à adopter sur la langue. L'analyse par statut de locuteurs a notamment montré qu'un niveau plus élevé d'éducation est généralement lié à une vision polysème de la langue, et l'étude par pays a indiqué que plus de Canadiens que de Français manifestaient une vision polysème et une position progressiste.

Un contraste notable sur la position se remarque par ailleurs entre strates de locuteurs : les professionnels des médias et les locuteurs notoires, de position majoritairement progressiste, ne perçoivent pas la langue comme la société civile et les références textuelles, fréquemment conservatrice : ils ne peuvent échanger efficacement lorsque des contraintes discursives aussi importantes les séparent. Cet écart se creuse davantage au Canada, où une société civile très conservatrice et un gouvernement — qui inclut politiciens comme administration publique — de position fréquemment conservatrice se heurtent à d'autres locuteurs notoires très progressistes. Qui plus est, les experts, surtout progressistes, ne peuvent se faire correctement entendre par la société civile et par le gouvernement, surtout conservateurs : s'ils parlent la même langue, ils ne partagent pas les mêmes règles de légitimité discursive, et ne peuvent pas venir à bout de controverses lexicales, à moins de faire des compromis sur leurs perspectives langagières. Avec des attitudes aussi opposées, des débats lexicaux ne peuvent que surgir entre eux. Ces observations sont d'autant plus problématiques que les politiciens sont les premiers à intervenir pour discuter des vocables d'agression et d'économie, et que les experts abordent les plus souvent les mots des inégalités ainsi que ceux de la santé et de l'environnement. Les principaux acteurs de l'agonistique lexicale ne

partagent donc pas les mêmes perspectives sur la langue, leurs arguments étant parfois incompatibles.

En étudiant les postures, nous avons observé que la posture monosème-conservatrice était la plus présente de toutes, même si en général, le corpus étudié était plus progressiste que conservateur. L'emprise des locuteurs conservateurs sur l'agonistique lexicale s'étend en effet lorsqu'on étudie ensemble la vision et la position des locuteurs : plus de locuteurs de position conservatrice expriment explicitement à la fois leurs perspectives sur l'axe évolutif et l'axe quantitatif que ceux de position progressiste. Les métadiscours sur la langue se trouvent ainsi fortement investis par des locuteurs à la posture monosème-conservatrice, occupant de ce fait plus d'espace dans le discours social, aux dépens des locuteurs polysèmes et progressistes. Ce phénomène explique probablement la raison pour laquelle on se sent parfois entourée de puristes monosèmes : ils défendent plus clairement leur point que les progressistes et les polysèmes.

Outre ces convenances sociales, nous avons observé que l'objet de l'argumentation a un certain impact sur les arguments sélectionnés dans une controverse lexicale. Trois de nos agrégats ont pour principaux arguments les schémas, les instances de légitimation et le contenu définitoire, mais leurs ordres respectifs sont tous différents, montrant par exemple que le contenu définitoire est plus important pour discuter des mots de la santé et de l'environnement qu'il ne l'est pour les vocables économiques⁶¹⁶.

Les mots des « (In)égalités et [de l'] (in)tolérance » se distinguent davantage. Cet agrégat comporte le contenu définitoire au premier rang, les instances de légitimation au deuxième, mais

⁶¹⁶ On trouve l'ordre majoritaire « Schéma - Instances - Contenu » uniquement pour parler de vocables d'agression (ex. : « génocide »). Pour discuter de vocables de santé et d'environnement (ex. : « bio/biologique »), c'est leur contenu définitoire qui prime tel que mis de l'avant par des instances de légitimation ; ensuite seulement interviennent les contextes caractéristiques. Quant aux mots économiques (ex. : « récession »), les instances de légitimation sont avancées comme principal argument. Elle sont suivies des contextes caractéristiques et du contenu définitoire.

la polarité des mots occupe le troisième rang, peu devant les schémas à la quatrième place. Pour discuter de vocables comme « nigger » et « sauvage », il n'est pas surprenant que leur connotation négative ou péjorative soit mise en avant dans les controverses lexicales.

Cet agrégat de mots discriminants se distingue néanmoins sur d'autres points. Bien que l'on trouve plus de documents canadiens portant sur les mots des inégalités et de l'intolérance comparativement aux français, les Canadiens usent de moins d'arguments par locuteur que leurs homologues français : les journalistes d'information et les experts canadiens sont plus succincts que leurs confrères français. Les mots sensibles interpelleraient ainsi plus les Canadiens, mais ces derniers seraient moins portés à développer leur intervention. Les connotations et les sujétions discursives, arguments d'ailleurs privilégiés dans leurs interventions, contraindraient-elles plus les professionnels des médias et les locuteurs canadiens notoires que leurs homologues français ? Le fait que les sociétés civiles canadienne et française affichent des répartitions d'énoncés argumentatifs semblables appuierait cette hypothèse. Il serait néanmoins pertinent de confronter ces analyses à d'autres recherches, notamment en communication et en rhétorique, pour avancer d'autres explications plausibles afin de rendre compte de ces observations. Toutes nationalités confondues, il reste que ces controverses lexicales engendrent en moyenne près d'une dizaine d'énoncés argumentatifs par document, ce qui fait d'elles des sujets presque aussi chauds que les vocables d'agression.

Le vocabulaire de l'animosité, de l'agression et de la violence est en effet le plus susceptible de générer des débats dans le discours social puisque c'est lui qui est le plus largement et le plus longuement discuté⁶¹⁷. Cette forte présence de mots d'agression est d'autant plus surprenante que seuls 16 vocables forment cet agrégat, en comparaison avec 29 vocables pour l'agrégat

⁶¹⁷ Rappelons que cet agrégat est composé de 539 documents avec une moyenne de 10,65 énoncés par document.

« (In)égalités et (in)tolérance⁶¹⁸ ». Les mots « génocide », « guerre » et « terrorisme »/« terroriste » sont ainsi particulièrement discutés dans le discours social⁶¹⁹, surtout par les politiciens et les érudits, qui formulent à eux seuls près de la moitié des énoncés métadiscursifs étudiés⁶²⁰. Bien que l'on observe un intérêt égal partagé par les locuteurs de la France et du Canada pour les mots d'agression⁶²¹, plus d'arguments français sont proportionnellement repérés en France qu'au Canada⁶²²; les Français manifestent aussi plus d'arguments de nature encyclopédique que les Canadiens. Nous avons avancé l'hypothèse que les Français se sentiraient plus interpellés par les vocables de cet agrégat, puisque ces derniers seraient plus rattachés aux réalités plus européennes que nord-américaines : les questions de « génocide », de « shoah », de « rafle »... partagent en effet plus de liens historiques, voire affectifs, avec la France que le Canada. Encore une fois, il serait nécessaire de puiser dans des recherches d'autres domaines pour avancer davantage d'hypothèses sur ces différents phénomènes.

Comparer ces deux agrégats de mots d'agression et de discrimination, très discutés dans le discours social, avec deux autres regroupements de mots plus pondérés, liés à la santé, l'environnement et l'économie, permet d'observer que l'on s'attarde beaucoup moins aux controverses lexicales lorsqu'elles ne se rapportent pas à des mots touchant l'humanité⁶²³. Les Canadiens restent néanmoins plus intéressés par les questions lexicales de l'écologie, la santé et

⁶¹⁸ Ce second agrégat comporte 536 documents avec une moyenne de 9,96 énoncés/document.

⁶¹⁹ Le mot « génocide » est présent dans 170 documents, « guerre » dans 83 documents et « terrorisme »/« terroriste » au sein de 70 documents.

⁶²⁰ Plus exactement 45,13% des énoncés totaux.

⁶²¹ Les moyennes sont de 5,44 énoncés/locuteur français et de 5,50 énoncés/locuteur canadien.

⁶²² Rappelons que 3792 énoncés français pour 47,87% des énoncés totaux français ont été repérés contre 841 énoncés canadiens pour 33,72% des énoncés totaux canadiens.

⁶²³ La moyenne est de 6,66 énoncés/document pour « Santé et environnement » et 6,05 énoncés/document pour les mots économiques.

l'économie que les Français, chez qui ces thèmes occupent tous deux moins de 5% des énoncés argumentatifs recensés⁶²⁴.

Malgré ces différences d'intérêt, le contenu de leur argumentation reste similaire pour les mots de la « Santé et [de l'] environnement » : cet agrégat est d'ailleurs le seul où les quatre principaux ensembles d'arguments employés sont identiques chez les Français et les Canadiens, à des pourcentages semblables⁶²⁵. Notons aussi que plus de 50%⁶²⁶ des arguments de ce groupement de mots ont été émis par les experts, et plus de 30% par des journalistes d'opinion⁶²⁷; les politiciens interviennent ainsi rarement dans cet agrégat, mais lorsqu'ils le font, leurs arguments sont nombreux⁶²⁸.

Les politiciens sont néanmoins les premiers à débattre des querelles de mots économiques⁶²⁹. Ces vocables économiques sont d'ailleurs ceux qui sont disputés dans le corpus à l'aide de la plus petite moyenne d'énoncés argumentatifs par document. Les termes « austérité », « faillite », « récession », « rigueur » et « solde » sont avant tout débattus par les Canadiens⁶³⁰,

⁶²⁴ On trouve en effet 3,18% d'énoncés français portant sur l'agrégat « Santé et environnement » et 4,01% sur les mots économiques. En comparaison, 12,95% des énoncés canadiens touchent la question de l'écologie et de la santé, et 5,97% les vocables de l'économie.

⁶²⁵ Par exemple les « Instances » de légitimation (respectivement 29,47% et 25,82%), le « Contenu » (respectivement 12,63% et 15,93%), la « Quantité » de traits (respectivement 10,53% et 11,54%), les « Schémas » (respectivement 8,42% et 9,34%)...

⁶²⁶ 51,20% des énoncés de l'ensemble « Santé et environnement » ont été émis par des experts.

⁶²⁷ Plus exactement 30,72%.

⁶²⁸ Les politiciens français déploient en moyenne 7 arguments par intervention, et les politiciens canadiens 3,5 arguments/intervention.

⁶²⁹ 31,62% des interventions de cet agrégat sont faites par les politiciens, puis par des journalistes d'opinion (25,74%) et par des journalistes d'information (22,79%).

⁶³⁰ La moyenne d'énoncés argumentatifs par locuteur varie en effet grandement entre la France (3,00 énoncés/locuteur) et le Canada (5,73 énoncés/locuteur).

surtout commentés par leurs journalistes d'opinion⁶³¹; les experts canadiens sont en outre six fois plus loquaces que les érudits français⁶³².

Lorsqu'on regarde l'ensemble des agrégats, ce sont d'ailleurs les locuteurs notoires qui interviennent le plus dans le corpus⁶³³. De manière générale, les interventions des experts sont moins nombreuses dans les débats médiatiques étudiés que celles des politiciens⁶³⁴; néanmoins, lorsque les érudits interviennent au sein d'une controverse lexicale, ils mettent en avant plus d'arguments à la fois que les politiciens⁶³⁵. Les interventions des politiciens sont après tout généralement succinctes dans les médias, souvent rapportées de manière partielle à l'aide de citations ou de reformulations, en opposition aux experts qui auraient davantage l'occasion de développer leur argumentation lorsque directement interrogés par les médias sur des questions de langue, ou encore en prenant la plume pour expliciter par eux-mêmes plus longuement leur position. En outre, ces locuteurs notoires affectionnent particulièrement les stratégies discursives en lien avec les destinataires (rhétorique, intention, finalité du discours...), se souciant peu de celles liées au groupe visé par l'acte de communication⁶³⁶ : ils produisent après tout plus de discours publics ouverts à la critique que les autres catégories de locuteurs de cette thèse, et s'attardent ainsi sur ces critères qui les concernent.

⁶³¹ Les journalistes d'opinion canadiens délibèrent de manière plus extensive (7,13 énoncés/locuteurs) que leurs homologues français (4,73 énoncés/locuteurs).

⁶³² Les experts canadiens (10,00 énoncés/locuteur) s'expriment plus que leurs confrères français (1,67 énoncé/locuteur).

⁶³³ Le corpus comporte 1361 locuteurs notoires, 833 professionnels des médias, 134 locuteurs de la société civile et 79 références textuelles. Les locuteurs notoires formulent 56,51% des énoncés à l'étude, contre 36,14% pour les professionnels des médias, 5,78% pour la société civile et 1,57% pour les références textuelles.

⁶³⁴ Les politiciens représentent 19,86% des locuteurs du corpus, contre 18,49% pour les experts.

⁶³⁵ Les experts formulent 27,32% des énoncés argumentatifs du corpus, contre 13,34% pour les politiciens.

⁶³⁶ Ces derniers privilégient aussi les contextes caractéristiques, le contenu définitoire et les instances de légitimation, bien que la polarité des mots ait également de l'importance dans la dialectique des acteurs de la justice, et plus généralement chez les acteurs publics canadiens.

Ils s'opposent alors à la société civile, chez qui les critères de la recevabilité d'un mot litigieux se trouvent souvent chez les destinataires (registre affectif, capacité d'abstraction du groupe visé par l'acte de communication⁶³⁷...); les locuteurs de la société civile sont plus passifs dans les débats publics de l'agonistique lexicale, en étant la plupart du temps les récepteurs que les émetteurs d'un message. Quant aux références textuelles, elles sont tout aussi passives, et servent généralement de documents de référence canonique, figées et monosèmes, pour l'argumentation d'autres locuteurs : on y repère des arguments de contenu définitoire et d'instances de légitimation.

Les professionnels de médias prennent quant à eux de front les débats lexicaux en explicitant le plus le caractère conflictuel des mots controversés, les confrontant au passage à des règles de convenance sociale⁶³⁸; les journalistes d'opinion canadiens affectionnent aussi l'argument de polarité, moins populaire chez leurs homologues français⁶³⁹. Quant à la longueur de leurs interventions, les professionnels de médias ont la moyenne d'arguments/locuteurs la plus élevée (5,30) : très loquaces, les médiateurs, les modérateurs, les entités éditoriales ainsi que les journalistes d'opinion ont tendance à expliciter largement leur argumentation dans leurs interventions⁶⁴⁰.

Au bout du compte, l'attitude discursive des différents locuteurs est plus prévisible que l'on ne le croit, et les sources des litiges métalinguistiques moins nombreuses que l'on ne le pense. Ce sont après tout les mêmes trois arguments qui reviennent constamment dans les controverses

⁶³⁷ Les locuteurs de la société civile qui s'expriment — surtout des « civils-intervenants » qui prennent la parole ou la plume pour émettre des arguments dans le discours public — aiment également expliciter les contextes caractéristiques d'un mot controversé, en le définissant à l'aide de traits lexicaux et non lexicaux.

⁶³⁸ L'étude de leur dialectique montre qu'ils préfèrent les arguments liés aux instances de légitimation et aux connaissances latentes et explicites (schémas et informations encyclopédiques).

⁶³⁹ La polarité est employée dans 8,37% des arguments des journalistes d'opinion canadiens, de manière moins fréquente que chez leurs confrères français (3,83%).

⁶⁴⁰ Les journalistes d'opinion emploient plus d'arguments (6,99 énoncés/locuteur) que les journalistes d'information (3,86 énoncés/locuteur), mais les plus prolifiques sont les médiateurs/modérateurs (7,54 énoncés/locuteur) et les entités éditoriales (5,94 énoncés/locuteur).

lexicales, Canadiens comme Français et journalistes comme experts ; de plus, les contraintes discursives soulevées dans cette thèse peuvent être modélisées en termes de dualité (monosème contre polysème et conservateur contre progressiste), et on a vu que des régularités peuvent être dégagées à partir du statut des locuteurs. Ces litiges ne pourront néanmoins jamais être enrayés puisque les attitudes discursives analysées dans cette recherche seront toujours présentes dans le discours social. La nomenclature globale que propose cette thèse circonscrit toutefois plus aisément les différents moyens dialectiques relevés lors d'une controverse lexicale, bien qu'une recherche plus poussée sur chacun de ces 25 ensembles permettrait de mieux en saisir les dynamiques internes.

Même si cette recherche visait avant tout à améliorer notre compréhension des débats portant sur le lexique en offrant un premier répertoire d'arguments de l'agonistique lexicale, elle a aussi une utilité pratique : elle peut aider la société civile comme les experts à mieux préparer leurs arguments pour discuter de controverses lexicales en fonction de la typologie, de l'origine et des opinions métalinguistiques de leur destinataire.

En circonscrivant les rouages de l'agonistique lexicale, cette thèse s'est efforcée de mettre en lumière divers moyens d'ajuster son discours en fonction de son destinataire, et de ce fait maximiser, nous l'espérons, l'adéquation communicationnelle dans le débat public.

ANNEXE A

Les 150 sources du corpus sont catégorisées par ordre alphabétique en fonction de leur lieu d'origine. Sous la colonne « type », il est indiqué s'il s'agit de source imprimée (P) ou de sources en ligne (I). Lorsque les sources sont composées à la fois de ces deux formats, le nombre de documents appartenant à chaque type a été spécifié entre parenthèses.

Répartition des documents par source

Pays	Sources	Type	Nbre de doc.	% du corpus
France	20 minutes	I	10	0,80
France	Actualités Sociales Hebdomadaires	P	1	0,08
France	AFP – Section Infos Françaises	I	38	3,03
France	Arômes Ingrédients Additifs	P	1	0,08
France	Atlantico	I	22	1,75
France	Aujourd'hui en France	P (2) ; I (1)	3	0,24
France	Boursier	I	1	0,08
France	Bulletin Quotidien	P	1	0,08
France	CB News	P	1	0,08
France	Centre Presse Aveyron	P	1	0,08
France	Challenges	I	1	0,08
France	Charente Libre	P	2	0,16
France	Corse-Matin	P	2	0,16
France	Cosmétique Hebdo	P	1	0,08
France	Courrier Picard	P	1	0,08
France	Droit de l'environnement	P	2	0,16
France	Entreprise et Carrières	P	1	0,08
France	Europe 1	I	1	0,08
France	France 3 — Régions	I	2	0,16
France	FranceTv Info	I	7	0,56
France	Investir	P	2	0,16
France	Journal de l'environnement	I	1	0,08
France	La Croix	P	27	2,15
France	La Dépêche du Midi	P	1	0,08
France	La Gazette des communes	I	1	0,08
France	La Lettre de l'Expansion	P	2	0,16
France	La Montagne	P (5) ; I (2)	7	0,56
France	La Nouvelle République Dimanche	P	1	0,08

France	La Nouvelle République du Centre-Ouest	P	4	0,32
France	La Provence	I	4	0,32
France	La Recherche	P	1	0,08
France	La République des Pyrénées	I	2	0,16
France	La République du Centre	P	1	0,08
France	La Tribune	P (10) ; I (4)	14	1,12
France	La Tribune de l'assurance	P	1	0,08
France	La Vie	P	1	0,08
France	La Voix du Nord	P	10	0,80
France	Le Bien Public	P	3	0,24
France	Le Courrier de l'Ouest	P	3	0,24
France	Le Courrier des maires et des élus locaux	P	1	0,08
France	Le Figaro	P (32) ; I (40)	72	5,74
France	Le Figaro Magazine	P	2	0,16
France	Le Huffington Post - France	I	14	1,12
France	Le Jdd	I	5	0,40
France	Le Journal de Saône et Loire	P	3	0,24
France	Le Journal du Centre	P (3) ; I (1)	4	0,32
France	Le Magazine Littéraire	P	4	0,32
France	Le Maine Libre	I	1	0,08
France	Le Monde	P (118) ; I (21)	139	11,08
France	Le Monde diplomatique	P (4) ; I (5)	9	0,72
France	Le Monde de l'Éducation	P	1	0,08
France	Le Monde « Dossiers et Documents »	P	3	0,24
France	Le Nouveau Marianne	P	1	0,08
France	Le Nouvel Observateur	P	9	0,72
France	Le Parisien	P (6) ; I (4)	10	0,80
France	Le Petit Bleu de Lot-et-Garonne	P	1	0,08
France	Le Point	P (2) ; I (17)	19	1,52
France	Le Populaire du Centre	P	1	0,08
France	Le Progrès	P	13	1,04
France	Le Télégramme	P (8) ; I (1)	9	0,72
France	L'Entreprise	I	2	0,16
France	Les Echos	P (9) ; I (2)	11	0,88
France	L'Est Républicain	P	9	0,72
France	L'Express	P (7) ; I (9)	16	1,28
France	L'Hémicycle	P	1	0,08
France	L'Histoire	P	11	0,88
France	L'Humanité	P (19) ; I (11)	30	2,39
France	Libération	P (57) ; I (6)	63	5,02
France	L'Indépendant	P	1	0,08

France	Linéaires	P	1	0,08
France	L'Obs	P (3) ; I (4)	7	0,56
France	LSA	I	1	0,08
France	Manière de voir	P	3	0,24
France	Marianne	P (16) ; I (1)	17	1,36
France	Marianne2	I	1	0,08
France	Marie France	I	1	0,08
France	Médiapart	I	18	1,44
France	Midi Libre	P (1) ; I (3)	4	0,32
France	Nice-Matin	I	1	0,08
France	Nord Éclair	P	3	0,24
France	Nouvel Obs	I	10	0,80
France	Ouest-France	P (18) ; I (4)	22	1,75
France	Paris-Normandie	P	4	0,32
France	Pèlerin	P	2	0,16
France	Plein droit	P	1	0,08
France	Presse Océan	P	1	0,08
France	Process Alimentaire	P (3) ; I (4)	7	0,56
France	Rayon Boissons	P	1	0,08
France	Revue Lamy Droit de l'immatériel	P	1	0,08
France	Rue 89 avec l'Obs	I	1	0,08
France	Rue 89	I	14	1,12
France	Sud Ouest	P (25) ; I (3)	28	2,23
France	TéléObs	P	1	0,08
France	Télérama	P (4) ; I (1)	5	0,40
France	Valeurs Actuelles	P (9) ; I (1)	10	0,80
<i>France</i>	<i>Total</i>		<i>815</i>	<i>64,99</i>
Canada	Abitibi Express Vallée-de-l'Or/Amos-Harricana	P	1	0,08
Canada	L'Acadie Nouvelle	P	8	0,64
Canada	Canada NewsWire (section française)	I	6	0,48
Canada	Cyberpresse	I	6	0,48
Canada	(Ici) Radio-Canada	I	20	1,59
Canada	Ici Radio-Canada Télé	I	6	0,48
Canada	La Presse	P (42) ; I (5)	47	3,75
Canada	La Presse Canadienne – Le fil radio	I	5	0,40
Canada	La Presse Canadienne	I	7	0,56
Canada	La Presse +	I	6	0,48
Canada	La Terre de chez nous	P	10	0,80
Canada	La Tribune	P	4	0,32
Canada	La Voix de l'Est	P	5	0,40
Canada	L'Actualité	P	5	0,40

Canada	L'Aurore boréale	P	1	0,08
Canada	Le Devoir	P (39) ; I (1)	40	3,19
Canada	Le Droit	P	11	0,88
Canada	Le Huffington Post - Québec	I	2	0,16
Canada	Le Journal de Montréal	P (10) ; I (1)	11	0,88
Canada	Le Journal de Québec	P (8) ; I (1)	9	0,72
Canada	Le Journal de Sherbrooke	I	1	0,08
Canada	Le Journal Lac Saint-Jean	P	2	0,16
Canada	Le Nouvelliste	P	5	0,40
Canada	Le Quotidien	P	1	0,08
Canada	Le Soleil	P	26	2,07
Canada	Les 2 Rives	P	1	0,08
Canada	Les Affaires	P	3	0,24
Canada	L'Étoile du Lac	P	1	0,08
Canada	Métro - Montréal	P	2	0,16
Canada	Progrès-dimanche	P	3	0,24
Canada	Protégez-Vous	P (1) ; I (2)	3	0,24
Canada	Rapport - Iris Québec	P	1	0,08
<i>Canada</i>	<i>Total</i>		259	20,65
International	AFP (sauf AFP-Infos Françaises)	I	67	5,34
International	Courrier International	P	9	0,72
International	NewsPress	I	8	0,64
International	Reuters	I	4	0,32
<i>International</i>	<i>Total</i>		88	7,02
Suisse	24 Heures (Suisse)	P	7	0,56
Suisse	Le Matin	P (5) ; I (1)	6	0,48
Suisse	Le Temps	P	17	1,36
Suisse	Tribune de Genève	P	5	0,40
<i>Suisse</i>	<i>Total</i>		35	2,79
Belgique	La Libre	I	1	0,08
Belgique	Le Soir	P (16) ; I (9)	25	1,99
Belgique	Le Vif	I	2	0,16
<i>Belgique</i>	<i>Total</i>		28	2,23
Algérie	El Watan	I	7	0,56
Algérie	Le Matin DZ	I	2	0,16
Algérie	Liberté	I	1	0,08
<i>Algérie</i>	<i>Total</i>		10	0,80
Liban	L'Orient-Le Jour	P (1) ; I (7)	8	0,64
<i>Liban</i>	<i>Total</i>		8	0,64
Tunisie	African Manager (français)	I	1	0,08
Tunisie	Jeune Afrique l'intelligent.com	I	2	0,16
Tunisie	Leaders	I	1	0,08
<i>Tunisie</i>	<i>Total</i>		4	0,32

Maroc	La Relève	I	1	0,08
Maroc	Le Mag	I	1	0,08
Maroc	Le Matin.ma	I	2	0,16
<i>Maroc</i>	<i>Total</i>		4	0,32
Chine	Xinhua – Agence de Presse	I	2	0,16
<i>Chine</i>	<i>Total</i>		2	0,16
Sénégal	Pan African News Agency	I	1	0,08
<i>Sénégal</i>	<i>Total</i>		1	0,08
<i>Total</i>			1 254	100

ANNEXE B

Les différents vocables sont classés dans leur agrégat respectif, en ordre décroissant de moyenne.

Répartition des énoncés argumentatifs pour les vocables de l'agrégat « Animosité, agression et bouleversement »

Vocables	Nbre de doc.	Moyenne d'én. arg.	Médiane	Écart-type	Nbre min	Nbre max	Total d'én. arg.
Rafle	17	15	10	12,65	3	41	255
Terrorisme	29	13,72	7	20,33	2	95	398
Fascisme/Fasciste	18	13,61	12	10,96	2	43	245
Apartheid	45	11,89	10	8,57	2	35	535
Révolution	13	11,08	4	19,05	2	70	144
Génocide	170	10,89	7	10,36	2	68	1 852
Terroriste	41	10,78	7	8,34	2	34	442
Shoah	31	10,23	7	9,53	2	39	317
Guerre	83	9,90	6	10,38	2	43	822
Holocauste	11	9,82	7	10,46	2	38	108
Résistance	11	9,73	6	8,81	2	23	107
Croisade	20	8,35	6	6,47	2	21	167
Radical/Radicalisation	12	7,75	5	8,26	3	33	93
Violence	10	7,7	5,5	7,53	2	28	77
Crise	17	7,65	4	8,12	2	34	130
Occupation	11	4,55	4	1,69	2	8	50
Total	539	10,65	7	10,82	2	95	5 742

Répartition des énoncés argumentatifs pour les vocables de l'agrégat « (In)égalités et (in)tolérance »

Vocables	Nbre de doc.	Moyenne d'én. arg.	Médiane	Écart-type	Nbre min	Nbre max	Total d'én. arg.
Nigger	18	22,89	10	30,05	2	99	412
De souche	10	19,3	12,5	16,75	3	44	193
Islamophobe/ Islamophobie	38	14,37	7	15,02	2	54	546
Pute/putain	16	13,31	6	19,93	3	84	213
Jeune/jeunesse	12	13,3	11	9,95	4	38	160
Mademoiselle	18	13	10	12,37	2	54	234

Populisme/Populiste	27	12,89	8	15,21	2	70	348
Barbare	12	10,92	9	7,99	2	28	131
Race	39	10,56	8	8,83	2	36	412
Nègre	47	10,40	9	10,70	2	57	489
Genre	10	10	7,5	8,07	2	27	100
Réfugié	13	9,85	8	7,53	3	27	128
Voyou	13	9,62	7	6,99	3	26	125
Peuple	14	9,57	8	7,32	2	29	134
Fag/Faggot	14	9,36	9	4,63	4	19	131
Black/Noir	16	9,25	8,5	4,84	3	21	148
Civilisation	16	9,25	7,5	6,58	2	23	148
Secte	15	8,2	6	8,99	2	39	123
Islam/Islamique/ Islamiste	18	7,83	6	7,85	2	31	141
Sauvage/Sauvageon	11	7,18	5	6,88	2	24	79
Fuck	12	7,08	5	5,02	2	19	85
Racisme/Raciste	22	7,05	5,5	5,19	2	23	155
Négationnisme	10	6,80	5	4,44	3	17	68
Negro	7	6,29	4	4,68	2	15	44
Immigré/Immigration	12	6	4	3,91	2	14	72
Mariage	55	5,78	4	4,76	2	26	318
Laïc/Laïcité	10	5,2	3,5	3,82	2	14	52
Intégration	10	5,1	2,5	4,04	2	12	51
Racaille	21	4,62	4	2,80	2	14	97
Total	536	9,96	6	11,32	2	99	5 337

Répartition des énoncés argumentatifs pour les vocables de l'agrégat « Santé et environnement »

Vocables	Nbre de doc.	Moyenne d'én. arg.	Médiane	Écart-type	Nbre min	Nbre max	Total d'én. arg.
Euthanasie	16	8,19	7	3,99	3	15	131
Naturel	18	7,78	6	5,71	2	20	140
Terroir	13	7,15	5	4,91	2	17	93
Fermier	12	6,25	3,5	7,74	2	30	75
Bio/Biologique	41	5,54	5	3,23	2	16	227
Total	100	6,66	5	4,80	2	30	666

Répartition des énoncés argumentatifs pour les vocables de l'agrégat « Économie »

Vocables	Nbre de doc.	Moyenne d'én. arg.	Médiane	Écart-type	Nbre min	Nbre max	Total d'én. arg.
Austérité	12	10,83	4	13,83	2	51	130
Récession	11	6,45	5	5,37	2	21	71

Rigueur	23	5,30	4	4,09	2	18	122
Solde	22	4,91	4	2,27	2	11	108
Faillite	11	4,27	4	2,33	2	9	47
<i>Total</i>	79	6,05	4	6,48	2	51	478

ANNEXE C

Affinités pour les ensembles Réalité, Schéma, Source-fondement et Champs

	Réalité (80)		Schéma (1 722)		Source-fondement (179)		Champs (300)	
Rang	Ensembles	Nbre ⁶⁴¹	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre
1	Contenu	140	Instances	1 066	Contenu	295	Contenu	427
2	Schéma	116	Contenu	1 018	Instances	212	Instances	424
3	Instances	109	Encyclo	540	Encyclo	186	Schéma	339
4	Encyclo	73	Quantité	423	Schéma	169	Encyclo	289
5	Sujétions	59	Registre	365	Mouvement	165	Polarité	200
6	Quantité	56	Sujétions	354	Quantité	146	Sujétions	198
7	Grammaire	55	Polarité	353	Polarité	136	Quantité	194
8	Finalité	48	Mouvement	344	Sujétions	115	Mouvement	188
9	Polarité	41	Grammaire	279	Champs	81	Registre	150
10	Conflictualité	41	Finalité	275	Grammaire	81	Finalité	115
11	Mouvement	36	Évocation	216	Conflictualité	79	Évocation	100
12	Registre	36	Licence	191	Registre	77	Conflictualité	96
13	Champs	32	Conflictualité	179	Finalité	71	Grammaire	93
14	Capacité	30	Capacité	177	Évocation	69	Capacité	86
15	Source	27	Champs	169	Mémoriel	53	Mémoriel	80
16	Licence	25	Mémoriel	161	Capacité	42	Source	79
17	Surmot	23	Arbitraire	132	Arbitraire	41	Associativité	56
18	Évocation	20	Source	116	Licence	36	Arbitraire	54
19	Mémoriel	20	Écran	116	Surmot	31	Licence	52
20	Arbitraire	19	Associativité	107	Écran	28	Intention	49
21	Écran	17	Intention	97	Intention	28	Écran	47
22	Connaissance	15	Connaissance	89	Associativité	22	Surmot	46
23	Associativité	13	Surmot	83	Réalité	19	Connaissance	36
24	Intention	10	Réalité	56	Connaissance	19	Réalité	20

Affinités pour les ensembles Grammaire et forme, Encyclopédie, Contenu et Quantité

	Grammaire (396)		Encyclopédie (807)		Contenu (1 444)		Quantité (677)	
Rang	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre
1	Contenu	491	Schéma	866	Schéma	1 191	Contenu	653
2	Schéma	474	Instances	842	Instances	993	Instances	558
3	Instances	381	Contenu	779	Encyclo	597	Schéma	529
4	Encyclo	265	Quantité	405	Quantité	503	Encyclo	392
5	Quantité	230	Mouvement	352	Mouvement	420	Mouvement	298
6	Mouvement	207	Sujétions	340	Polarité	406	Polarité	256
7	Polarité	153	Polarité	323	Sujétions	350	Sujétions	193
8	Registre	130	Registre	282	Registre	324	Registre	190
9	Finalité	110	Grammaire	204	Grammaire	313	Grammaire	182

⁶⁴¹ On trouve dans cette colonne le nombre de fois où les arguments se sont trouvés en présence l'une de l'autre.

10	Sujétions	110	Champs	192	Finalité	251	Finalité	151
11	Évocation	109	Évocation	191	Évocation	231	Évocation	148
12	Capacité	98	Finalité	187	Champs	228	Champs	134
13	Champs	85	Conflictualité	172	Capacité	212	Capacité	132
14	Source	78	Mémoriel	166	Conflictualité	194	Conflictualité	125
15	Conflictualité	73	Capacité	138	Source	162	Source	101
16	Licence	68	Source	130	Licence	162	Licence	94
17	Arbitraire	67	Licence	120	Mémoriel	145	Mémoriel	92
18	Mémoriel	51	Arbitraire	115	Arbitraire	130	Arbitraire	87
19	Écran	48	Surmot	86	Écran	114	Écran	79
20	Associativité	46	Écran	84	Connaissance	104	Associativité	73
21	Surmot	44	Associativité	79	Associativité	98	Connaissance	66
22	Connaissance	43	Intention	79	Surmot	93	Surmot	63
23	Intention	31	Connaissance	76	Intention	91	Intention	54
24	Réalité	26	Réalité	44	Réalité	54	Réalité	26

Affinités pour les ensembles Mouvement, Évocation, Polarité et Conflictualité

	Mouvement (579)		Évocation (338)		Polarité (610)		Conflictualité (315)	
Rang	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre
1	Contenu	597	Schéma	455	Contenu	523	Instances	460
2	Schéma	488	Instances	406	Instances	521	Contenu	372
3	Instances	482	Contenu	386	Schéma	489	Schéma	372
4	Encyclo	398	Encyclo	281	Encyclo	360	Encyclo	278
5	Quantité	353	Quantité	211	Quantité	308	Sujétions	239
6	Polarité	275	Polarité	205	Sujétions	268	Quantité	213
7	Sujétions	218	Sujétions	204	Mouvement	258	Registre	176
8	Registre	188	Mouvement	182	Registre	230	Mouvement	171
9	Grammaire	168	Registre	179	Finalité	172	Polarité	161
10	Champs	149	Finalité	132	Évocation	161	Finalité	93
11	Évocation	149	Grammaire	124	Grammaire	140	Champs	88
12	Finalité	143	Capacité	93	Champs	136	Grammaire	87
13	Conflictualité	127	Licence	91	Capacité	129	Évocation	83
14	Source	124	Champs	84	Conflictualité	118	Capacité	81
15	Mémoriel	118	Conflictualité	82	Licence	103	Licence	76
16	Capacité	104	Mémoriel	81	Associativité	84	Arbitraire	71
17	Licence	81	Source	69	Source	80	Mémoriel	69
18	Écran	68	Écran	66	Intention	74	Source	66
19	Arbitraire	68	Associativité	59	Mémoriel	66	Écran	61
20	Associativité	63	Surmot	55	Écran	65	Intention	52
21	Surmot	61	Intention	44	Arbitraire	64	Surmot	46
22	Connaissance	56	Arbitraire	44	Connaissance	59	Associativité	41
23	Intention	52	Connaissance	40	Surmot	50	Connaissance	40
24	Réalité	23	Réalité	14	Réalité	28	Réalité	33

Affinités pour les ensembles Associativité, Surmot, Écran et Mot-mémoriel

	Associativité (151)		Surmot (142)		Écran (176)		Mot-mémoriel (218)	
Rang	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre
1	Schéma	283	Instances	193	Schéma	315	Schéma	354
2	Contenu	248	Contenu	179	Contenu	282	Instances	267
3	Instances	232	Schéma	179	Instances	240	Contenu	230
4	Encyclo	170	Encyclo	176	Encyclo	157	Encyclo	223
5	Quantité	155	Sujétions	140	Quantité	151	Sujétions	139
6	Polarité	136	Quantité	105	Sujétions	123	Mouvement	136
7	Sujétions	132	Mouvement	103	Mouvement	115	Quantité	128
8	Registre	110	Polarité	101	Finalité	107	Registre	126
9	Mouvement	98	Registre	101	Registre	98	Polarité	112
10	Finalité	86	Finalité	79	Évocation	89	Évocation	76
11	Champs	82	Évocation	78	Polarité	88	Conflictualité	68
12	Mémoriel	77	Champs	64	Grammaire	73	Champs	56
13	Évocation	73	Conflictualité	59	Capacité	72	Grammaire	53
14	Grammaire	61	Capacité	57	Champs	70	Licence	51
15	Capacité	59	Grammaire	54	Licence	67	Finalité	51
16	Licence	55	Licence	40	Conflictualité	66	Capacité	47
17	Conflictualité	49	Écran	39	Source	46	Associativité	45
18	Écran	43	Source	38	Mémoriel	46	Source	39
19	Source	40	Mémoriel	38	Associativité	45	Intention	34
20	Intention	39	Intention	28	Surmot	45	Surmot	31
21	Connaissance	28	Associativité	26	Intention	36	Écran	27
22	Arbitraire	26	Réalité	25	Arbitraire	31	Arbitraire	20
23	Surmot	24	Arbitraire	20	Connaissance	26	Connaissance	19
24	Réalité	16	Connaissance	11	Réalité	17	Réalité	15

Affinités pour les ensembles Registre affectif, Capacité d'abstraction, Connaissance et Licence poétique

	Registre (558)		Capacité (285)		Connaissance (144)		Licence poétique (248)	
Rang	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre
1	Schéma	666	Schéma	422	Contenu	233	Schéma	428
2	Instances	598	Contenu	415	Instances	220	Contenu	333
3	Contenu	533	Instances	359	Schéma	208	Instances	323
4	Encyclo	404	Encyclo	257	Quantité	157	Encyclo	215
5	Sujétions	315	Quantité	252	Encyclo	145	Quantité	178
6	Polarité	280	Polarité	173	Mouvement	109	Sujétions	157
7	Quantité	272	Sujétions	166	Sujétions	108	Polarité	146
8	Mouvement	233	Mouvement	158	Polarité	96	Registre	135
9	Évocation	166	Grammaire	142	Registre	84	Mouvement	120
10	Grammaire	160	Registre	135	Finalité	83	Évocation	113
11	Conflictualité	153	Évocation	107	Grammaire	74	Finalité	109
12	Finalité	146	Finalité	102	Évocation	65	Grammaire	90
13	Champs	139	Licence	88	Arbitraire	62	Capacité	81
14	Mémoriel	126	Champs	85	Conflictualité	57	Conflictualité	72
15	Capacité	110	Conflictualité	77	Capacité	54	Écran	64

16	Licence	104	Source	63	Champs	50	Mémoriel	59
17	Associativité	83	Écran	63	Licence	49	Champs	58
18	Arbitraire	80	Surmot	55	Mémoriel	33	Arbitraire	50
19	Source	78	Connaissance	51	Associativité	30	Intention	49
20	Écran	75	Intention	50	Source	23	Surmot	47
21	Surmot	73	Associativité	47	Écran	21	Source	45
22	Intention	72	Mémoriel	47	Surmot	19	Associativité	45
23	Connaissance	61	Arbitraire	47	Intention	18	Connaissance	42
24	Réalité	26	Réalité	23	Réalité	12	Réalité	26

Affinités pour les ensembles Intention, Arbitraire, Finalité et Instances de légitimation

	Intention (140)		Arbitraire (166)		Finalité (363)		Instances (1 540)	
Rang	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre	Ensembles	Nbre
1	Schéma	242	Contenu	266	Schéma	479	Schéma	1 200
2	Instances	234	Instances	262	Instances	442	Contenu	993
3	Contenu	189	Schéma	253	Contenu	421	Encyclo	631
4	Encyclo	172	Encyclo	165	Encyclo	241	Sujétions	496
5	Sujétions	156	Quantité	150	Quantité	220	Quantité	478
6	Polarité	155	Sujétions	106	Polarité	183	Polarité	413
7	Registre	115	Mouvement	92	Sujétions	165	Registre	368
8	Mouvement	105	Polarité	85	Mouvement	163	Mouvement	359
9	Quantité	99	Finalité	75	Registre	137	Finalité	269
10	Finalité	93	Grammaire	73	Évocation	131	Grammaire	263
11	Conflictualité	76	Registre	73	Grammaire	117	Évocation	243
12	Champs	73	Conflictualité	56	Champs	105	Conflictualité	235
13	Évocation	72	Champs	55	Conflictualité	95	Champs	233
14	Licence	60	Évocation	43	Capacité	90	Capacité	194
15	Capacité	57	Capacité	41	Licence	81	Licence	171
16	Mémoriel	53	Source	38	Écran	67	Mémoriel	147
17	Grammaire	44	Connaissance	38	Intention	67	Arbitraire	132
18	Écran	44	Licence	38	Arbitraire	66	Source	122
19	Source	42	Intention	28	Mémoriel	60	Écran	109
20	Associativité	38	Écran	23	Source	58	Associativité	106
21	Arbitraire	28	Mémoriel	22	Associativité	57	Connaissance	106
22	Surmot	25	Associativité	21	Surmot	57	Intention	103
23	Connaissance	20	Surmot	16	Connaissance	53	Surmot	102
24	Réalité	14	Réalité	13	Réalité	34	Réalité	60

Affinités pour l'ensemble Sujétions

	Sujétions (645)	
Rang	Ensembles	Nbre
1	Instances	636
2	Schéma	540
3	Contenu	396
4	Encyclo	350
5	Polarité	259

6	Registre	246
7	Mouvement	209
8	Quantité	207
9	Conflictualité	149
10	Champs	133
11	Évocation	132
12	Finalité	111
13	Mémoriel	101
14	Capacité	87
15	Licence	87
16	Grammaire	77
17	Source	73
18	Surmot	68
19	Écran	68
20	Associativité	59
21	Intention	59
22	Arbitraire	57
23	Connaissance	43
24	Réalité	26

ANNEXE D

Répartition des ensembles par région : Agrégat « Animosité, agression et bouleversement »

Rang	France			Canada			International		
	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%
1	Schéma	731	19,28	Schéma	154	18,31	Schéma	163	29,37
2	Contenu	463	12,21	Instances	127	15,10	Instances	102	18,38
3	Instances	456	12,03	Contenu	108	12,84	Contenu	41	7,39
4	Encyclo	273	7,20	Quantité	62	7,37	Encyclo	37	6,67
5	Quantité	157	4,14	Encyclo	44	5,23	Sujétions	33	5,95
6	Registre	155	4,09	Sujétions	39	4,64	Registre	32	5,77
7	Mouvement	147	3,88	Registre	38	4,52	Polarité	28	5,05
8	Grammaire	137	3,61	Évocation	32	3,80	Champs	14	2,52
9	Finalité	129	3,40	Arbitraire	29	3,45	Mémoriel	11	1,98
10	Évocation	127	3,35	Polarité	25	2,97	Quantité	10	1,80
11	Mémoriel	124	3,27	Grammaire	22	2,62	Mouvement	10	1,80
12	Sujétions	122	3,22	Licence	21	2,50	Arbitraire	10	1,80
13	Licence	90	2,37	Finalité	21	2,50	Conflictuel	9	1,62
14	Polarité	89	2,35	Conflictuel	20	2,38	Licence	8	1,44
15	Conflictuel	84	2,22	Mémoriel	18	2,14	Surmot	7	1,26
16	Capacité	79	2,08	Mouvement	13	1,55	Intention	7	1,26
17	Champs	72	1,90	Écran	12	1,43	Évocation	6	1,08
18	Écran	58	1,53	Capacité	10	1,19	Associativité	5	0,90
19	Arbitraire	51	1,34	Associativité	9	1,07	Écran	5	0,90
20	Source	48	1,27	Connaissance	9	1,07	Finalité	5	0,90
21	Surmot	48	1,27	Champs	8	0,95	Grammaire	3	0,54
22	Associativité	46	1,21	Surmot	8	0,95	Réalité	3	0,54
23	Connaissance	43	1,13	Source	6	0,71	Capacité	3	0,54
24	Intention	38	1,00	Réalité	3	0,36	Connaissance	2	0,36
25	Réalité	25	0,66	Intention	3	0,36	Source	1	0,18

Répartition des ensembles par région : Agrégat « (In)égalités et (in)tolérance »

Rang	France			Canada			International		
	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%
1	Contenu	404	11,35	Instances	147	12,45	Instances	30	12,45
2	Instances	340	9,55	Polarité	129	10,92	Sujétions	27	11,20
3	Schéma	281	7,89	Sujétions	100	8,47	Mouvement	25	10,37
4	Encyclo	254	7,13	Contenu	98	8,30	Polarité	21	8,71
5	Polarité	254	7,13	Schéma	84	7,11	Quantité	20	8,30
6	Mouvement	247	6,94	Mouvement	82	6,94	Schéma	19	7,88
7	Quantité	243	6,83	Encyclo	76	6,44	Contenu	18	7,47
8	Sujétions	243	6,83	Quantité	74	6,27	Encyclo	15	6,22

9	Registre	175	4,92	Registre	66	5,59	Registre	13	5,39
10	Grammaire	129	3,62	Finalité	51	4,32	Grammaire	9	3,73
11	Champs	110	3,09	Conflictuel	34	2,88	Évocation	6	2,49
12	Conflictuel	109	3,06	Évocation	31	2,62	Conflictuel	5	2,07
13	Capacité	107	3,01	Intention	30	2,54	Finalité	5	2,07
14	Évocation	88	2,47	Champs	24	2,03	Champs	4	1,66
15	Source	80	2,25	Capacité	22	1,86	Capacité	4	1,66
16	Finalité	80	2,25	Licence	22	1,86	Connaissance	4	1,66
17	Licence	70	1,97	Grammaire	20	1,69	Arbitraire	4	1,66
18	Écran	66	1,85	Associativité	20	1,69	Source	3	1,24
19	Surmot	57	1,60	Mémoriel	14	1,19	Surmot	2	0,83
20	Intention	44	1,24	Source	13	1,10	Licence	2	0,83
21	Associativité	43	1,21	Écran	11	0,93	Associativité	1	0,41
22	Connaissance	37	1,04	Connaissance	11	0,93	Écran	1	0,41
23	Mémoriel	36	1,01	Surmot	10	0,85	Mémoriel	1	0,41
24	Réalité	35	0,98	Arbitraire	8	0,68	Réalité	1	0,41
25	Arbitraire	28	0,79	Réalité	4	0,34	Intention	1	0,41

Répartition des ensembles par région : Agrégat « Santé et environnement »

Rang	France			Canada			International		
	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%
1	Contenu	48	19,05	Instances	71	21,98	Contenu	19	32,20
2	Instances	43	17,06	Contenu	64	19,81	Instances	8	13,56
3	Schéma	23	9,13	Quantité	39	12,07	Grammaire	6	10,17
4	Quantité	20	7,94	Schéma	32	9,91	Polarité	5	8,47
5	Grammaire	12	4,76	Finalité	17	5,26	Schéma	5	8,47
6	Polarité	11	4,37	Encyclo	16	4,95	Encyclo	3	5,08
7	Registre	11	4,37	Champs	15	4,64	Source	2	3,39
8	Capacité	11	4,37	Mouvement	14	4,33	Mouvement	2	3,39
9	Champs	10	3,97	Connaissance	13	4,02	Champs	1	1,69
10	Conflictuel	9	3,57	Polarité	7	2,17	Quantité	1	1,69
11	Associativité	9	3,57	Capacité	7	2,17	Évocation	1	1,69
12	Finalité	9	3,57	Évocation	6	1,86	Associativité	1	1,69
13	Évocation	8	3,17	Registre	5	1,55	Registre	1	1,69
14	Sujétions	7	2,78	Grammaire	4	1,24	Capacité	1	1,69
15	Connaissance	6	2,38	Arbitraire	3	0,93	Intention	1	1,69
16	Mouvement	4	1,59	Associativité	2	0,62	Arbitraire	1	1,69
17	Source	3	1,19	Licence	2	0,62	Finalité	1	1,69
18	Encyclo	3	1,19	Sujétions	2	0,62	Conflictuel	0	0,00
19	Surmot	3	1,19	Conflictuel	1	0,31	Surmot	0	0,00
20	Réalité	1	0,40	Écran	1	0,31	Écran	0	0,00
21	Licence	1	0,40	Réalité	1	0,31	Mémoriel	0	0,00
22	Écran	0	0,00	Intention	1	0,31	Réalité	0	0,00
23	Mémoriel	0	0,00	Source	0	0,00	Connaissance	0	0,00
24	Intention	0	0,00	Surmot	0	0,00	Licence	0	0,00
25	Arbitraire	0	0,00	Mémoriel	0	0,00	Sujétions	0	0,00

Répartition des ensembles par région : Agrégat « Économie »

Rang	France			Canada			International		
	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%
1	Instances	61	19,18	Schéma	29	19,46	Finalité	2	33,33
2	Contenu	55	17,30	Instances	20	13,42	Sujétions	2	33,33
3	Schéma	50	15,72	Contenu	17	11,41	Schéma	1	16,67
4	Sujétions	29	9,12	Arbitraire	8	5,37	Licence	1	16,67
5	Champs	13	4,09	Sujétions	7	4,70	Source	0	0,00
6	Écran	11	3,46	Champs	6	4,03	Champs	0	0,00
7	Grammaire	10	3,14	Encyclo	6	4,03	Grammaire	0	0,00
8	Encyclo	10	3,14	Conflictuel	6	4,03	Encyclo	0	0,00
9	Licence	10	3,14	Registre	6	4,03	Contenu	0	0,00
10	Conflictuel	9	2,83	Finalité	6	4,03	Quantité	0	0,00
11	Quantité	8	2,52	Quantité	5	3,36	Mouvement	0	0,00
12	Capacité	8	2,52	Mouvement	5	3,36	Évocation	0	0,00
13	Registre	7	2,20	Polarité	5	3,36	Polarité	0	0,00
14	Finalité	7	2,20	Écran	5	3,36	Conflictuel	0	0,00
15	Évocation	6	1,89	Connaissance	5	3,36	Associativité	0	0,00
16	Mouvement	5	1,57	Grammaire	2	1,34	Surmot	0	0,00
17	Intention	4	1,26	Évocation	2	1,34	Écran	0	0,00
18	Polarité	3	0,94	Associativité	2	1,34	Mémoriel	0	0,00
19	Surmot	3	0,94	Capacité	2	1,34	Réalité	0	0,00
20	Connaissance	3	0,94	Licence	2	1,34	Registre	0	0,00
21	Source	2	0,63	Intention	2	1,34	Capacité	0	0,00
22	Associativité	2	0,63	Réalité	1	0,67	Connaissance	0	0,00
23	Mémoriel	1	0,31	Source	0	0,00	Intention	0	0,00
24	Réalité	1	0,31	Surmot	0	0,00	Arbitraire	0	0,00
25	Arbitraire	0	0,00	Mémoriel	0	0,00	Instances	0	0,00

ANNEXE E

Répartition générale des énoncés argumentatifs par région : France, Canada, International

Rang	France			Canada			International		
	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%	Ensembles	Nbre d'én. arg.	%
1	Schéma	1 085	13,70	Instances	365	14,64	Schéma	188	21,84
2	Contenu	970	12,24	Schéma	299	11,99	Instances	140	16,26
3	Instances	900	11,36	Contenu	287	11,51	Contenu	78	9,06
4	Encyclo	540	6,82	Quantité	180	7,22	Sujétions	62	7,20
5	Quantité	428	5,40	Polarité	166	6,66	Encyclo	55	6,39
6	Mouvement	403	5,09	Sujétions	148	5,93	Polarité	54	6,27
7	Sujétions	401	5,06	Encyclo	142	5,69	Registre	46	5,34
8	Polarité	357	4,51	Registre	115	4,61	Mouvement	37	4,30
9	Registre	348	4,39	Mouvement	114	4,57	Quantité	31	3,60
10	Grammaire	288	3,64	Finalité	95	3,81	Champs	19	2,21
11	Évocation	229	2,89	Évocation	71	2,85	Grammaire	18	2,09
12	Finalité	225	2,84	Conflictuel	61	2,45	Arbitraire	15	1,74
13	Conflictuel	211	2,66	Champs	53	2,13	Conflictuel	14	1,63
14	Champs	205	2,59	Grammaire	48	1,92	Finalité	13	1,51
15	Capacité	205	2,59	Arbitraire	48	1,9	Évocation	13	1,51
16	Licence	171	2,16	Licence	47	1,88%	Mémoriel	12	1,39
17	Mémoriel	161	2,03	Capacité	41	1,64	Licence	11	1,28
18	Écran	135	1,70	Connaissance	38	1,52	Intention	9	1,05
19	Source	133	1,68	Intention	36	1,44	Surmot	9	1,05
20	Surmot	111	1,40	Associativité	33	1,32	Capacité	8	0,93
21	Associativité	100	1,26	Mémoriel	32	1,28	Associativité	7	0,81
22	Connaissance	89	1,12	Écran	29	1,16	Écran	6	0,70
23	Intention	86	1,09	Source	19	0,76	Connaissance	6	0,70
24	Arbitraire	79	1,00	Surmot	18	0,72	Source	6	0,70
25	Existence	62	0,78	Existence	9	0,36	Existence	4	0,46

ANNEXE F

Comparaison des professionnels des médias entre la France et le Canada

Ensembles	Journaliste d'inf.		Journaliste d'op.		Entité éditoriale		Méd./Mod. ⁶⁴²	
	Fr (960 én. arg.) ⁶⁴³	Can (447 én. arg.)	Fr (1 541 én. arg.)	Can (526 én. arg.)	Fr (56 én. arg.)	Can (46 én. arg.)	Fr (76 én. arg.)	Can (19 én. arg.)
Réalité	0,52%	0,22%	0,65%	0,19%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Schéma	17,60%	14,54%	12,65%	10,27%	5,36%	4,35%	26,32%	26,32%
Source	1,35%	0,89%	2,40%	0,19%	0,00%	2,17%	0,00%	0,00%
Champs	2,81%	2,01%	2,73%	2,09%	5,36%	0,00%	1,32%	0,00%
Grammaire	3,13%	2,68%	3,37%	1,71%	7,14%	2,17%	1,32%	5,26%
Encyclo	6,77%	6,49%	8,24%	5,89%	5,36%	15,22%	5,26%	10,53%
Contenu	8,65%	8,05%	9,15%	10,08%	8,93%	6,52%	5,26%	5,26%
Quantité	4,06%	5,82%	5,19%	5,89%	8,93%	0,00%	6,58%	0,00%
Mouvement	4,48%	2,68%	5,45%	4,18%	3,57%	2,17%	1,32%	0,00%
Évocation	1,15%	2,24%	3,76%	3,99%	1,79%	4,35%	3,95%	15,79%
Polarité	3,33%	3,80%	3,83%	8,37%	0,00%	2,17%	5,26%	0,00%
Conflictuel	4,48%	4,03%	4,15%	3,04%	3,57%	4,35%	2,63%	0,00%
Associativité	0,63%	0,89%	0,58%	1,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Surmot	0,73%	0,00%	0,78%	0,76%	3,57%	2,17%	0,00%	0,00%
Écran	1,04%	0,67%	1,43%	0,95%	1,79%	0,00%	1,32%	0,00%
Mémoriel	0,31%	0,67%	2,14%	1,90%	0,00%	2,17%	0,00%	0,00%
Registre	5,52%	5,82%	3,76%	4,94%	8,93%	8,70%	10,53%	5,26%
Capacité	2,40%	0,89%	1,69%	0,38%	3,57%	4,35%	2,63%	5,26%
Connaissance	0,52%	1,57%	0,97%	0,95%	3,57%	0,00%	1,32%	0,00%
Licence	1,15%	1,34%	1,88%	1,52%	0,00%	0,00%	5,26%	5,26%
Intention	0,31%	0,45%	0,91%	1,14%	1,79%	4,35%	0,00%	0,00%
Arbitraire	0,52%	0,67%	0,84%	2,28%	8,93%	6,52%	0,00%	0,00%
Finalité	1,77%	5,15%	3,44%	2,47%	0,00%	0,00%	3,95%	0,00%
Instances	21,35%	24,16%	12,39%	15,40%	10,71%	15,22%	3,95%	21,05%
Sujétions	5,42%	4,25%	7,59%	9,89%	7,14%	13,04%	11,84%	0,00%

⁶⁴² La catégorie de locuteurs « Médiateur/modérateur » est abrégée sous « méd./mod. »

⁶⁴³ Le nombre entre parenthèses sous les colonnes « Fr » (pour « France ») et « Can » (pour « Canada ») correspondent au nombre d'énoncés recensés pour la catégorie de locuteurs désignée.

ANNEXE G

Répartition des ensembles chez les locuteurs français et canadiens des professionnels des médias

	Animosité, agression et bouleversement		(In)égalités et (in)tolérance		Santé et environnement		Économie	
Ensembles	Fr (1 219 én. arg.)	Can (334 én. arg.)	Fr (1 111 én. arg.)	Can (450 én. arg.)	Fr (95 én. arg.)	Can (182 én. arg.)	Fr (207 én. arg.)	Can (72 én. arg.)
Réalité	0,66%	0,30%	0,63%	0,00%	0,00%	0,55%	0,00%	0,00%
Schéma	21,08%	19,46%	7,92%	6,22%	8,42%	9,34%	16,43%	22,22%
Source	1,07%	0,30%	3,06%	1,11%	2,11%	0,00%	0,48%	0,00%
Champs	2,30%	0,90%	2,88%	1,56%	3,16%	4,95%	4,83%	1,39%
Grammaire	2,54%	3,89%	3,96%	1,33%	4,21%	1,65%	3,86%	1,39%
Encyclo	7,05%	4,79%	9,45%	9,56%	2,11%	5,49%	2,90%	0,00%
Contenu	8,78%	8,68%	7,56%	6,00%	12,63%	15,93%	14,49%	11,11%
Quantité	3,53%	4,79%	6,30%	4,00%	10,53%	11,54%	2,90%	2,78%
Mouvement	3,36%	1,80%	7,56%	4,67%	0,00%	2,75%	2,42%	4,17%
Évocation	2,79%	3,59%	2,88%	4,22%	3,16%	1,65%	1,93%	2,78%
Polarité	1,80%	2,99%	6,12%	10,22%	3,16%	2,20%	0,97%	2,78%
Conflictuel	3,69%	2,99%	4,86%	4,67%	5,26%	0,00%	3,38%	6,94%
Associativité	0,66%	1,20%	0,45%	1,11%	1,05%	1,10%	0,48%	1,39%
Surmot	1,07%	0,00%	0,54%	1,11%	1,05%	0,00%	0,48%	0,00%
Écran	1,31%	0,90%	1,26%	0,67%	0,00%	0,55%	1,93%	1,39%
Mémoriel	2,05%	2,40%	0,90%	1,33%	0,00%	0,00%	0,48%	0,00%
Registre	4,35%	6,59%	5,49%	6,44%	3,16%	0,55%	3,38%	6,94%
Capacité	1,64%	0,30%	2,34%	1,33%	3,16%	1,10%	1,93%	0,00%
Connaissance	0,90%	0,00%	0,72%	0,67%	3,16%	4,95%	0,00%	0,00%
Licence	1,64%	1,80%	1,80%	1,11%	0,00%	1,10%	1,93%	2,78%
Intention	0,74%	0,30%	0,54%	1,78%	0,00%	0,55%	1,45%	0,00%
Arbitraire	1,15%	3,59%	0,81%	0,44%	0,00%	1,10%	0,00%	2,78%
Finalité	3,36%	1,20%	2,61%	3,78%	2,11%	6,59%	0,48%	4,17%
Instances	17,31%	20,66%	10,53%	16,00%	29,47%	25,82%	23,67%	16,67%
Sujétions	5,17%	6,59%	8,82%	10,67%	2,11%	0,55%	9,18%	8,33%

ANNEXE H

Répartition des ensembles chez les locuteurs notoires français et canadiens

Ensembles	Animosité, agression et bouleversement		(In)égalités et (in)tolérance		Santé et environnement		Économie	
	Fr (2 395 én. arg.)	Can (442 én. arg.)	Fr (2 136 én. arg.)	Can (572 én. arg.)	Fr (126 én. arg.)	Can (138 én. arg.)	Fr (95 én. arg.)	Can (77 én. arg.)
Réalité	0,63%	0,45%	1,22%	0,70%	0,00%	0,00%	1,05%	1,30%
Schéma	18,54%	17,42%	7,44%	8,22%	10,32%	10,14%	15,79%	16,88%
Source	1,17%	1,13%	1,87%	1,22%	0,79%	0,00%	1,05%	0,00%
Champs	1,75%	0,90%	3,46%	2,27%	4,76%	3,62%	1,05%	6,49%
Grammaire	4,22%	1,81%	3,09%	2,10%	4,76%	0,72%	2,11%	1,30%
Encyclo	7,39%	5,66%	6,37%	4,37%	0,79%	4,35%	4,21%	7,79%
Contenu	13,24%	14,48%	12,69%	8,57%	22,22%	24,64%	18,95%	11,69%
Quantité	4,59%	10,18%	7,02%	6,47%	7,94%	13,04%	1,05%	3,90%
Mouvement	4,05%	1,36%	6,79%	6,82%	1,59%	6,52%	0,00%	2,60%
Évocation	3,76%	4,07%	2,29%	1,40%	3,97%	2,17%	2,11%	0,00%
Polarité	2,76%	2,94%	7,58%	11,36%	6,35%	2,17%	1,05%	3,90%
Conflictuel	1,59%	2,04%	2,53%	1,75%	1,59%	0,72%	2,11%	1,30%
Associativité	1,50%	1,13%	1,54%	2,45%	4,76%	0,00%	1,05%	1,30%
Surmot	1,42%	1,81%	2,29%	0,70%	1,59%	0,00%	2,11%	0,00%
Écran	1,59%	1,58%	2,11%	1,22%	0,00%	0,00%	7,37%	5,19%
Mémoriel	3,84%	2,04%	1,03%	1,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Registre	3,88%	2,94%	4,87%	5,59%	3,97%	2,90%	0,00%	1,30%
Capacité	2,21%	1,58%	3,37%	2,62%	4,76%	3,62%	4,21%	2,60%
Connaissance	1,29%	1,81%	1,26%	1,05%	2,38%	2,90%	3,16%	6,49%
Licence	2,84%	2,94%	2,01%	2,80%	0,79%	0,00%	6,32%	0,00%
Intention	1,21%	0,45%	1,73%	3,32%	0,00%	0,00%	1,05%	2,60%
Arbitraire	1,50%	3,62%	0,89%	0,87%	0,00%	0,72%	0,00%	7,79%
Finalité	3,55%	3,62%	2,34%	4,20%	3,17%	3,62%	6,32%	3,90%
Instances	9,19%	10,41%	8,29%	10,66%	10,32%	17,39%	8,42%	10,39%
Sujétions	2,30%	3,62%	5,90%	7,87%	3,17%	0,72%	9,47%	1,30%

ANNEXE I

Répartition des ensembles chez les locuteurs français et canadiens de la société civile

	Animosité, agression et bouleversement		(In)égalités et (in)tolérance		Santé et environnement		Économie	
Ensembles	Fr (130 én. arg.)	Can (48 én. arg.)	Fr (249 én. arg.)	Can (132 én. arg.)	Fr (28 én. arg.)	Can (3 én. arg.)	Fr (2 én. arg.)	Can (0)
Réalité	1,54%	0,00%	0,80%	0,00%	3,57%	0,00%	0,00%	0,00%
Schéma	21,54%	20,83%	12,85%	6,82%	7,14%	33,33%	50,00%	0,00%
Source	5,38%	0,00%	2,01%	0,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Champs	0,77%	2,08%	1,20%	2,27%	3,57%	33,33%	0,00%	0,00%
Grammaire	3,85%	2,08%	7,63%	0,76%	7,14%	0,00%	0,00%	0,00%
Encyclo	7,69%	4,17%	4,82%	5,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Contenu	10,00%	16,67%	11,24%	12,12%	25,00%	33,33%	0,00%	0,00%
Quantité	2,31%	2,08%	6,43%	9,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Mouvement	6,15%	2,08%	6,43%	15,15%	7,14%	0,00%	0,00%	0,00%
Évocation	2,31%	4,17%	2,81%	3,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Polarité	0,00%	4,17%	8,03%	9,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Conflictuel	0,77%	0,00%	0,40%	2,27%	7,14%	0,00%	0,00%	0,00%
Associativité	1,54%	0,00%	2,01%	0,76%	7,14%	0,00%	0,00%	0,00%
Surmot	0,77%	0,00%	0,80%	0,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Écran	3,08%	4,17%	2,81%	0,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Mémoriel	5,38%	2,08%	1,61%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Registre	6,15%	6,25%	4,02%	3,79%	10,71%	0,00%	0,00%	0,00%
Capacité	3,08%	2,08%	3,61%	0,76%	3,57%	0,00%	0,00%	0,00%
Connaissance	0,77%	2,08%	0,80%	1,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Licence	1,54%	4,17%	2,01%	0,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Intention	0,00%	0,00%	0,40%	2,27%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Arbitraire	0,00%	2,08%	0,00%	0,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Finalité	2,31%	2,08%	0,40%	7,58%	7,14%	0,00%	0,00%	0,00%
Instances	10,00%	14,58%	10,44%	7,58%	7,14%	0,00%	0,00%	0,00%
Sujétions	3,08%	2,08%	6,43%	5,30%	3,57%	0,00%	50,00%	0,00%

BIBLIOGRAPHIE

CORPUS DE RECHERCHE

1. APARTHEID

- 1apartheid061009f : Alix, Christophe (2015). « C'est le cumul de plusieurs facteurs de discrimination qui est insurmontable ». *Libération*, 05.02.2015, p. 15.
- 2apartheid230115f : Huertas, Hubert, et Magnaudeix, Mathieu (2015). Jean-Marc Germain (PS) : « L'esprit du 11 janvier doit nous ramener à gauche ». [En ligne] www.mediapart.fr, 23.01.2015.
- 3apartheid230115f : AFP (2015). Hortefeux : « L'union nationale signifie se rassembler, et non se taire ». [En ligne] www.lepoint.fr, 23.01.2015.
- 4apartheid240816f : Feertchak, Alexis (2016). Camp d'été décolonial interdit aux « blancs » : quand l'antiracisme verse dans le racisme. [En ligne] www.lefigaro.fr, 24.08.2016.
- 5apartheid360215f : Noicy, Régis (2015). À propos du mot « apartheid ». *Valeurs Actuelles*, n° 4083, 26.02.2015, p. 92.
- 6apartheid021104f : Rufin, Jean-Christophe (2004). Pacifier le débat sur le racisme et l'antisémitisme. *Le Monde*, 02.11.2004, p. 20.
- 7apartheid080514f : Pons, Frédéric (2014). Palestiniens : l'alliance des frères ennemis. *Valeurs Actuelles*, n° 4041, 08.05.2014, p. 30.
- 8apartheid050112f : AFP (2012). Rapport UMP-PS sur le Moyen Orient : Goasguen dénonce l'emploi du mot « apartheid ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 05.01.2012.
- 9apartheid140508f : Le Monde (2008). John McCain se démarque de M. Bush sur le dossier du changement climatique. [En ligne] www.lemonde.fr, 14.05.2008.
- 10apartheid130416f : Atlantico (2016). Vous avez aimé la mondialisation (et son impact sur les classes moyennes), vous allez adorer la métropolisation. [En ligne] www.atlantico.fr, 13.04.2016.
- 11apartheid090415f : Poincaré, Nicolas (2015). Complément d'enquête du jeudi 16 avril 2015. [En ligne] www.francetvinfo.fr, 09.04.2015.

- 12apartheid050215f : Baumard, Maryline (2015). François Hollande estime inutiles les statistiques ethniques. [En ligne] www.lemonde.fr, 05.02.2015.
- 13apartheid280115f : Devedjian, Patrick : « L'intégration à la française est plutôt un succès » (2015). [En ligne] www.lemonde.fr, 28.01.2015.
- 14apartheid250115f : Le Figaro avec AFP (2015). Valls meilleur président que Hollande (sondage). [En ligne] www.lefigaro.fr, 25.01.2015.
- 15apartheid250115f : Le Figaro (2015). Manuel Valls défend son utilisation du mot « apartheid ». [En ligne] www.lefigaro.fr, 25.01.2015.
- 16apartheid230115f : Bassi, Michel (2015). Revue de la presse quotidienne du vendredi 23 janvier 2015. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 23.01.2015.
- 17apartheid220115f : Stéphan, Bernard (2015). « Le mot ». *Le Populaire du Centre* (Creuse), 22.01.2015, p. 23-35.
- 18apartheid210115f : Hardy, Alix (2015). « Apartheid » : pour Manuel Valls, « peu importe les mots, l'essentiel c'est d'agir ». [En ligne] www.lejdd.fr, 21.01.2015.
- 19apartheid210115f : Hausalter, Louis (2015). Valls et l'« apartheid », le mot qui fâche. [En ligne] www.europe1.fr, 21.01.2015.
- 20apartheid300413f : Puchot, Pierre (2013). « Les racines de l'apartheid sont les mêmes en Afrique du Sud qu'en Israël ». [En ligne] www.mediapart.fr, 30.04.2013.
- 21apartheid020311f : Wakim, Nabil (2011). Débat sur Israël : l'ENS condamnée pour entrave à la liberté d'expression. [En ligne] www.lemonde.fr, 02.03.2011.
- 22apartheid261001f : G.-R., F. (2001). Amnon Kapeliouk : « Les relations américano-israéliennes se tendent ». *L'Humanité*, 26.10.2001, p. 11.
- 23apartheid060315f : Le Figaro (2015). « Apartheid social » : un milliard d'euros sur trois ans pour favoriser la mixité. [En ligne] www.lefigaro.fr, 06.03.2015.
- 24apartheid300115f : Roquette, Guillaume, Meeus, Carl et Marion Mourgue (2015). Juppé lance sa campagne. *Le Figaro Magazine*, 30.01.2015, p. 30.
- 25apartheid270115f : Galiero, Emmanuel (2015). Ile-de-France : Valérie Pécresse dénonce les fractures du pays. [En ligne] www.lefigaro.fr, 27.01.2015.
- 26apartheid260115f : Cornudet, Cécile (2015). Manuel Valls ou la méthode du bulldozer, *Les Echos*, 26.01.2015, p. 2.

- 27apartheid240115f : Politique - « Apartheid, un terme réducteur » (2015). *Le Courrier de l'Ouest* (Cholet), 26.01.2015, p. 2.
- 28apartheid230115f : Valls répond à Sarkozy (2015). *Le Petit Bleu de Lot-et-Garonne*, 23.01.2015, p. 26.
- 29apartheid230115f : Le Premier ministre, M. Manuel Valls, reproche à l'opposition de « briser l'esprit du 11 janvier » (2015). *Bulletin Quotidien*, 23.01.2015, section « Événements et perspectives ».
- 30apartheid220115f : Atlantico (2015). Stéphane Le Foll reproche à Nicolas Sarkozy d'être « dans un jeu de posture, de chamaillerie, de politcaillerie ». [En ligne] www.atlantico.fr, 22.01.2015.
- 31apartheid250112f : Genoux, Flora (2012). Israël-Palestine : le rapport français explosif sur la question de l'eau. [En ligne] www.lemonde.fr, 25.01.2012.
- 32apartheid160310c : Buzzetti, Hélène (2010). La Semaine contre l'apartheid israélien divise le NPD est divisé. *Le Devoir*, 16.03.2010, p. A4.
- 33apartheid140110i : Akiva, Eldar (2010). Apartheid, vous avez dit apartheid ? *Courrier international*, n° 1002, 14.01.2010, p. 25.
- 34apartheid200515f : Tournier, Vincent (2015). La France du sentiment d'apartheid : quelle sera la facture de ceux qui entretiennent l'idée qu'il existe un racisme institutionnel ? [En ligne] www.atlantico.fr, 20.05.2015.
- 35apartheid140315f : Recourt, Glen (2015). Pascal Blanchard. « L'État a produit un apartheid inconscient ». *Le Télégramme* (Bretagne), 14.03.2015, section « L'entretien du samedi ».
- 36apartheid300115f : Gallien, Jean-Christophe (2015). Manuel Valls, vice-président en lévitation. *La Tribune* (France), 30.01.2015, p. 107.
- 37apartheid220115f : Atlantico (2015). Nicolas Sarkozy : « Comparer la République française à l'apartheid, c'est une faute ». [En ligne] www.atlantico.fr, 22.01.2015.
- 38apartheid210115i : AFP (2015). Réactions politiques à l'utilisation du terme « apartheid » par Valls. [En ligne] www.afp.com, éd. « Journal Internet (français) », 21.01.2015.
- 39apartheid210115f : A.R., P.Th., G.L. et J.Cl. (2015). Sécurité, défense, éducation : le plan d'action de Hollande et Valls après les attentats. [En ligne] www.leparisien.fr, 21.01.2015.
- 40apartheid200115f : Chalard, Laurent (2015). « Apartheid » : la réponse d'un géographe à Manuel Valls. [En ligne] www.lefigaro.fr, 20.01.2015.

41apartheid121213f : Bôle-Richard, Michel (2013). Nelson Mandela est mort mais l'apartheid est toujours vivant. [En ligne] www.lemonde.fr, 12.12.2013.

42apartheid260115f : Felouzis, Georges (2015). Oui, la ségrégation ethnique gangrène notre pays. *Le Monde*, 26.01.2015, p. 12.

43apartheid260115f : Dupin, Benoît (2015). Gare aux comparaisons historiques excessives ! *Le Monde*, 26.01.2015, p. 13.

44apartheid161214c : Virgilio Alcantara, Héctor (2014). Pas d'apartheid en République dominicaine. *La Presse+*, 16.12.2014, section « Débats », écran 6.

45apartheid270115f : M'Nasser, Chiheb et Franckel, Aurélien (2015). « De souche », « apartheid », ces mots qui empêchent de penser. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 27.01.2015.

2. AUSTÉRITÉ

1austérité221010f : Alexandre, Philippe (2010). Coupes sombres. *Le Journal de Saône et Loire*, 22.10.2010, section « France et monde », p. 16.

2austérité300914f : Scheh, Daniel (2014). En campagne contre le coût du capital. *L'Humanité*, 30.09.2014, section « Tribunes Idées ».

3austérité271115c : La Presse Canadienne (2015). Coiteux se défend d'ouvrir un débat sémantique. *La Presse*, 27.11.2015, p. A8.

4austérité261115c : Lévesque, Kathleen (2015). Austérité ou rigueur budgétaire ? *La Presse*, 26.11.2015, p. A2.

5austérité010315c : Marcil, Ianik (2015). Peut-on parler scientifiquement d'austérité ? [article de blogue]. [En ligne] www.journaldemontreal.com, 01.03.2015.

6austérité121214c : Corbeil, Michel et Ricard-Châtelain, Baptiste (2014). À la défense des « mesures d'austérité ». *Le Soleil*, 12.12.2014, p. 9.

7austérité111214c : Leduc, Gilbert (2014). De la musique aux oreilles de Carlos Leitão. *Le Soleil*, 11.12.2014, p. 34.

8austérité060513f : La Tribune (2013). Moscovici : « l'austérité, c'est fini. Le sérieux continue ». *La Tribune* (France), 06.05.2013, p. 22.

9austérité011215c : Dubuc, Alain (2015). Entre la « rigourité » et l'« austérigreur ». [En ligne] www.lapresse.ca, 01.12.2015.

10austérité120615c : Iris Québec (2015). Rapport de recherche. Le secteur public et l'économie régionale au Québec. [En ligne] iris-recherche.qc.ca, 12.06.2015, p. 22.

11austérité200115c : Daneau, Jocelyn (2015). Austérité. *Les 2 Rives*, vol. 47, n° 3, 20.01.2015, p. 6.

12austérité121216c : Caron, David (2016). Un chercheur critique l'usage du terme « austérité » au N.-B. *L'Acadie Nouvelle*, 12.12.2016, p. 8.

3. BARBARE

1barbare190311c : Cornellier, Manon (2011). Revue de presse - Le feu aux poudres. *Le Devoir*, 19.03.2011, p. B4.

2barbare250213f : Confavreux, Joseph (2013). L'art de ne pas être gouverné. [En ligne] www.mediapart.fr, 25.02.2013.

3barbare010107f : Joëlle Bordet : faire grandir les enfants des cités (2007). *Le Monde*, 01.01.2007, p. 66.

4barbare120215f : Lafay, Denis (2015). Roger-Pol Droit, un mois après les attentats : « Il faut dire la vérité ». [En ligne] www.latribune.fr, 12.02.2015.

5barbare270206f : Galinier, Pascal (2006). Les mots pour le dire. *Le Monde*, 27.02.2006, p. 16.

6barbare080516a : Tahri, Hamid (2016). Quels caractères pour la langue berbère de Abdurrahman Benatia : Le livre L'émancipation de l'écriture, du docteur en médecine. [En ligne] www.elwatan.com, 08.05.2016.

7barbare260315f : Gilbert, Philippe (2015). « Ces barbus ? Des barbares, pas des musulmans ». *Ouest-France* (La Roche-sur-Yon), 26.03.2015, section « Challans - St-Gilles remontée ».

8barbare160413c : Olivier, Fannie (2013). Une première salve contre Trudeau. *La Tribune* (Sherbrooke), 16.04.2013, p. 11.

9barbare160311c : Bellavance, Joël-Denis (2011). Trudeau fait son mea culpa. *Le Droit*, 16.03.2011, p. 25.

10barbare160311c : Weese, Bryn (2011). La violence contre les femmes est de la barbarie. *Le Journal de Montréal*, 16.03.2011, p. 32.

11barbare150311c : La Presse Canadienne (2011). Justin Trudeau critique l'utilisation du mot « barbare », puis l'approuve. [En ligne] www.thecanadianpress.com, 15.03.2011.

12barbare141016b : Papy, Gérald (2016). Bruno Dumézil. À chacun son barbare. *Le Vif*, 14.10.2016, p. 10.

4. BIO/BIOLOGIQUE

1bio201104c : Lavoie, Sylvie (2004). La certification est un gage de qualité pour les entreprises. *Les Affaires*, 20.11.2004, p. 48.

2bio130516f : Poulain, Tony (2016). Soutiens en nombre pour la boulangère au tribunal. *Courrier picard*, 13.05.2016, p. 3.

3bio021212s : Pilet, François (2012). Le thé froid bio n'est pas bio, dit la loi. A l'amende ! *Le Matin*, 02.12.2012, p. 34.

4bio080712s : Pilet, François (2012). Le thé à la stevia ne peut pas être bio, tonne le chimiste cantonal. *Le Matin*, 08.07.2012, p. 33.

5bio310811c : F. P. (2011). L'usage du terme BIO : il y a des règles à suivre. *Le Journal Lac Saint-Jean* (Alma), vol. 71, n° 16, 31.08.2011, p. 14.

6bio270808c : Deglise, Fabien (2008). La loi est respectée par la grande majorité des producteurs, estime le CARTV. *Le Devoir*, 27.08.2008, p. A2.

7bio050405c : St-Laurent, Sophie (2005). Biologiquement belle. *La Presse*, 05.04.2005, section « Actuel », p. 1.

8bio080901c : Champagne, Pierre (2001). Des céréales bio germées. *Le Soleil*, 08.09.2001, p. I3.

9bio030307c : McKay, Betsy (2007). Les aliments bio, toujours un choix judicieux ? *Le Journal de Montréal*, 03.03.2007, section « Votre argent », p. V14.

10bio270905c : Krol, Ariane (2005). Projet de loi sur le terroir. *La Presse*, 27.09.2005, section « Actuel », p. 8.

11bio170605c : Krol, Ariane (2005). Projet de loi pour encadrer les produits du terroir. *La Presse*, 17.06.2005, p. A15.

12bio272204c : Krol, Ariane (2004). Une loi pour protéger les produits du terroir. *La Voix de l'Est*, 27.11.2004, p. 20.

13bio260102b : Coulée, Philippe (2002). Danone rebaptise Bio en Activia. [En ligne] *www.lesoir.be*, 26.01.2002.

14bio280312c : Despins, Johane et Gagné, Denis (2012). Saviez-vous que : produits biologiques ou naturels. [En ligne] *SRC Télévision - L'Épicerie*, n° 0493, 28.03.2012.

- 15bio060406c : Bouchard, Gérard (2006). Être ou ne pas être un produit biologique ! *La Terre de chez nous*, vol. 77, n° 10, 06.04.2006, p. 46.
- 16bio130805c : Dansereau, Suzanne (2005). Mangez-vous bio, nature ou terroir ? *Les Affaires*, 13.08.2005, p. 6.
- 17bio010304f : Ballu, Thierry (2004). Bio de Danone : les agriculteurs remontés. *Ouest-France*, 01.03.2004, p. 6.
- 18bio290204f : A Orvault, les agrobios partent en guerre contre le « Bio » de Danone (2004). *Ouest-France*, 29.02.2004, p. 14.
- 19bio280203c : Pedneault, Marjorie (2003). La vague bio touche le N.-B. *L'Acadie Nouvelle*, 28.02.2003, p. 27.
- 20bio191016c : Ménard, Martin (2016). « Je préfère ne plus vendre de produits dits “biologiques” ». *La Terre de chez nous*, vol. 87, n° 42, 19.10.2016, p. 21.
- 21bio060814f : La maison de la BIO du Finistère. Algues vertes : la maison de la bio réagit (2014). [En ligne] www.ouest-france.fr, 06.08.2014.
- 22bio260314c : Ménard, Martin (2014). Un guide d'identification pour les produits bio ! *La Terre de chez nous*, vol. 85, n° 12, 26.03.2014, p. 29.
- 23bio050314c : F. P. (2014). Bien identifier les produits biologiques. *Le Journal Lac Saint-Jean* (Alma), vol. 73, n° 43, 05.03.2014, p. 4.
- 24bio161013c : Ménard, Martin (2013). Des journalistes pointés du doigt ! *La Terre de chez nous*, vol. 84, n° 39, 16.10.2013, p. 30.
- 25bio050811c : Deschâtelets, Louise (2011). Le Courrier de Louise Deschâtelets. *Le Journal de Montréal*, 05.08.2011, p. 33.
- 26bio290611c : Samson, Claudette (2011). Un guide juridique pour y voir plus clair. *Le Soleil*, 29.06.2011, p. 11.
- 27bio280111c : Krol, Ariane (2011). Que manque-t-il au bio ? [article de blogue]. [Article retiré] cyberpresse.ca, section « Le blogue de l'édito », 28.01.2011.
- 28bio101110f : AFP (2010). Un guide pour s'y retrouver dans le bio, le durable, ou le naturel. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 10.11.2010.
- 29bio111108f : Le Fur, Erwan et Thuin, Christian de (2008). Beauté : le label fait le bio. *Paris-Normandie*, 11.11.2008, p. 51.

- 30bio021008f : Le Cor, Louis (2008). Le bio en approche. *Sud Ouest*, 2.10.2008, section « Médoc ».
- 31bio220706c : Duhamel, Alain (2006). Le temps presse pour l'adoption de normes bio au Canada. *Les Affaires*, 22.07.2006, p. 20.
- 32bio280305c : Krol, Ariane (2005). Les Québécois se montrent sceptiques devant les produits bios. *Le Nouvelliste*, 28.03.2005, p. 14.
- 33bio041004f : Les agriculteurs bio au centre Leclerc (2004). *Ouest-France*, 04.10.2004, p. 15.
- 34bio200704c : Krol, Ariane (2004). Coup de balai dans l'aquaculture bio. *La Presse*, 20.07.2004, p. A10.
- 35bio200404c : Krol, Ariane (2004). OGM : Option Consommateurs se tourne vers Québec. *La Presse*, 20.04.2004, p. A11.
- 36bio070603c : Vallières, Carole (2003). Santé - Le bec sucré. *Le Devoir*, 07.06.2003, p. D2.
- 37bio210716f : Rivron, Fanny (2016). Le vernis bio, une utopie ? [En ligne] www.lexpress.fr, 21.07.2016.
- 38bio300114f : « Une culture difficile » mais la qualité augmente (2004). *L'Indépendant* (Catalogne), 30.01.2014, section « À savoir ».
- 39bio010712f : C. S. (2012). Le bouchon bio ça n'existe pas. *Rayon Boissons*, n° 209, 01.07.2012, p. 83.
- 40bio080512f : Compadre, César (2012). Le vin bio arrive enfin. *Sud Ouest* (Périgueux), 08.05.2012, p. 16.
- 41bio250212c : Langlois, Claude (2012). De choses et d'autres. *Le Journal de Montréal*, 25.02.2012, p. H41.

5. BLACK/NOIR

- 1black120511f : Gasparini, William (2011). De la fracture sociale au clivage ethnique. *Le Monde*, 12.05.2011, p. 24.
- 2black300810f : Pourquoi Armani Black Code est devenu Armani Code (2010). *CB News*, n° 1067, 30.08.2010, p. 6.
- 3black210217t : Pajon, Léo (2017). Racisme : « Personne n'irait dire "white" pour désigner un Blanc ». [En ligne] www.jeuneafrique.com, 21.02.2017.

- 1noir280511c : Montpetit, Caroline (2011). Faut-il appeler un chat un chat ? *Le Devoir*, 28.05.2011, p. A1.
- 2noir070109s : Wisler, Frédéric (2009). En disant « Noir », on fait fi de l'identité de la personne. *Tribune de Genève*, 07.01.2009, p. 14.
- 3noir200410f : L'Humanité (2010). L'usage du mot « noir ». [En ligne] www.humanite.fr, 20.04.2010.
- 4noir010110f : Maurus, Véronique (2010). Vivement l'effet Obama ! *Le Monde*, 01.01.2010, section « Dossiers et Documents », p. 3.
- 5noir080109f : Leménager, Grégoire (2009). Cantique de la « négaille ». *Le Nouvel Observateur*, 08.01.2009, p. 76.
- 6noir150108s : Graffenried, Valérie de (2008). Les affiches sur l'« argent au noir » seront moins visibles. *Le Temps*, 15.01.2008, section « Campagne ».
- 7noir131115f : Cabioch, Kevin (2015). Chasseneuil en conflit avec son coach. *Charente Libre*, 13.11.2015, p. 38.
- 8noir060112f : AFP (2012). GB/Tweet « raciste » : une élue s'excuse. [En ligne] www.lefigaro.fr, 06.01.2012.
- 9noir300616f : AFP (2016). Angleterre. Terry à son tour poursuivi pour racisme. [En ligne] www.letelegramme.fr, 30.06.2016.
- 10noir231015f : Obiang, Elzie (2015). BET France sans présentateur noir : la chaîne va lancer une campagne de recrutement. [En ligne] www.lefigaro.fr, 23.10.2015.
- 11noir090201f : Perrier, Jean Louis (2001). Des « Nègres » fidèles à leur mission de résistance à la bienséance. *Le Monde*, 09.02.2001, p. 29.
- 12noir220796f : Bernard, Philippe (1996). L'islam inspire de nombreuses associations de jeunes « beurs ». *Le Monde*, 22.07.1996, p. 6.
- 13noir011215f : Ndiaye, Pap (2015). « État noir », suite. *L'Histoire*, n° 418, 01.12.2015, p. 4.

6. CIVILISATION

- 1civilisation150212f : Slama, Alain-Gérard (2012). Le choc des cultures et de la civilisation. *Le Figaro*, 15.02.2012, p. 15.
- 2civilisation080212f : Rovan, Anne (2012). Guéant cherche la voie de l'apaisement. *Le Figaro*, 09.02.2012, p. 4.

- 3civilisation070212f : Haski, Pierre (2012). Guéant : « Pour moi, ce qui est en cause c'est la religion musulmane ». [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 07.02.2012.
- 4civilisation060212f : Sur écoutes (2012). [En ligne] www.lemonde.fr, 06.02.2012.
- 5civilisation160411f : Petit, Philippe (2011). Valéry et Aubry sont dans un bateau... *Marianne*, n° 730, 16.04.2011, p. 87.
- 6civilisation010110f : Richard, Lionel (2010). Freud, la révision des rêves. *Le Magazine Littéraire*, n° 493, 01.01.2010, p. 46.
- 7civilisation080212f : Libération (2012). Nicolas Sarkozy, un président habitué du Crif. [En ligne] www.liberation.fr, 08.02.2012.
- 8civilisation070212f : Maurot, Elodie (2012). « Civilisation », un grand mot pour une controverse. *La Croix*, 07.02.2012, p. 10.
- 9civilisation070212f : Garat, Jean-Baptiste (2012). Pour Huyghe, « Guéant a eu raison ». *Le Figaro*, 07.02.2012, p. 4.
- 10civilisation290615f : Hardy, Alix (2015). « En parlant de “guerre de civilisation”, Valls donne raison aux terroristes ». [En ligne] www.lejdd.fr, 29.06.2015.
- 11civilisation070212f : D.M. (2012). Le chef de l'Etat défend Claude Guéant. *Le Parisien*, 07.02.2012, section « L'actu », p. 7.
- 12civilisation040212f : Libération (2012). Affaire Guéant : Juppé « regrette » l'utilisation du mot « civilisation ». [En ligne] www.liberation.fr, 04.02.2012.
- 13civilisation040108f : Baudry, Constance (2008). Edgar Morin : « La politique de civilisation ne doit pas être hypnotisée par la croissance ». [En ligne] www.lemonde.fr, 04.01.2008.
- 14civilisation290615f : AFP (2015). Hamon (PS) : l'utilisation du terme « guerre de civilisation » aura des « conséquences négatives ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 29.06.2015.
- 15civilisation060212f : P. Th. (2012). Guéant et les « civilisations » : du « bon sens » pour Sarkozy. [En ligne] www.leparisien.fr, 06.02.2012.
- 16civilisation120215f : Lafay, Denis (2015). Roger-Pol Droit, un mois après les attentats : « Il faut dire la vérité ». [En ligne] www.latribune.fr, 12.02.2015.

7. CRISE

- 1crise150194c : Leblanc, G  rald (1994). L'homme qui vit dans les livres. *La Presse*, 15.01.1994, p. B7.
- 2crise151008c : Vaillancourt, Claude (2008). Apprendre de ses erreurs. *Le Devoir*, 15.10.2008, p. A10.
- 3crise290114f : Maret,   douard (2014). Bureau des temps : une conf  rence sur la crise. *Ouest-France* (Bretagne), 29.01.2014, section « Trois question   ... ».
- 4crise031212f : Haddouche, Cyrille (2012). Paris-SG : Carlo Ancelotti d  j   fragilis  . *Le Figaro*, 03.12.2012, p. 17.
- 5crise191012f : Maurot, Elodie (2012). Myriam Revault d'Allonnes, philosophe : « La crise dit notre difficult      envisager le futur ». *La Croix*, 19.10.2012, p. 11.
- 6crise220709f : Jullien, Fran  ois (2009). « Transformations silencieuses ». *Le Monde*, 22.07.2009, p. 14.
- 7crise310312f : R.J. (2012). Paris sous pression. *L'Est R  publicain* (Nancy), 31.03.2012, section « Sports », p. 26.
- 8crise100409f : Bouilhet, Alexandrine (2009). La France mise toujours sur l'  nergie en Russie. *Le Figaro*, 10.04.2009, p. 21.
- 9crise0109012f : Crom, Nathalie (2012). Myriam Revault d'Allonnes. *T  l  rama*, n   3268, 01.09.2012, p. 4.
- 10crise010208f : Simon-Nahum, Perrine (2008). Comment repenser la d  mocratie ? *Le Magazine Litt  raire*, n   472, 01.02.2008, p. 90.
- 11crise280516c : AFP (2016). Shinzo Abe entrevoit une crise   conomique comparable    2008. *Le Soleil*, 28.05.2016, p. 41.
- 12crise140113f : Th  pot, Mathias (2013). La magistrale le  on d'  conomie du professeur Michel Rocard sur la situation de la France. *La Tribune* (France), 14.01.2013, p. 45.
- 13crise170216f : Lamant, Ludovic (2016). Cecilia Wikstr  m : il faut des « voies d'entr  e s  res et l  gales » pour les r  fugi  s. [En ligne] www.mediapart.fr, 17.02.2016.
- 14crise140415f : P.R. (2015). « Ce mod  le social que *Le Monde* ne nous envie plus ». *Entreprise et Carri  res*, n   1236, 14.04.2015, p. 40.

15crise031114f : Ponticelli, Adèle, Voldoire, Violette et Alexis Frémeaux (2014). « Quand la catastrophe est là, c'est déjà trop tard » : Pierre Zaoui. *Le Monde*, 03.11.2014, section « Économie et Entreprise », p. 8.

16crise241106f : Marty, Guy (2006). L'immobilier... *Les Echos*, 24.11.2006, section « Spécial Placements », p. 8.

17crise050991f : Demichel, Francine (1991). Point de vue : Quel syndicalisme universitaire ? *Le Monde*, 05.09.1991, p. 13.

8. CROISADE

1croisade290901f : Buccianti, Alexandre (2001). En Egypte, hostilité sans précédent à l'égard de Washington. *Le Monde*, 29.09.2001, p. 6.

2croisade060411b : Le défaut de la résolution 1973 (2011). *Le Soir*, 1^e éd., 06.04.2011, p. 14.

3croisade260311f : Nouchi, Franck (2011). Un pro. *Le Monde*, 26.03.2011, p. 28.

4croisade250311f : AFP (2011). Les responsables politiques doivent « mesurer l'impact » de leurs propos (Moussaoui). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 25.03.2011.

5croisade250311f : Laïcité. Nouvelle polémique pour Guéant (2011). *Nord Éclair*, 25.03.2011, p. 42.

6croisade250311f : Laïcité : Claude Guéant dénonce « un procès en sorcellerie » (2011). [En ligne] www.leparisien.fr, 25.03.2011.

7croisade240311f : AFP (2011). Services publics/Guéant : Bayrou dénonce « une obsession antimusulmane ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 24.03.2011.

8croisade230311f : 20minutes (2011). « Croisade » : Guéant dénonce une « manipulation ». [En ligne] www.20minutes.fr, 23.03.2011.

9croisade230311f : Lacut, Sandra (2011). « Croisade » : le poids des mots et de l'Histoire, de Kadhafi à Guéant ou Poutine. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 23.03.2011.

10croisade230311i : AFP (2011). France : un ministre parle de « croisade » en Libye, la gauche s'insurge. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 23.03.2011.

11croisade220311c : Corbet, Sylvie (2011). Fillon justifie l'opération militaire en Libye au nom de la « protection des populations civiles ». *La Presse Canadienne*, 22.03.2011, section « International ».

12croisade081108f : Frappat, Bruno (2008). De l'un à l'autre. *La Croix*, 08.11.2008, p. 24.

- 13croisade011114f : Briquel-Chatonnet, Françoise (2014). 1915-1919 : Le massacre des chrétiens d'Orient. *L'Histoire*, n° 405, 01.11.2014, p. 8.
- 14croisade220311i : De Luce, Dan (2011). Gates promet moins de frappes en Libye, Moscou appelle à un cessez-le-feu. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Journal Internet (français) », 22.03.2011.
- 15croisade261004i : Bush regrette d'avoir employé le mot « croisade » (2004). [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 26.10.2004.
- 16croisade291001b : Mattheiem, Nathalie (2001). Comment George Bush est devenu président. [En ligne] *www.lesoir.be*, 29.10.2001, section « Monde ».
- 17croisade230304i : AFP (2004). Powell réemploie le terme controversé de « croisade ». [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 23.03.2004.
- 18croisade210901f : Poy, Cyrille et Venturini, Lionel (2001). Ben Laden seul ? *L'Humanité*, 21.09.2001, p. 2.
- 19croisade011215f : Del Valle, Alexandre (2015). Et la rhétorique de la croisade frappa encore sous l'encensoir de l'Église orthodoxe russe... [En ligne] *www.atlantico.fr*, 01.12.2015.
- 20croisade191115f : Lepoittevin, Stéphane (2015). Daech joue la carte de la croisade. *La Vie*, n° 3664, 19.11.2015, p. 60-61.

9. DE SOUCHE

- 1desouche240215f : Bastié, Eugénie (2015). « Français de souche » : histoire d'une expression controversée. [En ligne] *www.lefigaro.fr*, 24.02.2015.
- 2desouche180107c : Cyr, François, Lefebvre, Gordon et Martin, Éric (2007). Un portrait passéiste du Québec. *La Presse*, 18.01.2007, p. A21.
- 3desouche110214f : B. Bz. (2014). « Il faut reconnaître l'héritage des migrants ». *Sud Ouest* (Périgueux), 11.02.2014, p. 3.
- 4desouche090315f : Le Biez, Vincent (2015). Français de souche, FN : quand le politiquement correct perd la tête. [En ligne] *www.lefigaro.fr*, 09.03.2015.
- 5desouche040314f : Lozès, Patrick (2014). Patrick Lozès : Non monsieur Caron, dire « Français de souche » n'est pas un crime. [En ligne] *www.lefigaro.fr*, 04.03.2014.
- 6desouche301015f : Valentin, Caroline (2015). La liberté d'expression, jusqu'où ? *Marianne*, n° 967, 30.10.2015, p. 63.

7desouche280215f : AFP (2015). « Français de souche », une expression aujourd'hui bannie. *La Provence*, 28.02.2015, section « Infos générales ».

8desouche240215f : Bloch, Michaël (2015). « Français de souche » : pourquoi l'expression est controversée. [En ligne] www.lejdd.fr, 24.02.2015.

9desouche180911c : MG (2011). « Dérangeant », dit une spécialiste. *Progrès-dimanche*, 18.09.2011, p. 5.

10desouche270115f : M'Nasser, Chiheb et Franckel, Aurélien (2015). « De souche », « apartheid », ces mots qui empêchent de penser. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 27.01.2015.

10. EUTHANASIE

1euthanasie090498f : Courrier des lecteurs (1998). Courrier. *La Croix*, 09.04.1998, p. 16.

2euthanasie070714i : Beigbeder, Charles (2014). Euthanasie | Liberté, consentement et dignité. [En ligne] www.newspress.fr, 07.07.2014.

3euthanasie270614f : Graziani, Julie (2014). Aktion T4 : quand les nazis pratiquaient la « mort miséricordieuse ». [En ligne] www.lefigaro.fr, 27.06.2014.

4euthanasie200113c : Collard, Nathalie (2013). 10+1 questions avec Véronique Hivon. [En ligne] www.lapresse.ca, 20.01.2013.

5euthanasie190793f : Montagnon, Pierre (1993). Courrier ; Euthanasie et assassinat. *Le Monde*, 19.07.1993, p. 30.

6euthanasie030800f : Aubry, Maurice et Caney, Claude (2000). L'homme ne vaut-il pas un chien ? *Libération*, 1^e éd., 03.08.2000, p. 5.

7euthanasie260614f : Le Scan Politique (2014). Bernard Kouchner veut interdire le mot « euthanasie » car il y a « nazi » dedans. [En ligne] www.lefigaro.fr, 26.06.2014.

8euthanasie260701f : « Mal compris » sur l'euthanasie (2001). *Libération*, 1^e éd., 26.07.2001, p. 13.

9euthanasie250701c : Sebaoun, Florence (2001). Euthanasie : « On m'a mal compris », déclare Bernard Kouchner ». [En ligne] www.thecanadianpress.com, 25.07.2001.

10euthanasie060516f : Fleury, Cynthia (2016). Le seul chemin possible. [En ligne] www.humanite.fr, 06.05.2016.

11euthanasie151011f : Pagès, Julien (2011). Questions à Caroline Paulus. *La Montagne* (Brive), 15.10.2011, p. 11.

12euthanasie180101b : Entre nous (2001). [En ligne] *www.lesoir.be*, 18.01.2001.

13euthanasie020315i : Fin de vie : la réalité derrière les mots (2015). [En ligne] *www.newspress.fr*, 02.03.2015.

14euthanasie270913c : Nadeau, Dr Marcel (2013). L'aide médicale à mourir : un droit ? *Le Nouvelliste*, 27.09.2013, p. 11.

15euthanasie160811f : Prieur, Cécile (2011). Régis Aubry : « Un médecin qui confond ses convictions avec des certitudes, c'est dangereux ». *Le Monde*, 16.08.2011, p. 7.

16euthanasie280798f : Vasquez, Jean-Marie (1998). « On peut faire reculer la tentation d'euthanasie ». *Sud Ouest*, 28.07.1998, p. 4.

11. FAG/FAGGOT

1fag021113f : Prieur, Eléonore (2013). Eminem se défend d'être homophobe. [En ligne] *www.lefigaro.fr*, 05.11.2013.

2fag310811c : Fugère, Claude (2011). Le CRTC revient sur sa décision concernant Money for Nothing. [En ligne] *SRC Télévision - Le Téléjournal / Le Point*, 31.08.2011.

3fag211013f : Chabalière, Anaïs (2013). Eminem accusé d'homophobie. [En ligne] *www.lexpress.fr*, 21.10.2013.

4fag020911c : Agence QMI (2011). Célébrités. *Le Journal de Montréal*, 02.09.2011, p. 50.

5fag010911c : La Presse Canadienne (2011). Le CCNR revoit sa décision concernant Money for Nothing. *Le Droit*, 01.09.2011, p. 17.

6fag010911c : Agence QMI (2011). « Faggot » peut être approprié. *Le Journal de Québec*, 01.09.2011, p. 55.

7fag010911c : Cassivi, Marc (2011). Nier la réalité. *La Presse*, 01.09.2011, section « Arts et Spectacles », p. 5.

8fag310811c : Patch, Nick avec La Presse Canadienne (2011). Le CCNR revoit sa décision concernant « Money for Nothing » de Dire Straits. *La Presse Canadienne*, 31.08.2011, section « Culture ».

9fag290111c : Lessard, Valérie (2011). Le poids d'un mot : son contexte. *Le Droit*, 29.01.2011, p. A2.

10fag180111c : « Digne de l’Inquisition » (2011). *Le Soleil*, 18.01.2011, p. 10.

11fag170111c : Lagacé, Patrick (2011). Dire Straits et la bêtise de la censure rétroactive [article de blogue]. [Article retiré] *cyberpresse.ca*, section « Le blogue de Patrick Lagacé », 17.01.2011.

12fag150111c : Laporte, Stéphane (2011). Censurer for nothing. *La Presse*, 15.01.2011, p. A20.

13fag140111c : La Presse Canadienne (2011). Dire straits : À la censure ! *Le Soleil*, 14.01.2011, p. 34.

14fag140111c : Lilley, Brian (2011). « Money for Nothing » de Dire Straits censurée. *Le Journal de Québec*, 14.01.2011, p. 55.

12. FAILLITE

1faillite081007f : Guilloux, Michel (2007). ADN et amiante. *L’Humanité*, 08.10.2007, p. 3.

2faillite070111f : AFP (2011). Fillon fait l’éloge de Séguin pour mieux défendre sa politique. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos françaises », 07.01.2011.

3faillite250907f : AFP (2007). Franchises médicales : le Nouveau centre « réservé » sur leur mise en place. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos françaises », 25.09.2007.

4faillite240907f : Schmidt, Christophe et Sportouch, Benjamin (2007). La « faillite » de l’Etat : dérapage verbal ou retour programmé de la rigueur ? [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos françaises », 24.09.2007.

5faillite300610f : Bignault, Cyrill (2010). Coups de chaleur... *Le Bien Public*, 30.06.2010, p. 5.

6faillite300108f : Andreani, Jean-Louis (2008). Sarkozy-Fillon, un tandem instable. *Le Monde*, 30.01.2008, p. 2.

7faillite061007f : Deransart, Thierry (2007). Confidentiel. *Le Figaro Magazine*, 06.10.2007, p. 18-20.

8faillite031007f : D.G. (2007). Trois pages pour la relance. *L’Hémicycle*, 03.10.2007.

9faillite250907f : Jeudy, Bruno (2007). Après Villepin, Raffarin déplore l’utilisation du mot « faillite ». *Le Figaro*, 25.09.2007, p. 6.

10faillite031011f : Lucet, Christophe (2011). Les scénarios d’une « faillite » de la Grèce. *Sud Ouest* (Périgueux), 03.10.2011, p. C1-C2.

11faillite110210f : Barbier, Christophe (2010). Coût d'Etat ou coup d'Etat ? *L'Express*, n° 3058, 11.02.2010, p. 7.

13. FASCISME/FASCISTE

1fasciste270415f : Libération (2015). Du séisme au Népal aux « cinquièmes colonnes » d'Estrosi : cinq vidéos à ne pas manquer ce lundi. [En ligne] www.liberation.fr, 27.04.2015.

2fasciste121214f : Le billet de Favilla (2014). Messages de Moscou. *Les Echos*, 12.12.2014, p. 11.

3fasciste050916s : Favre, Pierre-Marcel (2016). Qui est fasciste ? *Le Temps*, 05.09.2016, p. 10.

4fascisme010416f : Weitzmann, Marc (2016). « Ce qui était visé est la place des femmes en Europe ». *Le Magazine Littéraire*, n° 566, 01.04.2016, p. 86.

5fasciste210612f : AFP (2012). Jugée. *La Montagne* (Brive), 21.06.2012, p. 38.

6fasciste051006c : Cassivi, Marc (2006). Tomber la chemise. *La Presse*, 05.10.2006, dossier « Écrivains québécois », section « Arts et spectacles », p. 2.

7fasciste110806c : Buzzetti, Hélène (2006). Perspectives - Bonne chance ! *Le Devoir*, 11.08.2006, p. A1.

8fascisme011004f : Brice, Catherine (2004). « La vraie nature du fascisme italien ». *L'Histoire*, n° 291, 01.10.2004, p. 91.

9fascisme171296c : Archambeault, Yves (1996). Boîte vocale 248. *La Presse*, 17.12.1996, p. S4.

10fascisme180215f : AFP (2015). La journée en un clin d'œil : le tour de l'actualité du mercredi 18 février. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 18.02.2015.

11fascisme260514f : Bouillaud, Christophe (2014). Non, le FN n'est pas le premier parti de France, et autres erreurs d'analyse courantes sur le FN. [En ligne] www.atlantico.fr, 26.05.2014.

12fasciste100414i : AFP (2014). Décision sur l'utilisation du terme « fasciste » par Mélenchon à l'égard de Marine Le Pen. [En ligne] www.afp.com, éd. « Documents », 10.04.2014.

13fasciste100414i : Peuchmaurd, Sylvain (2014). « Fasciste » : Marine Le Pen perd son procès contre Jean-Luc Mélenchon. [En ligne] www.afp.com, éd. « Documents », 10.04.2014.

14fasciste140314c : Thibodeau, Marc (2014). La guerre linguistique du Front national. *La Presse+*, 14.03.2014, section « Actualité », écran 20.

15fasciste060314f : Le Blevenec, Nolwenn (2014). Mélenchon-Le Pen : « Vous ne cesserez jamais à nos yeux d'être fascistes ». [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 06.03.2014.

16fascisme300895f : Beuve Mery, Alain (1995). M. Kouchner veut occuper « l'espace entre le PS et le centre ». *Le Monde*, 30.08.1995, p. 7.

17fascisme290197c : Boileau, Bernard (1997). Réfléchir aux dangers. *Le Devoir*, 29.01.1997, p. A6.

18fascisme230801c : Cloutier, Yves (2001). Armes à feu. *Le Devoir*, 23.08.2001, p. A7.

14. FERMIER

1fermier220404f : Y. K. (2004). Le projet de décret qui fait des vagues. *Sud Ouest*, 22.04.2004, p. 4.

2fermier010799f : Gers : inquiétant gibier (1999). *Sud Ouest*, 01.07.1999, p. A.

3fermier250215c : Despins, Johane et Gagné, Denis (2015). Fromages fermiers, limes et limettes. [En ligne] *SRC Télévision - L'Épicerie*, n° 0639, 25.02.2015.

4fermier100604f : Chassain, Hervé (2004). Motifs d'inquiétude. *Sud Ouest* (Dordogne), 10.06.2004, p. 4.

5fermier211201f : Dans la jungle des rayonnages... (2001). *Le Monde*, 21.12.2001, p. 13.

6fermier121296f : Fermier (1996). *Sud Ouest*, 12.12.1996, p. 5.

7fermier161014f : Rambaud, Anne (2014). Vers l'adoption de nouvelles conditions d'utilisation des mentions valorisantes « fermier », « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » pour les œufs de poules. [En ligne] *www.journaldelenvironnement.net*, 16.10.2014.

8fermier180708i : N.M. (2008). « Fermier », une mention valorisante pour le consommateur. [En ligne] *www.newspress.fr*, 18.07.2008.

9fermier030704f : Dupont, Gaëlle (2004). Bataille d'intérêts autour de la lente maturation d'un décret. *Le Monde*, 03.07.2004, p. 11.

10fermier011216f : Carluier-Lossouarn, F. (2016). Savel retourne aux sources. *Linéaires*, n° 330, 01.12.2016, p. 73.

11fermier220602f : Pierri, Pauline (2002). Plus qu'une semaine pour choisir la certification. *Sud Ouest*, 22.06.2002, p. 2.

12fermier060400f : AFP (2000). Les députés veulent contrôler les hypermarchés. *Le Parisien*, 06.04.2000, p. 7.

15. FUCK

- 1fuck010710f : Bruckner, Pascal (2010). « Fils de pute ! », ou la banalisation de l'injure. *Le Monde*, 01.07.2010, p. 20.
- 2fuck070607c : Cassivi, Marc (2007). Fuck, l'émission de télé. *La Presse*, 07.06.2007, section « Arts et spectacles », p. 2.
- 3fuck290705c : Rodrigue, Sébastien (2005). La Ville refuse l'utilisation du mot « fuck » dans une pub. *La Presse*, 29.07.2005, p. A1.
- 4fuck050704c : Sirois, Alexandre (2004). Cheney transgresse une règle d'or. *Le Quotidien*, 05.07.2004, p. 24.
- 5fuck030204c : Cauchon, Paul (2004). Le scandale a éclaté pendant que Bush dormait... *Le Devoir*, 03.02.2004, p. A1.
- 6fuck140414f : Ghys, Clément (2014). Richard Hoggart, l'intellectuel transfuge. *Libération*, 14.04.2014, p. 25.
- 7fuck260515f : Dubois, Jessica (2015). Robert De Niro sait rassurer les futurs artistes. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 26.05.2015.
- 8fuck011202c : Arseneault, Michel (2002). Les colères de saint Bruce. *L'Actualité*, vol. 27, n° 19, 01.12.2002, p. 87.
- 9fuck070100f : Noiville, Florence (2000). Noirceur écossaise. *Le Monde*, 07.01.2000, p. 4.
- 10fuck10314c : La Presse Canadienne (2014). Justin Trudeau dit ne pas avoir de leçons à recevoir des conservateurs. [En ligne] www.thecanadianpress.com, section « Le fil radio », 31.03.2014.
- 11fuck011011f : Liebaert, Alexis (2011). Murakami maître en subtilités. *Marianne*, n° 754, 01.10.2011, p. 76.
- 12fuck180308i : AFP (2008). La Cour suprême se penche sur le langage ordurier en direct à la télévision. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 18.03.2008.

16. GÉNOCIDE

- 1génocide060904b : Parisel, Alex (2004). Darfour : le piège du génocide. [En ligne] www.lesoir.be, 06.09.2004, section « Opinions ».
- 2génocide220415f : Billette, Alexandre (2015). Les Turcs évoluent, le pouvoir résiste. *Sud Ouest* (Périgueux), 22.04.2015, p. C5.

- 3génocide150714f : Rayski, Benoît (2014). Bombardement de Gaza : quelques réflexions sur l'usage du mot « génocide ». [En ligne] www.atlantico.fr, 15.07.2014.
- 4génocide261010b : Braeckman, Colette (2010). Kagame croise le fer avec l'ONU. *Le Soir*, 1^e éd., 26.10.2010, p. 2.
- 5génocide130710f : Ayad, Christophe (2010). Un génocide à la légère. *Libération*, 13.07.2010, p. 8.
- 6génocide110709i : Le Soudan qualifie de « pas en arrière » l'usage du mot « génocide » par Obama (2009). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 11.07.2009.
- 7génocide140106c : Rioux, Christian (2006). L'histoire prise en otage. *Le Devoir*, 14.01.2006, p. A1.
- 8génocide010205i : AFP (2005). Darfour : Washington pour un tribunal spécial, défend l'usage du mot génocide. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 01.02.2005.
- 9génocide150904f : Ayad, Christophe (2004). Querelle sémantique autour du « génocide » au Darfour. *Libération*, 2^e éd., 15.09.2004, p. 9.
- 10génocide250200f : N.G. (2000). Génocide arménien « des pressions intolérables ». *Le Progrès* (Lyon), 25.02.2000.
- 11génocide090499f : Bollaert, Baudouin et de Saint-Exupéry, Patrick (1999). Quinze jours de combat, huit questions. *Le Figaro*, 09.04.1999, p. 6.
- 12génocide020698f : Pope, Nicole (1998). La presse turque dénonce le « baiser de la France aux Arméniens ». *Le Monde*, 02.06.1998, p. 4.
- 13génocide300598c : AP (1998). Génocide arménien : la Turquie déçue par le vote français. *Le Droit*, 30.05.1998, p. 39.
- 14génocide221113f : Lacube, Nathalie et Larcher, Laurent (2013). La situation devient critique en République centrafricaine. *La Croix*, 22.11.2013, p. 2-3.
- 15génocide010612f : Kalebka, Héloïse (2012). « Ni génocide ni mémoricide ». *L'Histoire*, n° 377, 01.06.2012, p. 52.
- 16génocide241009i : AFP (2009). Le Soudan « rejette » la nouvelle approche américaine (conseiller de Béchir). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 24.10.2009.
- 17génocide010909b : Braeckman, Colette (2009). Ces guerres terminées qui n'en finissent pas. *Le Soir*, 1^e éd., 01.09.2009, p. 13.

- 18génocide090808f : Conan, Éric (2008). Hitler et Staline, est-ce vraiment comparable ? *Marianne*, n° 590, 09.08.2008, p. 54.
- 19génocide220108c : La Presse (2008). Robin Philpot débouté par le Conseil de presse. *La Presse*, 22.01.2008, p. A10.
- 20génocide111007f : Le Monde (2007). George Bush s'oppose à la reconnaissance du génocide arménien. [En ligne] www.lemonde.fr, 11.10.2007.
- 21génocide100307c : Trudel, Pierre (2007). Les centaines de milliers de morts étaient-elles tutsies ? *Le Devoir*, 10.03.2007, section « Idées ».
- 22génocide201006f : Devedjian, Patrick (2006). Les Arméniens n'ont que trop attendu. *Le Monde*, 20.10.2006, p. 18.
- 23génocide171006f : Wieviorka, Michel (2006). Les députés contre l'histoire. *Le Monde*, 17.10.2006, p. 23.
- 24génocide010205f : Braeckman, Colette (2005). Au Rwanda, un aveuglement mondial. *Manière de voir*, n° 75, 01.02.2005, p. 69.
- 25génocide110595f : Conan, Éric (1995). Arméniens : le procès d'un génocide. *L'Express*, n° 2288, 11.05.1995, p. 124.
- 26génocide280616f : Maillard, Sébastien (2016). Europe, génocide, gays, diaconesses, Benoît XVI... les propos du pape à la presse. *La Croix*, 28.06.2016, p. 20.
- 27génocide270616c : AP (2016). Reconnaissance du génocide en Arménie : la Turquie irritée par le pape François. [En ligne] www.thecanadianpress.com, 27.06.2016.
- 28génocide250616i : Pullella, Philip et Antidze Margarita ; Faye, Eric pour le service français (2016). Le pape appelle Arménie et Turquie à la réconciliation. [En ligne] fr.reuters.com, éd. « Économie », 25.06.2016.
- 29génocide250616i : Humeyra Pamuk ; Faye, Eric pour le service français (2016). Ankara juge « très fâcheux » l'emploi du mot « génocide » par le pape. [En ligne] fr.reuters.com, éd. « Économie », 25.06.2016.
- 30génocide261113f : Haski, Pierre (2013). Pourquoi François Hollande envoie des troupes en Centrafrique. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 26.11.2013.
- 31génocide190113f : Le mot génocide, l'autre débat (2013). *Ouest-France* (Vendée), 19.01.2013, section « Départementale ».

- 32génocide171112f : De Gmeline, Vladimir (2012). Tour du monde des examens de conscience. *Marianne*. n°813, 17.11.2012, p. 81.
- 33génocide130912i : AFP (2012). Turquie : un journaliste renommé publie un livre admettant un génocide arménien. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 13.09.2012.
- 34génocide230411c : La Presse Canadienne (2011). Obama rend hommage aux Arméniens en Turquie, sans parler de génocide. [En ligne] www.thecanadianpress.com, section « Le fil radio », 23.04.2011.
- 35génocide240410f : Gu. P. (2010). Erevan gèle les protocoles signés avec Ankara. *Le Monde*, 24.04.2010, p. 9.
- 36génocide080210i : Matic, Jovan (2010). Serbie : divisions autour d'un projet de résolution condamnant Srebrenica (papier d'angle). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 08.02.2010.
- 37génocide200209f : Perrier, Guillaume (2009). Turcs-Arméniens, le temps du dialogue. [En ligne] www.lemonde.fr, 20.02.2009.
- 38génocide190808f : Sémelin, Jacques (2008). Génocide, un discutabile rapport rwandais. *Le Monde*, 19.08.2008, p. 14.
- 39génocide121007i : Akinci, Burak (2007). Génocide arménien : Ankara rappelle son ambassadeur à Washington. [En ligne] www.afp.com, éd. « Journal Internet (français) », 12.10.2007.
- 40génocide260594f : Sauver les enfants (1994). *Sud Ouest*, 26.05.1994, p. 2.
- 41génocide110816f : Leboucq, Fabien (2016). Les massacres de Daech qualifiés de « génocide ». *Corse-Matin* (Avignon), 11.08.2016, section « Corse infos », p. 35.
- 42génocide250616f : Riva, Virginie (2016). Arménie : le pape François défie à nouveau Erdogan. [En ligne] www.lejdd.fr, 25.06.2016.
- 43génocide261215f : Crom, Nathalie (2015). Animal, on est mal. *Télérama*, n° 3441, 26.12.2015, section « Télé », p. 38.
- 44génocide051115i : AFP (2015). Rohingyas en Birmanie : Suu Kyi rejette le terme de génocide. [En ligne] www.afp.com, éd. « Journal Internet (français) », 05.11.2015.
- 45génocide240615c : Dubé, Jean-Pierre (2015). Génocide culturel : les francophones solidaires et oppresseurs. *L'Aurore boréale*, vol. 32, n° 13, 24.06.2015, p. 18-19.

- 46génocide040615i : Munzinger, Paul (2015). Le premier génocide du XX^e siècle. *Courrier international*, n° 1283, 04.06.2015, p. 50-51.
- 47génocide230415f : Bourdier, Maxime (2015). Arménie : 100 après, le terme de « génocide » fait toujours débat. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 23.04.2015.
- 48génocide230415f : Jégo, Marie (2015). Istanbul ou le silence du génocide. [En ligne] www.lemonde.fr, 23.04.2015.
- 49génocide200415i : Reuters (2015). L'Allemagne va reconnaître à son tour un « génocide » arménien. [En ligne] fr.reuters.com, éd. « Économie », 20.04.2015.
- 50génocide140415f : Billette, Alexandre (2015). La Turquie dénonce l'évocation du génocide arménien par le pape. *La Croix*, 14.04.2015, p. 6.
- 51génocide290115s : ATS/C.Z. (2015). Dix ans de débats. *24 Heures* (Suisse), 29.01.2015, p. 5.
- 52génocide240414x : Xinhua (2014). Obama appelle à pleinement reconnaître le massacre des Arméniens. [En ligne] french.xinhuanet.com, 24.04.2014.
- 53génocide210214f : Debos, Marielle (2014). Centrafrique : attention aux mots. *Le Monde*, 21.02.2014, p. 16.
- 54génocide191213b : W. B. (avec AFP) (2013). Nier le génocide arménien n'est pas un délit. *Le Soir* (Brabant Wallon), 19.12.2013, p. 21.
- 55génocide181213f : AFP (2013). Génocide arménien : la décision de la CEDH « ouvre la voie à un négationnisme sanglant » (association). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 18.12.2013.
- 56génocide110612s : Allemand, Andrés (2012). « Les Turcs sont prêts à lever le tabou ». *Tribune de Genève*, 11.06.2012, p. 7.
- 57génocide260112c : Dyer, Gwynne (2012). La France lèche les bottes des Arméniens. *L'Acadie Nouvelle*, 26.01.2012, p. 18.
- 58génocide011010f : Ricard, Philippe (2010). Roms : la France n'est pas poursuivie pour « discrimination » par Bruxelles. *Le Monde*, 01.10.2010, p. 2.
- 59génocide060310f : Le Monde (2010). La reconnaissance du génocide arménien dans *Le Monde*. [En ligne] www.lemonde.fr, 06.03.2010.
- 60génocide100409f : Arménie : l'alliance Obama-Erdogan (2009). *La Lettre de l'Expansion*, n° 1942, 10.04.2009, p. 7.

- 61génocide021107b : Y a-t-il un pilote... en Europe ? (2007). *Le Soir*, 1^e éd., 02.11.2007, p. 17.
- 62génocide121007i : Akinci, Burak (2007). Génocide arménien : Ankara rappelle son ambassadeur à Washington. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Journal Internet (français) », 12.10.2007.
- 63génocide121007f : Génocide arménien. La Turquie irritée par un vote au congrès US (2007). *Le Télégramme* (Bretagne), 12.10.2007.
- 64génocide100207f : Gontier, Samuel (2007). Les téléés désarmées. *Télérama*, n° 2978, 10.02.2007, p. 24.
- 65génocide250906i : Un journaliste arménien de Turquie à nouveau poursuivi pour ses déclarations (2006). [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 25.09.2006.
- 66génocide130706f : Cohen, Charles (2006). Histoire d'un journaliste arménien en Turquie. *L'Humanité*, 13.07.2006, p. 24.
- 67génocide120706i : AFP (2006). Peine confirmée en appel pour un journaliste arménien de Turquie. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 12.07.2006.
- 68génocide300606c : Ryan, Peter (2006). Une question de démographie. *L'Acadie Nouvelle*, 30.06.2006, p. 12.
- 69génocide220506f : Slama, Alain-Gérard (2006). Historiens, causez toujours ! *Le Figaro*, 22.05.2006, p. 15.
- 70génocide160506i : AFP (2006). Incidents lors d'un procès contre un journaliste arménien de Turquie. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 16.05.2006.
- 71génocide110506i : AFP (2006). Le PM turc avait demandé au Canada de ne pas parler de génocide arménien. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 11.05.2006.
- 72génocide010506i : AFP (2006). La condamnation d'un journaliste arménien de Turquie cassée en appel. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 01.05.2006.
- 73génocide160206i : AFP (2006). « Le génocide se poursuit au Darfour », affirme Condoleezza Rice. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 16.02.2006.
- 74génocide261005f : Bauer, Camille (2005). Balises ; Un négationniste à la barre. *L'Humanité*, 26.10.2005, p. 16.
- 75génocide210405f : La Turquie doit reconnaître le génocide pour entrer dans l'Europe (2005). *Le Progrès* (Lyon), 21.04.2005, p. 9.

- 76génocide130405i : AFP (2005). Le Parlement turc entame un premier débat sur les massacres d'Arméniens. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 13.04.2005.
- 77génocide090405i : AFP (2005). Le parlement turc débattrà la semaine prochaine des massacres d'Arméniens. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 09.04.2005.
- 78génocide070405i : AFP (2005). La Turquie rejette les pressions européennes sur la question arménienne. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 07.04.2005.
- 79génocide271004i : AFP (2004). Darfour : « un drame majeur » évité (secrétaire d'Etat français aux AE). [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 27.10.2004.
- 80génocide140904f : Bradol, Jean-Hervé (2004). D'un génocide à l'autre ? *Le Monde*, 14.09.2004, p. 23.
- 81génocide260101f : Ortacq, Claude (2001). Perspectives. France-Turquie. Les Turcs modèrent les sanctions contre la France. *La Croix*, 26.01.2001, p. 9.
- 82génocide200101f : Biegala, Eric (2001). Appels au boycottage de la France. *Le Figaro*, 20.01.2001, p. 5.
- 83génocide080101f : Solé, Robert (2001). Les mots pour le dire. *Le Monde*, 08.01.2001, p. 13.
- 84génocide270199f : Weill, Nicolas (1999). La mise en cause de l'historien Gilles Veinstein divise le Collège de France. *Le Monde*, 27-01.1999, p. 9.
- 85génocide191298f : Destexhe, Alain (1998). Rwanda : après la France, l'ONU ? *Le Monde*, 19.12.1998, p. 16.
- 86génocide171298f : Le génocide (1998). *Le Monde*, 17.12.1998, p. 7.
- 87génocide010998f : Delacampagne, Christian (1998). « L'Etat ne devrait pas pouvoir déterminer la vérité, même s'il a raison ». *Le Monde*, 01.09.1998, p. 14.
- 88génocide050698f : Jego, Marie (1998). Jours tendus entre Ankara et Paris. *Le Monde*, 05.06.1998, p. 30.
- 89génocide260316c : Plamondon Emond, Etienne (2016). Le Canada appelé à prendre position. *Le Devoir*, 26.03.2016, p. H2.
- 90génocide040216f : Tatu, Natacha (2016). Chronique d'un massacre annoncé. *L'Obs*, 04.02.2016, p. 64-69.
- 91génocide110615c : Langlois, Francis (2015). Le traitement des peuples autochtones - « Génocide culturel » ou « ethnocide » ? *Le Devoir*, 11.06.2015, p. A7.

- 92génocide090615c : Gagnon, Lysiane (2015). Et le devoir de réserve ? [En ligne] www.lapresse.ca, 09.06.2015.
- 93génocide020615c : Le rapport de la Commission vérité et réconciliation accueilli sous les applaudissements en C.-B (2015). [En ligne] ici.radio-canada.ca, 02.06.2015.
- 94génocide040515f : Moïsi, Dominique (2015). Le Japon face à l'exercice difficile de la repentance. *Les Echos*, 04.05.2015, p. 10.
- 95génocide240415i : AFP (2015). Le ministre allemand des Affaires étrangères refuse le terme de « génocide » arménien. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 24.04.2015.
- 96génocide240415b : Lauwens, Jean-François (2015). Seule, la vérité historique doit guider les États. *Le Soir* (Brabant Wallon), 24.04.2015, p. 25.
- 97génocide240415l : Alfroy, Philippe (avec AFP) (2015). Ankara « a perdu la bataille de la vérité » autour du génocide arménien. [En ligne] www.lorientlejour.com, 24.04.2015.
- 98génocide160415f : Hennion, Cécile (2015). Qu'est-ce qu'un « génocide » ? *Le Monde*, 16.04.2015, p. 4.
- 99génocide260713c : Musée pour les droits de la personne : « pensionnats autochtones », pas « génocide » (2013). [En ligne] ici.radio-canada.ca, 26.07.2013.
- 100génocide261211f : Perrier, Guillaume (2011). Génocide arménien : Ankara sanctionne Paris. *Le Monde*, 26.12.2011, p. 3.
- 101génocide050411c : Landry, Marc-André (2011). « Je n'accepterai pas une campagne de peur ». *Abitibi Express Vallée-de-l'Or/Amos-Harricana*, vol. 1, n° 43, 05.04.2011, p. 10.
- 102génocide071010c : Lévesque, Claude (2010). Repères - Au cœur des ténèbres. *Le Devoir*, 07.10.2010, p. B7.
- 103génocide310810i : AFP (2010). Rapport sur la RDC : Ban Ki-moon n'a pas tenté de le modifier (porte-parole). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 31.08.2010.
- 104génocide270810f : Châtelot, Christophe (2010). Afrique : l'ONU ne veut pas laisser impunis dix ans de massacres en RDC. *Le Monde*, 27.08.2010, p. 1.
- 105génocide270810c : Reuters (2010). Huit pays seraient incriminés - Un rapport de l'ONU parlerait de génocide en RDC. *Le Devoir*, 27.08.2010, p. B9.
- 106génocide270810c : Langlois, Sophie (2010). Le Rwanda coupable de génocide ? [article de blogue]. [Article retiré] ici-radio-canada-ca, 27.08.2010.

- 107génocide190210c : Gautreau, Huberte (2010). La présence d'Antonine Maillet dérange. *L'Acadie Nouvelle*, 19.02.2010, p. 13.
- 108génocide101208f : Semelin, Jacques (2008). Génocides : honorer l'œuvre pionnière de Lemkin. *Le Monde*, 10.12.2008, p. 21.
- 109génocide101007c : En terrain glissant (2007). [En ligne] *ici-radio-canada-ca*, 10.10.2007.
- 110génocide290307f : « Air India a été créé en Normandie » (2007). *Ouest-France* (Normandie), 29.03.2007, p. 13.
- 111génocide130307f : La proposition de loi : des avis contradictoires (2007). *Ouest-France* (Pays-de-Loire), 13.03.2007, p. 10.
- 112génocide151006i : AFP (2006). L'Arménie veut établir des « relations normales » avec la Turquie. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 15.10.2006.
- 113génocide071006s : Ducommun, Nathalie et Fingal, Victor (2006). Blocher persiste et signe. *Le Matin*, 07.10.2006, p. 4.
- 114génocide060404b : Destexhe, Alain (2004). Rwanda : responsabilités internationales et soutien aux victimes. [En ligne] *www.lesoir.be*, 06.04.2004, section « Opinions ».
- 115génocide220302f : Alix, Xavier (2002). « Le génocide arménien ne fait pas de doute ». *Le Progrès* (Lyon), 22.03.2002.
- 116génocide220801f : Ayad, Christophe et Riché, Pascal (2001). Génocide au Rwanda : Washington savait. *Libération*, 1^e éd., 22.08.2001, p. 6.
- 117génocide240401b : Grigorieff, V. (2001). La laïcité « en croisade ». [En ligne] *www.lesoir.be*, 24.04.2001, section « Opinions ».
- 118génocide120198f : Saint-Exupéry, Patrick de, et Lambroschini Charles (1998). France-Rwanda : un génocide sans importance... *Le Figaro*, 12.01.1998, p. 4.
- 119génocide230316i : État islamique : les États-Unis dénoncent un « génocide » (2016). [En ligne] *www.newspress.fr*, 23.03.2016.
- 120génocide100615c : Tremblay, Serge (2015). Mashteuiatsh souscrit au terme « génocide culturel ». *L'Étoile du Lac*, vol. 99, n° 17, 10.06.2015, p. 5.
- 121génocide030615c : Chabot, Denis-Martin (2015). Le génocide culturel est-il reconnu en droit international ? [En ligne] *ici.radio-canada.ca*, 03.06.2015.

- 122génocide270515f : Varoujan, Jan (2015). L'affaire Emir Kir, révélatrice de l'asthénie politique. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 27.05.2015.
- 123génocide280415b : Regnier, Philippe (2015). L'exécutif, en silence, sur les lieux de mémoire du « massacre ». *Le Soir* (Brabant Wallon), 28.04.2015, p. 16.
- 124génocide250415i : AFP (2015). Génocide arménien : Erdogan s'en prend à Hollande, Poutine et Gauck. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 25.04.2015.
- 125génocide250415c : La Presse Canadienne (2015). Le Canada n'oubliera pas. *Le Soleil*, 25.04.2015, p. 40.
- 126génocide250415l : Makarem, May (2015). 1915-1918 : Jamal pacha, « le boucher », seul responsable de la grande famine au Liban ? [En ligne] www.lorientlejour.com, 25.04.2015.
- 127génocide240415i : Antidze, Margarita et Mkrtchyan, Hasmik (2015). L'Arménie commémore le centenaire des massacres de 1915. [En ligne] fr.reuters.com, éd. « Économie », 24.04.2015.
- 128génocide180415s : Grosjean, Marianne (2015). Roland Godel raconte aux ados la déportation arménienne. *Tribune de Genève*, 18.04.2015, p. 31.
- 129génocide140415f : Herszkowicz, Albert (2015). Gouvernement turc : un déni centenaire. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 14.04.2015.
- 130génocide130415f : Le pape François évoque le « génocide » arménien (2015). [En ligne] www.ouest-france.fr, 13.04.2015.
- 131génocide120415f : Atlantico (2015). Le Pape évoque le « génocide » des Arméniens. [En ligne] www.atlantico.fr, 12.04.2015.
- 132génocide040914f : Golliau, Catherine (2014). La saga des Black Jews : « Une quête spirituelle et identitaire ». [En ligne] www.lepoint.fr, 04.09.2014.
- 133génocide280810f : Cessou, Sabine (2010). « La fin de seize ans d'impunité pour les vainqueurs au Rwanda ». *Libération*, 28.08.2010, p. 7.
- 134génocide310310i : Markovic, Suzana (2010). Srebrenica : la Serbie tente de rompre avec le passé en condamnant le massacre. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 31.03.2010.
- 135génocide201009b : AFP (2009). Une mise en demeure d'Obama, *Le Soir*, 1^e éd., 20.10.2009, p. 13.

- 136génocide191009i : AFP (2009). Darfour : l'utilisation par Washington du terme génocide « malencontreuse » (Soudan). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 19.10.2009.
- 137génocide191009i : Lavallée, Guillaume (2009). Le Soudan note des « points positifs » dans la nouvelle politique américaine (papier d'angle). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 19.10.2009.
- 138génocide230409c : La Presse Canadienne (2009). La Turquie rappelle son ambassadeur. *Le Journal de Montréal*, 23.04.2009, p. 21.
- 139génocide220409c : La Presse Canadienne (2009). Génocide arménien : choquée, la Turquie rappelle son ambassadeur au Canada. [En ligne] www.thecanadianpress.com, section « Le fil radio », 22.04.2009.
- 140génocide260209f : Eveno, Robert (2009). Débat : Après notre couverture « La faillite de la gauche morale ». *Valeurs Actuelles*, n° 3770, 26.02.2009, p. 80.
- 141génocide230408i : Jongwe, Fanuel (2008). Zimbabwe : le chef de l'opposition plaide sa cause au Mozambique. [En ligne] www.afp.com, éd. « Journal Internet (français) », 23.04.2008.
- 142génocide060208c : Verge, Nathalie (2008). Conseil de presse du Québec - Comité des plaintes et de l'éthique de l'information - Décision - Numéros de dossier : D2007-05-086. [En ligne] www.newswire.ca, 06.02.2008.
- 143génocide160108c : Gouin, Frédéric (2008). Pas assez de morts, donc pas de génocide ? *Le Devoir*, 16.01.2008, p. A7.
- 144génocide131007c : Le Darfour au cœur des débats (2007). [En ligne] ici.radio-canada.ca, 13.10.2007.
- 145génocide121007c : Pour que le 21^e siècle soit différent (2007). [En ligne] ici.radio-canada.ca, 12.10.2007.
- 146génocide051007c : Une admission cruciale (2007). [En ligne] ici.radio-canada.ca, 05.10.2007.
- 147génocide130307f : Marin, Matthieu (2007). Pourquoi le « génocide vendéen » fait débat. *Ouest-France*, 13.03.2007, p. 10.
- 148génocide100307c : La Presse Canadienne (2007). « Robin Philpot doit se retirer de la campagne électorale », dit Jean Charest. [En ligne] www.thecanadianpress.com, section « Le fil radio », 10.03.2007.

- 149génocide080307c : Miville-Dechêne, Julie (2007). [Robin Philpot et le « génocide »]. [En ligne] *SRC Télévision - Le Téléjournal / Le Point*, 08.03.2007.
- 150génocide110506i : AFP (2006). « Génocide » arménien : retour des ambassadeurs turcs à Paris et Ottawa. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 11.05.2006.
- 151génocide03120i : AFP (2004). Darfour : il ne s'agit pas d'un « génocide » selon Obasanjo. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 03.12.2004.
- 152génocide100904c : AFP (2004). Powell parle de génocide au Darfour. *Le Devoir*, 10.09.2004, p. A5.
- 153génocide020404i : AFP (2004). L'ONU encourage les discussions pour résoudre le conflit du Darfour. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 02.04.2004.
- 154génocide190104c : Philpot, Robin (2004). Libre opinion : Réplique sur le Rwanda. *Le Devoir*, 19.01.2004, p. A6.
- 155génocide040901f : AFP (2001). Mme Robinson condamne l'utilisation du terme de génocide par les ONG. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos françaises », 04.09.2001.
- 156génocide120201f : AFP (2001). Akin Birdal, défenseur turc des droits de l'homme, est inculpé. *Le Monde*, 12.02.2001, p. 5.
- 157génocide050201f : Insel, Ahmet (2001). Ne nions pas la douleur arménienne. *Libération*, 1^e éd., 05.02.2001, p. 6.
- 158génocide150599f : Brauman, Rony (1999). Debray voit ce qu'il croit. *Libération*, 15.05.1999, p. 8.
- 159génocide310794c : Courtemanche, Gil (1994). Les États n'ont pas d'âme. *Le Soleil*, 31.07.1994, p. A6.
- 160génocide200207s : Le Vaillant, Luc (2007). Frédéric Taddeï, Sa nuit, son œuvre. *Le Temps*, 20.02.2007, section « Culture ».
- 161génocide301297f : Copin, Noël (1997). « Dire blanc et penser noir », *La Croix*, 30.12.1997, p. 12.
- 162génocide171096f : Quinio, Dominique (1996). Un jour contre l'oubli. Mettre en avant, le temps d'une campagne, les chrétiens soudanais ou les exclus de la société française. *La Croix*, 17.10.1996, p. 2.
- 163génocide150317f : Semo, Marc (2017). Lever l'énigme turque. *Le Monde*, 15.03.2017, p. 24.

164génocide040217s : Fehlbaum, Lucie (2017). Les rohingyas victimes de « nettoyage ethnique ». *24 Heures* (Suisse), 04.02.2017, p. 7.

165génocide110987f : Levy, Michel (1987). Terminologie Holocauste ? Non. *Le Monde*, 11.09.1987, p. 2.

166génocide300811f : AFP (2011). Lanzmann s'inquiète du devenir du mot « Shoah » dans les manuels scolaires. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 30.08.2011.

167génocide021104f : Rufin, Jean-Christophe (2004). Pacifier le débat sur le racisme et l'antisémitisme. *Le Monde*, 02.11.2004, p. 20.

168génocide141010f : Bonrepaux, Christian (2010). Polémique autour d'une professeure suspendue. *Le Monde*, 14.10.2010, p. 2.

169génocide170506f : Belkaid, Akram (2006). Avis de tempête sur les relations franco-turques. *La Tribune* (France), 17.05.2006, p. 30.

170génocide040112f : Klarsfeld, Serge (2012). Oui, les lois mémorielles sont indispensables. *Le Monde*, 04.01.2012, p. 18.

17. GENRE

1genre271114f : Perrotin, David (2014). Plan pour l'égalité à l'école : ce que Vallaud-Belkacem a sacrifié aux réacs. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 27.11.2014.

2genre151211i : Quelques définitions pour s'y retrouver (2011). *Courrier international*, n° 1102, 15.12.2011, p. 17.

3genre070605f : Boutreux, Laurence (2005). Sexe et genre : au fait, qu'est-ce qu'une femme, qu'est-ce qu'un homme ? [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 07.06.2005.

4genre170214f : Boehringer, Sandra *et al.* (2014). 12 000 signatures en faveur de l'égalité, du genre et de la liberté. *Libération*, 17.02.2014, p. 21.

5genre200413f : Battaglia, Mattea et Le Bars, Stéphanie (2013). Fronde à droite contre l'« invasion » de la théorie du genre à l'école. *Le Monde*, 20.04.2013, p. 9.

6genre040914f : « Taubira et Vallaud-Belkacem sont des modèles, pas des stéréotypes » (2014). [En ligne] www.liberation.fr, 04.09.2014.

7genre250211f : Spire, Arnaud (2011). Pensée démocratique et controverse du sexe. [En ligne] www.humanite.fr, 25.02.2011.

8genre010605f : Hennequin, Pierre (2005). Machisme sans frontière (de classe). *Le Monde diplomatique*, 01.06.2005, p. 2.

9genre260214f : « Théorie du genre », dix liens pour comprendre (2014). [En ligne] www.lemonde.fr, 26.02.2014.

10genre260214f : Soullier, Lucie et Roucaute, Delphine (2014). Masculin-féminin : cinq idées reçues sur les études de genre. [En ligne] www.lemonde.fr, 26.02.2014.

18. GUERRE

1guerre080404c : Stevens, Neil (avec La Presse Canadienne) (2004). Une tentative d'humour qui a échoué. *L'Acadie Nouvelle*, 08.04.2004, p. 37.

2guerre011001c : AFP (2001). Les Américains testent le fragile équilibre entre sécurité et liberté. *La Presse*, 01.10.2001, p. A6.

3guerre240316f : Joffrin, Laurent (2016). La guerre, mais sur quel front ? *Libération*, 24.03.2016, p. 9.

4guerre230316f : Roger-Petit, Bruno (2016). Quand Cohn-Bendit demande à Valls de renoncer à l'Euro 2016. [En ligne] www.challenges.fr, 23.03.2016.

5guerre011215f : Fragnon, Julien (2015). La « guerre au terrorisme » est-elle une arme politique ou une erreur stratégique ? [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 01.12.2015.

6guerre281115f : Bénabent, Juliette et Tesquet, Olivier (2015). « Ne pas laisser la peur prendre possession de nous ». *Télérama*, n° 3437, 28.11.2015, section « Télé », p. 24.

7guerre191115f : Vénard, Christian (2015). Opinion - Qu'avons-nous à défendre ? [En ligne] www.lepoint.fr, 19.11.2015.

8guerre181115f : Roy, Olivier (2015). La France et l'Etat Islamique, deux ennemis qui se déclarent la guerre mais n'ont ni l'un ni l'autre les moyens de la mener (et ça n'est pas à cause de ce que nous faisons en Syrie qu'ils nous détestent). [En ligne] www.atlantico.fr, 18.11.2015.

9guerre161115f : Chevrier, Guylain (2015). Intégration, assimilation : le débat totalement dépassé par la réalité de la société française. [En ligne] www.atlantico.fr, 16.11.2015.

10guerre010712f : Ayad, Christophe (2012). Syrie Trois « guerres civiles », tous contre tous. *Le Monde*, 01.07.2012, section « Dossiers et Documents », p. 6.

11guerre230411f : Lanzmann, Claude et Lacroix, Alexis (2011). Contre la gendarmerie planétaire. *Marianne*, n° 731, 23.04.2011, p. 19.

- 12guerre180411f : Lanzmann, Claude (2011). Libye, rhéteurs et décideurs. *Le Monde*, 18.04.2011, p. 14.
- 13guerre070810s : Menusier, Antoine (2010). Un climat de guerre civile règne sur la Toile hexagonale. *Le Temps*, 07.08.2010, section « International ».
- 14guerre010607f : Tavaglione, Nicolas (2007). A circonstances exceptionnelles, réponses exceptionnelles. *Le Monde diplomatique*, 01.06.2007, p. 29.
- 15guerre271115f : Nerbollier, Delphine (2015). L'Allemagne envisage l'envoi d'avions de reconnaissance en Syrie. *La Croix*, 27.11.2015, p. 15.
- 16guerre191115f : Roche-Noël, Alphée (2015). La démocratie ne se renie pas : elle s'affirme et se protège. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 19.11.2015.
- 17guerre171115f : Guerlain, Pierre (2015). Guerre, guerre, guerre : le triomphe tardif de George W. Bush. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 17.11.2015.
- 18guerre270716f : Attentat dans une église près de Rouen : La France est-elle en guerre sur son territoire ? (2016). [En ligne] www.20minutes.fr, 27.07.2016.
- 19guerre170516f : Bruckner, Pascal (2016). L'Occident est-il en train de perdre la guerre ? [En ligne] www.lepoint.fr, 17.05.2016.
- 20guerre280316f : Ristuccia, Angelo (2016). Pourquoi il est difficile de ne pas parler de « guerre » au sujet du terrorisme si l'on observe ses conséquences depuis le 11 septembre. [En ligne] www.atlantico.fr, 28.03.2016.
- 21guerre210316f : Bosser, Jean-Pierre (2016). Défense : « Combattre là-bas pour nos valeurs, vaincre ici par nos valeurs » ». [En ligne] www.lefigaro.fr, 21.03.2016.
- 22guerre310813f : Biseau, Grégoire (2013). Hollande, l'instant belliqueux. *Libération*, 31.08.2013, p. 3.
- 23guerre250113f : Truong, Nicolas (2013). La guerre est finie, les combats continuent. *Le Monde*, 25.01.2013, p. 18.
- 24guerre310710f : Insécurité, immigration : le Président durcit encore le ton (2010). *Le Progrès* (Lyon), 31.07.2010, p. 3.
- 25guerre230710f : Cherel, Sara (2010). En Bref. *Le Figaro*, 23.07.2010, p. 3.
- 26guerre220710i : AFP (2010). Lutte anti-délinquance : Lefebvre défend l'emploi du mot « guerre » par Sarkozy. [En ligne] www.afp.com, éd. « Documents », 22.07.2010.

- 27guerre050309i : Goetz, John (2009). Hackers en uniforme. *Courrier international*, n° 957, 5.03.2009, p. 38.
- 28guerre050908f : Morin : les talibans mènent «une guerre de la communication» (2008). [En ligne] www.nouvelobs.com, 05.09.2008.
- 29guerre310808f : Kouchner et Morin : « Nous ne sommes pas en guerre » (2008). [En ligne] www.nouvelobs.com, 31.08.2008.
- 30guerre280808f : Roger, Patrick et Zecchini, Laurent (2008). Pas de « risque zéro » en Afghanistan, selon MM. Kouchner et Morin. *Le Monde*, 28.08.2008, p. 6.
- 31guerre270907f : Daniel, Jean (2007). Bush ou son peuple ! *Le Nouvel Observateur*, 27.09.2007, p. 57.
- 32guerre210907c : Front uni de Paris et Washington (2007). [En ligne] ici.radio-canada.ca, 21.09.2007.
- 33guerre210907f : Coudurier, Hubert (2007). Point de vue Sarko et les chics types. *Le Télégramme* (Bretagne), 21.09.2007.
- 34guerre180907i : AFP (2007). Kouchner sur l'Iran : un appel à Berlin, estime la presse allemande. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 18.09.2007.
- 35guerre180907f : L'Europe divisée (2007). *Le Télégramme* (Bretagne), 18.09.2007.
- 36guerre170907i : Triomphe, Catherine (2007). Des sanctions hors ONU contre l'Iran ? Pressée par Sarkozy, l'UE s'interroge (éclairage). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 17.09.2007.
- 37guerre280197c : AFP (1997). Controverse sur les avoirs juifs. *Le Devoir*, 28.01.1997, p. B5.
- 38guerre140391c : Reuters (1991). Boris Eltsine regrette. *La Presse*, 14.03.1991, p. C13.
- 39guerre020816f : Quinault-Maupoil, Tristan (2016). Julien Dray : « Je n'ai jamais cru aux aventures individuelles ». *Le Figaro*, 02.08.2016, p. 4.
- 40guerre260716f : Herrmann, Irène (2016). Après l'attaque de Nice, l'usage idéologique du lexique militaire. *Libération*, 26.07.2016, p. 5.
- 41guerre171115f : Henriot, Jean-Christophe (2015). Hollande devant le Congrès : les réactions des élus de la Nièvre présents à Versailles. [En ligne] www.lejdc.fr, 17.11.2015.
- 42guerre070215f : Riols, Yves-Michel et Vitkine, Benoît (2015). L'Europe en médiateur entre Moscou et Kiev. *Le Monde*, 07.02.2015, p. 2.

- 43guerre301106i : Jerges, Sabah (2006). Irak : 90 corps découverts, Bush réaffirme son soutien à Maliki. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 30.11.2006.
- 44guerre200901f : Jarreau, Patrick et Raphaëlle Bacqué (2001). Jacques Chirac réaffirme à Washington l'offre de coopération de la France. *Le Monde*, 20.09.2001, p. 5.
- 45guerre020416c : Dumont, Mario (2016). La guerre des mots. *Le Journal de Québec*, 02.04.2016, p. 17.
- 46guerre041215f : Guisnel, Jean (2015). « Daech nie sciemment les lois de la guerre ». [En ligne] www.lepoint.fr, 04.12.2015.
- 47guerre171115f : Lemaître, Frédéric (2015). En Allemagne, les anti-Merkel estiment que « Paris change tout ». *Le Monde*, 17.11.2015, p. 25.
- 48guerre171115l : Hayek, Caroline (2015). « Les sociétés qui sont mentalement préparées aux attentats sont celles qui ont gardé vivants les rituels du deuil ». [En ligne] www.lorientlejour.com, 17.11.2015.
- 49guerre161115f : Lecoivre, Sarah (2015). Pourquoi le passage de Dominique de Villepin sur France 2 en 2014 ressurgit sur le Net. [En ligne] www.lefigaro.fr, 16.11.2015.
- 50guerre090115c : Brewster, Murray (2015). Le Canada en guerre contre l'État islamique. *Le Soleil*, 09.01.2015, p. 14.
- 51guerre170812s : Djordjèvic, Dimitri (2012). Comment garder un « talent » en période difficile ? *Le Temps*, 17.08.2012, Supplément « Carrières », p. 3.
- 52guerre080411f : Salvi, Ellen (2011). Alassane Ouattara appelle à la réconciliation de tous les Ivoiriens. [En ligne] www.mediapart.fr, 08.04.2011.
- 53guerre180111f : AFP (2001). Le Collège interarmées de défense devient l'« Ecole de guerre ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 18.01.2011.
- 54guerre241209f : Pochat Josée et Folch Arnaud (2009). 2009 : le palmarès des ministres. *Valeurs Actuelles*, n° 3813-3814, 24.12.2009, p. 16.
- 55guerre190109f : P. B. (2009). « Le dialogue interpalestinien doit reprendre ». *L'Humanité*, 19.01.2009, p. 5.
- 56guerre160908i : Code de paix scolaire : L'Association des Elus de la Vie Lycéenne rappelle qu'il a été abordé lors du Conseil National de la Vie Lycéenne (2008). [En ligne] www.newspress.fr, 16.09.2008.

- 57guerre230907f : Lucet, Christophe (2007). Nucléaire. *Sud Ouest*, 23.09.2007, p. 8.
- 58guerre011005f : Kalebka, Héloïse (2005). « Non à la loi scélérate ! », *L'Histoire*, n° 302, 01.10.2005, p. 52.
- 59guerre060704i : AFP (2004). « L'image d'un tank américain » en Irak fait « le jeu du terrorisme » (Villepin). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 06.07.2004.
- 60guerre180401c : Giroux, Raymond (2001). Des querelles commerciales risquent de faire ombrage. *Le Soleil*, 18.04.2001, p. A5.
- 61guerre100616f : Amsili, Sophie (avec les agences AFP, AP et Reuters) (2016). Le brief de la mi-journée : coup d'envoi de l'Euro, affrontements à Marseille, Obama en campagne. [En ligne] www.lefigaro.fr, 10.06.2016.
- 62guerre191115f : « Dès qu'il s'agit de notre propre sécurité, le Parlement européen reste très angélique » (2015). [En ligne] www.lemonde.fr, 19.11.2015.
- 63guerre181115s : Warner, Daniel (2015). Dangereuse déclaration de guerre. *Le Temps*, 18.11.2015, p. 11.
- 64guerre120115f : Bontinck, Maurice (2015). « Nous ne sommes pas en guerre ». *Charente Libre*, 12.01.2015, p. 8.
- 65guerre081010f : Hiault, Richard (2010). Strauss-Kahn pessimiste sur un nouvel accord monétaire. *Les Echos*, 08.10.2010, p. 8.
- 66guerre030903s : Mutter, François (2003). « Avec l'Europlex, nous voulons faire venir des spectateurs d'Yverdon, de Montreux et de Bulle ». *Le Temps*, 03.09.2003, section « Économie ».
- 67guerre160916f : Rabino, Thomas (2016). Trente ans terribles par Ian Kershaw. *Marianne*, n° 1015, 16.09.2016, p. 66-67.
- 68guerre231010f : Wenger, Philippe (2010). Les changes, incertitude majeure de la fin de l'année. *Investir*, n°1920, 23.10.2010, p. 6-7.
- 69guerre211115s : Haski, Pierre (2015). La France est-elle en guerre ? *Le Temps*, 21.11.2015, p. 13.
- 70guerre140315f : Vécrin, Anastasia (2015). « Une manipulation des émotions ». *Libération*, 14.03.2015, p. 31.

- 71guerre110115f : Bourdon, William (2015). Non, ce n'est pas l'état de guerre. *Libération*, 11.01.2015, p. 14.
- 72guerre050313a : Rezouali, Akli (2013). « L'Algérie est impactée par les fluctuations de change ». [En ligne] www.elwatan.com, 05.03.2013.
- 73guerre160904f : AFP (2004). Otages : « il y a d'abord le besoin d'expertiser » les messages (Défense). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 16.09.2004.
- 74guerre310303b : Deffet, Eric (2003). Les vertus simples du devoir de prudence. [En ligne] www.lesoir.be, 31.03.2003, section « Opinions ».
- 75guerre310802f : Deffontaines, Thérèse Marie (2002). Les cicatrices Périls de l'union sacrée. *Le Monde*, 31.08.2002, p. 6.
- 76guerre080302f : Grünwald, François (2002). Humanitaires sur le gril. *Libération*, 1^e éd., 08.03.2002, p. 6.
- 77guerre150997f : Villanova, Roselyne de (1997). Qu'attendons-nous ? *Le Monde*, 15.09.1997, p. 13.
- 78guerre080990f : Fontaine, André (1990). Quelle guerre, pour quelle paix ? *Le Monde*, 08.09.1990, p. 1.
- 79guerre180117f : Pour Peillon, Valls, « à force d'être excessif », risque de devenir « insignifiant » (2017). [En ligne] www.lexpress.fr, 18.01.2017.
- 80guerre130117f : Malandain, Lucile (2017). Débat de la primaire PS : morceaux choisis... [En ligne] www.afp.com, éd. « Journal Internet (français) », 13.01.2017.
- 81guerre031215f : Mars, Véronique (2015). Terrorisme : le poids des mots. [En ligne] www.nicematin.com, 03.12.2015.
- 82guerre290615f : AFP (2015). Hamon (PS) : l'utilisation du terme « guerre de civilisation » aura des « conséquences négatives ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 29.06.2015.
- 83guerre170715a : Taleb Ibrahimi, Khaoula (2015). La guerre des mots. [En ligne] www.elwatan.com, 17.01.2015.

19. HOLOCAUSTE

- 1holocauste270105f : Sebag, Jacques (2005). Pour en finir avec le mot *Holocauste*. *Le Monde*, 27.01.2005, p. 13.

- 2holocauste110987f : Levy, Michel (1987). Terminologie Holocauste ? Non. *Le Monde*, 11.09.1987, p. 2.
- 3holocauste010110f : Annette Wieviorka, Mao et Maurice (2010). *L'Histoire*, n° 349, 01.01.2010, p. 18.
- 4holocauste231008f : Leménager, Grégoire (2008). « Pourquoi *Le Monde* n'a-t-il rien appris ? ». *Le Nouvel Observateur*, 23.10.2008, p. 120.
- 5holocauste210308f : Forum du 21/03/2008 avec Dominique Frischer (2008). [En ligne] www.nouvelobs.com, 21.03.2008.
- 6holocauste280115f : Mercier, Fabienne (2015). L'âme des gens du Plateau. *Le Progrès* (Haute-Loire), 28.01.2015, p. 16.
- 7holocauste091109c : Hétu, Richard (2009). Les démocrates ont leur grande gueule. *La Presse*, 09.11.2009, p. A16.
- 8holocauste290104f : Marinnet, Jean (2004). La parole aux lecteurs ; Holocauste ou génocide ? *Le Nouvel Observateur*, 29.01.2004, p. 38-39.
- 9holocauste190101f : Picaper, Jean-Paul (2001). Vent de fronde en Bavière. *Le Figaro*, 19.01.2001, p. 5.
- 10holocauste260701c : Reuters (2001). Amnesty dénonce ce fléau. *Le Devoir*, 26.07.2001, p. A5.
- 11holocauste250701f : Les dérives de la justice (2001). [En ligne] www.newspress.fr, 25.07.2001.

20. IMMIGRÉ/IMMIGRATION

- 1immigr210912f : Degrain, Diederick (2012). « Etranger » ou « immigré », est-ce bien utile ? Le débat belge. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 21.09.2012.
- 2immig050895f : Ballarin, Jacques (1995). Le conseiller FN relaxé. *Sud Ouest*, 05.08.1995, p. A.
- 3immigr150411f : Vanlerberghe, Cyrille (2011). David Cameron veut limiter l'arrivée d'étrangers. *Le Figaro*, 15.04.2011, p. 8.
- 4immigr250406f : Enault, Marianne (2006). Nathalie Ferré : « Immigration jetable, immigration corvéable ». [En ligne] www.lefigaro.fr, 25.04.2006.
- 5immigr140388f : Sauvy, Alfred (1988). Marc Hillel ; La Fièvre européenne 20 millions d'immigrés. *Le Monde*, 14.03.1988, p. 40.

6immigr020312f : Vidéo ; Le grand Rabbin de France : Marine Le Pen est « une menace » (2012). [En ligne] www.leparisien.fr, 02.03.2012.

7immigr311007b : Clerfayt, Georges (2007). Dans les institutions belges, un principe anachronique pourrait tout. *Le Soir*, 1^e éd., 31.10.2007, p. 16.

8immigr111007f : Wajdzik, Arnaud (2007). Un autre nom pour la Cité de l'immigration ? *Ouest-France*, 11.10.2007, p. 6.

9immigr290507f : Une politique d'accueil plus généreuse (2007). *Sud Ouest* (Landes), 29.05.2007, p. 2.

10immigr201006b : Clerfayt, Georges (2006). Jean-Luc Dehaene, Européen convaincu ? *Le Soir*, 1^e éd., 20.10.2006, p. 19.

11immigr010805f : Falaize, Benoît (2005). Enseigner la Shoah et la guerre d'Algérie. *Manière de voir*, n° 82, 01.08.2005, p. 79.

12mmigr111115s : Billeter, Jean-François (2015). Abus de langage. *Le Temps*, 11.11.2015, p. 11.

21. INTÉGRATION

1integration141213c : La Presse Canadienne (2013). Marois et Ayrault, unis dans leurs discours. *Le Soleil*, 14.12.2013, p. 14.

2integration171213c : Bovet, Sébastien (2013). Marois et Hollande au même diapason. [En ligne] ici.radio-canada.ca, 17.12.2013.

3integration131213c : Radio-Canada (avec La Presse Canadienne) (2013). Marois arrive à Paris en plein débat sur la laïcité. [En ligne] ici.radio-canada.ca, 13.12.2013.

4integration131213c : webmestre@ledevoir.com (avec La Presse canadienne) (2013). La laïcité au cœur de la visite de Pauline Marois à Paris. [En ligne] www.ledevoir.com, 13.12.2013.

5integration170915f : Jaigu, Charles (2015). Sarkozy fait à nouveau l'éloge de l'assimilation. *Le Figaro*, 17.09.2015, p. 3.

6integration200315f : AFP (2015). Départementales : à son dernier meeting, Sarkozy reparle du « FNPS ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 20.03.2015.

7integration11097f : Le Bras, Hervé (1997). Concept ne vaut pas (toujours) outil. *La Recherche*, n° 303, 31.10.1997, p. 1.

8integration160813f : Devecchio, Alexandre (2013). La négation du facteur culturel ne peut mener qu'à l'échec des politiques d'intégration. [En ligne] www.atlantico.fr, 16.08.2013.

9integration110615f : Rahouti, Noumane (2015). La France et le narratif de « l'intégration ». [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 11.06.2015.

10integration161002b : Forte polémique autour de l'intégration (2002). [En ligne] www.lesoir.be, 16.10.2002.

22. ISLAM/ISLAMIQUE/ISLAMISTE

1islam080915f : Goldnadel, Gilles William (2015). Les réfugiés premières victimes du fiasco de notre politique d'immigration. [En ligne] www.lefigaro.fr, 08.09.2015.

2islam050606c : Des arrestations qui inquiètent le Manitoba (2006). [En ligne] ici.radio-canada.ca, 05.06.2006.

3islam170914f : Gouëset, Catherine (2014). Daech, Isis, EI : comment nommer les djihadistes d'Irak et de Syrie ? [En ligne] www.lexpress.fr, 17.09.2014.

4islam230312f : AFP (2012). Cérémonie près de Rouen en mémoire de l'un des militaires tués à Toulouse. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 23.03.2012.

5islam141211f : Confavreux, Joseph (2011). L'islam politique d'aujourd'hui est-il la démocratie chrétienne d'hier ? [En ligne] www.mediapart.fr, 14.12.2011.

6islam071007i : Thibault, Olivier (2007). L'Espagne accueille une conférence internationale sur l'islamophobie. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 07.10.2007.

7islam140213i : AFP (2013). Marzouki : la Tunisie a « absorbé le choc » de l'assassinat d'un opposant. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 14.02.2013.

8islam061211f : Confavreux, Joseph (2011). Qu'est-ce qu'un « islam modéré » ? [En ligne] www.mediapart.fr, 06.12.2011.

9islam180313f : L'Express (2013). Syrie : « Seule la chute du régime, source de la violence, peut mettre fin au désastre ». [En ligne] www.lexpress.fr, 18.03.2013.

10islam031101c : Porter, Isabelle (2011). Entrevue avec Edgar Morin. *Le Soleil*, 03.11.2001, p. A3.

11islam200901f : La Rédaction (2001). Sursaut d'humanité. *L'Express*, n° 2620, 20.09.2001, p. 82.

12islam150514i : Saint Robespierre, Alain (2014). Les grandes puissances en ordre de bataille. *Courrier international*, n° 1228, 15.05.2014, p. 31.

13islam110514r : Pan African News Agency (2014). L'enlèvement des filles au Nigeria par Boko Haram dans la presse française. [En ligne] www.panapress.com, 11.05.2014.

14islam141004f : Dufresne, Arnaud (2004). « Marianne » clame son droit à la critique. *La Voix du Nord* (Roubaix), 14.10.2004.

15islam270911a : Bouaricha, Nadja (2011). Les révoltes arabes ont fait bouger les lignes. [En ligne] www.elwatan.com, 27.09.2011.

16islam180910a : Ferjani, Prof. Mohamed Chérif (2010). Hommage. [En ligne] www.lematindz.net, 18.09.2010.

17islam060495f : Cesari, Joselyne (1995). L'islam de France cherche sa place. *Libération*, 06.04.1995, p. 7.

18islam011113f : Taguieff, Pierre-André (2013). Petites leçons pour éviter tout amalgame. *Le Monde*, 01.11.2013, p. 17.

23. ISLAMOPHOBE/ISLAMOPHOBIE

1islamophob150416f : Rayski, Benoît (2016). La France « islamophobe » et « antisémite » ? Vous avez tout faux M. John Kerry ! [En ligne] www.atlantico.fr, 15.04.2016.

2islamophob300906f : Ramadan, Tariq (2006). Pourquoi est-ce difficile de critiquer l'Islam ? « Les provocations empêchent le débat ». *Libération*, 1^e éd., 30.09.2006, p. 4.

3islamophob250316f : Fregosi, Renée (2016). Stratégie victimaire et omerta communautaire, la logique génocidaire islamiste. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 25.03.2016.

4islamophob250615x : Girode, Claudine (2015). Le Conseil de l'Europe doit agir pour que soit trouvée une définition de l'islamophobie (islamologues). [En ligne] french.xinhuanet.com, 25.06.2015.

5islamophob140615f : Soubrouillard, Régis (2015). « La Revue du crieur » : le meilleur (et le pire) de Mediapart. [En ligne] www.marianne.net, 14.06.2015.

6islamophob110415i : Fauchet, Benoît (2015). Islamophobie : la pertinence du terme fait débat. [En ligne] www.afp.com, éd. « Journal Internet (français) », 11.04.2015.

7islamophob270115f : M'Nasser, Chiheb et Franckel, Aurélien (2015). « De souche », « apartheid », ces mots qui empêchent de penser. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 27.01.2015.

- 8islamophob200115f : Roucaute, Delphine et Zerrouky, Madjid (2015). L'islamophobie est-elle punie par la loi ? [En ligne] www.lemonde.fr, 20.01.2015.
- 9islamophob020115f : Deniel-Laurent, Bruno (2015). La déferlante « islamophobe », légende urbaine. *Le Nouveau Marianne*, n° 924, 02.01.2015, p. 59.
- 10islamophob040414f : Bastié, Eugénie (2014). Les Français sont-ils vraiment islamophobes et racistes ? Les réponses de Michèle Tribalat. [En ligne] www.lefigaro.fr, 04.04.2014.
- 11islamophob010414f : Fouteau, Carine (2014). La CNCDH dénonce un racisme « brutal et biologisant ». [En ligne] www.mediapart.fr, 01.04.2014.
- 12islamophob041013f : Fouteau, Carine (2013). Le débat sur l'islamophobie s'impose au cœur de la rentrée des essais. [En ligne] www.mediapart.fr, 04.10.2013.
- 13islamophob240913f : Plantive, Charlotte (2013). Face à l'islamophobie, une résistance s'organise. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 24.09.2013.
- 14islamophob050913f : Fregosi, Franck (2013). L'islam, une religion anormalement normale... *Libération*, 05.09.2013, p. 21.
- 15islamophob010813f : Bouguereau, Jean-Marcel (2013). Valls, l'islam et les banlieues. [En ligne] www.larepubliquedespyrenees.fr, 01.08.2013.
- 16islamophob190413f : Mohammed, Marwan (2013). Présentée comme un problème, l'islamophobie illustre la complexité de notre rapport au fait religieux. [En ligne] www.humanite.fr, 19.04.2013.
- 17islamophob030109a : Kayi, Elif (2009). Quelques réflexions sur le concept d'islamophobie. [En ligne] www.lematindz.net, 03.01.2009.
- 18islamophob050205f : AFP (2005). La polémique sur le terme « islamophobie » : l'Unsa s'explique. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 05.02.2005.
- 19islamophob310504f : Cicurel, Ilana (2004). L'antiracisme, un combat qui divise. *L'Express*, n° 2761, 31.05.2004, p. 84.
- 20islamophob011113f : Taguieff, Pierre-André (2013). Petites leçons pour éviter tout amalgame. *Le Monde*, 01.11.2013, p. 17.
- 21islamophob210913f : Géraud, Alice (2013). Islamophobie : un abus de langage ? *Libération*, 21.09.2013, p. 4.

- 22islamophob061010f : Makarian, Christian (2010). L'Occident face à l'Islam. *L'Express*, n° 3092, 06.10.2010, p. 60-62, 64, 66.
- 23islamophobie060416f : Alliès, Stéphane (2016). La gauche identitaire contre la gauche qui vient. [En ligne] www.mediapart.fr, 06.04.2016.
- 24islamophobie260515f : Arif, Asif et Allal, Mehdi Thomas (2015). Réponse à Pascal Bruckner concernant son interview sur les Matins de France Culture. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 26.05.2015.
- 25islamophob270415f : Faure, Sonya et Mouillard, Sylvain (2015). « Islamophobie », mot de l'époque ou mal du siècle ? *Libération*, 27.04.015, p. 14.
- 26islamophobie210415f : Livre. Charb contre « les escrocs de l'islamophobie » (2015). [En ligne] www.ouest-france.fr, 21.04.2015.
- 27islamophobie170415s : ATS (2015). Le « brûlot » posthume du dessinateur Charb. *24 Heures* (Suisse), 17.04.015, p. 9.
- 28islamophobie051207f : AFP (2007). La Licra s'étonne de l'utilisation du mot « islamophobie » par Sarkozy à Alger. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 05.12.2007.
- 29islamophobie200415f : Le Collectif Laïque souhaite que l'annonce des mesures en faveur de la laïcité à l'école se concrétise (2015). *Centre Presse Aveyron* (Rodez), 20.04.2015, section « CP ».
- 30islamophob180315f : Mohammed, Marwan (2015). Islamophobie et critique des religions. Au-delà des mots Un débat délicat Une escroquerie intellectuelle Que recouvre le terme d'islamophobie ? *L'Humanité*, 18.03.2015, section « Tribune Idées ».
- 31islamophob140115f : Chevrier, Guylain (avec Atlantico) (2015). Pour être précis sur la nature et l'ampleur des actes anti-musulmans. [En ligne] www.atlantico.fr, 14.01.2015.
- 32islamophob241103f : Nouaille, Martine (2003). Une étude de la CNCDH recense les actes d'hostilité envers l'islam. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 24.11.2003.
- 33islamophob221016f : Bezouh, Malik (2016). La forte baisse des actes anti-musulmans sera-t-elle suffisante pour mettre un terme à la culpabilisation qui empoisonne les débats sur l'islam en France ? [En ligne] www.atlantico.fr, 22.10.2016.
- 34islamophob181116c : Savard-Tremblay, Simon-Pierre (2016). Critiquer une religion est-il une maladie mentale ? [En ligne] www.journaldequebec.com, 18.11.2016.

35islamophob020217f : Lemonnier, Marie (2017). Bruckner-Roy, la querelle de l'islamophobie. *L'Obs*, 02.02.2017, p. 61-66.

36islamophob150217f : Joffrin, Laurent (2017). L'imaginaire de Bruckner. *Libération*, 15.02.2017, p. 23.

37islamophob100317c : Rand, David (2017). Motion M-103, une étape majeure vers la recriminalisation du blasphème. [En ligne] *quebec.huffingtonpost.ca*, 10.03.2017.

38islamophob160217c : Ici Radio-Canada (2017). Les libéraux refusent d'élargir leur motion dénonçant l'islamophobie. [En ligne] *ici.radio-canada.ca*, 16.02.2017.

24. JEUNE/JEUNESSE

1jeune180407f : Copé, Jean-François (2007). Sur l'identité nationale, mettons les pieds dans le plat ! *Le Figaro*, 18.04.2007, p. 16.

2jeune130611f : L'équipe de modération de *Le Point.fr* (2011). Appeler un chat un chat. [En ligne] *www.lepoint.fr*, 13.06.2011.

3jeune030397f : Crépu, Michel (1997). Générations futur ; Les 18-30 ans. Ils disent oui à l'aventure, non à l'utopie. *La Croix*, 03.03.1997, p. 7.

4jeune091105f : M. C. (2005). Nos lecteurs réagissent. *Le Bien Public*, 09.11.2005.

5jeune130512f : Yvernault, Bertrand (2012). Julien Longhi isole l'expression qui isole « Leur génération » : les blogs, les SMS, Facebook. *La Montagne (Cantal)*, 13.05.2012, p. 3.

6jeune080615f : G. Ca. (2015). Jeunesse. « La compétition est faussée » pour Camille Peugny. *Le Télégramme (Bretagne)*, 08.06.2015, p. 5.

7jeune070708f : Une jeunesse contre l'autre (2008). *Le Monde de l'Éducation*, 01.01.2008, p. 74.

8jeune210907f : Birnbaum, Jean (2007). A la fleur de l'âge. *Le Monde*, 21.09.2007, section « Livre », p. 8.

9jeunesse210407f : Mauger, Gérard (2007). Conflit de générations ou lutte de classes ? *L'Humanité*, 21.04.2007, p. 13.

10jeune260503f : Solé, Robert (2003). Entre deux âges. *Le Monde*, 26.05.2003, p. 14.

11jeune190602f : Legrand, Christine et Arnaud Schwartz (2002). Pourquoi les jeunes ont-ils mauvaise presse ? *La Croix*, 19.06.2002, p. 13.

12jeune010299f : Ballevre, G. (1999). Appelons un chat, un chat. *Le Progrès (Lyon)*, 01.02.1999.

25. LAÏC/LAÏCITÉ

1laic230115f : Debaecker, Anne-Laure (2015). Xavier Lemoine : le mot « laïcité » mérite mieux que des incantations. [En ligne] www.lefigaro.fr, 23.01.2015.

2laic081214f : La laïcité en débat ce soir (2014). *Paris-Normandie* (Pays de Caux-Rouen), 08.12.2014, p. 16.

3laic160916l : Nasrallah, Wissam Antoine (2016). Laïcisme d'État. [En ligne] www.lorientlejour.com, 16.09.2016.

4laic260112f : AFP (2012). Une laïcité méconnue, mais brandie par tous en étendard, selon Jean Baubérot. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 26.01.2012.

5laic060200c : Tremblay, Albert (2000). Qui défend l'indéfendable ? *Progrès-dimanche*, 06.02.2000, p. A 64.

6laic191213f : Amicale laïque (2013). Garder les écoles dans le Cap. *Le Télégramme* (Bretagne), 19.12.2013, p. 26.

7laic051215f : Chesnais, Stéphane (2015). La laïcité expliquée aux enfants et aux collégiens à Vauvert. [En ligne] www.midilibre.fr, 05.12.2015.

8laic240513f : Serres, Éric (2013). Pour ou contre le voile dans les entreprises privées ? [En ligne] www.humanite.fr, 24.05.2013.

9laic041005f : Pour l'auteur, la laïcité est un droit (2005). *La Voix du Nord* (Béthune - Bruay), 04.10.2005, section « Isbergues ».

10laic190415f : Pyrda, Pierre-Jean (2015). « On ne sait plus ce qu'est la République ». *La Dépêche du Midi*, 19.04.2015, p. 24.

26. MADEMOISELLE

1mademoiselle011011f : Madame ou mademoiselle, la case qui fait causer (2011). *Ouest-France*, 01.10.2011, section « Cultures ».

2mademoiselle130905f : Le Priol, Pierre-Yves (2005). Fidèle au poste par Pierre-Yves Le Priol. N'est pas demoiselle qui veut. *La Croix*, 13.09.2005, p. 25.

3mademoiselle081215f : Jaillard, Laurence (2015). Master Class Éric Dupond-Moretti : « Je me fiche de la vérité ». [En ligne] www.latribune.fr, 08.12.2015.

4mademoiselle040606f : D'Haenens, Delphine (2006). Appelez-moi madame ! *La Voix du Nord*, 04.06.2006, section « Des mots ».

- 5mademoiselle110506f : Pliskin, Fabrice (2006). Mademoiselle Diam's. *Le Nouvel Observateur*, 11.05.2006, p. 132.
- 6mademoiselle220406f : Baverel, Philippe (2006). Ne les appelez plus jamais Mademoiselle ! *Le Parisien*, 22.04.2006, p. 18.
- 7mademoiselle210406f : Chemin, Anne (2006). Une pétition réclame la fin de la distinction entre « madame » et « mademoiselle ». *Le Monde*, 21.04.2006, p. 11.
- 8mademoiselle210406f : Negroni, Angélique (2006). Pétition contre l'usage du terme « mademoiselle ». *Le Figaro*, 21.04.2006, p. 9.
- 9mademoiselle061011i : « Mademoiselle » mauvais genre (2011). *Courrier international*, n° 1092, 06.10.2011, p. 23.
- 10mademoiselle010312f : Fonton, Mickaël (2012). « Mademoiselle » est partie... *Valeurs Actuelles*, n° 3927, 01.03.2012, p. 28.
- 11mademoiselle081011f : Champalaune, Gwénola (2011). Mademoiselle. *Le Journal du Centre* (Nièvre), 08.10.2011, p. 58.
- 12mademoiselle021011s : Lévy, Elisabeth (2011). BBC veut changer d'ère. [En ligne] www.lematin.ch, 02.10.2011, p. 14.
- 13mademoiselle300911f : Bas, Marie-Noëlle (2011). Mademoiselle, la case en trop sur tous les formulaires ! [En ligne] www.humanite.fr, 30.09.2011.
- 14mademoiselle070112f : Jarnigon, Vincent (2012). Rennes a déjà interdit « Mademoiselle ». *Ouest-France* (Rennes Centre), 07.01.2012, section « Rennes Actu ».
- 15mademoiselle101011c : Durocher, Sophie (2011). Appelez-moi Madame. *Le Journal de Québec*, 10.10.2011, p. 52.
- 16mademoiselle050815b : Brogniet, Julien (2015). « C'est une intrusion dans la vie privée ». *Le Soir* (Brabant Wallon), 05.08.2015, p. 17.
- 17mademoiselle171116f : Rodrigue, Valérie (2016). Laurence Rossignol : « Aider les femmes à se réapproprier l'espace public » ! [En ligne] www.mariefrance.fr, 17.11.2016.
- 18mademoiselle141016f : Zignani, Gabriel (2016). Veille juridique : ce qu'il ne fallait pas manquer cette semaine (du 3 au 7 octobre). [En ligne] www.lagazettedescommunes.com, 14.10.2016.

27. MARIAGE

- 1mariage160604f : Dispot, Laurent (2004). Vite, divorcer de Mamère ! *Libération*, 16.06.2004, p. 39-40.
- 2mariage241214f : Bourriane, Luc (2014). « Noël, une fête humaniste ». [En ligne] www.sudouest.fr, 24.12.2014.
- 3mariage080213f : Attali, Jacques (2013). Mariage pour tous : laïciser l'Etat, enfin ! [En ligne] www.lexpress.fr, 08.02.2013.
- 4mariage220113f : Réau de Maisonneuve, Jean (2013). Tous unis par le mariage. *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 22.01.2013, p. 43.
- 5mariage030507f : Dispot, Laurent (2007). Nous sommes tous des homos polonais. *Libération*, 1^e éd., 03.05.2007, p. 23.
- 6mariage110705c : Leclerc, Jean-Claude (2005). L'affaire Comartin - Un député catholique conteste la sanction de son évêque. *Le Devoir*, 11.07.2005, p. B5.
- 7mariage120113f : Senouillet, Firmin (2013). La position du MCR sur le mariage et l'adoption pour tous. [En ligne] www.midilibre.fr, 12.01.13.
- 8mariage071112f : Belhomme, Cindy (2012). Mariage homosexuel, les politiques divisés. *Le Parisien*, 07.11.2012, p. 60.
- 9mariage020213f : Dos Ramos, Jean-Baptiste (2013). La petite phrase qui fait jaser. *La République du Centre* (Beauce, Loire, Sologne), 02.02.2013, p. 5.
- 10mariage270113f : Bécu, Danielle (2013). Pour ou contre le mariage pour tous ? Chez les maires, c'est quasiment du 50/50. *La Voix du Nord*, 27.01.2013, p. 10.
- 11mariage130113f : Delafontaine, Sophie (2013). Municipales : Y. Favennec entretient le mystère. *Ouest-France* (Mayenne), 13.01.2013.
- 12mariage090113f : Pro mariage pour tous, Borloo minoritaire chez les centristes (2013). [En ligne] www.liberation.fr, 09.01.2013.
- 13mariage141012f : Tourné, Isabelle (2012). « Le cœur du mariage, c'est le couple ». *L'Est Républicain*, 14.10.2012, section « France Monde », p. IG44.
- 14mariage160407c : La Presse Canadienne (2017). « Le pouvoir de la charte », c'est le pouvoir du peuple » - Jean. *Le Journal de Québec*, 16.04.2007, p. 18.
- 15mariage220515f : Soucheyre, Aurélien (2015). Vendredi saint pour les homosexuels. [En ligne] www.humanite.fr, 22.05.2015.

- 16mariage100215f : Siraud, Mathilde (2015). Michèle Alliot-Marie ne veut plus entendre parler du « mariage ». [En ligne] www.lefigaro.fr, 10.02.2015.
- 17mariage180912f : Printemps, Corinne (2012). La députée Nicole Ameline dans la continuité. *Ouest-France* (Pays d'auge), 18.09.2012, section « Honfleur Ville »
- 18mariage130112f : De Saint Remy, Pauline (2012). UMP - Mariage homosexuel : la Droite populaire y voit un danger électoral. [En ligne] www.lepoint.fr, 13.01.2012.
- 19mariage250208i : AFP (2008). Elections: Zapatero promet aux homosexuels de continuer à les défendre. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 25.02.2008.
- 20mariage301114f : Atlantico (2014). François Bayrou : « Pour 2017, je n'éluderai pas mes responsabilités ». [En ligne] www.atlantico.fr, 30.11.2014.
- 21mariage171114f : Francetv info (avec AFP) (2014). Abrogation de la loi Taubira : la position de Nicolas Sarkozy critiquée au sein de l'UMP. [En ligne] www.francetvinfo.fr, 17.11.2014.
- 22mariage310114f : Bénard, Pierre et Renault, Michel (2014). Courrier. *La Croix*, 31.01.2014, p. 4.
- 23mariage220513f : Duhaut, Valéry (2013). Olivier Anne : « Ce n'est pas la dernière manifestation, ce n'est que le début ». *La Voix du Nord*, 22.05.2013, p. 8.
- 24mariage240413f : Ceïbe, Cathy (2013). L'Espagne, à l'avant-garde mondiale du droit d'aimer. [En ligne] www.humanite.fr, 24.04.013.
- 25mariage220413f : Frémont, Anne-Laure (2013). Mariage pour tous : les députés rebelles. [En ligne] www.lefigaro.fr, 22.04.2013.
- 26mariage080313c : Thibault, Éliane (2013). Vandalisme dans les locaux de Serge Cardin. [article retiré] www.lejournaldesherbrooke.ca, 08.03.2013.
- 27mariage120213f : Demon, Valérie (2013). En Espagne, la tension est retombée. *La Croix*, 12.02.2013, p. 18.
- 28mariage060213f : A.L. (2013). Leur avis sur le mariage et l'adoption pour tous. *La Voix du Nord* (Saint-Omer), 06.02.2013, p. 8.
- 29mariage051212f : Bourges, Anne (avec les rédactions d'Ambert, Issoire, Riom et Thiers) (2012). 63 % des maires du Puy-de-Dôme prêts à célébrer le mariage pour tous. [En ligne] www.lamontagne.fr, 05.12.2012.
- 30mariage221112f : « Une évolution sociétale » (2012). *Le Journal du Centre*, 22.11.2012, p. 6.

- 31mariage071112f : AFP (2012). Espagne : mariage et adoption pour les homosexuels définitivement reconnus. [En ligne] www.lemainelibre.fr, 07.11.2012.
- 32mariage260912f : Cornille, Pierre (2012). Courrier. Mariage homosexuel (suite). *La Croix*, 26.09.2012, p. 4.
- 33mariage150812f : Laurent, Quentin (2012). ZOOM. *La Voix du Nord*, 15.08.2012, p. 5.
- 34mariage260512f : Bouchet, Christophe (2012). Tours. *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 26.05.2012, p. 14.
- 35mariage010409i : AFP (2009). Les homosexuels pourront se marier à la mairie ou à l'Église. [En ligne] www.afp.com, éd. « Documents », 01.04.2009.
- 36mariage210109i : AFP (2009). Suède : le projet de loi en faveur du mariage gay présenté au Parlement. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 21.01.2009.
- 37mariage301106i : Le Roux, Mariette (2006). L'Afrique du Sud promulgue la loi sur le mariage homosexuel. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 30.11.2006.
- 38mariage090705c : La Presse Canadienne (2005). Un député du NPD se voit interdire de participer aux activités de son église. *La Voix de l'Est*, 09.07.2005, p. 27.
- 39mariage060705c : Dandenault, Égide (2005). Le congénariat. *Le Droit*, 06.07.2005, p. 19.
- 40mariage030605c : Larocque, Sylvain (2005). Moins de vacances pour les sénateurs. *La Tribune* (Sherbrooke), 03.06.2005, p. D6.
- 41mariage280105c : Savoie, David (2005). Le mot « mariage » ne devrait pas être utilisé de façon inappropriée, selon l'archidiocèse d'Ottawa. *Le Droit*, 28.01.2005, p. 9.
- 42mariage210803c : Larocque, Sylvain (2003). Pas de référendum sur le mariage gai. *Le Nouvelliste*, 21.08.2003, p. 20.
- 43mariage281114f : Deymes, Valérie (2014). Dans son viseur, les lois Taubira. *Sud Ouest* (Gers), 28.11.2014, p. 30.
- 44mariage070613f : Germain, Emmanuelle (2013). Un maire et ses adjoints refusent de célébrer un mariage gay. [En ligne] www.lefigaro.fr, 07.06.2013.
- 45mariage180413f : 400 personnes à la manif pour tous à Clermont-Ferrand (2013). [En ligne] www.lamontagne.fr, 18.04.2013.
- 46mariage081112f : Demon, Valérie (2012). L'Espagne pérennise le mariage homosexuel. *La Croix*, 08.11.2012, p. 10.

47mariage190712f : Wullus, Gilles (2012). Il n'y a pas de mariage homosexuel, il y a un mariage pour tous. *Libération*, 19.07.2012, p. 25.

48mariage301008i : AFP (2008). Espagne : déclarations « inexactes » dans le livre sur la reine (Maison royale). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 30.10.2008.

49mariage151204c : Desgagné, Jean-Marie (2004). De vieilles rengaines. *Le Soleil*, 15.12.2004, p. A17.

50mariage210803c : Bellavance, Joël-Denis (2003). Mariages gais. *La Presse*, 21.08.2003, p. A11.

51mariage200803c : Bellavance, Joël-Denis et Bérubé, Nicolas (2003). Mariage entre conjoints du même sexe. *La Presse*, 20.08.2003, p. A7.

52mariage090803c : Handley, Paul (avec AFP) (2003). Un ancien candidat au mariage homosexuel fait marche arrière. *Le Soleil*, 09.08.2003, p. A19.

53mariage191112f : Pérignon, Michel (2012). Mariage pour tous ? *L'Est Républicain*, 19.11.2012, section « Thématiques rédactionnelles », p. 35.

54mariage201012f : AFP (2012). En Belgique, la « vie normale » des couples homos mariés. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 20.10.2012.

55mariage250211b : L'archevêque « cactus » lance ses piques (2011). *Le Soir*, 1^e éd., 25.02.2011, p. 9.

28. NATUREL

1naturel241015f : Amgar, Albert (2015). Naturel ne signifie pas sûr ! [article de blogue]. [En ligne] www.processalimentaire.com, 24.10.2015.

2naturel111113f : Amgar, Albert (2013). « Les produits naturels, bio et la sécurité des aliments aux Etats-Unis » [article de blogue]. [En ligne] www.processalimentaire.com, 11.11.2013.

3naturel071113f : Amgar, Albert (2013). De l'emploi du terme « naturel » aux Etats-Unis et en France [article de blogue]. [En ligne] www.processalimentaire.com, 07.11.2013.

4naturel010213f : P.C. (2013). Les conférences. *Process Alimentaire*, n° 1300, 01.02.2013, p. 48.

5naturel011211f : Christen, P. (2011). Les glycosides de stéviol prêts à la reformulation. *Process Alimentaire*, n° 1287, 01.12.2011, p. 47.

6naturel010209f : Petitdidier, Catherine (2009). Règlement Arômes : ce qui change... *Arômes Ingrédients Additifs*, n° 80, 01.02.2009, p. 32.

- 7naturel160608f : Doiseau, Isabelle (2008). Agroalimentaire : la vogue « nature ». *La Lettre de l'Expansion*, n° 1904, 16.06.2008, p. 2.
- 8naturel150812c : Bergeron, Lise (2012). Barres de céréales : pas si naturelles que ça. [En ligne] www.protegez-vous.ca, 15.08.2012.
- 9naturel150612c : Bergeron, Lise (2012). Bio ou naturel ? [En ligne] www.protegez-vous.ca, 15.06.2012.
- 10naturel020113f : Christen, Pierre (2013). « Naturalité : la tendance de fond ». [En ligne] www.processalimentaire.com, 08.01.2013.
- 11naturel010712c : Bergeron, Lise (2012). Alimentation : Marketing : « Naturel », vraiment ? *Protégez-Vous*, 01.07.2012, p. 5.
- 12naturel010112f : Haxaire, L. (2012). Innovation Le retour aux basiques ! *Process Alimentaire*, n° 1288, 01.01.2012, p. 10.
- 13naturel171009c : Corriveau, Émilie (2009). Quand 98 % des produits affichés « verts » n'en sont pas. *Le Devoir*, 17.10.2009, p. H4.
- 14naturel121202f : Le comité permanent vote pour le renforcement de la législation communautaire sur les eaux minérales naturelles (2002). [En ligne] www.newspress.fr, 12.12.2002.
- 15naturel040511f : Tout savoir sur les pelouses calcaires (2011). *L'Est Républicain* (Nancy), 04.05.2011, p. 8.
- 16naturel261107f : Thévenin, Claire (2007). Conseiller technique de Sederma. *Cosmétique Hebdo*, n° 348, 26.11.2007, p. 7.
- 17naturel071106s : F. BG (2006). Débat sur la ménopause et les hormones. *24 Heures* (Suisse), 07.11.2006, p. 31.
- 18naturel28012c : Despins, Johane et Gagné, Denis (2012). Saviez-vous que : produits biologiques ou naturels. [En ligne] *SRC Télévision - L'Épicerie*, n° 0493, 28.03.2012.

29. NÉGATIONNISME

- 1négaionnisme070916f : Mauduit, Laurent (2016). « Négationnisme économique » : l'Afep dit son indignation. [En ligne] www.mediapart.fr, 07.09.2016.
- 2négaionnisme121016f : Martin, Emmanuel et Salin, Pascal (2016). Science économique : « anti-négationnisme » ou pluralisme ? *La Tribune* (France), 12.10.2016, p. 25.

3négaionnisme230916f : Stive, Dany (2016). Progrès social, les intellectuels sont-ils toujours engagés ? [En ligne] www.humanite.fr, 23.09.2016.

4négaionnisme131016f : Greef-Madelin, Marie de, et Paya, Frédéric (2016). Cahuc et Zylberberg contre la pensée unique. *Valeurs Actuelles*, n° 4168, 13.10.2016, p. 54.

5négaionnisme151109f : AFP (2009). Duflot dénonce le « négationnisme » climatique avant de corriger son propos. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 15.11.2009.

6négaionnisme090916f : Cahuc, Pierre et Zylberberg, André (2016). « Le négationnisme économique » : les meilleurs extraits. [En ligne] www.lesechos.fr, 09.09.2016.

7négaionnisme241106b : Gutiérrez, Ricardo (2006). Emir Kir persiste mais... signe. *Le Soir*, 1^e éd., 24.11.2006, p. 7.

8négaionnisme170514f : Dupont, Pierre (2014). Esclavage. *Sud Ouest* (Saint-Jean-d'Angely), 17.05.2014, p. 9.

9négaionnisme090212f : Neuer, Laurence (2012). Loi pénalisant la négation du génocide arménien : le débat oppose (aussi) les juristes. [En ligne] www.lepoint.fr, 09.02.2012.

10négaionnisme041004f : Bernard, Pau. (2004). Du bon usage des guillemets. *Le Monde*, 04.10.2004, p. 15.

30. NÈGRE

1nègre290611c : Montpetit, Caroline (2011). Un livre canadien brûlé à Amsterdam. *Le Devoir*, 29.06.2011, p. B7.

2nègre140704c : Paillé, Yvon (2004). Lettres : Un vocable lié à un passé d'exploitation. *Le Devoir*, 14.07.2004, p. A6.

3nègre061095c : Harris, Steve (1995). Qu'est-ce qu'un nègre ? *Le Droit*, 06.10.1995, p. 24.

4nègre040516f : Cresci, Virginie (2016). On a suivi la messe africaine de Mabanckou au Collège de France. [En ligne] o.nouvelobs.com, 04.05.2016.

5nègre200416f : Meklat, Mehdi, Said Abdallah, Badroutine et Ketfi, Widad (2016). Laurence Rossignol : « Il m'est tombé un parpaing dans l'estomac ». *Libération*, 20.04.2016, p. 18-20.

6nègre310316f : Devecchio, Alexandre (2016). Laurent Bouvet : ce que révèle l'affaire Laurence Rossignol. [En ligne] www.lefigaro.fr, 31.03.2016.

- 7nègre100815c : « Rapides des Nègres » : la ministre Vallée réagit (2015). [En ligne] *ici.radio-canada.ca*, 10.08.2015.
- 8nègre090815c : Les 11 lieux publics qui comprennent l'usage du mot « nègre » ou « nigger » (2015). [En ligne] *ici.radio-canada.ca*, 09.08.2015.
- 9nègre230615f : Riché, Pascal, (2015). « Nigger » : pourquoi le « N word » rend fou aux Etats-Unis. [En ligne] *o.nouvelobs.com*, 23.06.2015.
- 10nègre040712f : Jacot, Pauline (pour l'équipe de modération) (2012). Vous avez dit « négroïde » ? [En ligne] *www.lepoint.fr*, 04.07.2012.
- 11nègre010109l : Smith, Sebastian (avec AFP) (2009). Une chanson parodique sur le président élu sème le trouble chez les républicains. [En ligne] *www.lorientlejour.com*, 01.01.2009.
- 12nègre010299c : Leccia, Jean Dominique (1999). Pour en finir avec les détournements de sens. *Le Devoir*, 01.02.1999, p. A7.
- 13nègre040416f : Dupont, Gaëlle et Garnier, Juliette (2016). Polémique sur la mode islamique. *Le Monde*, 04.04.2016, p. 9.
- 14nègre010416f : Dupont, Gaëlle (2016). Laurence Rossignol, les « nègres » et le voile. *Le Monde*, 01.04.2016, p. 8.
- 15nègre310316f : Ballet, Virginie et Durupt, Frantz (2016). Voile et esclavage, le mélange douteux de Rossignol. *Libération*, 31.03.2016, p. 8.
- 16nègre300316i : AFP (2016). France : vives critiques contre les marques occidentales proposant des vêtements islamiques. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos économiques », 30.03.2016.
- 17nègre211013f : Confavreux, Joseph (2013). Achille Mbembe : « Il n'y a pas de monde sans circulation libre des hommes ». [En ligne] *www.mediapart.fr*, 21.10.2013.
- 18nègre220213f : Ipert, Fiona (2013). Oscars 2013 : les favoris retombent en enfance. [En ligne] *www.lefigaro.fr*, 22.02.2013.
- 19nègre260509c : Lévesque, Lia (avec La Presse canadienne) (2009). Le Bye Bye jugé raciste. *Métro* (Montréal), 26.05.2009, p. 17.
- 20nègre011091c : Colpron, Suzanne (1991). L'affaire Marcellus François : un avocat met en doute les rapports de police. *La Presse*, 01.10.1991, p. A3.
- 21nègre310316f : Sopo, Dominique (2016). Retour sur l'affaire Rossignol. [En ligne] *www.huffingtonpost.fr*, 31.03.2016.

- 22nègre301016c : Lessard, Valérie (avec Le Droit) (2016). Revenir de loin. *Le Soleil*, 30.10.2016, p. 34-35.
- 23nègre291016c : La rédaction de *La Tribune* (2016). « Les mots chargés ». *La Tribune* (Sherbrooke), 29.10.2016, p. 27.
- 24nègre251016c : Lauzon, Véronique (2016). Dans les mots de Corneille. *La Presse+*, 25.10.2016, section « Arts », écran 3.
- 25nègre190416f : Hardy, Alix (2016). Rossignol sur le mot « nègre » : « Dans ma tête je me dis : “Qu’est-ce que t’es en train de dire ?” ». [En ligne] www.lejdd.fr, 19.04.2016.
- 26nègre291115c : Bédard, Daphné (avec Le Soleil) (2015). Johnny Hallyday : prêt à combattre. [En ligne] www.lapresse.ca, 29.11.2015.
- 27nègre140115c : Pilon-Larose, Hugo (2015). Filiatrault « humiliée et outrée ». *La Presse+*, 14.01.2015, section « Arts », écran 2.
- 28nègre070112c : Loriggio, Paola (2012). Racisme envers Kanye West : un humoriste canadien congédié. *L’Acadie Nouvelle*, 07.01.2012, p. 20.
- 29nègre290111c : Lessard, Valérie (2011). Le poids d’un mot : son contexte. *Le Droit*, 29.01.2011, p. A2.
- 30nègre200210c : Bouchard, Geneviève (2010). Un cas de surcharge à bord. *Le Soleil*, 20.02.2010, p. A13.
- 31nègre010909c : Cameron, Daphné (avec La Presse) (2009). Le CRTC blâme Radio-Canada. *La Tribune* (Sherbrooke), 01.09.2009, p. 17.
- 32nègre170708c : La Presse Canadienne (2008). Jesse Jackson utilise le mot « nègre » pour critiquer Barack Obama. [En ligne] www.thecanadianpress.com, section « Le fil radio », 17.07.2008.
- 33nègre270508c : Péloquin, Tristan (2008). VLB de nouveau dénoncé. *La Presse*, 27.05.2008, p. A7.
- 34nègre210398c : Flash ; Descente de Lee (1998). *La Presse*, 21.03.1998, p. B6.
- 35nègre020416f : « Nègres américains » : Kevin Razy, visage d’une pub du gouvernement, épingle la ministre (2016). [En ligne] www.lefigaro.fr, 02.04.2016.
- 36nègre260915f : J. H. (2015). Québec : Les termes « nègre » et « nigger » vont être bannis. [En ligne] www.20minutes.fr, 26.09.2015.

- 37nègre150815c : Une pétition circule pour faire remplacer le mot « nègre » dans des noms de lieu au pays (2015). [En ligne] ici.radio-canada.ca, 15.08.2015.
- 38nègre220916f : Propos de Rossignol sur les « Nègres » : le CSA épingle Bourdin (2016). [En ligne] www.aujourd'hui-en-france.fr, 22.09.2016.
- 39nègre210501f : AFP (2001). Plainte pour injures raciales de l'homme taxé d'être le « nègre » d'Aussaresses (2001). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 21.05.2001.
- 40nègre070217f : Siclier, Sylvain (2017). Le Bal nègre rouvrira sous un autre nom. *Le Monde*, 07.02.2017, p. 17.
- 41nègre061216b : Des écoles américaines censurent les œuvres d'Harper Lee et de Mark Twain (2016). [En ligne] www.levif.be, 06.12.2016.
- 42nègre050217f : La salle de spectacle « Le Bal Nègre », au nom « insultant », sera rebaptisée (2017). [En ligne] www.lexpress.fr, 05.02.2017.
- 43nègre280511c : Montpetit, Caroline (2011). Faut-il appeler un chat un chat ? *Le Devoir*, 28.05.2011, p. A1.
- 44nègre010110f : Maurus, Véronique (2010). Vivement l'effet Obama ! *Le Monde*, 01.01.2010, section « Dossiers et Documents », p. 3.
- 45nègre080109f : Leménager, Grégoire (2009). Cantique de la « négaille ». [En ligne] www.nouvelobs.com, 08.01.2009, p. 76.
- 46nègre090201f : Perrier, Jean Louis (2001). Des « Nègres » fidèles à leur mission de résistance à la bienséance. *Le Monde*, 09.02.2001, p. 29.
- 47nègre210217t : Pajon, Léo (2017). Racisme : « Personne n'irait dire "white" pour désigner un Blanc ». [En ligne] www.jeuneafrique.com, 21.02.2017.

31. NEGRO

- 1negro061114f : FranceTv Info (2014). L'armée américaine juge le mot « Negro » acceptable pour désigner les soldats noirs. [En ligne] www.francetvinfo.fr, 06.11.2014.
- 2negro100410c : Hétu, Richard (2010). Les Blancs perdront leur majorité vers 2043. *Le Soleil*, 10.04.2010, p. 24.
- 3negro040408f : Dubois, Nathalie (2008). Du rêve au cauchemar. *Libération*, 04.04.2008, p. 38.
- 4negro060312c : En bref - L'auteur Lawrence Hill couronné pour Aminata (2012). *Le Devoir*, 06.03.2012, p. B8.

5négro251111f : Benet, Jean-Michel (2011). Richard Impengé dépose plainte pour propos racistes. *Le Journal du Centre*, 25.11.2011, p. 4.

6négro070690c : Hétu, Richard (1990). Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer : après New York et Boston, la controverse atteint la Côte Ouest. *La Presse*, 07.06.1990, p. E1.

7négro280713f : Labesse, Sonia (2013). Ayo, passeuse du Summer of soul d'Arte. *Ouest-France*, 28.07.2013, section « Télévision ».

32. NIGGER

1nigger261106c : Hétu, Richard (2006). L'état d'un mot tabou. *La Presse*, 26.11.2006, A10.

2nigger280207i : AFP (2007). New York demande que l'usage du « mot commençant par N » soit banni. [En ligne] *www.afp.com*, éd. « Infos mondiales », 28.02.2007.

3nigger311098f : Carcassonne, Manuel (1998). Toni Morrison, l'expérience de l'extrême. *Le Magazine Littéraire*, n° 370, 31.10.1998, p. 74.

4nigger230515f : Gallot, Clémentine (2015). Hip-« Dope ». *Libération*, 23.05.2015, section « Suppléments », p. 4.

5nigger010611f : Genone, Paola (2011). Dr Randy et Mr Newman. *L'Express*, n° 3126. 01.06.2011, p. 126.

6nigger070111f : Rousselot, Fabrice (2011). Mark Twain retoqué, une sombre affaire. *Libération*, 07.01.2011, p. 31.

7nigger180810c : Hétu, Richard (2010). Dr Laura et le mot nigger [article de blogue]. [Article retiré] *cyberpresse.ca*, section « Le blogue de Richard Hétu », 18.08.2010.

8nigger040808f : Gomez, François-Xavier (2008). Hardi Newman. *Libération*. 04.08.2008, p. 18.

9nigger050315f : Deroeux, Iris (2015). Etats-Unis : une plongée dans l'ordinaire raciste de la police de Ferguson. [En ligne] *www.mediapart.fr*, 05.03.2015.

10nigger230812i : Ramos de Almeida, Nuno (2012). Sous les pavés, le rap. *Courrier international*, n° 1138, 23.08.2012, p. 16.

11nigger220615c : Hétu, Richard (2015). Ciel ! Obama a utilisé le mot nigger ! [article de blogue]. [Article retiré] *cyberpresse.ca*, section « Le blogue de Richard Hétu », 22.06.2015.

12nigger041214i : Sheinin, Dave et Thompson, Krissah (2014). Peut-on encore bannir le mot « nègre » ? *Courrier international*, n° 1257, 04.12.2014, p. 17.

13nigger180810c : La Presse Canadienne (2010). L'animatrice radiophonique Dr Laura quittera les ondes prochainement. [En ligne] www.thecanadianpress.com, 18.08.2010.

14nigger290416f : V.J. (2016). EnjoyPhoenix s'excuse après avoir utilisé l'expression « Really Nigga ». [En ligne] www.20minutes.fr, 29.04.2016.

15nigger220615f : Frémont, Anne-Laure (2015). Charleston : « Nous ne sommes pas guéris du racisme », estime Barack Obama. [En ligne] www.lefigaro.fr, 22.06.2015.

16nigger100303c : La Presse Canadienne (2003). Des excuses publiques. *Le Nouvelliste*, 10.03.2003, p. 17.

17nigger230615f : Riché, Pascal (2015). « Nigger » : pourquoi le « N word » rend fou aux Etats-Unis. [En ligne] o.nouvelobs.com, 23.06.2015.

18nigger260915f : J. H. (2015). Québec : Les termes « nègre » et « nigger » vont être bannis. [En ligne] www.20minutes.fr, 06.09.2015.

33. OCCUPATION

1occupation190316m : Ait Akdim, Youssef (2016). La fermeté marocaine sur le Sahara occidental n'est pas une maladresse. [En ligne] www.lemag.ma, 19.03.2016.

2occupation170403f : AFP (2003). L'aide de tous « indispensable » pour les Irakiens, selon Renaud Muselier. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 07.04.2003.

3occupation310516f : AFP (2016). Les grandes dates du Sahara occidental. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 31.05.2016.

4occupation150316i : AFP (2016). Sahara occidental : Ban se plaint d'un « manque de respect » du Maroc. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 15.03.2016.

5occupation131210f : Joffrin, Laurent (2010). Menaces. *Libération*, 13.12.2010, p. 2.

6occupation200416m : La relève (2016). Ban Ki-Moon appelle à la prorogation du mandat de la MINURSO pour une année supplémentaire. [En ligne] lareleve.ma, 20.04.2016.

7occupation140416m : Le Matin (2016). Dérapages de Ban Ki-moon Violation incroyable de la neutralité de l'ONU. [En ligne] lematin.ma, 14.04.2016.

8occupation010416m : Le Matin (2016). Omar Hilale Le Maroc dénonce la campagne hostile du SG de l'ONU. [En ligne] lematin.ma, 01.04.2016.

9occupation061016l : AFP (2016). Tensions entre Ankara et Bagdad avant l'opération de Mossoul. [En ligne] www.lorientlejour.com, 06.10.2016.

10occupation310503c : Nessman, Ravi (2003). Moyen-Orient. *Le Soleil*, 31.05.2003, p. A25.

11occupation130402c : Associated Press (2002). Plan d'action sur le vieillissement. *Le Nouvelliste*, 13.04.2002, p. 53.

34. PEUPLE

1peuple040992c : Venne, Michel (1992). Au moins neuf différences entre les demandes de René Lévesque et l'entente de Bourassa. *Le Devoir*, 04.09.1992, p. 2.

2peuple311295f : Bège, Jea-François (1995). Du côté du peuple. *Sud Ouest*, 31.12.1995, p. 3.

3peuple010689f : Decornoy, Jacques (1989). L'identité comme garantie de survie. *Le Monde diplomatique*, 01.06.1989, p. 16-17.

4peuple201092c : Turp, Daniel (1992). La crédibilité de Robert Bourassa jugée le 26 ? *La Presse*, 20.10.1992, p. B3.

5peuple010410f : Camous, David-André (2010). Le droit des peuples autochtones et la protection de l'environnement. *Droit de l'Environnement*, n° 177, 01.04.2010, p. 122.

6peuple070205f : Mandelbaum, Jacques (2005). Ces animaux qui parlent de l'homme. *Le Monde*, 07.02.2005, p. 13.

7peuple310303f : Winock, Michel (2003). Faut-il avoir peur du peuple ? *L'Histoire*, n° 275, 31.03.2003, p. 44.

8peuple180502f : Barbancey, Pierre (2002). Parution. Théo Klein, ancien président du CRIF, publie un nouveau livre, Le Manifeste d'un juif libre. *L'Humanité*, 18.05.2002, p. 18.

9peuple141207i : Débat interactif sur les droits des autochtones et les droits de l'homme dans le cadre de la lutte antiterroriste (2007). [En ligne] www.newspress.fr, 14.12.2007.

10peuple121016f : Ogien, Albert (2016). Pour le référendum, au-delà du plébiscite. *Libération*, 12.10.2016, p. 22.

11peuple250693c : Rinehart, Dianne (1993). Les autochtones reçoivent des appuis dans leur lutte pour le titre de « peuples ». *La Presse*, 25.06.1993, p. B12.

12peuple111115s : Billeter, Jean-François (2015). Abus de langage. *Le Temps*, 11.11.2015, p. 11.

13peuple190614s : Schweizer, Alexis (2014). Il n'y a pas plusieurs peuples. *Tribune de Genève*, 19.06.2014, p. 25.

14peuple250906f : Germon, Marie-Laure (2006). Umberto Eco : « Nous payons toujours aujourd'hui l'effondrement de l'empire soviétique ». *Le Figaro*, 25.09.2006, p. 14.

35. POPULISTE/POPULISME

1populisme180316f : Macé-Scaron, Joseph (2016). Le populiste, c'est toujours l'autre ! *Marianne*, n° 988, 18.03.2016, p. 3.

2populisme291015f : Guillebaud, Jean-Claude (2015). Plus assez de mots pour le dire ! *TéléObs*, 29.10.2015, p. 49.

3populiste030815f : Tandonnet, Maxime (2015). L'immigration, révélateur du gouffre entre l'Europe d'en haut et l'Europe des peuples. [En ligne] www.lefigaro.fr, 03.08.2015.

4populisme121013b : Bourton, William (2013). Michel Onfray « On ne réinvente pas un agonisant ». *Le Soir* (Brabant Wallon), 12.10.2013, p. 21.

5populiste031013f : Leparmentier, Arnaud (2013). Week-end chez les populistes. *Le Monde*, 03.10.2013, p. 20.

6populisme230802f : Lançon, Philippe (2002). Au nom des populismes. *Libération*, 1^e éd., 23.08.2002, p. 5.

7populisme230594f : Biffaud, Olivier (1994). Heures locales ; Dossier l'« OPA » de Bernard Tapie sur les socialistes et sur la ville à un peu plus d'un an des élections municipales ; main basse sur Marseille. *Le Monde*, 23.05.1994, p. 1.

8populisme180316f : Devecchio, Alexandre (2016). Vincent Coussedière : « Le populisme, c'est le parti des conservateurs qui n'ont pas de partis ». [En ligne] www.lefigaro.fr, 18.03.2016.

9populisme080414f : Devecchio, Alexandre (2014). Victoire de Viktor Orban : pourquoi les populistes ont-ils tant de succès ? [En ligne] www.lefigaro.fr, 08.04.2014.

10populisme100212f : Roger, Philippe (2012). Une notion floue et polysémique. *Le Monde*, 10.02.2012, p. 20.

11populisme200705f : De Montvalon, Jean-Baptiste (2005). La tentation du populisme. *Le Monde*, 20.07.2005, p. 1.

12populisme070392f : Simon, Jacques-François (1992). Un colloque au Palais de Chaillot « Les tribus et l'Europe ». *Le Monde*, 07.03.1992, p. 2.

13populiste230412f : De Saint Remy, Pauline (2012). Sarkozy sort le grand jeu aux électeurs du FN. [En ligne] www.lepoint.fr, 23.04.2012.

- 14populisme091210f : Brisset Courson, Jean-Bernard (2010). Populisme : un terme flou. *Valeurs Actuelles*, n° 3863, 09.12.2010, p. 87.
- 15populisme191209f : Darras, François (2009). « Le Monde » revisite le populisme. *Marianne*, n° 661, 19.12.2009, p. 8.
- 16populisme121209f : Maurus, Véronique (2009). Crispations. *Le Monde*, 12.12.2009, p. 22.
- 17populiste300916f : Dély, Renaud et Marc Endeweld (2016). Le duel. *Marianne*, n° 1017, 30.09.2016, p. 14-22.
- 18populisme110515f : Durand, Yves (2015). « C'est mépriser le pluralisme ». *Presse Océan*, 11.05.2015, section « Mag ».
- 19populisme270215f : Devecchio, Alexandre (2015). Chantal Delsol : non, les populistes européens ne sont pas des demeurés. [En ligne] www.lefigaro.fr, 27.02.2015.
- 20populisme070713f : Dorna, Alexandre (2013). Le populisme : une parenthèse éphémère qui remet en cause le conformisme d'une société. [En ligne] www.atlantico.fr, 07.07.2013.
- 21populisme071014f : Le groupe local EELV condamne le billet « Roms » (2014). *Ouest-France* (Rennes Est), 07.10.2014, section « Chantepie ».
- 22populiste110111f : De Tricornot, Adrien (2011). « Le vote extrémiste est plus lié aux représentations qu'au statut social ». *Le Monde*, 11.01.2011, Dossier « Économie », p. 5.
- 23populisme211116f : Poinssot, Amélie (2016). Derrière le « populisme », des basculements ultra-conservateurs. [En ligne] www.mediapart.fr, 21.11.2016.
- 24populiste131116f : Thouvenin, Jean-Michel (2016). [Vocabulaire et populisme]. *Le Courrier de l'Ouest* (Angers), 13.11.2016, p. 4.
- 25populiste131001f : Desveaux, Olivier (2001). Le Triskell s'invite au conseil municipal. *Le Télégramme* (Bretagne), 13.10.2001, section « Informations locales ».
- 26populiste030214f : Atlantico (2014). Européennes : les populistes eurosceptiques risquent-ils en fait de faire chou blanc ? [En ligne] www.atlantico.fr, 03.02.2014.
- 27populiste160213f : Tillinac, Denis (2013). Qui sème le mépris récolte la violence. *Le Figaro*, 16.02.2013, p. 16.

36. PUTE/PUTAIN

- 1put121113f : Lévy, Elisabeth (2013). Les gardes roses du nouveau puritanisme. *Le Monde*, 12.11.2013, p. 15.

- 2put161010f : 20minutes (2010). Le journal des midterms : Sorcellerie et charia au menu des débats... Les démocrates pas encore morts... [En ligne] www.20minutes.fr, 16.10.2010.
- 3put241009f : Lacroix, Alexis (2009). Trente ans après « le Nouveau Désordre amoureux ». *Marianne*, n° 652, 24.10.2009, p. 98.
- 4put080306f : Lefebvre, Barbara (2006). Des barbarismes à la barbarie. *Le Monde*, 08.03.2006, p. 20.
- 5put090616f : Develey, Alice (2016). L'annonce choquante de Quentin Tarantino enflamme Twitter. [En ligne] www.lefigaro.fr, 09.06.2016.
- 6put080616f : L'annonce de casting cherchant des « putes » pour une production Tarantino fait scandale » (2016). [En ligne] www.20minutes.fr, 08.06.2016.
- 7put080616f : Blachier, Laure (2016). Dans cette annonce, Quentin Tarantino « cherche des putes » pour son prochain film : tollé. [En ligne] o.nouvelobs.com, 08.06.2016.
- 8put131010c : Hétu, Richard (2010). « Putain » de débat [article de blogue]. [Article retiré] cyberpresse.ca, section « Le blogue de Richard Hétu », 13.10.2010.
- 9put081010c : Hétu, Richard (2010). Meg Whitman traitée de « putain » [article de blogue]. [Article retiré] cyberpresse.ca, section « Le blogue de Richard Hétu », 08.10.2010.
- 10put151107c : Dupré, Gilles (2007). « Pute diplômée ». *L'Actualité*, vol. 32, n° 18, 15.11.2007, p. 10.
- 11put151007c : Brion, Jeannine Gabrielle (2007). Que cache le mot « pute » ? *L'Actualité*, vol. 32, n° 16, 15.10.2007, p. 7.
- 12put150907c : Langelier, Nicolas (2007). De l'utilisation du mot pute par la jeune femme moderne. *L'Actualité*, vol. 32, n° 14, 15.09.2007, p. 82.
- 13put280807c : Martineau, Richard (2007). Vive le deuxième degré ! *Le Journal de Montréal*, 28.08.2007, p. 6.
- 14put310305f : Girard, Laurence (2005). La campagne choc de Ni putes ni soumises. *Le Monde*, 31.03.2005, p. 30.
- 15put010710f : Bruckner, Pascal (2010). « Fils de pute ! », ou la banalisation de l'injure. *Le Monde*, 01.07.2010, p. 20.
- 16put180308i : AFP (2008). La Cour suprême se penche sur le langage ordurier en direct à la télévision. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 18.03.2008.

37. RACAILLE

- 1racaille050906f : AFP (2006). Le Mrap dénonce « l'inaction » du gouvernement. [En ligne] www.nouvelobs.com, 05.09.2006.
- 2racaille141205f : Alexandre, Philippe (2005). Plus que seize mois. *Le Bien Public*, 14.12.2005, section « Poivre et sel ».
- 3racaille081105f : Jeudy, Bruno (2005). Face à la crise, le chef du gouvernement tient le langage de la fermeté. *Le Figaro*, 08.11.2005, p. 9.
- 4racaille210607f : Cordelier, Jérôme (2007). Jean-Marie Petitclerc : le prêtre des banlieues chez Christine Boutin. *Le Point*, n° 1814, 21.06.2007, p. 18.
- 5racaille200307f : Goulliaud, Philippe (2007). Bayrou ne s'est « jamais senti proche » de Sarkozy. *Le Figaro*, 20.03.2007, p. 9.
- 6racaille190307f : Moussaoui, Rosa (2007). Nouvelle provocation de Nicolas Sarkozy. *L'Humanité*, 19.03.2007, p. 2.
- 7racaille301006f : AFP (2006). « Salopards » : Sarkozy répond à Fabius. [En ligne] www.nouvelobs.com, 30.10.2006.
- 8racaille071009s : Cuénod, Jean-Noël (2009). Choqués par cette pub, les médias français évoquent l'emploi du mot « racaille » par Sarkozy. *Tribune de Genève*, 07.10.2009, p. 23.
- 9racaille221108f : Thuram, Lilian (2008). Les grandes consciences. *Marianne*, n° 605, 22.11.2008, p. 32.
- 10racaille160315f : Le Devin, Willy (2015). Zyed et Bouna : dix ans d'attente. *Libération*, 16.03.2015, p. 14.
- 11racaille160507i : Snegaroff, Claire (2007). Nicolas Sarkozy, l'homme qui veut changer la France. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos économiques », 16.05.2007.
- 12racaille310806f : Barjon, Carole (2006). Sarkozy secret. *Le Nouvel Observateur*, 31.08.2006, p. 10-13.
- 13racaille261105f : Jaigu, Charles (2005). Sarkozy reçoit Thuram et répond à Kassovitz. *Le Figaro*, 26.11.2005, p. 9.
- 14racaille051105f : Dive, Bruno (2005). Sarkozy moins seul dans la tourmente. *Sud Ouest*, 05.11.2005, p. 3.

15racaille021105f : Bommelaer, Claire et Jaigu, Charles (2005). Chirac, Villepin, Sarkozy sur le front des banlieues. *Le Figaro*, 02.11.2005.

16racaille311005f : Montvalon, Jean-Baptiste de (avec AFP) (2005). Emeutes de Clichy-sous-Bois : les interventions de Nicolas Sarkozy sont contestées, même à droite. *Le Monde*, 31.10.2005, p. 9.

17racaille050407f : AFP (2007). Sur le mot « racaille », Sarkozy raille « l'hystérie d'une élite parisienne ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 05.04.2007.

18racaille200706s : D'Incau, Christine (2006). Le « Témoignage » de « Sarko » laisse dubitatif. *Le Temps*, 20.07.2006, section « Zoom ».

19racaille180706f : Ridet, Philippe (2006). M. Sarkozy veut une présidence « moins monarchique ». *Le Monde*, 18.07.2006, p. 7.

20racaille230115f : AFP (2015). Hortefeux : « L'union nationale signifie se rassembler, et non se taire ». [En ligne] www.lepoint.fr, 23.01.2015.

21racaille191205f : Nicolas Sarkozy fustige les « coteries » (2005). [En ligne] www.nouvelobs.com, 19.12.2005.

38. RACE

1race141015f : Soulez Larivière, Daniel (2015). Le mot « race » a été si dévoyé qu'il appartient désormais aux poubelles du langage. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 14.10.2015.

2race081015f : Deschavanne, Eric (2015). Nadine Morano : les superstitions de l'antiracisme contemporain. [En ligne] www.atlantico.fr, 08.10.2015.

3race300915f : Lambert, Elise (2015). Nadine Morano et la « race blanche » : la polémique en cinq actes. [En ligne] www.francetvinfo.fr, 30.09.2015.

4race280915f : Lambert, Elise (2015). « La France, un pays de race blanche » : le général de Gaulle a-t-il vraiment tenu ces propos ? [En ligne] www.francetvinfo.fr, 28.09.2015.

5race121214s : Meizoz, Jérôme (2014). De Paris à Sion, attaques contre l'antiracisme. *Le Temps*, 12.12.2014.

6race160513f : Rouchaleou, Adrien (2013). La loi, sans aucune distinction de race. [En ligne] www.humanite.fr, 16.05.2013.

7race171108f : Maurus, Véronique (2008). Appeler un Noir un Noir. *Le Monde*, 17.11.2008, p. 18.

- 8race170807f : Pinçon, Michel et Monique Pinçon-Charlot (2007). L'argent fait-il le bonheur ? *L'Humanité*, 17.08.2007, p. 4.
- 9race200406f : De Saint-Victor, Jacques (2006). Les « aspects positifs » de la colonisation selon Duras. *Le Figaro*, 20.04.2006, p. 8.
- 10race280405i : AFP (2005). Un journaliste turc d'origine arménienne jugé pour avoir « insulté les Turcs ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 28.04.2005.
- 11race120101f : Legloahec, Yves (2001). Uranium et plomb. *L'Humanité*, 12.01.2001, p. 24.
- 12race210312f : Amiraux, Valérie et Lentin, Alana (2012). Retirer le mot « race » de la Constitution ne règle rien. *Le Monde*, 21.03.2012, p. 21.
- 13race020614f : Taguieff, Pierre-André (2014). Zeev Sternhell : un regard historique sous contrôle idéologique. [En ligne] www.lepoint.fr, 02.06.2014.
- 14race010614f : Gastaut, Yvan (2014). 1945 : L'Unesco met le racisme hors la loi. *L'Histoire*, n° 400, 01.06.2014, p. 58.
- 15race270513f : Speco, Didier (2013). Comment on doit dire ? *Nord Éclair* (Roubaix), 27.05.2013, p. 19.
- 16race270412f : Fouteau, Carine (2012). Danièle Lochak : « Supprimer le mot race de la Constitution n'éradiquera pas le racisme ». [En ligne] www.mediapart.fr, 27.04.2012.
- 17race191215f : B.G. (2015) Nadine Morano demande des excuses à Nicolas Sarkozy. *L'Est Républicain* (Lorraine), 19.12.2015, p. 22.
- 18race120206s : Tischler, Didier (2006). Race, le mot qui crispe les polices. *Le Matin*, 12.02.2006, p. 8.
- 19race021115f : Torreton, Philippe (2015). Le programme du FN est un non-sens, c'est un suicide collectif ! [En ligne] www.humanite.fr, 02.11.2015.
- 20race071015f : Goldnadel, Gilles William (2015). Goldnadel : réflexions sereines sur l'affaire Morano. [En ligne] www.lefigaro.fr, 07.10.2015.
- 21race011015f : Thompson, Yann (2015). Affaire Morano : « Retirer le mot race de notre législation permettra une éducation populaire ». [En ligne] www.francetvinfo.fr, 01.10.2015.
- 22race270915f : L'Express (2015). Pour Nadine Morano, la France est un pays de « race blanche ». [En ligne] www.lexpress.fr, 27.09.2015.

- 23race011214f : La directrice des archives départementales a visité l'exposition (2014). *Le Courrier de l'Ouest* (Nord Anjou), 01.12.2014, section « Daumeray ».
- 24race180911c : M. G. (2011) « Dérangeant », dit une spécialiste. *Progrès-dimanche*, 18.09.2011, p. 5.
- 25race031007f : La suppression du mot « race » réclamée (2007). *Le Progrès* (Lyon), 03.10.2007.
- 26race131106f : Rekacewicz, Philippe (2006). Sites Internet [article de blogue]. [En ligne] *blog.mondediplo.net*, 13.11.2006.
- 27race010706s : Jeudi ; race (2006). *Le Matin*, 01.07.2006, p. 20.
- 28race010406c : Découverte ép. 2721 (2006). [En ligne] *SRC Télévision – Découverte*, 01.04.2006.
- 29race210206s : Jacot-Descombes (2006). La police cantonale priée de grader éthiquement. *24 Heures* (Suisse), 21.02.2006, p. 21.
- 30race300396c : Leblanc, Gérald (1996). Lionel Groulx, un géant. *La Presse*, 30.03.1996, p. B3.
- 31race010716f : Derieux, Emmanuel (2016). Protection des données à caractère personnel et activités de communication publique Apports du règlement européen du 27 avril 2016 au regard de la précédente directive du 24 octobre 1995 et de la loi française du 6 janvier 1978 (révisée par celle du 6 août 2004). *Revue Lamy Droit de l'immatériel*, n° 128, 01.07.2016.
- 32race300915f : Ighirri, Alexia (2015). Elections régionales : Qui pour remplacer Nadine Morano en Meurthe-et-Moselle ? [En ligne] *www.20minutes.fr*, 30.09.2015.
- 33race201016f : Le bébé a été retrouvé, mais une polémique est née (2016). *La Provence* (Aix), 20.10.2016, p. 4.
- 34race191016f : AFP (2016). Les alertes enlèvement, comment ça marche au juste ? [En ligne] *www.telerama.fr*, 19.10.2016.
- 35race031116f : Corre, Mikael (2016). Peut-on parler de races sans être raciste ? *Pèlerin*, n° 6988, 03.11.2016, p. 18.
- 36race181095c : La Presse Canadienne (1995). « J'ai employé une expression malheureuse ». *Le Soleil*, 18.10.1995, p. A6.
- 37race310512f : Johannès, Franck (2012). Pour le parquet, « l'escroquerie intellectuelle » d'Eric Zemmour n'est pas un délit pénal. *Le Monde*, 31.05.2012, p. 10.

38race301015f : Valentin, Caroline (2015). La liberté d'expression, jusqu'où. *Marianne*, n° 967, 30.10.2015, p. 63.

39race270115f : M'Nasser, Chiheb et Franckel, Aurélien (2015). « De souche », « apartheid », ces mots qui empêchent de penser. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 27.01.2015.

39. RACISME/RACISTE

1raciste290997c : Bouthillier, Guy (1997). L'affaire du Oxford Dictionary. *La Presse*, 29.09.1997, p. B3.

2racisme180415f : Atlantico (2015). Lutte contre le racisme et l'anti-sémitisme : pourquoi la stratégie choisie par le gouvernement aura des effets nécessairement limités. [En ligne] www.atlantico.fr, 18.04.2015.

3racisme300798f : Cornuet, Michel (1998). Contre la banalisation d'idées racistes. *Le Monde*, 30.07.1998, p. 11.

4racisme171097c : Miville de Chêne, Alain (1997). Crier au loup quand le loup n'y est pas. *Le Soleil*, 17.10.1997, p. B8.

5racisme010414f : Fouteau, Carine (2014). La CNCDH dénonce un racisme « brutal et biologisant ». [En ligne] www.mediapart.fr, 01.04.2014.

6racisme031212f : Gresh, Alain (2012). Le MRAP et le racisme anti-Blancs (suite) [article de blogue]. [En ligne] blog.mondediplo.net, 03.12.2012.

7racisme180107c : Cyr, Francois, Lefebvre, Gordon et Martin, Éric (2007). Un portrait passéiste du Québec. *La Presse*, 18.01.2007, p. A21.

8racisme261113f : Guyot, Pierre (2013). Singe ou chien : les racistes de tous bords aiment décidément les noms d'animaux. [En ligne] www.atlantico.fr, 26.11.2013.

9racisme170913c : Ménard, Sylvain (2013). Tout ce qui traîne... *Métro* (Montréal), 17.09.2013, p. 25.

10raciste110707c : Verge, Nathalie (2007). Conseil de presse du Québec - Comité des plaintes et de l'éthique de l'information - Décision - Numéro de dossier : D2007-01-053. [En ligne] www.newswire.ca, 11.07.2007.

11raciste201004f : Rufin, Jean-Christophe (2004). Antisémitisme : un rapport pointe des niveaux de responsabilités. *La Voix du Nord*, 20.10.2004, section « Intérieur ».

12raciste190997c : Giroux, Raymond (1997). Le pouvoir des mots. *Le Soleil*, 19.09.1997, p. C3.

13raciste090515c : Marcoux, Nelly (2015). Des propos méprisants. *La Presse+*, 09.05.2015, section « Débats », écran 9.

14raciste300512f : Cori, Nicolas (2012). La pensée en noir et blanc d'Eric Zemmour devant les juges. *Libération*, 30.05.2012, p. 16.

15raciste300607f : Busy, Pascal (2007). Le président de Sos Racisme condamné pour avoir traité le maire de Saint-Claude de « raciste ». *Le Progrès* (Lyon), 30.06.2007.

16raciste090106f : Verge, Nathalie (avec le Conseil de presse du Québec) (2006). Conseil de presse du Québec - Comité des plaintes et de l'éthique de l'information - Décision - Numéro de dossier : D2005-04-071 et D2005-04-078. [En ligne] www.newswire.ca, 09.01.2006.

17racisme261012f : Argand, Paul (2012). « Racisme anti-Blancs ? De quoi parle-t-on ? », *La Croix*, 26.10.2012, p. 4.

18racisme060903s : Kappeler, Beat (2003). Abus de langage et glissements de sens. *Le Temps*, 06.09.2003.

19racisme200597f : Benslama, Fethi (1997). Le naturel et l'étranger, un exemple de dérive. *Le Monde*, 20.05.1997, p. 15.

20racisme030217f : Druez, Elodie (2017). « Le diplôme donne une légitimité qui permet de dénoncer les situations de racisme et de discriminations ». *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 2996, 03.02.2017, p. 30.

21racisme040414f : Bastié, Eugénie (2014). Les Français sont-ils vraiment islamophobes et racistes ? Les réponses de Michèle Tribalat. [En ligne] www.lefigaro.fr, 04.04.2014.

22racisme021104f : Rufin, Jean-Christophe (2004). Pacifier le débat sur le racisme et l'antisémitisme. *Le Monde*, 02.11.2004, p. 20.

40. RADICAL/RADICALISATION

1radical040516f : Lemonnier, Marie (2016). Le surmusulman et la mort. *L'Obs*, 04.05.2016, p. 71-75.

2radical170716c : Ruel-Manseau, Audrey (2016). Les motifs du tueur demeurent flous. *La Presse+*, 17.07.2016, section « Actualités », écran 3.

3radical251014c : Myles, Brian (2014). La meute des désœuvrés. *Le Devoir*, 25.10.2014, p. A8.

4radical131016f : Recasens, Olivia (2016). « La déradicalisation est une illusion dangereuse », [En ligne] www.lepoint.fr, 13.10.2016.

5radical260716c : Olivier, Fannie (avec la Presse Canadienne) (2016). Pas de mode de scrutin parfait, selon des experts. *L'Acadie Nouvelle*, 26.07.2016, p. 15.

6radical240716f : Après Nice : dix textes pour réfléchir (2016). [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 24.07.2016.

7radical300716f : Parent, Salomé et Crouzet, Fanny Léonor (2016). Attentats : une prière en forme de condamnation. *Sud Ouest* (Lot et Garonne), 30.07.2016, p. 4.

8radical170716t : La radicalisation n'est pas une maladie mentale mais un mode de pensée ! (2016). [En ligne] www.leaders.com.tn, 17.07.2016.

9radical260316f : Z.S. (avec AFP) (2016). Cas de radicalisation à la prison de Béziers : un syndicat tire la sonnette d'alarme. [En ligne] france3-regions.francetvinfo.fr, 26.03.2016.

10radical221214c : Bock-Côté, Mathieu (2014). Un individu radicalisé ? *Le Journal de Montréal*, 22.12.2014.

11radical071116f : Nicolas, Alain (2016). Le long fleuve tranquille des trahisons *L'Humanité*, 07.11.2016.

12radical240993f : Biffaud, Olivier (1993). Devant le bureau du RPR Charles Pasqua envisage de revenir sur le regroupement des élections cantonales. *Le Monde*, 24.09.1993, p. 14.

41. RAFLE

1rafle021207f : Leroy, Sophie (2007). Ces mots qui en font trop. *La Voix du Nord*, 02.12.2007.

2rafle180407f : Cope, Jean-François (2007). Sur l'identité nationale, mettons les pieds dans le plat ! *Le Figaro*, 18.04.2007, p. 16.

3rafle180615s : Danthe, Michel (2015). Peut-on utiliser le mot *rafle* pour parler de l'évacuation des Tattes, à Genève ? *Le Temps*, 18.06.2015, section « Multimédia ».

4rafle000709f : Blanchard, Emmanuel (2009). Ce que rafler veut dire. *Plein droit*, n° 81, 01.07.2009, p. 3-6.

5rafle221010f : Berretta, Emmanuel (2010). Évacuations des raffineries : un syndicaliste CGT les compare aux rafles sous Pétain. [En ligne] www.lepoint.fr, 22.10.2010.

6rafle170810f : Haski, Pierre (2010). « Rafle » : cachez ce mot qu'Eric Besson ne saurait voir [collaboration spéciale entre l'Obs et Rue 89]. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 17.08.2010.

7rafle170408f : Aubenas, Florence (2008). « Veuillez agréer, Monsieur le Ministre ». *Le Nouvel Observateur*, 17.04.2008, p. 82.

8rafle151007f : Sans-papiers : rafle, ou pas rafle ? (2007). *Libération*, 15.10.2007, p. 9.

9rafle060411f : Renard, Xavier (2011). Les quatre militants, Brice Hortefeux et la police de Vichy. *Libération*, 06.04.2011, p. 13.

10rafle270810f : F. M. (2010). La tristesse de Tony Gatlif. *Le Monde*, 27.08.2010, p. 3.

11rafle180810f : Gros de Larquier, Ségolène (2010). ROMS - Le gouvernement ne veut pas entendre parler de « rafles ». [En ligne] www.lepoint.fr, 18.08.2010.

12rafle260508f : Laske, Karl (2008). Hortefeux une trahison française. *Libération*, 26.05.2008, section « Contrejournal », p. 7.

13rafle171007f : Laske, Karl (2007). Rafles sur réquisitions. *Libération*, 17.10.2007, p. 5.

14rafle221013f : Y. A. (2013). Murmures politiques. *L'Est Républicain* (Franche-Comté), 22.10.2013, p. 22.

15rafle050608f : Jaouen, Caroline (2008). Ils étaient près de 300 à soutenir Cheikh Ka. *La Nouvelle République du Centre-Ouest* (Deux Sèvres), 05.06.2008, p. 4.

16rafle151007f : Van Eeckhout, Laetitia (2007). Controverse autour de l'utilisation du terme « rafle » par des associations. *Le Monde*, 15.10.2007, p. 8.

17rafle190214i : AFP (2014). Enfants réunionnais exilés : « Responsabilités morales » de l'État reconnue. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 19.02.2014.

42. RÉCESSION

1récession101008b : « Comme des éponges essorées » (2008). *Le Soir*, 1^e éd., 10.10.2008, p. 21.

2récession091001c : Vallières, Martin (2001). Pas de récession en Ontario, clame Mike Harris. *La Presse*, 09.10.2001, p. D16.

3récession031008f : J.M.C. (2008). Récession, vous avez dit récession ? [En ligne] www.lesechos.fr, 03.10.2008.

4récession230607c : AFP (2007). Les risques n'ont pas tous disparu pour l'économie américaine. *Le Devoir*, 23.06.2007, p. C4.

5récession021110s : Genecand, Marie-Pierre (2010). Déjouer la langue de bois. *Le Temps*, 02.11.2010, section « Culture & Société ».

6récession120109c : Audet, Daniel (2009). Un pessimisme irrationnel ? *Le Journal de Montréal*, 12.01.2009, p. 25.

7récession020302c : Picher, Claude (2002). La récession qui n'a jamais eu lieu. *La Presse*, 02.03.2002, p. E3.

8récession021101c : Bérubé, Gérard (2001). Stabilisation économique au Canada. *Le Devoir*, 02.11.2001, p. B5.

9récession290901c : Samson, J. Jacques (2001). Attention aux folles dépenses. *Le Soleil*, 29.09.2001, p. A19.

10récession260210f : Cypel, Sylvain (2010). L'administration américaine justifie son plan de relance. *Le Monde*, 26.02.2010, p. 2.

11récession220302f : Horny, Gérard (2002). La croissance américaine sera en forte hausse au premier trimestre. *Investir*, n° 1470, 22.03.2002, p. 4.

43. RÉFUGIÉ

1réfugié301008f : Huret, Romain (2008). Les Etats-Unis en eaux troubles. *Libération*, 30.10.2008, p. 20.

2réfugié170216f : FranceTv Info (2016). Nouvel An à Cologne : 73 suspects mis en examen, dont la plupart sont arrivés en Allemagne en 2015. [En ligne] www.francetvinfo.fr, 17.02.2016.

3réfugié010315f : Savin, Patricia, Martinet, Yvon et Gendelman, George J. (2015). Problématique des déplacés environnementaux, il est grand temps d'agir. *Droit de l'Environnement*, n° 232, 01.03.2015, p. 86.

4réfugiés060905i : AFP (2005). Bush affirme que les déplacés de Katrina ne sont pas des « réfugiés ». *AFP Infos Mondiales*, 06.09.2005.

5réfugiés040905i : AFP (2005). Katrina : un dirigeant noir refuse qu'on appelle les victimes des « réfugiés ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 04.09.2005.

6réfugié210715f : Guillon, Celia (2015). Réfugiés climatiques : la Nouvelle-Zélande craint d'ouvrir une brèche. [En ligne] www.liberation.fr, 21.07.2015.

7réfugiés011107c : Huon, Patricia (2007). Irakiens sans patrie. *L'Actualité*, vol. 32, n° 17, 01.11.2007, p. 80.

8réfugié080905f : Lesnes, Corine (2005). Les leaders noirs récusent le terme de « réfugiés » pour qualifier les sinistrés en quête d'abris. *Le Monde*, 08.09.2005, p. 2.

9réfugié010302f : Van Buuren, Jelle (2002). Le droit d'asile refoulé à la frontière. *Manière de voir*, n° 62, 01.03.2002, p. 76.

10réfugié230516s : Kurt, Islan (2016). Loi sur l'asile ; L'UDC 2.0. 24 Heures (Suisse), 23.05.2016, p. 27.

11réfugié190116f : Duponchelle, Valérie (2016). Ai Weiwei : « Je pourrais exposer dans une prison ou un supermarché ». [En ligne] www.lefigaro.fr, 19.01.2016.

12réfugié100915f : Le Gal, Thibaut (2015). Statut de « réfugié de guerre » : L'idée de Nicolas Sarkozy n'a rien de nouveau. [En ligne] www.20minutes.fr, 10.09.2015.

13réfugié190609f : Van Eeckhout, Laetitia (2009). François Gemenne « Il n'y a aucun statut pour les réfugiés climatiques ». *Le Monde*, 19.06.2009, p. 4.

44. RÉSISTANCE

1résistance300814f : Launet, Édouard (2014). Gérard Rabinovitch : « Confondre terrorisme et résistance, c'est confondre deux mentalités de combat ». *Libération*, 30.08.2014, p. 30.

2résistance010512f : Delain, Laurence (2012). La décollecte fait des ravages. *La Tribune de l'assurance*, n° 169, 01.05.2012, p. 31.

3résistance260310c : Allard, Pierre (2010). La « résistance » du Bloc. *Le Droit*, 26.03.2010, p. 18.

4résistance300507f : Brauman, Rony (2007). Forum du 30/05/2007 avec Rony Braumané [En ligne] www.nouvelobs.com, 30.05.2007.

5résistance160488f : Correspondance Nicaragua ; Le choix des mots (1988). *Le Monde*, 16.04.1988, p. 4.

6résistance311215f : Grenier, Jean-Yves (2015). Parcours fléché pour les Anglais à Azincourt. *Libération*, 31.12.2015, p. 47.

7résistance270310c : Gaudreault, Patrice (2010). Le Parlement perd une voix. *Le Droit*, 27.03.2010, p. 6.

8résistance130696f : Abellard, Alain (1996). M. Juppé exalte les échanges commerciaux avec le Canada. *Le Monde*, 13.06.1996, p. 3.

9résistance180610f : Ernenwein, François (2010). Combats d'aujourd'hui. *La Croix*, 18.06.2010, p. 1.

10résistance081209l : Prévost, Yves (2009). Politique et sémantique. *L'Orient-Le Jour*, 08.12.2009, section « Nos lecteurs ont la parole ».

11résistance280401f : Frappat, Bruno (2001). L'humeur des jours par Bruno Frappat. Le son du cor. *La Croix*, 28.04.2001, p. 24.

45. RÉVOLUTION

1révolution230995c : Leblanc, Gérald (1995). La « révolution du bon sens » en Ontario. *La Presse*, 23.09.1995, p. B1.

2révolution080291f : Azouvi, François (1991). L'esprit nouveau de la médecine. *Le Monde*, 08.02.1991, p. 25.

3révolution240614f : L. D. (2014). Lille un peu plus à la pointe dans la lutte contre le cancer. *Nord Éclair*, 24.06.2014, p. 23.

4révolution151112i : Abdo, Elie (2012). Le soulèvement a libéré les mots. *Courrier international*, n° 1150, 15.11.2012, p. 25.

5révolution020911f : AFP (2011). « Révolution » et guerre de mot entre opérateurs. *Le Journal de Saône et Loire*, 02.09.2011, p. 35.

6révolution251116f : La Porte, Xavier de (2016). François Fillon ferait bien de regarder « Downton Abbey ». [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 25.11.2016.

7révolution031213f : Maisonneuve, Anna (2013). « Revolution light ». *Sud Ouest* (Libournais ; Pays Foyen), 03.12.2013, p. 14.

8révolution170715a : Taleb Ibrahimi, Khaoula (2015). La guerre des mots. [En ligne] www.elwatan.com, 17.01.2015.

9révolution091113f : Bredoux, Lénéig et Mauduit, Laurent (2013). Jean-Luc Mélenchon : « Il ne faut pas se tromper de colère ». [En ligne] www.mediapart.fr, 09.11.2013.

10révolution090411f : Sitbon, Guy (2011). Tunisie. La contestation permanente ? *Marianne*, n° 729, 09.04.2011, p. 64.

11révolution220111f : Haski, Pierre (2011). Après la Tunisie : Internet sert-il à faire la révolution ? [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 22.01.2011.

12révolution180203f : Ruscio, Alain (2003). L'histoire des déchirements du nationalisme algérien. *L'Humanité*, 18.02.2003, p. 22.

13révolution090217f : Blin, Simon (2017). « Révolution », un mot trop gros pour eux. *Libération*, 09.02.2017, p. 24.

46. RIGUEUR

- 1rigueur041011f : Primaire du PS : ils ont défendu leur champion (2011). *Le Progrès* (Lyon), 04.10.2011, p. 2.
- 2rigueur280710f : François Fillon : « Ça fait trois ans et trois mois qu'on annonce mon départ tous les six mois. On finit par s'habituer » (2010). *Le Monde*, 28.07.2010, p. 8.
- 3rigueur120510f : Alain Lambert regrette la caricature du mot « rigueur » (2010). *Ouest-France*, 12.05.2010, p. 7.
- 4rigueur110510f : Favre, Hervé (2010). La rigueur sans la nommer. *La Voix du Nord*, 11.05.2010, section « Le temps fort ».
- 5rigueur170710f : Au Japon, Fillon parle de « rigueur » (2010). *L'Est Républicain*, 17.07.2010, p. 45.
- 6rigueur160710f : AFP (2010). L'emploi du mot rigueur : « la fin de l'illusionnisme » pour Jean Arthuis (AC). [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 16.07.2010.
- 7rigueur170610f : Branca, Eric (2010). Sarkozy-Merkel, dans le vif du sujet. *Valeurs Actuelles*, n° 3838, 17.06.2010, p. 14.
- 8rigueur220510f : Domenach, Nicolas (2010). L'hédoniste contre le sadomaso. *Marianne*, n° 683, 22.05.2010, p. 41.
- 9rigueur190510f : AFP (2010). Accoyer contre un examen des budgets nationaux par la commission européenne. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 19.05.2010.
- 10rigueur180510f : « Et si on supprimait un dixième des ministres et secrétaires d'État » (2010). *La Nouvelle République du Centre-Ouest* (Vienne), 18.05.2010, p. 9.
- 11rigueur190808f : Les mots qui font peur (2008). *Le Journal de Saône et Loire*, 19.08.2008.
- 12rigueur230907f : Tartarin, François (2007). Vivement Robien ! *La Nouvelle République Dimanche*, 23.09.2007, p. 12.
- 13rigueur211002f : Mabille, Philippe (2002). L'Assemblée nationale a eu peu de prise sur les mesures fiscales du budget 2003. *Les Echos*, 21.10.2002, p. 3.
- 14rigueur191002f : L'Humanité (2002). Ils ont dit. *L'Humanité*, 19.10.2002, p. 11.
- 15rigueur050712f : Vous avez dit « rigueur » ? (2012). *La Montagne* (Brive), 05.07.2012, p. 39.
- 16rigueur290910f : Le Monde (2010). François Baroin : « Le budget 2011 constitue une rupture historique ». [En ligne] www.lemonde.fr, 29.09.2010.

17rigueur250810f : A.E. (2010). Madame Rilance a perdu du terrain. *La Tribune* (France), 25.08.2010, p. 3.

18rigueur200710f : AFP (2010). François Fillon « ne regrette pas » l'utilisation du mot « rigueur ». *Le Monde*, 20.07.2010, p. 8.

19rigueur170510f : Gibier, Henri (2010). Mots pièges. *Les Echos*, 17.05.2010, p. 14.

20rigueur140510f : Fontanaud, Hélène (2010). Deux mots qui fâchent en politique. *La Tribune* (France), 14.05.2010, p. 3.

21rigueur120510f : Coups de boutoir sur le bouclier fiscal (2010). *Sud Ouest* (Périgueux), 12.05.2010, p. 7.

22rigueur300612f : Deroudille, Jean-Pierre (2012). Des efforts, pas la rigueur. [En ligne] www.sudouest.fr, 30.06.2012.

23rigueur040907i : AFP (2007). Thibault (CGT) : « difficultés » à venir si Sarkozy continue de décider seul. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos économiques », 04.09.2007.

47. SAUVAGE/SAUVAGEON

1sauvage200115f : P.-H. P. (2015). Murmures politiques. *L'Est Républicain* (Franche-Comté), 20.01.2015, p. 23.

2sauvage230699c : Picard, Wellie, Bastien, Michel et Tanguay, Jean (1999). Le traité Murray et les historiens. *Le Devoir*, 23.06.1999, p. A11.

3sauvage220912i : AFP (2012). A New York, une campagne d'affiches controversée s'en prend aux musulmans. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 22.09.2012.

4sauvage120911c : La Presse (2011). L'Amérique côté sombre. [Article transféré sous www.lapresse.ca] www.cyberpresse.ca, 12.09.2011.

5sauvage241008c : Leduc, Louise (2008). Pound présente ses excuses. *La Presse*, 24.10.2008, p. S5.

6sauvage231008c : Levitz, Stephanie (2008). Le CIO ne fera pas enquête sur des propos controversés de Dick Pound. [En ligne] www.thecanadianpress.com, 23.10.2008.

7sauvage260605f : Houchard, Béatrice (2005). « J'ai écrit à Sarkozy... ». *Le Parisien*, 26.06.2005, p. 4.

8sauvageon111016f : Sud Ouest (2016). Louis Giscard d'Estaing : « J'apporte mon soutien à Alain Juppé ». [En ligne] www.sudouest.fr, 11.10.2016.

9sauvageon101016f : Valeurs actuelles (2016). Manuel Valls : « Il n’y a pas de zone de non-droit » en France. [En ligne] www.valeursactuelles.com, 10.10.2016.

10sauvageons111016f : Midi Libre (2016). #Pop2017 : sécurité, le retour ? [En ligne] www.midilibre.fr, 11.10.2016.

11sauvage141198c : Charest, Rémy (1998). Denis Vaugois : Deux fois plus d’histoire. *Le Devoir*, 14.11.1998, p. D15.

48. SECTE

1secte220905f : AFP (2005). Lutte ouvrière qualifiée de secte : nouveau renvoi de l’arrêt au 6 octobre. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 22.09.2005.

2secte071004f : La Croix (2004). Lutte ouvrière peut être traitée de « secte ». *La Croix*, 07.10.2004, p. 21.

3secte111297f : Goubert, Guillaume (1997). Synode pour l’Amérique. *La Croix*, 11.12.1997, p. 10.

4secte091297f : Vandeputte, Benoît (1997). Assemblée. *La Croix*, 09.12.1997, p. 10.

5secte160705s : F. P. (2005). Les raéliens « blessés » par le Conseil. *24 Heures* (Suisse), 16.07.2005, p. 22.

6secte200902f : H.T. (2002). Le Père Jean Vernet. *Le Monde*, 20.09.2002, p. 14.

7secte080600f : Tincq, Henri (2000). Le « spectre » Soka-Gakkai. *Le Monde*, 08.06.2000, p. 21.

8secte140396f : Témoins de Jéhovah déboutés (1996). *Libération*, 14.03.1996, p. 10.

9secte291092c : Des Rivières, Paule (1992). L’Église de scientologie attaque Radio-Canada. *Le Devoir*, 29.10.1992, p. B4.

10secte251014f : Hoyeau, Céline (2014). Les dérives sectaires. *La Croix*, 25.10.2014, p. 14-15.

11secte011212f : Sartre, Maurice (2012). Rendez-vous à Alésia : La réponse de l’auteur. *L’Histoire*, n° 382, 01.12.2012, p. 6.

12secte220999f : Le Vallois, Philippe (1999). Dico des sectes ou dico sectaire ? Libre opinion ; Retour sur la pertinence de l’emploi d’un mot qui n’est pas univoque. *La Croix*, 22.09.1999, p. 27.

13secte011209f : Petit, Philippe et Saban, Levent (2009). Prévention ; Le maire et la lutte contre les sectes. *Le Courrier des maires et des élus locaux*, n° 230, 01.12.2009, p. 14.

14secte040101c : Maltais, Robert (2001). Conseil de presse - Décision n° 2000-05-077. [En ligne] www.newswire.ca, 04.01.2001.

15secte160709c : Amyot, Guy (2009). Le Conseil de presse blâme l'animateur Sylvain Bouchard et ses coanimateurs pour préjugés et propos discriminatoires envers les assistés sociaux. [En ligne] www.newswire.ca, 16.07.2009.

49. SHOAH

1shoah220416c : Rasplus, Valéry (2016). Le mot « Shoah » n'est pas de trop. [En ligne] quebec.huffingtonpost.ca, 22.04.2016.

2shoah040112f : Klarsfeld, Serge (2012). Oui, les lois mémorielles sont indispensables. *Le Monde*, 04.01.2012, p. 18.

3shoah170911f : Falaize, Benoît (2011). Transmettre la complexité de l'histoire et de la mémoire. *Le Monde*, 17.09.2011, p. 26.

4shoah170911f : Borne, Dominique (2011). Eviter la concurrence des victimes. *Le Monde*, 17.09.2011, p. 26.

5shoah170911f : Repères (2011). *Le Monde*, 17.09.2011, p. 27.

6shoah170911f : Klarsfeld, Serge (2011). Le mot Shoah a acquis droit de cité dans la conscience des Français. *Le Monde*, 17.09.2011, p. 27.

7shoah161010f : Émery, Élodie (2010). Pédagogie ou démagogie ? *Marianne*, n° 704, 16.10.2010, p. 42.

8shoah030507f : Dispot, Laurent (2007). Nous sommes tous des homos polonais. *Libération*, 1^e éd., 03.05.2007, p. 23.

9shoah310811f : Cocquet, Marion (2011). « Shoah », l'embarrassante offensive de Lanzmann. [En ligne] www.lepoint.fr, 31.08.2011.

10shoah300811f : AFP (2011). Lanzmann s'inquiète du devenir du mot « Shoah » dans les manuels scolaires. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 30.08.2011.

11shoah200911f : Zana, Tal (2011). L'innommable. [En ligne] www.lemonde.fr, 20.09.2011.

12shoah010311f : 20minutes (2011). Nancy : L'enseignante accusée d'avoir trop parlé de la Shoah porte plainte. [En ligne] www.20minutes.fr, 01.03.2011.

13shoah141010f : Bonrepaux, Christian (2010). Polémique autour d'une professeure suspendue. *Le Monde*, 14.10.2010, p. 2.

- 14shoah051010i : AFP (2010). L'enseignement de la Shoah est « exemplaire » mais « menaces » sur sa poursuite. [En ligne] www.afp.com, éd. « Journal Internet », 05.10.2010.
- 15shoah051010f : AFP (2010). Le Mémorial de la Shoah annule sa participation à un débat sur l'enseignement de la Shoah. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 05.10.2010.
- 16shoah020910f : Descamps, Elise (2010). Une enseignante suspendue pour son insistance sur la Shoah. *La Croix*, 02.09.2010, p. 8.
- 17shoah060308f : Ton, Delfeil de (2008). Tout fait sens. *Le Nouvel Observateur*, 06.03.2008, p. 76.
- 18shoah010311f : AFP (2011). Shoah : l'enseignante de Nancy dépose plainte pour discrimination. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 01.03.2011.
- 19shoah030308f : Amar, Stéphane (2008). Le terme de « Shoah » critiqué. *Libération*, 03.03.2008, p. 5.
- 20shoah170506f : Belkaid, Akram (2006). Avis de tempête sur les relations franco-turques. *La Tribune* (France), 17.05.2006, p. 30.
- 21shoah120697f : Frodon, Jean Michel (1997). Le long voyage de « Shoah » à travers l'actualité et la mémoire. *Le Monde*, 12.06.1997, p. 27.
- 22shoah020911f : Luc Chatel répond à Claude Lanzmann (2011). *La Montagne* (Brive), 02.09.2011, p. 37.
- 23shoah010910f : Thiesse, Alain (2010). Loritz : prof d'histoire suspendue. *L'Est Républicain* (Lorraine), 01.09.2010, p. 19.
- 24shoah030308f : Bôle-Richard, Michel (2008). Un ministre israélien menace les Palestiniens d'une « shoah », la tension monte à Gaza. *Le Monde*, 03.03.2008, p. 6.
- 25shoah010308c : AFP (2008). Israël prépare l'opinion à une invasion de Gaza. *Le Devoir*, 01.03.2008, p. A9.
- 26shoah030910f : Soulé, Véronique (2010). Shoah et Education nationale. *Libération*, 03.09.2010, p. 12.
- 27shoah020910i : AFP (2010). Le Crif soutient l'enseignante suspendue pour défaut de « neutralité et de laïcité ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Documents », 02.09.2010.
- 28shoah270105f : Sebag, Jacques (2005). Pour en finir avec le mot Holocauste. *Le Monde*, 27.01.2005, p. 13.

29shoah110987f : Levy, Michel (1987). Terminologie Holocauste ? Non. *Le Monde*, 11.09.1987, p. 2.

30shoah010110f : Annette Wieviorka, Mao et Maurice (2010). *L'Histoire*, n° 349, 01.01.2010, p. 18.

31shoah210308f : Forum du 21/03/2008 avec Dominique Frischer (2008). [En ligne] www.nouvelobs.com, 21.03.2008.

50. SOLDE

1soldes130813f : En 50 ans, le magasin Toto n'a pas pris une ride ! (2013). [En ligne] www.ouest-france.fr, 12.08.2013.

2solde050116f : Duval, Gwendolina (2016). Début des soldes en Limousin. [En ligne] france3-regions.francetvinfo.fr, 05.01.2016.

3solde260613f : L'Express (2013). Soldes : les 10 obligations du commerçant. [En ligne] lentreprise.lexpress.fr, 26.06.2013.

4solde071206f : Soldes d'hiver : Du 10 janvier au 20 février (2006). *Le Progrès* (Lyon), 07.12.2006, p. 9.

5solde280606f : Une réglementation stricte (2006). *Paris-Normandie*, 28.06.2006, section « Grand Rouen Elbeuf ».

6solde120106f : Rappel de la réglementation (2006). *Le Progrès* (Lyon), 12.01.2006, p. 9.

7solde070104f : Une pratique très contrôlée (2004). *La Tribune* (France), 07.01.2004, section « Entreprise ».

8solde090101f : Les mêmes règles du jeu pour tout le monde (2001). *Les Echos*, 09.01.2001, p. 50.

9solde040101f : Pringle, Colombe (2001). Une réglementation très stricte. *L'Express*, n° 2583, 04.01.2001, p. 10.

10solde050607f : Les soldes débiteront le 27 juin (2007). *Le Progrès* (Lyon), 05.06.2007, p. 10.

11solde030606f : 28 juin ; Le premier jour des soldes dans l'Ain (2006). *Le Progrès* (Lyon), 03.06.2006, p. 7.

12solde070115f : C'est parti pour six semaines de soldes ! (2003). *La Provence* (Avignon), 07.01.2015, p. 3.

- 13solde080114f : Larher, Camille (2014). Pendant les soldes les commerces sont contrôlés *Ouest-France* (Manche), 08.01.2014, section « Départementale ».
- 14solde130111f : Consommation (2011). *Midi Libre* (Lozere), 13.01.2011.
- 15solde180610f : Soldes d'été du 30 juin au 3 août (2010). *Paris-Normandie* (Pays de Caux), 18.06.2010, p. 20,
- 16solde080110f : Caussil, Jean-Noël (2010). Les créateurs de Vêt'Affaires poursuivis pour soldes déguisés. [En ligne] www.lsa-conso.fr, 08.01.2010.
- 17solde300608f : Fleitour, Gaëlle (2008). Nouvelles Frontières veut pouvoir faire des soldes aussi dans le domaine des voyages. *Le Monde*, 30.06.2008, p. 9.
- 18solde200504f : Naizot, Frédéric (2004). Les clients arnaqués de Degriftour ont eu gain de cause. *Le Parisien*, 20.05.2004, p. 3.
- 19solde140116f : Bain, Marion (2016). Soldes : les cinq arnaques les plus courantes. [En ligne] lentreprise.lexpress.fr, 14.01.2016.
- 20solde050114f : Kernalleguen, Rozenn (2014). Soldes. Le prologue des ventes privées. *Le Télégramme* (Bretagne), 05.01.2014, p. 10.
- 21solde100112f : Provansal, F. (2012). Les ventes privées ont fait un carton avant les soldes Plus d'un tiers des enseignes a eu recours à ce genre de pratiques. *La Provence*, (Marseille), 10.01.2012, p. 5.
- 22solde210187f : Bondt, Frank de (1987). La loi Royer maintenue. *Sud Ouest* (Bordeaux), 21.01.1987, p. 3.

51. TERROIR

- 1terroir150306c : Bégin, Pierre-Yvon (2006). Québec refuse de restreindre le mot terroir. *La Terre de chez nous*, vol. 77, n° 7, 15.03.2006, p. 38.
- 2terroir290905c : Bégin, Pierre-Yvon (2005). Le terroir doit être réservé aux appellations de type géographique selon l'UPA. *La Terre de chez nous*, vol. 76, n° 34, 29.09.2005, p. 3.
- 3terroir311006c : D'Eer, Mario (2006). Une bière de terroir québécois. *Le Journal de Montréal*, 31.10.2006, p. 69.
- 4terroir011005c : Krol, Ariane (2005). L'UPA veut un usage restreint du mot terroir. *La Presse*, 01.10.2005, p. A13.

- 5terroir291104c : Duchesneau, Frédérick et Pineault, Jean-Philippe (2004). Des producteurs du terroir en faveur d'une loi encadrant leurs activités. *La Voix de l'Est*, 29.11.2004, p. 7.
- 6terroir170413c : Bernier, Émélie (2013). Un sceau pour l'unicité de Charlevoix. *La Terre de chez nous*, vol. 84, n° 13, 17.04.2013, p. 28.
- 7terroir020306c : Bégin, Pierre-Yvon (2006). « Enfin une loi qui a du mordant » - Laurent Pellerin. *La Terre de chez nous*, vol. 77, n° 5, 02.03.2006, p. 3.
- 8terroir280206c : Hamel, Eliane (2006). Appellations réservées : Enfin, Québec entend le milieu agroalimentaire. [En ligne] www.newswire.ca, 28.02.2006.
- 9terroir291103c : Kayler, Françoise (2003). « Terroir » : cachez ce mot. *La Presse*, 29.11.2003, p. 31.
- 10terroir120113c : Bois-Houde, Stéphanie (2013). La table de 2013 vue par quatre chefs. *Le Soleil*, 12.01.2013, p. A28.
- 11terroir140312c : Bert, Didier (2012). Tout sur les appellations réservées. *La Terre de chez nous*, vol. 83, n° 8, 14.03.2012, p. 31.
- 12terroir090306c : Bégin, Pierre-Yvon (2006). Solidarité rurale veut inclure les produits non alimentaires. *La Terre de chez nous*, vol. 77, n° 6, 09. 03.2006, p. 14.
- 13terroir080504c : Krol, Ariane (2004). L'UPA réclame une vraie appellation pour le terroir. *La Presse*, 08.05.2004, p. A8.

52. TERRORISME

- 1terrorisme111204c : Martin, Stéphanie (2004). Plusieurs policiers en colère dénoncent les propos du chef Daniel Langlais. *Le Soleil*, 11.12.2004, p. A12.
- 2terrorisme010416f : Mireille Delmas-Marty : « Le caractère global du terrorisme appelle une justice globale » (2016). [En ligne] www.lemonde.fr, 01.04.2016.
- 3terrorisme280215f : Magnol, Thierry (2015). Djihad, terrorisme : que faut-il écrire ? *Sud Ouest* (Périgueux), 28.02.2015, p. 9.
- 4terrorisme150115f : Coussedière, Vincent (2015). Six thèses sur l'angélisme qui nous gouverne : être Charlie ne suffira pas. [En ligne] www.lefigaro.fr, 15.01.2015.
- 5terrorisme191014f : Gresh, Alain (2014). « Terrorisme » à géométrie variable [article de blogue]. [En ligne] blog.mondediplo.net, 19.10.2014.

- 6terrorisme280312a : Amimour, Dr. M. (2012). Ça me rappelle... Janitou. [En ligne] www.liberte-algerie.com, 28.03.2012.
- 7terrorisme051203f : Paris, Gilles (2003). Le quotidien palestinien « Al-Ayyam » s'est imposé à Ramallah. *Le Monde*, 05.12.2003, p. 16.
- 8terrorisme201001b : Veilleux, Armand (2001). Terrorisme ? Appelons les choses par leur nom. [En ligne] www.lesoir.be, 20.10.2001, section « Opinions ».
- 9terrorisme181215c : Marquis Bissonnette, Camille (2015). Terrorisme : un mot à manipuler avec soin. *Le Devoir*, 18.12.2015, p. A9.
- 10terrorisme240713f : Gresh, Alain (2013). Hezbollah, Hamas, PKK, vous avez dit terrorisme ? [article de blogue]. [En ligne] blog.mondediplo.net, 24.07.2013.
- 11terrorisme151112f : Gresh, Alain (2012). Gaza, assassinats et désinformation [article de blogue]. [En ligne] blog.mondediplo.net, 15.11.2012.
- 12terrorisme090906s : Koutchoumoff, Lisbeth (2006). Il était une fois le terrorisme. *Le Temps*, 09.09.2006, section « Culture ».
- 13terrorisme180202f : Bari, Dominique (2002). Convergence des résistances. *L'Humanité*, 18.02.2002, p. 15.
- 14terrorisme160405c : Cliche, Jean-François (2005). Les policiers poursuivent leur chef en diffamation. *Le Soleil*, 16.04.2005, p. A15.
- 15terrorisme230616f : Vécrin, Anastasia et Rousseau, Noémie (2016). « Terrorisme », mot à muer. *Libération*, 23.06.2016, p. 17-18.
- 16terrorisme230910f : Bouguereau, Jean-Marcel (2010). La banalisation du mot terrorisme. [En ligne] www.larepubliquedespyrenees.fr, 23.09.2010.
- 17terrorisme191208f : En bref (2008). *Aujourd'hui en France*, 19.12.2008, p. 15.
- 18terrorisme010899f : Schiller, Herbert I. (1999). Décervelage à l'américaine. *Le Monde diplomatique*, 01.08.1999, p. 15.
- 19terrorisme151115f : Perraud, Antoine (2015). Daniel Dayan : « Feignons de dompter ce mystère terroriste qui nous échappe ». [En ligne] www.mediapart.fr, 15.11.2015.
- 20terrorisme010915f : Raflik, Jenny (2015). Unis contre le « terrorisme » ? *L'Histoire*, n° 415, 01.09.2015, p. 24.

21terrorisme280608b : Bourton, William (2008). « Il faut abroger l’incrimination “terroriste” », *Le Soir*, 1^e éd., 28.06.2008, p. 20.

22terrorisme141005f : Gabizon, Cécilia (2005). Quand les livres scolaires « expliquent » le terrorisme. *Le Figaro*, 14.10.2005, p. 11.

23terrorisme141005f : Le djihad, forme extrême de l’antiaméricanisme » (2005). *Le Figaro*, 14.10.2005.

24terrorisme280905i : AFP (2005). « Les condamnations de l’UE nuisibles au processus de paix, selon des Tamouls ». [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 28.09.2005.

25terrorisme020402c : Daneau, Marc-Antoine (2002). Sharon et Israël sont condamnés. *La Presse*, 02.04.2002, p. A16.

26terrorisme240412c : Jean, Guy (2012). Une cure de silence ! *Le Droit*, 24.04.2012, p. 14.

27terrorisme021208f : Cogné, Gaël (2008). Face à la maigreur du dossier, les soutiens grossissent. *Libération*, 02.12.2008, p. 14.

28terrorisme020217b : La Libre (2017). Merkel se fait reprendre par Erdogan pour son utilisation du terme « terrorisme islamiste ». [En ligne] www.lalibre.be, 02.02.2017.

29terrorisme300814f : Launet, Édouard (2014). Gérard Rabinovitch : « Confondre terrorisme et résistance, c’est confondre deux mentalités de combat ». *Libération*, 30.08.2014, p. 30.

53. TERRORISTE

1terroriste090616f : Goldnadel, Gilles William (2016). « C’est le même terrorisme islamiste qui frappe à Tel-Aviv, Bruxelles ou Paris ». [En ligne] www.lefigaro.fr, 09.06.2016.

2terroriste060616f : Ravinel, Sophie (2016). Mélenchon veut supplanter Hollande à gauche. *Le Figaro*, 06.06.2016, p. 2.

3terroriste020215f : Bernard, Philippe (2015). La BBC refuse d’appeler « terroristes » les assaillants de « Charlie ». *Le Monde*, 02.02.2015, p. 1.

4terroriste010213f : Guisnel, Jean (2013). Mali - Les mots de la guerre (partie 2). [En ligne] www.lepoint.fr, 01.02.2013.

5terroriste130903i : AFP (2003). Howard Dean critiqué pour un faux pas sur Israël et le Hamas. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 13.09.2003.

6terroriste270901f : Marcelle, Pierre (2001). De quoi parle-t-on ? *Libération*, 1^e éd., 27.09.2001, p. 15.

- 7terroriste010300f : Bège, Jean-François (2000). Des pierres aux mots, *Sud Ouest*, 01.03.2000, p. 1.
- 8terroriste021215f : Les Américains se divisent sur la notion d'acte « terroriste » (2015). [En ligne] www.lemonde.fr, 02.12.2015.
- 9terroriste190214t : AfricanManager (2014). Tunisie : Kamel Ghadhghadhi est un terroriste dangereux, selon Samir Dilou. [En ligne] africanmanager.com, 19.02.2014.
- 10terroriste030616f : AFP (2016). Pierre Gattaz revient sur ses propos sur la CGT. *Le Monde*, 03.06.2016, p. 7.
- 11terroriste140707f : Gallopin, Jean-Baptiste (2007). « Est-il productif de qualifier le Hezbollah de “terroriste” ? ». *Le Figaro*, 14.07.2007, p. 14.
- 12terroriste130815a : Ouali, Hacem (2015). Les anciens de l'AIS défient l'Etat. [En ligne] www.elwatan.com, 13.08.2015.
- 13terroriste240107i : AFP (2007). Irak : le procureur présente de nouveaux documents au procès Anfal. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos mondiales », 24.01.2007.
- 14terroriste011101f : Revel, Jean-François (2001). Terrorisme libérateur ? *Le Point*, n° 1520, 01.11.2001, p. 59.
- 15terroriste101001c : Dubuc, Jean-Guy (2001). Politiquement correct. *La Voix de l'Est*, 10.10.2001, p. 26.
- 16terroriste031001c : Lapointe, Pascal (avec Agence Science-Presse) (2001). N'est pas terroriste qui veut. *La Presse*, 03.10.2001, p. B7.
- 17terroriste200616f : Errard, Guillaume (2016). Loi travail : les phrases chocs d'un débat qui s'éternise. [En ligne] www.lefigaro.fr, 20.06.2016.
- 18terroriste020616f : AFP (2016). La CGT fait citer directement Pierre Gattaz devant le Tribunal correctionnel de Bobigny. [En ligne] www.atlantico.fr, 02.06.2016.
- 19terroriste010616f : CGT : Pierre Gattaz regrette l'utilisation du mot « terroristes » (2016). [En ligne] www.boursier.com, 01.06.2016.
- 20terroriste190615f : Le Douaran, Marie (2015). Faut-il appeler la tuerie de Charleston un acte terroriste ? [En ligne] www.lexpress.fr, 19.06.2015.
- 21terroriste050215f : Zemmour, Eric (2015). Nous sommes tous des nihilistes russes. *Le Figaro*, 05.02.2015, p. 15.

- 22terroriste220113f : Dryef, Zineb (2013). Jihadistes, islamistes... ? Comment nommer l'ennemi au Mali. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 22.01.2013.
- 23terroriste190811f : AFP (2011). A l'ONU, le Liban refuse le terme de « terroristes » aux attaques en Israël. [En ligne] www.afp.com, éd. « Infos françaises », 19.08.2011.
- 24terroriste120706f : Coudry, Arnaud (2006). L'affaire Zidane alimente toutes les rumeurs. *Le Figaro*, 12.07.2006, p. 11.
- 25terroriste040605c : Perreault, Mathieu (2005). Le terrorisme existe-t-il ? *La Presse*, 04.06.2005, p. A22.
- 26terroriste130302f : P. B. (2002). Leïla Shahid : « Une résolution importante ». *L'Humanité*, 13.03.2002, p. 5.
- 27terroriste150300f : Schwartzbrod, Alexandra (2000). Leïla Shahid n'en veut pas à Jospin. *Libération*, 2^e éd., 15.03.2000, p. 13.
- 28terroriste131115l : Hayek, Caroline, Medawar, Samia et Samrani, Anthony (2015). Syrie : les limites de la diplomatie de Vienne. [En ligne] www.lorientlejour.com, 13.11.2015.
- 29terroriste280115f : Allain, Xavier (2015). Pourquoi la BBC refuse de qualifier les frères Kouachi de « terroristes ». [En ligne] www.lefigaro.fr, 28.01.2015.
- 30terroriste100608a : Fayçal, Metaoui (2008). La délégation d'Amnesty international évalue sa visite en Algérie. [En ligne] www.elwatan.com, 10.06.2008.
- 31terroriste110304s : Werly, Richard (2004). Lutte antiterroriste et droit : l'ONU sous pression. *Le Temps*, 11.03.2004, section « International ».
- 32terroriste201016f : Debaecker, Anne-Laure (2016). « Le problème, c'est qu'au fond on ne veut plus mourir du tout ». *Valeurs Actuelles*, n° 4169, 20.10.2016, p. 107.
- 33terroriste290916f : ALP (2016). Procès Battini : la politique domine les débats à Paris. *Corse-Matin*, 29.09.2016, section « Faits divers - Justice », p. 3.
- 34terroriste110902f : Jacob, Antoine (2002). L'utilisation du terme « terroriste » fait l'objet d'un débat. *Le Monde*, 11.09.2002, p. 16.
- 35terroriste281108f : Ducos, Jean-Marc (2008). La colère du père du principal suspect. *Aujourd'hui en France*, 28.11.2008, p. 11.
- 36terroriste131216f : Mielcarek, Romain (2016). « Valeurs Actuelles » et la propagande des médias. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 13.12.2016.

37terroriste300814f : Launet, Édouard (2014). Gérard Rabinovitch : « Confondre terrorisme et résistance, c'est confondre deux mentalités de combat ». *Libération*, 30.08.2014, p. 30

38terroriste181215c : Marquis Bissonnette, Camille (2015). Terrorism : un mot à manipuler avec soin. *Le Devoir*, 18.12.2015, p. A9.

39terroriste260716f : Herrmann, Irène (2016). Après l'attaque de Nice, l'usage idéologique du lexique militaire. *Libération*, 26.07.2016, p. 5.

40terroriste230616f : Vécrin, Anastasia et Rousseau, Noémie (2016). « Terrorism » , mot à muer. *Libération*, 23.06.2016, p. 17-18.

41terroriste051203f : Paris, Gilles (2003). Le quotidien palestinien « Al-Ayyam » s'est imposé à Ramallah. *Le Monde*, 05.12.2003, p. 16.

54. VIOLENCE

1violence011205f : Ben Daoudi, Mohamed (2005). De l'usage du mot « violence ». *L'Humanité*, 01.12.2005, p. 12.

2violence070416f : Schiappa, Carl (2016). Bref, j'ai déjeuné au ministère des familles. [En ligne] www.huffingtonpost.fr, 07.04.2016.

3violence240414f : @Michel (2014). Courrier. *Pèlerin*, n° 6856, 24.04.2014, p. 80.

4violence271101f : TF1 et l'utilisation du mot « violence » (2001). *Le Monde*, 27.11.2001, p. 21.

5violence020399f : Billet de Favilla (1999). Violences. *Les Echos*, 02.03.1999, p. 60.

6violence210509f : Le Monde (avec AFP) (2009). Le maire de La Courneuve dénonce « l'escalade verbale » d'Alliot-Marie. [En ligne] www.lemonde.fr, 21.05.2009.

7violence300407c : Cauchon, Paul (2007). Excès de violence. *Le Devoir*, 30.04.2007, p. B7.

8violence031214f : Rousseau, Nicolas (2014). Toute forme de violence est subjective. [En ligne] www.latribune.fr, 03.12.2014.

9violence210413f : Dryef, Zineb (2013). Thomas, homo, catho : pourquoi il est contre le mariage pour tous. [En ligne] www.nouvelobs.com/rue89/, 21.04.2013.

10violence010206f : Pech, Marie-Estelle (2006). « Il importe peu que les pluriels prennent des "s" ». *Le Figaro*, 01.02.2006, p. 10.

55. VOYOU

- 1voyou110810c : Thibodeau, Marc (2010). Sarkozy traité de « voyou » à la une. *La Presse*, 11.08.2010, p. A15.
- 2voyou150810f : Andrieu, Gérald (2010). « Voyou de la République », le titre qui agite les Mariannauts. [En ligne] www.marianne.net/auteur/marianne2fr, 15.08.2010.
- 3voyou251110c : Plourde, Francine (2010). Les avocats de Québecor entament leur plaidoirie. [En ligne] ici.radio-canada.ca, 25.11.2010.
- 4voyou051115f : La Tribune (2015). Air France : « ce sera Spartacus si... » menace la CGT. *La Tribune* (France), 05.11.2015, p. 76.
- 5voyou191205f : Nicolas Sarkozy fustige les « coteries » (2005). [En ligne] www.nouvelobs.com, 19.12.2005.
- 6voyou121205f : Esclavage : Chirac veut une journée du souvenir (2005). [En ligne] www.nouvelobs.com, 13.12.2005.
- 7voyou281211c : Santerre, David et Leclerc, William (2011). Un « voyou » qui a coûté 400 000 \$. *La Voix de l'Est*, 28.12.2011, p. 10.
- 8voyou191110c : Arcand, Jean-Philippe (avec Agence QMI) (2010). Sylvain Lafrance plaide « l'analogie » en défense. *Le Journal de Québec*, 19.11.2010, p. 16.
- 9voyou181110c : Arcand, Jean-Philippe (avec Agence QMI) (2010). La signification de voyou : une question de contexte. *Le Journal de Québec*, 18.11.2010, p. 16.
- 10voyou181110c : Plourde, Francine et Richer, Isabelle (2010). Sylvain Lafrance s'explique. [En ligne] ici.radio-canada.ca, 18.11.2010.
- 11voyou171110c : Plourde, Francine (2010). Procès Péladeau-Lafrance : Le mot « voyou » remis en contexte. [En ligne] ici.radio-canada.ca, 17.11.2010.
- 12voyou161110c : Arcand, Jean-Philippe (2010). Une décision « irresponsable et dictatoriale ». *Le Journal de Québec*, 16.11.2010, p. 13.
- 13voyou151110c : Richer, Isabelle et Saint-Louis, René (2010). Le retrait de Vidéotron du Fonds canadien de télévision dénoncé. [En ligne] ici.radio-canada.ca, 15.11.2010.

OUVRAGES ET ARTICLES THÉORIQUES

- Adams, M. J., et Collins, A. (1977). *A Schema-Theoric View of Reading*. Champaign : University of Illinois.

- Akrich, M. (2002). Du genre aux genres : vers la dénaturalisation d'une catégorie sociale ? Dans D. Chabaud-Rychter et D. Gardey (Édit.), *L'engendrement des choses : des hommes, des femmes et des techniques. Histoires des sciences et techniques* (p. 95-100). Paris : Éditions des archives contemporaines.
- Allan, K. et Burridge, K. (2006). *Forbidden Words. Taboo and the Censoring of Language*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Anderson, R. C., Reynolds, R. E., Challert, D. L. et Goetz, E. T. (1977). *Frameworks for Comprehending Discourse. American Educational Research Journal*, 14(4), 367-381.
- Anderson, R. C., Spiro R. J. et Anderson, M. C. (1978). Schemata as Scaffolding for Representation of Information in Connected Discourse. *American Educational Research Journal*, 15(3), 433-443.
- Angenot, M. (1989). 1889. *Un état du discours social*. [En ligne] Médias 19. Tiré de www.medias19.org/index.php?id=11003.
- Authier-Revuz, J. (1995). *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Paris : Larousse.
- Authier-Revuz, J. (2012). *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire* (2^e éd.). Limoges : Lambert-Lucas.
- Barrangou, M. (2018). *Mariage pour tous* dans la presse : itinéraire d'une nomination (2012-2013). [En ligne] *Mots. Les langages du politique*, 116(1), 75-90. doi : 10.4000/mots.23066.
- Benveniste, É. (1966 [1952]). *Problème de linguistique générale* (t. 1). Paris : Gallimard.
- Benveniste, É. (1974). *Problème de linguistique générale* (t. 2). Paris : Gallimard.
- Berelson, B. (1952). *Content Analysis in Communication Research*. Glencoe : The Free Press.
- Biotti-Mache, F. (2016). L'euthanasie : quelques mots de vocabulaire et d'histoire. [En ligne] *Études sur la mort*. 150(2), 17-33. doi : 10.3917/eslm.150.0017.
- Bonhomme, M. (1998). *Les figures clés du discours*. Paris : Le Seuil.
- Bonhomme, M. (2005). *Pragmatique des figures du discours*. Paris : Champion.
- Bonnaïfous, S. (1992). Le terme « intégration » dans le journal *Le Monde* : sens et non-sens. *Hommes et Migration*, 1154, 24-30.
- Bonnaïfous, S., Herszberg, B. et Israel, J. (Édit.) (1992). Sans distinction de... race [numéro thématique] *Mots. Les langages du politique*, 33.

- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Branca-Rosoff, S. (1996). Jacqueline Authier-Revuz, Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire (compte-rendu). *Langage & Société*, 75, 97-104.
- Braud, P., Bacot, P. et Le Bart, C. (2018). La dimension symbolique de toute pratique sociale se situe dans une surcharge des connotations. Entretien avec Philippe Braud par Paul Bacot et Christian Le Bart. [En ligne] *Mots. Les langages du politique*, 116(1), 131-144. Tiré de journals.openedition.org/mots/23085.
- Bréal, M. (1897). *Essai de sémantique*. Paris : Hachette.
- Breton, P. (1997). *La parole manipulée*. Montréal : Éditions du Boréal.
- Bundgaard, P. F. (2004). La sémiotique cognitive (au sens étroit). [En ligne] *Recherches en communication*, 19. Tiré de [sites.uclouvain.be /rec/index.php/rec/article/view/5271/5001](http://sites.uclouvain.be/rec/index.php/rec/article/view/5271/5001)
- Burkhardt, A. (2010). Euphemism and Truth. Dans A. Burkhardt et B. Nerlich (Édit.), *Topical Truth(s) : The Epistemology of Metaphor and Other Tropes* (p. 355-372). New York : De Gruyter.
- Butler, J. (1997). *Excitable speech : a politics of the performative*. New York : Routledge.
- Calabrese, L. (2007). Quel(s) objet(s) de discours se dissimule(nt) sous la dénomination *le voile* ? Dans G. Cislariu, O. Guérin, K. Morin, É. Née, T. Pagnier et M. Veniard. *L'acte de nommer* (p. 138-148). Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Calabrese, L. (2013). *L'événement en discours. Presse et mémoire sociale*. Louvain-la-Neuve : Académie-L'Harmattan.
- Calabrese, L. (2015). Reformulation et non-reformulation du mot *islamophobie*. Une analyse des dynamiques de la nomination dans les commentaires des lecteurs. *Langue française*, 4(188), 91-104.
- Calabrese, L. (2018). Faut-il dire migrant ou réfugié ? Débat lexico-sémantique autour d'un problème public. *Langages*, 210(2), 105-124. doi : 10.3917/lang.210.0105.
- Calabrese, L. et Mistaen, V. (2018). La nomination des migrants dans *Le Monde* et *Le Figaro*. Analyse d'une catégorisation polémique. [En ligne] *REFSICOM, Médias et migrations/immigrations*, 1. Tiré de www.refsicom.org/415.
- Camus, A. (1944/2006). *Œuvres complètes* (t. 1). Paris : Gallimard.

- Canut, C. (1998). Pour une analyse des productions épilinguistiques. *Cahiers de praxématique*, 31, 69-90.
- Cervulle, M. (2013). Les controverses autour du « mariage pour tous » dans la presse nationale quotidienne : du différentialisme ethno-sexuel comme registre d'opposition. *L'Homme & la Société*, 189-190(3), 207-222.
- Charaudeau, P. (2017). *Le Débat public. Entre controverse et polémique. Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*. Limoges : Lambert-Lucas.
- Chetcuti, N. et Greco, L. (Édit.) (2012). *La face cachée du genre : Langage et pouvoir des normes*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Clark, H. H. (1985). *Language use and language users*. Dans G. Lindzey et E. Aronson (Édit.). *Handbook of social psychology* (3^e éd., p. 179-231). New York : Harper and Row.
- Clark, H. H. et Wikes-Gibbs, D. (1986). Referring as a Collaborative Process. *Cognition*, 22, 1-39. doi : 10.1016/0010-0277(86)90010-7.
- Cordeiro, A. (1992). Les immigrés ne sont pas tous des étrangers. *Hommes et Migration*, 1154, 10-12.
- Darmester, A. (1887). *La vie des mots étudiée dans leurs significations*. Paris : Librairie Ch. Delagrave.
- Derville, G. (1998). Le pouvoir des médias... selon les classiques de la « com ». *Cahiers de médiologie*, 6(2), 130-135.
- Devriendt, É. (2012). Désignation des « minorités » et assignation identitaire dans le discours de la presse française (2007-2010) : étude de [Dét. N d'origine X]. [En ligne] *SHS Web of Conferences*, 1, 527-543. doi : 10.1051/shsconf/20120100270.
- Devriendt, É., Monte, M. et Sandré, M. (2018). Analyse du discours et catégories « raciales » : problèmes, enjeux, perspectives. [En ligne] *Mots. Les langages du politique*, 116, 9-37. Tiré de journals.openedition.org/mots/23034.
- Diderot, D. et D'Alembert J. (1751-1765). *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Tome XIV : Reggi-Sem. Paris : Briasson, David, Le Breton, S. Faulche.
- Dufour, F. (2011). Développement durable, humain. La cohérence discursive des contradictions. [En ligne] *Mots. Les langages du politique*, 96, 81-96. doi : 10.4000/mots.20284.

- Dumarsais, C. C. (1988 [1730]). *Des tropes ou des différents sens* (éd. critique par F. Douay-Soublin). Paris : Flammarion.
- Durkheim, E. (1974[1898]). *Représentations individuelles et collectives. Sociologie et Philosophie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Eco, U. (1987). *Sémiotique et philosophie du langage*, Paris : Presses universitaires de France.
- Fraser, T. et Joly, A. (1980). Le système de la deixis : endophore et cohésion discursive en anglais. *Modèles linguistiques*, 2(2), 22-51.
- Freund, A. (1991). *Journalisme et mésinformation*. Grenoble : La Pensée sauvage.
- Gauthier, G. (2016). Le « printemps érable » au Québec : « Grève » ou « boycott » ? Les enjeux stratégiques d'un conflit de nomination. [En ligne] *Argumentation et Analyse du Discours*, 17. doi : 10.4000.aad.2248.
- Gaspard, F. (1992). Assimilation, insertion, intégration : les mots pour « devenir français ». *Hommes et Migration*, 1154, 14-23.
- Gobin, C. (2016). Des principales caractéristiques du discours politique contemporain... [En ligne] *Semen*, 30, 169-186. Tiré de semen.revues.org/9018.
- Goffman, E. (1991[1974]). *Les cadres de l'expérience*. Paris : Minuit.
- Grice, H. P. (1975) Logic and conversation. Dans P. Cole et J. L. Morgan (Édit.), *Syntax and semantics* (vol. 3, p. 41-58). New York : Academic Press.
- Grice, H. P.(1979). Logique et conversation. *Communication*, 30, 57-72.
- Gross, É. et Poiret, C. (2016). Du social au biologique : les habits neufs de la « race » ? Entretien avec Magali Bessone et Claude-Olivier Doron. [En ligne] *Revue européenne des migrations internationales*, 32(3-4), 249-270. Tiré de journals.openedition.org/remi/8320.
- Guillaumin, C. (1992). Usages théoriques et usages banals du terme race. *Mots. Les langages du politique*, 33, 59-65.
- Halbwachs, M. (1994 [1941]). *La topographie légendaire des Évangiles en terre sainte. Étude de mémoire collective*. Paris, Presses universitaires de France.
- Hall, S. (1994). Codage/Décodage. *Réseaux*, 12(68), 27-39.
- Heinich, N. (2017). *Des valeurs. Une approche sociologique*. Paris : Gallimard.

- Hoenigswald, H. M. (1966). A Proposal for the Study of Folk-linguistics. Dans W. Bright (Édit.), *Sociolinguistics : Proceedings of the UCLA Sociolinguistic Conference 1964* (p. 16-26). The Hague: Mouton.
- Houdebine-Gravaud, A. (2002). L'Imaginaire Linguistique et son analyse. *Travaux de linguistique*, 7, 11-27.
- Husson, A. C. (2015). « Mot-écran » et linguistique folk (2/2) [article de blogue]. [En ligne] *Discursives*. Tiré de cursives.hypotheses.org/133.
- Jacobs, S. (2015). Les principes pragmatiques de communication dans l'argumentation. *Argumentation et Analyse du Discours*, 15. doi : 10.4000/aad.2078.
- Jakobson, R. (1963). *Essai de linguistique générale*. Paris : Éditions de Minuit.
- Julia, C. (2001). *Fixer le sens. La sémantique spontanée des gloses de spécifications du sens*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Katz, E., et Lazarsfeld, P. F. (1955). *Personal Influence: the part played by people in the flow of mass communications*. New York : Free Press.
- Katz, E. (1957). The Two-Step Flow of Communication : An Up-To-Date Report on an Hypothesis. *Public Opinion Quarterly*, 21(1), 61-78.
- Kleiber, G. (1984). Dénomination et relations dénominales. *Langages*, 76, 77-94.
- Koren, R. (2013). La critique du discours des « anciens » médias « mise au Net » : un nouveau type d'argumentation politique ? [En ligne] *Argumentation et analyse du discours*, 10. doi : 10.4000/aad.1463.
- Krieg, A. (2002). L'adjectif « ethnique » entre langue et discours. Ambiguïté relationnelle et sous-détermination énonciative des adjectifs dénominaux. *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 11, 103-121.
- Krieg-Planque, A. (2003). *Purification ethnique. Une formule et son histoire*. Paris : CNRS éd.
- Krieg-Planque, A. (2005). Le mot « ethnique » : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme « ethnique » dans l'univers discursif français ». *Cahiers de lexicologie*, 87(2), 141-161.
- Krieg-Planque, A. (2010). La formule « développement durable » : un opérateur de neutralisation de la conflictualité. *Langage et société*, 134(4), 5-29.
- Labasse, B. (2006). *La communication écrite. Une matière en quête de substance*. Lyon : Editions Colbert, 2006.

- Labasse, B. (2015). Les déterminants cognitifs et sociaux de l'adéquation communicationnelle. Dans C. Beaudet et V. Rey (Édit.), *Écritures expertes en question* (p. 39-68). Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.
- Labasse, B. (2016). Le statut des schémas cognitifs dans la production et la réception discursives. [En ligne] *Pratiques*, 171-172. doi : 10.4000/pratiques.3163.
- Labasse, B. (2017). La transposition de la valeur discursive. Variables sociocognitives et enjeux traductologiques. [En ligne] *Forum*, 15(2), 178-211. doi : 10.1075/forum.15.2.02lab.
- Labasse, B. (sous presse). *La Valeur des informations ; Ressorts et contraintes du marché des idées*. Ottawa : Presse de l'Université d'Ottawa.
- Lakoff, G. (1987). *Women, Fire, and Dangerous Things: What Categories Reveal about the Human Mind*. Chicago : University of Chicago Press.
- Larson, B. (1997). *Le « bon » sens commun. Remarques sur le rôle de la (re)cognition intersubjective dans l'épistémologie et l'ontologie du sens*. Lund : Lund University Press.
- Laswell, H. D. (1948). *Power and Personality*. New York : W.W. Norton and Company.
- Lecolle, M. (2007). Enjeux argumentatifs de la nomination : le cas du nom collectif communauté dans les discours publics contemporains. Dans C. Boix (Édit.), *Argumentation, manipulation, persuasion* (p. 227-247). Paris : L'Harmattan.
- Lecolle, M. (2014). Introduction. *Le Discours et la langue*, 6(1), 7-18.
- Longhi, J. (2012). Imaginaires, représentations et stéréotypes dans la sémiotisation du mythe de la banlieue et des jeunes de banlieue. Dans B. Turpin (Édit.), *Discours et sémiotisation de l'espace. Les représentations de la banlieue et de sa jeunesse* (p. 123-142). Paris : L'Harmattan.
- Machery, E., Mallons, R., Nichols, S. B. et Stichs, S. P. (2004). Semantics, Cross-cultural Style. *Cognition*, 92(3), 1-12.
- Maigret, É. (2015). *Sociologie de la communication et des médias* (3^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Maingueneau, D. (2012). Que cherchent les analystes du discours ? [En ligne] *Argumentation et Analyse du Discours*, 9. doi : 10.4000/aad.1354.
- Mattelard, A. (1999). *Histoire de l'Utopie planétaire de la cité prophétique à la société globale*. Paris : Éditions la Découverte.
- Maurer, B. (1998). Représentation et production de sens. *Cahiers de praxématique*, 31, 19-38.

- McCrae, R.R., Chan, W., Jussim, L., e Fruyt, F., Löckenhoff, C.E., De Bolle, M., ... Terracciano, A. (2013). The Inaccuracy of National Character Stereotypes. *Journal of research in personality*, 47(6), doi : 01.1016/j.jrp.2013.08.006.
- McPhee, R. D. et Zaug, P. (2000). The Communicative Constitution of Organizations : A Framework for Explanation. *Electronic Journal of Communication*, 10(1-2), 1-16.
- Meyer, M. (2010). Pour une théorie générale des figures. *Protée*, 38(1), 19-25.
- Micheli, R. (2011). Quand l'affrontement porte sur les mots en tant que mots : polémique et réflexivité langagière. [En ligne] *Semen* 31, 97-112. Tiré de journals.openedition.org/semen/9164.
- Micheli, R. (2013). Les querelles de mots dans le discours politique : modèle d'analyse et étude de cas à partir d'une polémique sur le mot « rigueur ». [En ligne] *Argumentation et Analyse du discours*, 10. doi : 10.4000/aad.1446.
- Miller, G. (1992). Le « clandestin » ou l'immigré des immigrés. *Hommes et Migration*, 1154, 13.
- Morley, D. (1989). Changing Paradigms in Audience Studies. Dans E. Seiter, H. Borchers, G. Kreutzner et E.M. Warth (Édit.), *Remote Control : Television, Audience and Cultural Power* (p. 16-43). Londres : Routledge.
- Mucchielli, A. (2005). *Étude des communications : approche par la contextualisation*. Paris : Armand Colin.
- Née, É.(2012). *L'insécurité en campagne électorale*. Paris : Honoré Champion.
- Niedzielski, N. et Preston, D. (2000). *Folk Linguistics*. Berlin/New York : De Gruyter, 2000.
- Nyckees, V. (1998). *La sémantique*. Paris : Belin.
- O'Neill, B. (2011). A Critique of Politically Correct Language. *Independent Review*, 16(2), 279-291.
- Paveau, M. (2006). *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Paveau, M. (2007). Les normes perceptives de la linguistique populaire. [En ligne] *Langage et société*, 1, 93-109. doi : 10.3917/ls.119.0093.
- Pêcheux, M. (1975a). Introduction. *Langages*, 37, 3-6.
- Pêcheux, M. (1975b). Les vérités de La Palice. Linguistique, sémantique, philosophie. Paris : Maspero. Partiellement repris dans D. Maldidier (Édit.) (1990). *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux* (p. 175-244). Paris : Éditions des cendres.

- Pêcheux, M. (1990 [1971]). La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours. Dans D. Maldidier (Édit.), *L'inquiétude du discours* (p. 133-153). Paris : Éditions des Cendres.
- Pelletier, L. et Goulet, M. (2018). Analyse de formules employées par le gouvernement et de leurs stratégies de cadrage sous-jacentes pendant le printemps érable québécois de 2012. [En ligne] *Argumentation et Analyse du Discours*, 21. doi : 10.4000/aad.2688.
- Petit, G. et Reboul-Touré, S. (2006). Le *hidjab*. Un emprunt autour duquel on glose. [En ligne] *Mots. Les langages du politique*, 82, 49-64. Tiré de journals.openedition.org/mots/781.
- Petiot, G. (1995). *Voile, tchador ou foulard ?* [En ligne] *Les Carnets du Cediscor*, 3. Tiré de journals.openedition.org/cediscor/481.
- Pinker, S. (2002). *The Blank State - The Modern Denial of Human Nature*. New York : Penguin Group.
- Pinker, S. (2006). Block that metaphor. *The New Republic*, 235(15), 24-29.
- Pottier, B. (1974). *Linguistique générale*. Paris : Klincksieck.
- Pottier, B. (1992). *Sémantique générale*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Rastier, F. et Valette, M. (2009). De la polysémie à la néosémie. [En ligne] *Texto_!* 14(1), 1-18.
- Reboul, O. (1991). *Introduction à la rhétorique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Rennes, J. (2007). Analyser une controverse. De la science politique à l'étude argumentative. Dans S. Bonnafous et M. Temmar (Édit.), *Analyse de discours et sciences humaines et sociales* (p. 91-107), Paris : Ophrys.
- Rey, A., et Delesalle, S. (1979). Problèmes et conflits lexicographiques. *Langue française*, 43, 4-26.
- Rey-Debove, J. (1971). *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. Paris - La Haye : Mouton.
- Rey-Debove, J. (1978). *Le métalangage. Étude linguistique du discours sur le langage*. Paris : Le Robert.
- Riley, J. W., et Riley, M. W. 1959. Mass communication and the social system. Dans R. K. Merton, L. Broom, et L. S. Cottrell, Jr. (Édit.), *Sociology Today* (p. 537-578), New York : Basic Books.

- Rumelhart, D. E. et Ortony, A. (1977). The Representation of Knowledge in Memory. Dans R. C. Anderson, R. J. Spiro et W. E. Montague (Édit.), *Schooling and the Acquisition of Knowledge* (p. 99-135). Hillsdale: Lawrence Erlbaum.
- Rumelhart, D. E. (1980) Schemata: the Building Blocks of Cognition. Dans R. J. Spiro, B. C. Bruce et W. F. Brewe (Édit.), *Theoretical Issues in Reading Comprehension* (p. 33-58). Hillsdale: Lawrence Erlbaum.
- Sarfati, G. (2002). Aspects épistémologies et conceptuels d'une théorie linguistique de la doxa. Dans R. Amossy et R. Koren (Édit.), *Après Perelman : quelques politiques pour les nouvelles rhétoriques ?* (p. 57-90). Paris : L'Harmattan.
- Sarfati, G. (2004). Postface au mémoire de 96. [En ligne] Sur l'analyse linguistique du sens commun, genèse et perspectives d'une recherche [numéro thématique] *Texto !* Tiré de [www.revue-texto.net/Inedits/Sarfati/ Sarfati_Semantique6.html](http://www.revue-texto.net/Inedits/Sarfati/Sarfati_Semantique6.html).
- Saussure, F. de (1972 [1916]). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- Saussure, L. de (2003). *Temps et pertinence : Éléments de pragmatique cognitive du temps*. Bruxelles : De Boeck et Larcier/Duculot.
- Schor, R. (1992). Les mots pour le pire. Le vocabulaire xénophobe dans l'entre-deux-guerres. *Hommes et Migration*, 1154, 6-9.
- Schramm, W. (1954). How communication works. Dans W. Schramm (Édit.), *The process and effects of mass communication* (p. 1-53). Urbana : University of Illinois Press.
- Shannon, C. E., et Weaver, W. (1949). *The mathematical theory of communication*. Urbana : University of Illinois Press.
- Siblot, P. (1996). Un nom, cela explique bien des choses. *Modèles linguistiques*, 17(34), 125-139.
- Siblot, P. (2001). De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom. *Cahiers de praxématique*, 36, 189-214.
- Sperber, D. et Wilson, D. (1979). Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice. *Communications*, 30, 80-94.
- Sperber, D. et Wilson, D. (1986). *Relevance : Communication and Cognition*. Oxford : Blackwell.
- Sperber, D. et Wilson, D. (1987). Presumptions of Relevance. *Behavioral and Brain Sciences*, 10(4), 736-754.

- Sperber, D. et Wilson, D. (1989). *La pertinence ; Communication et cognition*. Paris : Éditions de Minuit.
- Sperber, D. et Wilson, D. (1992). Ressemblance et communication. Dans D. Andler (Édit.), *Introduction aux sciences cognitives* (p. 219-238). Paris : Seuil.
- Sperber, D. et Wilson, D. (1993). Linguistic Form and Relevance. *Lingua*, 90(1-2), 1-25.
- Sperber, D. et Wilson, D. (1995 [1986]). *Relevance : communication and cognition*. Oxford : Blackwell.
- Sperber, D. et Wilson, D. (2002). Pragmatics, modularity and mind-reading. *Mind and Language*, 17, 3-23.
- Tchakhotine, S. (1952 [1939]). *Le viol des foules par la propagande politique*. Paris : Galimard.
- Tourangeau, R. (1980). Pour une contribution sémiotique de la traduction et de la terminologie. *Meta : journal des traducteurs/Meta : Translators' Journal*, 25(3), 310-315.
- Vadot, M. (2016). De quoi *Intégration* est-il le nom ? L'importation d'une querelle de mots dans le champ de la formation linguistique des migrants. [En ligne] *Argumentation et Analyse du discours*, 17. doi : 10.4000/aad.2228.
- Veniard, M. (2018). La presse devant les attentats terroristes : usages journalistiques du mot guerre (Paris, 2015). [En ligne] *Mots. Les langages du politique*, 116, 91-109. doi : 10.4000/mots.23077.
- Venturini, T., Gemenne, F. et Severo, M. (2012). Des migrants et des mots : Une analyse numérique des débats médiatiques sur les migrations et l'environnement. *Cultures & Conflits*, 88 (hiver), 133-156.
- Walton, D. (2006). *Fundamentals of Critical Argumentation*. Cambridge : University Press.
- Wierzbicka, A. (1988). *The semantics of grammar*. Amsterdam : John Benjamins.

DIVERS

- Eureka = *Biblio branchée d'Eureka.cc* (2019). [En ligne] Firme CEDROM-SNI : Outremont. Tiré de eureka.cc/fr.
- Usito = Cajole-Laganière, H., Martel, P., et Masson, C. (2014). *Dictionnaire Usito : Parce que le français ne s'arrête jamais*, réalisé dans le cadre du projet Franqus. [En ligne] Sherbrooke : Delisme. Tiré de www.usito.com.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	II
REMERCIEMENTS.....	III
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES.....	VII
INTRODUCTION.....	1
1. PROBLÉMATIQUE	1
2. APPROCHES THEORIQUES.....	2
3. OBJECTIFS DE RECHERCHE	5
4. STRUCTURE DE LA THÈSE	5
PREMIÈRE PARTIE	9
CHAPITRE 1 : ENTRE LINGUISTIQUE ET SOCIOCOGNITION	9
1. APPROCHES LINGUISTIQUES	9
1.1 Un modèle des « querelles de mots »	10
1.2 Analyse du discours.....	13
1.3 Modalisation autonymique	21
1.4 Conclusion sur l'apport des approches linguistiques.....	30
2. DE LA LINGUISTIQUE VERS LA SOCIOCOGNITION, SANS OUBLIER LA COMMUNICATION.....	31
2.1 Paveau, et les « prédiscours »	32
2.2 Des prédiscours à la communication	39
2.3 De la communication à la pertinence.....	42
2.4 La pertinence liée aux contraintes sociales	44
2.5 Conclusion sur l'apport des approches sociocognitives	52
3. BILAN CONCLUSIF	52
CHAPITRE 2 : MATÉRIEL ET MÉTHODES	54
1. CONSTITUTION DU CORPUS DE RECHERCHE	54
1.1. Choix méthodologiques préliminaires	54
1.2 Règles de sélection du corpus	57
1.3 Organisation des données	60
2. MATÉRIEL ÉTUDIÉ	61
2.1 Présentation des documents.....	61

2.2 Présentation des énoncés argumentatifs.....	67
3. PRÉSENTATION DES LOCUTEURS : TYPOLOGIE ET RÉPARTITION	71
3.1 Professionnels des médias	72
3.2 Locuteurs notoires	73
3.3 Société civile	78
3.4 Référence textuelle	79
3.5 Répartition des locuteurs	80
3.6 L'ordre d'intervention des locuteurs	84
4. BILAN CONCLUSIF	85
DEUXIÈME PARTIE RÉPERTOIRE DES ARGUMENTS DE L'AGONISTIQUE LEXICALE	86
1. PRÉSENTATION DU RÉPERTOIRE D'ARGUMENTS	86
2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DU RÉPERTOIRE	88
3. NOTIONS THÉORIQUES PRÉALABLES À LA LECTURE DU RÉPERTOIRE	90
3.1 La « vision » : monosème contre polysème	91
3.2 La position : conservatrice contre progressiste	92
3.3 Vision + Position = Posture.....	93
4. DIFFICILE APPLICATION DE CES NOTIONS THÉORIQUES SUR LE CORPUS ÉTUDIÉ	94
4.1 Une vision, une position et une posture par locuteur dans chaque ensemble	94
4.2 Notions uniquement soulignées lorsque pertinentes à l'analyse	95
4.3 Une étude globale de la vision, de la position et de la posture en troisième partie	95
CHAPITRE 3 : LES MOTS TELS QUE REPRÉSENTÉS PAR LES LOCUTEURS	97
A. SOURCE-FONDEMENT : L'ÉTYMOLOGIE ET LE SENS ORIGINAL.....	99
A.1. ACCEPTABILITÉ CONTEMPORAINE DES ORIGINES D'UN VOCABLE.....	99
A.2. ARGUMENTS CONSERVATEURS ET ARGUMENTS PROGRESSISTES.....	100
A.3. BILAN CONCLUSIF	103
B. ENCYCLOPÉDIE : LES CONNAISSANCES ENCYCLOPÉDIQUES FOURNISSENT DU SENS.....	104
B.1. HISTORIQUE (292 ÉNONCÉS) : FOURRETOUR ET DÉVIATIONS.....	104
B.2. GÉOGRAPHIQUE (154 ÉNONCÉS) : L'USAGE TRAVERSE-IL LES FRONTIÈRES ?	105
B.3. LINGUISTIQUE (135 ÉNONCÉS) : LA LANGUE ENTRE DIACHRONIE ET SYNCHRONIE	106
B.4. CULTUREL (112 ÉNONCÉS) : ENRACINEMENT CONTRE DÉPASSEMENT	108
B.5. LITTÉRAIRE (70 ÉNONCÉS) : ENTRE PURISME ET RÉFORME	109
B.6. SCIENTIFIQUE (44 ÉNONCÉS) : LA VRAIE ET LA FAUSSE SCIENTIFICITÉ	110
B.7. BILAN CONCLUSIF.....	111
C. MOT-MÉMORIEL : UN MOT REPRÉSENTE À LUI SEUL (OU NON) UN PAN DE MÉMOIRE D'UN PEUPLE	112

C.1. ARGUMENTS DU GROUPE « MÉMOIRE-MONOSÈME » : LE MOT PORTEUR DE MÉMOIRE	113
C.2. ARGUMENTS DU GROUPE « MÉMOIRE-POLYSÈME » : LA MÉMOIRE PAR LES MOTS	115
C.3. BILAN CONCLUSIF	116
D. CHAMPS : CHAMP MORPHOLOGIQUE, LEXICAL ET DE DOMAINE	118
D.1. CHAMP MORPHOLOGIQUE : DES ARGUMENTS AVANT TOUT DE POSITION CONSERVATRICE	118
D.2. CHAMP LEXICAL : PERCEPTION DE SYNONYMIE, RECHERCHE DE SYMÉTRIE	120
D.3. DOMAINES : DES LOCUTEURS MAJORITAIREMENT CONTRE DES MOUVEMENTS DE DOMAINES	122
D.4. BILAN CONCLUSIF	124
E. GRAMMAIRE ET FORME : VARIATIONS GRAMMATICALES, GRAPHIQUES ET PHONÉTIQUES.....	125
E.1. GRAMMAIRE : DES ADJECTIFS PLUS ACCEPTABLES QUE LES NOMS, ET DES NOMBRES CONFRONTÉS À L'ÉTAT DU MONDE	125
E.2. CONSTRUCTIONS SYNTAXIQUES : DEUX VISIONS OPPOSÉES	128
E.3. GRAPHIE/PRONONCIATION : VARIATIONS QUI INFLUENCENT OU NON LE SENS DES MOTS.	133
E.4. BILAN CONCLUSIF.....	138
F. ÉVOCATION : VIVACITÉ DES MOTS ET DISPROPORTIONS SPORADIQUES.....	139
F.1. VIVACITÉ INTRINSÈQUE : LES VOCABLES CONTROVERSÉS SONT TRÈS ÉVOCATEURS	139
F.2. DÉSÉQUILIBRES : ENTRE DISPROPORTION ET INSUFFISANCE.....	139
F.3. BILAN CONCLUSIF	142
G. POLARITÉ : EXPLICATION DES CONNOTATIONS	143
G.1. DOMINANCE DE CONNOTATION PÉJORATIVE ET TRÈS PÉJORATIVE	143
G.2. MULTIPLES POLARITÉS ET PERSISTANCE INÉGALE D'UNE POLARITÉ PASSÉE	147
G.3. BILAN CONCLUSIF	148
H. ASSOCIATIVITÉ : LES RÉSEAUX DE SENS QUI ALTÈRENT LES TRAITS DÉFINITOIRES	149
H.1. RÉSEAUX D'ASSOCIATION : UNE CONNOTATION TRANSFÉRÉE SE DOIT D'ÊTRE JUSTE ET NÉCESSAIRE	149
H.2. POLARISATEUR D'ASSOCIATIVITÉ : VIDER UN MOT DE SES TRAITS EN L'ASSOCIANT À TOUT VENT.....	151
H.3. GÉNÉRATEUR DE CONVENANCE : EXTENSION DES CONVENANCES D'UN MOT À L'AUTRE .	152
H.4. BILAN CONCLUSIF	153
I. CONFLICTUALITÉ PERÇUE : LA CONTROVERSE SE TROUVE AU SEIN MÊME DU VOCABLE LITIGIEUX	154
I.1. TRAITS CONFLICTUELS : CONFLICTUALITÉ INTRINSÈQUE ÉLEVÉE ET TRÈS ÉLEVÉE	155
I.2. OBTENTION DE TRAITS CONFLICTUELS : UNE CONFLICTUALITÉ QUI DURE.....	156
I.3. DÉVALUATION DE LA CONTROVERSE, MONTÉE DE LA MÉFIANCE ET BAN DU VOCABLE	158

I.4. BILAN CONCLUSIF	159
J. SCHÉMAS : DES POINTS DE REPÈRE POUR TOUS	160
J.1. DES MISES EN LIEN AVEC DESCRIPTION DE L'ÉTAT DU MONDE	161
J.2. MISE EN LIEN ET ÉVALUATION DE LA CORRESPONDANCE	162
J.3. MISE EN LIEN SEULEMENT.....	163
J.4. BILAN CONCLUSIF	164
CHAPITRE 4 : TRAITS DÉFINITOIRES DU SIGNIFIANT ET PLACE DU SIGNIFIÉ.....	165
K. TRAITS DÉFINITOIRES — CONTENU	166
K.1. RÉPARTITION DES ARGUMENTS DES TRAITS DÉFINITOIRES : SIX CATÉGORIES DISTINCTES	166
K.2. DÉFINITION LEXICALE : LES ARGUMENTS DU « LEXICOGRAPHISME »	167
K.3. DÉFINITION AUTRE : TRAITS DÉFINITOIRES NON LEXICAUX À PRÉDOMINANCE ENCYCLOPÉDIQUE.....	171
K.4. SENS FIGURÉ : DES MÉSENTENTES FORTES SE MANIFESTENT	173
K.5. PRÉSENCE, RECHERCHE ET ABSENCE DE DÉFINITION : MISE EN ÉVIDENCE DES FAITS	175
K.6. BILAN CONCLUSIF	175
L. TRAITS DÉFINITOIRES - QUANTITÉ	176
L.1. ASÉMIE : ENTRE L'ABSENCE ET LA SURABONDANCE DE SENS	176
L.2. MONOSÉMIE : UN SEUL SENS MAXIMISE LA PERTINENCE OU UN SEUL SENS EST PERMIS ...	179
L.3. POLYSÉMIE : ENTRE ISOLATION DE SENS ET ENGORGEMENT D'ACCEPTIONS	181
L.4. BILAN CONCLUSIF	184
M. TRAITS DÉFINITOIRES - MOUVEMENT	186
M.1. DISSENSIONS ENTRE LOCUTEURS DE POSITION CONSERVATRICE : QUEL STATISME ?	186
M.2. DES LOCUTEURS DE POSITION PROGRESSISTE : POUR L'ÉVOLUTION DE LA LANGUE	188
M.3. MOUVEMENT DE LA LANGUE : LA NÉOSÉMIE COMME MOUVEMENT PRINCIPAL	192
M.4. BILAN CONCLUSIF	197
N. SURMOT : UN SIGNIFIANT DOMINE SES CHAMPS, SON SIGNIFIÉ, ET TOUT LE DISCOURS ADJACENT	198
N.1. DICTATURE DES CHAMPS ET PUISSANCE ÉVOCATRICE.....	198
N.2. LIENS ÉTROITS ENTRE LE SIGNIFIANT ET LE SIGNIFIÉ (54 ÉNONCÉS)	199
N.3. CLÉ D'INTERPRÉTATION DE DISCOURS.....	200
N.4. BILAN CONCLUSIF	201
O. ÉCRAN : LA FORME A PRÉSÉANCE SUR LE FOND	202
O.1. MOT-ÉCRAN.....	202
O.2. AGONISTIQUE-ÉCRAN	203

O.3. LANGUE-ÉCRAN.....	204
O.4. BILAN CONCLUSIF	204
P. RÉALITÉ : EXISTENCE DU SIGNIFIÉ OU DES FAITS QUI SOUS-TENDENT LA CONTROVERSE	205
P.1. EXISTENCE DU SIGNIFIÉ : LE SIGNIFIANT NE PEUT EXISTER SANS SIGNIFIÉ	205
P.2. FAITS DISCUTÉS	206
P.3. BILAN CONCLUSIF	206
CHAPITRE 5 : ARGUMENTS LIÉS AU DESTINATEUR ET DESTINATAIRE	207
Q. INTENTION DU DESTINATEUR : VALIDE SEULEMENT POUR LA POSITION PROGRESSISTE	209
Q1. L'IMPORTANCE DE L'INTENTION VARIE SELON LES LOCUTEURS : DEUX VISIONS DISTINCTES	209
Q2. APPLICATION DE LA MATRICE IMPLICITE DES LOCUTEURS « INTENTION-PROGRESSISTES »	210
Q3. BILAN CONCLUSIF	212
R. ARBITRAIRE DU DESTINATEUR : OBJECTIVITÉ SOUHAITÉE, MAIS DIFFICILEMENT ATTEINTE..	213
R.1. UN LEXIQUE EXEMPT DE SUBJECTIVITÉ	213
R.2. À LA RECHERCHE DE L'IMPARTIALITÉ DES ACTEURS	215
R.3. BILAN CONCLUSIF	216
S. LICENCE POÉTIQUE DU DESTINATEUR : AUX LIMITES DE L'ART DE BIEN PARLER.....	217
S.1. PLUS D'EFFETS AVEC MOINS D'EFFORTS : L'ART DE BIEN PARLER.....	217
S.2. UNE HABILITÉ LANGAGIÈRE MODÉRÉE, AU RISQUE D'ÊTRE PERÇUE COMME SUSPECTE....	218
S.3. BILAN CONCLUSIF	220
T. FINALITÉ DU DESTINATEUR : ENTRE ARGUMENTATION, MANIPULATION ET HUMOUR.....	221
T.1. L'ARGUMENTATION ET MANIPULATION : LA FRONTIÈRE EST POREUSE	221
T.2. FINS D'HUMOUR : LES LOCUTEURS DE POSITION PROGRESSISTE NE S'ENTENDENT PAS ENTRE EUX	224
T.3. BILAN CONCLUSIF	227
U. REGISTRE AFFECTIF DU DESTINATAIRE : LE LEXIQUE LITIGIEUX EST PARTICULIÈREMENT SENSIBLE	228
U.1. ÉMOTIONS ET INTÉRÊTS DES LOCUTEURS : UNE QUESTION D'IMPLICATION.....	228
U.2. SENSIBILITÉ : INÉVITABLE ACQUIS DU LEXIQUE CONTROVERSÉ.....	230
U.3. BILAN CONCLUSIF	233
V. CAPACITÉ D'ABSTRACTION DU DESTINATAIRE : LE PUBLIC A TOUJOURS TORT.....	234
V.1. LES RESPONSABILITÉS ATTRIBUÉES AUX DESTINATAIRES	234
V.2. DÉRESPONSABILISATION DU DESTINATEUR : LE DESTINATEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ	236
V.3. BILAN CONCLUSIF	237

W. CONNAISSANCE DES MOTS : SEUL LE CONSENSUS SOCIAL VALIDE LES SCHÉMAS DES LOCUTEURS	238
W.1. ENTRE CONNAISSANCE, MÉCONNAISSANCE ET IGNORANCE AVOUÉE	238
W.2. CONNAISSANCE INDIVIDUELLE ET CONSENSUS SOCIAL : UN DUO LÉGITIMANT	239
W.3. BILAN CONCLUSIF	240
CHAPITRE 6 : RELATIONS D'AUTORITÉ ET CONTRAINTES RESSENTIES	241
X. INSTANCES DE LÉGITIMATION	242
X.1. ENTRE INFLUENCES IMPLICITES ET RECOMMANDATIONS EXPLICITES	242
X.2. GUIDES ET RECOMMANDATIONS	244
X.3. ENTRE RECOMMANDATIONS ET INSTANCES FORMELLES	247
X.4. INSTANCES FORMELLES? LES LOIS OFFRENT-ELLES DES RECOMMANDATIONS SUR LA LANGUE ?	251
X.5. LA SOCIÉTÉ CIVILE, L'INSTANCE DE LÉGITIMATION SUPRÊME QUI NE FAIT QUE DÉLÉGUER ?	259
X.6. BILAN CONCLUSIF	261
Y. SUJÉTIONS DISCURSIVES	263
Y.1. DE LA « RECTITUDE » À LA « RECTITUDE POLITIQUE » (218 ÉNONCÉS ARGUMENTATIFS) ..	263
Y.2. ÉVOLUTION TYPIQUE DE L'INTERDIT (427 ÉNONCÉS ARGUMENTATIFS)	268
Y.3. CONTRE LA CENSURE : LES VOIES POSSIBLES DE LIMITATION DES MOTS « TABOUS »	269
Y.4. BILAN CONCLUSIF	271
CONCLUSION DU RÉPERTOIRE D'ARGUMENTS DE L'AGONISTIQUE LEXICALE	272
TROISIÈME PARTIE PARAMÈTRES DES ENSEMBLES D'ARGUMENTS ET ÉTUDE DES ATTITUDES DISCURSIVES DES LOCUTEURS	281
CHAPITRE 7 : MISE EN RELATION DES GROUPES D'ARGUMENTS	283
1. LA SUPRÉMATIE DES SCHÉMAS, DES INSTANCES DE LÉGITIMATION ET DU CONTENU DES TRAITS DÉFINITOIRES	283
1.1 Répartition générale des ensembles d'arguments	283
1.2 Les affinités générales des arguments	286
2. DES DUOS ET DES TRIOS D'ARGUMENTS REDONDANTS	290
3. RÉPARTITION DES ENSEMBLES D'ARGUMENTS PAR AGRÉGAT	294
4. DES ARGUMENTS AVANT TOUT POUR CONDAMNER	302
5. BILAN CONCLUSIF	305
CHAPITRE 8 : ATTITUDES DISCURSIVE DES LOCUTEURS	308
1. RÉPARTITION DES LOCUTEURS PAR AGRÉGAT : DES POLITICIENS ET DES INTELLECTUELS AU PREMIER RANG	308
2. FRÉQUENCE D'ÉNONCÉS ARGUMENTATIFS PAR AGRÉGAT ET PAR PAYS	312

3. RÉPARTITION DES LOCUTEURS PAR VISION, POSITION ET POSTURE	322
3.1 Des locuteurs monosèmes avant tout	324
3.2 Plus progressiste que conservateur	328
3.3 Deux postures opposées.....	332
4. BILAN CONCLUSIF	335
CHAPITRE 9 : RÉPARTITION ET ANALYSE DES ARGUMENTS PAR TYPE ET PAR ORIGINE DES LOCUTEURS.....	338
1. ATTITUDES DISCURSIVES DES LOCUTEURS : DES ENSEMBLES PRIVILÉGIÉS PAR CHACUN.....	338
2. QU'ADVIENT-IL DES ARGUMENTS MOINS POPULAIRES ? QUI LES UTILISE ?	344
3. ATTITUDE DES LOCUTEURS PAR RÉGION : LES ARGUMENTS MAJORITAIRES RESTENT DOMINANTS SUR TOUS LES TERRITOIRES	348
4. LES JOURNALISTES FRANÇAIS ARGUMENTENT-ILS COMME LES JOURNALISTES CANADIENS ? COMPARAISON DES CHOIX D'ARGUMENTS ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA.....	351
4.1 Professionnels des médias	351
4.2 Locuteurs notoires	355
4.3 Société civile	357
4.4 Références textuelles	358
5. BILAN CONCLUSIF	359
CONCLUSION GÉNÉRALE	364
ANNEXE A	376
ANNEXE B	381
ANNEXE C	384
ANNEXE D	389
ANNEXE E	392
ANNEXE F.....	393
ANNEXE G.....	394
ANNEXE H.....	395
ANNEXE I	396
BIBLIOGRAPHIE	397